PR[Bd - Revue]

SHL
WITHDRAWN

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL

IMPRIMERIE WILLAUME

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

publiée

par la Société d'Histoire littéraire de la France

47e Année. — 1947.

SHL
WITHDRAWN

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 103

1947

Revue d'Histoire littéraire de la France

Notre Revue, organe de la Société d'Histoire littéraire de la France, a dû interrompre sa publication en 1940. On en connaît ou on en devine les raisons. Grâce au dévouement de la Librairie Armand Colin et de nos nouveaux secrétaires, MM. René Jasinski et Jean Pommier, elle peut renaître aujourd'hui.

Il est superflu de dire qu'elle répond à un besoin. Nous avons pu nous en rendre compte encore dans ces dernières années, au nombre des questions qui nous ont été posées sur son sort, de vive voix ou par écrit, et aux marques de satisfaction qui ont salué la nouvelle de sa résurrection.

Au moment où, un peu partout, les travaux de la paix remettent en place les anciens organes de la science du passé ou en créent de nouveaux, notre Revue va donc reprendre son rang. Fondée en 1894, elle a été et elle demeure le seul périodique consacré à l'histoire de la Littérature française moderne. Nous entendons lui conserver son caractère de revue documentaire et critique. Nous ferons nos efforts, en dépit des temps encore difficiles, pour lui assurer une exacte périodicité. La question de la Bibliographie retient toute notre attention et nous nous proposons d'améliorer progressivement cette rubrique. Il ne nous échappe pas que la solidarité intellectuelle entre les nations est appelée à s'affirmer de plus en plus. Le rôle de notre Revue est d'y aider pour sa part : nous espérons qu'elle n'y faillira pas, et qu'elle saura être dans son domaine un trait d'union apprécié entre tous les travailleurs.

Pour arriver à ce résultat, elle a besoin du concours dévoué de tous ceux qui s'intéressent à ce magnifique patrimoine des lettres françaises. A tous ceux-là nous adressons un pressant appel. Qu'ils adhèrent à la Société ou qu'ils s'abonnent à la Revue ; qu'ils recrutent adhérents et abonnés ; qu'ils nous adressent des articles, des comptes rendus, des notes bibliographiques ; qu'ils nous fassent part de leurs suggestions et de leurs vœux. Le Bureau de la Société ose compter sur cette coopération pour mener à bien l'œuvre commune.

DANIEL MORNET.

TROIS SUJETS RACINIENS AVANT RACINE

Dans le choix de ses sujets, Racine s'est laissé en partie guider par les œuvres de ses prédécesseurs : outre les modèles anciens, il doit à l'*Antiochus* de Th. Corneille, à la *Stratonice* ou au *Bellérophon* de Quinault plus qu'on ne l'a cru longtemps. Il utilise au besoin les romans, comme la *Bérénice* de Segrais, et, là encore à l'encontre de Corneille, peut-être son génie réside-t-il dans l'extraordinaire originalité de la mise en œuvre plus que dans la création proprement dite des sujets et des situations. Cette conclusion, à laquelle semblent conduire des études récentes[1], peut être confirmée, croyons-nous, par des explorations à travers une littérature aujourd'hui très mal connue : les traités moraux et ouvrages de piété. Le XVIIe siècle a produit en effet une abondante littérature édifiante, qui joignait aux préceptes et dissertations des « histoires » plus ou moins romancées : sujets un peu faciles, mais destinés à « égayer » une matière souvent austère, où le pittoresque, le pathétique, les développements brillants ne disconvenaient pas, et sur lesquels pouvait rêver une imagination dramatique. Nous citerons trois de ces récits, d'importance d'ailleurs inégale : ils prouvent à quel point certains sujets raciniens pouvaient être familiers au XVIIe siècle en dehors même de la tragédie.

*
* *

Le premier s'intitule *Tite et Bérénice*. Il a paru dans les *Peintures morales* du P. Lemoyne, publiées en 1640-1643 (2 vol. in-8°) et plusieurs fois rééditées. Le P. Lemoyne lui-même ne manquait pas d'originalité. Né en 1602 à Chaumont-en-Bassigny, entré à dix-sept ans chez les Jésuites de Nancy, il s'était acquis de la réputation comme poète. Ses *Hymnes de la sagesse divine et de l'amour divin* (1641), son *Saint Louis ou Le héros chrestien, poème héroïque* (1653), ses *Entretiens et Lettres poétiques* (1665), ainsi que divers recueils collectifs (*Poésies*, 1650 ; *Œuvres poétiques*, 1671, 1672) attestaient une imagination vive et fleurie

1. Cf. Jean Pommier, *Comment Racine composait Phèdre*, dans la *Revue théâtrale* d'août-sept. 1946.

servie par une richesse verbale assez remarquable, mais n'évitaient ni la diffusion, ni le mauvais goût, ni l'enflure et parfois l'extravagance. D'autre part il avait pris rang parmi les défenseurs de sa compagnie. Auteur d'un *Manifeste apologétique pour la doctrine des religieux de la compagnie de Jésus* (1644), des *Véritables sentiments de saint Augustin et de l'Église touchant la grâce* (1650), il s'était signalé surtout par sa *Dévotion aisée* (1652) qui fit grand bruit, et qu'avait bientôt raillée Pascal dans ses *Provinciales*. Enfin, pensionné par Mme d'Aiguillon, associé à la politique de Richelieu (*Le triomphe de Louis le Juste*, 1629; *Le grand miroir des financiers, tiré du cabinet des curiosités du deffunt cardinal*, 1652; *De l'art de régner*, 1665, in-fo), il avait été chargé d'écrire une *Histoire de Richelieu* d'après les papiers laissés par le cardinal-ministre ; l'impression en allait commencer en 1667 lorsque, Mme d'Aiguillon se ravisant, l'ouvrage resta manuscrit. On comprend que ses traités moraux, variés eux aussi (*Devises héroïques et morales*, 1649; *Entretiens et Lettres morales*, 1665, etc.) aient touché un public étendu. De toute façon, très en vue, il suscitait les jugements les plus opposés. Boileau disait de lui : « Il est trop fin pour que j'en dise du mal, il est trop fou pour que j'en dise du bien[1] ». Il vivait encore en 1669-1670[2] lorsque Racine et Corneille entreprirent concurremment l'un sa *Bérénice*, l'autre son *Tite et Bérénice*; et Henriette d'Angleterre, s'il est vrai toutefois qu'elle suggéra leur sujet aux deux poètes, ne pouvait ignorer ce récit, alors largement diffusé.

Tite et Berenice.

Je ne sçaurais donner à la troupe que je vay produire un conducteur plus glorieux ny plus illustre que l'empereur Tite, le modele des bons princes et les delices de son siecle. Estant encore jeune et faisant la guerre en Judée, il se trouva plus fort contre les Juifs que contre l'Amour, et longtemps avant qu'il prist Hierusalem, il se laissa prendre par la Reyne Berenice.

Cette princesse possedoit toutes les graces de son sexe et toutes les vertus du nostre : la Nature lui avoit donné un grand esprit et un grand cœur dans un beau corps ; et la Fortune l'avoit élevée sur un throsne, afin que tant de perfections fussent regardées de plus loin, et qu'elles eussent plus d'éclat dans une teste couronnée. Elle n'estoit pas seulement aymée de Tite, elle estoit honorée et cherie

1. La formule est renouvelée de celle de Corneille sur Richelieu, dans le quatrain composé après la mort du Cardinal.
2. Il ne devait mourir qu'en 1672.

du vieil Vespasian, qui, n'estant plus capable de faire l'amour qu'à la Fortune, laissoit librement à son fils l'affection de sa maistresse, et s'accommodoit des présens qu'il en recevoit et des forces de son royaume.

Son fils cependant aimoit glorieusement et en conquerant; il ne relaschoit rien de ses exercices, ny des fonctions de sa charge; il ne donnoit pas à Berenice les pensées et les soins qu'il devoit à la guerre, ny ne perdoit en son cabinet une seule heure de campagne : il estoit toûjours le premier au conseil et à l'action; il assistoit à tous les combats et à tous les sièges, et son cœur estoit tellement partagé entre l'amant et le capitaine, qu'il remplissoit également l'un et l'autre.

Après la ruine de Hierusalem et l'entière defaite des Juifs, Tite mena Berenice à Rome et y entra triomphant et captif.

Ce fut au peuple Romain un nouveau spectacle de voir en un mesme jour le triomphe de son Empereur, victorieux de la Judée, et le triomphe d'une Juifve, victorieuse de l'Empereur. Neantmoins il ne s'en fit point de bruit au commencement : les esprits estoient trop occupés à considerer les nouveautez et les richesses d'outre-mer, et les langues avoient assez à faire de raconter les étranges aventures de cette guerre. Mais, après que toutes ces choses eurent cessé d'estre nouvelles, et que les curieux et les faineans eurent perdu l'occupation que la nouveauté leur avoit donnée, tous les yeux de la ville se tournerent sur les affections de Tite et de Berenice.

En mesme temps la preture fut donnée à Agrippa, à la recommandation de Tite. Il voulut par cette dignité honorer la sœur en la personne du frere; il voulut naturaliser magnifiquement l'un et l'autre, et par une forme nouvelle et glorieuse faire romain le sang qu'il devoit épouser; mais son principal dessein estoit de reconnoistre le sentiment du peuple, et de le disposer par un preteur barbare à souffrir une imperatrice étrangere. Le bruit de leur mariage s'epanche là-dessus par la ville et sert d'entretien à toutes les compagnies. On appelle hautement la memoire d'Antoine et de ses amours étrangeres, fatales à l'Empire; on fait des comparaisons de Cleopâtre et de Berenice; on demande si une Juifve a quelque chose de plus romain qu'une Egyptienne, si les Cornelies, les Camilles, les Porcies et les autres illustres Italiennes n'ont point laissé de filles qui soient dignes de Tite, et s'il est raisonnable que les femmes des Seigneurs du Monde soient sujettes à une barbare et à une coureuse.

Ces bruits arrivent bientost jusqu'à Tite, qui les reçoit avec un regret extreme. Il se plaint de l'injustice du peuple, qui s'élevoit contre les affections innocentes d'un bon prince; il se souhaite l'esprit de Caligula et le cœur de Neron, pour occuper cet animal oisif et insolent et luy donner de plus serieux sujets de plaintes; il se fasche à sa propre clemence, qui luy attache les mains et luy oste l'usage des armes que la Fortune luy a données; il se repre-

sente que l'amant luy est plus interieur que le prince, et que de ces deux qualitez la plus éloignée et la moins naturelle doit servir à l'autre.

Sa passion pourtant ne le mene pas si loin que la Raison ne le fasse enfin revenir. Il se resout de mettre le prince au-dessus de l'amant, de faire ceder ses inclinations particulieres aux devoirs publics, et d'abandonner son contentement et son repos à la satisfaction du peuple. Cette resolution n'entra pas en son cœur sans en tirer beaucoup de sang, ny sans faire une grande playe. Berenice n'en fut pas moins blessée que luy, ny n'en versa moins de larmes : aussi elle aimoit bien autant qu'elle estoit aimée, et cette séparation luy faisoit tomber de la teste le plus beau diademe du monde. Neantmoins la necessité fut la plus forte ; tous ses soûpirs et toutes ses larmes ne servirent qu'à mettre le feu à la playe de Tite et à la sienne ; et aprez beaucoup de plaintes faites de part et d'autre, elle sortit de Rome et laissa à l'Empereur autant de regret de son partement qu'elle en emportait.

L'histoire, qui ne fait valoir que le bruit et le tumulte, et qui ne s'arreste que sur le sang et parmy les ruines, passe trop legerement sur une si genereuse action. Elle vaut bien pourtant la conqueste de la Judée, et il n'y fallut pas moins de courage qu'à douze sieges et à dix batailles. Les passions agreables doivent etre vaincuës de cette façon ; la force et la violence y doivent etre employées ; mais il ne faut pas que ce soit une violence farouche ny une force furieuse : il n'est permis à personne d'égorger le geollier pour sortir de prison, non plus que de se couper la teste pour s'oster une chaisne du col ; et il n'y a point de servitude qui ne soit plus honneste que la cruauté de Mahomet second, qui se mit en liberté par la mort de l'innocente qui l'avait pris et prouva sa moderation par un crime. Cette histoire est des plus tragiques que la Grèce ait vuës depuis qu'elle est barbare, et il est à propos de l'opposer à la precedente, afin de nous instruire mesme par la veuë du mal, et d'apprendre à faire difference entre les vrayes vertus et les fausses.

Sans doute, ces quelques pages restent loin de la grande inspiration tragique. Mais elles offraient une trame aisée qui modernisait Suétone, glissait des formules ingénieuses et des réflexions suggestives, reliait surtout au pathétique profane des préoccupations morales et religieuses. A cet égard elles répondaient bien à la pensée cornélienne, comme peut-être aussi aux secrètes inquiétudes raciniennes.

*
* *

Le second récit figure également dans les *Peintures morales*. Il se centre autour du personnage de Monime. Comme *Mithridate* il exalte une vertu féminine qui associe la grâce tendre à l'héroïsme ; il donne en particulier toute son importance à la scène du bandeau, qui enchantait Racine.

La courageuse Milesienne.

Il n'y a rien d'estrange que le fer soit dur, qu'une cuirasse resiste aux coups, ny qu'il se trouve de la valeur dans un camp. Ce qui merite nostre estonnement, c'est qu'il y ait de la soye qui ne cede pas au fer, qu'il se voye des juppes aussi fortes que des cuirasses, et qu'il se trouve de la constance dans un serrail. Il y a peu d'endroits de l'histoire où cette merveille ait paru plus hautement que dans la mort tragique et genereuse de Monime, femme de Mithridate.

Ce prince l'ayant prise au sac de Milete, fut pris luy mesme par ses perfections, qui n'avoient rien de pareil en Asie, et croyant avoir gagné une ville, il perdit sa liberté et se trouva vaincu par sa conqueste. Il essaya vainement toutes sortes de moyens pour la vaincre à son tour ou pour la corrompre, et il la trouva plus forte que n'avoient esté les murailles ny les tours, et s'estonna que dans une ville prise il y eust une place desarmée et imprenable. Le dernier assaut luy fut donné par quinze mille escus, qui estoient une legion extremement dangereuse, et assez forte pour prendre la meilleure citadelle de l'Asie ; neantmoins ils retournerent à Mithridate sans avoir rien fait.

Cette generosité le picqua davantage et lui donna une seconde affection, plus pure et plus legitime que la première. Il commença dès lors à respecter sa captive ; il la regarda comme sa superieure et souhaitta de l'avoir pour sa pareille et de partager avec elle sa couronne et son throsne. Quoy qu'elle n'ignorast pas qu'espousant Mithridate elle entroit dans une illustre servitude, et que le diademe qui lui estoit offert n'estoit qu'une precieuse chaisne, elle accorda pourtant à l'honneur, au mariage, aux interests de ses proches et au bien de la patrie ce qu'elle avoit refusé à l'amour, au plaisir, aux presens et à la puissance armée.

Quelque temps aprez ce mariage, la Fortune, degoustée de Mithridate, change d'inclination et se donne toute entiere aux Romains. Ils luy prennent toutes ses places ; ils gagnent toutes les batailles qu'ils luy donnent, et lui ostent tout moyen de leur eschapper, reservé celui qu'il portoit partout avecque soy dans une boëtte de poison. A cette extremité il se trouva aussi malade de son amour et de sa jalou-

sie que de sa chute, et, apprehendant moins de quitter son royaume et sa fortune aux Romains que de leur laisser sa femme, il luy depesche un eunuche, qui la prie de sa part de se resoudre à la mort et de l'aller attendre en l'autre monde par tel chemin qu'il luy plaira, et luy donne asseurance qu'il ira bientost aprez elle.

Cette genereuse femme, qui estoit dans son palais comme dans une prison dorée, où elle avoit autant de geolliers et de gardes qu'elle avoit d'eunuches, reçoit cette nouvelle avecque plus de joye qu'elle n'avoit receu les pierreries qui luy furent apportées le jour de ses nopces ; elle ne delibera pas longtemps sur les moyens d'executer le cruel testament de ce mary jaloux et barbare, qui donnoit la mort à sa femme par sa derniere volonté ; elle n'attendit pas qu'on lui eust apporté la mort dans un panier de fleurs, comme on fit depuis à Cleopâtre ; elle ne commanda point qu'on la luy detrempast avecque des liqueurs agreables et parfumées, afin de la prendre avecque plaisir et goutte à goutte : elle voulut que sa propre chaisne la mist tout d'un coup en liberté ; elle détacha le diademe qu'elle avoit sur la teste et se le mit au col. Je croy mesme qu'elle se pendit à son throsne, soit afin que sa mort fust royale en toute façon, soit afin qu'elle se moquast plus glorieusement de la fortune et lui fist une injure plus celebre en faisant d'un diademe un cordeau et d'un throsne un gibet. Quoy qu'il en soit, le diademe, qui estoit riche et n'estoit pas fort, et qui avoit esté fait pour embellir et non pas pour tuer, se rompit de l'effort qu'elle fit, et luy fut ou moins cruel ou moins secourable qu'elle n'attendoit. Elle le jetta à terre, et le foulant aux pieds avec une certaine colere bienseante et meslée de pudeur et de modestie : « Malheureux bandeau, dit-elle, tu n'es bon qu'à faire des esclaves ; tu n'as jamais rien valu qu'à me charger la teste et à me lier l'esprit, et le service que tu n'as pû me rendre avec toutes les perles, je l'aurois receu d'une corde. » La-dessus elle decouvrit modestement sa gorge, et avec une asseurance tranquille et majestueuse, la presenta à l'eunuche, qui fit avecque l'épée ce qu'elle avoit inutilement essayé de faire avecque son diademe. J'ay mis en dix vers toute cette histoire et l'éloge de cette genereuse femme, qui, sans aller à la guerre ny sortir de son sexe, a témoigné plus de courage que la Camille de Virgile ny que la Bradamante de l'Arioste.

Éloge de Monime.

Monime la grace d'Asie
S'immola courageusement
Au barbare commandement
D'une brutale jalousie ;
Son mary luy fit sans raison
De son palais une prison
Et du throsne un lieu de supplice ;

Elle, par un dessein plus beau,
Se fit pour braver sa malice
De son diademe un cordeau.

Plus encore, le P. Lemoyne était revenu peu après sur le même sujet, qui lui tenait visiblement au cœur, et qui sans doute aussi avait séduit le public. Dans sa *Galerie des femmes fortes* (1647, rééditée une dizaine de fois jusqu'en 1665) il avait inséré tout un chapitre sur Monime. Après une curieuse gravure représentant son héroïne en costume du XVIIe siècle avec la légende *Monime, Plutar. in Lucullo,* il avait groupé tout un ensemble. D'abord un récit où les commentaires moraux prenaient plus d'ampleur, non sans diffusion :

MONIME.

Vous avez appris la déroute de Mithridate et la derniere infidelité que la Fortune luy a faite. Cette extravagante, après de longues bizarreries et des inegalitez journalieres, a fait enfin de nouvelles amours et l'a quitté pour se donner aux Romains. Elle a emporté en se retirant toutes les faveurs qu'elle luy avoit données ; elle a repris toutes ses couronnes et tous ses sceptres ; et de tant de marques d'amour, de tant de superbes gages et de glorieuses enseignes, elle ne luy a laissé qu'une seule bague empoisonnée, etc.... Mithridate, aussi jaloux de sa femme que desesperé de ses affaires, s'est resolu de sortir du monde pour ne demeurer plus au pouvoir de la Fortune, et d'en faire sortir sa femme la première pour ne la laisser pas entre les mains de ses ennemis. Cette barbare resolution, accompagnée d'un commandement encore plus barbare, vient d'estre apportée à la Reyne par un eunuque de la chambre. Le message a esté fait solennellement et en ceremonie, avec des mines de deüil et une pompe qui ressembloit à des funerailles. Monime au contraire l'a receu avec un visage serein et une robbe de feste. Elle s'est mesme parée, etc. Mais le diademe s'est rompu entre ses mains.... La sage et courageuse Reyne en regarde les pièces avec une mine où il y a moins de desespoir que de mespris, et plus de philosophe que de la femme.... Certes aussi la femme que vous voyez n'est pas une idole de plastre et de soye, une barbare delicate et voluptueuse, une Asiatique faite seulement pour le lict et pour la table. C'est une beauté courageuse et sçavante, une beauté severe et stoïque, une beauté qui a amené la philosophie dans un serrail, qui discipline le luxe et les délices d'une cour debauchée, etc. Vous vous estonnez de voir tant de force conjointe avec tant de graces, et tant de constance au pays du luxe et dans une cour asiatique. Certes aussi les graces sont rarement accompagnées de la force. La constance n'est pas des ordinaires du luxe, et

la vertu de Monime n'est pas née sur ce lict superbe et somptueux où vous la voyez. Les perles et les pierreries qui la chargent autant qu'elles la parent ne luy ont pas affermy l'esprit ny fortifié le courage. La philosophie l'a élevée et nourrie de sa main, et les bons livres l'ont façonnée, etc.

Il joignait ensuite un sonnet :

Monime va mourir, son mari le desire ;
Ce jaloux veut l'avoir aux Enfers avec soy ;
La Nature maudit cette barbare loy,
Et l'Amour de depit ses ailes en déchire.

La grace échevelée auprès d'elle souspire ;
Les filles de sa suitte en palissent d'effroy ;
La Fortune a regret de luy manquer de foy,
Et d'un mesme regard la traverse et l'admire.

Voyez le noble orgueil qui tient ce noble cœur ;
Des biens comme des maux également vainqueur
Il brave plus le sort que le sort ne le brave.

Rien ne peut l'enchaisner ; et du royal bandeau
Dont la Fortune a crû le faire son esclave,
Pour sortir de ses mains il se fait un cordeau.

Suivait alors un *Éloge de Monime*, où le récit tournait décidément en sermon ou méditation :

Monime naquit princesse dans une condition privée, et, avant que sa mauvaise fortune luy eust mis le diademe sur la teste, elle avoit esté couronnée de la Nature. Le titre et les forces de la royauté estoient dans son esprit et sur son visage ; mais c'estoit une royauté sans craintes et sans soupçons, une royauté exempte de conspirations et de revoltes. Quoy que desarmée, et delicate de son sexe et de sa complexion, elle fut plus ferme que les murailles de Milete assiegée par Mithridate, elle fut plus forte que les troupes de Mithridate qui assiegeaient Milete, et après que la fortune de sa patrie fut vaincuë, elle vainquit le victorieux. Milete fut prise de force, Monime ne le pût estre, etc.

Il développait ensuite une *Reflexion morale* :

Apprenez de cette femme à reconnoistre les maux sous le fard et au travers des masques dont ils se deguisent. Gardez de vous souhaitter des miseres de grand nom ; gardez de courir apres des supplices eclatans. On ne se brule qu'à ce qui brille ; on ne tombe que des lieux eminens, et la fortune n'éleve sur le theatre que ceux qu'elle veut tourmenter.... Il eust esté plus souhaitable à Monime de vieillir entre les lys et les roses du petit jardin de son pere, que d'estre expo-

sée à mille épines et peut-estre encore à mille soüillures dans le palais de Mithridate. Ce palais luy fut une prison parée, et la royauté un joug specieux, etc.

Apprenez donc de la malheureuse dignité de Monime que la felicité des femmes ne se fait pas de ces pieces de montre et de ces couleurs specieuses dont la fortune fait les grandes dames. Elle le fait de la tranquillité de l'esprit, de la satisfaction du cœur et du repos de la conscience, etc.

Enfin, il concluait par une *Question morale* : *S'il est du devoir de la femme forte d'exposer sa vie pour donner à son mary le repos de l'esprit.*

Il seroit bien inhumain de vouloir appesantir le joug des femmes. Il leur peze deja assez sur la teste et sur le cœur; et les plus fortes, si elles n'estoient soulagées, ne pourroient qu'à grande peine le porter toute une heure.... Il n'y a donc point de loy écrite, il n'y a point de tradition qui leur ordonne de mourir pour leurs marys jaloux. Mais au dela de la conscience et de la vie, elles ne peuvent rien avoir de si interieur à leur ame, rien de si attaché à leur cœur, qu'elles ne soient obligées de s'arracher du cœur et de l'ame, soit pour prevenir la jalousie qui pourroit naistre, soit pour guerir celle qui pourroit estre née, etc.

Certes, un tel ensemble péchait par la facilité, la fadeur, la gaucherie et le mauvais goût. Il donnait matière à un exercice de piété où s'accusait la plus fâcheuse rhétorique. Mais l'insistance de son évocation, le pathétique des scènes, la grâce dont il s'efforçait de les parer, les réflexions modernes et chrétiennes qu'il en faisait découler d'abondance, enfin les thèmes proprement poétiques, si maladroits fussent-ils, qu'il y esquissait, tant d'éléments réunis pouvaient retenir l'attention. Un poète comme Racine put être tenté de les mettre à profit, avec des moyens d'expression et surtout un génie qui manquaient au bon Père.

*
* *

Notre troisième texte a de beaucoup le plus d'importance. Il s'agit cette fois d'une « source », au sens rigoureux du mot. Par lui se confirment avec éclat les jonctions de la tragédie avec les récits pieux, et la genèse d'*Esther* s'éclaire ainsi d'une lumière toute nouvelle.

Nous le tirons de *La Cour sainte* du P. Caussin. Nul religieux plus connu en son temps. Né à Troyes en 1583, le jésuite Nicolas Caussin avait d'abord enseigné les belles-lettres en divers collèges, puis, s'étant acquis de la réputation, avait succédé comme

confesseur du roi au P. Gordon, écarté par Richelieu. Son apparente bonhomie rassurait. En fait, il avait vite joué un rôle audacieux. Allié d'abord à Richelieu contre Mlle de La Fayette, dont l'influence grandissait auprès du roi, il avait ensuite opéré une complète volte-face, liant partie avec la platonique maîtresse. Il reprochait au cardinal de laisser circuler des écrits contre l'autorité du pape, d'entretenir le trouble dans l'Église, d'accabler le peuple sous les impôts, d'aider les Hollandais rebelles à leur souverain, de former contre les princes chrétiens des alliances avec les Turcs. Louis XIII lui ayant proposé de soutenir ces accusations devant Richelieu, celui-ci n'avait pas eu de peine à se justifier. Destitué de ses fonctions de confesseur, chassé de la cour, le P. Caussin s'était vainement épanché en lettres amères à son général. Il attribuait sa disgrâce à son refus de révéler certaines confessions, scrupules qu'il aurait fait naître dans la conscience de son royal pénitent au sujet de la reine-mère alors exilée. Étendant ses griefs à tous ses confrères, il les accusait de l'avoir abandonné au ressentiment du cardinal. Ceux-ci néanmoins s'étaient opposés à son départ pour le Canada, et il était mort, en 1651, dans des souffrances qu'il se plaisait à reconnaître pour un « bain de délices » en comparaison de tout ce qu'il avait enduré à la cour.

Moins prolixe que celle du P. Lemoyne, son œuvre reste copieuse. Elle comprend des ouvrages de rhétorique (*Eloquentiae sacrae et humanae parallela libri XVI*, 1619), de morale (*Symbolica Aegyptiorum sapientia*, 1634), de piété (*L'année sainte ou La sagesse évangélique pour les sacrés entretiens de tous les dimanches et plusieurs festes de l'année*, posth., 1666, 4 vol.). Lui aussi avait défendu sa compagnie contre les attaques jansénistes (*Apologie pour les religieux de la Compagnie de Jésus*, 1644 ; *Réponse au libelle intitulé La « Théologie morale » des Jésuites*, 1644 ; *Réponse anticipée aux dernières Lettres des Jansénistes*, 1656). Mais il s'était acquis une immense renommée par une œuvre maîtresse : *La Cour sainte ou L'institution chrestienne des Grands, avec les exemples de ceux qui dans les cours ont fleury dans la sainteté*, parue dès 1624, accrue et remaniée en une vingtaine de rééditions jusqu'en 1674. Sous une forme aisée, accessible, relevée de formules vives et d'exemples frappants, il rappelait aux puissants les vérités essentielles du dogme chrétien, leur enseignait à maîtriser leurs passions, montrait qu'en tout temps les plus hautes vertus avaient pu s'incarner à la cour en d'illustres héros. Racine, d'autres encore sur lesquels

nous aurons sous peu l'occasion de revenir, ne purent ignorer ces leçons attachantes, mêlées d'amples récits, où défilait, si l'on peut dire, une large part du personnel tragique accoutumé : Mariamne, Pulchérie, Judith, Marie Stuart, Saül, Néron, Attila. Mais en cette galerie une héroïne pouvait entre toutes retenir l'attention : Esther.

C'est en effet le récit inséré dans la seconde partie au chapitre II, *Les reynes et dames,* qui a servi de trame, en général suivie de très près, à l'*Esther* racinienne. Non que le poète n'ait recouru lui aussi à la Bible, dont s'était inspiré son modèle ; un commerce étroit, personnel, avec les textes sacrés lui a permis d'approfondir le sujet, de mieux recréer l'atmosphère, de préciser maint détail, d'élargir surtout le lyrisme des chœurs d'après celui des *Psaumes*. Non qu'il n'ait par ailleurs utilisé d'autres sources. Quelques réminiscences ont été signalées ; nous en joindrions volontiers quelques autres. « *Pleurez, mes tristes yeux* » (v. 298) rappelle les plaintes célèbres de Chimène : « *Pleurez, pleurez mes yeux*, et fondez-vous en eau » (v. 799). Le vers 307, « Nos soupirs *sont nos seules armes* », fait peut-être écho aux vers 1695-1696 des *Juifves* de Garnier :

> Pauvrettes, nous n'avons pour recours que les larmes ;
> Les plaintes et les cris *ce sont nos seules armes*.

Les vers 1268-1269 :

> Les biens les plus charmants n'ont rien de comparable
> Aux *torrents de plaisir* qu'il répand dans un cœur,

paraissent bien souligner une allusion aux *Torrents spirituels* qui circulaient alors manuscrits, et nuancent curieusement l'ingénuité tendre, abandonnée, des « filles de Sion », en un temps où le guyonisme s'infiltrait à Saint-Cyr. Comme pour toutes ses tragédies, Racine amalgame et fond avec une prodigieuse virtuosité les emprunts les plus variés. Mais il n'en a pas moins pris pour base le récit du P. Caussin, qui lui offrait sous une forme déjà très élaborée l'essentiel de son sujet. L'imitation est si suivie, constamment si proche, qu'à l'exclusion du début un peu oiseux nous croyons devoir transcrire l'ensemble du texte, joignant en regard les principaux vers correspondants d'*Esther*[1].

1. Nous citons *La Cour sainte* d'après l'édition in-f° de 1664, t. II, p. 174-185. Pour l'*Esther* de Racine, nous suivons le texte de l'édition Mesnard, dans la Collection des Grands Écrivains.

.... Representez-vous donc que du temps que les Juifs estoient dispersez en Babylone, en Perse, en Medie et par tous les Estats de ces grands Roys, ils ne laissoient pas de se multiplier dans la captivité, et que la servitude, qui a coustume d'estouffer les bons esprits, produisoit quelquesfois parmy eux de grands hommes. Entr'autres parut sur le theatre l'excellent Mardochée, homme de *bon sens* et de grand courage, qui par son *addresse* et par sa valeur *delivra* toute sa nation de la mort et du saccagement. Il estoit alors demeurant dans Suse, la capitale du royaume, et nourrissoit en sa maison une petite niepce, *fille de son frère, orpheline de père et de mère*, qu'on nommoit en son enfance Édissa, et depuis Esther.

... du *sage* Mardochée (v. 44)
Et sur mes faibles mains fondant [leur *délivrance* (v. 52)
La mort m'avoit ravi les auteurs [de mes jours.
Mais lui, voyant en moi *la fille de* [*son frère,*
Me tint lieu, chère Élise, *et de* [*père et de mère,* (v. 46-48)

LES GRANDS ESPRITS ONT UNE TEINTURE DE PROPHETIE. SONGE DE MARDOCHÉE.

Comme les grands esprits qui sont particulierement gouvernez de Dieu ont quelque teinture de prophetie, il eut un merveilleux *songe*, et vit en son sommeil un grand orage, avec tonnerres, foudres et tremblement de terre, qui fut suivy d'un combat de deux dragons qui estoient aux prises l'un contre l'autre et jettoient d'*horribles* siflemens, lorsque diverses nations assemblées les regardoient, attendant l'issuë du combat. Là dessus il apperceut une petite fontaine qui devint soudainement une grande rivière, et se changea en lumière, et de lumière se transforma en soleil qui donnoit ensemble des eaux et des clartez à la terre.

Quelque *songe* effrayant cette nuit [l'a frappé
(songe d'Assuérus, v. 384 sqq.)

Il a dans ces *horreurs* passé toute (v. 391) [la nuit

Il *ne sçavoit que vouloit dire ce songe,* mais il en apprit *l'interpretation* dans les grands combats qu'il eut avec Aman, et dans l'exaltation de sa petite niepce, qui fut eslevée à une si haute splendeur, et donna de la conduite et du rafraischissement à tous ceux de sa nation.

Il entre a la cour et la reconnoist.

Comme il estoit de bonne façon et homme de mise, il trouva moyen de se pousser à la cour et de faire son apprentissage en quelque office mediocre, attendant une autre occasion pour se faire connoistre. Il avoit *l'œil bien ouvert à decouvrir tout ce qui se passoit,* sans se faire autrement de feste. Il consideroit l'abord des diverses nations qui estoient à cette cour, les humeurs, la capacité, les affaires, les liaisons, les intrigues, le credit, l'industrie d'un chacun, n'ometant rien de tout ce qui pouvoit avancer le bien de ses compatriotes.

Esprit d'Aman.

Il reconnut deslors l'esprit d'Aman, qui estoit pour lors petit cavalier de fortune, mais ambitieux, couvert, artificieux, vindicatif, *sanglant,* et capable de broüiller un Estat. Il en eut de l'aversion, quoy qu'il n'en eust pas encore été offensé, et commença à s'en defier, craignant qu'il ne fust un jour fatal à son peuple. Neantmoins il prenoit avec le temps un haut ascendant, et Mardochée apprehendoit sa grandeur comme on fait l'apparition d'une comete.

Entre tous les devins fameux dans
[la Chaldée,
Il a fait assembler ceux qui savent
[le mieux
Lire en un songe obscur les volon-
[*tés des cieux*
(v. 406-408 ; cf. aussi 703-705.)

Mais ce sujet zélé qui d'un *œil si*
[*subtil*
(v. 535)
Toi, qui dans ce palais *voit tout*
[*ce qui se passe*
(v. 442)

Du triste état des Juifs jour et
[nuit agité
(v. 49)

Au *sanguinaire* Aman...
(v. 167)
L'orgueil et le dédain sont peints
[sur son visage.
On lit dans ses regards sa fureur
[et sa rage.
(v. 939-940)

Conjuration descouverte PAR MARDOCHÉE.

Il arriva que *deux* perfides sujets, *Tharès* et Bagathan, *huissiers de la porte,* firent une abominable *conjuration contre le roy* Artaxerxes[1], de quoy Mardochée, qui n'estoit point un esprit endormy, s'apperceut et commença à les éclairer adroitement, considerant leurs allées et venuës, leurs paroles et leurs visages, leurs trames et leurs menées. Il en donna *advis* fort à propos, de sorte qu'estans pris, arrestez et *mis à la question,* ils avoüerent le crime et furent conduits au *supplice.* Le roy en sceut bon gré à Mardochée, luy commanda de demeurer en son palais dans quelque charge qu'il luy donna, et fit mettre *par escrit le jour* auquel il avoit esté *preservé* de la conspiration de ces deux malheureux serviteurs, pour *reconnoistre avec le temps les bons services* de son liberateur.

Déjà même, déjà par ses secrets [*avis*
J'ai *découvert* au roi les sanglantes [pratiques
Que formoient *contre lui deux* [*ingrats domestiques.*
(v. 98-100)

Seigneur, vous le savez, son *avis* [salutaire
Découvrit de Tharès le complot [sanguinaire
(v. 446-447)

AMAN Y TREMPOIT MAIS IL ESTOIT TROP COUVERT.

Il est croyable qu'Aman trempoit dans cet execrable dessein, puisqu'il sceut si mauvais gré à Mardochée d'en avoir esté le denonciateur ; mais la dissimulation qu'il apportoit à couvrir son jeu, et sa puissance qui se rendoit si redoutable, ne permirent pas qu'il fust pour lors envelopé dans la *ruïne de ces mal-heureux.* Ces deux courtisans se regardoient l'un et l'autre, et ne cherchoient qu'à se ruïner, le pouvoir de l'un estant toujours suspect à l'autre, quand Dieu sans y penser

Je vois de quel succès leur fureur [fut suivie,
Et que *dans les tourments* ils lais- [sèrent *la vie.*
(v. 533-534)

... Où les faits de son règne, avec [soin amassés,
Par de fidèles mains *chaque jour* [*sont tracés.*
On y conserve *écrits* le *service* et [l'offense,
Monuments éternels d'amour et [de vengeance.
(v. 395-398)

Enfin par qui la Perse avec moi fut [*sauvée*
(v. 538)

Va, *perds ces malheureux*
(v. 508)

1. Au début du récit, Assuérus est identifié avec Artaxercès Longuemain.

envoya à Mardochée un grand discours par le choix qui fut fait de sa niepce pour estre espouse du Roy.

GRANDE REVOLUTION A LA COUR.

L'Histoire dit qu'Assuerus voulut *monstrer* sa magnificence, et fit de grands *festins* l'espace de cent et quatre-vingt jours, auxquels il traitta les *princes,* les gouverneurs *des provinces* et *tous les grands* du royaume. Il voulut que *le peuple* fust aussi de la partie, et pour cet effet il fit dresser à l'entrée de ses *jardins,* qu'il avoit coustume de cultiver de ses mains, quantité de grands pavillons de bleu celeste, soustenus sur des colonnes de marbre et attachez avec des rubans de soye rouge et des anneaux d'yvoire. Il fit mesme dresser quelques lits d'or et d'argent sur un pavé d'esmeraudes et d'autres pierres rangées par un rapport fait à la mosaïque, qui avoit fort belle grâce. Là il *invita* tout *le peuple* de cette grande ville de Suse, et le fit servir à vaisselle d'or et d'argent, de viandes exquises et de vin delicieux, et laissa boire chacun selon sa portée sans contraindre personne.

BANQUET D'ASSUERUS.

LA REYNE VASTI EN FAIT UN AUTRE DE SON COSTÉ.

La Reyne Vasti fit d'un autre costé le banquet des femmes dans le Palais Royal, où elle n'oublia rien pour esgaler les superbes grandeurs du Roy son mary. Cette *joyeuse* vie dura l'*espace de* sept *jours,* et au dernier le Roy se trouva fort *gay et enflamme*

Pour mieux *faire éclater sa joie* [*et son amour*,
Il combla de présents *tous les* [*grands* de sa cour ;
Et même ses bienfaits, dans tou- [tes *ses provinces*,
Invitèrent le peuple aux noces de [leurs *princes*
(v. 76-80, transféré aux réjouissances qui suivent le mariage d'Esther).

(cf. jardin d'Esther, v. 826)

Hélas ! *durant ces jours de joie* et (v. 81) [de *festins*
(cf. 76, cité *supra*)

de vin. Il commanda aux eunuques qui estoient autour de luy de faire venir la Reyne, le diadème sur la teste, avec son haut appareil, pour faire monstre de sa beauté en presence de tout ce *peuple*. La Reyne ne prit point de plaisir à ce commandement et refusa d'y aller: en quoy, dit S. Sulpice, la femme estoit plus sage que le mary, ne voulant pas *faire un spectacle* de la beauté de son corps à des *hommes* pleins de viande et de vin, et meritoit d'autant plus de loüanges qu'elle estoit plus constante à garder les loix de la pudeur et de la bien seance.

Sa *disgrace*.

Mais cela ne fut pas pris du biais que nous le presente cet historien sacré; on s'imaginoit qu'elle tenoit du naturel des belles, qu'elle estoit un peu *fiere et desdaigneuse*, ce qui faisoit qu'elle n'estoit point tant aymée des grands de la cour, qui, comme il est croyable, ayant de longue-main envie de luy faire quelque mauvais office, empoignerent cette occasion. Ils firent rapporter au Roy par les eunuques ce refus fort brusquement, lors qu'il se pouvoit adoucir et moderer; ils se servirent de son vin comme d'un instrument de leur iniquité, et le piquerent aussi sur la diminution de son authorité, dont les princes sont jaloux, s'ils n'ont bien de la stupidité.

Artifices des ennemis de la Reyne *Vasti*.

Aussi-tost que la réponse de la Reyne Vasti fut publiée, le Roy se tourna vers les sept principaux conseillers de son Estat, qui

Peut-être on t'a conté la fameuse
[*disgrâce*
De *l'altière Vasthi*...
(v. 31-32)
... ne vous a point choisie
Pour *être un vain spectacle* aux
[*peuples* de l'Asie
Ni pour charmer les yeux des
[profanes *humains*.
(v. 213-215)

estoient toujours à ses costés, et gouvernoient tout le royaume. Il demanda leur avis sur ce qu'il devoit faire pour reprimer l'orgueil de sa femme. Mammouchan, qui estoit le dernier et le plus temeraire, fit de ce refus un crime d'Estat, et dît que cela tendoit au desordre de tout le royaume, par ce que les autres femmes, chacune en sa condition, se formeroient sur les exemples de la Reyne, et tireroient un avantage licentieux sur leurs maris, fondé sur cet affront fait à la majesté royale, et que partout elles voudroient dominer, ce qui renverseroit l'ordre de la nature et causeroit de grands troubles dans toutes les maisons. C'est pourquoy il fut d'advis que la Reyne fust repudiée par le Roy son mary, et qu'il fust faict un edict pour estre envoyé par tous les royaumes, touchant l'obeïssance que doivent les femmes à ceux qui sont leurs chefs.

RIGUEUR DE MAMMOUCHAN, CONSEILLER D'ESTAT

Cet homme estoit peut-estre mal traitté en son logis par sa partie, et sous ombre de police vouloit venger ses injures. Il est bien vray que la loy de Dieu recommande estroitement la soumission de la femme envers son mary ; mais cela se doit entendre en choses bonnes et raisonnables : car s'il falloit qu'une femme rendît une obeïssance aveugle à toutes les extravagances que pourroit avoir un mary peu sage et beaucoup passionné, elle seroit la plus mise-

OBEISSANCE DES FEMMES A QUEL POINT.

rable esclave de la terre. Il y avoit beaucoup de raisons qui pouvoient faire excuser cette action de Vasti ; mais comme on vid que Mammouchan avoit pleu au Roy en ce discours, tout le reste des conseillers d'Estat courut à la servitude, et la condamna à un long tourment par une courte sentence.

Elle fut *degradée et repudiée*, ce qui estoit assez ordinaire à ces Roys-là, qui ne faisoient pas grand estat de perdre une femme, puis qu'ils en avoient une si grande quantité en leur serrail. L'edict fut aussi fait aux termes que l'autre l'avoit requis, et le nom de cette pauvre Reyne alla par tout le royaume comme une triste fable et un vray pourtrait d'une grandeur abbatuë.

Dieu permettoit tout cecy pour faire place à Esther, qu'il avoit destinée *à la couche* d'Assuerus, *non pour elle*, mais *pour le salut de son peuple*. Après le divorce et le desastre de cette pauvre Vasti, *il fallut chercher* une nouvelle Reyne, et *consoler* le Roy sur sa perte.

ESTHER A LA COUR.

On fait un grand triage *par toutes les provinces du royaume* des plus belles filles pour estre menées à la cour. *On* trouve cette petite Esther bien agreable, douée d'une parfaite beauté, et d'une *grace naturelle* qui surpassoit toutes choses. Elle est conduite parmy un grand nombre d'autres,

Lorsque le Roi, contre elle en-
[flammé de dépit,
La chassa de son trône ainsi que
[*de son lit.*
(v. 33-34)

... est-elle à vous ?...
N'est-elle pas à *Dieu* dont vous
[l'avez reçue ?
Et qui sait, lorsqu'au trône il
[conduisit vos pas,
Si *pour sauver son peuple* il ne
[vous gardoit pas ?
(v. 208-212)

Dans ses nombreux Etats *il fal-*
[*lut* donc *chercher*
Quelque nouvel objet qui l'en
[pût *détacher.*
De l'Inde à l'Hellespont ses escla-
[ves coururent
Les filles de l'Egypte à Suse com-
(v. 37-40) [parurent.
On m'élevoit alors solitaire et
(v. 43) [cachée
L'autre, pour se parer de super-
[bes atours
Des plus adroites mains emprun-
[toit le secours.
Et moi, pour toute brigue et *pour*
[*tout artifice*

et d'abord que le Roy jetta les yeux sur elle, il l'agrea, et commanda à l'eunuque Egée, qui avoit la surintendance de son serrail, d'avoir un grand soin de cette jeune damoiselle, de ne luy rien espargner, et luy donner deslors sept suivantes avec tout l'equipage necessaire. Ces *filles* qui estoient ainsi choisies pour le lit du prince, faisoient un noviciat de douze mois, dans lequel temps elles avoient tout loisir de s'ajuster et d'*apprendre* les civilités de la cour. Après tout on les presentoit au Roy, qui prenoit celles qui luy agreoient le plus, et comme chacune avoit passé une nuit en sa chambre, elle estoit envoyée au matin en un nouveau serrail sous la charge d'un autre eunuque, et ne retournoit plus au Roy si elle n'estoit demandée nommement.

Sa dignité de Reyne fort soudaine.

Esther ne fit que dix mois d'apprentissage, et fut incontinent conduite au Roy Assuerus, qui la gousta sur toutes les filles qu'il avoit jamais veuës, et *la declara Reyne* en la place de Vasthi, *luy mettant le diademe sur la teste.* Mardochée fut ravy de ce choix, et se promenoit tous les jours, du commencement qu'elle fut amenée, devant le serrail, pour sçavoir de ses nouvelles, l'ayant recommandée à quelque eunuque confident qui en avoit un soin particulier. Il luy envoyoit à

De mes larmes au ciel j'offrois le [sacrifice.
(v. 61-64)
Je ne trouve qu'en vous je ne [sais quelle *grâce*
Qui me charme toujours et jamais [ne me lasse.
(v. 669-670)

A rempli ce palais de *filles* de [Sion...
Je mets à les *former* mon étude [et mes soins....
(Transféré aux jeunes Israélites du chœur, v. 402 et 406)

Devant ce fier monarque, Elise, [je parus
(v. 66)
« *Soyez reine* », dit-il ; et dès ce [moment même
De sa main sur mon front posa [*son diadème.*
(v. 75-76)
Son amitié pour moi le rend [ingénieux.
Absent, je le consulte ; et ses *ré-* [*ponses sages*
Pour venir jusqu'à moi trouvent [mille passages.
(v. 94-96)

poinct les *advis necessaires* pour luy apprendre comment elle se devoit gouverner, et sur tout il fut *si advisé*, que de luy recommander *de ne point declarer la nation dont elle estoit issuë*, et *ne faire aucune demonstration qu'elle luy appartinst* : ce qu'il jugea estre à propos, de peur qu'Aman, qui estoit dedans le grand credit et qui hayssoit naturellement les Juifs, ne la ruinast devant qu'elle eut pris racine dans le cœur du Roy.

PRUDENCE DE MARDOCHÉE A SA CONDUITE.

Voicy un merveilleux jeu de la Providence, qui va prendre une petite pierre à dessein d'abattre un grand colosse, et fait en un instant d'un pot de terre un vase d'or. On est tout estonné quel vent a poussé *cette pauvre Juifve* à la *couronne* de la premiere monarchie qui fut pour lors au monde. On pense que c'est un grand hazard ; mais *Dieu* sçavoit

LE CHOIX D'ESTHER EST UNE ŒUVRE DE LA PROVIDENCE.

que c'estoit *un grand conseil* digeré de toute eternité dans ses pensées. Car si l'Empire est deu selon Aristote aux personnes les plus parfaites, il y avoit du fondement aux belles qualitez d'Esther, *sur lequel on pouvoit affermir une couronne*. Outre la *beauté du corps* et la gentillesse de l'esprit, elle avoit de grands dons de *vertus* qui la rendoient *aymable* à tout le monde, et qui peuvent

Le roi jusqu'à ce jour *ignore qui*
[*je suis*.
Celui par qui le Ciel règle ma
[destinée

Sur ce secret encor tient ma lan-
[*gue enchaînée*.
(v. 90-92)

Le fier Assuérus *couronne* sa
[captive,
Et le Persan superbe est aux
[pieds *d'une Juive*.
Par quels secrets ressorts, par
[quel *enchaînement*
Le ciel a-t-il conduit *ce grand*
[événement ?
(v. 27-30)

Que dis-je ? sur ce thrône assis
[auprès de vous,
Des astres ennemis j'en crains
[*moins le courroux*,
Et crois que votre front prête à
[*mon diadème*
Un éclat qui le rend respectable
[aux Dieux mêmes.
(v. 675-678)

De l'*aimable vertu* doux et puis-
[sants attraits !
(v. 671)

servir de modelle à toutes les dames.

Ses bonnes qualités.

Ce n'estoit point une masse de chair et un corps sans âme, ny une femme mondaine, qui n'eust autre idole que sa beauté ny autres divinitez que le plaisir et l'ambition, comme il arrive ordinairement à tant de femmes, qui, se voyant eslevées au faiste des grandeurs du siecle, corrompent estrangement leurs mœurs et deshonorent leur condition. La premiere et principale vertu d'Esther, qui fit couler au reste de sa vie une tres-pure source de plaisirs, est qu'elle estoit devote,

Sa devotion.

et que se voyant jeune d'âge, fragile de sexe, haute de condition, en une cour d'un Roy infidelle, parmy tant d'autres femmes payennes, elle n'oublia jamais Dieu, et garda ponctuellement, autant qu'il luy fut loisible et possible, l'exercice de sa religion, faisant ses prieres avec une ardeur incroyable, et retenant une foy inviolable au milieu de l'empire de l'impieté. Elle porta le Roy son mary au culte de Dieu et à l'amour de son peuple autant qu'elle y vid de disposition. Elle fit un temple dans son cœur, n'en pouvant encore bastir dans son royaume, et dressa toutes ses devotions au sacrifice de soy-mesme.

Le mepris qu'elle fit de son corps.

Elle fut aussi grandement recommandable au peu de soin

Jamais tant de *beauté* fut-elle
[*couronnée ?*
Les charmes de son cœur sont
[encor plus puissants.
Jamais tant de *vertu* fut-elle
[*couronnée ?*
(v. 1230-1232)

La nature et le ciel à l'envi l'ont
[ornée.
(v. 1235)

qu'elle avoit de son corps contre la nature de ce sexe, qui met souvent Dieu et tout le Paradis apres sa chair. Cela parut grandement au poinct qu'il la fallut presenter au Roy pour la seconde fois, puisque *dans une occasion si importante* où *toutes les autres* avoient un soin infiny de leurs habits et de leurs *atours*, elle se contenta de fort peu de choses, et neantmoins dans sa grace naturelle non plus ny moins qu'une rose parée de ses feüilles, elle obscurcit toutes les beautez les plus attifées. *Son art estoit de n'avoir point d'art*, prendre ce que lui donnoit la nature, et rendre tout à Dieu.

Son humilité et docilité.

En outre elle rapporta à la cour une grande *humilité* et une parfaite *soumission* qu'elle ne quitta jamais, estant aussi *obeïssante* à son oncle lorsqu'elle eut le *diademe* sur la teste, que dans son bas age; elle escoutait ses advis; elle les mettoit en execution; elle ne *mesprisoit personne que soy-mesme*; l'habit de Reyne luy estoit un *fardeau presque insupportable*, et ne trouvoit jamais plus de joye que *dans sa solitude*. Il y a peu de femmes qui naissent sans teste, et sans opinions qui s'augmentent avec

Qui pourroit cependant t'expri- [mer les cabales
Que formoit en ces lieux ce [peuple de rivales
Qui *toutes disputant un si grand* [*intérêt*
Des yeux d'Assuerus attendoient [leur arrêt?
(v. 55-58)
L'autre pour se parer de super- [bes *atours*
Des plus adroites mains emprun- [toit le secours.
Et moi pour toute brigue et *pour* [*tout artifice*
De mes larmes au ciel j'offrois le
(v. 61-64) [sacrifice.

Tout respire en Esther l'*innocence*
(v. 672) [et la paix
Aux pieds de l'Eternel je viens
(v. 110) [*m'humilier*

Moi-même, sur son thrône, à ses [côtés assise,
Je suis à cette loi comme une
(v. 201-202) [autre *soumise*
A ses desseins secrets tremblante
(v. 53) [*j'obéis*
Ma prompte *obéissance*
Va d'un roi redoutable affronter
(v. 285-286) [la présence.
Quelle étoit en secret *ma honte*
(v. 82) [et mes chagrins!
... Que même cette pompe où je [suis condamnée,
Ce *bandeau* dont il faut que je [paroisse ornée
Dans ces jours solennels à l'or- [gueil dédiés,
Seule et *dans* le secret je le *foule*
(v. 277-280) [*à mes pieds.*

l'âge et croissent excessivement dans les hautes conditions : ce qui nous fait admirer celle-cy en contemplant de plus pres ses deportemens, et voyant qu'elle tenoit peu à soy-mesme, et qu'estant doüée d'un rare esprit, elle escoutoit la raison et n'avoit point de peine de ceder aux bons conseils, ce qui rendit sa conduite fort heureuse et toute sa negotiation tres-avantageuse.

Sa prudence.

Avec tout cela, comme Dieu l'avoit choisie pour de grandes affaires, il luy donna la prudence des Saincts, accompagnée d'un bon jugement, de docilité, de prevoyance, de discretion, d'accortise et de promptitude en l'execution des affaires.

Son courage et sa patience.

A cette prudence se vint joindre un courage et une generosité non pareille, jusques à *entreprendre* par un motif de vertu des actions si hazardeuses, qu'elle *n'y pouvoit quasi attendre rien moins que la mort.* Et pour couronner toutes ces vertus, elle possedoit encore une illustre patience, prenant tout de la main de Dieu, et s'ajustant à ses volontez en tous les succez et tous les evenemens des affaires du monde.

Au péril d'une mort funeste
Son zèle ardent *s'est exposé.*
(v. 1225-1226).

Voila les principales qualitez qui reluisoient en cette princesse, et qui se peuvent reconnoistre en celles que Dieu a gratifiées de ses faveurs. Il nous faut voir ensuitte le bel employ qu'il luy donna en cette cour d'Assuerus, pour briser la teste d'un grand serpent et *delivrer sa nation*

d'un gouffre de grandes et horribles calamitez.

MALHEUR DES GRANDS PAR LES MAUVAIS *conseils*.

Les *princes* et les grands *seroient heureux*, si, ne mourans point par procuration, ils pouvoient vivre en personne. Ils naissent assez souvent avec *de tres-bonnes qualitez :* ce sont des mers bonaces et remplies des richesses, qui *feroient du bien à tout le monde*, si *les vents* les laissoient couler selon leur naturel. Mais comme les beautez des femmes sont courtisées de plusieurs amans, aussi les hautes conditions ont leurs flatteurs, qui, sous ombre de se rendre adorateurs, se font maistres, et, sous couleur de service, exercent un empire sur ceux-là mesmes qui pensent *commander* à tout l'univers. *Leur nom* par ce moyen sert de passeport à toutes les meschancetez, leur authorité d'asyle aux crimes, leurs finances d'allumettes à la convoitise, leur pouvoir d'instrument à la vengeance et de fleau au genre humain.

AMAN *eslevé* PAR ASSUERUS.

C'est ce qui se void manifestement en la suite de cette histoire, où il est dit qu'Assuerus *esleva* Aman par dessus tous les princes et les grands de son royaume, et prit le plus meschant homme de

Et sur mes faibles mains *fondant* (v. 51) [*leur délivrance*
Que le peuple *est heureux*
Lorsqu'un roi *généreux*,
Craint dans tout l'univers, veut [encore qu'on l'aime !
Heureux le peuple ! *heureux le* (v. 960-963) [*roi* lui-même !

O d'un *parfait bonheur* assu- [rance éternelle,
Quand la suprême autorité
Dans ses *conseils* a toujours [auprès d'elle
La justice et la vérité !
(v. 964-968)
D'un souffle l'*aquilon* écarte les [nuages
Et chasse au loin la foudre et [les orages.
Un roi *sage*, ennemi du langage [menteur,
Ecarte d'un regard le perfide (v. 985-988) [imposteur.
... par de cruels esprits
Des *princes les plus doux* l'oreille [environnée
Et du bonheur public la source (v. 1083-1085) [empoisonnée...
Détourne, Roi *puissant*, détourne [tes oreilles
De tout *conseil* barbare et men- (v. 999-1000 et suiv.) [songer....
On verra, *sous le nom* du plus (v. 1100) [juste des princes

Mais, crois-moi, dans le rang où (Aman, v. 488) [je suis *élevé*

la terre pour en faire le plus puissant, afin que les crimes eussent autant de mains que ce monarque avoit de richesses et de puissance. Sa bonté fut seduite en ce poinct et son esprit trop mol fut gagné par de grandes apparences qui le desroberent à luy mesme, et ne luy laisserent plus qu'un phantosme de dignité.

SES MAUVAISES QUALITEZ.

Cet Aman, qu'il pensoit d'abord estre Persan, *homme de bien, capable, affectionné à son service,* estoit en partie *Amalechite*, en partie aussi Macedonien, un fils de la terre qui n'avoit point de Dieu ny de conscience, un esprit plein de labyrintes, captieux, ombrageux, grand en apparence et petit en effect, lyon dans la prosperité, singe dans l'adversité, dont la vie estoit un *crime* perpetuel, l'avarice un gouffre, l'*ambition* un abysme, la fortune un scandale et une injure à la Providence.

SA GRANDE FAVEUR.

Neantmoins il entra tellement dans l'amitié d'Assuerus, qu'il ne voyoit que par ses yeux, *n'escoutoit que par ses oreilles,* ne marchoit que par ses pas et ne gouvernoit que *par ses conseils.* Il l'appelloit son pere, et le croyoit le plus sage et le plus excellent de son royaume, ordonnant à un-chacun de le reconnoistre *comme la seconde personne de l'Empire,* et de l'adorer. Cette

Approche, *heureux appui* du
[trône de ton maître
(v. 578)

Je sais combien est pur le *zèle*
[qui t'enflamme
(Ass. à Aman, v. 582)

Aman, l'impie Aman, race d'*Ama-*
[*lécite*
(v. 170 ; cf. aussi 483 sqq.)

Mon âme à *ma grandeur* tout
[entière attachée
Des intérêts du *sang* est foible-
[ment touchée.
(Aman, v. 489-490)

Ne possédez-vous pas son oreille
[et son cœur ?
(v. 915)

Ame *de mes conseils*[1], et qui seul
[tant de fois
Du sceptre dans ma main a sou-
[lagé le poids....
(v. 579 580)

Enfin *de votre empire après vous*
(v. 607) [*le premier*

1. On remarquera le tact avec lequel, par égard pour Louis XIV autant que par souci de la grandeur tragique, Racine sauvegarde ici la noblesse d'Assuérus.

cour, qui estoit pleine d'esclaves, porta bien des chandelles à cette idole, les uns par terreur comme à un demon mal-faisant, et les autres par esperance d'avancement.

Le pauvre Mardochée ressentoit une amere douleur de voir sur la teste des hommes celuy qui vouloit mettre tout le monde sous ses pieds, et dans cette servitude si generale à tout le monde il choisit plustost la perte de la vie que celle de sa liberté. Jamais il *ne* voulut *flechir le genoüil devant* ce Baal, et quoy que les ennemis le persecutassent en ce poinct par fureur et les amis par importunitez, il demeura *immobile*, resolu à beaucoup souffrir pour ne rien faire laschement. Aman, qui estoit au commencement entesté des fumigations de l'encens qu'on luy presentoit de tous costez, et qui ne regardoit les hommes que comme les moucherons, n'y prenoit pas garde d'abord. Mais comme il fut adverty par les flateurs qu'il n'y avoit qu'un seul homme à la cour qui refusoit d'estre *adorateur de sa fortune*, il s'enflamma de colere, et estimant que *c'estoit un petit jeu pour luy* de faire mourir un homme, il prit une resolution horrible et *sanglante* d'exterminer *toute la nation*.

GENEROSITÉ DE MARDOCHÉE.

Il n'a *devant* Aman pu *fléchir les* [*genoux*.
(v. 1126)

Lui, fièrement assis et la tête [*immobile*
(v. 429)

HORRIBLE *vengeance* D'AMAN QUI VEUT EXTERMINER *une nation entiere* POUR SE VENGER *d'un seul*.

Il *remonstre* au Roy que les Juifs, dispersez par toutes les provinces de son royaume, estoient *separez*

En vain de la faveur du plus grand [des monarques
Tout révère à genoux les glo- [rieuses marques.
(v. 425-426)
C'étoit trop peu pour moi d'une [telle victime.
(v. 469)
Il faut des châtiments dont l'uni- [vers frémisse...
Que *les peuples entiers* dans le [*sang* soient noyés.
(v. 473-475)
C'est lui, je te veux bien confier [ma *vengeance*
(v. 466)
Je *prévins* donc contre ceux *l'es-* [*prit* d'Assuérus.
(v. 492)
Un seul osa d'Aman attirer le [*courroux* :

de religion et de loix de tout le reste du monde, et *de cœur* de sa personne et de son Estat. Que c'estoient des gens tres pernicieux à un Empire, qui couvoient toujours quelque venin, et que s'ils sembloient moderez, ce n'estoit que par impuissance, estans *disposez* à la première occasion *de se jetter dans la rebellion* et dans l'insolence. Il adjousta que le grand soing qu'il avoit *du bien de l'Estat*, auquel il veilloit toujours, lui mettoit ces paroles en la bouche, qui causeroient le *repos* universel de toute sa monarchie, et qu'apres avoir bien consideré les grands perils dont *sa couronne et sa vie* est menacée par cette faction, il n'a rien trouvé de meilleur que *de les prevenir* et de les accabler de bonne heure, devant qu'ils se fortifient au prejudice du public. Que si les *thresoriers* en l'espargne craignoient en cela la diminution des tributs, qu'il offroit de bon cœur dix mille talens de son bien propre, pour recompenser les finances, tant il avoit à cœur cette affaire, qui concernoit *le salut de son Roy* et l'utilité de ses peuples.

REMONSTRANCE AU ROY ASSUERUS.

LA FACILITÉ D'ASSUERUS TRES PERNICIEUSE.

Ce serpent joüa si artificieusement son jeu, qu'il *persuada tout ce qu'il voulut*, en telle sorte que ce pauvre Assuerus, qui estoit un esprit bas et *credule, sans rien examiner tire l'anneau* de son doigt, *le met entre les mains d'Aman, avec un plein pouvoir* de faire comme il l'entendoit. Voilà

Aussitôt de la terre ils disparu- (v. 479-480) [rent *tous*.
Leur Dieu même, ennemy de tous (v. 497) [les autres dieux.
Etrangers dans la Perse, *à nos* (v. 499) [*lois opposés*,
Et détestés partout *détestent* tous (v. 502) [les hommes.
Du reste des humains ils semblent (v. 500) [*divisés*.
Je les peignis puissants, riches, (v. 496) [*séditieux*.
Le mensonge jamais n'entra dans [tes discours,
Et *mon intérêt seul* est le but où [tu cours.
(Ass. à Aman, v. 583-584)
N'aspirent qu'à troubler le *repos* (v. 501) [où nous sommes.

J'intéressai *sa gloire;* il trembla (v. 495) [pour *sa vie*.
Prévenez, punissez leurs insolents (v. 503) [efforts.
De leur dépouille enfin grossissez (v. 504) [vos *trésors*.

Assure, me dit-il, *le repos de ton* (v. 507) [*roi*.

Et le roi, *trop crédule*, a signé (v. 172) [cet édit.
Je dis, et l'on me *crut*. Le roi, *dès* [*l'heure même*,

la grande confusion de l'Estat, de l'esprit et de la conscience des Roys, quand ils se laissent aller facilement aux mauvais conseils, et ne veulent pas seulement connoistre ce qui se passe au gouvernement de leur peuple.

C'est chose horrible qu'en un tournemain ce miserable prince abandonne à la vengeance d'un homme pernicieux tant de millions de vies, sans se faire une seule reflexion sur ce qu'il dit et sur ce qu'il octroye. Il ne s'imaginoit nullement où cela alloit, et sa *faineantise* ordinaire ne luy permettoit pas d'en prendre aucune connoissance : ce qui le rendoit doublement coupable, de permettre tant de meurtres et de les ignorer. Seneque dit que comme l'Empereur Claudius fut en l'autre monde, on luy reprocha quantité d'*homicides* qui s'estoient faits sous son nom, et toutesfois il ne sçavoit ce qu'on lui disoit, lorsqu'Auguste se leva et luy dit : « Meschant ! nous ne recherchons pas icy les meurtres que tu as faits, mais ceux que tu as ignoré ; car c'est chose plus honteuse à un Roy d'ignorer le mal qui se passe en son royaume que de le commettre ».

TURPIUS IGNOSTI QUAM OCCIDISTI. SENECA IN LUDO DE MORTE CLAUDII.

La sœur d'un Ptolomée Roy d'Egypte, voyant que son frère en joüant au dez se faisoit lire les procez criminels pour les decider en dernier ressort, arracha les papiers des mains du greffier, et dit à son frere qu'autrement tombait un dez, autrement la teste d'un homme : on ne sauroit ap-

Mit dans ma main le sceau de
[son pouvoir suprême.
(v. 505-506)

Il est temps que tu t'éveilles :
Dans le sang innocent ta main
[va se plonger,
Pendant que tu *sommeilles*.
(v. 999-1001)

Conter sa langue *homicide*
(v. 976)

porter trop de consideration lors qu'il est question d'épandre le sang humain, soit en guerre, soit en paix.

AMAN MEDITE SA VENGEANCE AVEC APPAREIL.

Neantmoins Assuerus s'en fie au superbe Aman, comme qui se fieroit au *loup* de la vie de ses *brebis*. Il *triomphe de joie* d'avoir obtenu l'anneau du Roy, il gouste et digere sa vangeance avec ceremonie. Il se fait apporter un grand vaze, dans lequel il jette douze petits billets qui portoient le nom de chaque mois, et fait tirer au sort le mois auquel il devoit executer son pernicieux dessein. Le sort tomba sur le dernier, quoy qu'il fust jetté au premier, et ne le voulut point changer, soit par une vieille superstition de son païs, soit par la grande confiance qu'il avoit que, quelque temps qu'il prît pour faire le massacre projetté, les Juifs ne luy pourroient eschapper, tant ils estoient impuissants et les pensoit tenir comme des bestes enfermées qu'on chasse quand on veut.

Ce luy estoit un plaisir de leur monstrer le fer estincellant un an devant que de mourir, et les faire mille fois perir par la crainte devant que de leur oster une fois la vie par l'espée. Il assemble tous les secretaires du Roy et leur *dicte* une lettre sanglante, dont il fait tirer quantité de copies *pour envoyer en toutes les provinces*, et la teneur estoit que *le treizieme jour du dernier mois*, qui estoit celuy de Fevrier, les

Je ne sais si ce *tigre* a reconnu sa [proie;
Mais en nous regardant, mes [sœurs, il m'a semblé
Qu'il avoit dans les yeux une [barbare *joie*.
Faibles *agneaux* livrés à des [*loups* furieux
(v. 942-944)
(v. 306)

Aurait de tant d'horreurs *dicté* [l'ordre effroyable
(v. 1097)

SA LETTRE SANGLANTE.

Juifs fussent massacrez *en toutes les villes et provinces qui estoient du ressort du royaume,* et cela depuis le plus petit jusques au plus grand, sans espargner *ny homme, ny femme, ny enfant*, qu'on fist main basse à tous, sans remission, et que leurs *biens* fussent confisquez et mis au pillage. Ces lettres, *marquées du sceau* et des armes du Roy, voloient comme des oyseaux funestes *par toute l'estenduë des vingt-sept provinces de ce grand royaume.* C'estoit un edict de mort, non de la mort et de la ruine d'un homme, ou d'une ville, ou d'une province, mais *d'une nation entiere.* Le mal estoit universel, et portoit de toutes parts les menaces, le *sang*, les tueries, les craintes et les frayeurs, de l'Euphrate jusques au Nil. La terreur commença par la ville capitale de Suse, où *l'edict fut veu et leu* de tout le monde, attaché aux piliers et aux murailles des places publiques, portant ces termes :

EDIT DU ROY.

Artaxerxes, le souverain Seigneur et Roy de tous les peuples qui sont *depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie*, aux princes et gouverneurs des vingt-sept provinces de notre Empire, salut.

Après avoir subjugué l'univers sous mes loix, je n'ay point voulu abuser de la *grandeur de mes pouvoirs* ; mais j'ay desiré de gouverner mes bons sujets avec toute clemence et douceur, les faisant jouyr d'une paix et *tranquillité* souhaittable à tous les mortels. C'est pourquoy, m'informant des

Ses ordres sont donnés; et *dans* [*tous ses États*
Le jour fatal est pris pour tant [d'assassinats.
(v. 175-176)
Du carnage avec lui *je réglai la* (v. 510) [*journée.*
Le fer ne connaistra *ni le sexe ni* [*l'âge.*
Tout doit servir de proie....
(v. 178-179)
On égorge à la fois *les enfants*, [les vieillards,
Et la sœur et le frère
Et la *fille* et la *mère*....
(v. 317-319)
De leur *dépouille* enfin grossissez (v. 504) [vos trésors.
Mit dans ma main le *sceau* de son (v. 506) [pouvoir suprême.
Que les *peuples entiers* dans le (v. 475) [*sang* soient noyés.
Toute la nation fut ainsi con- (v. 509) [damnée.

Lisez, lisez l'arrêt détestable, (v. 163) [cruel

De l'Inde à l'Hellespont ses escla- [ves coururent.
(v. 39)

O repos ! ô *tranquillité !*
O d'un parfait bonheur assu- [rance éternelle,
Quand la *suprême autorité*
Dans ses conseils a toujours au- [près d'elle

moyens que je pourrois tenir pour l'effect de ce dessein, notre tres-cher Aman, *la seconde personne de mon royaume,* qui surpasse tous les hommes du monde en capacité et fidelité, m'a representé que le peuple Juif, dispersé par toutes les provinces de mon Empire, estant *separé de religion et de loy d'avec toutes les autres nations, mesprise nos edicts* et ne cesse de se rendre *perturbateur du repos public.* Ce qu'ayant bien et deuëment reconnu, nous avons ordonné et ordonnons qu'il soit puny selon les ordres de notre tres-cher Aman, qui est le surintendant de toutes nos provinces, et que nous honorons comme notre vrai pere. En outre, nous voulons et entendons que l'execution en soit faite le treizieme jour du mois Adar, dernier de l'année, afin que tous les meschans descendans aux enfers en un mesme jour, rendent la paix et le repos à nos bons sujets qu'ils ont troublez par leurs factions. Tel est nostre bon-plaisir. Donné à Suse le premier du mois de Nisan.

GRAND TROUBLE PARMY LES JUIFS.

Voilà comme Aman et ses complices, ouvriers d'iniquité, taillerent leurs plumes de furies et les tremperent dans le sang, pour faire dire au Roy des Perses tout ce qu'il leur plaisoit, ayant son sceau et authorité entre les mains. Le pauvre Mardochée, voyant cette grosse tempeste qui venoit fondre sur les testes de tout son peuple, apres avoir leu cet edit, et sachant qu'Aman estoit en table avec le Roy, qu'on ne voyoit poinct, tascha d'esmouvoir tout le

La justice et la vérité !
(v. 964-968)

Enfin *de votre empire après vous [le premier.*
(v. 607)

(v. 496 sqq., cités *supra*)

monde à pitié, s'habillant d'un *cilice* et se *couvrant de cendre*, avec tout son peuple qui pleuroit et heurloit autour de luy.

Ce funeste escadron marcha jusques aux portes du palais, sans *entrer* dedans : car il n'estoit pas permis, mesme à Mardochée, de se faire voir à la cour dans cet estat si deplorable, qui eust offensé les yeux des plus delicats. Les mauvaises nouvelles ont des ailes pour voler, et quantité de voix pour se faire ouyr ; les eunuques et les filles effrayées ne manquerent pas d'advertir la Reyne Esther de tout ce qui se passoit, de quoy elle se trouva *extremement surprise*. Et comme elle eut appris que son oncle estoit à la porte, couvert de *cendre*, avec le *cilice* sur le dos, elle luy envoya secrettement un habit qu'il refusa, ne le jugeant pas convenable à sa fortune : ce qui luy fit depescher un autre messager, qui estoit *Athac*, l'eunuque qui la servoit, lequel sortit hors du chasteau et s'informa particulierement de Mardochée de tout l'estat d'une affaire si triste. L'autre luy en fit un narré raccourcy, et luy donna une *copie de l'edit pour presenter à la Reyne*, le priant de luy dire qu'il *falloit* necessairement *voir le Roy* et agir puissamment aupres de sa Majesté pour la delivrance de son peuple.

Athac retourne promptement à sa maistresse, et luy rapporte fidelement ce qu'il avoit apris de Mardochée. *La pauvre princesse* se trouva entre deux fers, grandement gesnée d'esprit ; elle n'osoit

Mais d'où vient cet air sombre, et [ce *cilice* affreux,
Et *cette cendre* enfin qui *couvre* [vos cheveux ?
(v. 159-160)

Un ange du Seigneur, sous son [aile sacrée,
A donc conduit vos pas et caché [votre *entrée?*
(v. 157-158)

Juste ciel ! *tout mon sang dans* [*mes veines se glace.*
(v. 165)

Asaph, autre officier d'Assuérus.
(Liste des personnages)

Lisez, lisez l'arrêt détestable, [cruel....
(v. 163)

Allez, osez au roi déclarer qui [vous êtes.
(v. 190)

En vous est tout l'espoir de vos [malheureux frères.
Il les *faut* secourir.
(v. 185-186)

O Reine infortunée !
(v. 161)

aller au Roy *sans estre mandée*; aussi de rejetter la priere de son oncle dans un accident si pressant, ce luy estoit une *mort*. Elle renvoye Athac pour representer derechef au bon Mardochée le danger de cette negotiation, et luy dire qu'il y a une *loy* establie par le prince, qui ordonne que quiconque *se presentera devant ses yeux sans estre appelé doit estre puny de mort, si ce n'est que par misericorde il luy tende son sceptre en signe de salut*; et que sur cela il y a trente jours qu'elle n'a veu sa Majesté, ne sçachant point en quelle posture elle est à present dans son esprit, que si elle le trouve en quelque mauvaise disposition, c'est fait *de sa vie*, qu'elle ne cherche à *conserver* que *pour le salut des siens*.

Nonobstant toutes ces remonstrances, son oncle lui mande *qu'elle marche*, et que si elle neglige d'agir *dans une occasion si importante, Dieu trouvera d'autres moyens* pour sauver son peuple. Mais qu'elle prenne bien garde que la *maison de son père et elle aussi ne perissent par trop de soin de leur conservation*, et qu'elle devoit penser que peut-estre *la Providence divine l'avoit mise où elle est pour ce seul sujet*.

On ne sçait ce qu'on doit le plus admirer icy, ou l'authorité que Mardochée prenoit sur la Reyne, ou l'obeïssance que la Reyne lui rendoit. Elle n'eut pas plustost entendu cette replique,

Et la *mort* est le prix de tout [audacieux
Qui sans estre appelé se présente [*à leurs yeux.*
(v. 195-196)

Hélas! ignorez-vous *quelles* sé- [vères *lois*
Aux timides mortels cachent ici
(v. 191-192) [les rois?
(cf. ci-dessus, v. 195-196)
Si le roi dans l'instant, *pour sau-* [*ver le coupable*,
Ne lui donne à baiser *son sceptre*
(v. 197-198) [redoutable.

Pour quelque chose, Esther, vous
(v. 206) [comptez *votre vie*?
Et qui sait, lorsqu'au thrône il [conduisit vos pas,
Si *pour sauver son peuple* il ne
(v. 211-212) [vous *gardoit* pas?
C'est pour toi *que je marche.*
(v. 287) [Accompagne mes pas.
Quoi? *lorsque vous voyez périr*
(v. 205) [*votre patrie*
Et quel besoin son bras a-t-il de
(v. 220) [nos secours?
Et s'il faut que sa voix frappe en [vain vos oreilles,
Nous n'en verrons pas moins écla- [ter ses merveilles...
Et vous qui n'aurez point accepté [cette grâce,
Vous périrez peut-être et toute
(v. 233-234 et 237-238) [*votre race.*
(cf. ci-dessus, v. 211-212)

S'immoler pour son nom et pour [son héritage,

qu'elle dit : « C'en est fait, j'iray, et *me sacrifierai à la mort de bon cœur*, pour obeïr à mon oncle et sauver, si je puis, *ma nation*. *Allez*, Athac, et luy dites *qu*'il assemble *tous les Juifs qui sont dans Suse*, qu'on *fasse un jeûne de trois jours pour le succez* de cette entreprise, *avec des prieres continuelles*. Je feray le mesme de mon costé *avec mes filles*, et en suite nous *hazarderons* l'affaire. »

Voilà comme il faut proceder aux grandes negotiations, *en faisant toujours marcher Dieu à la teste*, qui est la source de tous les bons succez. Ce fut alors un *concert* admirable *de devotions* dedans et dehors le palais. Mardochée estoit au milieu de son peuple, levant les mains au ciel et disant : « *Grand Dieu*, dont l'Empire n'a point de limites, et de qui les volontez *absolues* ne souffrent point de contradiction ! *vos mains ont formé le ciel et la terre*, avec toutes les beautez qu'ils enferment dans leur sein, et n'y a rien qui puisse resister *à la puissance* de votre *bras*. Mon Dieu ! *vous sçavez tout, et n'ignorez pas* que le refus que j'ay fait d'adorer le superbe Aman ne procede pas de gloire et de vanité qui soit en moy ; car dès a present je voudrois baiser ses pas pour le salut de mon peuple. Mais j'ay eu crainte *de transferer l'honneur du Createur à la creature*, et de

D'un enfant d'Israël voilà le vrai [partage :
Trop heureuse pour lui de *hasar-*
(v. 216-219) [*der* vos jours !
Contente de périr, s'il faut que je [périsse,
J'irai pour mon pays m'offrir en
(v. 245-246) [*sacrifice.*
Allez. Que tous les Juifs, dans [*Suse répandus,*
A prier avec vous *jour et nuit* [*assidus,*
Me prêtent de leurs vœux le se- [cours *salutaire,*
Et *pendant ces trois jours gardent*
(v. 239-242) [*un jeûne* austère.
Venez, venez *mes filles* (v. 113)
C'est lui qui, m'excitant à vous [oser chercher,
Devant moi, chère Esther, *a bien*
(v. 231-232) [*voulu marcher.*
(cf. sc. 4 [prière d'Esther] et sc. 5)
(*Toute cette scène est chantée.*)
O mon Souverain Roi,
Me voici... (v. 247-248)
Il parle, et dans la poudre il les [fait tous rentrer.
Au seul son de sa voix la mer
(v. 224-225) [fuit, le ciel tremble...
Ce Dieu, maître *absolu* de la terre
(v. 1051) [et des cieux[1]...
L'Éternel est son nom. *Le mon-*
(v. 1052) [*de est son ouvrage.*
Que de ton *bras la force* les ren-
(v. 1010) [verse.
Et quel besoin son *bras* a-t-il de [nos secours ?
Que peuvent contre lui tous les
(v. 220-221) [rois de la terre ?
Tu sais combien...
(prière d'Esther, v. 274)
Plein d'une *juste* horreur pour un [Amalecite....
Il n'a devant Aman pu fléchir les [genoux,

1. Cf. *Polyeucte*, v. 1657 sqq. : « Je n'adore qu'un Dieu, maître de l'univers, etc. ».

donner un compagnon à vostre Majesté. Et partant je vous supplie, *ô le Dieu de nos pères!* de faire reluire un rayon *de vos miserricordes* sur ces pauvres *affligez*. Voyez la rage de nos ennemis, qui ont tous juré nostre ruine : ne mesprisez point *votre heritage* que vous avez racheté de l'*Egypte*. Montrez-vous propice à votre peuple, qui est comme le sort de vostre Empire, changez notre deüil en joye, et *ne fermez point les bouches de ceux qui chantent vos loüanges*. » Cette oraison fut suivie unanimement de tout le peuple.

Mais la divine Esther d'autre part, *enfermée dans son secret*, mit bas ses habits pretieux et tous les atours de la gloire qui l'environnoit, prenant un habillement de deüil, et *se couvrant aussi de cendres*. Elle estoit en priere jour et nuit, et mattoit aussi son corps de jeûnes et d'austerités. Le soucy faisoit ternir les roses de son beau visage, et les lieux qui avoient esté les complices de ses joyes, estoient *pour lors arrosez de ses larmes*. Elle disoit à Dieu d'un cœur amoureux :

DEVOTIONS D'ESTHER.

« Mon Dieu ! *Vous sçavez* la necessité qui m'oppresse, et vous n'ignorez pas que je deteste de tout mon cœur *ce diademe orgueilleux*, qui éclate sur ma teste lorsqu'il me faut *paroistre* à la cour *par contrainte*. Je ne l'ay jamais porté aux jours sacrez de mon

Ni lui rendre un honneur qui
[n'estoit dû qu'à vous.
(v. 1124 et 1126-1127)

Quand pour te faire un peuple
[agréable à tes yeux
Il plut à ton amour *de choisir nos*
(v. 251-252) [*aïeux.*
Dieu regarde *en pitié* son peuple
(v. 1079) [*malheureux.*
Mon père mille fois m'a dit dans
[mon enfance
Qu'avec nous tu juras une sainte
[alliance.
(prière d'Esther, v. 249-250)

Descends, tel qu'autrefois la mer
(v. 364) [te vit descendre
Non, non, ne souffre pas que ces
[peuples farouches,
Ivres de notre sang, *ferment les*
[*seules bouches*
Qui dans tout l'univers célèbrent
(v. 269-271) [*tes bienfaits.*
Qu'on s'éloigne un moment. (v. 247)

Qu'à ces vains ornements[1] *je prê-*
[*fère la cendre*,
Et n'ai de goût *qu'aux pleurs que*
(v. 281-282) [*tu me vois répandre.*
Tu sais combien je hais leurs
(v. 274) [fêtes criminelles
Que même cette *pompe* où je suis
[*condamnée*,
Ce bandeau, dont *il faut* que je
[*paroisse* ornée
Dans ces jours solennels à *l'or-*
[*gueil* dédiés,
Seule et dans le secret je le foule
(v. 277-280) [*à mes pieds.*

1. Cf. *Phèdre*, v. 158 : « Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent ! »

silence et de ma *chere* solitude, *que je prise par dessus* tous les empires de la terre. Vous n'ignorez pas, ô mon Seigneur, que depuis que j'ay esté transportée en ce palais, mon cœur n'a jamais eu de joye qu'en la consideration de vos bien-faits. Je suis icy *seule et* delaissée de tous parens et amis, n'attendant point *d'autre secours* que celuy *de votre bras*. Voilà que je *tiens ma vie* et mon âme entre mes mains, pour la perdre pour vous ou la sauver par vous. Ceux qui ont *resolu de démolir vos autels* et renverser la gloire de votre temple, ce sont ceux-là mesmes qui ont juré nostre mort. Mais ne donnez point, ô Seigneur ! votre sceptre et vos pouvoirs à ceux qui n'ont point de nom *entre vos peuples fidelles* : faites retourner *leurs propres flèches contre leur visage*, et nous tenez toujours sous la protection de vos divines mains. Puis qu'il faut que je porte la parole *pour le bien de toute vostre nation* et de la mienne, *inspirez-moy les discours* que je dois faire *à la face de ce lion, adoucissez pour nous son cœur*, et luy *faites tourner son fiel du costé de nos ennemis*, afin que nous vous puissions *rendre nos actions de graces* et vous offrir des *loüanges* immortelles. »

SA NEGOCIATION.

Le troisiesme jour expiré, elle mit bas le deüil et se para de ses plus riches atours pour affiler le trait de sa beauté, qu'elle avoit si dignement consacrée aux grands effets du salut de sa nation. Et quoy qu'elle eût le cœur remply de soucis sur l'evenement d'une ambassade de si grande impor-

Et c'est là que fuyant *l'orgueil du* [*diadème*
(v. 107)
Et *n'ai de goût* qu'aux pleurs
(v. 282)

Et quel besoin *son bras* a-t-il *de* [*nos secours ?*
(v. 220)
Contente de *périr* s'il faut que je [périsse
(v. 245)
Nos superbes vainqueurs, insul- [tant à nos larmes,
Imputent à leurs dieux le succès [de leurs armes,
Et *veulent* aujourd'hui qu'un [même coup mortel
Abolisse ton nom, ton peuple *et* [*ton autel.*
(v. 221-223.)
Pour moi, que tu retiens *parmi* [*ces infidèles*
(v. 273)
L'homme superbe est renversé.
Ses propres flèches l'ont percé.
(v. 1206-1207)
J'attendois le moment marqué [dans ton arrêt
Pour oser *de ton peuple embras-* [*ser l'intérêt.*
(v. 283-284)
Devant ce fier lion qui ne te con- [noît pas,
Commande en me voyant *que son* [*courroux s'apaise*,
Et *prête à mes discours* un charme [qui lui plaise.
(v. 288-290)
Tourne enfin *sa fureur contre nos* [*ennemis.*
(v. 292)
Le lion rugissant est un agneau [paisible.
Dieu, notre Dieu sans doute a [versé *dans son cœur*
Cet esprit de douceur
(v. 724-726)
Que ma bouche et mon cœur, et [tout ce que je suis

tance, elle parut toutesfois avec un visage aussi fleury que la plus belle aube du jour, calmant les orages de son cœur par la force d'un esprit invincible. Après avoir derechef invoqué l'autheur et *le consommateur des merveilles* [1], elle marcha accompagnée de deux filles, *dont l'une la soustenoit*, mesnageant parfaitement la délicatesse de son corps, et l'autre *tenoit la queüe de sa robe* largement espanduë. Elle passe de porte en porte, de chambre en chambre, et arrive enfin à celle du Roy, qui estoit assis *sur son throsne* avec un habit tout chamarré de diamans et une pompe non pareille. Il estoit rouge de visage et *avoit les yeux fort estincellans*, et il semble qu'il prenoit quelque plaisir à les jetter par roulades, pour *ébloüir ceux qui le regardoient par les éclairs de sa majesté*. D'abord son regard se monstra *un peu terrible* à cette nouvelle femme, soit qu'il fit cela par une caresse amoureuse, soit qu'il fut *picqué de quelque colere de la voir entrer sans estre appellée*. La prudente Esther sçut aussi bien joüer son jeu et le prendre par son foible, auquel il pensoit estre le plus fort. Elle se servit d'une eloquence muette et d'une crainte où il y avoit beaucoup de mignardise et de gentillesse du sexe.

SON ACCORTISE.

L'incarnat de ses joües prit à l'instant une *precieuse palleur*, qui vint aussi à propos que si on l'eust appellée, et, comme si elle

1. Cf. v. 234, cité *supra*.

Rendent honneur au Dieu qui m'a donné la vie. (v. 771-772)

Esther entre, *s'appuyant sur Élise ;* quatre israëlites *soutiennent sa robe.* (acte II, sc. 7)

Sur ce thrône sacré, qu'environne la foudre,
J'ai cru vous voir tout prêt à me réduire en poudre.
Hélas ! sans frissonner, quel cœur audacieux
Soutiendroit les éclairs qui partoient de vos yeux ?
Ainsi du Dieu vivant la colère étincelle. (v. 649-652)
Des *éclairs* de ses yeux l'œil estoit ébloui (v. 719)
Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte
L'auguste *majesté* sur votre front empreinte. (v. 645-646)
Jugez combien ce front *irrité contre moi*
Dans mon âme troublée a dû jeter d'effroi.
(v. 647-648 ; cf. aussi 717 sqq.)
... *Sans* mon ordre *on porte ici ses pas ?*
Quel mortel insolent vient chercher le trépas ?
Gardes.... C'est vous, Esther ? Quoi ? *sans être attendue* ?...
Dieux puissants ! quelle *étrange pâleur*
De son teint tout à coup efface *la couleur* ? (v. 632-636)

eust esté *foudroyée des yeux* de ce monarque, elle *se laissa tomber pasmée* dans le sein de la suivante *qui la soutenoit.*

Ce merveilleux Roy, qui vouloit faire peur, *prit pour soy ce qu'il vouloit donner aux autres,* et sentit son cœur *attaqué de la crainte* qu'il eut, que sa mine *n'eust blessé le cœur* de cette treschere épouse. Il quitte la terreur d'un Roy et prend la servitude d'un amant ; il descend de son thrône plus viste que le pas, court aussi bien que les autres pour soulager cette pâmoison, et crie hautement : « *Esther, ma « sœur, qu'avez vous? La loy que « j'ay faite n'est point pour vous,* « mais bien pour le reste de mon « royaume. » Et comme elle ne respondoit encore rien à cette parole, il prend *son sceptre d'or,* luy donne à toucher et *manier,* et la baise par *une grande amitié,* la conjurant de *prendre courage et de revenir à soy.*

Alors, *comme si elle fust retournée du païs des morts,* elle parla d'une voix languissante et d'une parole entrecoupée, disant au Roy qu'il ne se falloit pas estonner *de cette frayeur,* parce qu'elle avoit *vu sa face* comme la face *d'un Ange,* qu'il estoit vraiement *terrible,* mais aymable aussi sur tous les princes du monde tant il y avoit de graces et de beautez sur son visage. C'estoit le prendre par où il estoit le plus aisé à vaincre ; et pour colorer encore mieux cette parole, elle se laissa

Sur ce thrône sacré qu'environne [*la foudre*
J'ai cru vous voir tout prêt à me
(v. 649-650) [*réduire en poudre.*
Soutiendroit les *éclairs qui par-*
(v. 652) [*toient de vos yeux*
Mes filles, *soutenez votre reine* [éperdue.
Je me meurs (Elle *tombe évanouie.*)
(v. 633-634)
Je me trouble moi-même, et sans [frémissement
Je ne puis voir sa peine et son
(v. 655-656) [saisissement.

Esther, que craignez-vous? Suis- [*je pas votre frère?*
Est-ce pour vous qu'est fait un [*ordre* si sévère?
Vivez, *le sceptre d'or* que vous [tend *cette main*
Pour vous de ma clémence est un
(v. 637-640) [gage certain.
Calmez, Reine, *calmez la frayeur*
(v. 657) [qui vous presse
Encore un coup vivez, *et revenez*
(v. 644) [*à vous.*
Du cœur d'Assuérus souveraine [maîtresse
Éprouvez seulement *son ardente*
(v. 658-659) [*amitié.*
Quelle voix salutaire ordonne *que* [*je vive,*
Et *rappelle en mon sein mon âme*
(v. 641-642) [*fugitive?*
Seigneur, je n'ai jamais *contem-* [*plé qu'avec crainte*
L'auguste majesté *sur votre front* [empreinte....
Ainsi *du Dieu* vivant la colère
(v. 645, 646, 653) [*étincelle.*
Hé ! se peut-il qu'un roi *craint de*
(v. 661) [*la terre entière....*
Et ces profonds respects que la
(v. 666) [*terreur* inspire

derechef tomber sur le sein de cette suivante. Toute la cour estoit bien empeschée autour d'elle, et le Roy sur tout faisoit tout le possible pour *l'assurer*. Enfin elle revint pleinement à soy, et Assuerus luy dit que si elle estoit *venuë* pour luy faire *quelque requeste*, qu'elle *demandast hardiment*, et quand bien ce seroit *la moitié de son royaume*, qu'il estoit en termes de ne luy refuser rien.

C'estoit beaucoup dit, et il sembloit qu'il estoit *temps de s'ouvrir*. Neantmoins elle eut tant de retenuë et tant de pouvoir sur soy-mesme qu'elle ne s'avança point encore, attendant l'heure du repas, auquel elle sçavoit que le Roy Assuerus estoit ordinairement plus espanoüy. Elle dit seulement qu'elle estoit venuë pour faire une petite requeste à sa Majesté, et la supplier tres-humblement de la vouloir *honnorer de sa presence avec Aman, en un petit banquet* qu'elle avoit preparé. Le Roy en fut fort joyeux et *fit appeller Aman, auquel il commanda de faire tout ce que Esther desireroit*, ce qui luy fut tres-agreable, n'aymant rien tant que ce qui flatoit sa vanité.

Ils ne manquerent pas de se trouver tous deux au *disner* de la Reyne, qui les traita avec une propreté et une *magnificence royale*, et ce traitement pleût tant à son mary qu'il la *somma derechef de demander tout ce que bon luy sembleroit*, et qu'il n'y avoit requeste *qui ne deust estre accordée* lors qu'elle sortiroit de sa bouche. La Reyne, qui se vouloit donner du loisir de consulter

O bonté qui m'*assure* autant [qu'elle m'honore !
(v. 685)
... et ne me cachez pas
Quel *sujet* important *conduit ici* [*vos pas.*
Quel intérêt, quels soins vous [agitent, vous pressent ?
(v. 679-680)
Osez donc me répondre. (v. 679)

Faut-il *de mes États vous donner* [*la moitié ?*
(v. 660)

J'oserai devant lui *rompre ce* [*grand silence.*
(v. 697)

Permettez avant tout qu'Esther [puisse *à sa table*
Recevoir aujourd'hui *son souve-* [*rain Seigneur*,
Et qu'Aman soit admis à cet [excès d'*honneur.*
(v. 694-696)
Vous, *que l'on cherche Aman*, et [qu'on lui *fasse entendre*
Qu'invité chez la Reine il ait soin [*de s'y rendre.*
(v. 701-702)

C'est donc ici d'Esther le *superbe* [jardin,
Et ce salon *pompeux* est le lieu [du *festin:*
(v. 826-827)
Mais *dites promptement ce que* [*vous demandez :*
Tous vos désirs, Esther, *vous se-* [*ront accordés*,
Dussiez-vous, *je l'ai dit et veux* [*bien le redire*,
Demander la moitié de ce puissant [empire.
(v. 1022-1025)

avec son oncle pour entamer efficacement ce grand affaire, remit la partie au lendemain, et dit au Roy que puisque sa Majesté avoit tesmoigné tant de satisfaction de ce petit disner, et que la joye de son cœur rejaillissoit au bien de sa santé, qu'elle lui offroit encore avec toute *humilité* la mesme *supplication*, et le conjuroit par son amitié qu'elle prisoit *sur toutes les choses du monde*, de manger encore le jour suivant des viandes qu'elle auroit apprestées avec la mesme compagnie.

Cela luy fut *accordé pleinement*, et apres avoir preparé l'esprit du Roy par ces dispositions, elle se resolut de s'ouvrir tout à fait, avec le conseil et les addresses de Mardochée. Aman *sortit du palais* triomphant de gloire et accompagné d'une grande suite; et comme il eust apperceu *Mardochée à la porte*, qui ne faisoit pas semblant de le voir, *lorsque tous les autres se tuoient à luy faire des reverences*, il se sentit *esmeu de fureur*, et *s'en alla promptement en son logis pour conclure la mort de cet innocent*.

SA *felicité* IMPARFAITE, QUOY QUE TRES-GRANDE, *tant que Mardochée* EST EN VIE. IL CONSULTE SUR SA RUINE.

Le bien (disent les philosophes) n'est jamais bien s'il n'est entier et accomply, ce qui fait qu'il y a *peu de felicitez* dans le monde, où toute lumiere a son ombre, tout fruict a son ver, et chaque beauté ne manque point d'avoir sa tare. C'est ce que le superbe Aman experimente dans la plus haute gloire de sa fortune. Il fait

Un intérêt pressant veut *que je* [*vous implore :*
J'attends ou mon malheur ou ma (v. 686-687) [*félicité.*

Qu'il soit *fait comme vous sou-* (v. 700) [*haitez*

Mais Mardochée, *assis aux portes* (v. 459) [*du palais*
Du *palais* cependant *il assiège la* [*porte.*
A quelque heure que j'entre, Hy- [daspe, ou que je *sorte*,
Son visage odieux m'afflige et me (v. 433-435) [poursuit.
Lorsque d'un saint respect tous [*les Persans touchés*
N'osent lever leurs fronts à la [terre attachés,
Lui.... (v. 427-429)
Un homme tel qu'Aman, *lors-* [*qu'on l'ose irriter*,
Dans sa juste *fureur* ne peut (v. 471-472) [trop éclater.
Que tardez-vous? *Allez*, et faites [*promptement*
Elever *de sa mort* le honteux [instrument.
(Hydaspe à Aman, v. 523-524)
J'ai fait taire les lois et gémir (Aman, v. 869) [*l'innocence.*
Ressentez donc aussi *cette féli-* (v. 835) [*cité.*

une consultation *avec sa femme et ses amis,* et leur remonstre qu'il est aujourd'huy, selon l'estime du monde, *l'un des plus heureux hommes qui soit* sur la terre ; s'il *regarde ses richesses,* elles sont presque infinies ; s'il jette les yeux sur sa maison, il la voit *appuyée d'un bon nombre d'enfants ;* s'il considere *la faveur du prince,* jamais homme n'y fut en un pareil degré. Ses *conseils* sont les *felicitez* de l'Estat, ses paroles sont des oracles, et ses hautesses sont des ravissements qui esbloüyssent *toute la terre* depuis l'Euphrate jusques au Nil. *Toutesfois* il leur confesse ingenuëment que *dans ce haut comble d'honneurs* et de biens qui l'environnent, il n'y a *point de contentement* tant qu'il se voit *bravé* par *ce coquin de Mardochée,* qui ne *daigne* pas seulement luy *faire la reverence.* Toutes les joyes qu'il a en sa maison, *et tous les applaudissements* qu'il reçoit tous les jours en public *ne luy causent point tant de plaisir,* que ce seul affront luy verse *d'amertume dans le cœur, qu'il ne peut digérer.* C'est pourquoy il les prie d'aviser aux moyens qu'il tiendra pour se deffaire de ce villain et (cf. II, 1 [Aman, Hydaspe], III, 1 et 2 [Aman, Zarès et Aman, Zarès, Hydaspe])

L'heureux Aman a-t-il quelques [secrets ennuis ?
(v. 411)
Hé ! *qui jamais* du ciel eut des [*regards* plus doux ?
(v. 415)
Mes richesses des rois égalent [l'opulence.
Environné *d'enfants, soutiens de* [*ma puissance,*
Il ne manque à mon front que le [bandeau royal.
(v. 453-455 [1])
... *de la faveur du plus grand des* [*monarques*
(v. 425)
heureux appui du thrône de [ton maître,
Ame de mes *conseils* (v. 578-579)
Vous voyez *l'univers* prosterné [devant vous.
(v. 416)
Cependant, des mortels aveugle- [ment fatal !
De cet amas d'honneurs la dou- [*ceur* passagère
Fait sur mon cœur *à peine une* [*atteinte légère.*
(v. 456-458)
... Tous les jours un homme, [*un vil esclave*
D'un front audacieux *me dédai-* [*gne et me brave.*
(v. 417-418)
Mais Mardochée, assis aux portes [du palais,
Dans ce cœur *malheureux* en- [fonce mille traits
(v. 459-460)
Tout *révère* à genoux les glo- [rieuses marques
(v. 426)
Et toute ma grandeur me devient [*insipide*
Tandis que le soleil éclaire ce [perfide.
(v. 461-462)
Si le *mal vous aigrit,* que le *bien-* [*fait vous touche.*
(v. 836)
Fait trop *souffrir mon cœur* de [son sang altéré.

1. Cf., aussi 780-790.

le sacrifier *à sa vengeance*. Il adjousta qu'il avoit *disné avec le Roy et la Reyne*, et qu'il y devoit encore aller le lendemain, *qui estoit une faveur que personne ne pouvoit esperer apres luy*. Toutesfois qu'il en *perdoit le sentiment*, quand il s'imaginoit qu'il falloit voir un *Mardochée à la porte du palais*, pour luy reprocher son impuissance, et qu'il n'y avoit plus de vie pour luy tant que ce *malheureux* homme, qui luy estoit comme un *oiseau de mauvais présage*, restoit à la cour.

Un je ne sais quel trouble *em-*
(v. 512-513) [*poisonne ma joie.*
Son visage odieux m'afflige et me
[poursuit,
Et mon esprit troublé le voit
(v. 435-436) [encor la nuit.
C'est lui, je te veux bien confier
(v. 466) [*ma vengeance*

Seul entre tous les grands par la
[*Reine invité,*
Ressentez donc aussi cette féli-
(v. 834-835) [cité.
Mais *Mardochée*, assis *aux por-*
(v. 469) [*tes du palais*
Malheureux, j'ai servi de héraut
[à sa gloire...
Et tout le peuple même avec déri-
[sion
De ma chute certaine *en tiroit le*
(v. 849 et 851-852) [*présage.*

SA FEMME LE CONSEILLE.

La femme, qui tenoit de l'humeur du mary, prononça une courte sentence et dit que s'il n'y avoit assez de *gibets* à Suse pour pendre un coquin, qu'il en fist *dresser* un de cinquante coudées de haut, et demandast au Roy que Mardochée y fust *promptement* attaché, et que, cela fait, il s'en iroit avec un esprit tout épuré au banquet de la Reyne. Ce conseil luy pleût fort, et se resolut de pousser son affaire ; mais la Providence luy preparoit bien de la besongne à demesler pour luy faire entendre que personne ne pense *à la ruyne d'autruy sans avancer la sienne*.

Que tardez-vous ? Allez et *faites*
[*promptement*
Élever de sa mort *le honteux ins-*
[*trument.*
(v. 523-524, conseil donné par Hydaspe, non par Zarès, femme d'Aman)

MERVEILLEUX CHANGEMENS POUR MARDOCHÉE.

L'Ange de *Dieu qui gouverne les Roys* leur donne des

Les *malheurs* sont souvent *en-*
(v. 884) [*chaînés l'un à l'autre.*
Dieu, de nos volontés arbitre sou-
[verain,
Le cœur des rois est ainsi dans ta
(v. 733-734) [*main.*

pensées *non prevenuës*, et leur fait naistre des occasions de vertus et de grandes actions, quelquefois mesme lorsqu'ils y songent le moins. *Le Roy* s'estoit *mis au lit* pour se reposer, et *ne pût fermer l'œil toute la nuit*, sans toutefois qu'il y eust aucune apparence de soucy ny de *trouble* dans l'esprit. Il *appelle* son lecteur, et demande qu'on luy fasse lecture de quelque livre pour l'entretenir. On lit en sa presence *les Annales du royaume*, et nommément *ce qui estoit arrivé de son temps*. On vient sans y penser jusques à l'année qui faisoit mention de la conjuration de Thares et Bagathan *découverte par Mardochée*. *Le cœur du Roy*, qui *estoit en la main de Dieu*, se *change soudainement*, la souvenance de *ce bon serviteur* commence à *rentrer dans son esprit* avec quelque tendresse et compassion ; cet amour ardent et inconsideré qu'il avoit eu pour son Aman se refroidit insensiblement, sans qu'il en eust aucun sujet. Il sembloit que c'estoit un charme levé soudainement par une main celeste. Il reprend des pensées de consideration, de justice et d'affection envers *les gens de bien*.

Il demande *quelle recompense a eu Mardochée* pour un *si grand* et si signalé *service qu'il a rendu à sa personne et à tout son Estat* : on trouve qu'il n'a rien recueilly *que des promesses* et des esperances. Le Roy demande à ses valets-de-chambre qui estoit *en l'antichambre ;* ils respondent

Tu connois comme moi ce prin-
[ce inexorable.
Tu sais combien terrible en ses
[soudains transports
De nos desseins souvent il rompt
(v. 518-520) [*tous les ressorts.*
Pendant que tout gardoit un si-
[lence paisible,
Sa voix s'est fait entendre avec
[un cri terrible.
J'ai couru. Le *désordre* étoit dans
[ses discours...
Il a dans ces horreurs passé *toute*
[*la nuit.*
Enfin, *las d'appeler un sommeil*
[*qui le fuit...*
Il s'est fait apporter *ces annales*
[célèbres
Où *les faits de son règne*, avec
[soin amassés,
Par de fidèles mains chaque jour
[sont tracés...
Le Roi, que j'ai laissé plus calme
[*dans son lit*
D'une oreille attentive écoute ce
(v. 384-400) [récit.
Il revoit *tous ces temps* si remplis
[de sa gloire
(v. 402.)
Ainsi donc, *sans cet avis fidèle....*[1]
(v. 526)
Dieu, de nos volontés arbitre sou-
[verain,
Le cœur des rois est ainsi dans
(v. 733-734) [*ta main.*
Un moment a changé ce courage
(v. 723) [inflexible.
Mais *ce sujet zélé* (v. 535)
Et j'ai pâli deux fois au terrible
[récit
Qui vient d'en *retracer* l'image *à*
(v. 531-532) [*mon esprit.*
Et de tant de mortels à toute
[heure empressés

1. Par un raccourci dramatique adroit, cette scène II s'ouvre après la lecture du récit de la conjuration.

que c'estoit *Aman*, qui estoit *venu* selon sa coustume pour l'entretenir *à son lever* et presser chaudement la ruine de Mardochée. Il commande *qu'on le fasse entrer* : il entre avec une hardiesse qui se permettoit tout, et se met sur ses compliments et ses complaisances ordinaires. Neantmoins tout ce qui auroit plû auparavant au Roy Assuerus en la conversation de cet homme jusques au ravissement, commence à luy deplaire, et ne cherche plus que les moyens de l'humilier.

Il se remet en idée un homme de fortune, venu de rien, qui s'est prevalu de la simplicité de son esprit, qui a fait de grands magazins d'or et d'argent de ses finances, qui dispose de toutes les charges de son royaume, qui se fait adorer des grands et des petits, qui est suivy comme luy et plus que luy, qui a son cachet et toute son authorité entre les mains[1], qui a tant d'argent à despenser qu'il offre dix-mil talens pour rassasier une vengeance, et qui authorise toutes les meschan-

A nous faire valoir leurs soins [intéressés
Il ne s'en trouve point qui, tou- [chés d'un vrai zèle,
Prennent à notre gloire un inté- [rêt fidèle,
Du mérite oublié nous fassent [souvenir,
Trop prompts à nous parler de ce (v. 547-552) [qu'il faut punir.
... Qui me montra sur moi leur [main déjà levée,
Enfin *par qui la Perse avec moi* [*fut sauvée,*
Quel honneur pour sa foi, *quel* [*prix a-t-il reçu ?*
— *On lui promit beaucoup* : c'est [tout ce que j'ai su.
— O d'un *si grand service* oubli (v. 537-541) [trop condamnable !
Regarde à cette porte.
Vois s'il s'offre à tes yeux quelque [grand de ma cour.
— *Aman à votre porte a devancé* [*le jour.*
— *Qu'il entre.* Ses avis m'éclaire- (v. 574-577) [ront peut-être.

v. 450 sqq., cités plus haut.

1. Le P. Caussin ne songe-t-il pas ici à Richelieu ? L'ensemble du récit, le rôle même d'Esther pouvaient adroitement suggérer à Louis XIII une « leçon » très précise. On remarquera que cet épisode d'Esther ne figurait pas en 1624 dans la première édition de la *Cour sainte*. Mais, comme la série complète des rééditions ne figure pas à la Bibliothèque nationale, nous ne savons à quelle date exacte il fut ajouté.

cetez *par le nom* et l'aveu de son maistre, *si toutefois il en a un* sur ce faiste de gloire où il est monté. Il le veut defaire, et sent un *mouvement puissant* qui le pousse à cela, et qui ne permet pas d'en deliberer davantage ny de considerer avec quelle seureté il pourroit executer un si grand affaire.

Il sçavoit qu'il estoit *haï de tout le monde* à raison de son orgueil, et que ses adorateurs mesmes l'eussent devoré de bon cœur s'il leur en eust donné la permission; il voyoit qu'il ne subsistoit que par sa faveur, dont il abusoit si lâchement; il se resolut de luy faire une querelle, et luy demanda sur l'heure : « *Qu'est* « *ce que pourroit faire un grand* « *Roy qui voudroit honorer* un « favory *au plus haut point ?* » *Aman, pensant* que cette question *ne se faisoit qu'en sa faveur* et en sa consideration, respond avec une impudence demesurée que pour *honorer* dignement un favory et monstrer en sa personne ce que peut un grand maistre qui aime avec passion, il le falloit *revestir d'un manteau royal, luy mettre le diademe du Roy sur la teste, le monter sur sa monture,* et commander *au plus grand prince de la cour* de luy servir d'estaphier, *tenir la bride de son cheval, le promener par toutes les places de la ville,* et faire *crier* par un heraut que *c'est ainsi que le Roy* Assuerus *honore* ses mignons.

On verra, *sous le nom* du plus
(v. 1100) [juste des princes
Je gouverne l'empire où je fus
[acheté.
Il ne manque à mon front *que le*
(v. 452 et 455) [*bandeau royal.*
Tu sais combien *terrible* en ses
(v. 519) [soudains *transports*

Haï, craint, envié, souvent plus
[misérable
Que *tous* les malheureux que mon
(v. 413-414) [pouvoir accable.
Enfin *la cour nous hait, le peu-*
(v. 881) [*ple nous déteste.*
Que pour lui des Persans bra-
[vant *l'aversion*
J'ai chéri, j'ai cherché *la malé-*
(v. 870-871) [*diction.*
Dis-moi donc : *que doit faire* un
[prince magnanime
Qui veut combler d'honneurs un
[sujet qu'il estime?
Par quel gage éclatant et digne
[d'*un grand Roi*
Puis-je récompenser le mérite et
(v. 585-588) [la foi ?
— C'est *pour toi même, Aman,*
[que tu vas prononcer;
Et *quel autre que toi* peut-on ré-
[compenser?
— Que *penses*-tu ? (v. 591-593)
Vous voulez d'un sujet reconnois-
[tre le zèle,
L'*honneur* seul peut flatter un es-
[prit généreux :
Je voudrois donc, Seigneur, que
[ce mortel heureux,
De la pourpre aujourd'hui paré
[*comme vous-même*
Et *portant sur le front le sacré*
[*diadème,*
Sur un de vos coursiers pompeu-
[sement orné,
Aux yeux de vos sujets *dans Suse*
[*fût mené*;

Le prince *fut estonné* de cette insolence, et pour le faire crever de dépit lui dit *qu'il avoit fort bien opiné*, et qu'il lui commandoit de *rendre tous ces honneurs presentement au Juif Mardochée*, qui estoit *à la porte du palais*. Ce demon d'orgueil fut saisi d'un si grand estonnement sur cette parole, qu'il n'eut *pas une seule replique en la bouche*, et comme il estoit glorieux et insupportable dans sa prosperité, aussi n'y avoit-il rien de plus abattu ny de plus lasche dans l'adversité : il donne *toutes les gesnes à son esprit* pour *dissimuler son mescontentement*; la frayeur de la mort et des *supplices deus à ses crimes* s'il resistoit aux volontez du Roy luy firent *avaler toute l'amertune de ce calice*.

Chose estrange! on va prendre le pauvre Mardochée qui estoit tout crasseux, couvert d'un cilice et de cendre, on le lave, on le pare, *on l'habille à la royale*. Aman se presente pour tenir l'es-

Que pour comble de gloire et de [magnificence
Un seigneur éminent en richesse, [en puissance,
Enfin de votre empire après vous [le premier,
Par la bride guidât son superbe [*coursier*;
Et lui-même, marchant en habits [magnifiques
Criât à haute voix *dans les places* [*publiques :*
« Mortels prosternez-vous : *c'est* [*ainsi que le Roi*
« *Honore* le mérite et couronne
(v. 598-612) [la foi ».

Le prix est sans doute *inouï :*
Jamais d'un tel honneur un sujet
(v. 623-624) [n'a joui.
Je vois *que la sagesse* elle mesme
(v. 613) [*t'inspire.*
Aux portes du palais prends *le* [*Juif Mardochée :*
C'est lui que je prétends *honorer*
(v. 617-618) [*aujourd'hui.*
Dieux!
(Aman, v 622)

O douleur! ô *supplice affreux à*
(v. 884) [*la pensée!*
Dissimulez, Seigneur, *cet aveugle* [*courroux.*
(v. 831 ; cf, aussi v. 902)
J'ai foulé sous les pieds remords,
(v. 867) [crainte, pudeur.
Quiconque ne sait pas *dévorer un* [*affront....*
Il est des contretemps qu'il faut [qu'un sage *essuie.*
Souvent avec prudence un *outra-*
(v. 838 et 841-842) [*ge enduré....*
Un exécrable Juif, l'opprobre des [humains,

trier du cheval et *le mener par la bride* lorsque son ennemy seroit monstré en *triomphe* aux yeux de *toute la ville de Suse*. Combien pensons-nous qu'il fit de resistance pour ne point accepter cet honneur? que de pensées luy vinrent, si ce n'estoit point un *artifice* d'Aman, qui luy vouloit donner une *courte joye pour le livrer à un long supplice?* Il n'en pouvoit croire ses yeux ny sa raison, il estimoit que tout cela estoit un songe. Cependant *toute la ville de Suse* voyoit ce grand spectacle, et ne se pouvoit assez estonner d'un changement si extraordinaire.

Tristesse d'Aman. *Aman*, après la ceremonie, s'en retourne *fort triste en sa maison*, deplorant *avec sa femme et ses amis* le triste *jeu* de la *fortune*; la confusion de leur esprit troublé ne leur suggere que des conseils de desespoir, et disent que puisque *Mardochée* a commencé, qu'il achevera. Il fait *difficulté* d'aller à *ce festin* de la Reyne; il craint que ce ne soit un *sacrifice* et qu'il n'en soit la *victime*. Esther, qui voit que son jeu ne peut reussir s'il n'y est, *le fait engager* secrettement et *presser* par les eunuques *du Roy*, qui, sous couleur de civilité, le *menent* à son dernier malheur.

Son desastre et sa mort. Il entre en *la chambre du festin*, le Roy dissimule tout ce qui s'estoit fait, on ne parle au commencement que de passer *joyeusement* le temps, tout fleurit et

S'est donc vu *de la pourpre ha-* [*billé* de nos mains.
(v. 846-847)
Malheureux, j'ai *servi de héraut* [*à sa gloire.*
(v. 849)

Roi cruel! ce sont là les *jeux* où [tu te plais.
Tu ne m'as prodigué tes *perfides* [*bienfaits*
Que pour me faire *mieux* sentir [ta tyrannie
Et *m'accabler* enfin de plus d'i- [gnominie.
(v. 854-857)
Et *tout le peuple* même avec déri- [sion
(v. 851)

Eclaircissez ce front où la *tris-* [*tesse* est peinte.
(v. 832)

(cf. III, 1 et 2, Zarès, Hydaspe)
(voir aussi v. 854, cité plus haut)
Ce Juif comblé d'honneur me [cause quelque effroi.
Peut-être la *fortune* est prête à [vous quitter.
(v. 883 et 887)
Et Mardochée aussi est-il de ce [*festin?*
(v. 910)
Et l'on vous a, Seigneur, *orné* [*votre victime.*
(v. 947)
Seigneur, je courois *vous cher-* [*cher.*
Votre absence en ces lieux sus- [pend toute la *joie*,
Et pour vous y *conduire Assuérus* [m'envoie.
(v. 907-909)
Et ce salon pompeux est *le lieu* [*du festin.*
(v. 827)

Les compagnes d'Esther s'avan- [cent vers ce lieu.

tout rit, mais le venin se cache sous le ris et sous les fleurs. A la fin du repas *le Roy conjure la Reyne de dire* enfin *ce qu'elle desiroit de luy*, parce qu'il estoit bien resolu de *partager sa couronne et son sceptre avec elle.* Alors, jettant un grand *souspir* elle s'escria : « Helas, Sire ! *je ne* « *pretends rien* de vostre Majesté « en tout ce qu'il « y a d'honneurs « et de richesses « dans vostre *empire*; mais je vous *demande* « seulement *ma vie* et celle de « tout *mon pauvre peuple*, *qu'on* « *veut* accabler, perdre et *massacrer* par une horrible et sanglante boucherie. Sire ! il ne « faut plus rien deguiser à *vostre*

REQUESTE D'ESTHER CONTRE LUY.

« *Majesté, Dieu m'a fait naistre* « *de cette nation* que l'on a donnée en proye sous vostre adveu, « et *destiné au carnage.* C'est à « moy qu'on se prend; s'il s'agissoit seulement de *me faire esclave* avec les miens, je me tairois et estoufferois mes gemissemens. Mais, Sire, *qu'ay-je* « *fait pour me couper la gorge*, « apres avoir veu couler le *sang* « de mes plus proches devant mes « yeux pour estre jettée comme « la *derniere victime sur un grand* « *tas de morts, et ensevelie* dans « les *ruines de ma chere patrie?* « Helas, Sire ! *faites moy miserecorde*; vous qui estes *le plus* « *debonnaire de tous les princes*, « rendez-moy mon ame et celle de « tout mon *peuple.* » Le Roy entra dans une admiration d'extase

Sans doute leur concert va com- [mencer *la fête.*
(v. 931-932)
Mais *dites* promptement *ce que* [*vous demandez :*
Tous vos désirs, Esther, vous se- [ront accordés,
Dussiez-vous, je l'ai dit et veux [bien le redire,
Demander la moitié de ce puis- [*sant empire.*
(v. 1022-1025)
Mais puisqu'il faut enfin expliquer [mes *soupirs*
(v. 1027)
Je ne m'égare point dans ces vas- [tes *désirs.*
(v. 1026)
Puisque *mon Roi* lui-même à par- [ler me *convie*,
J'ose vous *implorer, et pour ma* [*propre vie*,
Et pour les tristes jours *d'un peu-* [*ple infortuné*,
Qu'à périr avec moi vous avez [*condamné.*
(v. 1028-1031)
Esther, Seigneur, *eut un Juif* [*pour son père*,
De vos *ordres sanglants* vous sa- [vez la rigueur.
(v. 1033-1034)
Quel *carnage* de toutes parts !
(v. 316)
Mais c'est peu *d'être esclave*, on [*la veut égorger.*
(v. 260)
Par quel crime ai-je pu mériter [mon malheur?...
Non, non il ne souffrira pas
Qu'on *égorge* ainsi l'innocence.
(v. 326 et 337-338)
Que de *corps entassés !* que de [membres épars
Privés de *sépulture !*
(v. 321-322)
Quoi? lorsque vous voyez *périr* [*votre patrie*,
Pour quelque chose, Esther, vous [comptez *votre vie?*
(v. 205-206)

sur ces paroles, et dit à la Reyne : « *Je ne sçay à quoy tend ce dis-* « *cours*, et où est l'homme, et où « est l'authorité qui *ose* faire cela « *sans mon commandement ?* » Et elle réplique : « Celuy à qui vos- « tre Majesté a donné son cachet, « ce *traistre* et perfide Aman, « *c'est luy* qui *a fait escrire des* « *lettres sanglantes par toutes* « *les provinces*, pour livrer moy « et mon peuple *à la mort*, et « sçachez, Sire, que *sa cruauté* « *rejaillit sur vostre teste.* »

Aman sentit bien qu'il estoit perdu, et les palleurs de la mort luy vinrent au mesme instant sur le visage. *Le Roy* se leve de table et *s'en va* promener dans un jardin qui estoit proche, *pour mascher sa colere*; la Reyne, *qui s'estoit mise en humeur, se jette* sur son lit, Aman *fond à ses*

Que n'espérions-nous point *d'un* [*roi si généreux ?*
« Dieu regarde en pitié son *peu-* [*ple* malheureux,
Disions-nous : un roi règne, ami [de l'innocence. »
Partout du nouveau *prince* on [vantoit *la clémence.*
(v. 1078-1081)
Des princes les plus doux l'oreille [environnée
(v. 1084 ; cf. aussi 1100)
A périr ? Vous ? Quel peuple ? Et (v. 1032) [*quel est ce mystère ?*
Oses-tu donc parler *sans l'ordre* (v. 1091) [*de ton Roi ?*
Notre ennemi cruel devant vous [se déclare.
C'est lui. C'est ce ministre infi- (v. 1092-1093) [dèle et barbare
Va, *traître*, laisse-moi. (v. 1154)
Et quel autre, grand Dieu, qu'un [Scythe impitoyable
Auroit de tant d'horreurs *dicté* [l'ordre effroyable ?
Partout l'affreux signal en même [temps donné
De *meurtres* remplira l'univers [étonné.
On verra, sous le nom du plus [juste des princes,
Un perfide étranger désoler *vos* [*provinces*,
Et dans ce palais même, en proie [à son courroux,
Le sang de vos sujets regorger (v. 1096-1103) [*jusqu'à vous.*

D'un juste étonnement je demeure (Aman, v. 1142) [frappé.
Ciel, daigne m'éclairer.
Un moment sans témoins *cher-* (v. 1139-1140) [*chons à respirer.*
(*Le Roy s'éloigne.*)
(cf. v. 1154-1159 [menaces d'Esther])

pieds, et, comme un homme qui se noye et qui s'attache à tout ce qu'il peut, *il la supplie*, il la presse, il la conjure *de luy faire misericorde*; et en disant cela, il se courboit sur le lit et s'approchoit d'elle de fort près.

Le Roy, rentrant au mesme instant dans la chambre, et le trouvant en cette posture : « *Com-* « *ment*, dit-il, *veut-il aussi violer* « *la Reyne* ma femme en ma pré- « sence et en ma maison? *Qu'on* « *me l'oste.* » *A l'instant* on luy couvre la face, comme on faisoit

à ceux qu'on *menoit au supplice*, et un des eunuques s'avisa de dire qu'il avoit preparé une croix haute de cinquante coudées pour y faire attacher *Mardochée*, le conservateur de la vie du Roy. « C'est ce qui luy est deu, répond « Assuerus, et qu'on le pende

« *promptement* au gibet qu'il s'est « dressé. » Cela fut executé sans delay, n'y ayant personne qui ne fust alors tres-content de sa ruine. Mardochée fut appellé au palais *pour prendre sa place* et gouverner toute la maison de la Reyne, qui le reconnut en presence du Roy son mary pour son oncle. Esther ensuitte supplia le Roy de commander des despesches pour estre envoyées par toutes les provinces, à dessein de *contremander* et de casser *les lettres de mort*, que le cruel Aman avoit desja fait respandre par tout le royaume. Cela *fut trouvé fort raisonnable*,

L'inexorable Aman est réduit *à* [*prier*
(Il *se jette* à ses pieds.)
Par le salut des Juifs, par ces [pieds que j'embrasse,
Par ce sage vieillard...
Sauvez Aman, qui tremble à vos
(v. 1164-1167) [sacrés genoux.

Quoi? le traître sur vous porte [*ses mains* hardies?
Ah! dans ses yeux confus je lis
(v. 1168-1169) [ses perfidies.
Qu'à ce monstre *à l'instant* l'âme
(v. 1172) [soit *arrachée*.
(Aman est *emmené* par les gardes.) [fin sc. III, 6.]

Et que devant sa porte, au lieu de [*Mardochée*[1],
Apaisant par sa mort et la terre [et les cieux,
De mes peuples vengés il repaisse
(v. 1173-1175) [les yeux.
Seigneur, le traître est expiré,
Par le peuple en fureur à moitié
(v. 1190-1191) [déchiré.

Viens briller *près de moi dans le* [*rang* qui t'est dû.
Je te donne d'Aman les biens et
(v. 1179-1180) [la *puissance*.

Oui, je t'entends. Allons, par des [ordres contraires,
Révoquer d'un méchant *les ordres*
(v. 1196-1197) [*sanguinaires*

1. On remarquera ici, avec la concentration, la légère invraisemblance : comment Assuérus a-t-il appris qu'Aman avait fait dresser devant sa porte pour Mardochée le gibet de cinquante coudées?

et elles furent incontinent expédiées en ces termes :

« Artaxerxes, le souverain Seigneur et Roy de tous les peuples « qui sont *depuis l'Inde jusqu'à* « *l'Ethiopie*, aux princes et gouverneurs des vingt-sept provinces de nostre empire, salut.

« Plusieurs abusent par orgueil « de la bonté des princes et de « l'honneur qu'on leur a fait, non « seulement tâchent d'opprimer « les peuples, mais aussi, par « une detestable felonie, d'atten- « ter à la vie de leurs bien-faic- « teurs, sans qu'ils soient capables de soustenir le poids de la « gloire à laquelle ils sont *eslevez*. Ils ne se contentent pas « d'estre ingrats aux biens-faicts, « et de violer les droits de l'humanité, mais ils se persuadent « qu'en se débordant en de si « grands *crimes*, ils éviteront les « arrests de ce grand Dieu, à qui « rien n'est caché. *Leur fureur* « est si dereglée, quoy qu'ils « soient entachez de toutes sortes « de vices, qu'ils *accusent ceux* « *qui sont innocens* et gardent « ponctuellement *toutes les jus-* « *tesses* de leur devoir, s'effor- « çant de les ruiner par *les arti-* « *fices* et les soupplesses de leurs « mensonges. Et pour cela ils « *surprennent l'oreille* des Roys, « qui ont *le cœur plein de bonté* « et de sincerité, mesurans ceux « qui les approchent à leur hu- « meur.

« La preuve de cecy se trouve « dans les histoires anciennes, et « dans celles qui naissent encore « de nos jours, et qui monstrent « assez comme les bonnes inten-

De l'Inde à l'Hellespont ses escla-
(v. 39) [ves coururent.

Pareil au cèdre il cachait *dans les* [*cieux*
Son front audacieux....
Je n'ai fait que passer, il n'étoit
(v. 1209-1213) [déjà plus.

Ses *criminels* attentats
Des plus paisibles États
Troublent l'heureuse harmonie.
Sa fureur, de sang avide,
Poursuit partout *l'innocent*.
(v. 970-974)

Et les larmes du *juste*....
(v. 997)

On peut des plus grands rois *sur-* [*prendre* la justice.
Incapables de tromper,
Ils ont peine à s'échapper
Des pièges de *l'artifice*.
Un cœur noble ne peut soupçon- [ner en autruy
La bassesse et la malice
Qu'il ne sent point en lui.
(v. 1214-1220)

« tions des *Roys* sont corrompuës « par les *mauvais conseils* de « leurs ministres et serviteurs. « C'est pourquoy il nous faut « donner ordre à la paix de nostre « province, et si nous sommes « contraints de vous faire un « contre-mandement, sçachez que « cela procede plustost de la ne- « cessité des temps que de l'in- « constance de nos resolutions.

« Il èst necessaire que vous « entendiez qu'Aman, fils d'Ama- « dathi, macedonien de cœur et « de nation, après avoir esté « eslevé par nos bontez *à la se-* « *conde place du royaume* et « traité par nous comme nostre « père, a soüillé par sa cruauté « les effects de nostre pieté, et « s'est enflé d'une telle arro- « gance, qu'il a bien osé entre- « prendre de nous priver du « sceptre et de la vie. Car il avoit « resolu de faire mourir Mardo- « chée, à la fidélité duquel je dois « mon salut, et de perdre avec « luy Esther, la compagne de « nostre lit et de nostre sceptre, « avec toute sa nation, par « des inventions pernicieuses et « inoüyes jusques à present.

« Il esperoit par ce moyen « qu'ayant osté nos conserva- « teurs, il nous surprendroit dans « un abandonnement, et transfe- « reroit le royaume des Perses « aux Macedoniens. Mais nous « avons découvert que les Juifs, « destinez à la mort par ce scele- « rat, *sont sans faute*, qu'ils usent « de bonnes loix, et qu'ils sont « les *vrais enfans du Dieu tres-* « *haut*, tres-grand, et tousjours vi- « vant, *par la grace duquel l'Em-* « *pire nous est donné et conservé.*

Détourne, *Roi* puissant, détourne [*tes oreilles*
De tout conseil barbare et men- [songer
(v. 999-1000)

Enfin de vostre Empire *après* [*vous le premier*
(v. 607)

Et que reproche aux Juifs sa haine envenimée?
(v. 1104) (cf. 249 sqq. et 1050 sqq.)
N'en doutez point, Seigneur, *il* [*fut votre soutien.*

« C'est pourquoy nous *cassons et*
« *annullons* les lettres qu'il vous
« avoit addressées en nostre nom
« pour les faire massacrer, vous
« faisant sçavoir que l'autheur du
« mensonge a esté mis en croix à
« la porte de Suse, Dieu luy ren-
« dant ce qu'il avoit merité. En
« suite nous voulons et ordon-
« nons que *les Juifs vivent* en
« toutes nos provinces *selon leur*
« *loy* et leurs ceremonies, et que
« vous teniez la main à ce que
« *leurs ennemis soient punis* le
« jour mesme auquel ils avoient
« deliberé de les perdre, puisque
« le *Dieu Tout-puissant* leur *a*
« *tourné en joye ce jour de larmes*
« et de douleur. Et puisque cela
« mesme est important pour nostre
« vie et nostre conservation, nous
« commandons que *ce jour soit*
« *mis au nombre des festes*, afin
« que la posterité sçache les re-
« compenses de nos fideles servi-
« teurs, et la punition de ceux qui
« contreviennent à nos volontez
« et attentent sur nostre Estat.
« Que s'il y a quelque province ou
« cité qui refuse de *solenniser ce*
« *mesme jour* avec les joyes et les
« *allegresses* convenables, nous
« voulons qu'elle perisse par le
« feu et le glaive, et qu'elle soit
« rendue inaccessible aux hommes
« et aux animaux *à perpetuité*,
« pour donner exemples aux autres
« par la punition de son mespris
« et de sa desobeïssance. »

Les mandements du Roy furent diligemment executez, et les Juifs redoutez et honorez partout, à cause du grand credit que Mardochée avoit auprès de sa Majesté. Il sembloit que le soleil se levoit tout nouveau pour ces peuples

Lui seul mit à vos pieds le Parthe
[et l'Indien....
Lui seul aux yeux.... (v. 1114 sqq.)
Révoquer d'un méchant....
(v. 1197, cité plus haut)

Je romps *le joug* funeste *où les*
[*Juifs sont soumis ;*
Je leur livre *le sang de tous leurs*
[*ennemis.*
A l'égal des Persans je veux qu'on
[les honore,
Et que *tout tremble* au nom du
[*Dieu* qu'Esther adore.
Rebâtissez son temple et peuplez
(v. 1182-1186) [vos cités.
Comment s'est calmé l'orage ?
Quelle main salutaire a chassé le
(v. 1221-1222) [nuage ?
Que vos heureux enfants, dans
[leurs *solennités*,
Consacrent *de ce jour* le triomphe
[et la gloire
Et qu'*à jamais* mon nom vive
[dans leur mémoire.
(v. 1187-1189)

Dieu descend et revient habiter
[parmi nous.

auparavant affligez, et que *le Ciel leur versoit ses benedictions* en abondance. Ce n'estoit partout que *joyes,* que dances, et que festins, en tesmoignage d'une *alegresse* si publique. Mais il est clair qu'Esther tenoit encore du vieil Testament en la recherche des ennemis de sa nation, et en la vengeance qu'elle fit exercer partout sur ceux qui avoient juré sa ruine. *La maison d'Aman luy fut donnée,* et dix de ses fils furent mis en croix pour accompagner le supplice de leur pere. Cinq cents hommes furent tuez dans Suse pour avoir adheré à ce miserable, et par toutes les autres villes du royaume on espandit beaucoup de sang au mesme jour qui avoit esté assigné au massacre des Hebreux. Il faut advoüer que cette histoire est merveilleusement tragique, et l'une des plus puissantes revolutions de fortune qui soit jamais arrivée aux grands, pour faire apprehender à la posterité *les jugemens* d'un Dieu, dont la main est *aussi* pesante au chastiment des crimes que l'œil est clair-voyant au discernement des cœurs.

Terre, frémis d'*allégresse* et de [crainte ;
Et vous, sous sa majesté sainte,
Cieux, abaissez-vous.
(v. 1261-1264)

Que son nom soit *béni* ; que son [nom soit chanté.
(v. 1293)
Les biens les plus charmants [n'ont rien de comparable
Aux torrents de *plaisir* qu'il [*répand* dans un cœur.
(v. 1268-1269)

Je te donne d'Aman les biens et [la puissance.
(v. 1880)

Il entend les soupirs de l'humble [qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'*égales* [lois...
(v. 1053-1054)

A ces textes étendus, suffisamment révélateurs par eux-mêmes, nous ne joindrons pas de longs commentaires. L'imitation est flagrante, et sans doute Racine laisse-t-il deviner ses scrupules dans sa préface, lorsqu'il avoue avoir « travaillé sur le plan » qui lui avait été « donné ». Ce plan ne serait-il pas simplement le récit du P. Caussin, qu'il aurait plus ou moins aménagé ? En tout cas, une confrontation détaillée permet de saisir le vif de son élaboration. Sujet, personnages, développement de l'intrigue, éléments de scènes et de dialogues, d'argumentations ou d'analyses psychologiques, et jusqu'à certains thèmes lyriques dont on cherchait jusqu'ici la source dans la Bible, toutes les données essentielles viennent à coup sûr du P. Caussin. Racine a non seule-

ment construit sa pièce d'après le texte qui lui était offert, un peu comme un cinéaste opère aujourd'hui sur un récit suivi le « découpage » de son scénario, mais il a presque chaque fois repris les détails heureux, les expressions saillantes. Son invention proprement dite se réduit donc au minimum.

Et pourtant son génie recrée tout. Il concentre l'action, en resserre l'unité par de subtiles mutations, ose pour en accélérer le rythme faire pénétrer Mardochée au prix de quelque invraisemblance dans les appartements d'Esther. Non sans délicates allusions au roi et à Mme de Maintenon, il approfondit et idéalise les caractères : il dépouille Assuérus de toute faiblesse ou sensualité, pour ne lui laisser qu'une gravité noble et douce ; et il épargne à Esther toute diplomatie trop concertée, pour faire agir plus sûrement encore sa grâce tendre et pure. D'autre part, sans rompre avec l'esprit de l'Ancien Testament, il oriente le drame dans un sens plus chrétien, éveille sans doute aussi avec toute la prudence voulue le souvenir des persécutions contre Port-Royal. Et puis il équilibre, harmonise les scènes, en ménage la progression, nuance plus savamment les effets, soutient le ton en éliminant le réalisme ingénieux mais quelque peu familier de son modèle. Enfin, comme on a pu mainte fois le constater au passage, il transfigure l'expression, et lors même qu'il reprend textuellement les mots, il leur confère une valeur suggestive, un pouvoir d'incantation et de résonance proprement raciniens. Peu de documents ouvrent sur les secrets de l'alchimie poétique plus fécondes enquêtes. Mais de telles recherches passent le cadre de cette étude : nous en laissons au lecteur le soin, et plus encore le plaisir.

René Jasinski.

UNE SOURCE INCONNUE DU « JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD »

On propose généralement comme sources principales[1] du *Jeu de l'Amour et du Hasard* deux comédies de Legrand *L'Épreuve Réciproque* et *Le Galant Coureur* représentées au Théâtre Français, respectivement le 6 octobre 1711 et le 11 août 1722[2]. Marivaux se serait également inspiré d'une comédie de Beauchamps, *Le Portrait*, représentée au Théâtre Italien le 9 janvier 1727.

C'est par erreur que l'on a parfois associé à ces pièces *La Reine du Barostan*, de Lesage et d'Orneval[3]. Cet opéra comique n'a pas été représenté le 18 février 1729, comme on l'indique le plus souvent, mais le 18 février 1730, c'est-à-dire presque un mois après la pièce de Marivaux dont il trahit vraisemblablement l'influence[4].

1. On a parfois rapproché la pièce de Marivaux de comédies qui, comme *Les Précieuses Ridicules* de Molière, ou *Crispin Rival de son Maître* de Lesage, n'ont avec elle que des rapports assez lointains.

Selon Gailhava, Marivaux aurait eu un modèle étranger : « Cette pièce est tirée d'une comédie danoise intitulée *Harni et Périne* ». (*De l'Art de la Comédie*, tome II, p. 217, note.) Il n'est pas besoin de dire qu'une telle source est aussi fantaisiste qu'inattendue. La première traduction française du théâtre d'Holberg, auteur d'*Harni et Périne*, a paru en 1746. Au surplus, la comédie d'Holberg, cet imitateur danois de Plaute et de Molière, ne présente qu'une très vague ressemblance d'intrigue avec celle de Marivaux. Elle en diffère complètement par l'esprit.

2. L'attribution de *L'Épreuve Réciproque* à Legrand n'a pas été bien établie. Cf. la thèse de Mary Scott Burnett sur *Marc Antoine Legrand, acteur et auteur comique*, Paris, 1938, p. 40, note 15.

3. « *La Reine du Barostan* reste assez piquante à rapprocher du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, au moins pour l'identité du scénario qui est fort curieuse.... » (Lintilhac, *Histoire générale du Théâtre en France*, vol. IV, p. 338.)

4. On a généralement fait confiance à Barberet (*Lesage et le Théâtre de la Foire*, Paris, 1887), pour la chronologie des pièces de Lesage. La date du 18 février 1729, qu'il attribue à la première représentation de *La Reine du Barostan*, opéra comique de Lesage et d'Orneval, n'est cependant pas exacte. Les dictionnaires dramatiques de Maupoint et de Leris, ainsi que le *Mercure de France*, confirment la date de février 1730 donnée par Lesage lui-même dans les deux éditions du *Théâtre de la Foire* (1731 et 1737). Seuls les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Spectacles de la Foire*, des frères Parfaict, donnent, en même temps que la date de 1730 dans la table chronologique des pièces, celle de 1729 dans la table alphabétique des pièces et dans celle des auteurs forains. Barberet, qui se contredit également, car il indique à la fois 1729 (*op. cit.*, p. 62 et 224) et 1730 (*id.*, p. 50 et 86), aura consulté maladroitement cette dernière référence. Le seul manuscrit de *La Reine du Barostan* que nous possédions n'est pas daté (Bibl. Nat., ms. f. fr. 9278, fol. 288-308).

Quant aux sources précédentes, il semble qu'on en ait surestimé la valeur sur la foi de ressemblances souvent superficielles.

Le rapprochement qu'on a cru pouvoir faire entre *L'Épreuve Réciproque* et *Le Jeu de l'Amour et du Hasard* repose sur une analogie d'intrigue plus apparente que réelle : Valère, pour éprouver la fidélité de Philaminte, invite son valet à lui faire la cour sous le déguisement d'un financier. Dans le même temps, Philaminte a conçu un dessein analogue à l'égard de Valère. Elle lui fait adresser une déclaration par la soubrette d'une de ses amies, sous le nom d'une comtesse imaginaire. La constance des amants ne résiste pas à cette épreuve réciproque, chacun étant tombé dans le piège qu'ils s'étaient mutuellement tendu.

On reconnait ici l'éternel sujet du Curieux impertinent, le célèbre récit de *Don Quichotte*, que Cervantès avait lui-même emprunté à l'Arioste[1].

L'originalité de Legrand réside seulement dans la réciprocité de l'épreuve. Si cette idée de la réciprocité ou celle du déguisement suffisait à faire de Legrand un précurseur de Marivaux, on n'en finirait pas de citer les sources possibles du *Jeu de l'Amour et du Hasard.*

La comédie du *Galant Coureur* se rapproche davantage de la pièce de Marivaux, aussi bien par la date que par le scénario ; rien ne nous permet cependant d'affirmer qu'elle en est le modèle[2].

La nouveauté se trouve ici dans les raisons du déguisement. Ce sont presque les mêmes que Silvia invoque pour obtenir le consentement de son père (*Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, acte I, scène 2) : « Le Marquis de Floribel, que mes parents me veulent donner pour époux, doit arriver ici dans ce jour ; nous ne nous sommes jamais vu ni l'un ni l'autre ; et si sa figure et ses manières ne me conviennent pas, sans lui déclarer mes sentiments, sans lui rien dire, j'irai d'abord me jeter dans un couvent ;

1. *Don Quichotte*, I, 33, 34, 35. Ce sujet a eu au théâtre une fortune singulière. On l'avait déjà traité plusieurs fois au XVIIe siècle, notamment dans *Le Jaloux sans sujet*, tragi-comédie de Ch. Beys (1635), et dix ans plus tard, dans *Le Curieux impertinent ou le Jaloux*, comédie posthume de Brosse le Jeune.

Montfleury a peut-être puisé à la même source pour son *École des Jaloux ou le Cocu volontaire* (1664). La parenté des sujets n'est pas certaine. Cette pièce annonce plutôt *Le Jaloux désabusé*, de Campistron (1709).

Le thème se retrouve encore dans *Le Mariage sans Mariage*, de Marcel (1671), et dans *Le Phénix*, de Delosme de Montchenay (1691). Enfin, en 1710, Destouches le reprend dans *Le Curieux impertinent*. C'est peut-être à cette dernière pièce que Legrand doit l'idée de *L'Épreuve réciproque*. (On avait donné, le 3 février 1711, à la foire Saint Germain, un *Jupiter Curieux impertinent*, qui ne ressemble que par le titre à la comédie de Destouches.)

2. Mary Scott Burnett dit que « Legrand écrivit dans *Le Galant Coureur* une comédie qui servit de modèle à Marivaux ». (*Op. cit.*, p. 174.)

je lui veux épargner la honte d'être refusé, et à moi l'embarras de lui faire un mauvais compliment » (*Le Galant Coureur*, scène I).

Une seule scène met en présence la Comtesse et le Marquis déguisés ; encore la comtesse connaît-elle dès ce moment l'identité du prétendu coureur. On est donc ramené tout de suite à la situation du 3e acte du *Jeu de l'Amour et du Hasard*[1]. Quoi qu'on en ait dit[2] Legrand reste très loin de Marivaux ; le rapprochement des intrigues est en effet le seul qu'on puisse faire entre les deux comédies.

Tout autre est le cas de Beauchamps, dont l'œuvre atteste une parenté spirituelle assez étroite avec celle de Marivaux[3]. Sa comédie du *Portrait* ne présente cependant qu'une analogie d'intrigue très superficielle avec le *Jeu de l'Amour et du Hasard* : Silvia, qui éprouve une vive répugnance pour le mariage[4], décide de recevoir Valère, l'époux que son père lui destine, sous les habits de sa prétendue maîtresse et le dégoûter ainsi de l'union projetée. Mais Valère a été averti du déguisement, ce qui limite le rapprochement que l'on serait tenté de faire entre cette situation et celle qu'a traitée Marivaux.

Parmi les différentes sources que nous venons de citer, il n'en n'est donc pas dont la valeur ne soit par quelque côté discutable.

Nous avons pourtant trouvé une œuvre qui, du point de vue des origines du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, présente un intérêt nettement supérieur aux autres, car il semble bien que Marivaux s'en soit directement inspiré.

1. Une réplique de cette scène résume d'avance l'attitude de Silvia à la fin du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, et suffit à montrer la distance qui sépare Legrand de Marivaux. Comme le marquis hésite à épouser la fausse suivante, celle-ci lui répond tout de suite : « Ah, vous commencez à réfléchir ! Je veux bien vous en donner le temps, mais ne me voyez de votre vie que pour faire dans le moment ce que je vous demande. Adieu » (scène 23). Nous voici loin encore de la cruelle habileté de Silvia.

2. Mary Scott Burnett, *op. cit.*, p. 175.

3. Les frères Parfaict donnent des *Effets du Dépit*, de Beauchamps (Théâtre Italien, 1727), une critique qui caractérise parfaitement l'œuvre de Marivaux : « Rien n'est plus simple que le sujet de cette petite comédie, mais c'est cette simplicité même qui fait le plus d'honneur à l'auteur ; elle lui sert à faire voir quelles ressources il a du côté de l'esprit et du sentiment, et qu'il entend parfaitement la métaphysique du cœur ». (*Dictionnaire des Théâtres*, 1756, tome II, p. 372.)

A. Cart cite *Les Effets du Dépit* à la suite des sources du *Jeu de l'Amour et du Hasard* (Revue de l'Enseignement secondaire des jeunes filles, 15 février 1934). Il y relève « une scène de portraits faits par la Comtesse, qui annoncent ceux que trace Silvia, et de jolies peintures d'hésitations amoureuses dont Marivaux a dû connaître l'existence » (Notice du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, éd. Larousse.)

4. Il y a à cet égard une curieuse analogie entre les sentiments de Silvia dans le *Portrait* et ceux de l'héroïne du *Jeu de l'Amour et du Hasard* : « En garde contre les folies de mon sexe, je le suis encore plus contre la scélératesse des hommes. » (*Le Portrait*, scène 1.)

Il s'agit d'une comédie en trois actes et en prose, intitulée *Les Amants déguisés* et représentée au Théâtre Français le 7 février 1728, deux ans seulement avant la première représentation du *Jeu de l'Amour et du Hasard* au Théâtre Italien. L'auteur, qui a signé sa pièce du pseudonyme de L. C. Dové[1] dans les deux éditions qu'il en a publiées, est l'abbé Aunillon[2].

La ressemblance de la comédie des *Amants déguisés* avec celle de Marivaux est telle qu'elle exclut la possibilité d'une simple coïncidence. On ne peut en dire autant des autres pièces qui auraient influencé Marivaux, car, comme nous l'avons vu, dans aucune on ne trouve le déguisement double et réciproque sur lequel repose toute l'intrigue du *Jeu de l'Amour et du Hasard*. Dans *L'Épreuve Réciproque* seuls le valet et la suivante se déguisent, dans *Le Galant Coureur*, ce sont au contraire les maîtres qui se travestissent, dans *Le Portrait*, l'héroïne prend la place de sa suivante et réciproquement, mais l'amant ne se déguise pas.

L'originalité de Marivaux, en ce qui concerne l'intrigue, consiste d'une part dans le déguisement simultané des quatre personnages, d'autre part dans les raisons de ce déguisement. Or ces deux éléments se trouvent combinés pour la première fois dans *Les Amants déguisés*.

La distribution de cette comédie, comme celle du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, comprend six personnages[3], qui correspondent à peu près à ceux de Marivaux : Géronte, oncle de la Comtesse ; la Comtesse, crue Finette ; Finette, crue la Comtesse ; le Marquis, cru Valentin ; Valentin, cru le Marquis ; le Chevalier, voisin de la Comtesse.

1. Ailleurs on trouve parfois Doué. L'éditeur des mémoires de l'abbé Aunillon a transcrit par erreur Danné. (*Mémoires*, tome II, p. 44.)

2. Et non Onillon, comme on le trouve dans les *Recherches sur les Théâtres de France* de Beauchamps, et dans un rapport de police conservé aux Archives de la Bastille, ms. 11813. Pierre Charles Fabiot Aunillon, abbé du Guay de Launay (1684-1760), chanoine et grand vicaire d'Évreux. Destiné malgré lui à l'état ecclésiastique, il se tourna bientôt vers la diplomatie, où il fit une assez belle carrière. Il fut, à plusieurs reprises, chargé de missions politiques très délicates, notamment à Liége (1723) et à Bonn, auprès de l'électeur de Cologne (1745-1747). Il consacra une grande partie de ses loisirs à la littérature et particulièrement au théâtre. Aunillon a laissé des mémoires où il raconte avec beaucoup d'esprit les menus événements de sa carrière politique et sentimentale. (Voir plus bas la bibliographie.)

Une autre source biographique très importante nous est fournie par un rapport de police sur l'abbé Aunillon en date du 6 avril 1753 (Archives de la Bastille, ms. 11813). Ce rapport a été partiellement reproduit dans la *Revue Rétrospective*, 1885, deuxième semestre. Quelques lettres et quelques poèmes de circonstances complètent ces renseignements.

3. On ne compte pas le laquais qui, dans *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, n'a qu'une réplique.

Deux de ces personnages, Géronte et le Chevalier, dont l'âge est à peu près celui de M. Orgon et de Mario dans *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, ont pourtant ici un rôle assez différent. Dès le début de la pièce, Géronte, qui n'a plus vu sa nièce depuis quinze ans, ignore son déguisement, comme il ignore celui du Marquis. Victime de cette confusion, il tombe amoureux de la fausse soubrette et lui propose de l'épouser. Il ne sera détrompé qu'au dénouement[1].

Quant au chevalier, c'est un personnage épisodique, il a tous les ridicules des petits maîtres de comédie et, conformément à son type, il entreprend simultanément la conquête de Finette et celle de la Comtesse. Mais lui aussi est dupe du déguisement. Ces différences n'affectent pourtant pas la conduite générale de l'action, qui reste sensiblement la même que chez Marivaux.

La première scène nous apprend pourquoi la Comtesse a emprunté les habits de sa suivante ; ce n'est pas, comme dans *L'Épreuve Réciproque*, pour éprouver la fidélité de son amant, ni, comme dans *Le Galant Coureur*, pour s'assurer de l'indignité d'un homme contre lequel elle est prévenue ; ce n'est pas non plus, comme dans *Le Portrait*, pour éviter le mariage qu'on lui impose, mais bien, comme dans *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, pour vérifier l'exactitude du rapport favorable qu'on lui a fait de son prétendant.

Le Marquis de son côté s'est déguisé parce qu'il craint de ne pas trouver « assez de charmes dans un objet millionnaire ». (Il a accepté d'épouser la Comtesse sans la connaître, dans le but de rétablir sa fortune comprise.)

La pièce commence, comme chez Marivaux, par un dialogue entre l'héroïne et sa suivante :

La Comtesse. — « ... et que je me sais à présent bien meilleur gré de ce déguisement, et que je m'en suis applaudie en secret depuis que mon oncle nous a parlé du mariage qu'il projette de faire de moi avec un homme que je n'ai jamais vu et qu'il ne connaît pas lui-même[2].

Finette. — Mais, Madame, il nous a assuré que ce marquis qu'il

1. Ces sortes de méprises, proches de l'inceste, nous paraissent aujourd'hui choquantes. Elles étaient alors fréquentes au théâtre. Dans *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, Mario, pour susciter la jalousie de Dorante, ne feint-il pas d'être amoureux de sa propre sœur ? L'amour de Géronte pour sa nièce inquiète aussi le Marquis dans *Les Amants déguisés*. Jusque dans leurs divergences, les deux auteurs se suivent d'assez près.

2. Dans *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, M. Orgon non plus n'a jamais vu Dorante.

vous propose est un cavalier très aimable ; d'ailleurs homme de grande condition. Que voulez-vous de mieux ? »

De même Lisette dira à Silvia : « On dit que votre futur est un des plus honnêtes hommes du monde ; qu'il est bien fait, aimable, de bonne mine ; qu'on ne peut pas avoir plus d'esprit ; qu'on ne saurait être d'un meilleur caractère ; que voulez-vous de plus ? » (*Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, acte I, scène I.)

Dès son arrivée le faux valet est élevé au rang d'intendant [1] auprès de la fausse comtesse, mais il n'a d'yeux que pour la véritable et ne tarde pas à lui déclarer son amour. La première scène qui laisse les amants en tête à tête est d'un marivaudage déjà très raffiné [2]. Après le départ du marquis, la comtesse s'étonne de trouver le valet plus aimable que son maître : « Quel injuste caprice de la nature et de la fortune ! et quel injuste partage de leurs faveurs entre un valet et son maître ! » (acte II, scène 3). « Que le sort est bizarre, aucun de ces deux hommes n'est à sa place » dira Silvia (*Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, acte I, scène 8).

Comme l'héroïne de Marivaux, la Comtesse des *Amants déguisés* hésite à s'avouer son amour : « Hélas ! pour ce qui se passe dans mon cœur, je dois me le cacher à moi-même, et l'en arracher si je puis » (acte II, scène 3). Silvia répondra de même à Dorante : « ... quand tu le posséderais (mon cœur) tu ne le saurais pas ; et je ferais si bien que je ne le saurais pas moi-même » (*Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, acte II, scène 9).

L'aventure sentimentale du valet et de la soubrette n'obéit pas au même parallélisme. Aunillon, fidèle à la tradition de Molière, établit une sorte de complicité entre le maître et le valet. Dans *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, Dorante reproche à Arlequin ses façons de parler « sottes et triviales ». Dans *Les Amants déguisés* le marquis oblige au contraire son valet à emprunter un langage à la fois burlesque et précieux. C'est parce qu'ils affectent, sur l'ordre qu'ils en ont reçu, les caractères d'un petit maître et d'une coquette extravagante que Valentin et Finette déplaisent à la Comtesse et au Marquis. Leur échec ne peut être attribué à leur personnalité véritable, comme c'est le cas dans *Le Jeu de l'Amour*

1. Marivaux s'est peut-être souvenu de ce rôle d'intendant en écrivant *Les Fausses Confidences*.

2. « La scène entre les deux personnages travestis est finement traitée ; la fausse Finette ne peut pas dire tout ce qu'elle sent ; son sexe lui prescrit des bienséances, dont le faux Valentin est dispensé ; elle est surprise de la délicatesse d'un simple valet.... » (*Mercure de France*, février 1728.) Le même article fait encore mention de « quelques scènes, où l'auteur a mis beaucoup d'esprit, de sentiment et de jeu de théâtre... ».

et du Hasard, où la maladresse de Lisette et d'Arlequin à jouer les gens du monde n'est que trop naturelle.

Au contraire de Marivaux, Aunillon a épuisé toutes les ressources que le double déguisement pouvait fournir au développement de son intrigue. C'est ainsi qu'il provoque une rivalité amoureuse entre les maîtres et les valets, Finette cherchant à se faire aimer du Marquis et Valentin de la Comtesse, ce qui est bien naturel puisqu'ils ignorent l'identité de ceux à qui ils s'adressent. Dans *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, Marivaux n'a fait qu'indiquer l'éventualité d'une telle intrigue : au moment où elle se déguise, Silvia se propose de séduire à la fois le maître et le valet (acte I, scène 5); Arlequin, de son côté, répond à Silvia qui l'a trouvé « plaisant » : « Bon ! tant mieux, entretenez-vous dans ce sentiment, il pourra trouver sa place » (acte I, scène 8). Mais les choses en restent là, non seulement par un souci de simplification, mais parce que cela est conforme à la manière de Marivaux de traiter indépendamment les intrigues des maîtres et des valets.

Les amants déguisés se découvrent presqu'en même temps à la dernière scène de la pièce (la comtesse quelques répliques avant le marquis). La déclaration de la comtesse est d'ailleurs amenée par un événement extérieur, indépendant de ses propres sentiments ; elle n'accepte la main du marquis que lorsque celui-ci lui révèle à son tour sa véritable identité.

Au dénouement, Finette, avant d'offrir sa main à Valentin, tire de la pièce une moralité qui s'appliquerait avec autant d'exactitude au *Jeu de l'Amour et du Hasard* : « Ils ont eu tous deux la même crainte, qu'un mariage fait par procureur ne convint pas à leurs inclinations; et à vous dire vrai, c'est un coup du hasard que vous ayez si bien rencontré. Tous ces mariages qu'on fait sans se connaître ne réussissent pas aussi bien que celui-ci. Mais ils ont du moins cette obligation à leur déguisement, d'être assurés du cœur l'un de l'autre. Ce n'a été ni le rang, ni l'intérêt qui a donné naissance à leur passion.... » (Acte III, scène 12.)

La lecture du manuscrit des *Amants déguisés* ne révèle que peu de variantes importantes[1]. Citons pourtant celle-ci : à la dernière scène, au moment où le Marquis se découvre, la Comtesse s'écrie : « Ah ! marquis, mon cœur vous avait sans doute reconnu. » Cette réplique, qui ne se trouve pas dans l'édition, est intéressante à rapprocher de l'exclamation de Silvia dans les mêmes circonstances : « Ah ! je vois clair dans mon cœur » (*Le Jeu de l'Amour et du Hasard*. Acte II, scène 12).

1. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 2757.

Ce manuscrit ajoute encore un divertissement assez long, composé de deux couplets chantés par « le bal » et d'un vaudeville de douze couplets. Un envoi très galant à la duchesse de Bouillon précède la pièce manuscrite :

L'auteur de cette comédie
S'offre à vous aujourd'hui sous un nom supposé ;
Au moment qu'il vous la dédie,
C'est, charmante Henriette, un amant déguisé ;
Mais, lorsque d'une ardeur extrême
Il vous assure qu'il vous aime,
Non, son dessein n'est pas de vous en imposer ;
Ne craignez plus de faire une méprise
Et, si son nom quelquefois se déguise,
Le transport de son cœur ne peut se déguiser.

Cet envoi est suivi d'une épître dédicatoire à la même, dont le texte, à l'exception de l'adresse, a été reproduit dans l'édition. Aunillon y déclare notamment : « C'est à l'envie de contribuer à vos plaisirs que cette bagatelle doit le jour ; c'est par votre ordre et sur votre approbation qu'elle a osé paraître en public ; il est juste que vous en receviez l'hommage, mais cet hommage sera secret : il y aurait une témérité trop grande à mettre un aussi beau nom que le vôtre à la tête d'un si petit ouvrage, borné qu'il était à faire l'amusement d'une société aimable, mais indulgente, vous l'avez forcé, pour ainsi dire à paraître au grand jour.... »

Un deuxième envoi, peut-être autographe, figure à la fin de la comédie. Il est adressé « à M. de la Place, auteur de l'histoire du théâtre anglais ». On y trouve ces vers :

La Place cette bagatelle,
Dut le jour à l'amour fidèle
Qui fit autrefois mon tourment[1].

Les deux envois et la dédicace prennent une signification très précise si on les rapproche de ce passage des Mémoires de l'abbé Aunillon, où l'auteur rapporte l'événement qui a donné naissance à la comédie des *Amants déguisés*[2]. Nous touchons peut-être ici à la véritable origine de l'intrigue du *Jeu de l'Amour et du Hasard*. Après avoir raconté comment il était devenu l'amant d'une « dame de la Cour » dont il ne révèle pas le nom, Aunillon poursuit : « On avait construit un théâtre dans cette favorable

1. La réponse de La Place, en vers également, figure à la suite de l'envoi.
2. « Je vous ai dit qu'une aventure de campagne avait donné lieu à la comédie des *Amants déguisés*. » (*Mémoires*, tome II, p. 44.)

galerie, où s'était fait le dénouement de nos confidences réciproques ; nous y jouions des espèces de comédies impromptu, et même quelquefois des actes d'opéra. Ce fut pendant une de ces représentations, qu'une aventure de déguisement, méditée par la maîtresse du logis, et qu'elle m'avait communiquée, nous fournit l'occasion de tromper le jaloux surveillant[1] et donna ensuite occasion à une petite comédie que je fis pour notre théâtre. La dame que je nommerai, si vous le voulez bien, le Trésor de Saint-Denis, m'avait prévenu qu'elle quitterait le spectacle, et changerait d'habit avec une de ses femmes; que celle-ci sortirait seule enveloppée d'une coiffe, et sous les habits de sa maîtresse, irait s'égarer dans le parc, j'avais pris de mon côté tout l'attirail d'un valet de chambre, et je descendis dans le jardin, tenant le Trésor de Saint-Denis sous mon bras, dans le moment que le seigneur jaloux s'était mis à la poursuite de la fausse maîtresse.... Aussi notre comédie des amants déguisés eut-elle un vrai succès ; et tel y avait un rôle, et en riait de tout son cœur, qui n'imaginait point être le sujet de la pièce. Cette petite comédie fit plus de bruit qu'elle ne méritait d'en faire. Mlle Lecouvreur à laquelle je n'en n'avais point parlé, m'en fit des reproches, désira la voir, et voulut, malgré que j'en eusse qu'elle fut jouée au théâtre, ou elle eut, dans le temps, et a eu depuis, plus de succès que n'en méritait une bagatelle de société » (*Mémoires*, tome I, p. 299 et suiv.[2]).

Si la duchesse de Bouillon est, comme nous avons toutes raisons de le supposer, l'héroïne de cette petite aventure, c'est à elle que revient en fin de compte le mérite d'avoir conçu pour la première fois le sujet des *Amants déguisés*, qu'elle joua au naturel en compagnie de l'abbé Aunillon, deux ans avant les représentations du *Jeu de l'Amour et du Hasard*.

Cette comédie vécue n'avait cependant fourni à Aunillon qu'une

1. S'agit il du Comte de Clermont : « Ce prince était malheureux par toutes les infidélités que lui faisait Mme de Bouillon... » ? (D'Argenson, *Mémoires*, tome II, p. 62.)

2. C'est Mlle Lecouvreur, en effet, qui tint le rôle principal dans *Les Amants déguisés* (voir *Lettres de Adrienne Lecouvreur* réunies par G. Monval, Paris, Plon, 1892, p. 148). Aunillon raconte comment il avait fait la connaissance de l'actrice. Il habitait près de chez elle, rue de Seine, au faubourg Saint-Germain (*Mémoires*, tome I, p. 277). Ils fréquentaient tous deux l'hôtel de Bouillon, qui était alors le rendez-vous de nombreux comédiens. On sait à quel scandale donna lieu la mort suspecte de Mlle Lecouvreur et comment la duchesse de Bouillon fut soupçonnée d'avoir fait empoisonner l'actrice.

Dans ses *Mémoires*, Aunillon démontre avec une conviction passionnée l'innocence de la duchesse. Ce qu'il nous dit, par ailleurs, de ses sentiments pour elle diminue un peu la valeur de son plaidoyer.

Mlle Aïssé, dans une lettre de mars 1730, dit que « Mme de Bouillon est excessivement galante... ; ses goûts s'étendent depuis le prince jusqu'aux comédiens ». L'abbé Aunillon ne fut, en effet, pas le seul à prendre sa part du « Trésor de Saint-Denis ».

partie de son intrigue, la plus importante il est vrai, celle des déguisements. Il est très possible que, pour le reste, l'auteur avait gardé le souvenir du *Galant Coureur* de Legrand[1].

Le succès des *Amants déguisés* est une autre preuve qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans la comédie de l'abbé Aunillon le modèle dont s'est servi Marivaux.

Les Amants déguisés furent représentés six fois dans leur nouveauté et sept fois lors d'une reprise en 1738. Ces chiffres, qui ne témoignent pas d'une réussite exceptionnelle[2], ne sont pourtant pas faibles pour l'époque. D'après le *Mercure* la pièce fut « fort applaudie[3] ».

Elle fut encore représentée à la Cour le 17 février 1728, en même temps que l'*École des Maris*[4].

Ces divers témoignages montrent suffisamment que la comédie des *Amants déguisés* avait été assez remarquée du public, et sans doute en particulier de Marivaux qui venait d'assister au succès de « La Seconde Surprise de l'Amour », représentée sur la même scène, moins d'un mois auparavant.

1. Dans une comédie de Dominique et Romagnesi, représentée par les comédiens italiens le 1er mars 1728, Aunillon est implicitement accusé d'avoir imité Legrand : « ... Ne voit-on pas le même sujet... et les mêmes déguisements dans l'*Épreuve Réciproque* et dans *Le Galant Coureur.* » (*La Revue des Théâtres,* scène 5.)

Le Galant Coureur avait été représenté vingt-deux fois à partir du 11 août 1722. Cette année-là, Aunillon avait passé six mois à Strasbourg et en était revenu « sur la fin de l'été ». Il avait sans doute assisté à l'une des dernières représentations. Sinon il avait pu voir la pièce à sa reprise en 1727, ou en prendre connaissance par l'édition.

D'autre part on ne sait dans quelle mesure il faut croire à la sincérité d'Aunillon, lorsque, dans le prologue d'*Arlequin Génie,* une autre de ses comédies, restée manuscrite, il nous dit sa répugnance à présenter au public un sujet traité avant lui : « Je viens d'être averti qu'il y a un canevas de pièce italienne qui ressemble beaucoup à la mienne ; je n'ai vu que depuis un moment ce maudit canevas, qui a été donné, dit-on, par un homme de beaucoup d'esprit, sous le titre d'*Arlequin dans l'Ile de Ceylan* (ce canevas, donné par Coypel aux Italiens, le 23 août 1717, a encore été repris et étendu par de Hesse dans une comédie jouée sous le même titre et au même théâtre le 16 juin 1754) ; ma foi, quoiqu'il ne soit pas malheureux pour l'honneur de mes idées, de se rencontrer avec celles d'un homme d'un mérite connu dans plus d'un genre, j'ai prié le marquis, votre ami, qui m'a fait faire cette belle découverte, d'aller sur le champ retirer ma pièce et de déclarer à ces messieurs les Italiens que je n'entends pas qu'elle soit jouée. »

Selon toute apparence, Marivaux n'a pas éprouvé les mêmes scrupules en s'appropriant le sujet des *Amants déguisés.*

2. Aunillon reconnaît lui-même que sa comédie n'a pas obtenu « le plus grand succès ». (*Les Amants déguisés,* épître dédicatoire.)

3. *Mercure de France,* février 1728. L'auteur de l'article, qui donne un résumé de la pièce, ajoute encore : « L'auteur de cette comédie n'a pas voulu se nommer, quoi que le public ait fait un très bon accueil à son ouvrage. La pièce est parfaitement bien jouée : la Dlle Quinault continue à se distinguer dans ces sortes de rôles, où elle a déjà brillé plusieurs fois. » C'est sans doute à la seconde série de représentations (1738) qu'il faut rapporter cette anecdote : « Un des acteurs qui joua dans cette comédie fut si mal reçu du public qu'il se dégoûta de son métier et quitta le théâtre ». (Clément et Laporte, *Anecdotes dramatiques,* Paris, 1775.)

4. *Mercure de France,* mars 1728.

Au surplus, la pièce ayant été imprimée dès 1728, Marivaux avait pu la lire et la méditer. Il dut regretter alors qu'une intrigue si heureuse fut tombée en de si mauvaises mains et, ayant compris tout le parti que lui-même en aurait pu tirer, concevoir le projet de réparer l'erreur [1].

En adaptant à son propre génie le sujet des *Amants déguisés*, il réussit à faire d'une pièce lourde et superficielle, ce chef-d'œuvre de profondeur et de légèreté que nous admirons aujourd'hui. Par quel travail de géniale simplification en est-il arrivé là, c'est ce que montrerait une étude de la genèse du *Jeu de l'Amour et du Hasard* à partir des *Amants déguisés*. Tel n'était pas notre objet. Nous n'avions d'autre prétention que de combler une lacune assez grave dans la connaissance des origines du théâtre de Marivaux en ajoutant, sinon en substituant aux sources généralement connues du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, une œuvre qui, en dépit de son importance primordiale, avait échappé jusqu'ici à l'attention des historiens de la littérature.

ROGER LEDENT.

BIBLIOGRAPHIE DES OEUVRES DE L'ABBÉ AUNILLON.

*Reverendissimo patri*** ob restitutam nuper ipsius valetudinem ecloga offerebat P. C. F.* Aunillon, 1701 (S. l. n. d.), in-4°.

Sur la mort du R. P. Bouhours, signé : P. C. F., Aunillon de la Barre, May 1702 (S. l. n. d.), in-4°.

Oraison funèbre de... Louis XIV..., prononcée en l'Église Cathédrale d'Évreux, le 7 novembre 1715, par l'abbé Aunillon. Paris, E. Papillon, 1715, in-4°.

Les Amants déguisés, comédie en 3 actes, par M. L. C. Dové. Paris, Delatour, 1728, in-8° (1).

Ib., Paris, Prault fils, 1738, in-8°.

La Force de l'Éducation, par l'abbé Aunillon. Londres, 1750, 2 tomes en 1 volume in-12.

Azor ou le Prince Enchanté, histoire nouvelle pour servir de chronique à celle des Perroquets, traduit de l'anglais du savant Popinay. Londres, 1750, 2 vol. in-12 (traduction supposée).

1. On ignore si, de son côté, l'abbé Aunillon eut connaissance de la pièce de Marivaux. Dans ce cas, il était sans doute trop modeste et trop intelligent pour en prendre ombrage. Il y a des plagiats respectables ; ce sont ceux auxquels pensait Marmontel quand il disait : « Quiconque met dans son vrai jour, soit par l'expression, soit par l'à propos, une pensée qui n'est pas à lui, mais qui sans lui serait perdue, se la rend propre en lui donnant un nouvel être, car l'oubli ressemble au néant.... Les vivants eux-mêmes doivent subir la peine de leur maladresse et de leur incapacité, quand ils n'ont pas su tirer avantage de la rencontre d'un beau sujet ou d'une belle pensée. » (*Éléments de Littérature,* Œuvres complètes de Marmontel, nouvelle édition, 1818, tome XIV, p. 561.)

Mémoires de la Vie Galante, politique et littéraire de l'abbé Aunillon Delaunay du Gué. Paris, Collin, 1808, 2 vol. in-8°.

Ib., Bruxelles, H. Kistemackers, 1887, 1 vol. in-8° (réimpression partielle).

*Manuscrits : Pièces de Théâtre et autres œuvres meslées de M. A****, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 2757, 2758, 2 tomes.

Tome I : *Les Amants déguisés,* comédie en trois actes ;

Arlequin Génie, comédie.

(Ce tome contient encore diverses lettres, mémoires, etc., dont on trouvera le détail dans le Catalogue général des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, t. III, p. 94, 95.)

Tome II : *Isac,* tragédie française, mise en musique ;

Calipso, tragédie ;

*Poésies de Mons***.*

*Panégériques et sermons prononcés par M. l'abbé**.* Bibliothèque Nationale, ms. f. fr., 13348-13350.

Dans ses *Mémoires* Aunillon fait mention de plusieurs œuvres aujourd'hui disparues.

La première qu'il écrivit est un opéra : *Carithée.* Il fut mis en musique et plusieurs fois représenté au collège. Aunillon dit encore : « Je fis successivement plusieurs comédies dont il ne me reste plus que quelques titres qui se sont sauvés dans ma mémoire d'un incendie général qu'un de mes dévots parents jugea à propos de faire de toutes mes œuvres. Il les regarda comme des œuvres d'iniquité ; et, pour l'avouer de bonne foi, elles n'avaient pas besoin de ce prétexte pour mériter d'être brûlées. Ces prétendues pièces de théâtre étaient le Faux Brave, les Deux Frères rivaux, les Deux Suivantes, le Père Aveugle, les Effets de la Reconnaissance, le Philosophe amoureux, Crispin Auteur, et enfin près de deux actes d'une tragédie sainte, intitulée Victoire et Anathalie. » (*Mémoires,* t. II, p. 33.) « L'histoire d'une personne plus fameuse que célèbre par ses galanteries donna naissance aux mémoires de Mme de Van.... Une aventure connue du commandeur de*** fit éclore d'autres mémoires sous le nom de la marquise de B.... Vous avez lu ces deux manuscrits et je ne vous en dirai rien de plus. » (*Ib.*, p. 44.)

Enfin Aunillon cite encore deux comédies : *Les Armes de la Beauté* et *Les Effets de l'Amour et de l'Amitié.*

Au témoignage du marquis d'Argenson il mit encore son talent d'écrivain au service de l'électeur de Cologne : « Il fut de toutes les parties de l'électeur, ne le quitta point, inventa des fêtes, composa même quelques ballets et devint cher au prince. » (*Mémoires et Journal Inédit du Marquis d'Argenson.* Paris, 1857, t. III, p. 102.)

1. On trouve deux autres pièces de ce titre : l'une écrite par Collé, a été représentée à Berni, en 1754 (non imprimée) ; l'autre est le canevas d'une comédie destinée au théâtre italien (Bibliothèque Nationale, ms. f. fr. 9310, fol. 76-78).

LES ÉTATS SUCCESSIFS D'UNE NOUVELLE DE BALZAC : « GOBSECK »

(*Fin* [1].)

Après le *Papa Gobseck*, notre nouvelle ne subira plus de grands bouleversements : la division en chapitres a disparu[2], le nombre des alinéas a été considérablement réduit; l'ouvrage a pris son aspect actuel et il n'y aura plus que des variantes de détail.

Pour nous résumer, voici comment apparaissent les divers éléments de la nouvelle que nous lisons maintenant :

L'Usurier. *La Mode.* 6 mars 1830.	*Les Dangers de l'Inconduite.* *Scène de la vie privée.* 13 avril 1830.	*Le Papa Gobseck.* *Scènes de la Vie parisienne.* 14 novembre 1835.
» »	Introduction.	» »
Portrait de Gobseck.	» »	» »
» »	» »	Antécédents de Gobseck.
» »	» »	Philosophie de Gobseck.
La comtesse	» »	» »
et Fanny Malvaut.	» »	» »
» »	Histoire de Mme de Restaud.	» »
» »	» »	Mort de Gobseck.

La conséquence de ces avatars, c'est que les mêmes scènes, les mêmes pages ont pris successivement trois sens différents selon qu'elles faisaient partie d'un essai de « physiologie », d'un roman édifiant ou d'une étude de passion. Il y a tel mot, telle réplique qui ont été chargés de sens autrefois et que nous lisons sans nous arrêter alors que d'autres ont pris une valeur qu'ils n'avaient pas. On a beau se dépouiller de préjugés scolaires sur la composition,

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, juillet-décembre 1939.

2. Ce serait une erreur de la rétablir dans *Gobseck*, comme on peut le faire ailleurs, sous prétexte que Balzac a été contraint par les éditeurs de rendre ses œuvres aussi compactes que possible Ces chapitres faits pour les *Dangers de l'Inconduite* ne seraient pas adaptés à *Gobseck*; le titre *La Mort du Mari*, en particulier, suppose que Mme de Restaud est le personnage central.

on s'étonne de constater qu'avec un pareil procédé, replâtrant des développements neufs sur les anciens auxquels il touche le moins possible, Balzac ait créé une nouvelle dont aucun détail ne semble disparate, au moins dans l'état actuel du texte, car les *Dangers de l'Inconduite*, nouvelle bâclée à la dernière minute, sont faibles et d'un ton inégal. Balzac est habile à dissimuler un détail qui n'a plus sa raison d'être, comme nous l'avons vu par l'histoire de Fanny Malvaut; il est habile aussi à saisir dans un texte ancien des traits utilisables pour leur donner un sens nouveau et plus fort : c'est ainsi qu'il y avait, dispersés dans les *Dangers de l'Inconduite*, des éléments destinés à faire de Gobseck un jouisseur sans grande consistance, et que Balzac s'en est servi pour faire de lui un passionné.

Nous avons dans l'histoire de *Gobseck* un exemple de la genèse d'un roman de Balzac : un récit très court dont une phrase lui suggère tout un développement s'allonge et s'élargit, parfois en plusieurs fois; pas de plan fait d'avance, tout s'organise autour de ce qui ne sera peut-être plus qu'un épisode dans l'ensemble. Nous pouvons d'autre part mesurer le chemin parcouru par Balzac de 1830 à 1835 : simple peintre de mœurs avant les *Scènes de la Vie privée*, conteur romantique dans les *Dangers de l'Inconduite*, il est, en 1835, passé maître dans la peinture de la passion.

II

Avant d'aborder les variantes de détail qui peuvent être postérieures à 1835, il est nécessaire de décrire le recueil d'épreuves *Lovenjoul A-16* et l'exemplaire *Lovenjoul A-18* du deuxième volume de la *Comédie humaine*.

La partie qui nous intéresse du recueil *Lovenjoul A-16* va du feuillet 63 au feuillet 103. Elle comprend :

1° *Comédie humaine*, t. II, feuille 24 (fin du *Message*, début de *Gobseck*). En haut de la première page de la feuille, on lit : « Donnez pour ce soir une autre épreuve et vous l'aurez demain en bon à tirer ».

2° *Comédie humaine*, t. II, feuille 25. Même mention en haut de de la première page que pour la feuille 24.

3° *Comédie humaine*, t. II, feuille 25. Avec la mention : « Renvoyez encore cette épreuve à cause des regagnages avec celle de

la 26, et surtout les pages qui restent de *Gobseck*, j'enverrai la copie ».

4° *Comédie humaine*, t. II, feuille 26. Avec la mention : « Je n'ai pas encore reçu la nouvelle épreuve de la feuille 25, et il m'en faut une seconde de celle-ci ».

5° *Comédie humaine*, t. II, feuille 27 (fin de *Gobseck*, début d'*Autre Étude de Femme*). Avec la mention : « Une autre épreuve de 25 ».

Les corrections se sont donc faites en trois temps :

a. Balzac a envoyé à l'imprimeur un exemplaire du *Papa Gobseck* corrigé. Il est probable que cet exemplaire était un volume de l'édition Béchet de 1835 : certains détails d'orthographe et de ponctuation qui différencient l'édition Charpentier de 1839 n'ont pas laissé de trace dans l'édition de 1842. Nous pouvons juger de ces corrections en comparant le texte du *Papa Gobseck* et celui de la première série d'épreuves.

b. Première série d'épreuves que nous avons entièrement.

c. Seconde série d'épreuves dont nous n'avons que la feuille 25.

J'indiquerai par les lettres *a*, *b* et *c* de quelle série de corrections il s'agit pour les variantes de 1842.

Quant à l'exemplaire *Lovenjoul A-18*, les corrections marginales qu'il porte sont peu de chose en ce qui concerne *Gobseck* : il n'y a guère que les répliques de la fin qui aient été modifiées. La question qui se pose est de savoir à quelle date Balzac a relu ce volume la plume en main. La correspondance qui nous donne ce renseignement pour le premier volume de la *Comédie humaine*[1] ne nous apprend rien pour le second. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ces corrections sont postérieures à la composition de la deuxième partie de *Splendeurs et Misères des Courtisanes* à cause d'une allusion à deux branches de la famille de Grandlieu qui constitue la principale de ces corrections[2].

Commençons l'étude des variantes de détail par les changements portant sur la chronologie de *Gobseck* et sur les person-

1. Lettre à Mme Hanska du 14 octobre 1842 (*Lettres à l'Étrangère*, t. II, p. 68) : « Il y a beaucoup de fautes dans le premier volume de la *Comédie humaine*; mais, à partir du deuxième, je suis content et les textes sont fixés. C'est là ma richesse. J'ai le premier volume chez moi corrigé, et tout noir de corrections. » Il semble qu'on puisse conclure que Balzac n'avait pas touché au second volume à ce moment.

2. Il y a une erreur à ce sujet dans l'article de M. Canfield (*Les Personnages reparaissants dans la « Comédie humaine »*. *Revue d'Histoire Littéraire*, année 1934, p. 204). Il n'est pas question de deux maisons de Grandlieu dans l'édition de 1842.

nages; nous présenterons ensemble ces deux espèces de corrections parce que, dans la plupart des cas, Balzac a modifié les dates pour mettre la nouvelle en accord avec la biographie des personnages de la *Comédie humaine*. — Cette étude nous permettra d'apporter quelques éléments pour résoudre trois problèmes : Comment naît et se constitue un personnage de la *Comédie humaine*? Quel effort Balzac a dû faire pour mettre en concordance avec lui-même un personnage *reparaissant* ? Et, enfin, quels sont les points de contact de la société créée par Balzac et de la société réelle ?

Dans le *Papa Gobseck*, en 1835, nous voyons naître d'une façon bien étrange Sarah von Gobseck et sa fille, la Torpille. La création de ces personnages n'était pas indispensable. C'est pourquoi M. Canfield a si facilement cru qu'ils n'étaient pas « indigènes[1] » dans notre nouvelle et venaient : la mère, de *César Birotteau*, la fille, de la *Torpille*; M. Canfield va même plus loin : « On ne peut pas croire, dit-il, que Balzac ait eu l'idée de disposer de la fortune de l'usurier en faveur d'Esther avant d'inventer l'histoire de celle-ci, et ce n'est que dans la quatrième partie de *Splendeurs et Misères des Courtisanes* (*Les Peines de Cœur d'un Millionnaire*) que nous entrevoyons le rôle que ce legs va jouer[2] »; et M. Canfield en tire des conclusions sur la date de composition de *Splendeurs et Misères*. En réalité, Sarah von Gobseck et sa fille paraissent pour la première fois en 1835 dans le *Papa Gobseck*; comme il n'est guère vraisemblable qu'à cette date Balzac pensait à *César Birotteau*, à la *Torpille* et aux *Peines de Cœur d'un Millionnaire*, c'est bien de l'idée piquante de mettre une immense fortune entre les mains d'une « femme de mauvaise vie » qu'est née Esther Gobseck. Au lieu de relier tant bien que mal entre eux deux ouvrages, *Splendeurs et Misères* et *Gobseck*, par des allusions interpolées, Balzac a pris comme point de départ un passage du *Papa Gobseck* pour imaginer *Splendeurs et Misères*, selon un processus que j'ai déjà indiqué.

L'oncle de Camille de Grandlieu va nous montrer comment Balzac a appris avec les années à donner une personnalité à un comparse de la *Comédie humaine*. Le personnage ne se retrouve pas ailleurs. Il est difficile de deviner pourquoi il devient comte en 1835 après avoir été marquis; pourquoi aussi reçoit-il un nom

1. M. Canfield divise les personnages reparaissants en personnages indigènes dans un roman et en personnages étrangers introduits en remplacement d'un autre ou par interpolation pure et simple. Pour toute cette partie de mon étude, je renvoie à cet article.

2. Canfield, *op. cit.*, p. 204.

propre, celui de comte de Born, après 1842? Balzac a-t-il voulu attribuer un nom de jeune fille à la vicomtesse de Grandlieu? Avait-il sur la famille de Grandlieu des projets que la mort ne lui a pas permis de réaliser et où le comte de Born aurait joué un rôle? Était-ce seulement pour mieux marquer l'individualité du personnage? Je le croirais plutôt, car cette figure se précise singulièrement de 1830 à 1842. En 1830, l'oncle de Camille de Grandlieu a été inventé pour occuper l'avoué pendant que la vicomtesse admoneste sa fille en pensant que personne ne l'entend; ensuite il ne prend la parole que trois fois : après le portrait de Gobseck, il interrompt l'avoué pour dire : « Je déclare que votre voisin m'intéresse prodigieusement[1] ! », puis il s'endort jusqu'à la fin du premier chapitre : « Je vous ai laissé rue du Helder, chez une comtesse!... s'écria le vieux marquis en montrant une tête légèrement assoupie. Qu'en avez-vous fait[2]? », et il se rendort jusqu'aux dernières répliques de la nouvelle :

« Eh bien! dit la vicomtesse, nous ferons nommer Gobseck baron, et nous verrons !...

— C'est tout vu ! s'écria le vieux marquis en interrompant sa sœur pour faire croire qu'il n'avait pas dormi, et qu'il était au fait de l'histoire. C'est tout vu[3] !... »

On peut dire que le caractère du personnage n'existe pas. — Dans le *Papa Gobseck*, ce vieux marquis devient un bon oncle indulgent; pour faire accepter madame de Restaud dans la famille de Grandlieu, il fait observer que « madame de Beauséant la recevait[4] ». Après les corrections de 1842, c'est lui qui fait le portrait de Maxime de Trailles : « Mais il en jouit encore[5] » jusqu'à : « Eh bien, reprit Derville après avoir écouté le comte ». Enfin, dans le texte posthume, il rappelle le blason des Restaud, toujours pour favoriser le mariage de sa nièce. Ces deux derniers changements font de lui un homme du meilleur monde, au courant de l'actualité élégante et connaissant son faubourg Saint-Germain. Dans l'ensemble, c'est devenu une silhouette pleine de vie après avoir été un figurant sans caractère.

Le problème qui se posait à Balzac à propos de la famille de Restaud et de Derville était d'établir la concordance de *Gobseck* avec le reste de la *Comédie humaine*.

1. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 181.
2. *Id.* (1830), p. 198.
3. *Id.* (1830), p. 269.
4. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 339. Conard, p. 442.
5. *Comédie humaine*, t. II, p. 394. Conard, p. 406.

Il était naturel que, dans le *Papa Gobseck* de 1835, Balzac ait fait état, d'après le *Père Goriot*, qui date de 1834, de transformations et de précisions portant sur la famille de Restaud ou sur ceux qui gravitent autour d'elle. — Tout d'abord, la comtesse engage ses diamants en 1819 et non plus en 1816 parce que le père Goriot meurt en 1819 et que c'est en partie cette affaire qui le tue; le changement de date se fait de la manière la plus simple : au lieu de placer le déjeuner de garçon un mois après l'acquisition de l'étude par Derville, Balzac le place trois ans après. Cela crée d'ailleurs une invraisemblance : on se refuse à croire que le sage Derville, un an environ après son mariage, accepte d'aller à pareille orgie. — Sous l'influence encore du *Père Goriot*, l'amant de la comtesse devient le comte Maxime de Trailles; le valet de chambre du comte de Restaud prend le nom de Maurice au lieu de continuer à s'appeler Joseph, la comtesse elle-même devient une demoiselle Goriot et prend le prénom d'Anasthasie, car, en écrivant le *Père Goriot*, Balzac a dû oublier qu'il l'avait déjà baptisée Émilie, à moins qu'il n'ait trouvé ce nom trop distingué pour la fille d'un vermicellier. Quant au comte, le moment où Balzac nous dit qu'il a trente-cinq ans et l'année de sa mort suivent les fluctuations de toutes les autres dates du récit; nous les étudierons plus loin. Avec les corrections *b* de 1842 se glisse une erreur : le comte de Restaud, qui avait environ trente-cinq ans en 1819, ne peut approcher de la cinquantaine en 1824; c'est un simple lapsus, car il ne semble pas que le reste de la *Comédie humaine* exige ce décalage. — Maxime de Trailles et Mme de Restaud conservent leur caractère dans les *Dangers de l'Inconduite* et le *Père Goriot*. Mais les deux images du comte de Restaud ne coïncident pas exactement : il a été capable d'apprécier la délicatesse de Derville lorsque celui-ci refuse d'exhéréder Pauline et Georges de Restaud, mais il se montre très dur dans le *Père Goriot* à la mort de son beau-père. Il y a là une incohérence. L'accord des caractères avec eux-mêmes est une des pires difficultés du système des personnages reparaissants, et Balzac ne l'a pas toujours surmontée.

Balzac a eu également beaucoup de mal à mettre les dates d'accord; les changements dans la biographie de Derville en sont la preuve. Nous avons déjà vu que l'avoué des *Dangers de l'Inconduite* ne coïncidait pas tout à fait avec celui du *Colonel Chabert* au point de vue du caractère. Voici les trois états principaux de la biographie de Derville :

Les Dangers de l'Inconduite. 1830	*Le Papa Gobseck.* 1835	*Gobseck.* 1842
Un avoué : Émile M...	Derville (sans prénom).	*Idem.*
Né en 1789.	Né en 1790-1791 à Noyon.	Né en 1793-1794 à Noyon.
Arrive rue des Grès en 1806.	Arrive rue des Grès en 1810-1811.	Arrive rue des Grès en 1811-1812.
» »	Clerc en 1810-1811.	Clerc en 1813-1814.
Clerc en 1811.	» »	» »
Docteur en Droit en 1813.	Quitte la rue des Grès en 1813-1814.	» »
Quitte la rue des Grès en 1814.	Ami de Gobseck en 1814.	» »
» »	Docteur en Droit en 1814-1815.	*Idem.*
» »	» »	Docteur en Droit en 1815 1816.
» »	» »	Quitte la rue des Grès en 1816-1817.
» »	Avoué en 1815-1816.	Avoué en 1818-1819.
» »	Premier procès Grandlieu en 1815-1816.	Premier procès Grandlieu en 1818-1819.
Avoué en 1816.	» »	Affaire de Restaud en 1819-1820.
Premier procès Grandlieu en 1816.	» »	Libéré et marié en 1823-24.
Affaire de Restaud en 1816.	Libéré et marié en 1817-18.	» »
» »	Affaire de Restaud en 1818-1819.	» »
Libéré et marié en 1818.	Fin des procès Grandlieu en 1825.	*Idem.*
» »	(Précision supprimée.)	*Idem.*
» »		
Fin des procès Grandlieu en 1820.		
Plus de 40 ans en 1830.		

On voit que dès l'invention du système des personnages reparaissants, c'est-à-dire pour nous à partir du *Papa Gobseck*, Balzac a bien soin de ne plus dater les événements qu'avec un jeu de deux ans : c'est indispensable pour que les divers romans où un personnage reparaît soient d'accord.

Comparons d'abord les dates des *Dangers de l'Inconduite* et celles du *Papa Gobseck*. L'affaire de la vente des diamants passe en 1819 à cause du *Père Goriot*, nous le savons. Dès lors, Balzac a beau porter de trois à quatre ans le temps qui sépare le premier billet souscrit par Mme de Restaud de la vente des diamants, le premier de ces événements se place alors que Derville a quitté la rue des Grés depuis un an environ, ce qui est impossible parce que Derville, nommé maître clerc, va demeurer chez son patron « quelques jours après la conversation » où Gobseck lui raconte l'histoire de Mme de Restaud et celle de Fanny Malvaut. Balzac a fait en 1835 deux autres transformations : il réduit de sept à quatre ans le temps que Derville passe rue des Grès avant d'être reçu docteur. Les raisons de cette réduction ne sont pas faciles à devi-

ner : Balzac a-t-il pensé que des études de Droit ne devaient pas durer sept ans ? C'est possible, car ce chiffre *sept*, se trouvant déjà dans *L'Usurier*, où l'ami de Gobseck n'est pas un étudiant en Droit, est un chiffre quelconque. Quoi qu'il en soit, Derville arrive rue des Grès en 1810-1811 et non plus en 1806. C'est le motif de la seconde modification : Derville achète son étude à vingt-cinq ans au lieu de vingt-sept ; il est donc né en 1790-1791 et non plus en 1789 ; si, en effet, Derville avait conservé sa première date de naissance, il serait arrivé rue des Grès et aurait commencé ses études à vingt-et-un ou vingt-deux ans, ce qui était un peu tard ; vingt ans est l'extrême limite.

Le système chronologique de 1842 diffère essentiellement de celui de 1835 par le déplacement de l'achat de l'étude qui passe de 1815-1816 à 1818-1819. Cette correction appartient à la série *a*, ce qui prouve que c'était une chose importante à laquelle Balzac a pensé tout de suite. Le nouveau système a l'avantage d'être possible, mais il y a au changement une autre raison : depuis *Une Ténébreuse Affaire* (1841), le prédécesseur de Derville est Bordin[1], qui reste en charge jusqu'en 1816 d'après *Une Ténébreuse Affaire* et l'*Interdiction* (1836), et même au delà d'après la *Vieille Fille* (1836). En réalité, c'est au début de 1818 qu'il faut placer l'achat de l'étude parce que Balzac, qui avait eu déjà beaucoup de peine en 1835 à ne faire arriver Chabert chez l'avoué qu'en 1817, est encore obligé de retarder la rentrée en scène du colonel et la place en 1818[2]. D'autre part, en faisant les corrections *b*, Balzac a pensé que Derville ne pouvait se libérer en deux ans envers Gobseck ; désormais, il met cinq ans à s'acquitter. Ainsi la vie de Derville est devenue vraisemblable et *Gobseck* concorde à cet égard avec les autres romans.

La question des rapports de la société de la *Comédie humaine* et de la société réelle se pose à propos de l'introduction en 1842 de MM. de Kergarouët et de Portenduère, puis de M. de Simeuse par interpolation et du baron de Nucingen en remplacement de M. Laffitte. D'une part, Balzac cherche à rapprocher les deux mondes en mêlant aux Lally et aux Suffren les grands marins de son imagination ; d'autre part, il semble vouloir éviter tout contact en remplaçant Laffitte par le baron de Nucingen en même temps qu'il supprime un détail de la vie de Gobseck : en 1835, c'était lui qui avait livré Tippo-Saïb aux Anglais. Sans doute, en

1. Cf. A. Cerfberr et J. Christophe, *Répertoire de la Comédie humaine*. In-8°, Calmann-Lévy, 1887.
2. Canfield. *op. cit.*, p. 210.

1842, Laffitte n'avait plus la situation dont il avait joui en 1830 et peut-être ne pouvait-on plus jouer gros jeu chez lui; mais Balzac surtout cherche à éviter la faute qu'a commise Alexandre Dumas : les personnages fictifs paraissent irréels lorsqu'on les mêle dans des circonstances où une vérification est possible aux personnages historiques; il est facile de constater que Laffitte ne reçoit pas un comte de Trailles et que Tippo-Saïb n'a pas été livré par un nommé Gobseck. Au contraire, dans l'imbroglio des guerres coloniales, on peut glisser un amiral de Simeuse ou un M. de Portenduère et la *Comédie humaine* en paraît plus vraie. Il y a là une question très générale et qui nécessiterait une enquête étendue dans l'œuvre de Balzac, mais il semble qu'il ait usé de beaucoup de discrétion en liant le monde de ses romans au monde réel.

Il y a quelques autres changements de personnages et de dates au cours de l'histoire du texte, mais ils sont peu importants et ne posent pas de problèmes généraux.

Nous allons maintenant aborder un genre de variantes qui n'a plus trait au sens général de la nouvelle ni à la construction de l'intrigue ou des personnages, mais à la mise en œuvre des idées et à la forme, langue, style, moyens d'expression. Nous laisserons de côté la suppression des lapsus, fautes de grammaire, invraisemblances, incohérences, gaucheries de toutes sortes; cette espèce de corrections se retrouve à chaque revision du texte; les variantes entre l'édition de 1835 et celle de 1842 et entre cette édition et le texte définitif sont presque uniquement de cette sorte. Nous étudierons d'abord un genre de variantes qui sont spéciales au passage du manuscrit à la première édition, puis les principales variantes de forme, très nombreuses entre le texte de 1830 et celui de 1835.

Le manuscrit n'est à certains endroits qu'un canevas, d'ailleurs assez mal écrit, de la nouvelle. La charpente, le cadre est bâti dès le premier jet; il reste à ajouter des développements, des transitions, à relier entre eux par une évolution sans à-coups deux revirements de l'intrigue.

Quelques additions marginales dans le manuscrit appartiennent à cette catégorie, mais sont parmi les plus courtes :

Addition marginale.	*Texte.*
	Ce fut le seul moment d'expansion qu'il eut avec moi; mais, malgré sa rapidité, il ne sortira jamais de mon souvenir. *Il alla se rasseoir[1].
*— Faites-moi le plaisir de rester ici..., ajouta-t-il; car bien que	

1. Ms. *Lovenjoul, A-54*, feuillet 9. Conard, p. 410 et 411.

je sois armé, et que je sois sûr de mon coup, je me défie singulièrement de cet homme...

Ces paroles, qui ne modifient pas la marche de l'intrigue, sont destinées à justifier la présence de l'avoué pendant la scène suivante.

Mais c'est surtout sur les épreuves de la première édition que Balzac a fait de telles additions. Dans le second chapitre, par exemple, il a ajouté des pages entières : toute la tirade où Gobseck expose au futur avoué quelles seront les affaires fructueuses pour lui[1], depuis : « Ils ne le sont pas, reprit-il » jusqu'à « Soit, dis-je. Le père Gobseck se radoucit »; la partie du dialogue par laquelle le père Gobseck se fait inviter deux fois par semaine[2]; le plaidoyer du dandy pour obtenir un prêt de Gobseck[3], c'est-à-dire de : « Je n'ai d'argent que pour mes pratiques » à « Vous venez à moi, répondit froidement l'usurier »; la pesée de la parure par Gobseck[4] de : « Puis il tira d'une boîte d'acajou » jusqu'à « La comtesse était immobile ». Nous citerons enfin tout entière la dernière de ces additions à titre d'exemple.

Manuscrit.

Elle [la comtesse] a pu les vendre en détail [les diamants].
Je m'avançai et je pris la parole.

Édition.

Elle a pu les vendre en détail.

« Monsieur, s'écria le comte, vous connaissiez ma femme ?

— Juste !

— Elle est en puissance de mari.

— Possible !

— Elle n'avait pas le droit de disposer de ces diamans...

— Vrai.

— Eh bien ! monsieur...

— Eh bien ! monsieur, je connais votre femme, elle est en puissance de mari, mais je ne connais pas vos diamans; et, comme madame la comtesse signe des lettres de change, elle peut faire le commerce, et acheter des diamans...

— Adieu, monsieur ! s'écria le comte, pâle de colère : il y a des tribunaux !...

— Juste !

— Monsieur que voici, ajouta-t-il en me montrant, a été témoin de la vente.

1. Conard, p. 403 et 404.
2. *Id.*, p. 404 et 405.
3. *Id.*, p. 409 et 410.
4. *Id.*, p. 413.

— Possible ».

Le comte allait sortir, quand, tout à coup, sentant l'importance de cette affaire, je m'interposai entre les parties belligérantes[1].

L'avoué doit intervenir, mais il faut justifier son action en amenant la discussion à un point tel qu'il ne puisse pas ne pas prendre la parole.

On voit bien ce que sont ces additions; elles constituent la différence caractéristique entre le manuscrit et le tirage. J'en ai donné la liste complète sur une longue partie de la nouvelle pour qu'on se rende compte de la physionomie du texte dans le manuscrit.

A partir du moment où un passage charpenté dans le manuscrit a pris suffisamment d'étoffe par les corrections sur épreuves, le plan, les idées à exprimer, le fond, enfin, est remarquablement stable. Le sens général de la nouvelle peut changer, la structure de chaque scène prise isolément se retrouve intacte des *Dangers de l'Inconduite* à *Gobseck*. Seule la mise en œuvre de la pensée reste à améliorer; il faut donc mieux choisir les mots, assouplir la syntaxe, rechercher l'expression colorée et concrète, présenter d'une façon plus vivante les descriptions et trouver la note juste pour faire parler un personnage. Cette tâche est amorcée dès le début, dans les ratures mêmes du manuscrit, et elle se poursuit jusque dans les variantes posthumes, mais le gros du travail date de 1835.

Il est indéniable que Balzac ne sait pas trouver des noms et des épithètes magnifiques, comme Victor Hugo. Il s'y est essayé en 1830, mais il manque de souffle. En 1835, il corrige et les corrections ne valent guère mieux que le texte primitif : Fanny Malvaut, de « pure et céleste » devient « douce[2] »; un peu plus haut, elle était « douce et charmante »; maintenant elle est « simple et chaste », qualifications qui lui conviennent mieux, mais qui restent banales. Balzac en est réduit la plupart du temps à supprimer simplement les adjectifs imprécis, sans valeur pittoresque : « *élégant* peignoir[3] », « regard *profond*[4] », *merveilleux* tableau[5] », « supériorité *inimaginable*[6] », « *terrible*

1. Ms. *Lovenjoul, A-54*, feuillet 12. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 231 et 232. Conard, p. 417.
2. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 197. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 261. Conard, p. 400.
3. *Id.* (1830), p. 187. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 249. Conard, p. 393.
4. *Id.* (1830), p. 200. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 263. Conard, p. 401.
5. *Id.* (1830), p. 221. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 285. Conard, p. 412.
6. *Id.* (1830), p. 251. La phrase a disparu en 1835.

Gobseck[1] », etc. Le style gagne ainsi en sobriété et c'est bien le meilleur genre de corrections que Balzac ait faites dans cet ordre d'idées. A quelques exceptions près, le travail de la lime ne produit pas pour Balzac le mot évocateur qu'un Flaubert cherchait si avidement.

Tous les écrivains connaissent sans doute la lutte contre les mots outils, des verbes en général, dont le sens s'est usé. Ce qui est particulier à Balzac, c'est que ses phrases sont construites de telle sorte qu'il a besoin d'un grand nombre de mots de ce genre. Dans ses corrections, il s'efforce donc de trouver des mots outils un peu colorés encore et de ne pas retomber toujours sur les mêmes. Voici un cas où il y a un progrès notable : le verbe *pousser*, qui remplace le verbe *faire*, est vraiment meilleur :

1830. — Voilà, me dis-je, ce qui amène ces gens-là chez moi ; ce qui leur *fait* voler décemment des millions.

1835. — Voilà, me dis-je, ce qui amène ces gens-là chez moi ; voilà ce qui les *pousse* à voler décemment des millions[2].

Mais, en général, la correction n'apporte pas une solution satisfaisante :

1830. — Ici, enfin, ajouta-t-il en portant la main à son front, *est* une balance dans laquelle se pèsent les successions.

1835. — Ici, enfin, ajouta-t-il en portant la main à son front, *se trouve* une balance dans laquelle se pèsent les successions[3].

1830. — *Il y a* deux hommes en lui.

1835. — *Il existe* deux hommes en lui[4].

Manuscrit. — Une pensée ambitieuse et une lueur d'espoir me *donnèrent* le courage d'aller trouver l'usurier.

Edition de 1830. — Une pensée ambitieuse et une lueur d'espoir me *prêtèrent* le courage d'aller trouver l'usurier[5].

Se trouver, *il existe*, *prêter* sont pires qu'*être*, *il y a* et *donner*, parce que la correction fait sentir l'effort de l'écrivain et son impuissance. La vraie solution consiste à changer la tournure syntaxique de façon à ne plus avoir besoin du mot outil.

1830. — Quand on travaille la nuit, il faut bien *prendre* quelquefois des bains...

1. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 246. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 309. Conard, p. 425.
2. *Id.* (1830), p. 191. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 254. Conard, p. 396.
3. *Id.* (1830), p. 196, *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 260. Conard, p. 399.
4. *Id.* (1830), p. 237. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 300. Conard, p. 420.
5. Manuscrit *Lovenjoul A-54*, feuillet 3. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 201. Conard, p. 401.

1835. — Quand on travaille la nuit, il faut bien quelquefois *se baigner*[1].

Malheureusement, ce genre de corrections est extrêmement rare. Dans le premier jet de Balzac les substantifs seuls sont expressifs et les verbes sont réduits à n'être que des copules. Balzac a bien senti la faiblesse de ces verbes-copules et il a essayé d'y remédier, mais il semble que ce soit seulement par accident qu'il a remplacé le substantif (*bains*) qui nécessite un verbe vide de sens (*prendre*) par le verbe correspondant (*se baigner*).

En 1830, la syntaxe des phrases de Balzac est extrêmement simple : chaque phrase comporte une ou deux propositions ; il est rare qu'il y ait plus d'une subordonnée accrochée à une principale. La conséquence est double : d'une part toutes les propositions sont sur le même plan alors qu'il y a souvent une hiérarchie dans les idées ; d'autre part, le style de Balzac est haché, comme essoufflé, et à la longue il donne une sensation de monotonie par suite du retour des mêmes éléments grammaticaux toujours dans le même ordre. En 1835, Balzac va chercher à donner de l'ampleur à son style en regroupant plusieurs phrases en une seule. Ces variantes sont parmi les plus nombreuses de la nouvelle.

Certes, il est arrivé à Balzac de disjoindre une phrase pour donner un tour plus vif à l'expression. Voici un cas où la forme doit suivre la rapidité de la pensée :

1830. — Je la regardai *et*, d'un coup d'œil, je devinai tout.

1835. — Je la regardai. D'un coup d'œil je devinai tout[2].

Mais l'inverse est infiniment plus fréquent :

1830. — Cette maison est sombre et humide. *Elle* n'a pas de cour.

1835. — Cette maison, qui n'a pas de cour, est humide et sombre[3].

Voici une phrase où il n'y a pas à proprement parler subordination, mais quelque chose d'absolument analogue :

1830. — *Elle ressemblait* à l'une de ces Hérodiades dues au pinceau de Léonard de Vinci. [...] Elle était puissante de vie et de force.

1835. — *Semblable* à l'une de ces Hérodiades dues au pinceau de Léonard de Vinci, [...] elle était magnifique de vie et de force[4].

1. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 193. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 256. Conard, p. 397.
2. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 193. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 256. Conard, p. 397.
3. *Id.* (1830), p. 180. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 236. Conard, p. 384.
4. *Id.* (1830), p. 188. *Scènes de la Vie parisienne* (1835) p. 251 et 252. Conard, p. 394.

Enfin une phrase où la correction était presque une nécessité grammaticale :

1830. — C'étaient les vestiges d'un amour foudroyé par le remords : l'image d'une vie de dissipation, de luxe, de bruit ; efforts de Tantale pour embrasser des plaisirs sans substance.

1835. — Ces vestiges d'un amour foudroyé par le remords, cette image d'une vie de dissipation, de luxe et de bruit, *trahissaient* des efforts de Tantale pour embrasser de fuyans plaisirs[1].

La première version n'est pas construite, les idées sont juxtaposées; puis les éléments viennent s'ordonner autour du verbe *trahissaient*.

Un cas particulier très fréquent de ce genre de variantes est le suivant. Au cours du dialogue, lorsqu'un personnage qui parle fait un geste, Balzac cherche à fondre l'incidente avec le contexte, marquant ainsi la simultanéité de la parole et de l'action.

1830. — C'est une plaisanterie, car vous parlez à quelqu'un...
Et un homme qui ne pouvait être que le comte entra tout à coup.

1835. — Quelle plaisanterie ! vous parlez à quelqu'un, *répondit en entrant* un homme qui ne pouvait être que le comte[2].

Ainsi le style de Balzac perd cette sécheresse et cette pauvreté qui dépare la première édition des *Scènes de la Vie privée*.

Il est toujours possible d'exprimer une idée sous une forme abstraite; mais tout l'effort de Balzac est de faire sentir d'une façon concrète au lecteur ce qu'il veut lui faire entendre. De nombreuses corrections témoignent de cette intention. Par exemple, il faut que le lecteur soit bien convaincu de l'amour de Camille de Grandlieu; dans la première version, Balzac se contente d'affirmer qu'elle aime Ernest de Restaud; mais, dans la seconde, c'est l'attitude de la jeune fille qui le prouve :

1830. — Et, depuis ce jour-là, Camille s'était aperçue que son ami, le légiste, approuvait *le sentiment naissant qu'elle avait* pour le jeune comte Ernest de Restaud.

1835. — Depuis ce jour, *Camille avait eu pour l'avoué des attentions inaccoutumées*, en s'apercevant qu'il approuvait son inclination pour le jeune comte Ernest de Restaud[3].

Ailleurs, il s'agissait de montrer que seule la question d'argent

1. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 188. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 251. Conard, p. 393.
2. *Id.* (1830), p. 190. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 253. Conard, p. 395.
3. *Id.* (1830), p. 175 et 176. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 233. Conard, p. 382.

sépare Camille et Ernest, et pour cela que le jeune comte de Restaud est d'excellente maison. En 1830, Camille de Grandlieu dit donc à l'avoué, lorsqu'elle lui laisse deviner ses sentiments, que M. de Restaud « porte un beau nom[1] ». C'était tellement gauche que la phrase a disparu en 1835. L'idée ne reparaît que dans les variantes de l'exemplaire *Lovenjoul A-18* : le comte de Born fait observer que le blason des De Restaud est « très vieux[2] ». Cette fois, Balzac a supprimé complètement l'expression abstraite de sa pensée et arrive à la suggérer d'une manière concrète.

Les éléments, les traits d'une description étant choisis, il s'agit de les mettre en œuvre dans l'ordre qui produira le meilleur effet; Balzac traite ses tableaux comme de véritables jeux de puzzle. L'exemple suivant est caractéristique. Gobseck et Derville viennent de pénétrer dans la chambre du comte, quelques instants après sa mort[3]. Voici les trois principales versions du passage :

1830	*1835*	*1842* (corr. *a*)
Quel spectacle s'offrit à nos regards! (A)	Quel spectacle s'offrit à nos regards! (A)	Quel spectacle s'offrit à nos regards! (A)
Depuis dix minutes que le comte était expiré, sa femme avait forcé tous les tiroirs et le secrétaire, les tables étaient ouvertes, (B)		
et il régnait dans cette chambre un affreux désordre. (C)	Un affreux désordre régnait dans cette chambre. (C)	Un affreux désordre régnait dans cette chambre. (C)
	A peine le comte était.il expiré, que sa femme avait forcé tous les tiroirs et le secrétaire; (B)	
La comtesse était presque échevelée, les yeux étincelans, au milieu de papiers, de		Échevelée par le désespoir, les yeux étincelants, la comtesse demeura debout, in-

1. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 175.
2. Exemplaire *Lov A-18*, p. 422. Conard, p. 442.
3. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 263. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 326. *Com. hum.*, p. 416. Conard, p. 434.

chiffons, de hardes. (D)		terdite, au milieu de hardes, de papiers, de chiffons bouleversés. (D)
Le tapis était couvert de débris autour d'elle, et ils s'élevaient à près de deux pieds. Quelques meubles, quelques portefeuilles avaient été brisés. Il n'y avait rien qui ne portât l'empreinte de ses mains hardies et spoliatrices. (E)	autour d'elle le tapis était couvert de débris; quelques meubles et plusieurs portefeuilles avaient été brisés; enfin tout portait l'empreinte de ses mains hardies et spoliatrices. (E)	
	Échevelée par le désespoir, les yeux étincelans, la comtesse demeura debout, interdite, au milieu de hardes, de papiers, de chiffons bouleversés. (D)	
C'était une confusion horrible à voir en présence de ce mort. [F)	Confusion horrible à voir en présence de ce mort. (F)	Confusion horrible à voir en présence de ce mort. (F) A peine le comte était-il expiré, que sa femme avait forcé tous les tiroirs et le secrétaire, (B) autour d'elle le tapis était couvert de débris, quelques meubles et plusieurs portefeuilles avaient été brisés, tout portait l'empreinte de ses mains hardies. (E)

Les éléments de la description sont absolument les mêmes; la forme des phrases a été améliorée de 1830 à 1835; mais, entre 1835 et 1842, deux mots (*enfin* et *spoliatrices* dans l'élément E) ont été supprimés en tout et pour tout. La différence capitale entre les trois versions est dans l'ordre de présentation des éléments. En 1830, après l'entrée en matière (A), Balzac commence par expli-

quer ce qui s'est passé (B), donne un aperçu général (C), puis décrit la scène dans un ordre centrifuge qui va de la comtesse (D) aux meubles (E); ensuite vient une conclusion (F). — Mais, en plaçant C après B, on a l'impression de revenir au point de départ A; il y a donc intérêt à rapprocher C de A; d'autre part, Balzac se rend compte que B et E forment un groupe, B étant l'explication de E; puis il place la description D de la comtesse et conclut comme auparavant avec F. Voilà les corrections de 1835. En 1842, Balzac ne se soucie plus de l'ordre chronologique des faits; après l'entrée en matière (A et C), la description ne va plus commencer par l'exposé (B) de ce qui s'est passé avant l'arrivée de Gobseck et de Derville; Balzac place en tête ce qui a frappé d'abord les survenants, la figure de la comtesse (D). Il ne se soucie plus de boucler sa description par la conclusion (F), F formera transition entre D et B. Après avoir vu, après s'être indignés, Gobseck et Derville comprennent; c'est pourquoi le groupe B-E se trouve rejeté tout à fait à la fin où il fera d'ailleurs transition avec la suite. Dans la description de 1830, on tourne un peu en rond : C ramène à A ainsi que E à B. En 1835, ce défaut disparaît, et en 1842 nous voyons apparaître une technique quasi impressionniste de la description.

C'est le cas le plus net de ce genre de variante qu'il y ait dans *Gobseck*; autant que j'en puisse juger, on en trouverait de nombreux exemples parmi les remaniements des *Chouans*. Il y a peu de descriptions dans *Gobseck* et celles qui s'y trouvent, datant presque toutes de 1835, n'avaient pas besoin d'être refaites. *Lorsqu'il s'agit d'une description, après en avoir choisi les éléments, ce qui est fait lorsque paraît la première édition, Balzac n'ajoute ni ne retranche à peu près rien lorsqu'il remanie le passage.* C'est une des lois les plus constantes du travail balzacien, une des plus curieuses aussi, mais je dois me contenter de signaler le fait sans pouvoir l'expliquer.

Il y a enfin une recherche du ton juste dans la présentation des personnages ou dans le dialogue qui permet à l'artiste de donner sa mesure.

Par exemple, Balzac a eu assez de peine à fixer la façon dont son avoué doit être traité dans la société du faubourg Saint-Germain. En 1830, ce n'est qu' « un petit avoué de Paris », Camille l'appelle « mon bon ami » et la vicomtesse « mon cher Émile » ou « mon pauvre ami[1] »; le ton est vraiment un peu trop cavalier.

1. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 172, 240 et 198.

Depuis 1835, Balzac explique que « cet avoué devint [...] l'ami de la famille » ; Mme de Grandlieu veut « lui faire vendre son étude et le jeter dans la magistrature » ; on l'appelle « monsieur » et « mon cher Derville » ou « mon pauvre Derville[1] » ; même cette dernière formule vaut mieux que « mon pauvre ami » et se trouve parfaitement à sa place dans le passage où elle est. Il y a là une appréciation très fine des rapports sociaux qui ne se trouvait pas dans la première version.

Dans le même ordre d'idées, il faut mettre les moindres paroles d'un dialogue en accord avec la personnalité de celui qui les dit. S'il s'agit de faire parler la vicomtesse de Grandlieu, le problème sera de lui donner un langage aristocratique sans arrogance. Balzac n'y avait pas du tout réussi dans les *Dangers de l'Inconduite*; la vicomtesse parlait avec une sécheresse hautaine qui frisait la brutalité, même en s'adressant à Camille. Comparons les deux versions principales du petit sermon qui se trouve au début de la nouvelle :

1830. — Camille, dit la vicomtesse en regardant sa fille avec attention, *je vous préviens* que si vous continuez à tenir avec le jeune comte de Restaud la conduite que vous avez eue ce soir, *je ne le recevrai plus chez moi...*

— Maman...

— *Assez, Camille...* Écoutez-moi, vous êtes fille unique, vous êtes riche; or *vous ne devez pas songer à épouser un jeune homme qui n'a aucune espèce de fortune. Vous avez confiance en moi, ma chère enfant*, laissez-moi donc un peu vous conduire dans la vie [...]. *Ernest* a une mère qui mangerait des millions [...]; tant que sa mère existera, les familles trembleront de confier l'avenir et la fortune d'une jeune fille à *M. le comte de Restaud.*

1835. — Camille, si vous continuez à tenir avec le jeune comte de Restaud la conduite que vous avez eue ce soir, *vous m'obligerez* à ne plus le recevoir. Écoutez, *mon enfant* : *si vous avez confiance en ma tendresse*, laissez-moi vous guider dans la vie. [...]. *M. de Restaud* a une mère qui mangerait des millions [...]; tant que sa mère existera, toutes les familles trembleront de confier à *M. de Restaud* l'avenir et la fortune d'une jeune fille[2].

Le texte de 1835 est à peu près le texte définitif, à cela près que, dans la dernière phrase, *M. de Restaud* est remplacé, en 1842, par *ce petit Restaud*, qui est une trouvaille. — La première version est très faible : Mme de Grandlieu appelle Ernest de Restaud

1. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 231, 229 et 262. Conard, p. 381, 380 et 400.
2. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 170 et 171. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 228 et 229. Conard, p. 379 et 380.

tantôt *Ernest*, ce qui pourrait faire croire qu'il est un des familiers de la maison, tantôt *M. le comte de Restaud*, ce qui implique presque du respect; surtout Balzac, qui veut éviter les mignardises bourgeoises de l'amour maternel, donne à la vicomtesse un langage assez dur : « Assez, Camille! », « vous ne devez pas songer à épouser un jeune homme »,... etc. — Dans la seconde version, la sévérité de Mme de Grandlieu se nuance de tendresse; elle appelle sa fille « mon enfant » et non plus « ma chère enfant »; elle dit « si vous avez confiance en ma tendresse », employant une forme dubitative qui atténue son despotisme maternel; il y a un léger regret, sorte d'hommage aux qualités personnelles d'Ernest de Restaud, dans la formule : « vous m'*obligerez* à ne plus le recevoir »; enfin, la vicomtesse ne prononce plus le mot *épouser*, Camille comprendra à demi-mot. Ce petit discours est devenu un chef-d'œuvre de convenance, quoique le fond n'ait pas changé.

Les brèves répliques qui constituent la partie dramatique du dialogue n'ont pas subi de grandes modifications en général, mais partout où le caractère du personnage se révèle par ses discours, Balzac a eu quelque peine à mettre au point le détail de l'expression.

Comme tous les écrivains, Balzac possède un matériel d'expressions, de rythmes et d'idées qui lui viennent facilement sous la plume. En se corrigeant, il a naturellement tendance à utiliser des membres de phrase dont la forme a été mise au point pour d'autres romans.

L'*Usurier* ou les *Dangers de l'Inconduite* ont fourni à d'autres œuvres des traits de descriptions : par exemple, c'est à propos de Gobseck qu'a été inventée la face *lunaire*, comme le prouvent les précautions oratoires qui entourent le mot[1], mais le père Goriot a aussi une face lunaire[2]; de même que Gobseck « tend à économiser le mouvement vital[3] », Grandet « semblait économiser tout, même le mouvement[4] ». Dans l'exemple suivant, ce n'est plus une simple expression, c'est une idée, un thème de développement, celui de la boue, qui revient : Gobseck dit dans l'*Usurier* : Pour ne pas se « crotter en allant à pied, on prend une bonne fois un bain de boue[5] ! » et Vautrin dit à Rastignac dans le *Père*

1. *Mode*, p. 222. Conard, p. 383.
2. Conard, t. VI, p. 384.
3. *Mode*, p. 223. Conard, p. 384.
4. Conard, t. VIII, p. 286.
5. *Mode*, p. 229. Conard, p. 396.

Goriot : « Je suis un bon homme qui veut se crotter pour que vous soyez à l'abri de la boue pour le reste de vos jours[1] ».

Inversement, parmi les traits que Balzac ajoute en 1835 ou en 1842, certains sont empruntés à des écrits antérieurs. Voici quelques exemples que j'ai pu relever : la *fumée de gaîté* que Gobseck laisse « échapper par les rides crevassées de son visage[2] » vient du portrait de la grande Nanon d'*Eugénie Grandet*[3]; par deux fois, Gobseck lance sur Derville un *regard blanc*, une fois dans un passage écrit en 1835[4], et l'autre fois dans une phrase où, en 1835 également, l'adjectif *blanc* a remplacé *glacial*[5]; mais déjà la vieille Michonneau, dans le *Père Goriot*, avait de ces « regards blancs[6] ». Il semble que le rythme de certaines phrases ait aussi tendance à revenir : Balzac avait écrit dans l'*Usurier* que Fanny Malvaut était une fille « que le malheur condamnait au travail[7] ». En 1835, il change cette tournure : Fanny Malvaut est « une fille condamnée au travail par le malheur[7] » ; or, dans le *Père Goriot*, il y avait une expression qui n'était pas identique, mais qui sonnait de la même façon : Rastignac était « façonné au travail par le malheur[8] ».

C'est là une chose normale chez un écrivain aussi fécond et aussi pressé que Balzac; elle mériterait peut-être d'être étudiée de plus près.

Si le sens général de la nouvelle et les caractères ont été modifiés d'une édition à l'autre, le drame, à partir du moment où il apparaît, est remarquablement stable. Dès le manuscrit le canevas en est fixé et dès le premier tirage la marche de l'intrigue est mise au point. A partir de la première édition, Balzac va chercher l'expression juste de sa pensée; il améliore la langue et le style et surtout cherche à agir sur les sens du lecteur en exposant d'une façon concrète les idées et les faits, en présentant les descriptions dans un ordre plus sensible que logique.

Les étapes qu'a parcourues le talent de Balzac ne sont pas marquées aussi nettement dans les variantes de détail que dans les grands remaniements : la recherche de l'expression concrète, par

1. Conard, t. VI, p. 388.
2. *Scènes de la Vie parisienne* (1835) p. 236. Conard, p. 384.
3. Conard, t. VIII, p. 470.
4. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 334. Conard, p. 438.
5. *Scènes de la Vie privée* (1830), p. 185. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 248. Conard, p. 392.
6. Conard, t. VI, p. 231.
7. *Mode*, p. 229.
8. *Scènes de la Vie parisienne* (1835), p. 256. Conard, p. 397.
9. Conard, t. VI, p. 229.

exemple, commence dès *L'Usurier* et se poursuit jusque dans les variantes posthumes. On peut seulement dire que, dans tel ou tel ordre d'idées, la majorité des variantes a été faite à telle date; on constate que les corrections qui ont été faites avant et après 1835 ne portent guère que sur la langue et l'élimination des lapsus, en sorte que nous arrivons à une conclusion semblable à celle de la première partie de cette étude : en 1835, le génie de Balzac arrive à sa maturité.

B. Lalande.

NOTES ET DOCUMENTS

L'EMPLACEMENT DE LA MAISON DE RONSARD AU FAUBOURG SAINT-MARCEL

Aucun document de l'époque de Ronsard ne nous renseigne sur l'emplacement de la maison qu'il possédait hors des murs de Paris au faubourg Saint-Marcel. Fort heureusement, cette maison devint, au siècle suivant, la propriété de Guillaume Colletet : celui-ci nous l'apprend lui-même dans un de ses sonnets[1] ; et des pièces d'archives de l'époque de Colletet permettent de situer cet immeuble.

En 1861, Prosper Blanchemain publia, dans un article du *Bulletin du Bouquiniste*[2], un sonnet inédit de Jean Leblanc, adressé *A Monsieur Colletet, Sur sa maison du faubourq sainct Marcel.* Ce sonnet, qui depuis fut brûlé dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre (1871), nous apprend que la maison du poète se trouvait « Dans une region dite la Morfondue », et Blanchemain crut devoir en conclure qu'elle était située dans la rue des Morfondus, hypothèse purement gratuite mais qui, comme nous l'allons voir, devait se trouver justifiée par la suite.

En 1865, dans un excellent article de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*[3], Adolphe Berty rendait compte du résultat des recherches qu'il avait faites à ce sujet aux Archives nationales : il citait la cote et le folio d'un censier de 1646 provenant des archives de l'abbaye sainte Geneviève et dans lequel il avait trouvé mention, dans la « Rue du Puitz de Fer, alias des Morfondus », de deux maisons contiguës appartenant à Guillaume Colletet, « advocat en Parlement et au Conseil du Roy ».

1. *Autres poësies de Monsieur Colletet*, 1642, p. 36.
2. 1861, I, p. 147 : *La Maison de Ronsard.*
3. 1865, col. 276 : *Maison de Ronsard, à Paris.*

Enfin deux ans après (1867) paraissait le si précieux *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire* d'Auguste Jal, dans lequel, à l'article Colletet, était cité l'acte de décès de la première femme de celui-ci, Marie Prunelle, décès survenu « en sa maison du faubourg St Marcelle, rue pot de fer ».

Ainsi donc, la pièce d'archives citée par Berty place cette maison dans la « Rue du Puitz de Fer, alias des Morfondus », tandis que la pièce que cite Jal la situe dans la rue du Pot de Fer. Or, si l'on examine, sur un plan de Paris de l'époque, la région du faubourg Saint-Marcel on y trouve l'une et l'autre de ces deux rues, la première désignée seulement sous le nom de rue des Morfondus. Une erreur s'est donc glissée dans l'un de ces deux documents. Lequel?

Pour élucider cette question, je suis allé aux Archives nationales examiner le document cité par Berty[1] : j'en ai trouvé deux exemplaires[2], de deux écritures très différentes ; chacun a pour titre *Papier censier de l'abbaye de saincte Geneviefve du Mont à Paris, Renouvellé en l'an mil six cens quarante six*, et contient, rue par rue, l'énumération de toutes les maisons payant une redevance annuelle à l'abbaye. La rue où se trouvent les deux maisons de Colletet y porte bien le nom de « Rue du puitz de fer, alias des Morfondus[3] ». Il est spécifié que la rue part du fossé du rempart : ce ne peut donc être la rue du Pot de Fer, qui en est assez éloignée; au contraire, la rue des Morfondus part effectivement du rempart, comme on peut s'en rendre compte sur le plan de Gomboust. C'est donc par erreur que l'acte de décès de Mme Colletet porte « pot » au lieu de « puitz ».

Une seconde particularité achève de prouver qu'il s'agit bien de la rue des Morfondus et nous révèle en même temps (détail que n'avait pas relevé Berty) la place qu'y occupaient les deux maisons de Colletet : c'est qu'à peu près en face de celles-ci, de l'autre côté de la rue, se trouvait, d'après le *Papier censier*, la porte de derrière du couvent des pères de la Doctrine chrétienne ; or ce couvent est clairement indiqué sur le plan de Gomboust. Il est donc impossible de se tromper quant au choix de l'extrémité de la rue par laquelle il faut commencer pour compter deux maisons avant celles de Colletet, non plus que quant à celui des deux trottoirs où il faut les situer.

1. Le document de Jal fut brûlé en 1871 avec tout l'état-civil de Paris.
2. S[r] 1634 et 1635.
3. S[r] 1634, f° 249 v° ou S[r] 1635, f° 106.

Il résulte alors, tant de ce que je viens de dire que de l'indication minutieuse de l'ordre de succession des maisons qui est fournie par ce document,

1° Que les deux maisons contiguës que possédait Colletet, et dont une était celle de Ronsard, se trouvaient dans la rue des Morfondus, qui s'appelle aujourd'hui la rue Rollin ;

2° Qu'elles y occupaient l'emplacement où se trouvent aujourd'hui les troisième et quatrième maisons à droite en venant de la rue du Cardinal-Lemoine, c'est-à-dire celles qui portent les numéros 19 et 17.

Et maintenant, peut-on préciser laquelle des deux avait appartenu à Ronsard ? Pour l'établir d'une façon certaine, il faudrait, sachant que Colletet avait acheté l'une à Nicolas le Fèvre et l'autre à Guillaume Massieu, trouver lequel de ces deux personnages avait acquis la maison de Ronsard. Jusqu'à ce jour, je n'ai pas trouvé cet acte de vente, qui ne fut pas insinué au Châtelet de Paris.

Mais à défaut de certitude, une forte présomption me semble s'imposer. Comme chacun sait, il est une chose qui survit aux démolitions et transformations successives des immeubles au cours des siècles : ce sont les limites cadastrales des propriétés. Or le terrain du n° 17 ne s'étend, en profondeur, que jusqu'à quelques mètres de la rue : derrière la maison, il n'y a jamais pu avoir, jadis comme aujourd'hui, qu'une étroite bande de terrain de deux à trois mètres de large ; ce ne peut donc avoir été la propriété de Ronsard, laquelle, au dire de Colletet qui l'habitait, comportait non seulement un vaste jardin, mais une « cour du balustre » ornée de lions en pierre et d'un portique. Au contraire, le terrain du n° 19, très vaste, s'étend non seulement fort loin en profondeur (presque jusqu'à la rue de Lacépède), mais également en largeur, derrière tout le n° 17 ; au delà d'une grande cour aux vieux pavés de grès, en partie envahie aujourd'hui par des bicoques formant une ruelle, mais qui est encore flanquée, à droite en entrant, par un puissant corps de bâtiment du XVIIe siècle, on trouve quelques mètres carrés de jardin potager. Nul doute, à mon avis, que cette spacieuse propriété du n° 19, dont les caractéristiques actuelles ne présentent aucune incompatibilité avec la description de Colletet, ne soit effectivement celle que posséda Ronsard. D'ailleurs, celui qui l'avait vendue à Guillaume Colletet était d'une famille de robe, tandis que la minuscule propriété du n° 17 lui venait d'un chandelier en suif de la

rue Saint-Victor. Je ne pense donc pas que l'on risquerait de se tromper si l'on apposait une plaque commémorative sur la maison n° 19.

En tout cas, si l'on rejette mon hypothèse, il n'en reste pas moins acquis que l'emplacement où il faut chercher la maison de Ronsard se trouve désormais réduit à quelques mètres.

MAURICE CAUCHIE.

HUGO ET LE SERVICE MILITAIRE : DEUX DOCUMENTS

Au cours de recherches que j'effectuais aux Archives Nationales, le hasard m'a mis entre les mains les deux lettres qu'on va lire; elles fixent un infime point de détail de la biographie de Hugo et de l'histoire de ses rapports avec l'Académie des Jeux Floraux; de plus elles apportent, si l'on considère leur date (fin 1822, début 1823) un commentaire inattendu et amusant aux vers célèbres de Mon Enfance *que dans un bel élan de lyrisme le poète écrivait* au cours de cette même année 1823 :

J'ai des rêves de guerre en mon âme inquiète;
J'aurais été soldat, si je n'étais poète.

JACK DAUMAL.

I

Académie des Jeux Floraux
27 décembre

Toulouse le ... 1823.

A son Excellence Monseigneur le Comte de Corbière,
Ministre secrétaire d'état au
Département de l'Intérieur à Paris.

MONSEIGNEUR,

L'article 15 de la loi du 10 mars 1818 relative au recrutement de l'armée déclare : « dispensés, considérés comme ayant satisfait à l'appel et comptés numériquement en déduction du contingent à fournir les jeunes gens... qui *auront obtenu un des grands prix décernés par l'Institut Royal, ou le prix d'honneur décerné par le Conseil Royal de l'Université* ». Cette disposition, qui a pour but de conserver aux Lettres le trop petit nombre de jeunes talents que la nature appelle visiblement à les cultiver avec honneur, fut surtout applaudie par les Sociétés littéraires qui placent au premier rang de leurs travaux et de leurs devoirs le soin d'encourager, de produire et aussi quelquefois de diriger ces précieux objets des espérances publiques. L'Académie des Jeux Floraux ne douta point que l'esprit de la loi n'étendît pas aux fleurs obtenues dans ses concours, notamment à ses deux prix annuels de poésie lyrique et d'éloquence, la faveur accordée, non

seulement aux couronnes de l'Institut, mais aux prix d'honneur de l'Université. Elle se promit donc de solliciter le bienfait de cette interprétation pour ceux de ses lauréats que leur jeune âge soumettrait aux lois du recrutement. Elle savait d'avance que les occasions en seraient infiniment rares. En effet, Monseigneur, pour ne rien dire des hommes de lettres qui se présentent à nos concours dans la force de l'âge et de leur talent (tels que M. de Chenedollé qui avait trente-huit ans quand l'Académie lui décerna, en 1808, l'une des trois amaranthes qu'il a successivement remportés [*sic*], M. Millevoie avait atteint sa vingt-huitième année, lorsqu'il obtint, en 1810, la même fleur, prix de l'Ode ; M. Alexandre Soumet avait au moins cet âge, en 1811, époque où ce prix lui fut décerné pour la première fois ; enfin, M. Victorin Fabre avait vingt-neuf ans, lorsqu'il remporta notre prix d'Ode de 1812. A la vérité, la plupart de ces honorables lauréats ne parurent dans la lice d'Isaure que déjà couverts des palmes de l'Institut ; mais aucun ne s'était *fait connaître*, avant l'âge de vingt ans, par une simple tentative académique.

L'Académie des Jeux Floraux ose, Monseigneur, recommander à votre bienveillance un de ses membres dont le talent (qu'elle n'a pas à comparer avec celui des hommes de lettres déjà mentionnés) s'est incontestablement montré plus précoce. C'est M. Victor-Marie Hugo, résidant à Paris, rue du Cherche-Midi, n° 39, jeune poète aussi connu par le mérite littéraire de ses ouvrages que par la pureté des sentiments qui les ont inspirés.

Né au commencement de 1802, M. Hugo remporta, au concours de 1819, deux prix d'Ode, *l'un sur le rétablissement de la statue de Henri-IV*, sujet proposé par l'Académie, l'autre sur la catastrophe révolutionnaire des jeunes filles de Verdun. Les annales de notre antique société n'offraient point, avant lui, l'exemple d'un tel début ; il est peut-être unique dans les fastes de la littérature. L'année d'après, le même poète obtint un autre prix d'Ode ; et usant du privilège attaché à son triple triomphe, il réclama le droit de s'asseoir parmi ses juges, et prit rang, âgé de dix-huit ans seulement, dans la liste des maîtres-ès-jeux-floraux, liste toujours peu nombreuse, mais qui ne fut jamais sans gloire.

Les membres de l'Académie des Jeux Floraux osent espérer, Monseigneur, que Votre Excellence voudra bien considérer ces titres de leur jeune confrère comme équivalant à ceux dont la loi du 10 mars 1818 a fait des causes d'exemption du service militaire. Cette faveur que l'Académie sollicite pour la gloire des lettres et pour la sienne propre en sera une pour l'armée elle-même à qui Votre Excellence assurera, par cette décision, les chants d'un jeune favori des Muses, qui semble né Royaliste comme il est né poète, et dont le talent, déjà signalé par des compositions très multipliées, est voué pour jamais à la Religion, à la Monarchie légitime et à l'honneur du nom français.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence les recueils académiques de 1819 et 1820 où se trouvent les ouvrages couronnés de M. Victor-Marie Hugo.

Je suis avec le plus profond respect Monseigneur
de Votre Excellence
Le très humble et très obéissant serviteur,
Le secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux,
? (initiale illisible) PINAUD.

II

3e Den Expdre
1er bureau

Le 23 janvier 1823.

Le Mtre
A S. Exc. Mr le Mal Duc de Bellune
Mtre Secr. d'État de la Guerre.

M. le Maréchal, l'Académie des Jeux Floraux vient de m'écrire pour réclamer en faveur de M. Victor-Marie Hugo, l'un de ses plus jeunes membres, le bénéfice de l'article 15 de la loi du 10 mars 1818 relative au recrutement, qui déclare dispensés du service militaire les jeunes gens qui auront obtenu un des grands prix décernés par l'Institut Royal ou le prix d'honneur de l'Université.

A peine âgé de 17 ans, M. Victor Hugo remporta en 1819 les deux prix d'Ode proposés par l'Académie des Jeux Floraux, et à dix-huit ans, il prit place parmi ses juges et fut inscrit sur la liste des académiciens.

Quoique ces titres littéraires ne présentent pas une analogie parfaite avec les conditions exigées par la loi du 10 mars 1818, il pourrait se faire cependant que les ordonnances et règlements rendus en interprétation de cette loi permissent une exception qui serait ici bien justifiée par le talent de M. Victor Hugo et par son dévouement bien connu à l'auguste famille de nos Rois.

Je prie Votre Excellence de se faire rendre compte de cette affaire et de m'instruire de la détermination qu'Elle aura cru devoir prendre.

Agréez,... etc....

COMPTES RENDUS

N. N. Condéescu, **La légende de Geneviève de Brabant et ses versions roumaines** (*Académie roumaine, Études et recherches, IX*). Un vol. in-8° de 400 p., Bucarest, Cartea romaneasca, 1938. Tableaux, cartes et planches.

Les savants roumains ont publié depuis un quart de siècle des travaux sur la fortune européenne de certains thèmes ou récits (par exemple, A. Belciugateanu, *Carpe rosam*; Caracostea, *Lenore*; Cartojan, *Cartile populare*..., etc.). Ce goût s'explique facilement; en effet, les histoires qui ont joui d'une grande vogue en Occident ont pénétré bien plus tard dans la littérature du Bas-Danube, et il est intéressant de découvrir les intermédiaires — Venise et la littérature croate, Constantinople, la Pologne..., etc. — par lesquels elles sont arrivées en Moldavie et en Valachie.

Cet ouvrage, composé avec clarté et agréablement écrit, est une monographie très détaillée d'une des légendes les plus répandues en France et en Europe Centrale. Avec beaucoup de patience et d'érudition, M. Condéescu a démêlé les fils de l'écheveau. Il commence par remonter aux origines de cette histoire, qui est censée dater du Haut Moyen Age, mais dont on ne trouve pas de traces avant le début du xve siècle. Il en compare les éléments à ceux de nombreuses légendes analogues qui ont eu pendant le Moyen Age un grand succès : le thème de la femme innocente faussement accusée d'un crime, le condamné sauvé par des bourreaux cléments, le personnage solitaire nourri par des bêtes (pp. 31 et 314). L'histoire de Geneviève, dont le succès durable s'explique par son intérêt pathétique, par son dénouement à la fois moral et heureux, et par le talent de certains auteurs (p. 67), paraît s'être formée dans un sanctuaire où venaient les pèlerins; par suite, elle peut être citée à l'appui de la fameuse théorie de M. Bédier (p. 15).

Ensuite l'auteur suit à travers l'Europe l'étonnante fortune de cette légende, qui tantôt appartient exclusivement à la littérature d'édification (récits en latin, drames scolaires des Jésuites), tantôt se hausse au niveau de la littérature d'art, tantôt tombe au niveau de la littérature populaire (cantiques, feuilles d'Épinal) et de la littérature pour enfants (chanoine Schmid). Quelquefois des versions anciennes sont remises en circulation et font concurrence à d'autres plus récentes. Chaque mode littéraire ou morale se reflète dans les adaptations successives; certains auteurs ont mis en lumière l'intrigue de Golo contre la femme du comte, d'autres le retour de celle-ci au foyer conjugal, d'autres sa vie dans la forêt. Le héros de l'action n'est pas toujours Geneviève : les romantiques allemands s'intéressent particulièrement à Golo, et un Roumain contemporain donne la première place de l'enfant.

A plusieurs reprises la légende de Geneviève est annexée à la littérature des miracles de la Vierge : dans les plus anciennes versions conservées (pp. 21, 54 et 71), dans le roman du Jésuite Cériziers[1] (pp. 98-99, 106-108), dans la version slave de l'abbé ukrainien Galeatowski (p. 326), elle-même issue de l'*Atlas marianus* d'un Jésuite bavarois.

1. A juste titre, M. Condéescu évoque le culte des Jésuites pour la mère du Christ.

Un des premiers textes conservés a pour auteur un carme allemand de la fin du XVe siècle. Docteur en théologie de l'Université de Bologne, ce « pré-humaniste » emploie la rhétorique classique et emprunte aux *Métamorphoses* d'Ovide des hémistiches et à l'*Enéide* la tempête d'Enée. Un latiniste allemand du XVIe siècle ne peut s'empêcher d'évoquer Cléopâtre et le siège de Sagonte (p. 75)!

Le premier auteur qui, abandonnant la langue des clercs, ait mis la légende à la portée des « gens du monde », c'est le Jésuite français Cériziers[1]. Son pieux roman, publié en 1634, a répandu la légende dans toute la France, et même en Italie, Espagne, Hollande, Allemagne (voir le tableau n° 3, p. 160). Bien que l'Eglise romaine eût refusé d'admettre Geneviève parmi les saints (p. 83), sa légende, grâce au P. Cériziers, connut une vogue extraordinaire pendant deux siècles. Ce roman, qui appartient au même genre que les œuvres de Camus, est minutieusement analysé par M. Condéescu. Pour intéresser les lecteurs français à cette légende, le Jésuite nantais fait participer le mari de Geneviève à la victoire de Charles Martel à Poitiers; sacrifiant au goût du temps pour les aventures héroïques, il raconte longuement cette campagne. Son ouvrage porte aussi la marque de la préciosité galante : les déclarations amoureuses que s'adressent les deux époux, et la description de la beauté de Geneviève sont contemporaines de l'hôtel de Rambouillet, et non de Charles Martel!

L'adaptation néerlandaise de ce roman fut faite à l'usage des protestants (p. 140) : Geneviève ne passe plus son temps en prières et n'est plus aidée par de nombreux miracles, mais elle cite fréquemment la Bible et se conduit dans la solitude en ménagère active et sérieuse.

M. Condéescu examine les tragédies françaises qui ont été tirées, au XVIIe siècle, du roman du Jésuite, et les nombreux drames latins ou allemands des Jésuites des pays germaniques. Faute de connaître la 3e partie de l'*History of french dramatic literature* de H. C. Lancaster, il a ignoré une des tragédies françaises. Il n'a pas trouvé dans le répertoire des Jésuites français de tragédie sur Geneviève; peut-être y en a-t-il eu quelques-unes, car nous sommes loin de connaître toutes les représentations qui ont été données, pendant deux siècles, dans leurs nombreux collèges français; mais il se peut qu'ils aient délibérément laissé de côté une histoire dont le principal personnage était du sexe féminin, ne figurait pas parmi les saints et appartenait à un pays étranger.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'ordre des Jésuites est supprimé; mais l'histoire de Geneviève bénéficie en France de la sensiblerie à la mode et du style troubadour[2] (p. 207); bien qu'elle convienne merveilleusement au genre mélodramatique, on ne connaît que deux mélodrames qui en soient tirés (p. 213).

Les Romantiques aimaient trop le Moyen Age chevaleresque et religieux pour laisser à la littérature de colportage l'histoire de Geneviève; mais c'est surtout en Allemagne qu'elle connut un regain de faveur : les romantiques d'outre-Rhin y virent l'œuvre du peuple, les frères Grimm lui firent place dans le *Deutsche Sagen*; on passa sous silence le nom du Français Cériziers, et, par un curieux retour de fortune, c'est l'adaptation allemande du chanoine Schmid, elle-même issue indirectement du roman français, qui se répandra, non seulement en Europe Centrale, mais en France (tableau n° 5, p. 238). Plusieurs dramaturges allemands mettent la légende à la scène; pour la première fois, on nous présente un Golo romantique, douloureux, rêveur (p. 188). Tieck suivra Müller dans cette voie (p. 194), et, de même,

1. M. Condéescu n'a pas cité l'article de Gourcuff sur Cériziers (*Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, 1884, pp. 119-129).

2. Voir, à la planche IV, la curieuse gravure de Legrand (1789).

Hebbel atténuera la responsabilité de Golo (p. 277). Autre innovation des romantiques allemands : si Geneviève ne devient pas infidèle à son mari, — une telle déformation de la légende n'eût pas été admise, — du moins, comme la comtesse Almaviva avec Chérubin, elle est sensible au charme du jeune Golo (p. 199).

Au sujet des versions roumaines (de la fin du XVIIe siècle à 1931), je me contenterai de renvoyer au tableau n° 6 (p. 368), qui révèle la variété des origines : il y a eu d'abord une filiation latine-ruthène; mais ce sont surtout les traductions et adaptations françaises qui ont servi d'intermédiaires.

On voit par ces indications l'intérêt que présente le savant ouvrage de « thématologie » que M. Condéescu, ancien élève de notre Ecole Normale, vient de publier.

R. Lebègue.

La Coche de Marguerite de Navarre, par Robert Marichal. Extrait de *Humanisme et Renaissance*, t. V (1938). Un vol. in-8° de 115 p., Droz, 1938.

La *Revue* n'a pas coutume de signaler les tirages à part. Celui-ci constitue une étude si solide et si fine à la fois qu'il paraît difficile de n'en pas dire l'intérêt. Dans une discussion d'une méthode impeccable, conduite avec un sens très sûr des faits et des hypothèses, M. Robert Marichal détermine la filiation des quatre manuscrits que nous conservons de ce poème curieux qu'est *La Coche* : examen d'importance, car il vaut non seulement pour ce débat, mais pour l'ensemble des poésies de la Reine de Navarre; le futur éditeur des *Marguerites* devra prendre pour base de l'établissement de son texte les conclusions très vraisemblables du critique.

Par ailleurs, cette étude des manuscrits permet à M. Marichal de rectifier certaines hypothèses que j'avais formulées touchant la chronologie des poèmes de la Reine : de cet examen, qui est d'un technicien, il ressort avec évidence, contrairement à ce que j'avais pensé, qu'il n'y a rien à conclure, pour la chronologie, de l'absence ou de la présence de tel ou tel poème dans les manuscrits aujourd'hui conservés.

M. Marichal étudie ensuite les sources et la composition de *La Coche*. Cette deuxième partie de son travail met en valeur le caractère composite du poème : il se rattache à tout un genre poétique du Moyen Age; il annonce l'*Heptaméron*. Il s'inspire d'Alain Chartier, de Christine de Pisan, de l'amour courtois, et, sur ce point, M. Marichal apporte bien des précisions, et qui montrent combien la princesse restait fidèle aux théories médiévales; mais elle s'en sépare en d'autres endroits, se ralliant aux tendances du XVe siècle assez différentes de celles des troubadours, surtout défendant la théorie platonicienne de l'amour et s'en faisant la propagandiste. De sorte que, d'un genre figé par les conventions, elle tire des effets nouveaux, grâce à une psychologie qui est celle déjà de ses contes, grâce à son goût pour des idées nouvelles qui peuvent modifier l'attitude morale et religieuse de la société. *La Coche* est un témoignage de première importance : elle marque l'évolution de la princesse et celle de ses contemporains, vers une conception de la vie mondaine et des rapports sentimentaux qui s'affirmera un peu plus tard avec un vif éclat.

L'étude de M. Marichal met en valeur les qualités de forme et de fond de ce poème : elle est le plus pertinent complément aux travaux de M. Lefranc sur le platonisme au XVIe siècle.

P. Jourda.

A.-M. Schmidt. — **La Poésie scientifique en France au XVIe siècle.** A. Michel, 1939, 380 p. — Édition critique de Ronsard, *Hymne des Daimons*, *ibid.*, 1939, 90 p.

Cet ouvrage de M. Albert-Marie Schmidt est important et original. Il traite en effet de certains aspects de la poésie française du XVIe siècle que les lettrés, et même les érudits, attirés par l'incomparable éclat du lyrisme, ont quelque tendance à négliger. Il faut savoir à M. Schmidt le plus grand gré de ces recherches et du renouvellement qu'elles apportent aux notions communes.

Il convient d'ailleurs de remarquer que le titre n'indique qu'une partie de l'intérêt du livre. En fait, le mot *scientifique* est pris ici dans un sens très large, et englobe à peu près tout ce qui n'est pas le pur lyrisme ou l'épopée. Les poèmes philosophiques, surtout les métaphysiques, y dominent, et aussi les pièces plus ou moins authentiquement consacrées aux croyances, aux superstitions, aux interprétations mystiques, aux pratiques de l'alchimie et de la magie. Il semblerait même qu'une secrète prédilection de l'auteur accorde, dans ce livre destiné à la poésie scientifique, une place prépondérante à ce qui est le moins scientifique. La matière de son étude en est devenue si démesurément riche que l'auteur, en maint endroit, n'a plus le temps d'approfondir autant qu'on le souhaiterait, et que son livre donne finalement l'impression d'une revue hâtivement passée. Ainsi deux pièces de J. Peletier, celle qui a pour titre *A ceux qui blâment les mathématiques*, et l'éloge du nombre UN (« Proème » du l. II de l'Algèbre) sont expédiées en quelques lignes chacune (pp. 21 et 22) alors qu'il eût été particulièrement intéressant, et essentiel au sujet traité, d'étudier avec un soin minutieux comment Peletier concevait le rôle de la poésie et le travail du poète dans de pareilles matières.

Cette rapidité n'empêche pas l'auteur de s'attarder, ailleurs, à l'occultisme et à la magie, au point d'en exagérer considérablement l'influence. Ce parti-pris me paraît notamment avoir étrangement déformé les idées de l'auteur sur Ronsard. M. Schmidt, en interprétant arbitrairement des textes d'ailleurs connus et parfaitement explicables par d'autres moyens, en arrive à nous proposer l'image d'un Ronsard hanté par l'occultisme, au point d'en être devenu, au cours de sa vie, toujours plus inquiet, « apeuré », et enfin « maniaque ». Quiconque a fréquenté Ronsard, apprécié l'équilibre gaillard de son esprit, son culte serein des Muses, et sa religion mêlée de sagesse antique, ne saurait accepter, sans une irréfutable démonstration, sa transfiguration en un chimérique traqué par d'obscures terreurs. Or M. Schmidt ne démontre pas. Si Ronsard, dans l'*Hymne de l'Automne*, reprend de vieilles paraphrases, toujours jolies et chantantes, sur le don divin des poètes, M. Schmidt y voit une forme toujours plus décidément « initiatique et orphique donnée au récit de sa vocation ». Panthéisme, fatalisme astral, averroïsme, lutte paracelsique contre les Démons, voilà les termes dont M. Schmidt se sert pour caractériser des pièces comme le *Discours contre Fortune*, où Ronsard s'amuse à rappeler les superstitions romaines, reprend par jeu une suite de lieux communs antiques sur le hasard, le tout pour aboutir à une élégante requête. J'ai bien peur que le plaisir d'user de vocables si prestigieux n'ait entraîné M. Schmidt loin de toute mesure et de toute vraisemblance. « Initiatique » surtout, qui revient à satiété, a dû faire des ravages. Que Ronsard se soit informé des pratiques magiques de son temps, et qu'il ait suivi l'exemple des Latins en voyant là une bonne matière à mettre en vers, un bon thème de lyrisme moral, il ne s'ensuit en aucune façon qu'il ait fait siennes de telles croyances, ou de telles pratiques, ni qu'il en ait été toute sa vie obsédé et effaré. Au reste ce chapitre sur Ronsard est sans doute le plus typique de la manière de l'auteur, et le plus discutable de son livre, encore que certaines allégations concernant les sources de divers poètes, et l'étude sur les *Pierres Précieuses* de Belleau, appellent bien des réserves.

Faut-il chicaner l'auteur sur quelques points secondaires, comme ce titre-

courant invariable d'un bout à l'autre du livre, sur les pages de droite comme sur celles de gauche, et par conséquent sans aucune utilité pour le lecteur? Ou comme la bibliographie, où on trouve Montaigne cité dans « l'édition Garnier », alors que M. Schmidt n'ignore évidemment pas les bons éditeurs modernes de Montaigne? Faut-il relever que le style, assez inégal, mêle les expressions heureuses et personnelles à des bizarreries recherchées et même à de surprenantes impropriétés?

Dans l'ensemble, un livre appuyé sur de vastes recherches, et qui, utilisé avec prudence ou même controversé, rendra de grands services.

De l'édition de l'*Hymne des Daimons*, je n'aurai que peu de chose à dire, si ce n'est que l'interprétation de la vie et de l'œuvre de Ronsard, dont j'ai parlé plus haut, s'y étale de nouveau, avec une outrance plus grande encore. M. Schmidt constate dans cette pièce une érudition démonologique assez vaste, et qui prouve des lectures très variées; il reconnaît aussi que cette œuvre est difficile à définir, et que la pensée de Ronsard y paraît incertaine. Néanmoins il ne craint pas, là-dessus, de nous proposer tout un roman secret, où dès 1555 Ronsard semble de plus en plus sombre, quoiqu'à cette date la liberté humaine lui paraisse encore possible, et qu'il ait pu conjurer les Démons; mais ensuite la lutte aurait été de plus en plus difficile, et finalement Ronsard aurait glissé vers une croyance au fatalisme astral, où il aurait sombré! Heureusement une phrase finale, tout en précisant ce cauchemar, nous offre le moyen de nous en délivrer : « Tout au cours de son œuvre, « Ronsard, parlant à des initiés, tend à dissimuler, ou du moins à atténuer « par un sobre contexte ses intuitions magiques fondamentales [*intuitions* « convient-il à un homme qu'on nous montre bourré de lectures et col- « ligeant les emprunts?], il charge le poète de masquer le mage. Il y parvient « si bien que l'opinion littéraire moyenne de nos jours considérerait volon- « tiers comme délirante toute tentative de faire tomber ce masque » (p. 77). On ne saurait mieux définir cette « opinion moyenne », à laquelle je me tiendrai pour ma part.

A. Pauphilet.

Christine E. Petersen. — **The Doctor in French Drama**. New York, Columbia University Press, 1938, in-8°, 142 p., avec table chronologique, bibliographie et index.

Est-il bien sûr que le théâtre du XVIIIe siècle « répande une lumière indispensable sur l'état de la médecine »? Tout au plus admettrais-je qu'il nous renseigne sur l'opinion du public à l'égard des médecins, ce qui n'est pas du tout la même chose. Encore faudrait-il être fort circonspect : sur la scène, les clichés ont la vie dure, les plaisanteries ne s'usent que lentement; les genres traditionnels survivent, les œuvres illustres ont encore des copistes, alors que rien de tout cela ne correspond plus à la réalité contemporaine. Il conviendrait d'éliminer d'abord ces vestiges, pour découvrir les éléments « actuels ».

Mlle Petersen ne me semble pas avoir fait ce « triage » nécessaire. Elle a bien vu que certains personnages continuaient simplement la tradition du *Dottore* italien, tandis que d'autres étaient copiés sur Molière, parfois avec une fidélité fâcheuse. Mais tout ce « déjà dit » substitué à l'observation réelle tendait à nous donner une image de plus en plus conventionnelle et fausse. Mlle Petersen s'en est-elle aperçue? Je ne le crois pas, car elle aurait tiré cette conséquence nécessaire qu'elle ne pouvait arrêter son étude au *Barbier de Séville* : Bartolo, plus voisin d'Arnolphe que de Purgon, est si peu médecin! Le *Barbier*, à ce point de vue, n'est pas une date : il aurait fallu pousser l'enquête jusqu'à la crise révolutionnaire, jusqu'au moment où la vie mondaine disparaît.

Car le fait capital, c'est l'apparition de ce que Mlle Petersen nomme fort justement les médecins mondains (*Society doctors*); mais elle leur consacre en tout 21 pages, la moitié de ce qu'elle accorde aux survivances, médiocrement intéressantes, du siècle précédent. Elle n'a pas non plus cherché assez soigneusement à quelle date ce type fait son apparition sur le théâtre : elle le signale en 1726, dans l'*Enlèvement d'Arlequin*; mais elle avait rencontré dix ans plus tôt, sans le reconnaître, dans l'*Aveugle clairvoyant*,

Ce médecin pimpant, ce marchand de denrées
Pour rétablir le teint des beautés délabrées,

qui ne ressemble nullement aux médecins de Molière. Il s'appelle Lempesé : ce nom, que Mlle Petersen ne me paraît pas avoir compris (sa traduction *Staffed-Shirt* fausse tout à fait le sens), exprime bien la roide gaucherie du pédant mal décrassé encore, mais qui veut faire l'agréable : même Diafoirus fils n'y songeait pas. Cette indication précieuse n'a pas été relevée.

Le médecin de ville d eaux, une importante variété de l'espèce, fait l'objet de quatre courtes pages assez désordonnées. Pourquoi nous parler des *Eaux de Bagnères* (1763), des *Eaux de Forges* (1772) avant *Isabelle Arlequin* (1731)? Pourquoi, en revanche, ne pas mettre en parallèle les *Eaux de Passy* de Carolet (1724) et la comédie écrite par Naquet trente-sept ans plus tard, sous le même titre? La comparaison pouvait être instructive : elle n'est même pas esquissée. On a l'impression que Mlle Petersen cite souvent de seconde main, et n'a pas étudié de près, dans les textes mêmes, cet aspect important de son sujet. Au lieu d'un chapitre, à peu près inutile, sur les « Charlatans et bateleurs » (*Quacks and Faddists*), j'aurais mieux aimé savoir si ces aimables docteurs, coquets et galants, boute-en-train de stations mondaines, n'étaient pas représentés, à l'occasion, comme des « faiseurs » : un passage de la *Tontine* (1732) nous révèle des collusions passablement cyniques entre médecins et apothicaires; les fantoches de Molière ne se commettaient pas de la sorte avec leurs suppôts : il eût été bon de remarquer le changement.

Il eût été bon surtout de confronter continuellement à d'autres dépositions ce témoignage, très suspect, de la comédie. Mlle Petersen s'est bornée à quelques indications sommaires dans son dernier chapitre : « Les médecins hors de la scène » ; elle y cite Voltaire, Rousseau, Diderot, pour revenir aux *Lettres Persanes*, après avoir invoqué, au début du chapitre précédent, Voltaire (texte de 1739), puis l'*Espion Anglais* (1774), puis le *Tableau de Paris* (1782). Quel désordre dans un exposé où la succession chronologique des faits devrait avoir une importance capitale ! Mais le plus grave, c'est que les textes invoqués ne signifient pas toujours ce que l'auteur leur fait dire. Usbek, dans la lettre 57, constate que « les héritiers s'accommodent mieux des médecins que des confesseurs », mais pas du tout que les médecins, non contents de laisser mourir leurs malades, les aident à passer dans l'autre monde (*not only let their patients die, but assist them into the other world*) ; et pourquoi négliger les lignes qui précèdent immédiatement : « Les médecins... sont toujours trop estimés ou trop méprisés » ? Lorsque Diderot écrit : « Un pseudo-médecin est pire qu'un pseudo-savant », comment découvrir là-dedans « un trait de satire contre l'incompétence médicale ? »

Mlle Petersen reconnaît que les gens cultivés « diffèrent des faiseurs de comédies en ce qu'ils font cas, à l'occasion, des bons médecins » (*in that they occasionally praise the better doctors*) ; mais elle ne s'est pas demandé si cela ne modifiait pas leur attitude en face des charges de la comédie. Ce changement de l'opinion ne nous expliquerait-il pas pourquoi, dans le répertoire, le médecin véritable, reconnu, comme Tomés et ses confrères, par la Faculté, fait place de plus en plus au médecin par supercherie, amant ou valet déguisé, ou bien au frater de village? Aussi bien les contemporains de Louis XV ne se bornaient pas à reconnaître qu'il pouvait y avoir de « bons médecins » : l'actualité médicale les passionnait, comme la querelle de la

circulation du sang ne passionnait certainement pas les spectateurs de Molière. Et cela se retrouve à la comédie ! Et Mlle Petersen n'en a presque rien dit.

Je ne lui reprocherai pas d'avoir laissé de côté les pièces contre le mesmérisme : cette lacune, pour grave qu'elle soit, est la conséquence de sa mauvaise délimitation du sujet. Mais qu'elle ait totalement négligé la question de l'allaitement maternel et de l'inoculation, voilà qui me paraît inadmissible. D'autant qu'elle a signalé dès 1707 une pièce de Dufresny, dans laquelle « deux bébés, confiés à une nourrice mercenaire, meurent de la petite vérole » ; et lorsque, bien plus tard, en 1771, elle rencontre un proverbe, *La Vraie Mère,* qui traite déjà, dit-elle, « le sujet des *Remplaçantes* de Brieux », il ne lui vient pas à la pensée que certaines idées étaient déjà dans l'air depuis longtemps, et elle se borne à cette brève indication de sa table chronologique, sans l'utiliser dans son étude ! Pour l'inoculation, elle se borne à rappeler, dans les dernières pages, le mot, pas très spirituel, d'un écrivain qu'elle ne nomme pas et qui l'aurait appelée « l'achat de la petite vérole » (*buying the smallpox*) ; elle ajoute, il est vrai, que cette pratique « fut combattue pendant la première moitié du siècle en France », — il serait plus exact de dire pendant les second et troisième quart, — sans paraître soupçonner qu'il n'y a pas de « combat » sans « défense » : et lorsqu'elle rencontre, en 1771, un « proverbe pour enfants » (détail significatif) intitulé *La Petite Vérole,* elle ne juge pas que ce texte mérite quelques lignes au moins d'étude. Elle signale un éloge de l'inoculation dans la *Fête du Château,* de Favart (1766) ; elle oublie seulement de nous dire si c'est vraiment un éloge : le couplet est mis dans la bouche d'un « vieux polisson » de médecin (*an old black-guard*), qui caresse le menton des fillettes, sous prétexte de leur tâter le pouls : cela, c'est la gauloiserie de rigueur dans l'opéra-comique ; mais l'important est de savoir si les éloges d'un tel personnage sont justifiés ou démentis, sensés ou ridicules : c'est précisément ce qu'on ne nous dit pas.

Ces exemples suffisent à montrer, je crois, les lacunes graves, et, tranchons le mot, l'insuffisance de ce travail. Une étude sur le médecin et la médecine au théâtre pendant le XVIIIe siècle supposerait une connaissance très précise de l'histoire de la médecine elle-même, de l'histoire des lettres et de l'histoire des mœurs. Ce serait la condition indispensable pour découvrir, dans une littérature, abondante certes, mais au-dessous du médiocre, les indications intéressantes et utilisables.

M. Fuchs.

Carlo Pellegrini, **Mme de Staël, con appendice di documenti.** Un vol. in-8° de 224 p. (Pubblicazioni della R. Università degli studi di Firenze. Facoltà di Magistero. Volume I). Firenze, le Monnier, 1938-XVI.

Une étude biographique, un examen critique de l'influence de Mme de Staël sur ses contemporains[1], des lettres inédites, tel est le contenu de ce volume élégant et précis qui doit satisfaire les plus difficiles. M. Carlo Pellegrini qui a entrepris de publier la *Correspondance* de Sismondi était, par là même, mieux désigné que personne pour décrire le cercle cosmopolite qui se groupe, dès l'aube du XIXe siècle, à Coppet autour de la fille de Necker. Ce faisant, c'est un peu la biographie de Mme de Staël qu'il écrit, mais moins en elle-même que telle que la vécurent ses familiers : ses enfants et ses amis. Le document essentiel sur lequel il s'appuie est un ensemble de lettres adressées à Sismondi, qu'il a découvertes à Pescia dans les papiers laissés par l'historien et qu'il publie : trente-neuf lettres de Mme de Staël elle-même, quinze de sa fille Albertine, dix-sept de son fils Auguste, onze de Bonstetten,

1. Déjà publié, en français, en 1928, dans la *Rassegna di Bibliografia e di Bibliofilia,* Ferrare (tirage à part : All'insegno del libro, quaderno n° 9).

dix-sept de Benjamin Constant; elles s'échelonnent de 1801 à 1833 et constituent un document précieux. Envoyées de Coppet, de Genève, de Rome, de Chaumont, de Blois, de Vienne, de Stockholm, elles ajoutent beaucoup à ce que nous savions de l'état d'esprit de Corinne pendant les dures années où elle fut en butte aux vexations impériales; elles apportent quelques nuances à ce que l'on savait de ses rapports avec B. Constant. M. C. Pellegrini a pu, avec elles, suivre Mme de Staël dans ses efforts pour revenir à Paris comme dans sa course aventureuse à travers l'Europe. Son résumé est excellent. Signalons surtout les pages où il indique l'usage que fit l'écrivain des *Lettres sur l'Italie* de Dupaty pour écrire Corinne, et l'examen très sûrement conduit des sources historiques d'*Adolphe*: le critique italien examine tour à tour les thèses de M. Rudler et celle de M. Baldensperger. Entre Mme de Staël et Anna Lindsay il se garde de choisir, mais insiste à bon droit pour qu'on ne réduise pas *Adolphe* à n'être qu'une sorte de journal intime, pour que l'on veuille bien se rappeler que c'est d'un roman qu'il s'agit. Il écrit là quelques pages mesurées d'une très sobre justesse. Peut-être pourrait-on le chicaner un peu sur ce qu'il pense, p. 65, du patriotisme de Mme de Staël: les remords de l'illustre romancière étaient un peu tardifs; n'était-elle pas pour quelque chose dans la situation politique qu'elle déplorait?

La seconde partie du volume est consacrée à une recension, de 1800 à 1830, des réactions de la presse littéraire devant les théories exposées dans la *Littérature* et *De l'Allemagne*. M. Pellegrini oppose habilement les réserves ou les critiques embarrassées des classiques, Dussault, Geoffroy, Fontanes, à l'accueil enthousiaste des jeunes, de Stendhal à V. Hugo. Il dessine avec précision la courbe du succès que connurent, avant la bataille d'*Hernani*, ces idées appelées à renouveler le goût du public. Il y a là une série d'analyses qui permettent de mesurer, presque d'année en année, la défaite du classicisme. L'historien aurait pu préciser, p. 135, que l'*Essai sur la Littérature romantique*, dont il marque justement l'importance, était de Junius Castelnau: il en a été parlé ici même[1]; il pouvait, p. 138, indiquer en note que le *J. J. A.* rédacteur au *Globe* était Jean-Jacques Ampère[2].

Son livre, solidement documenté, ne doit pas être utile qu'aux Italiens. Il est une très utile et très personnelle contribution aux études consacrées à l'influence de Mme de Staël[3].

P. Jourda.

Hommage à K.-R. Gallas (*Neophilologus*, 23e année, fasc. 4). Un vol. in-8° de 216 p. Groningen, J.-B. Wolters, 1938.

Bien souvent, les articles qui paraissent dans les *Mélanges* restent ignorés des savants qui n'ont pas souscrit; en particulier, les *Mélanges* publiés à l'étranger ont, en France, une diffusion peu étendue. Je tiens donc à signaler, dans les *Mélanges* offerts à l'éminent professeur hollandais K.-R. Gallas, les articles qui touchent de près ou de loin à la littérature française.

1. Cf. *Revue d'Histoire littéraire*, 1932, p. 355. Le livre porte une épigraphe de Mme de Staël.

2. Signalons aussi que dans l'*Épître aux Muses sur les Romantiques* de Viennet, celui-ci a, par la suite, substitué le nom de « *Stendall* » (sic) à celui de Mme de Staël, tout en respectant ceux de lady Morgan et de Schlegel. On s'explique facilement ce changement.

3. Relevons quelques coquilles : p. 19, *Roulhières*, pour *Rulhières*; p. 70 : ... *on* ne parlant plus... pour : ... *en* ne parlant plus...; p. 81 : ... *calla libertá* pour : *della*...; p. 82 : ... qu'il y *a de là* aux *expériences*... pour : qu'il y *a loin de là* aux *espérances*...; p. 97. Sainte-*Bevue* pour Sainte-*Beuve*; p. 124 : *Saint-Valery* pour *Saint-Valry*; p. 160 : C'est un *trou passage* pour Albertine... (Texte incompréhensible. La lecture est-elle exacte?); ne faut-il pas lire p. 163 : ... je ne sais quand *il* en sortira? p. 174 : Remerciez *par* moi... lire : ... *pour* moi...

Gustave Cohen publie une lettre écrite d'Avignon par un Italien, en 1400, et qui contient de précieux détails sur un *Jeu du Siège de Troie* et sur une grande *Passion*, joués entre 1382 et 1400. Servais Étienne signale une difficulté au chapitre XXXI du *Cinquiesme livre* de Rabelais. B. Wind rapproche de la doctrine linguistique de la Pléiade celle de son contemporain hollandais Spieghel.

J. Dagens énumère les livres de spiritualité que Bérulle a rapportés d'Espagne. Je précise l'accueil que les lettrés français ont fait à l'*Herodes infanticida* de Heinsius, et je résume la longue querelle qu'il eut avec Balzac ; les idées de celui-ci furent aussitôt appliquées par Tristan dans sa *Marianne* et par les principaux dramaturges français dans leurs tragédies bibliques ou chrétiennes. P. Valkhoff cite les souvenirs d'un jeune Hollandais qui se trouvait à Paris en 1666 : le Pont-Neuf, le Palais de Justice et ses libraires, les marionnettes, Floridor, Scaramouche, Molière, la pièce de Boyer sur *Jupiter et Sémélé...*, etc. A. Swaen revient sur *Marianne* et *Paméla*, H. Brugmans sur Diderot et l'esthétique baudelairienne. P. Van Tieghem montre que, si l'on met à part le thème traditionnel de la tempête, le sentiment poétique de la mer n'est entré dans la littérature européenne que dans le courant du XVIIIe siècle ; en dépit de l'opinion courante, la mer tient très peu de place dans l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, le naufrage du *Saint-Géran* étant excepté.

H. Tronchon prouve combien Béranger était dépourvu de curiosité intellectuelle. S. Braak étudie l'influence de Hoffmann en France, et institue des rapprochements entre sa poétique et celles de Poë, de Baudelaire et de Verlaine. J. Tielrooy publie une lettre de Chateaubriand, du 6 mars 1826, conservée dans la province de Québec. P. Hazard cite un manifeste publié dans le *Gymnase*, en 1828, contre la littérature industrielle. R. Jasinski rapproche les *Nuits* de Musset de l'*Ahasvérus* de Quinet. G. Ascoli met en lumière l'arrière-plan politique des *Burgraves*, E. Boulan revient sur les idées religieuses de V. Hugo exilé, G. Charlier nous fait connaître les relations qui s'ébauchèrent entre l'auteur des *Chansons des Rues et des Bois* et le poète Ch. Beltjens. B. Bouvier publie quelques pages inédites d'Amiel, dont l'une a été inspirée, en 1849, par la lecture des *Poésies* de Sainte-Beuve. G. Brom note l'influence de la France sur les lettrés hollandais vers 1880. Et J. Fransen évoque les relations de W. Byvanck avec Paul Claudel.

R. Lebègue.

André Ferré, **Géographie littéraire**, Éditions du Sagittaire, 1946, 94 p. (avec 21 cartes).

Il y a quelques années, M. André Ferré soutenait une intéressante thèse sur la *Géographie de Marcel Proust*. Non content d'avoir pris par ce biais inattendu le romancier du *temps* perdu et retrouvé, il nous invite aujourd'hui à introduire la considération de *l'espace* dans l'histoire littéraire.

A vrai dire, il le reconnaît tout le premier, « l'espace adhère trop au temps pour que toute l'histoire, la littéraire comme les autres, ne s'accompagne pas de constantes références géographiques ». « Toute histoire de la littérature foisonne d'une géographie littéraire implicite ». Que faut-il donc ? « Qu'elle se rende explicite, qu'elle affirme et démontre par des travaux spécialisés sa légitimité comme discipline autonome ». C'est cette prise de conscience que l'essai systématique de M. Ferré entend favoriser.

Et que l'on ne confonde pas *géographie littéraire*[1] et *littérature géographique*. Celle-ci consiste dans la description des aspects de la surface terrestre,

1. Le mot avait été employé, dans un autre sens, par Auguste Dupouy. Voir sa *Géographie des Lettres françaises*, Colin, 1942.

quand elle sollicite les poètes, les romanciers, les écrivains voyageurs. L'autre examine en quoi une certaine langue, en quoi l'expérience géographique de l'auteur, en quoi le besoin et le goût d'écrire, provoqués peut-être par le milieu, contribuent à la création littéraire.

Ce sont là, sans doute, ces « explications... larges et philosophiques » que M. Ferré paraît attendre de la discipline qu'il préconise. Philosophie dont les principes ne se rattachent point autant qu'on pourrait le croire à Montesquieu, à Mme de Staël, à Michelet ou à Taine : « Malgré le patronage d'aussi grands noms, tout cela [race, milieu, moment] ne semble pas sérieux » (p. 15). M. Ferré est d'une génération qui se méfie d'un « déterminisme naïf », et à qui l'on a appris la prédominance des faits « sociaux, psychologiques et historiques » sur le climat, le relief ou la nature du sol.

L'on n'entrera pas ici dans cette discussion. Ce petit livre se recommande beaucoup moins par la révélation d'une méthode d'*explication* que par des idées *descriptives* ou représentatives ingénieuses. Non qu'il soit nouveau de joindre à un récit de voyage le tracé de l'itinéraire parcouru : Renan s'en avisait déjà quand il publiait son *Saint Paul*. Mais voici mieux : « Aux tableaux chronologiques que l'histoire littéraire établit pour résumer les vies d'écrivains autour de leurs dates marquantes, correspondent en géographie littéraire les *Cartes biographiques* où ce sont les lieux marquants d'une existence qui sont mis en évidence » (p. 38). Et M. Ferré propose une légende pour de telles cartes : outre les lieux de naissance et de décès, sont pourvus de certains signes les lieux de séjour (cercle plus ou moins grand, selon la durée et l'importance du séjour), les lieux d'élection et d'inspiration (un triangle), les lieux de séjour hostile ou déprimant (Bruxelles pour Baudelaire, Tournon pour Mallarmé, Rouen pour Flaubert, etc.). Ce Flaubert n'est peut-être pas resté vingt-quatre heures au Château du Héron, et pourtant l'épisode de la Vaubyessard est sorti de là : vite un gros cercle noir ! M. Ferré n'a pas imaginé de signe particulier pour la localité qui donna son nom à un écrivain (*Stendal*). Toutes ces cartes se feuillettent avec intérêt (fig. 11, lire « Voyage du Cne *Saliz* » et non « *Saur* »).

L'autre invention de M. Ferré, la légende pour une carte des sites littéraires de France (p. 83), ferait penser davantage au Guide Michelin : un ou deux rectangles surmontés d'une coupe de toit selon que la demeure d'écrivain est une maison ou un château, et au milieu d'une autre figure, un cercle, ou pas de cercle, suivant que le jardin est avec statue ou sans statue.... Cela s'adresse plus aux touristes qu'aux littérateurs, et j'y verrais pour pendant — dans l'ordre du *temps* ! — un calendrier littéraire, où les anniversaires soient uniquement ceux de la naissance ou de la mort des écrivains, de la date de publication de leurs œuvres, des événements notables de leur vie ou de leurs grandes aventures sentimentales. — 19 septembre (1851) : Flaubert commence *Mme Bovary*; 1er juin (1677), mariage de Jean Racine; 14 juillet (1840), Musset au Théâtre Français voit jouer *le Misanthrope* devant une salle vide, etc....

Plus sérieux est un autre graphique de M. Ferré, ce qu'il appelle (p. 65) les « données géographiques d'un problème d'identification de lieu fictif ». L'exemple qu'il a choisi et qu'il connaît bien, c'est celui de Balbec, chez Marcel Proust. On pourrait procéder de même dans d'autres cas, qui seraient moins compliqués, et notamment dans celui d'Yonville. Mais si l'on s'intéresse aux lieux fictifs, pourquoi pas au « peuplement » fictif des lieux, réels ou non ? Pour le rêveur qui parcourt la capitale, cette rue, cette église, cette place, ce jardin sont des sites à leur manière, le décor d'une idylle, d'un drame, d'une attente douloureuse ; et les écrivains statufiés paraissent bien froids et immobiles, comparés à la population qu'ils ont mise là pour toujours et qui s'agite à leurs pieds. La Muse peut exhorter Musset sur la rive droite, je le remarque moins en passant que je ne songe, au Carrefour Bucy, à

Gilbert qui y trouva le premier vers à Ninon... Un *Paris littéraire* conçu de cette façon, qui donc l'écrira ? Il est tout préparé, en ce qui proviendrait de Balzac, par un Index établi sur notre conseil, en 1938, et qui est une sorte de Bottin de cette population fictive. M. Ferré se contente de donner (p. 67) une carte de la Province française dans la *Comédie humaine* (d'après le lieu où se passe l'action du roman). Il sera intéressé, croyons-nous, par cet Index auquel nous le renvoyons et par le « Plan démographique de Paris » qui y est joint (à la fin de *Paris dans la « Comédie humaine »*, par Norah-W. Stevenson, chez G. Courville).

— Mais, dira-t-on, la vie de ces fantômes ne marque pas l'aspect de la terre. Je reconnais qu'aucune plaque ne rappelle, dans tel square, le rendez-vous que s'y sont donné deux personnages de Maupassant, et cela me fait craindre que M. Ferré, au nom de la Géographie littéraire, ne me traite de fantaisiste. Voici pourtant quelque chose d'assez curieux : l'existence, sur une carte d'État-Major, d'une « Fme Madame Bovary ». Oui, c'est le nom que l'on trouve, un peu au nord de Blainville-Crevon, sur une carte au 50000e de Neufchâtel S. O. Sans doute cela suppose-t-il que le personnage fictif ait eu un modèle réel, ou du moins que l'on ait cru qu'il en avait un. Si Emma, c'est Adelphine Couturier, Ry, c'est Yonville [1]. D'où à Ry une *Hostellerie de Mme Bovary*, des cartes postales représentant l'officine d'Homais, des voitures de tourisme s'arrêtant devant les halles, etc.... M. Ferré n'a considéré comme « agent géographique » que le créateur : un Daudet, grâce à qui le moulin de Fontvieille est restauré, un Shakespeare (il aurait pu ajouter : un Tolstoï) dont le souvenir donne lieu à une « Mecque littéraire ». Mais on voit que les créatures elles aussi participent à ce pouvoir. Ce n'est pas le tombeau d'Euripide que les Trézéniens montrèrent à Pausanias, c'est celui de Phèdre. Ni le Sépulcre des Évangélistes que l'on vénère à Jérusalem, mais celui de leur personnage. Ici l'objet éclipse le sujet.

Mais c'est bien dépayser le théoricien de la Géographie littéraire, qui ne s'intéresse guère, en dehors de la France, qu'à l'Angleterre (il nous annonce des *Vacances anglaises*, et l'une de ses pages [85-86] semble en être détachée). Son petit livre d'aujourd'hui est agréable et suggestif. Les prétentions y sont modestes : mais n'est-ce pas le moyen le plus habile pour faire admettre une ambition légitime, ou qui se croit telle ?

JEAN POMMIER.

1. A vrai dire, cette identification n'est pas si sûre. A Ry, la rivière (le Crevon) n'est point parallèle au bourg. Sans doute Flaubert a commencé par situer l'église à peu près où elle se trouve en réalité, mais il l'a déplacée ensuite. Et que dire du « cimetière neuf » qu'il met tout d'abord presque à l'entrée de la place, en rejetant l'ancien « en dehors du pays » ? De telles hésitations (et il y en a d'autres) sont assez significatives.

CHRONIQUE

Cette chronique contient le dépouillement des principaux hebdomadaires parisiens de l'année 1946. La part faite à la littérature du XIXe siècle et du XXe est particulièrement importante. Nous serions heureux que les lecteurs nous fissent savoir s'ils sont d'avis que nous continuions à leur indiquer des articles concernant la littérature contemporaine. Nous nous sommes toutefois interdit de relever les articles sur des auteurs vivants.

Le dépouillement des revues de 1946 et des revues du premier trimestre de 1947 paraîtra dans le prochain numéro. — PIERRE JOSSERAND.

GÉNÉRALITÉS

André Billy. La critique biographique et l'autre. *Le Littéraire,* 5 octobre 1946.

Gustave Cohen. Les origines arabes de la poésie provençale. *Arts,* 8 février 1946.

Jean Prugnot. Panorama de la littérature prolétarienne en France. *Gazette des Lettres,* 31 août 1946.

André Billy. Le Roman et la métaphysique. *Le Littéraire,* 18 mai 1946.

XVIe SIÈCLE

Carnavalet (Fr. de). — Charles Dédéyan. Un ami breton de Ronsard. François de Carnavalet. *Les Arts et les Lettres,* Paris, 15 février 1946.

Dolet (Étienne). — Verdun L. Saulnier. Étienne Dolet poète méconnu. *Nouvelles Littéraires,* 26 septembre 1946.

Ronsard. — Voir Carnavalet.

Théophile de Viau. — Julien Blanc. Théophile de Viau, le libertin. *Les Arts et les Lettres,* Paris, 16 janvier 1946.

XVIIe SIÈCLE

Corneille. — Élisabeth M. Fraser. Une pièce inédite [Alidor ou l'Indifférend]. *Les Nouvelles Littéraires,* 14 mars 1946.

XVIIIe SIÈCLE

Leprince de Beaumont (Mme). — Jean-Marie Robain. Mme Leprince de Beaumont, grand-mère de Mérimée et inspiratrice de Cocteau. *Les Nouvelles Littéraires,* 7 novembre 1946.

XIXe SIÈCLE

Balzac (Honoré de). — Henri Guillemin. Balzac et l'amour [à propos du *Lys dans la Vallée*]. *Le Littéraire,* 26 octobre 1946.

Barrès (Maurice). — Jérôme et Jean Tharaud. Maurice Barrès et Louis Bertrand. *Opéra,* 18 décembre 1946.

Baudelaire. — Jacques de Laprade. La réhabilitation de Baudelaire. *Arts,* 4 octobre 1946.

Bertrand (Louis). — Voir Barrès.

Bloy (Léon). — André Rousseaux. Le Centenaire de L. B. *Le Littéraire,* 6 juillet 1946.

— Voir Goncourt (Edmond de).

Constant (Benjamin). — Maurice Levaillant. Le Journal de B. C. (c. r. de l'éd. J. Mistler). *Diogène,* 29 mars 1946.

— Maurice Levaillant. Trois duels et un testament inédit [1811] de B. C. *Diogène,* 3 mai 1946.

Daudet (Alphonse). — Jacques-Henry Bornecque. Sapho et D. *Nouvelles Littéraires,* 28 février 1946.

Donnay (Maurice). — Jean Fayard. M. D. en liberté. *Le Littéraire,* 6 avril 1946.

Flaubert (G.). — André Billy. Philosophie de F. *Le Littéraire,* 27 avril 1946.

Goncourt (E. et J. de). — André Billy. Quelques précisions sur le « Journal des G. ». *Le Littéraire,* 8 juin 1946.

Goncourt (Edmond de). — René Dumesnil. L'âme tendre et désespérée d'un homme de lettres [lettre inédite, juin 1870]. *Le Littéraire,* 6 juillet 1946.

— J. Joseph-Renaud. Comment j'ai rencontré Edmond de Goncourt et Léon Bloy. *Opéra,* 4 décembre 1946.

Goncourt (Académie). — Pierre Descaves. Comment fut attribué, en 1903, le premier prix Goncourt (J. A. Nau). *Le Littéraire,* 30 novembre 1946.

— Gilbert Legille. L'Académie Goncourt. *Gazette des Lettres,* 8 juin 1946.

Hérédia (José-Maria de). — Voir Mallarmé (Stéphane).

Hugo (Victor). — André Billy. Les poètes sous l'Arc-de-Triomphe. *Le Littéraire,* 3 août 1946.

— André Billy. Les jeunes poètes aux funérailles de Victor Hugo. *Le Littéraire,* 28 septembre 1946.

— Henri Guillemin. Un carnet [inédit, 1860] de V. H. *Le Littéraire,* 6 avril 1946.

— Henri Guillemin. H. secret (d'après un carnet inédit, juillet-décembre 1875). *Le Littéraire,* 14 décembre 1946.

Huysmans (J.-K.). — Jérôme et Jean Tharaud. Une rencontre avec H. *Le Littéraire,* 27 juillet 1946.

Lamennais. — Henri Guillemin. Le Secret de L. *Le Littéraire,* 27 juillet 1946.

Lautréamont. — Thierry Maulnier. L'Énigme de L. *Le Littéraire,* 1er juin 1946.

Lemaître (Jules). — André Billy. Un oublié : J. L. *Le Littéraire,* 15 juin 1946.

Louys (Pierre). — André Fontainas. L'Amitié de Pierre Louys et de Paul Valéry. *Arts,* 19 juillet 1946.

— Yves-Gérard le Dantec. P. L. poëte. *Nouvelles Littéraires,* 28 mars 1946.

— Voir Valéry (Paul).

Mallarmé (Saint). — André Fontainas. Souvenirs d'un symboliste [Mallarmé, Hérédia]. *Les Arts et les Lettres,* Paris, 31 mai 1946.

— Henri Mondor. Mallarmé et Charles-Louis Philippe [lettres et poèmes inédits de Ch.-L. Ph.]. *Carrefour,* 4 avril 1946.

— Voir Saint-Pol-Roux.

Mirbeau (O.). — Thadée Natanson. Octave Mirbeau. Souvenirs en vrac. *Carrefour,* 5 décembre 1946.

Nerval (Gérard de). — Verdun L. Saulnier. Gérard de Nerval aujourd'hui. *Nouvelles Littéraires,* 29 août 1946.

Peladan. — André Billy. Le souvenir du Sâr P. *Le Littéraire,* 4 mai 1946

Régnier (Henri de). — Émile Henriot. Hommage à Henri de Régnier. *Opéra,* 29 mai 1946.

— Yves-Gérard le Dantec. Henri de Régnier [suivi d'une bibliographie poétique]. *Nouvelles Littéraires,* 23 mai 1946.

Renan (Ernest). — André Billy. Actualité de R. *Le Littéraire,* 23 mars 1946,

Rictus (Jehan). — René-Louis Doyon. Les papiers de Jehan Rictus. *La Bataille,* 6 novembre 1946.

Rimbaud (A.). — André Billy. Un Beau-frère quelque peu abusif [Paterne Berrichon, beau-frère de R.]. *Le Littéraire,* 7 septembre 1946.

Saint-Pol-Roux. — André Billy. St-P.-R. auteur du livret de « Louise ». *Le Littéraire,* 30 mars, 13, 20 avril 1946.

— Guy Lavaud. Mallarmé et St-P.-R. [lettre inédite de St-P.-R. à Guy L.]. *Arts,* 15 novembre 1946.

— Gaëtan Picon. La légende de St-P.-R. *Le Littéraire,* 16 novembre 1946.

Sand (G.). — Guy Lavaud. Une correspondance de G. S. [extraits inédits, 1867-1875]. *Arts,* 8 mars 1946.

Verlaine. — Gérard de Lacaze-Duthiers. Il y a cinquante ans mourait Verlaine. *Arts,* 4 janvier 1946.

Vigny (A. de). — Henri Guillemin. L'Affreux amour d'un poète [lettre inédite de V. 1836]. *Le Littéraire,* 24 août 1946.

XXe SIÈCLE

Généralités. — André Billy. Quand la *N. R. F.* était dirigée par Monfort. *Le Littéraire,* 1er juin 1946.

— Robert Kemp. Vingt-cinq ans de littérature française [1922-1946]. *Nouvelles Littéraires,* 3 octobre 1946.

— Gabriel Marcel. Le Théâtre français entre les deux guerres. *Les Nouvelles Littéraires,* 3 octobre 1946.

— Adrienne Monnier. Mémorial de la rue de l'Odéon. *Le Littéraire,* 15 juin, 6 juillet 1946.

Alain Fournier. — René Bizet. A. F. journaliste politique et littéraire. *Minerve,* 12 juillet 1946.

— Pierre Descaves. Trois rencontres avec A. F. *Le Littéraire,* 12 octobre 1946.

Chérau (Gaston). — Pierre Descaves. Le souvenir de Gaston Chérau. *Le Littéraire,* 9 novembre 1946.

Derême (Tristan). — Maurice-Pierre Boyé. Souvenirs sur Tristan Derême. *Arts,* 22 mars 1946.

— Maurice Rat. Le souvenir de T. D. *Les Nouvelles Littéraires,* 31 octobre 1946.

— Voir Jacob (Max).

Giraudoux (J.). — André Beucler. Souvenirs pour une ombre. *Gazette des Lettres,* 5 janvier 1946.

Hazard (Paul). — Gustave Cohen. Mon ami P. H. *Les Nouvelles Littéraires,* 23 mai 1946.

Jacob (Max). — Francis Carco. Ombres vivantes [Jean Dorsenne. Max Jacob. Tristan Derême]. *Les Nouvelles Littéraires,* 14, 21, 28 novembre 1946.

Péguy (Charles). — Daniel Halévy. Proudhon-Péguy. *Terre des Hommes,* 2 février 1946.

Philippe (Charles-Louis). — Voir Mallarmé (Stéphane).

Prévost (Jean). — Voir Saint-Exupéry.

Proust (Marcel). — François Mauriac. Ma rencontre avec M. P. [cinq lettres inédites de P.]. *Le Littéraire,* 23, 30 mars 1946.

— Les Mystères de la petite phrase de Vinteuil [texte inédit de M. P.]. *Le Littéraire,* 16 novembre 1946.

Rolland (Romain). — Paul Claudel. Le « Beethoven » de R. R. *Le Littéraire,* 6 avril 1946.

Roupnel (Gaston). — Daniel Halévy. Gaston Roupnel. *Paroles Françaises,* 1er juin 1946.

Saint-Exupéry. — Gisèle d'Assailly. En parlant de St-E. *Gazette des Lettres,* 21 décembre 1946.

— Michel Prévost. Double anniversaire. Saint-Exupéry et Jean Prévost. *Nouvelles Littéraires,* 1er août 1946.

— Robert Aron. St-E. à Alger. *Réforme,* 27 juillet 1946.

— André Maurois. St-E. *Les Nouvelles Littéraires,* 7 novembre 1946.

Valéry (Paul). — Deux textes inédits de l'auteur de la « Jeune Parque » [Lettre à André Gide, 1894. Lettre à Henry Charpentier, 1923]. *Le Littéraire,* 20 juillet 1946.

— Hélène Gerzeau. Les vingt ans de P. V. *Gazette des Lettres,* 22 juin 1946.

— Léon-Paul Fargue. Physique de V. *Le Littéraire,* 20 juillet 1946.

— Henri Mondor. Paul Valéry, Pierre Louys et André Gide. *Nouvelles Littéraires,* 4 avril 1946.

— Henri Mondor. Les derniers jours du grand poète. *Le Littéraire,* 20 juillet 1946.

— Gaston Poulain. V. vivant dans le souvenir de sa mort. *Minerve,* 17 juillet 1946.

— Voir Louys (Pierre).

Travaux en cours. — M. Jacques P. van der Linden, Caumerbeeklaan 42, *Heerlen,* Pays-Bas, prépare un ouvrage sur Alphonse Esquiros (1812-1876). Il serait reconnaissant pour toutes les indications qu'on voudrait bien lui envoyer sur cet ami de Hugo, Lamennais, Baudelaire, etc., et qui permettraient, notamment, de retrouver la trace de sa famille, ainsi que de ses lettres, de ses manuscrits, de sa bibliothèque.

Le Gérant : **G. Mignot.**

Imprimé en France à l'Imp. Willaume à St-Germain-lès-Corbeil en avril 1947.
O. P. I. A. C. L. 31. 1152. — Dépôt légal effectué dans le 2e trimestre 1947.
No d'ordre dans les travaux de la Librairie Armand Colin : 378.
No d'ordre dans les travaux de l'Imprimerie Willaume : 229.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LES SATIRES POSTHUMES DE MATHURIN RÉGNIER

On sait que l'édition de 1612 des *Satires* de Mathurin Régnier comprend treize Satires, dont la dernière est *Macette*. L'édition de 1613 comprend dix-sept Satires, dont les quatre dernières sont généralement considérées comme posthumes. Vianey ne fait que suivre la tradition lorsqu'il déclare qu'il s'agit là d'une « édition donnée immédiatement après la mort de Régnier par les amis du poète »[1]. Or Régnier est mort le 22 octobre 1613, et aucun témoignage ne nous indique si l'édition qui porte le millésime de 1613 est antérieure ou postérieure à cette mort. L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale Ye 7516 ne contient pas d'achevé d'imprimer. Il se borne à reproduire le privilège du 23 avril 1608 qui, ayant été donné pour six ans, était encore valable. Il n'est d'ailleurs pas impossible que cette omission de l'achevé d'imprimer soit volontaire et ait eu pour but d'amener les acheteurs de 1613 à penser que l'édition avait pu être revue par Régnier avant sa mort. En l'absence de renseignements positifs sur ce point, nous nous proposons de rechercher ici, par une étude de critique interne, les raisons qui peuvent nous faire décider si les Satires XIV à XVII sont ou non posthumes, et d'essayer à ce propos aussi bien d'élucider certaines des allusions historiques qu'elles renferment que de résoudre certains des problèmes littéraires qu'elles soulèvent. La question ne se pose naturellement pas pour les deux Satires publiées pour la première fois en 1652 seulement, dont chacune est désignée par le simple titre de *Satire* et que nous proposons d'appeler *Satire XVIII*[2] et *Satire XIX*[3] ; elles ne peuvent évidemment être que posthumes.

Un premier caractère, très apparent, peut nous servir à distinguer

1. *Mathurin Régnier*, p. 31.
2. C'est la Satire reproduite, pp. 208-211 dans l'édition des *Œuvres Complètes* de Régnier donnée par Plattard, et qui commence par :

N'avoir crainte de rien et de ne rien espérer....

3. P. 212-215 de l'édition Plattard :

Perclus d'une jambe et des bras....

les Satires posthumes des anthumes : la plupart des Satires publiées par Régnier lui-même comportent des dédicaces à divers personnages, tandis que presque toutes les Satires présumées posthumes sont dépourvues de dédicaces. Toutefois, la correspondance n'étant pas rigoureuse entre la présence d'une dédicace et le caractère anthume d'une Satire d'une part, son absence et un caractère posthume d'autre part, il importe d'examiner les exceptions à une tendance pourtant très générale, et de voir si elles sont explicables ou si elles démentent la correspondance que nous croyons entrevoir.

Ces exceptions sont au nombre de quatre, sur dix-neuf Satires considérées. Parmi les treize Satires publiées par Régnier en 1612, la Xe, la XIe et la XIIIe ne sont dédiées à personne ; et, seule de toutes les Satires postérieures à 1612, la XVIe est précédée d'une dédicace.

Les Satires X et XI forment un groupe : la XIe est intitulée *Suite* et nous présente effectivement la suite des aventures du héros de la Satire X. Ces deux poèmes devaient donc, ou bien ne comporter aucune dédicace — c'est le parti auquel Régnier s'est arrêté — ou bien être dédiés tous deux à un même personnage, ou à deux personnages différents; mais il paraissait difficile de dédier l'une des Satires et non l'autre. Or, si rien dans la Satire X, que Brossette intitulera *Le souper ridicule*, ne semble pouvoir empêcher Régnier de la mettre sous la protection d'un personnage analogue aux dédicataires de ses autres Satires, il n'en va pas de même pour celle qui la suit. La Satire XI raconte par le menu les aventures du héros dans ce que Brossette appellera pudiquement un « *mauvais gîte* » et ne nous fait grâce ni du portrait des trois horribles vieilles qui accueillent le passant, ni des offres de service de la courtisane, ni de la description détaillée de sa chambre, ni des étapes du déshabillage et du rhabillage de l'imprudent qui s'était aventuré dans ce

lieu de fort mauvais exemple[1].

Sans doute les contemporains de Régnier ne sont-ils pas aussi aisément choqués par ces évocations que le seront ceux de Boileau ; sans doute aussi, même en pleine époque classique, les « bienséances » ne seront-elles pas aussi strictes qu'on l'a longtemps cru[2]. Il nous paraît toutefois difficile que, dans un livre dont la première Satire est dédiée au Roi et dont deux autres Satires sont dédiées à des évêques, on ait pu mettre *Le mauvais gîte* sous la protection d'un personnage jouissant d'une certaine autorité morale.

Les mêmes réserves s'appliquent, pour des raisons légèrement différentes, à la Satire XIII, la célèbre *Macette*. On savait certainement, bien avant la Préface de *Tartuffe*, distinguer les « vrais dévots » de « ceux dont les grimaces les déshonorent ». On ne voit pourtant pas

1. *Satire X*, p. 95 de l'édition Plattard.
2. Voir les exemples de M. Mornet dans son *Histoire de la Littérature française classique*, pp. 194-197.

quel est l'évêque libéral, ou même simplement le chrétien sincère, qui aurait accepté en 1612 de couvrir de son nom une aussi violente satire de l'hypocrisie religieuse dont un esprit prévenu pouvait aisément prétendre qu'elle enseignait à tirer des leçons de corruption de la religion même.

Concluons que, si les Satires X, XI et XIII, seules de tout le recueil de 1612, ne comportent aucune dédicace, c'est qu'en dépit de leur valeur littéraire (qui justifie leur publication à côté des autres Satires) elles ne présentent pas les garanties morales qu'étaient en droit d'exiger d'honorables dédicataires.

La Satire XVI, dira-t-on, publiée en 1613, est pourtant assez scabreuse elle aussi, et cependant elle est dédiée au baron de Fourquevaux. Nous répondrons que c'est précisément la hardiesse de cette Satire qui nous invite à croire que Régnier a renoncé à la publier de son vivant. Déjà dans la Satire VII, dédiée au marquis de Cœuvres, Régnier avait donné des confidences sur sa vie amoureuse; mais il s'y bornait, en somme, à déclarer qu'il se laissait conduire par ses passions et qu'il aimait toutes les femmes ; La Fontaine, avec plus de doigté, ne dira guère autre chose ; aussi bien le développement de Régnier trouvait il un précédent, aux yeux des lecteurs cultivés de son temps, dans celui d'Ovide dont il s'inspirait. Dans la Satire XVI, le poète va beaucoup plus loin. Il nous confie qu'il s'est trop dépensé avec les femmes dans sa jeunesse et qu'il préfère maintenant les filles faciles aux dames de la bonne société :

J'ayme une amour facile et de peu de défense[1].

Il continue en soulignant sa prudence, et le soin qu'il prend d'éviter les maladies vénériennes. Et il termine avec cynisme par l'éloge de ce « change » qui est un crime aux yeux des Précieux :

Car il ne faut jurer aux beautez d'une dame,
Ains changer, par le temps, et d'amour et de flame[2].

L'honnête Brossette n'a pas tort de relever le libertinage de ces maximes. « L'Auteur y parle, écrit-il dans son commentaire de 1729, plutôt en jeune Libertin, qu'en homme d'un âge, où la modestie doit être plus particulièrement la règle de nos discours, aussi bien que de nos actions[3] ». Certes, Fourquevaux n'était pas fort délicat de se prêter à de pareilles confidences. Mais en 1612 il n'était pas en état de dire s'il autorisait leur publication. Car il était mort, le 6 mars 1611. Nous sommes donc en droit de penser que la hardiesse du ton de cette Satire n'était pas la seule raison qui a pu empêcher Régnier de la publier dans son édition de 1612 ; la mort de l'ami à qui il destinait des confidences si peu convenables y est sans doute aussi pour quelque chose.

1. P. 142 de l'édition Plattard.
2. *Ibid.*, p. 145.
3. P. 277 de son édition.

Une contre-épreuve s'impose. Sommes-nous sûrs que tous les personnages à qui Régnier dédiait ses Satires anthumes étaient vivants en 1608, quand il en donnait l'édition originale? La vérification est assez aisée à faire. Chacun sait que Henri IV, à qui est dédiée la première Satire, est mort en 1610. Le comte de Caramain (Satire II) a vécu jusqu'en 1646, M. de Béthune (Satire VI) jusqu'en 1649. Le poète et l'ami Motin, dédicataire de la IVe Satire, est mort peu avant 1615, et il était certainement en vie en 1608 puisqu'il insère une *Ode à Régnier sur ses Satyres* en tête de l'édition originale. Des deux évêques qui ont accepté des dédicaces de Satires de Régnier, l'un, Bertault, évêque de Séez (Satire V) est mort en 1611, et l'autre, Charles de Beaumanoir, évêque du Mans (Satire VIII) lui a beaucoup survécu puisqu'il sera encore en 1636 le protecteur de Scarron. Le peintre Fréminet, à qui est adressée la Satire XII, est mort en 1619. Saluons enfin le vénérable doyen de la troupe en la personne du marquis de Cœuvres, dédicataire des Satires III et VII, ce François-Annibal d'Estrées qui, né en 1573, devait, après avoir été maréchal de France, ambassadeur à Rome et duc d'Estrées, mourir seulement le 5 mai 1670, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année!

Une seule personnalité manque à notre liste. C'est le poète Nicolas Rapin, à qui Régnier a dédié sa célèbre Satire IX où il se moque si spirituellement des disciples de Malherbe. Nicolas Rapin est mort le 15 février 1608. Le privilège de l'édition originale des Satires de Régnier est du 23 avril 1608. Il est hors de doute qu'au moment où Régnier publie ses Satires, Rapin est mort depuis plusieurs mois, ou tout au moins depuis plusieurs semaines. Régnier, qui a consacré à la mort de son ami un Sonnet assez pompeux[1], a dû être assez embarrassé par sa Satire IX. Il n'était pas question d'amputer le recueil d'une des Satires les plus brillantes, les mieux réussies, et la plus importante par les idées littéraires qu'elle exprime. D'autre part, cette satire littéraire ne pouvait guère être dédiée qu'à un écrivain. Son intérêt d'actualité et le caractère piquant de sa raillerie en avaient sans doute justifié d'assez nombreuses lectures dans des salons, chez des grands seigneurs, voire dans des cabarets, avant sa publication; on n'ignorait pas qu'elle était dédiée à Rapin; l'eût-il voulu, Régnier ne pouvait changer de dédicataire. Peut-être a-t-il modifié la partie de la Satire directement adressée à Rapin pour en effacer des détails qui impliquaient que ce dernier était encore vivant. Ce qui est sûr, c'est que le texte de la satire, tel que nous le lisons, ne contient pas un mot qui suppose Rapin vivant. Il règne au contraire dans les seize premiers vers de cette satire — après lesquels l'attention se tourne vers « ces resveurs », disciples de Malherbe — une atmosphère d'oraison funèbre. Il y est question de « l'immortalité » vers laquelle Rapin s'est fait « un chemin » (vers 4), de l' « hommage » (vers 10) que Régnier rend au génie de Rapin. L'auteur des *Satires* va jusqu'à dire

1. P. 192 de l'édition Plattard.

que son seul espoir d'être connu des générations futures réside, non dans sa « Muse imparfaite », mais dans la profession qu'il fait d'admirer Rapin et que c'est comme admirateur de l'immortel Rapin qu'il passera à la postérité. Un éloge aussi hyperbolique est sans doute monnaie courante dans la littérature de l'époque, et pouvait parfaitement convenir à un vivant. Mais il convient encore mieux à un mort.

*
* *

Nous sommes donc amené à penser qu'à part quelques exceptions imposées par les circonstances et qui trouvent leur justification dans ces circonstances mêmes les Satires publiées par Régnier sont dédiées à des personnages vivants, tandis que les Satires posthumes ne comportent pas de dédicaces semblables. Nous nous sommes expliqué sur la Satire XVI. Les Satires XVII à XIX ne sont dédiées à personne, et nul n'a jamais prétendu qu'elles fussent dédiées à qui que ce soit. Restent les Satires XIV et XV. Vianey déclare qu'elles sont « dédiées, l'une au duc de Sully, la deuxième à l'évêque de Chartres »[1]..., personnages sur lesquels on trouve des indications dans la plupart des éditions de Régnier. Nous allons nous efforcer de montrer que les Satires XIV et XV ne sont pas dédiées au duc de Sully et à l'évêque de Chartres et que les allusions qu'elles renferment à ce ministre et à ce prélat n'ont pas la portée qu'on leur attribue généralement.

Toutes les Satires de Régnier dédiées à des personnages quelconques, vivants ou morts, possèdent, sans aucune exception, deux caractères : elles sont précédées d'une dédicace proprement dite, d'une ou deux lignes (*A. M. le Comte de Caramain*, *A. M. l'Abbé de Beaulieu nommé par Sa Majesté à l'Evesché du Mans*, *A. M. Rapin*, etc...) et elles comportent, dans le texte, la mention du nom ou du titre du dédicataire, auquel l'auteur s'adresse à la deuxième personne. Or, les Satires XIV et XV ne possèdent pas le premier de ces deux caractères et ne possèdent le second que de façon bien vague, incomplète et équivoque, par le moyen d'allusions dans le détail desquelles il est nécessaire d'entrer.

La Satire XIV commence par le développement de l'idée qui a fourni à Brossette son titre, *La folie est générale*. Régnier déclare qu'il a en vain cherché un homme irréprochable, et en vient à dire, au vers 26 :

Ma foy, si ce n'est vous, je n'en veux plus chercher.

Le lecteur n'a, à ce moment, aucun moyen de savoir quelle est la personne désignée par ce « vous ». S'il n'est pas prématuré de tirer une conclusion de cette première constatation, la seule conséquence logique qu'on puisse inférer jusque-là de la lecture de la Satire XIV est

1. *Mathurin Régnier*, p. 31.

que Régnier avait, comme l'indique le « vous », l'intention de dédier sa Satire à quelqu'un, mais qu'il n'avait point encore amené son œuvre à une forme qu'il jugeât publiable. Qu'on n'objecte pas qu'une dédicace liminaire, comme *A. M. le Duc de Sully*, aurait pu être omise par les éditeurs : dans tous les cas où il s'agit de Satires véritablement dédiées, le « vous » ou le « tu » est précédé de l'indication du nom ou du titre du personnage à qui Régnier s'adresse[1]. Cette indication est même presque toujours fournie dès le premier ou le deuxième vers de la Satire. Elle constitue le plus souvent le tout premier mot du texte. Or, ici, Sully n'est nommé ni avant ni après le vers 26. Continuons la lecture de la Satire XIV. Le champ des hypothèses possibles va se restreindre. Les vers 34-42 insistent sur la difficulté qu'il y a à gouverner un État ; l'éloge des gouvernants en résulte naturellement. A plus forte raison, continue en substance Régnier, est-il difficile de se maintenir longtemps au pouvoir :

> Or, d'estre cinquante ans aux honneurs eslevé
> .....
> Je n'ay point veu de sots avoir faict ce miracle[2].

C'est la relative précision de cette allusion, ce chiffre de cinquante ans, qui a amené les commentateurs à se demander quel était l'homme d'État auquel Régnier pensait ici. Les vers qui suivent montrent que les attributions de cet homme d'État, extrêmement vastes, embrassaient la politique générale du gouvernement. Ses fonctions consistaient à

> Voir tout, congnoistre tout, d'un œil toujours égal ;
> Manier dextrement les desseins de nos Princes[3]...

Qu'il s'agisse d'un personnage précis et non d'un idéal est attesté par les vers 162 :

> Vous estes, à mon gré, l'homme que je cherchois.

et 164 :

> Ou vous estes le mien, ou je ne veux point l'homme,

où Régnier, s'adressant à nouveau directement à son interlocuteur non nommé, semble bien fonder son éloge sur le fait que l'interlocuteur en question est resté « cinquante ans » au pouvoir.

De qui s'agit-il ? La plupart des critiques, à la suite de Brossette, voient là une allusion au fameux collaborateur de Henri IV, Sully, dont l'activité ministérielle s'étendit, déclarent-ils, non sur cinquante

1. Une seule exception : la Satire VII, où Régnier s'adresse au marquis de Cœuvres avant de le nommer. Elle s'explique par le fait que le marquis de Cœuvres ne sert, dans la Satire VII, que d'auditeur complaisant des confidences du poète ; sa personnalité ne joue aucun rôle dans la Satire. Au contraire, c'est en raison de sa personnalité que le personnage est interpellé dans le vers 26 de la Satire XIV.
2. Vers 65-68.
3. Vers 70-71.

ans, mais sur quarante. C'est compter bien largement que de donner à Sully une activité politique dirigeante de 1570 à 1610. En 1570, le futur Henri IV n'a que dix-sept ans et est encore un bien petit personnage. Quant à Sully, qui ne s'appelle encore que Maximilien de Béthune, il a onze ans! Il rencontre effectivement, cette année-là, le jeune Henri de Navarre, devient son ami, son confident et, un peu plus tard, son conseiller. Il est bien hardi de le considérer, dès cet âge tendre, comme un ministre. Même si l'on tient à dire, en forçant le sens des mots, qu'il a été ministre pendant quarante ans, il n'a certainement pas été, pendant toute cette période, ministre du Roi de France. Il n'est toutefois pas absolument impossible que Régnier ait voulu faire sa cour au ministre tout-puissant des dernières années de Henri IV, ou bien qu'il lui ait conservé (pour des raisons dont nous ignorons tout) une telle fidélité après sa chute qu'il ait tenu à présenter la carrière de Sully sous le jour le plus flatteur, quoique le moins vraisemblable. Admettons donc provisoirement que c'est Sully qui a été quarante ans « aux honneurs eslevé ». Régnier dit « cinquante ans ». Sans doute ce chiffre de cinquante ans est-il approximatif. Nous ne nous étonnerions nullement s'il désignait, selon une simplification courante en poésie, une durée réelle de quarante-sept années par exemple, ou de cinquante-deux. Mais de quarante à cinquante, la différence est un peu forte. Le mot « quarante » entrait dans le vers tout aussi facilement que le mot « cinquante », et on ne voit pas pourquoi Régnier ne l'aurait pas employé s'il avait voulu désigner Sully.

D'autres commentateurs ont pensé que Régnier a en vue, dans la Satire XIV, un autre homme d'État, Villeroy, qui, à la mort de Henri IV, était ministre — ministre du Roi de France — depuis quarante-trois ans, ayant accédé au pouvoir en 1567, sous Charles IX. Cette différence de trois ans n'a pas semblé, en général, suffisante pour entraîner la certitude. Mais on peut apporter des arguments plus sérieux. Sully démissionne en janvier 1611 et se retire dans ses terres. Son caractère difficile fait accueillir son éloignement avec soulagement, et tous les contemporains ont l'impression que sa vie politique est définitivement terminée. De fait, il devait vivre jusqu'en 1641 sans jamais revenir au pouvoir. Il n'en va pas de même pour Villeroy. Non seulement ce dernier ne meurt pas en 1610, comme le croit Plattard[1], mais il continue à participer au gouvernement presque sans interruption jusqu'à sa mort, survenue le 11 décembre 1617. Si donc Régnier a écrit sa Satire XIV en 1613, comme il est fort possible, Villeroy était, à cette date, ministre depuis quarante-six ans et

1. P. 127, n. 1 de son édition de Régnier. Son erreur s'explique sans doute par le titre du principal ouvrage consacré à Villeroy, celui de Nouaillac. *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*. Nouaillac n'étudie pas, sauf rapidement dans sa conclusion, les années où Villeroy fut ministre de Louis XIII, de 1610 à 1617.

non depuis quarante-trois. Il devient alors tout naturel que le chiffre de quarante-six soit transformé en « cinquante » en poésie.

En outre, Régnier avait deux raisons personnelles de faire l'éloge de Villeroy. D'abord, ce ministre avait été, comme le rappelle Plattard[1], le premier protecteur de Desportes, cet oncle auquel Régnier manifeste une constante admiration, fondée sur le talent poétique qui lui avait valu les prestigieux dix mille écus de rente dont notre poète aurait bien voulu hériter. En second lieu, Villeroy, qui avait la haute main sur les affaires étrangères, comptait parmi ses protégés, ou tout au moins parmi ses amis[2], un homme dont Régnier a dépendu étroitement pendant de longues années, et peut-être jusqu'à sa mort : le cardinal de Joyeuse, longtemps représentant de la France à Rome, et dont l'auteur des *Satires* était le « domestique ».

Par contre, on ne voit pas ce qui aurait pu amener Régnier à chanter la gloire de Sully. En tant qu'attaché à un ambassadeur et à un homme d'Église, Régnier n'attendait rien de ce ministre, dont le caractère bourru était d'ailleurs fait pour lui déplaire. Après janvier 1611, Sully ne peut plus rien. Régnier en profite pour dénoncer, dans une Satire probablement écrite après 1612, la cupidité de l'ancien ministre. Désignant le duc de Sully, qui est aussi marquis de Rosny (ou, selon une orthographe du temps, de Rosni) par l'anagramme transparent de *Rison*, il écrit :

Rison accroist son bien d'usure et d'interests[3].

On objectera peut-être que dans la Satire VI, Sully est, par contre, traité avec éloge. Cette contradiction n'est qu'apparente. Publiée en 1608, la Satire VI ne pouvait attaquer le principal ministre du Roi. L'éloge même qui est décerné à Sully dans cette Satire est tout de commande et ne respire aucune sincérité. Régnier dédie sa Satire VI à Philippe de Béthune, ambassadeur à Rome, frère de Sully. Il lui était absolument impossible de faire l'éloge de Béthune sans faire aussi celui de son redouté frère ; l'omission aurait paru scandaleuse. Or, il ne consacre à Sully que quatre vers de cette Satire[4] : c'était vraiment le moins qu'il pût faire. Ces quatre vers sont d'ailleurs équilibrés par quatre autres, consacrés aux hauts faits des « ancestres » de la maison de Béthune ; obligé d'en arriver enfin au Surintendant, Régnier souligne que Sully a été « aidé » par la « vertu » de son frère, et dans toute l'action politique du ministre ne trouve à mentionner que ses mesures contre les parasites des finances royales ; Sully :

1. P. 127, n° 1 de son édition de Régnier.
2. Cf. Nouaillac, *op. cit.*, p. 520.
3. Satire XV, vers 143.
4. Vers 15-18. « Nostre Atlas » du vers 6, qui « se descharge » de « son faix » sur le « dos » de Béthune, n'est pas Sully, qui ne s'occupe pas des affaires étrangères et qui ne pourrait pas lui « commettre » « de l'Estat l'entier gouvernement » : c'est le roi.

Par force et par conseil en France a combattu
Ces avares Oyseaux dont les grifes gourmandes
Du bon Roy des François ravissoient les viandes...

C'est bien peu, et bien froid.

Si l'on admet que Régnier n'aimait pas Sully et que c'est de Villeroy qu'il fait l'éloge dans sa Satire XIV, on sera peut-être amené à trouver un sens plus savoureux à cette sorte de fable qui termine la Satire. Régnier évoque, après Ovide et Ronsard (qui avait dédié son récit à Philippe Hurault de Chiverny, le père de l'évêque de Chartres dont il sera question dans la Satire XV), les destins différents de Minos et de Tantale, que Jupiter « eslève au Ciel » et à qui il donne sa faveur. On ne peut guère ne pas voir dans le vers 181 :

Ils estoient comme chefs de son Conseil privé

une allusion peu voilée à l'organisme de gouvernement qui s'appelait effectivement Conseil privé dans l'administration du roi de ce monde. Toujours est-il qu'à la Cour du monarque des dieux, les deux favoris suivent des voies opposées : le sage Minos « eut bon esprit », sut se rendre nécessaire, bref « au Ciel s'impatronise », tandis que Tantale fut un bavard,

... un langard, revelant les secrets
Du Ciel et de son Maistre aux hommes indiscrets

et qu'il fut finalement chassé « comme un peteux d'Église ». C'est sur ce trait mordant que se termine la Satire. Il nous paraît aujourd'hui amusant, quoique manquant un peu aux bienséances, mais sa violence nous étonne. Il nous est difficile de nous passionner pour Minos et Tantale. Pour des contemporains qui auraient vu Villeroy sous Minos et Sully sous Tantale, la fin de la Satire était au contraire tout à fait naturelle et bien plus piquante. Villeroy et Sully étaient les deux seuls hommes suffisamment importants pour pouvoir être appelés « chefs du Conseil privé ». Leur pouvoir se balançait presque : Villeroy dirigeait depuis près d'un demi-siècle la politique extérieure de la France, tandis que Sully réunissait en ses mains des pouvoirs qui équivaudraient aujourd'hui à ceux des ministres des Finances, de l'Économie Nationale, des Transports, des Travaux Publics, de l'Agriculture et de la Guerre. La rivalité entre les deux hommes (dont l'un avait été ligueur et dont l'autre était un protestant convaincu), latente sous Henri IV, avait été ardente pendant les quelques mois, lourds d'intrigues, qui avaient séparé l'assassinat du roi de la chute de Sully. Rien ne nous indique que cette chute ait été due à des imprudences de langage. Peut-être Régnier a-t-il simplement emprunté ce détail à Ovide sans vouloir en faire une allusion. Rien non plus n'exclut l'hypothèse de la divulgation d'un secret, — que Sully se soit réellement rendu coupable de cette imprudence (à quoi son mauvais caractère pouvait l'entraîner), ou que ses ennemis aient utilisé contre lui ce prétexte. Les historiens ne semblent pas con-

naître les raisons exactes du départ de Sully en janvier 1611[1]. Force nous est, en tout cas, de constater que c'est Sully qui a joué le rôle de Tantale, que c'est lui qui a été chassé, non pas à la vérité « comme un peteux d'Église », puisque le gouvernement de Louis XIII l'a, au contraire, couvert d'or, mais enfin comme le vaincu de Villeroy-Minos, qui, lui,

asceut jusqu'à la fin jouer son personnage.

Si l'on accepte nos interprétations, on en déduira donc que l'histoire de Minos et de Tantale, loin d'être un éloge de la continuité de la politique de Sully, — sens qu'elle prend inévitablement si l'on croit que la Satire est « dédiée » à Sully — a, au contraire, pour but de tourner en dérision le Surintendant tombé.

*
* *

La Satire XV présente, tout au moins dans sa première partie, les mêmes caractères extérieurs que la Satire XIV : même absence de dédicace liminaire, même façon de commencer par un développement qui semble ne s'adresser à personne en particulier, même introduction brusque d'un « vous » qui n'a été précédé d'aucun nom ou titre permettant de savoir de qui il s'agit. Mais le « vous » est ici facile à interpréter. Après avoir dit qu'il aimerait se reposer à la belle saison, loin de Paris, Régnier déclare au vers 60 qu'il voudrait être avec

Vous, vos chiens et vos chats et toute la maison

près de l'Oise, en un séjour aimé jadis de saint Louis, dans la forêt de Royaumont. Il s'adresse donc évidemment, comme le notent tous les commentateurs, à Philippe Hurault de Chiverny, abbé de Royaumont et évêque de Chartres, qui mourra en 1620. Il est naturel que Régnier, qui avait été et qui était peut-être encore chanoine de la cathédrale de Chartres, manifeste à son évêque la reconnaissance qu'il lui garde pour l'avoir invité à séjourner parfois dans une abbaye qui, à en juger par sa description, devait être fort agréable. Régnier aimait d'ailleurs véritablement cette abbaye de Royaumont, puisqu'il a manifesté le désir, qui fut exaucé, d'y être enterré.

Il est d'autant plus surprenant de remarquer entre ce commencement et la fin de la Satire une contradiction si criante qu'il est difficilement croyable qu'elle ait pu passer totalement inaperçue. On est pourtant bien obligé de constater que personne ne s'est jamais étonné de voir que Régnier aurait commencé une Satire en s'adressant à l'évêque de Chartres, auquel il dit « vous », et l'aurait terminée en tutoyant un personnage qu'il appelle « Pierrot » et à qui il reproche tous les vices :

Ton vice est de n'avoir ny Dieu, ny foy, ny loy[2].

1. Cf Nouaillac, *op cit.*, Conclusion.
2. Vers 140.

Dira-t-on que cet évêque de Chartres n'était pas un personnage de mœurs bien édifiantes et qu'il aurait même servi d'entremetteur complaisant aux amours d'Henri IV et de la belle Gabrielle d'Estrées ? Il est vrai, mais ce n'était pas à Régnier à le lui dire. On ne conçoit guère un chanoine, ou même un ancien chanoine, adressant des reproches semblables à son évêque. Cet évêque, pour autant que nous le sachions, ne s'appelait pas Pierrot, ni même Pierre. Enfin, la différence du « vous » et du « tu » dans la même Satire nous paraît inexplicable. Sans doute les poètes tutoient-ils volontiers les grands personnages auxquels ils s'adressent. Régnier tutoie le roi dans la Satire I ; il tutoie les deux évêques à qui il dédie des Satires, Bertaut dans la Ve, Beaumanoir dans la VIIIe. Un même personnage, le marquis de Cœuvres, est tutoyé dans la Satire III et voussoyé dans la VIIe. Mais jamais Régnier ne passe du « vous » au « tu » dans le même poème[1]. Le « tu » qui est habituellement en poésie marque de respect deviendrait choquante affectation de supériorité s'il s'agissait de passer sans transition d'une déférante expression de reconnaissance à d'amers reproches.

Une seule explication nous paraît possible : le commencement et la fin de la Satire ne s'adressent pas au même personnage. Nous sommes en présence de deux fragments posthumes, dont Régnier entendait faire deux Satires différentes, et que ses éditeurs ont réunis pour en faire le monstre que nous connaissons sous le nom de Satire XV. Voyons si les détails de la Satire justifient cette assertion.

Le premier fragment, qui commence par les quatre vers que citera Musset dans son poème *Sur la paresse*, expose d'abord les difficultés que Régnier rencontre en écrivant. Si encore l'inspiration s'emparait de lui pendant l'hiver ! Mais il ne connaît malheureusement les transports poétiques qu'à la belle saison, époque où il ne souhaiterait rien d'autre que de s' « esgayer » tranquillement à Royaumont. Les vers qu'il fait avec tant de mal ne sont même pas appréciés à leur juste valeur. Mais il ne faut pas se fonder sur les jugements littéraires d'autrui ; il faut avoir une opinion sur ses propres productions, et être son propre censeur. C'est bien ce que j'essaye de faire, dit Régnier ; je me méfie de tout excès dans les appréciations sur la littérature ; mais tout le monde n'en fait pas autant. Et ce développement, suffisament cohérent et naturel, se termine au vers 138 par une maxime inspirée de Montaigne :

Nous ne pouvons faillir suivant notre nature.

1. M. Raymond Lebègue, professeur à la Sorbonne, a bien voulu me signaler qu'à sa connaissance le seul poème contemporain où l'on trouve l'emploi simultané du « tu » et du « vous » est l'*Ode à Monsieur de la Garde* de Malherbe (n° CXXVI, t. II, p. 286 de l'édition de M. Lavaud). Or, précisément, M. Lebègue considère cette Ode, selon les termes de M. Lavaud dans son annotation, comme « une œuvre de premier jet, peut-être même... un brouillon de Malherbe maladroitement mis au net après sa mort ».

Un autre développement, également cohérent, mais d'un genre tout différent, commence au vers 139 :

Je t'excuse, Pierrot : de mesme excuse moy ;
. . . . . .
Ainsi, sans rien laisser, un chacun a son vice.

Cette idée de l'universalité du vice est prouvée par une série d'allusions satiriques à divers personnages, historiques ou imaginaires. Régnier, pour sa part, a le vice de la satire :

Mon vice est, mon amy, de ne m'en pouvoir taire.

Mais, continue-t-il en substance, une fois qu'on a compris quel est son vice, on peut s'en corriger. Il invite donc son « amy » à une sorte d'examen de conscience :

Et jusqu'au fond du sac espluchons nostre vie.

Les vers 182-184 nous apprennent plus précisément quels sont les vices de « Pierrot » :

En vendant la Justice, au Ciel, tu fais outrage,
Le pauvre tu destruis, la veufve et l'orphelin,
Et ruynes chacun avecq' ton patelin.

Régnier termine en exhortant son interlocuteur à corriger les défauts qu'il dénonce dans sa satire :

Car parlant librement je pretens t'obliger
A purger tes deffaux, tes vices corriger.

On ne voit pas que ces traits puissent convenir à un évêque, si cupide qu'on le suppose [1]. Les détails précis des vers 182-184 semblent ne pouvoir s'appliquer qu'à un juge corrompu ou à un avocat véreux. C'est probablement ce qu'était le mystérieux « Pierrot », dédicataire peu flatté (à moins qu'il ne soit imaginaire) d'une satire non plus littéraire, mais morale.

* * *

Nous pouvons maintenant considérer l'ensemble des Satires XIV à XIX et essayer de voir quelles raisons ont pu s'opposer à ce que Régnier les publiât ; si ces raisons semblent concluantes, on pourra affirmer que les Satires en question sont posthumes.

Certaines de ces Satires sont, sinon de véritables brouillons, du moins des ébauches. Nous sommes en droit maintenant de considérer comme telles toutes les Satires qui ne comportent pas de dédicace au sens strict défini à propos des Satires anthumes. C'est le cas de

1. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter l'interprétation de Vianey, *Mathurin Régnier*, p. 15 (qui contredit d'ailleurs son affirmation de la p. 31 selon laquelle cette Satire serait dédiée à Chiverny), qui voit en « Pierrot » l'évêque d'Évreux, Jacques Davi du Perron.

toutes les Satires que nous étudions ici, sauf la XVIe. Les Satires XIV et XV s'orientent avec plus ou moins de bonheur vers la forme achevée de la Satire à dédicace ; mais elles n'y parviennent pas. Il restait peut-être peu de chose à faire pour en tirer, non deux Satires, mais trois, adressées respectivement à Villeroy, à Chiverny et à « Pierrot ». Mais Régnier, surpris par la mort, n'a pas eu le temps de faire ce travail ; ou peut-être n'a-t-il pas voulu ou pu le faire. On conçoit qu'un homme politique aussi avisé que Villeroy ait refusé d'accorder son patronage à une œuvre où un de ses anciens collègues était traité, même sous forme voilée, de « peteux d'Église ». On conçoit aussi que « Pierrot », s'il existait, n'ait pas été flatté de voir livrée à la publicité la Satire qui lui était destinée.

La Satire XVIII confirme l'impression d'ébauche que nous laissent les Satires de ce groupe, et même elle aide à la préciser. Cette Satire, qui est assez courte, exprime des idées morales, d'ailleurs bien banales : les accidents ne doivent point ébranler notre âme, chacun doit jouer son personnage, il ne sert à rien d'être impatient ou avide, le vrai sage n'aime que la vertu. Elle est adressée à un personnage qui n'est pas nommé, que Régnier appelle simplement « Amy » (vers 2) et à qui il parle à la deuxième personne (« Dy-moy », « Va donc »). Rien ne nous permet de penser que le poète ait ici en vue une personne précise qu'il se serait simplement abstenu de nommer, comme c'est le cas pour Chiverny dans la première partie de la Satire XV. Il semble s'agir plutôt dans ces formules de sortes de pierres d'attente, destinées à faire place, dans une version ultérieure, au nom du dédicataire, une fois qu'il serait trouvé. Boileau laissera dans certains vers de ses *Satires* des places disponibles où il insérera, selon les besoins du moment et en les changeant en fonction des circonstances, les noms de ses victimes. Régnier, lui, paraît avoir plutôt besoin de réserver la place que viendra occuper la personne à qui il adressera ses réflexions; la forme de la satire est chez lui mal séparée encore de la forme de l'épître.

Une seconde raison qui a pu empêcher Régnier de publier certaines des Satires XIV à XIX est la présence dans ces Satires d'attaques contre des personnes nommément désignées. Régnier souligne à plusieurs reprises dans ses œuvres anthumes qu'il ne nomme pas ses victimes, qu'il attaque les vices, non les hommes. Parlant de la Satire, il dit :

> Tout le monde s'y voit et ne s'y sent nommer[1].

A propos du fâcheux de la Satire X, il observe :

> De vous dire son nom, il ne guarit de rien,
> Et vous jure au surplus qu'il est homme de bien[2].

1. *Satire XII*, p. 113 de l'édition Plattard.
2. *Ibid.*, p. 82.

Même l'éloge s'accompagne chez lui d'une discrétion qui veut l'anonymat :

> J'estois chez une Dame en qui, si la Satyre
> Permettoit en ces vers que je le peusse dire,
> Reluit, environné de la divinité,
> Un esprit aussi grand que grande est sa beauté[1].

Telle est d'ailleurs l'attitude de tous les satiriques avant Boileau[2], et c'est pourquoi la hardiesse de Boileau dans ses attaques personnelles paraîtra si scandaleuse à ses contemporains. Or la Satire XIV de Régnier met en cause le contrôleur des finances Gallet et le fou de cour Cousin, et la Satire XV contient des allusions blessantes à d'assez nombreux personnages, parmi lesquels on peut identifier Sully (« Rison »), le financier Paulet (« Lopet »), le médecin Rousset. Régnier ne pouvait publier ces Satires sans se déjuger. Il a pu les écrire pour satisfaire certaines rancunes. Ce sont ses *Poisons*. Il a dû hésiter avant de les livrer à la publicité. Cette difficulté, jointe au caractère inachevé des Satires en question, nous amène à croire qu'il ne les a pas publiées.

Enfin certaines Satires portent dans leur nature même l'explication de la raison pour laquelle Régnier ne les a pas livrées à l'imprimeur bien qu'elles fussent sans doute entièrement terminées. La Satire XVI, à Fourquevaux, aurait probablement été jugée trop hardie ; d'ailleurs son dédicataire était mort dès 1611. La Satire XIX n'est qu'un galimatias dans le goût marotique, écrit dans la forme archaïque de l'octosyllabe. Elle est peut-être un péché de jeunesse de Régnier, qui, en 1612, devait la trouver bien démodée. Quant à la Satire XVII, que Brossette appelle plus justement Élégie, elle n'est pas en réalité une satire : c'est une longue et précieuse lamentation d'un amant qui meurt d'amour ; la tradition veut que Régnier l'ait écrite pour Henri IV. On conçoit qu'elle ait semblé faire disparate à côté des treize premières Satires. Des trois Satires qui viennent d'être considérées, la première était certainement écrite avant 1612 et les deux autres l'étaient fort probablement. Régnier aurait donc pu les inclure dans son recueil de 1612. Il ne l'a pas voulu, parce qu'elles ne correspondaient plus à son idéal de la satire.

Les dates probables de composition des autres Satires posthumes, la XIVe, la XVe et la XVIIIe, résultent des considérations que nous avons présentées à leur sujet. Si l'on admet que ces Satires sont sous quelque rapport inachevées, on accordera sans peine que Régnier y travaillait encore, ou du moins avait l'intention d'y travailler encore, quand il est mort en 1613.

1. *Satire VIII, ibid.*, p. 65.
2. Cf. par exemple Théophile, *Satire II* :

> Ma liberté dit tout sans toutesfois nommer,
> Par une vaine aigreur, ceux que je veux blasmer.

Angot de l'Esperonnière, *Les exercices de ce temps*, *Satire XII* :

> Toy qui liras cecy de l'ennuy ne te donne,
> Je fais la guerre au vice et non à la personne.

*
* *

On peut induire de ces remarques un énoncé des conditions auxquelles devait satisfaire une satire pour que Régnier la jugeât publiable. Ces conditions nous paraissent être les suivantes :

1° Ne pas contenir d'attaques personnelles (ce qui exclut les Satires XIV et XV).

2° Avoir une certaine unité, entendue d'ailleurs au sens large, et une certaine longueur (ce qui exclut les *disjecta membra* de la Satire XV et l'embryon de Satire connu sous le numéro XVIII). Avoir, naturellement, un ton satirique, que n'a pas la Satire XVII.

3° Être par son sujet digne d'être dédiée à un grand seigneur, à un prélat (comme les Satires V et VIII), ou à une personnalité littéraire (Satires IV et IX) ou artistique (Satire XII), et être effectivement dédiée à un tel personnage, c'est-à-dire : être précédée d'une dédicace liminaire et comporter dans le texte la mention du nom ou du titre du personnage auquel on s'adresse. A défaut, tout en étant trop hardie pour pouvoir être offerte avec honneur à un dédicataire, avoir une tenue littéraire suffisante pour être incorporée à une publication où figurent des œuvres effectivement dédiées à des personnages honorables : c'est le cas des Satires X, XI et XIII, ce n'est pas celui des Satires XVI et XIX.

On observera que toutes les Satires I à XIII remplissent bien ces conditions. Au contraire n'y satisfont pas les Satires XIV à XIX. Nous pouvons donc affirmer que ces dernières sont posthumes.

Jacques Schérer.

UN DÉVELOPPEMENT DE CICÉRON UTILISÉ PAR BOSSUET

Le *Sermon sur la Mort* est, sans doute, celui qui est le plus étudié dans les classes, celui qu'on relit le plus volontiers parmi les œuvres oratoires de Bossuet. Il fut écrit avec beaucoup de soin. La symétrie du diptyque est impeccable ; premier point : l'homme est méprisable en tant qu'il passe ; second point : il est infiniment estimable en tant qu'il aboutit à l'éternité. Enfin, dans ce cadre, s'insèrent des morceaux de bravoure, où le dogme et la théologie admettent les idées générales et humaines, où le prédicateur évangélique, qui *puise tout dans les Écritures*[1], s'inspire aussi de l'antiquité païenne. Ainsi Lucrèce[2] sert à expliquer la Genèse, à montrer notre substance prêtée et reprise par la nature, passant de main en main, toujours circulant dans le commerce.

Le second point est commandé par ce passage de la *Genèse*[3], noté en marge du brouillon de Bossuet : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* Après avoir montré qu'à l'heure de la mort toute vie, si remplie qu'elle ait été, va se perdre dans le gouffre du néant, que le cadavre se corrompt sans laisser de traces, et que tout, œuvre ou corps, s'efface, le prédicateur du Louvre, en ce carême de mars 1662, s'attachait à relever la nature humaine, à découvrir en nous-mêmes *quelque principe qui montre bien par sa vigueur son origine céleste, et qui n'appréhende pas la corruption.* Ce principe, Bossuet le trouve alors dans le désir de savoir, qui permet à l'homme de pénétrer les secrets de la nature, de l'accommoder à ses besoins, de changer la face du monde. D'où ce développement initial, qui célèbre le triomphe de la science :

Je ne suis pas de ceux qui font grand état des connaissances humaines ; et je confesse néanmoins que je ne puis contempler sans admiration ces merveilleuses découvertes qu'a faites la science pour pénétrer la nature, ni tant de belles inventions que l'art a trouvées pour l'accommoder à notre usage. L'homme a presque changé la face du monde ; il a su dompter par l'esprit les animaux qui le surmontaient par la force ; il a su discipliner leur humeur brutale et contraindre leur liberté indocile ; il a même fléchi par adresse les créatures inanimées : la terre n'a-t-elle pas été forcée par son industrie à

1. D'après la définition du prédicateur évangélique, par Bossuet même, dans le *Sermon sur la Parole de Dieu* (1661) ; le *Sermon sur la Mort* est de l'année suivante.

2. *Lucrèce*, 3, v. 952 et suiv.

3. *Genèse*, 1, p. 26.

lui donner des aliments plus convenables, les plantes à corriger en sa faveur leur aigreur sauvage, les venins même à se tourner en remèdes pour l'amour de lui? Il serait superflu de vous raconter comme il sait ménager les éléments, après tant de sortes de miracles qu'il fait faire tous les jours aux plus intraitables, je veux dire au feu et à l'eau, ces deux grands ennemis, qui s'accordent néanmoins à nous servir dans des opérations si utiles et si nécessaires. Quoi plus? il est monté jusqu'aux cieux; pour marcher plus sûrement, il a appris aux astres à le guider dans ses voyages; pour mesurer plus également sa vie, il a obligé le soleil à rendre compte, pour ainsi dire, de tous ses pas. Mais laissons à la rhétorique cette longue et scrupuleuse énumération; et contentons-nous de remarquer en théologiens que Dieu ayant formé l'homme, dit l'oracle de l'Écriture, pour être le chef de l'univers, d'une si noble institution, quoique changée par son crime, il lui a laissé un certain instinct de chercher ce qui lui manque dans toute l'étendue de la nature[1]...

Après quoi, Bossuet explique ce prestigieux ascendant de l'homme, créature si faible et corps si débile, par la force que le Créateur a mise en son esprit, par le souffle immortel de l'Esprit de Dieu. Ainsi, très habilement, s'effectue le passage de la théologie à la rhétorique, et le retour de la rhétorique à la théologie ; au début, il avertit ses auditeurs qu'il ne célébrera point la grandeur et l'étendue des connaissances humaines dans le même esprit que les savants, les philosophes et les esprits forts; mis à couvert par cette déclaration préalable, il peut glorifier la science et le progrès; enfin : *mais laissons à la rhétorique cette longue et scrupuleuse énumération; et contentons-nous de remarquer en théologiens...*

A vrai dire, dans le passage, l'énumération des inventions et découvertes humaines n'est ni longue ni scrupuleuse. On peut aussi noter que Bossuet n'y mentionne aucune trouvaille moderne. Les *merveilleuses découvertes* citées par Bossuet, un ancien aurait pu déjà les énumérer. Quel ancien?

Cette longue et scrupuleuse énumération?... nos éditions glosent ici : laissons à la rhétorique cette énumération *qui serait* longue et scrupuleuse. L'explication est ingénieuse. Je la crois inutile. Cette longue et scrupuleuse énumération existe... dans le *De Natura Deorum* ; c'est à la rhétorique cicéronienne que Bossuet la laissait, après l'avoir résumée.

*
* *

Au Livre II du *De Natura Deorum*, Cicéron développe cette idée que tout, dans l'homme, la structure de ses organes, son intelligence

1. Je cite d'après *Œuvres oratoires de Bossuet*, édition critique de l'abbé J. Lebarq, revue et augmentée par Ch. Urbain et E. Levesque, Paris, Hachette, t. IV. 1921, p. 271-272.

et sa raison, révèle l'œuvre d'une providence divine, soucieuse d'assurer au genre humain la précellence sur les autres êtres et la disposition des choses. De cette argumentation, qui occupe plusieurs chapitres, voici l'essentiel utilisé par Bossuet :

... Operibus hominum, id est manibus, cibi etiam uarietas inuenitur et copia. Nam et agri multa ferunt manu quaesita, quae uel statim consumantur uel mandentur condita uetustati, et praetere a uescimur bestüs et terrenis et aquatilibus et uolatilibus partim capiendo, partim alendo. Efficimus etiam domitu nostro quadrupedum uectiones, quorum celeritas atque uis nobis ipsis affert uim et celeritatem. Nos onera quibusdam bestüs, nos iuga imponimus, nos elephantorum acutissimis sensibus, nos sagacitate canum ad utilitatem nostram abutimur, nos e terrae cauernis ferrum elicimus, rem ad colendos agros necessariam, nos aeris, argenti, auri uenas penitus abditas inuenimus et ad usum aptas et ad ornatum decoras; arborum autem consectione omnique materia et culta et siluestri partim ad calficiendum corpus igni adhibita et ad mitigandum cibum utimur, partim ad aedificandum, ut tectis septi frigora caloresque pellamus. Magnos uero usus affert ad nauigia facienda, quorum cursibus suppeditantur omnes undique ad uitam copiae; quasque res uiolentissimas natura genuit, earum moderationem nos soli habemus, maris atque uentorum, propter nauticarum rerum scientiam plurimisque maritimis rebus fruimur atque utimur. Terrenorum item commodorum omnis est in homine dominatus. Nos campis, nos montibus fruimur; nostri sunt amnes, nostri lacus, nos fruges serimus, nos arbores, nos aquarum inductionibus terris fecunditatem damus, nos flumina arcemus, dirigimus, auertimus, nostris denique manibus in rerum natura quasi alteram naturam efficere conamur.

Quid uero? hominum ratio non in caelum usque penetrauit? Solï enim ex animantibus nos astrorum ortus, obitus cursusque cognouimus, ab hominum genere finitus est dies, mensis, annus, defectiones solis et lunae cognitae praedictaeque in omne posterum tempus, quae, quantae, quando futurae sint. Quae contuens animus accipit ab his cognitionem deorum, e qua oritur pietas, cui coniuncta iustitia est reliquaeque uirtutes, ex quibus uita beata exsistit par et similis deorum, nulla alia re nisi immortalitate, quae nihil ad bene uiuendum pertinet, cedens caelestibus. Quibus rebus expositis satis docuisse uideor hominis natura quanto omnes anteiret animantes[1]...

(... Les travaux des hommes, c'est-à-dire leurs mains, trouvent aussi des mets variés et abondants. En effet, les champs produisent beaucoup de récoltes, fruits de la culture, qui se consomment tout de suite ou se mettent en réserve; en outre, nous mangeons des bêtes terrestres, aquatiques ou volatiles, que nous capturons ou que nous élevons. Nous domptons aussi des quadrupèdes pour les atteler :

1. *N. D.*, 2, ch. 60-61, § 151-153.

leur vitesse et leur force nous rendent nous-mêmes plus forts et plus rapides. Nous imposons des charges à certains animaux; nous en mettons d'autres sous le joug; nous faisons servir à notre usage la finesse des éléphants, la sagacité des chiens; nous tirons des cavernes souterraines le fer, nécessaire à l'agriculture; nous découvrons dans leurs cachettes profondes les filons de cuivre, d'argent, d'or, appropriés à nos besoins et séants à notre parure; nous coupons les arbres, et tout le bois débité, qu'ils aient été plantés à dessein ou qu'ils aient poussé dans les forêts, nous l'utilisons, soit pour nous chauffer en y mettant le feu, et pour faire cuire nos aliments, soit pour construire, et pour nous prémunir, sous des toits, contre les froids ou les chaleurs. Il nous est encore d'une grande utilité pour édifier des vaisseaux, dont les voyages nous apportent de tous pays toutes les commodités de la vie; les éléments que la nature a faits les plus intraitables, la mer et les vents, nous seuls pouvons les gouverner, grâce à la science nautique, et la plupart des choses de la mer sont sources de jouissance, à notre disposition. De même, toutes les richesses de la terre sont au pouvoir de l'homme. Nous jouissons des plaines, nous jouissons des montagnes; les fleuves sont à nous; les lacs sont à nous; nous semons les céréales, nous plantons les arbres; par les irrigations, nous fertilisons les terres; nous repoussons les cours d'eau, les régularisons, les détournons; en un mot, par le travail de nos mains, nous essayons de créer, dans la nature, comme une autre nature.

Quoi plus? l'intelligence humaine n'a-t-elle pas pénétré jusqu'au ciel? Seuls en effet, parmi les êtres vivants, nous connaissons le lever des astres, leur coucher et leur marche; l'humanité a déterminé le jour, le mois, l'année, calculé et prédit à jamais les éclipses de soleil ou de lune, leur nature, leur importance, leur date. De ce spectacle l'esprit s'élève à la connaissance des dieux, d'où naît la piété, puis conjointement la justice et les autres vertus, d'où résulte le bonheur d'une vie, égale et semblable à celle des dieux, l'immortalité, dont nous n'avons que faire pour bien vivre, étant la seule supériorité des habitants du ciel. Par cet exposé, je crois avoir suffisamment montré la précellence de la nature humaine sur tous les êtres vivants).

J'ai cité le texte de Cicéron[1] d'après l'édition elzévirienne de 1642, édition complète de l'œuvre cicéronienne en dix petits volumes, très maniable; Bossuet la possédait dans sa bibliothèque, vendue à Paris

1. Naturellement j'ai substitué **nos** *aeris, argenti, auri...* à **non** *aeris...* qui est, dans l'édition elzévirienne, une faute d'impression. Le texte donné par nos éditions modernes de Cicéron diffère peu de celui-là; cf. édit. C. F. W. Mueller, *M. Tullii Ciceronis scripta quae manserunt omnia*, Lipsiae, 1910 : *agri multa* **efferunt**... *et terrenis et aquatilibus et* **uolantibus**... *quadripedum*... **adfert**... *ferrum eligimus.., igni adhibito... tectis saepti... usus* **adfert**... *subpeditantur... flumina arcemus, derigimus... quae contuens animus* **accedit** **ad** *cognitionem deorum...* **e** *quibus.* Ces différences sont négligeables, du point de vue où nous nous plaçons dans cet article.

le 3 décembre 1742. F. Brunetière[1], analysant le catalogue de cette vente, a écrit : *Bossuet a trois ou quatre éditions de Cicéron, dont celle de Robert Estienne, Paris, 1550, et celle des Elzévirs, Amsterdam, 1642.* En 1662, lorsqu'il composa le *Sermon sur la Mort*, Bossuet dut relire le *De natura Deorum* dans l'édition elzévirienne de 1642.

*
* *

Dans le *Sermon sur la Mort* comme dans le *De natura Deorum*, l'éloge du savoir et du progrès conduit à cette conclusion que l'homme, supérieur à tous les êtres vivants par ses moyens et ses conquêtes, approche de la divinité. A l'immortalité près, la vie humaine, dit Cicéron, est semblable à celle des dieux; et, plus loin : le monde a été fait pour les dieux et pour les hommes...; l'univers est comme la demeure commune ou la ville des dieux et des hommes; ce sont, en effet, les seuls êtres raisonnables, les seuls qui vivent d'après un code et une législation. A cette argumentation Bossuet superpose, conformément à *l'oracle de l'Écriture*[2], le dogme du *crime* qui a dépossédé l'homme de sa royauté quasi-divine, c'est-à-dire du péché originel. Mais on voit comment le développement du philosophe latin a servi de fondations à l'architecture du second point, dans le *Sermon sur la Mort*. Aucune fissure dans cet édifice chrétien; il est solidement catholique. Nourri d'antiquité latine, le prédicateur évangélique incorpore dans la pensée chrétienne les inventions de la raison païenne. Il a lu dans le *De natura Deorum* l'éloge du savoir humain; il a retenu l'idée du lien que Cicéron établit entre les merveilleuses découvertes de la science et la supériorité de l'homme; chemin faisant, dans le *Sermon sur la Mort*, il utilise l'argumentation païenne pour montrer dans l'homme une origine céleste *qui n'appréhende pas la corruption*, et grandit l'être humain en tant qu'il aboutit à Dieu. Et ce souvenir reste si fortement ancré en lui, que, quinze ans plus tard, en 1677, composant pour le Dauphin le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, il reprendra le développement, et montrera de nouveau, comme Cicéron, la supériorité de l'homme sur les animaux, par l'examen des inventions humaines :

C'est ainsi que, d'observations en observations, les inventions humaines se sont perfectionnées. L'homme, attentif à la vérité, a connu ce qui était propre ou malpropre à ses desseins, et s'est trouvé l'imagination remplie par les sensations d'une infinité d'images; par cette force qu'il a de réfléchir, il les a assemblées, il les a disjointes; il s'est en cette manière formé des desseins; il a cherché des matières propres à l'exécution. Il a vu qu'en fondant le bas il pouvait élever

1. Brunetière, *La Bibliothèque de Bossuet*, dans *Études critiques*, VIIe série, p. 133 et suiv. ; ou dans *Bossuet*, Paris, 1914, p. 201 et suiv.
2. Cf. *Gen.*, 1, p. 26-28.

le haut; il a bâti, il a occupé de grands espaces dans l'air, et a étendu sa demeure naturelle; en étudiant la nature, il a trouvé des moyens de lui donner de nouvelles formes; il s'est fait des instruments; il a élevé les eaux qu'il ne pouvait pas aller puiser dans le fond où elles étaient; il a changé toute la face de la terre; il en a fouillé les entrailles, et y a trouvé de nouveaux secours; ce qu'il n'a pu atteindre, de si loin qu'il a pu l'apercevoir, il l'a tourné à son usage; ainsi les astres le dirigent dans ses navigations et dans ses voyages; ils lui marquent et les saisons et les heures; après six mille ans d'observations, l'esprit humain n'est pas épuisé; il cherche et il trouve encore, afin qu'il connaisse qu'il peut trouver jusqu'à l'infini, et que la seule paresse peut donner des bornes à ses connaissances et à ses inventions[1].

On voit que plusieurs exemples (fabrication des instruments et des armes, mines souterraines, voyages maritimes), négligés par Bossuet dans le *Sermon sur la Mort*, ont été repris par lui dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.*

L'influence de Cicéron apparaît surtout dans la gradation qui préside au plan de Bossuet dans le passage du *Sermon*. Celui-ci a condensé l'amplification copieuse de l'orateur-philosophe; il a écarté beaucoup de détails oiseux; mais il a respecté le canevas cicéronien.

D'abord, les conquêtes les plus banales, qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour constater autour de soi, sur terre, dans les champs : agriculture et utilisation des forces animales. Ensuite, la victoire sur les éléments les plus intraitables : mer et vents, dit Cicéron; feu et eau, dit Bossuet; la dissemblance est notable, mais les éditions critiques nous apprennent que Bossuet avait d'abord écrit : *au ciel et à l'eau*[2], pensant avec Cicéron, sans doute, aux vents et à la mer, domptés par les navigateurs, et qu'il a raturé pour adopter ce texte plus expressif : *il serait superflu de vous raconter comme il sait ménager les éléments, après tant de sortes de miracles qu'il fait faire tous les jours aux plus intraitables, je veux dire au feu et à l'eau, ces deux grands ennemis, qui s'accordent néanmoins à nous servir dans des opérations si utiles et si nécessaires.* Enfin, le dernier thème de la gradation, annoncé chez Cicéron par une transition à effet : *Quid uero? hominum ratio non in caelum usque penetrauit?* Bossuet a traduit : *Quoi plus? il est monté jusqu'aux cieux.* Sous l'interrogation : *quoi plus?* les commentateurs ont subodoré un latinisme : *quid plura?* C'est le *quid uero?* de Cicéron qui est passé dans le français de Bossuet. Inutile d'ajouter que cette escalade des cieux, chez l'un comme chez l'autre, est intellectuelle; elle se rapporte à l'étude des astres et à la mesure du temps d'après les observations astronomiques.

1. D'après *Œuvres complètes de Bossuet*, par F. Lachat, Paris, 1864, vol. 23, p. 230.
2. Cf. Édit. Lebarcq, p. 272, n. 9.

Notons aussi que Bossuet a cueilli dans la prose de Cicéron les formules les plus saisissantes, et qu'il s'est appliqué à les rendre avec autant de fermeté, parfois même avec plus d'éclat :

Efficimus domitu nostro quadrupedum uectiones, quorum celeritas atque uis nobis ipsis affert uim et celeritatem... : il (l'homme) *a su dompter par l'esprit les animaux qui le surmontaient par la force; earum* (rerum) *moderationem nos soli habemus... : il* (l'homme) *sait ménager les éléments;*

In rerum natura quasi alteram naturam efficere conamur... : l'homme a presque changé la face du monde[1].

* * *

Ces remarques de style suffiraient à montrer que le rapprochement ici proposé entre le *De Natura Deorum* et le *Sermon sur la Mort*, loin de rabaisser le mérite du prédicateur, accuse le relief de sa manière. D'un développement cicéronien qui sent l'amplification, Bossuet a tiré un résumé plein, où les trouvailles de style abondent, qui portent sa marque; par exemple : *il a su discipliner leur humeur brutale* (des animaux) *et contraindre leur liberté indocile; il a même fléchi par adresse les créatures inanimées. La terre n'a-t-elle pas été forcée par son industrie à lui donner des aliments plus convenables, les plantes à corriger en sa faveur leur aigreur sauvage, les venins même à se tourner en remèdes pour l'amour de lui?* Ou encore cette formule, poétique et impérieuse, qui représente la science astronomique : *pour mesurer plus également sa vie, il a obligé le ciel à rendre compte, pour ainsi dire, de tous ses pas.* Bossuet, sans contredit, a surpassé son modèle.

Le rapprochement éclaire surtout, une fois de plus, l'étendue d'un génie, nourri d'antiquité latine, assez souple pour faire passer dans la prédication chrétienne le meilleur de la pensée païenne[2], assez adroit pour greffer sur le tronc romain les enseignements de la théo-

1. Cf. : *il a changé toute la face de la terre*, dans le passage, cité plus haut, du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.*

2. Cf. L. Dimier, *Bossuet*, Paris, 1916, p. 3 : « Pour le définir d'un mot, c'est un théologien. Or, quelle position tient la théologie dans le domaine du savoir humain? Celle d'un point où les notions les plus hautes auxquelles l'esprit puisse s'élever, commandent la pratique de la vie. D'une part, la théologie touche à cette partie de l'antique réflexion des sages que nous appelons « métaphysique » ; en même temps, la règle des mœurs en sort. Elle s'étend donc en quelque manière à tout. Et elle requiert tous les genres de lumières : celles de l'expérience comme celles de la raison, la connaissance et l'appréciation de l'histoire, et jusqu'à l'exacte lecture des textes. En un mot, l'esprit du théologien réunit la pratique des exercices les plus variés qui s'imposent à l'intelligence dans la recherche de la vérité ; d'une pratique aussi étendue se compose un équilibre capable de donner à l'esprit sa perfection. »

Le *De natura Deorum* n'est-il pas un de ces textes à lire par le théologien ? On trouvera la réponse à cette question dans M. van den Bruwaene, *La Théologie de Cicéron*, Conférences d'Histoire et de Philologie de l'Université de Louvain, 2e série, 42e fasc., Louvain, 1937. Cf. C. R. P. d'Hérouville dans *Études classiques*, octobre 1938, p. 600-601.

logie, assez vaste pour faire « entrer dans le système de la religion toutes les vérités acquises depuis des siècles par la raison laïque[1] ».

Car le petit Bourguignon Jacques-Bénigne Bossuet avait fait au Collège de Dijon des études très solides. Il resta toujours « un grand Latin[2] ». Quadragénaire, à l'âge où l'homme, se retournant vers son enfance, est capable de juger la formation qui l'a modelé pour toujours, Bossuet n'a-t-il pas écrit : *J'ai peu lu de livres français ; et ce que j'ai appris du style, je le tiens des livres latins et un peu des Grecs*[3]? Après quoi, énumérant ses auteurs pour la latinité, il citait d'abord Cicéron[4], puis Tite-Live, Salluste et Térence comme prosateurs, Virgile et Horace parmi les poètes.

E. de Saint-Denis.

1. Le mot est de G. Lanson (*Histoire de la Littérature française*, Paris, 1909, p. 577) ; et c'est le résumé d'un développement du même critique dans son *Bossuet*, Paris, 1891, p. 32 et suiv.

2. « Bossuet est surtout un grand Latin : la virtuosité, le dilettantisme helléniques l'attirent peu ; le mâle, impérieux et social esprit romain le séduit bien davantage » (V. Giraud, *Bossuet*, dans coll. *Les Grands Cœurs*, Paris, 1930).

3. Extrait de l'écrit destiné au cardinal de Bouillon : *Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur.*

Dans ce même écrit, Bossuet recommande les traductions de Perrot d'Ablancourt. « Les versions de Perrot d'Ablancourt sont bonnes ; il a fait le Corneille Tacite et le Thucydide. » A noter, dans certaines éditions, une coquille amusante : une virgule entre Corneille et Tacite ! Suivant les habitudes de son temps, Bossuet transpose Cornelius Tacitus en Corneille Tacite.

4. Oui, *Cicéron est intéressant!* Il ne l'était pas moins pour Bourdaloue, qui le recommandait aux jeunes prédicateurs. Cf. Lettre de Dugas, Lyon, 12 mars 1736, citée précisément par L. Laurand, *Cicéron est intéressant*, Paris, Belles-Lettres, 1937 (3e édition), p. 12 : « Le P. Bourdaloue disait qu'après l'Écriture Sainte, il ne lisait que deux livres : *Saint Chrysostome* et *Cicéron*. Il conseillait extrêmement la lecture de Cicéron aux Jésuites qui se destinaient à la prédication ».

UNE VIEILLE QUESTION :
L'AUTHENTICITÉ DES ROMANS « DE JEUNESSE » DE BALZAC

(Essai de mise au point d'après des documents inédits)

I

On s'accordait jusqu'en 1936 à accorder à Balzac les huit romans de jeunesse suivants :

1° *L'Héritière de Birague*, histoire tirée des manuscrits de Dom Rago, ex-prieur des Bénédictins, mise au point par ses deux neveux, A. de Viellerglé et lord R'hoone. Quatre volumes in-12, chez Hubert, 1822.

2° *Jean-Louis ou La Fille trouvée*, par A. de Viellerglé et lord R'hoone. Quatre volumes, in-12 chez Hubert, 1822.

3° *Clotilde de Lusignan ou Le beau Juif*, manuscrit trouvé dans les archives de la Provence et publié par lord R'hoone. Quatre volumes in-12, chez Hubert, 1822.

4° *Le Centenaire ou Les deux Beringheld*, par Horace de Saint-Aubin. Quatre volumes, in-12 chez Pollet, 1822.

5° *Le Vicaire des Ardennes*, par Horace de Saint-Aubin. Quatre volumes in-12, chez Pollet, 1822.

6° *La dernière Fée ou La nouvelle lampe merveilleuse*, par Horace de Saint-Aubin. Deux volumes in-12, chez Barba et Hubert, 1823. Trois volumes in-12, chez Delongchamps, 1824.

7° *Annette et le Criminel* (ou *Argow le Pirate*). *Suite du Vicaire des Ardennes*. Quatre volumes in-12, chez Buissot, 1824.

8° *Wann-Chlore* (ou *Jeanne la Pâle*). Quatre volumes, in-12, chez Urbain Canel et Delongchamps, 1825.

Cette attribution traditionnelle reposait sur des bases solides. La plus importante était l'édition parue en 1837 chez l'éditeur Souverain des *Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin* que Balzac lui-même — ce n'est un mystère pour personne — a soigneusement préparée et qu'il fit précéder d'une préface rédigée sous son inspiration par son jeune ami et collaborateur Jules Sandeau. Il est vrai que, dans cette édition, six seulement des huit romans que nous venons d'énumérer furent réimprimés : les six derniers. Mais les *Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin* s'enrichissaient de deux romans inédits :

1° *L'Excommunié.* Deux volumes in-8°.

2° *Dom Gigadas.* Deux volumes in-8°.

Le vicomte de Lovenjoul — qui était bien renseigné — nous dit que ces deux œuvres peuvent être attribuées au marquis de Belloy et au comte Ferdinand de Grammont qui furent, l'un et l'autre, secrétaires de Balzac[1]. On est certes en droit de penser qu'elles furent composées d'après d'anciennes notes du romancier. Il existe en effet, à la collection Lovenjoul, dans une liasse de papiers concernant les romans « de jeunesse », des notes relatives à *l'Excommunié*[2]. Mais il est peu probable que Balzac ait perdu, en 1837, un temps précieux à rédiger des romans aussi médiocres et d'un aussi faible rapport financier. De toute façon ces œuvres publiées seulement en 1837 et 1840 et dont nous ne connaissons aucun état antérieur ne peuvent évidemment être comptées au nombre des romans de « jeunesse ».

Restent donc les six autres dont l'attribution à Balzac — authentifiée par cette édition de 1837 — est abondamment confirmée par les allusions contenues dans la correspondance échangée entre le jeune romancier et sa famille pendant les années 1822-1824. Quant aux deux premiers, nous verrons plus loin les raisons qui expliquent leur absence dans l'édition collective de 1837, mais leur attribution à Balzac n'est pas moins certaine grâce aux allusions de la correspondance, grâce aussi à un document fort précieux — une lettre d'A. Dutacq à Madame Hanska que nous aurons l'occasion de citer et de commenter plus loin.

II

Telles étaient les conclusions généralement adoptées par la critique au sujet des romans « de jeunesse » de Balzac, lorsque parut l'ouvrage où M. A. Prioult, s'attaquant avec beaucoup de hardiesse à la position traditionnelle, proposait, non de supprimer de la liste un seul des titres qu'elle comportait, mais d'y ajouter un grand nombre d'ouvrages auxquels Balzac aurait plus ou moins mis la main[3].

L'idée générale qui animait cette thèse était à peu près celle-ci : Il est invraisemblable qu'un écrivain dont la fécondité était extrême et qui nous a d'ailleurs confessé avoir écrit certaines de ces « cochonneries littéraires » en quelques semaines, n'ait produit au total que les huit romans qu'on lui attribue pendant les huit années qui forment la période de ses « débuts littéraires » (entre la fin de 1821, après l'échec de *Cromwell*, et le printemps de 1829 : publication du *Dernier Chouan*). Cette première impression, toute subjective, se trouvait confirmée par un certain nombre de témoignages, entre autres celui de

1. Vte Spoelberch de Lovenjoul, *Histoire des Œuvres d'H. de Balzac*, 1re éd., p. 256.
2. *Coll. Lov.*, A. 153.
3. A. Prioult, *Balzac avant la Comédie humaine.* Paris, Courville, 1936, in-8°.

la sœur du romancier, Laure Surville. Passant alors de l'idée générale aux applications particulières, M. Prioult nous proposait donc d'attribuer à Balzac la responsabilité plus ou moins entière des romans suivants :

1° *Les deux Hector ou Les deux Familles bretonnes*, par A. de Viellerglé. Deux volumes in-12. Paris, Hubert, 1821.

2° *Charles Pointel ou Mon Cousin de la main gauche*, par A. de Viellerglé. Quatre volumes in-12. Paris, Hubert, 1821.

3° *Le Tartare ou Le Retour de l'Exilé*, par A. de Viellerglé-Saint-Alme. Quatre volumes in-12. Paris, Pollet, 1822.

4° *Michel et Christine et la suite.* Quatre volumes in-12. Paris, Pollet, 1823.

5° *L'Anonyme où ni père ni mère*, par A. de Viellerglé-Saint-Alme. Quatre volumes in-12. Paris, Carpentier, 1823.

6° *Le Corrupteur*, par A. de Viellerglé. Quatre volumes in-12. Paris, Lugan, 1827.

7° *Le Mulâtre*, par Aurore Cloteaux. Quatre volumes in-12. Paris, Carpentier-Méricourt, 1824.

8° *Orlando et Loretta fait historique*, par MM. Pradel et de Montzaigle. Quatre volumes in-12, Paris, Bouchard, 1825.

9° *Le Guerrillero ou Un Épisode de la guerre d'Espagne en 1809* (Anonyme). Quatre volumes in-12. Paris, Lugan, 1828.

Il faut le reconnaître : l'idée qui a servi de point de départ aux recherches de M. Prioult est assez raisonnable. Il paraît peu vraisemblable, en effet, qu'en tant d'années Balzac n'ait publié qu'un nombre relativement si faible de volumes, surtout si l'on tient compte qu'en l'espace de dix mois, de janvier à novembre 1822, ont paru les cinq premiers des huit romans que nous lui attribuons aujourd'hui ! Notons cependant que, malgré les recherches et les découvertes récentes des érudits, nous sommes encore mal informés de son activité réelle au cours de ces premières années de sa carrière. Il a pu consacrer une importante partie de son temps à ces recherches désintéressées de philosophie et de science auxquelles nous trouvons tant d'allusions dans son œuvre, ou encore à la rédaction d'articles de journaux ou de brochures politiques dans le genre de celle sur le *Droit d'aînesse* ; son amour pour Mme de Berny semble l'avoir longtemps envoûté ; la vie de bohême littéraire telle qu'il nous l'a décrite dans *Illusions perdues* était terriblement propice à la paresse ; de 1825 à 1828, il fut absorbé par ses malheureuses entreprises d'éditeur, d'imprimeur, de fondeur de caractères ; enfin à partir de 1828, nous le voyons attelé à plusieurs romans historiques dont *Le Dernier Chouan* sera le premier à paraître.

Quant aux témoignages invoqués par M. Prioult à l'appui de sa thèse, il convient de faire sur eux les plus expresses réserves ; la plupart, en effet, émanent d'ennemis avérés comme Jules Janin ou Sainte-Beuve, qui éprouvaient un malin plaisir à rappeler les diffi-

ciles débuts de Balzac et grossissaient volontiers le nombre des mauvais romans qu'il avait alors produits. D'autres, comme Eugène de Mirecourt, qui cite avec précision une liste fort longue des « principaux enfants perdus que M. de Balzac vit d'un œil stoïque passer de la boutique du libraire sur l'étalage du bouquiniste », ne sont guère plus bienveillants. Au reste, son livre est fait avec des témoignages de seconde main, et c'est une entreprise de vulgarisation ; il est difficile de lui accorder grand crédit[1]. Reste Mme Surville, témoin cette fois bienveillant et bien informé. Mais que dit-elle exactement? Que son frère « écrivit dans l'espace de cinq années, plus de quarante volumes ». Phrase bien vague ! Comment l'interpréter ? Si l'on donne au mot « volume » son sens normal, si l'on observe que les romans de cette époque comportent traditionnellement quatre volumes, cela nous donne une dizaine de romans, tout au plus, et non cette masse énorme dont M. Prioult voudrait faire endosser la responsabilité à Balzac.

*
* *

Quoi qu'il en soit de la thèse générale, entrons maintenant dans l'examen des arguments plus particuliers sur lesquels s'appuie M. Prioult pour nous faire admettre l'attribution à Balzac des différents romans dont nous avons donné la liste. Ces arguments sont de deux ordres : les uns relèvent de la critique interne, les autres de la critique externe.

Les arguments de critique interne peuvent se ramener à deux. Ou bien on retrouve dans ces romans des « thèmes » déjà traités par Balzac dans de précédentes œuvres d'une attribution certaine ; ou bien on découvre en eux des « thèmes » annonciateurs des œuvres futures du romancier. Nous ne pouvons naturellement entrer ici dans la discussion de chacun des cas. Prenons seulement quelques exemples qui nous permettront d'apprécier la valeur générale de la méthode utilisée par M. Prioult :

> Au second volume [des *Deux Hector*] les passages du roman qui paraissent avoir été rédigés par Balzac se font plus fréquents. Tout d'abord, certaines pages rappellent les lettres de *Sténie* ; c'est la même conception de l'amour exprimée dans des termes à peu près analogues à ceux du manuscrit de Balzac. En outre, on trouve ici pour la première fois, l'histoire de ces rapides fortunes militaires que Balzac sous les pseudonymes de lord R'houne et d'Horace de Saint-Aubin va bientôt décrire dans *Jean-Louis* et dans le *Centenaire*[2]...
>
> [*Charles Pointel*] « emprunte plusieurs détails aux manuscrits rédigés l'année précédente par Balzac, notamment à *Sténie* et au *Corsaire*; par exemple, il y a une soirée mondaine dans *Sténie*, et il y en a une aussi dans *Charles Pointel*... ». [Éléonore, l'héroïne de *Charles Pointel*] « soupire la

1. Eug. de Mirecourt, *Les Contemporains, Balzac*. Paris, J.-P. Roret et Cie, 1854.
2. A. Prioult, *op. cit.*, p. 104.

charmante romance de Gulnare ». Or — ne l'oublions pas — Gulnare est un personnage emprunté à lord Byron par Balzac pour son manuscrit du *Corsaire* [...]. Mais, de plus, ce roman débute par une série d'aventures militaires en Espagne, pays où Balzac aimera fort par la suite à placer des scènes de cet ordre[1]...

Cela suffit à M. Prioult pour faire de ce roman de Viellerglé une première esquisse des *Marana* ou du *Grand d'Espagne*. De même, *Le Corrupteur* n'annonce-t-il pas *Grandeurs et Misères des courtisanes*?

Cet homme maudit, corrompu jusqu'à la moelle, qui s'attache à un jeune homme pur pour le conduire par l'espoir d'une vie opulente et d'un noble mariage à des actes immoraux et finalement au suicide, n'est-ce pas déjà la formule du caractère de Vautrin, ou si l'on veut de Carlos Herrera[2] ?

Et *Le Guerrillero ou Un Épisode de la guerre d'Espagne en 1809* ne laisse-t-il pas déjà pressentir *Le Dernier Chouan*? Les aventures amoureuses qui se déroulent dans les deux romans ne sont-elles pas analogues? Et ne trouve-t-on pas dans ce roman une description « légèrement » abrégée et un peu moins « chateaubrillantée » qui rappelle de très près la fameuse description du panorama de La Pèlerine au début des *Chouans*[3] ?

Il est inutile de multiplier les textes ; on voit, par ceux que nous venons de citer, ce que peuvent nous apporter de tels rapprochements : parfois très vagues, parfois très suggestifs, ils ne sont, ils ne peuvent jamais être pleinement convaincants ; car ils sont toujours explicables sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à l'hypothèse de M. Prioult. Depuis le *Balzac*, d'André Lebreton[4], jusqu'à la thèse récente de Maurice Bardèche[5], les exégètes balzaciens ont prouvé que l'auteur de la *Comédie humaine* avait abondamment puisé dans la littérature contemporaine française et étrangère. Dès lors, pourquoi vouloir à tout prix lui attribuer des romans où se trouvent des situations, des idées ou des thèmes semblables à ceux qui se rencontrent dans son œuvre avouée? N'est-il pas plus simple de penser que les auteurs de ces œuvres ont puisé aux mêmes sources que lui? Et lorsque nous trouvons dans ses romans postérieurs des ressemblances avec ces œuvres pseudonymes ou anonymes qu'on veut lui attribuer, pourquoi ne pas penser qu'il les a lues et qu'elles ont été une des nombreuses sources où s'est alimentée son imagination créatrice?

Il faut donc renoncer, nous semble-t-il, aux méthodes de la critique interne, pour résoudre efficacement la question posée par M. Prioult. Le style de Balzac est trop informe, ses procédés de composition trop incertains, ses idées trop peu personnelles pour que nous puissions tirer de ces méthodes délicates des conclusions décisives.

1. A. Prioult, *op. cit.* p. 108, sqq.
2. *Ibid.*, p. 353.
3. *Ibid.*, p. 361.
4. A. Lebreton, *Balzac, L'Homme et l'Œuvre*. Paris, A. Colin, 1905.
5. M. Bardèche, *Balzac romancier*. Paris, Boivin, 1940, in-8°.

III

Mais nous pouvons avoir recours à des témoignages d'ordre externe. Rares, mais précieux par leur caractère d'indiscutable authenticité, ils nous apportent des éléments de réponse très sûrs. M. Prioult en a retrouvé au moins deux qui méritent de retenir notre attention :

1° *Le Tartare et ses épigraphes.* — Dans *Le Tartare ou le Retour de l'Exilé* (signé Viellerglé), se trouvent deux épigraphes qu'on peut sans aucun doute attribuer à Balzac. La première, placée en tête du chapitre 2 du tome I, nous est présentée comme extraite des *Essais philosophiques* de lord R'hoone. Texte important, dont on ne saurait trop savoir gré à M. Prioult de l'avoir découvert, car il confirme de manière éclatante une théorie chère à Balzac et répandue dans toutes ses œuvres de cette époque sur l'opposition entre l'homme de la nature et l'homme civilisé. La seconde, placée en tête du chapitre 4 du tome II, est extraite d'un *Poème inédit des Croisades* attribué lui aussi à lord R'hoone. Texte au contraire assez insignifiant, fragment d'un de ces poèmes médiocres auxquels le jeune Balzac consacrait une partie de son temps à l'époque de ses débuts littéraires.

Que conclure de la présence de ces deux fragments dans le roman signé Viellerglé? Faut-il, à cause d'eux, attribuer à Balzac l'œuvre tout entière? Ce serait aller un peu vite en besogne! Considérons la date de publication du roman. Il est annoncé par la *Bibliographie de la France* du 30 octobre 1822. A peu près au même moment, Balzac fait paraître coup sur coup (ils sont respectivement annoncés dans la *Bibliographie de la France* des 2 et 16 décembre) *Le Centenaire* et *Le Vicaire des Ardennes*. Il les signe l'un et l'autre de son nouveau pseudonyme d'Horace de Saint-Aubin. Le nom de Viellerglé qui se trouvait associé à celui de lord R'hoone sur la couverture de *l'Héritière de Birague* et de *Jean-Louis* (et qui avait d'ailleurs déjà disparu de celle de *Clotilde de Lusignan* signée seulement par lord R'hoone) ne se trouve plus ici. D'autre part, sur la couverture du *Tartare* nous trouvons seul le nom de Viellerglé; celui de lord R'hoone a disparu. Il est bien certain que tous ces faits sont voulus, qu'ils ont un sens. Voici celui qui nous paraît le plus vraisemblable : Balzac et Le Poitevin, après avoir collaboré pour *l'Héritière* et *Jean-Louis* se sont séparés. Balzac a continué de publier seul sous son pseudonyme de lord R'hoone d'abord, puis sous celui d'Horace de Saint-Aubin, tandis que le Poitevin (seul ou aidé d'autres « nègres »?), continuait à produire sous le nom de Viellerglé. Cependant, entre les deux amis, il n'y a pas eu rupture; ils restent liés par les liens de la camaraderie littéraire; ils se rendent volontiers de menus services, ils se font une mutuelle réclame. C'est ainsi qu'en tête de deux chapitres du *Tartare*

Le Poitevin-Viellerglé cite deux textes de Balzac qui révèlent aux lecteurs que ce romancier est aussi un poète et un philosophe.

2° *Les Deux Hector, Charles Pointel et la Lettre du Libraire Hubert.* — M. A. Prioult a retrouvé à la Collection Lovenjoul une lettre du libraire Hubert, datée du 7 décembre 1835, où il déclare qu' « en tant qu'éditeur de *l'Héritière de Birague*, *Jean-Louis*, *Clotilde de Lusignan*, *Charles Pointel* et *Les Deux Hector* », il « renonce à réimprimer ces ouvrages et rend tous ses droits à l'auteur ». « Il est probable, conclut M. Prioult, que, si Balzac n'avait pas été l'auteur de ces deux derniers romans, Hubert ne lui eût pas délivré une pareille attestation. »

Ce document est fort important et mérite que nous l'examinions de près. Il est en effet conservé à la Collection Lovenjoul sous la cote A. 268 f° 13 et fait partie d'un dossier constitué par Balzac lui-même au moment de l'établissement de l'édition des *Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin*. Notons d'abord qu'il ne s'agit pas d'une *lettre*, mais d'une « *déclaration* » : « Je soussigné ancien libraire et éditeur des ouvrages suivants... déclare renoncer à réimprimer les susdits ouvrages, etc. ». D'autre part, cette déclaration n'est pas formellement adressée à Balzac; elle ne porte aucune suscription. Mais surtout le texte exact ne comporte pas les mots « rend tous ses droits à l'auteur », mais « rend tous *leurs* droits *aux* auteurs ». Dès lors, peut-on conclure de façon certaine d'un tel texte que Balzac est l'auteur de *Charles Pointel* et des *Deux Hector*? Nous ne le pensons pas. Cette déclaration, réclamée par Balzac à son ancien éditeur au moment où il songe à réutiliser ses anciens romans, nous montre un homme peu soucieux de discerner lui-même parmi les œuvres signées Viellerglé et lord R'hoone celles qui reviennent à Balzac et celles qui reviennent à Le Poitevin. Il rend leurs droits aux auteurs, leur laissant le soin de s'entendre pour le partage des bénéfices de l'édition nouvelle.

IV

Cependant l'équivoque demeure. Est-il donc impossible d'y voir un peu plus clair dans cette mystérieuse collaboration entre Balzac et Le Poitevin, non seulement pour ces deux premiers romans, mais pour tous les autres signés Viellerglé et que M. Prioult attribue si généreusement à Balzac? Quelques sondages opérés à la Collection Lovenjoul nous ont permis de découvrir des documents précieux qui jettent quelque lumière sur cette obscure question. Ils datent des années 1851-1853, pendant lesquelles Mme de Balzac, aidée principalement d'Armand Dutacq, prépara une édition des *Œuvres complètes* de son mari et se heurta aux difficiles problèmes d'attribution que nous essayons ici de résoudre.

Le plus important de ces documents est une lettre d'Armand Dutacq à Mme de Balzac au sujet du traité Regnault-Souverain. Ce traité avait été signé entre l'éditeur Souverain d'une part et Émile Regnault d'autre part, en 1837, au moment de l'édition des *Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin*[1].

MADAME,

Le traité Regnault-Souverain mentionne les dix ouvrages ci-après :

1. *L'Héritière de Birague,*
2. *Jean-Louis,*

qui n'ont pas été publiés par Souverain parce que M. de Balzac n'a pu racheter dans le temps les droits de co-propriété de M. Lepoitevin.

Il paraît qu'à la place de ces deux livres, M. de Balzac aurait donné :

A. *Dom Gigadas,* attribué à de Belloy,

B. *L'Excommunié.*

Je ne trouve ni actes, ni pièces établissant cette substitution et établissant les droits de M. de Balzac à l'égard de ces deux derniers romans. Je continue l'énumération des ouvrages cités dans le traité Regnault :

3. *Clotilde de Lusignan (L'Israélite).*
4. *Le Vicaire des Ardennes.*
5. *Le Centenaire.*
6. *Annette et le criminel (Argow le pirate).*
7. *La dernière fée.*
8. *Wann-Chlore (Jeanne la pâle).*

A l'égard de ces derniers ouvrages ses droits paraissent fort bien établis, si vous avez la contre-lettre Regnault.

Il reste maintenant à terminer avec M. Le Poitevin. Voilà plusieurs fois que je lui écris sans obtenir de réponse. J'enverrai demain chez lui; il est essentiel de terminer avec lui amiablement...[2].

Est-il nécessaire de commenter cette lettre? N'est-elle pas d'une aveuglante clarté? Elle nous explique la raison pour laquelle ni *L'Héritière*, ni *Jean-Louis* ne figurent dans les *Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin*. Surtout, elles nous révèlent qu'à ce moment-là Balzac, désireux de faire flèche de tout bois, aurait bien voulu exploiter, en même temps que celles dont il était l'unique auteur, les œuvres écrites en collaboration avec Le Poitevin. Or, quelles sont celles auxquelles il songe, sur lesquelles il émet quelque prétention? *L'Héritière* et *Jean-Louis*. Elles seulement et aucune autre. Pourquoi, s'il avait collaboré à d'autres œuvres signées Viellerglé, n'aurait-il pas songé à les rééditer aussi? Par scrupule esthétique? Mais ni le *Tartare*, ni *L'Anonyme*, ni les autres Viellerglé

1. Cf. *Coll. Lov.* A. 268, f° 14. *Traité* relatif aux œuvres publiées sous le nom de MM. Horace de Saint-Aubin, Viellerglé, lord R'hoone et un roman intitulé *Wann-Chlore*, « publié sous un nom d'auteur... » et f° 15 la contre-lettre de E. Regnault à Balzac par laquelle E. R. reconnaît que ce traité ne lui « confère aucun droit sur les dites œuvres, que la propriété de ces œuvres, que les bénéfices et charges de ce Traité appartiennent à M. de Balzac auquel j'ai prêté mon nom et ma signature en ces circonstances, parce qu'il lui importait de n'y paraître en rien, voulant dans l'intérêt de sa réputation littéraire se réserver le droit de ne pas accepter les dites œuvres sous son nom, ni en charger son œuvre actuelle... ». Cette lettre est datée du 10 décembre 1835.

2. *Coll. Lovenjoul,* A. 273, fos 53 sqq.

n'étaient de plus méchants romans que *L'Héritière* ou *Jean-Louis* ! N'est-il pas légitime de conclure que, si Balzac ne pense qu'à ces deux là pour sa réédition de 1837, c'est qu'ils étaient les seuls sur lesquels il pût émettre quelque prétention d'auteur?

Voici d'ailleurs un autre document qui ne peut que nous confirmer dans cette opinion. Il s'agit cette fois d'une lettre adressée par Le Poitevin à Madame de Balzac :

MADAME,

Je n'ai point l'honneur d'être connu de vous; mais j'ai celui d'être le premier collaborateur de M. de Balzac, ce qui m'autorise, dans les circonstances présentes, à prendre la liberté de vous écrire.

Voici Madame, ce dont il s'agit. M. de Balzac et moi avons fait en collaboration, il y a près de trente ans, deux romans : (*L'Héritière de Birague* et *Jean-Louis ou la Fille trouvée*) que des éditeurs et des journaux demandent en ce moment à réimprimer. A moins de demander une licitation judiciaire, je ne puis et ne veux rien faire, Madame, sans votre autorisation. Il y a plusieurs partis à prendre à ce sujet : ou me céder, pour la moitié des droits que je pourrai obtenir, la part de feu votre mari, ou acquérir les miens.

Je possède deux actes sous seing privé entre M. de Balzac et moi qui attestent et prouvent ma part de propriété; on en trouvera sans doute le double dans les papiers de M. de Balzac. Le temps presse. J'ose donc, Madame, solliciter de vous une entrevue en présence de votre homme d'affaires et du mien si vous le jugez convenable.

J'espère, Madame, que vous voudrez bien m'honorer d'une prompte réponse, agréer mes très humbles excuses et recevoir l'hommage de mes respects.

Signé : A. LE POITEVIN DE L'ÉGREVILLE[1].

Cette lettre éclaire celle de Dutacq et nous confirme dans les conclusions auxquelles nous étions conduits. De même en effet qu'en 1837 Balzac n'aurait pas demandé mieux que de réimprimer sous le nom d'Horace de Saint-Aubin d'autres romans signés Viellerglé que *L'Héritière* ou *Jean-Louis*, s'il avait eu sur eux quelques droits, de même, en 1851 ou 1852, au moment où, au lendemain de la mort de Balzac, des spéculateurs songeaient à exploiter ses œuvres de jeunesse, le famélique Le Poitevin, privé de toute chance de voir jamais réimprimés les romans signés Viellerglé, sauf s'il les faisait passer sous le nom du créateur de la *Comédie humaine*, n'aurait pas hésité à proposer à Madame de Balzac de lui vendre les droits qu'il avait sur eux, s'il avait pu prouver que Balzac y avait collaboré. Or, il ne parle lui aussi que de *L'Héritière* et de *Jean-Louis* ! Ne devons-nous pas nous rendre enfin et renoncer à attribuer à Balzac d'autres « romans de jeunesse » que ceux qu'on lui accordait jusqu'ici?

1. *Coll. Lovenjoul*, A. 369, F° 136-137 non datée, sans doute 1851 ou 1852.

V

Avant de conclure, versons au dossier une dernière pièce. C'est une lettre adressée par Paul Lacroix (le Bibliophile Jacob) à l'éditeur Michel Lévy au moment où celui-ci préparait la grande édition des *Œuvres complètes* de Balzac sous le nom d'édition définitive. Paul Lacroix, semble avoir joué alors, auprès de M. Lévy, un rôle analogue à celui qu'avait joué vingt ans plus tôt Dutacq auprès de Madame de Balzac. Ancien camarade de jeunesse de Balzac, il était assez bien placé pour apporter un témoignage utile sur l'activité du romancier pendant les années obscures de ses débuts. Notons cependant qu'en 1874 il était déjà fort âgé et que ses souvenirs pouvaient être un peu incertains. Quoi qu'il en soit, voici le texte qui nous intéresse. Il est relatif au roman signé Viellerglé, intitulé *Le Corrupteur*, paru en 1828, auquel nous avons vu M. Prioult attacher une grande importance :

> Quant au *Corrupteur,* écrit-il, le premier volume seul est de Balzac; le second de Flottes le sculpteur et d'Étienne Arago, le troisième de Saint-Alme et de moi[1].

Rendons ici hommage à l'intuition de M. A. Prioult qui l'a conduit à ce roman sans qu'il eût connaissance de la lettre de P. Lacroix. Si l'on se reporte aux pages de sa thèse où se trouve analysé *Le Corrupteur*, on constatera que les textes cités comme particulièrement « balzaciens », sont *tous* empruntés à ce premier volume dont P. Lacroix nous affirme que Balzac fut l'auteur. Il y a là une remarquable rencontre entre les intuitions de la critique interne et les affirmations de la critique externe. Elle doit suffire nous semble-t-il, pour entraîner cette fois notre complète adhésion.

Il resterait à expliquer pourquoi ni Balzac en 1837, ni Dutacq, ni Madame de Balzac, ni Le Poitevin en 1851-1852, ni surtout Michel Lévy, malgré la lettre de Lacroix, dans l'édition dite « *du Centenaire* » (1899) qui comporta une réédition des Romans de jeunesse (dont *L'Excommunié* et *Dom Gigadas*) n'ont publié *Le Corrupteur*. A cette question nous proposerions deux réponses. La première réside dans la part vraiment trop faible de la collaboration de Balzac à ce roman pour qu'il pût être publié sous son nom (ou même sous le pseudonyme trop apparent d'Horace de Saint-Aubin). La seconde, dans les difficultés rencontrées par Balzac, puis par ses héritiers, pour désintéresser les collaborateurs. On a vu plus haut que ces difficultés avaient empêché en 1837 la réédition de *L'Héritière* et de *Jean-Louis* dans les *Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin*. Pour *Le Corrupteur*, il fallait désintéresser non pas un, mais trois collaborateurs! Le jeu décidément ne valait pas la chandelle....

1. *Coll. Lov.*, A 363, F° 133, 24 décembre 1874.

VI

Essayons de proposer quelques conclusions :

1° Les romans dits « de jeunesse » traditionnellement attribués à Balzac sont bien de lui. Ce sont *L'Héritière de Birague*, *Jean-Louis*, *Clotilde de Lusignan*; *Le Centenaire*; *Le Vicaire des Ardennes*; *La dernière Fée*; *Annette et le Criminel*; *Wann-Chlore*.

2° Les deux premiers de ces romans ont été faits en collaboration avec Le Poitevin de l'Égreville. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de discerner la part qui revient à Balzac dans chacune de ces deux œuvres. En outre, il est probable qu'Étienne Arago qui se dissimule derrière le pseudonyme de Dom Rago a lui aussi une part de responsabilité dans *L'Héritière de Birague*.

3° Il est *possible* que Balzac ait collaboré à d'autres romans encore. Disons même que c'est *vraisemblable*, si l'on tient compte d'une part de la rapidité avec laquelle le jeune auteur bâclait ses œuvres, d'autre part de la durée relativement longue de ses « débuts » littéraires. Mais nous ne possédons — sauf en ce qui concerne *Le Corrupteur* — aucun témoignage décisif, nous permettant de lui attribuer tel ou tel roman contemporain.

4° En ce qui concerne plus particulièrement sa collaboration avec Le Poitevin de l'Égreville, les documents conservés à la Collection Lovenjoul prouvent qu'exception faite encore pour *Le Corrupteur* — elle s'est limitée à *L'Héritière* et à *Jean-Louis*. Au reste on ne voit vraiment pas pourquoi les romans signés Viellerglé ne seraient pas attribués à Le Poitevin. Il n'y a aucune raison de suspecter ce camarade de Balzac d'une totale impuissance! Et ces romans ne sont pas de tels chefs-d'œuvre qu'il ne puisse les avoir écrits?

Disons en terminant que ces notes n'apportent que des conclusions partielles et provisoires. Elles n'ont pas la prétention de résoudre dans son ensemble le vaste problème des Œuvres de jeunesse de Balzac. Elles voudraient surtout montrer la voie qu'il faudrait suivre pour le faire. Le point de départ devrait être à la fois un examen attentif des notes manuscrites de Balzac relatives à ces romans; d'autre part une enquête minutieuse sur les raisons qui ont imposé leur choix aux premiers éditeurs. Ce double travail serait assez facile, grâce aux nombreux dossiers conservés à la Collection Lovenjoul et dont notre étude n'a utilisé qu'une très faible partie.

Bernard Guyon.

LE SYMBOLISME CHEZ VICTOR HUGO : LE « CÈDRE » DE LA « LÉGENDE DES SIÈCLES »

Le *Cèdre* publié dans la *Légende des siècles* de 1859, est le poème qui a le plus intrigué la critique. En dépit de nombreux essais, son énigme n'a point été résolue. Les diverses explications fournies depuis 1900 présentent le même caractère et ne se différencient que par des nuances[1]. Pour tous les commentateurs le sujet traité dans le *Cèdre*, consiste en un miracle musulman rejeté du point de vue chrétien. L'abbé Roquette avait soutenu quelque chose d'assez proche, en disant, dans un de ses ouvrages, « que les confréries musulmanes et les miracles de leurs saints étaient les œuvres du diable[2] », idée qui d'ailleurs n'était pas nouvelle, car, selon Turpin, « la plupart des Docteurs du Christianisme, étonnés des succès de Mahomet, les ont regardés comme l'ouvrage du démon[3] ». Ce qui surprend c'est qu'il n'ait point paru invraisemblable que Victor Hugo se fût livré à une pareille démonstration.

Si le sens littéral amenait, en effet, à cette conclusion, n'y avait-il pas autre chose ? Personne ne se l'est jamais demandé.

Cette même édition de 1859 contenait un poème, *La rose de l'Infante*, qui fournissait une indication sur le tour que pouvaient prendre certaines compositions de la *Légende des Siècles*. Cet exemple n'a pas été compris. On ne s'est pas avisé que le *Cèdre* pût avoir une signification plus haute et plus subtile que celle qui résultait de la simple lecture du texte. Si nul n'a soupçonné que le *Cèdre* était, au premier chef, comme *La rose de l'Infante*, une poésie symbolique, c'est, sans aucun doute, parce qu'il s'agis-

1. E. Rigal, *Victor Hugo, poète épique*, ch. X, p. 280-281 (1900). — *Bulletin des Conférences et des cours de la Faculté des Lettres de Poitiers*, t. VI, n° 4, avril 1904 : M. Arnould, « La première *Légende des Siècles* », p. 194. — *Id.* t. VII, n° 5, avril 1905 : M. Bernier, « Une nouvelle interprétation du *Cèdre* de V. Hugo », p. 115-119. — *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, t. XIX, octobre 1912 : P. Berret, « La signification et les sources de la pièce du *Cèdre* », p. 842-854. — Les Grands Écrivains de la France, 2e Série : Victor Hugo, *Légende des Siècles*, t. I : *Le Cèdre*, p. 131-132 (1920). — M. P. Berret, *Victor Hugo, Le poète*, ch. II, § 4, p. 201 (1927).

2. *Revue de l'Histoire des Religions*, 1914, t. LXIX, C. R. par René Basset, p. 124.

3. Turpin, *Histoire de la Vie de Mahomet*, t. I, « Vie de Mahomet », ch. I, p. 281. (Amsterdam, 1773).

sait d'un symbolisme religieux, et que les idées en cause étaient moins répandues et moins familières que l'épisode de la lutte maritime entre l'Espagne et l'Angleterre au XVIe siècle. Aussi s'est-on attaqué à un problème d'interprétation particulièrement délicate, sans en pressentir les difficultés. La remarque, trop ignorée, de Salomon Reinach, que « Victor Hugo eut en histoire des connaissances singulièrement étendues[1] », eût évité bien des erreurs aux exégètes du *Cèdre*.

Victor Hugo fut, notamment, très informé de tout ce qui se rapportait à l'Islam, en raison de l'attrait irrésistible que l'Orient exerça toujours sur lui. Non pas, seulement, d'une façon superficielle, au simple point de vue anecdotique, ou pour se procurer un coloris original, mais en étudiant cette religion sous le triple rapport religieux, philosophique et historique, en mettant en œuvre tous les moyens de renseignement qui étaient alors à sa disposition. Le *Cèdre* en fournit une preuve flagrante, car le thème symbolique qui y est exposé, provient d'une analyse profonde de la religion musulmane.

Le symbolisme est difficile à manier. Le clair-obscur lui convient mieux que le grand jour. Il est possible que Hugo ait commis une faute, qui expliquerait, en partie, les jugements erronés portés sur son poème. Croyant la question mieux connue qu'elle ne l'était, il s'imagina que le symbolisme en apparaîtrait clairement, sans songer qu'il projetait une si vive lumière sur le symbole, que le caractère magique de l'aventure retint tous les regards et prit une importance telle qu'il voila complètement l'existence d'un sens symbolique. Quoi qu'il en soit, s'il n'est pas très certain que dans les autres pièces de la *Légende des Siècles* les intentions de Victor Hugo aient toujours été bien saisies, on peut affirmer que, pour le *Cèdre*, elles ont été absolument méconnues.

I

Pour comprendre les idées exposées par Victor Hugo dans la pièce symbolique du *Cèdre*, il faut jeter un rapide coup d'œil sur les origines de l'Islam, car ce poème repose sur deux thèmes issus de la prédication du Prophète de l'Arabie.

L'Islam ne fut pas une création spontanée de Mahomet, mais,

1. Salomon Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, t. II, n° XXXII : « L'Inquisition et les Juifs », p. 402.

bien plutôt, comme l'a dit Caussin de Perceval, « ne fit-il que suivre le mouvement religieux de son temps, au lieu de le devancer » [1]. L'Arabie était, en effet, à cette époque, en proie à une crise religieuse qui s'était produite en raison du grand nombre de sectateurs des diverses religions qui s'y étaient fixées.

Si une certaine partie de la population était composée de Bédouins pratiquant un paganisme idolâtrique avec de grossières superstitions [2], l'Arabie était devenue le refuge des Juifs, après la chute du Temple de Jérusalem [3], et, surtout depuis le IVe siècle, des adeptes de toutes les religions hérétiques persécutées par l'Empire d'Orient. Aussi y rencontrait-on des Nestoriens, des Jacobites, des Nazaréens, des Ébionites, des Manichéens, des Marcionites [4]..., etc. Ces sectaires avaient fait du prosélytisme et opéré des conversions. Ces chrétiens latitudinaires, qui ne se réclamaient pas moins de la morale du Christ, étaient nombreux au Hedjaz, au Yémen, et, à cause du nomadisme de la race arabe, circulaient librement à travers la péninsule jusqu'en Syrie et en Irak.

Alors que ces sectes s'opposaient les unes aux autres, elles avaient cependant soulevé un grand mouvement d'inquiétude religieuse. Dans cette période de trouble intense, où les esprits aspiraient à un culte meilleur, parut Mahomet.

Il subit l'influence des deux religions scripturaires, ou « Kitabis », qui se partageaient alors la majeure partie du peuple arabe : le judaïsme et le christianisme. Il adoptait leurs traditions et acceptait leurs révélations. Mais, ses notions étaient confuses, aussi bien sur l'une que sur l'autre, et, tant à cause des juifs orgueilleux et renfermés, que des chrétiens hétérodoxes, vulgaires et sans doctrine, il ne reconnaissait pas entre elles de délimitation nette [5].

Il ne fut vraiment éclairé sur ce point qu'une fois arrivé à Yatrib, après sa fuite de la Mecque. Il y entra en relation avec des juifs très puissants, qui, grâce à leur habitude des discussions

1. E. Renan, *Études d'histoire religieuse*, IV : « Mahomet et les Origines de l'Islamisme », p. 272. (Paris, 1858.)

2. Turpin, *op. cit.*, t. I. Introd. ch. VII, p. 163 ; « Vie de Mahomet », ch. I, p. 292.

3. *Revue Contemporaine*, t. XV, 31 août 1854. Lerminier : « Mahomet et le Coran », p. 178-179. — Turpin, *op. cit.*, t. I, Introd., ch. IV, p. 104-105 ; « Vie de Mahomet », ch. V, p. 349.

4. Turpin, *op. cit.*, t. I ; « Vie de Mahomet », ch. V, p. 347-349. — Migne : *Encyclopédie théologique*, t. XI, Pluquet : « Dictionnaire des Hérésies » ; « Discours préliminaire, septième siècle », ch. I, col. 145 (1847).

5. *Bulletin de l'Institut Français d'archéologie Orientale*, 1918, t. XIV, Le P. Lammens : « Les chrétiens à la Mecque à la veille de l'hégire », p. 229-230.

serrées du Talmud, l'assaillirent de questions insidieuses, le tournèrent en dérision, et s'en firent un ennemi mortel[1]. Mahomet, confondu et vindicatif, brisa complètement avec le judaïsme, et s'efforça de revenir sur toutes les propositions qui l'avaient lié à cette religion désormais abhorrée.

Il est très remarquable que la position que Mahomet adopta à l'égard du christianisme ait été totalement différente et que leurs rapports n'aient pas éprouvé de pareilles vicissitudes. Peut-être intervint-il une nécessité politique et, puisque le christianisme était la seconde religion à laquelle il prétendait se rattacher, chercha-t-il, alors, de ce côté, un contre-poids à son antisémitisme. Il n'y eut pas toutefois cet unique mobile d'intérêt.

Il régnait en Arabie une ambiance favorable aux chrétiens, avec lesquels les rapports étaient nombreux, tant en Arabie qu'en Syrie et en Palestine. Ceux-ci, hospitaliers, généreux, se fondant aisément dans la population arabe, n'avaient jamais suscité les mêmes antipathies que les Juifs.

Les chrétiens, quels qu'ils fussent, Syriens ou Abyssins, étaient bien vus des Arabes. Les couvents chrétiens, disséminés le long de la frontière du Hedjaz, dispensaient, libéralement, aux voyageurs isolés ou aux caravanes de passage, l'eau de leurs réservoirs, ou « gâdirs[2] ». L'adoption de l'Évangile n'obligeait pas les chrétiens arabes à se singulariser, à rompre avec la tribu, ainsi qu'il advenait aux Juifs, imbus des préjugés talmudiques sur la pureté légale, infatués de leur supériorité sur les « ommis », illettrés, gentils sarrasins, qu'ils affectaient de considérer comme des barbares[3].

Ces multiples causes latentes entraînèrent Mahomet vers des sentiments favorables au christianisme, sans que cependant il l'ait jamais compris.

Ses divergences sont, en effet, très nombreuses. Il n'a point admis le dogme de l'Incarnation, la divinité de Jésus-Christ, ni la Crucifixion, la Rédemption, la Trinité, et le caractère définitif de la Révélation chrétienne[4]. Il n'a, non plus, peut-être, jamais aimé vraiment le christianisme, et pourtant le Coran a réservé à Issa ou Jésus, dont il avait certainement entendu dire beaucoup

1. *Encyclopédie de l'Islam*, t. II, s. v° Ibrahim, p. 458. — Ed. Sayous, *Jésus-Christ d'après Mahomet*, ch. I, p. 21 (1880). — Le P. Lammens, *Le Berceau de l'Islam*, I, ch. IV, p. 43. (Rome, 1914).

2. Lammens, *Le Berceau...* p. 26-30.

3. *Bulletin de l'Institut Français d'archéologie Orientale*, t. XIV, Lammens, *op. cit.*, p. 222.

4. Sayous, *op. cit.*, ch. IV, p. 68.

de bien, une place spéciale et éminente, telle qu'on a pu dire, de nos jours, qu'il en avait fait « la plus sympathique figure de son étrange galerie prophétique[1] ».

Pour Mahomet, Jésus était le Fils miraculeux de l'Esprit, la parole vivante de Dieu, le dépositaire de sa puissance, le juste prophète et réformateur d'Israël, l'auteur inspiré de l'Évangile, et l'une des sources du salut[2]. Quoique cette conception, par laquelle Jésus est dépouillé de tout caractère divin, soit fort éloignée de celle du christianisme, la sympathie ne perce pas moins par les qualités qu'il lui a reconnues et les éloges qu'il lui a prodigués.

La famille d'Issa ibn Miriam, la Vierge Marie, qu'il avait confondue avec la sœur d'Aaron, son père Imran (Amram, Exode, VI, 18, 20), Yahia, ou saint Jean-Baptiste, bénéficient de la même bienveillance[3].

Il se plaisait aussi à constater « la piété, la miséricorde, l'humanité et l'humilité des chrétiens[4] ».

Quant à saint Jean l'Evangéliste, qui n'est pas cité dans le Qoran, les Arabes avaient hérité des chrétiens les traditions à son sujet[5].

Les Arabes, pour lesquels les versets du Qoran sont restés pleins de sainteté, ont suivi les enseignements du Prophète. Les paroles d'affabilité sur Jésus et sa famille sont toujours respectées et jamais un musulman n'écrira le nom de Jésus ou du Messie, sans le faire suivre de la formule : « Que sur lui soit le salut![6] ».

*
* *

Le Qoran, qui est le sommaire de la prédication de Mahomet, c'est-à-dire qui contient le résumé de ce qui faisait le fond de ses entretiens avec les Croyants, permet de retrouver, malgré le classement arbitraire de ses sourates, les différentes phases de la politique du Prophète.

1. *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, t. XIV, Lammens, *op. cit.*, p. 192.
2. Sayous, *op. cit.*, 2e partie ch. V., p. 76-77.
3. [Brunet] *Parallèle des Religions*, t. V, 2e partie, ch. II, p. 885-886 (Paris, Knapen, 1792).
4. Lammens, *Le Berceau...*, t. I, 2e partie, ch. III, p. 30. — Le Koran, trad. Kasimirski, Sourate LVII, 27, p. 452. (Paris, 1841.)
5. B. D'Herbelot, *Bibliothèque Orientale*, t. III, s. ve : « Johanna al Engil », p. 359-360 (1783).
6. *Recueil des Historiens Orientaux des Croisades*, t. II, 1re partie. Bedr-Eddyn Alainy, « Le Collier de perles », p. 198. — Huart, *Le Livre de la Création et de l'histoire*, t. II, ch. IX, p. 168 (1901).

On y voit Mahomet, d'abord attiré par la religion d'Abraham et de Moïse, devenant violemment antisémite après Médine, et aussi, partout ailleurs, sauf une fois, tout à fait à la fin de sa vie (Sourate IX, 30), ne nommant Jésus et les chrétiens qu'avec éloge.

Mais là ne se bornent pas les renseignements qu'il peut fournir.

On y découvre encore qu'en tant que fondateur d'une religion nouvelle Mahomet s'était mis, lui et sa religion, à une place très supérieure à celle qu'il avait assignée à tous les Prophètes qui l'avaient précédé, et, particulièrement, à Jésus et au christianisme. C'est le second point qu'il convient de mettre ici en lumière.

On en trouve la démonstration dans le « Miradj », ou récit de son ascension au Ciel, fabuleuse invention destinée à frapper les esprits, qu'il raconta un jour, l'an douzième de son apostolat[1].

S'il rencontra Jésus au deuxième ciel[2], Moïse au sixième[3] et au septième Abraham[4], lui Mahomet s'éleva toujours plus haut, pour arriver « près du trône de Dieu, à la distance de deux arcs et même encore plus près, et Dieu lui révéla des mystères infinis[5] ».

Ainsi, aux yeux de Mahomet, le christianisme était inférieur au judaïsme mosaïque et celui-ci à la religion d'Abraham, qui, pour lui, n'était ni juif ni chrétien, mais croyant, et tous, en réalité, étaient au-dessous de l'Islam et de son Prophète, de même que leurs Écritures l'étaient par rapport au Livre révélé du Qorân[6]. Les exemples en abondent tout au long des sourates.

Tenant à se présenter avec une certaine humilité, Mahomet disait « qu'il n'était pas un ange », « qu'il ne possédait pas les trésors de Dieu », mais il déclarait, en revanche, avec force, qu'il était « le sceau des prophètes et l'Envoyé de Dieu ». « L'ange Gabriel lui avait apporté la révélation divine » ; « Dieu lui-même avait témoigné en faveur de sa mission[7] ».

Mahomet « prophète des Croyants », était venu prêcher « la religion de l'Islam, c'est-à-dire la résignation à la volonté de Dieu, qui est la religion même de Dieu ». « Quelle plus belle religion que l'Islam[8] ? »

1. J. Gagnier, *La Vie de Mahomet*, t. I, L. II, ch. I, p. 251. (Amsterdam, MDCCXLVIII.)
2. *Ibid.*, ch. III, p. 270-271 et note *b*.
3. *Ibid.*, ch. VII, p. 284-285.
4. *Ibid.*, ch. VIII, p. 286-287.
5. *Ibid.*, ch. X, p. 303. — Le Koran, Sourate LIII, 9, p. 435.
6. Sayous, *op. cit.*, ch. II, p. 23. — *Dictionnaire de Théologie*, t. III. Palmieri, Le Coran, § 4, Les Prophètes, col. 1802-1809.
7. *Parallèle des Religions*, t. V, p. 888.
8. *Ibid.*, p. 893.

Quant au Qorân, le livre que Dieu a donné à Mahomet, il faut choisir, au milieu des innombrables passages qu'il lui a consacrés, les épithètes célébrant ses merveilles.

Le Qorân « glorieux, est un livre béni ». « Il vient de Dieu » ; « c'est la science de Dieu ». « Il constitue la révélation du Maître de l'Univers ». « C'est un livre grand, rempli de sagesse, qui contient la vérité ». « Le livre de la miséricorde, de la distinction, de la direction ». « Le Qorân assure le bonheur aux Croyants, la guérison et la grâce aux fidèles. Aussi, Mahomet, flambeau lumineux, fait passer, grâce à lui, les hommes des ténèbres à la lumière [1] ».

Il résulte de ce qui précède, que, bien que voyant en Jésus un grand prophète, pour lequel il éprouvait une profonde admiration, tout en admettant la valeur de sa révélation et de l'Évangile qu'il était venu prêcher, Mahomet affirmait sur lui la prééminence de l'Apôtre de Dieu et de l'Islam.

L'Islam naissant, dont le chef accomplit spontanément un acte de déférence à l'égard d'un apôtre, semble témoigner ainsi qu'il reconnaît le Christianisme et qu'il le respecte, mais, en réalité, ce geste, plein d'orgueil, montre qu'il veut le dominer parce qu'il se juge supérieur.

L'antagonisme entre les deux religions, provoqué par l'arrogance musulmane, constitue le sujet que Victor Hugo a symbolisé dans la poésie du *Cèdre*.

II

Si Hugo voulait écrire une œuvre empreinte d'un symbolisme religieux, il n'oublia pas que ce poème n'en devait pas moins être aussi fortement charpenté que les autres compositions de la *Légende des Siècles*. Un ouvrage, récemment paru alors, lui offrit une anecdote arabe.

A la suite du voyage qu'il avait accompli, en Égypte, avec Gustave Flaubert, du 15 novembre 1849 au 24 juin 1850, Maxime du Camp avait écrit, sous la forme de lettres à Théophile Gautier, le récit de ses excursions, dans un ouvrage intitulé *Le Nil*, qui parut le 25 mars 1854 [2]. La très grande admiration que l'auteur ressentait pour Victor Hugo, permet de croire qu'il lui fit hommage de son livre.

Le journal de voyage de Maxime du Camp renfermait, à pro-

1. *Parallèle des Religions*, p. 901.
2. *Bibliographie de la France*, 1854, n° 1710, p. 191.

pos de la description de la première mosquée d'Amr-ben-el-As, au Caire, la légende suivante :

« Près du Kébla principal de la mosquée, parmi les colonnes qui l'entourent, il en est une dont le fût se distingue par une dépression assez sensible et par une veine qui semble avoir été cinglée après coup. Écoute son histoire, cher Théophile, et tourne-la en vers, comme disent les bonnes gens.

« Le Khalife Omar était non seulement commandeur des croyants, mais il avait en outre une grande science de magicien. Un jour qu'il se promenait sous les galeries de la mosquée de la Mecque, il pensa à Amr et regarda du côté du Kaire. Il aperçut son lieutenant fort occupé à donner des ordres aux ouvriers qui construisaient sa mosquée et qui venaient de dresser une colonne auprès du Kébla. Omar reconnut facilement à travers les espaces que cette colonne était mal taillée dans un mauvais marbre, mal assise et qu'en tombant plus tard elle compromettrait la solidité de l'édifice entier. Il se tourna alors vers un des piliers qui l'entouraient et lui ordonna de se rendre au Kaire sans délai et de prendre la place de la colonne défectueuse. Le pilier oscilla légèrement et reprit son immobilité. Omar, étonné, le poussa violemment avec la paume de sa main en réitérant son ordre ; le pilier trembla comme pris de vertige, tourna sur lui-même, mais n'obéit pas ; Omar, furieux, le frappa de son courbach, en s'écriant cette fois : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux, va ! — Pourquoi avais-tu oublié d'invoquer Dieu ? » répondit le pilier en prenant son vol et en venant tout à coup se placer naturellement devant le Kébla de la mosquée égyptienne. La dépression et la veine cinglée qu'on y voit encore sont la trace de la main et du coup de fouet du Khalife. Cette colonne est inébranlable ; Dieu seul pourrait l'abattre et alors la mosquée s'écroulerait[1]. »

M. Berret avait eu le mérite de signaler cette légende pour la première fois en 1912, mais il ne l'avait connue qu'en résumé[2].

Alors que Maxime du Camp l'avait recommandée à Théophile Gautier comme sujet d'inspiration, par un bizarre caprice de la destinée elle a été utilisée par Victor Hugo dans des conditions certes tout autres que si la matière eût été traitée par le poète d'*Émaux et Camées*. Alors que l'on possède maintenant l'ouvrage

1. Maxime du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie*, ch. I, p. 52-53 (3e éd., Paris Michel Lévy Frères, s. d. [1862]). — Cf. Mme Léa Childe. *Un hiver au Caire*, p. 49-50 Paris, 1883. — *Revue des Traditions populaires*, 1900. t. XV : René Basset, *Contes arabes*, n° CLXXX : *La trace de la Cravache d'Omar*, p. 426.

2. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1912, t. XIX, M. Berret, *op. cit.*, p. 849-850.

même que Victor Hugo a eu sous les yeux, on voit la place que *Le Nil* a prise lors de l'élaboration du *Cèdre*.

Victor Hugo en a suivi le texte de très près.

Le scheik Omer, errant près de Djeddah, aperçoit saint Jean endormi sur la grève de Pathmos, tout comme le Khalife Omar avait vu, de la Mecque, Amr-ben-el-As en train de construire la mosquée du Caire. Omer donne trois ordres au Cèdre, de même que le Khalife avait commandé trois fois à la colonne de se rendre au Caire. La seule différence consiste en ce que, tandis qu'aux deux premières fois, le pilier « oscilla légèrement d'abord », puis pressé par la main d'Omar, « trembla comme pris de vertige et tourna sur lui-même », le Cèdre, dans les deux cas, reste immobile. Cette anecdote étant évidemment destinée à montrer la puissance du nom d'Allah, on peut dire que Victor Hugo n'a point trahi son modèle et a témoigné de sa parfaite pénétration de l'âme musulmane.

Au commandement d'Omer : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux », qu'il pouvait abréger, Hugo a substitué la formule de la Sourate XL, verset 67 : « Il est le Dieu vivant. »

Il n'y a plus à douter que le scheik Omer ne soit le Khalife Omar ibn-al-Khattab, ainsi qu'on l'avait déjà soupçonné, mais sans en avoir fourni la preuve. Le *Cèdre* l'offrait pourtant et elle aurait pu être relevée, même sans connaître *Le Nil*. Aux vers trois et quarante-trois, il est question du bâton d'Omer. Or, ce détail, passé inaperçu, est capital, car, selon les historiens arabes, « le bâton du Khalife Omar était aussi célèbre chez les Arabes, que la verge d'Aaron chez les Hébreux[1] ». « Le bâton d'Omar, dit Al-Wakedi, inspirait plus d'épouvante que l'épée de ses successeurs.[2] »

Cet exemple, qui montre, après bien d'autres, la vaste érudition du poète, n'aura, probablement, pas beaucoup plus d'effets que les précédents, et l'on continuera à dire que Victor Hugo « lisait peu[3], ou même pas du tout[4] ». L'ignorance de Hugo est un argument trop commode pour qu'on y renonce.

1. *Histoire Universelle traduite de l'anglais d'une société de gens de lettres*, t. XV, L. I, ch. II, sect. II, p. 400. (Amsterdam et Leipzig, in-4°, 1760.)

2. J. Fr. de Lacroix et Hornot, *Anecdotes arabes et musulmanes*, p. 93. (Paris, 1772.) — *Encyclopédie de l'Islam*, t. I, s. v. Anaza, p. 350.

3. « A tout prendre, ce grand liseur lisait peu. » (Claudius Grillet, *Victor Hugo spirite*, 1re partie, ch. I, p. 13. Paris, 1929.) — « Victor Hugo qui lisait peu. » (Léon Daudet, *La tragique existence de Victor Hugo*, Épilogue, p. 248. Paris, s. d. [1937]). — « Hugo, — sa bibliothèque de Guernesey l'atteste, — avait fort peu lu et sans méthode. » (*L'Action Française*, n° 37 du vendredi 6 février 1931 : Léon Daudet, « La vie douloureuse de V. Hugo », p. 1 col. 2.)

4. « Hugo ne lisait rien, jamais rien. » (*L'Action Française*, n° 225 du dimanche 13 août 1933 : Léon Daudet, « La Place Royale et Victor Hugo », p. 1. col. 2.)

Dans la légende du *Nil* la colonne était envoyée de la Mecque. Le changement opéré par Victor Hugo entre la Mecque et Djeddah, port sur la mer Rouge, mérite une mention spéciale, car ce choix ne fut pas arbitraire, mais dû à un événement contemporain.

Le 15 juin 1858, des faits très graves s'étaient déroulés à Djeddah[1]. Au cours d'une révolte des Hadramites (habitants de l'Arabie méridionale), les Consuls de France et d'Angleterre, ainsi que leurs familles et le personnel des consulats, avaient été assassinés, les chrétiens assaillis et massacrés dans les rues, sauf quelques-uns qui purent échapper en gagnant à la nage un vapeur anglais. L'Angleterre et la Turquie, au nom de la France, ne tardèrent pas à exercer une violente répression. A la fin de juillet et au début d'août, après le bombardement de la ville, les meurtriers, condamnés par les cours locales, furent impitoyablement mis à mort[2].

Cette émeute avait eu pour cause la haine générale et toujours croissante des musulmans contre la population chrétienne.

Les dépêches publiées mirent en évidence une région de l'Arabie très éloignée de l'Europe sous tous les rapports. A cette époque, Hugo lisait, à Hauteville-House, *L'Illustration*, où son fils Charles publiait la nouvelle de *L'Oiseau blessé*[3]. Ce journal, relatant les divers épisodes des massacres et de leur châtiment, donna une vue du port de Djeddah et publia, à deux reprises, des notices historiques sur cette ville.

Ce mouvement anti-chrétien suggéra au poète des réflexions sur les tendances absolument contraires qu'on trouvait à l'aube de la religion musulmane. Il est à croire que le *Cèdre*, dont l'idée générale fait nettement contraste avec ce trait d'intolérance, et qui se passe également à Djeddah, a été conçu, sous cette impression, dans le courant de l'été 1858, par l'esprit antithétique de Victor Hugo.

Ces observations une fois présentées, à propos du *Nil*, dont l'importance, en l'espèce, n'est pas contestable, on ne peut s'empêcher de remarquer que les modifications apportées par Victor Hugo à cette anecdote sont considérables.

En effet, les deux objets du miracle ne se ressemblent nulle-

1. *Encyclopédie de l'Islam*, t. I, s. v° Djeddad (pr. ar. Djudda), p. 1071, col. 2, 1072, col. 1. Bibliographie : assassinats de 1858.

2. *L'Illustration*, 1858, t. XXXII, n° 803, 17 juillet, p. 34; n° 804, 24 juillet, p. 49; n° 809, 28 août, p. 131.

3. Asseline, *Victor Hugo intime*, p. 180 (1885). — Léon Séché, *Le Cénacle de Joseph Delorme*, t. I, Prologue, p. 48 n° 1 (1912). — *L'Illustration*, t. XXXII, n°s des 2 octobre au 27 novembre 1858.

ment et ils sont bien loin de se suggérer l'un l'autre. D'autre part, Omer envoyait le Cèdre à Pathmos pour des fins toutes différentes de celles que le Khalife avait assignées à la colonne de la Mecque.

De là naît une question, qui ne pouvait pas se poser avant que le texte intégral de la légende du Caire eût été connu. Si toute la partie magique a laissé des traces indéniables, comme elle ne suffit pas à expliquer le *Cèdre*, Victor Hugo n'aurait-il pas eu une autre source? La logique conduit à penser que le voyage aérien du Cèdre et, surtout, le rôle qu'il joue auprès de saint Jean, doivent avoir une origine spéciale. On a l'impression que le Cèdre est la synthèse de deux légendes : l'une concernant le transport à travers l'espace d'un arbre allant ombrager, dans une île, un homme pieux livré à la méditation, et l'autre la légende de la mosquée égyptienne. Or, si la seconde est connue, la première ne l'est pas encore. Elle existe pourtant et c'est une légende de l'Inde.

On relève dans la mythologie des Bouddhistes, un arbre célèbre : le Bô-gaha, l'arbre divin : « On conte que cet arbre traversa les airs afin de se rendre d'un pays très éloigné à Ceylan, et qu'il y enfonça ses racines dans le sol, pour servir d'abri au Bouddha, qu'il couvrit de son ombre tant que celui-ci demeura sur terre [1]. »

La ressemblance entre le Bô-gaha et le Cèdre est saisissante. Le Cèdre se déracinant, volant au-dessus des terres et des mers pour se transplanter à Pathmos et ombrager saint Jean l'Évangéliste est si exactement comparable à l'envolée du Bô-gaha jusqu'à Ceylan qu'on est frappé par son absolue identité.

Cette légende est très anciennement connue; on la rencontre dans des ouvrages du XVIIIe siècle que Victor Hugo, dans sa jeunesse, avait explorés à fond. Aucun doute ne peut donc exister à cet égard.

Hugo eut d'ailleurs, pour utiliser la légende indienne, des raisons très sérieuses, qui tenaient au sens qu'il voulait donner à son poème.

Comme il a été dit plus haut, le sujet exposé dans le *Cèdre*

1. Bruzen de la Martinière, *Le grand Dictionnaire géographique*, t. II, s. v. Ceylan, p. 287-288 (1768). — *Parallèle des Religions*, t. I, sect. I, ch. III, § 510, p. 265. — *Biographie Universelle*, t. LIII. Mythologie, t. I, s. v° Bogaha, p. 441. (Paris, Michaud, 1832.) — Migne, *Encyclopédie théologique*, t. 24, Abbé Bertrand, « Dictionnaire des Religions », t. I, s. v° Bogaha, col. 526-527 (1848). — *2e Encyclopédie Théologique*, t. X : « Dictionnaire de Mythologie », s. v° Bogaha, col. 194 (1855). — Glaire et Walsch, *Encyclopédie catholique*, t. III, s. v° Bogaha, p. 711 (1854). — *La Nature*, 1901, t. II : H. de Parville, « Un arbre de vingt-deux siècles », p. 127-128.

était l'idée de la suprématie que Mahomet avait attribuée à l'Islam sur le christianisme.

Hugo cherchait donc un symbole et, alors que l'histoire de la colonne de la Mecque ne le lui fournissait pas, il le trouva grâce à la légende du Bô-gaha. La thaumaturgie du *Nil* lui fut cependant précieuse, car elle lui procura la technique et le vocabulaire du surnaturel arabe, mis au service d'une pensée qui allait bien au delà de ce que la magie d'Omer avait jamais pu signifier pour les croyants.

Hugo remplaça le Bô-gaha par un Cèdre, ce fut même la seule modification qu'il y apporta, parce que le Cèdre est l'arbre biblique par excellence[1] et que les souvenirs de cet ordre jouaient un rôle important dans sa mémoire. De plus, le *Voyage en Orient* de Lamartine, paru en 1835, renfermait ce passage sur les Cèdres du Liban :

« Les Arabes ont une vénération traditionnelle pour ces arbres; ils leur attribuent, non seulement une force végétative... mais encore une âme qui leur fait donner des signes de sagesse, de prévision, semblables à ceux de l'intelligence chez les hommes... Ce sont des êtres divins sous la forme d'arbres[2]. » Quoique le Cèdre ne poussât pas en Arabie, son choix était donc remarquablement indiqué.

Faire du Cèdre un symbole religieux trouvait déjà un écho dans la religion musulmane. On lit au verset 29 de la sourate XIV :

« Ne savez-vous pas à quoi Dieu compare la bonne parole? C'est un arbre dont les racines sont solidement fixées dans la terre et dont les rameaux s'élèvent dans les Cieux[3]. »

Le passage de l'une à l'autre tradition était tout naturel. Mais Hugo est allé plus loin. Grâce à une interprétation analogique des termes de la légende cinghalaise, par un de ces éclairs de génie dont il a donné tant de preuves, il passa directement dans le domaine du symbolisme.

Il était dit, en effet, que « le Bô-gaha couvrit le Bouddha de son ombre ». Or, « couvrir quelqu'un de son ombre » est une expression biblique et évangélique, qui a toujours eu le sens de protection, et ce terme implique l'idée de supériorité. Les textes sacrés sont formels sur cette acception :

Psaume XVI, 8. « Sous l'ombre de vos ailes, protégez-moi. »

1. Le P. Joseph Romain-Joly, *La Géographie sacrée et les Monuments de l'Écriture sainte*. Lettre IX, p. 99-100; *Histoire Naturelle*, 2e partie, p. 271-272 (1734).
2. A. de Lamartine, *Œuvres complètes*, t. VII; *Voyage en Orient*, t. II, p. 275-276 (1861). — Cf. *La Chute d'un Ange*, t. I, note IV, p. 336-337 (1838).
3. Kasimirski, Le Koran, p. 191.

Psaume XCI, 1. « Celui qui est assis sous la protection du Très-Haut, repose à l'ombre de Shaddaï. »

Psaume CXL, 8. « Seigneur, Seigneur, la force de mon salut, vous avez couvert ma tête de votre ombre au jour du combat. »

Lamentations de Jérémie, IV, 20. « ... Sous votre ombre nous vivions parmi les nations. »

Baruch, I, 12. « ... Pour que nous vivions sous l'ombre de Nabuchodonosor, roi de Babylone, et sous l'ombre de Baltassar, son fils. »

Év. saint Luc, I, 35. « La vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. »

D'Herbelot avait écrit, d'autre part :

« Zill, signifie ombre, et, par métaphore, secours, protection[1]. »

Quand l'arbre de Djeddah est envoyé par Omer pour « couvrir de son ombre » saint Jean à Pathmos, il y a bien plus que le fait magique qu'on a seul voulu y voir. Le scheik affirme ainsi, sur le christianisme, la prédominance de l'Islam.

« Il est constant, disait Gasnier, que Mahomet n'a reconnu aucune créature au-dessus de lui[2]. » Tel est le sens profond du miracle du Cèdre.

Dès lors, au lieu de ne s'en tenir qu'au décor, au déplacement brutal d'un arbre, arraché, par un magicien, du terrain où il avait germé et grandi, on comprend la haute signification de mystique religieuse que comportait l'octroi d'un ombrage à l'apôtre par le chef de l'Islam. L'ordre d'Omer :

Va, Cèdre ! va couvrir de ton ombre cet homme,

chargé de tout le symbolisme que Victor Hugo lui avait conféré, reçoit ainsi sa définitive et complète interprétation.

Il est maintenant possible de restituer à la légende de Ceylan le véritable rang auquel elle a droit, dans la composition du Cèdre, c'est-à-dire : le premier. Comme elle seule a permis au poète de présenter, sous cette forme symbolique, l'orgueilleuse pensée du Prophète arabe, on peut dire que, sans le Bô-gaha, le Cèdre n'existerait pas.

Le chemin que suit le Cèdre, de Djeddah à Pathmos, paraît étrange et inexplicable. Pourquoi, pour gagner, des bords de la mer Rouge, une île des Sporades, à peu près en face de Milet, ce

1. D'Herbelot, *op. cit.*, t. I, s. v° : « Abou-Mosiem », p. 44. — Freytag, *Lexicon arabico-latinum*, t. III, s. v° Dzill, p. 88, col. 2. « Potentia » (Halis Saxonum, 1835). — Kasimirski, *Dictionnaire arabe-français*, t. II, s. v° Dzill, « Ombre, protection, égide », p. 136-137. (Paris, 1860.)

2. J. Gagnier, *op. cit.*, t. I, L. II., ch. III, p. 271 et note *b*.

voyage au-dessus de l'Égypte, seule route indiquée, puis de la Palestine, de la Judée, de la Syrie, en effleurant la Mésopotamie ? Ce trajet du Cèdre a également reçu une signification symbolique.

Quand Abou-Bekr reprit les projets de conquête, abandonnés un moment à la mort du Prophète, il lança Osama ibn Zéid contre la Syrie, en chargeant Khaled ibn Walid d'envahir l'Irak et de détruire le royaume de Hira.

Il appartenait à Omar ibn al Khattab, deuxième Khalife orthodoxe, d'assurer en peu de temps le triomphe de l'Islam. Il soumit, en entier, l'Arabie, la Syrie, l'Égypte et une partie de l'Afrique et de la Perse.

Victor Hugo ne prétendait pas donner l'énumération complète de ces conquêtes. Cependant, quand le Cèdre laisse, loin derrière lui, des contrées, des villes ou des fleuves, les noms cités dans un désordre apparent, sont destinés à jalonner les victoires arabes. C'est ainsi qu'il faut comprendre les allusions à l'Égypte et au Nil, à la Syrie, la Palestine, la Judée, avec Arphac et Borcéos, Chanaan et Galgala, et la Mésopotamie avec Ur, ville de l'Irak.

A la lumière du commentaire précédent, on peut dégager la part du symbolisme, que renferme la réplique du Cèdre, quand celui-ci dit à saint Jean qu'il n'a fait qu'obéir aux ordres d'Omer « prêtre de Mahomet » :

> J'étais près de Djeddah depuis des ans sans nombre ;
> Il m'a dit de venir te couvrir de mon ombre.

Si cette réponse concerne ostensiblement son envoi de Djeddah à Pathmos, elle évoque, en même temps, l'Arabie, qui vivait confinée, depuis des siècles, au Hedjaz, sur les bords de la mer Rouge, et qui, un jour, sur l'injonction de l'Islam, se lança à la conquête du monde chrétien, pour le soumettre à la domination du Croissant, et, en la recouvrant de sa puissance, éclipser, à travers le monde, le rayonnement de la religion du Christ.

*
* *

Tandis que la première partie, qui comprend les soixante-huit premiers vers du *Cèdre*, contient, avec de grands développements, l'exposé du miracle et de son symbolisme religieux, il est évident que, dans la deuxième, saint Jean, s'adressant à l'arbre, en semblant critiquer le miracle d'Omer, répond, en réalité, à l'Islam, et oppose à ses visées ambitieuses l'origine divine de la religion dont il est l'apôtre.

Victor Hugo, sans chercher à organiser une réfutation générale de l'Islam, a voulu qu'au moment où naissait, en Arabie, une religion qui se réclamait du christianisme tout en se déclarant supérieure, un disciple du Christ montrât, de façon éclatante, la vanité de cette orgueilleuse prétention. C'est cela et cela seul que Hugo a enfermé dans la réponse de saint Jean. Aussi a-t-il situé, on peut dire, grâce à la légende de Maxime du Camp, son poème symbolique dans les premières années qui suivirent la mort de Mahomet, à l'époque d'Omar, dont le Khalifat s'étend de l'an 13 à l'an 23 de l'hégire, soit : 634 à 644 après Jésus-Christ. Le petit nombre d'arguments tient au sujet très limité que le poète avait en vue :

> Jean, s'étant éveillé, vit l'arbre, et le prophète
> Songea, surpris d'avoir de l'ombre sur sa tête...

Saint Jean, à la vue de l'arbre, découvre une religion nouvelle, et il apprend, à la fois, son existence, sa puissance et l'attitude dominatrice qu'elle affecte à son égard.

Avant d'entamer l'apostrophe adressée au Cèdre, Victor Hugo a voulu indiquer la faible importance que saint Jean attache, non pas au miracle, mais à ce qu'il représente, c'est-à-dire à la prétention de l'Islam de s'élever au-dessus du christianisme. Aussi le vers 71 :

> Puis il dit, redoutable en sa sérénité...

ne prend-il tout son sens qu'en considérant l'arbre de Djeddah comme un symbole religieux de l'Islam. Si l'apôtre a été étonné de ce prodige, dont il a compris l'intention, il n'en a pourtant été nullement troublé. Un disciple du Christ peut-il avoir quelque chose à craindre d'aucun homme !

> Arbre, que fais-tu là ? Pourquoi t'es-tu hâté
> De sourdre, de germer, de grandir dans une heure ?
> Pourquoi donner de l'ombre au roc où je demeure ?
> L'ordre éternel n'a point de ces rapidités...

C'est toute la genèse, vraiment surprenante, de la religion musulmane, qui est ici en cause, — Mahomet n'avait-il pas transformé l'Arabie en moins d'un quart de siècle ? — son extraordinaire expansion territoriale, et la vanité qui la faisait se placer au rang le plus élevé.

Regardant l'essor de l'Islam et ses vertigineuses conquêtes, saint Jean étudie, dans un parallèle secret avec le christianisme, l'avenir de cette religion et ses chances de durée.

Un arbre ne peut pousser subitement d'une seule venue. Il faut à ces végétaux une croissance lente; étendant peu à peu leurs racines et leurs rameaux, ils deviendront plus tard vigoureux et capables de résister aux tempêtes et aux ouragans.

Il en est de même des religions, et c'est à elles que Hugo pense dans le vers :

Pendant qu'un arbre naît, bien des hommes mourront...

Il veut dire que c'est ainsi que s'est fondée la religion du Christ. C'est parce qu'elle avait compté de nombreuses générations de fidèles ayant souffert jusqu'à la mort pour leurs croyances, qu'elle avait été assez fortement établie pour devenir inébranlable, ce qui n'est nullement le cas de l'Islam.

Ce sont ces lointaines attaches avec le passé, ces souvenirs remontant aux siècles évanouis, ainsi évoqués :

Et qu'on puisse compter quand la hache l'abat
Les ans de sa durée aux anneaux de sa sève...

qui permettent aux religions de braver victorieusement les attaques dont elles peuvent être l'objet, les persécutions dirigées contre elles, que l'Islam n'a pas connues[1], caractérisées par :

Les coups de fouet du vent tumultueux qui passe...

Un philosophe a dit : « La foi est l'œuvre du temps, et le ciment des édifices religieux se durcit en vieillissant[2] ». Ce principe, dont Jean semble s'être inspiré, n'est, en ce moment, en rien applicable à l'Islam. Cette religion, qui est très récente, ne semble aussi présenter à ses yeux aucune garantie de durée. L'arbre, transplanté de Djeddah à Pathmos, sur l'ordre d'Omer, est l'image de la religion musulmane qui a voulu, en peu de temps, s'imposer par la force[3]. Victor Hugo se fait ici l'écho des « Observations sur le Mahométisme » de G. Sale.

« C'est certainement, disait l'orientaliste anglais, une des plus convaincantes preuves que le Mahométisme n'est autre chose qu'une invention humaine, que d'avoir été établi presque entièrement par la force, et c'est une des plus fortes démonstrations de la divinité de la religion chrétienne que d'avoir prévalu contre toutes les puissances du monde, par la seule force de la vérité

1. *Revue des Deux-Mondes*, t. XII, n° 15 décembre 1851 : E. Renan, « Mahomet et les origines de l'Islamisme », p. 1096. — E. Renan, *Études d'Histoire religieuse*, *loc. cit.*, p. 288.

2. *Revue des Deux-Mondes*, *loc. cit.*, p. 1086. — E. Renan, *Études d'Histoire religieuse*, p. 266.

3. *Revue des Deux-Mondes*, *loc. cit.*, p. 1078. — E. Renan, *Études d'Histoire religieuse*, p. 250-251. — Turpin, *op. cit.*, t. II, ch. I, p. 19-20.

et d'avoir enfin amené les empereurs à s'y soumettre, après avoir soutenu toutes sortes de persécutions et d'oppositions de toute espèce pendant trois siècles[1]. »

On comprend maintenant ce qu'il y avait de sous-entendu dans le miracle du Cèdre, et comment Victor Hugo, en transformant la légende indienne en légende arabe, y avait trouvé l'occasion d'exprimer, sous le voile du symbolisme, les vues de Sale, qu'il s'était si parfaitement assimilées.

Puis, l'apôtre continue :

> Un cèdre n'est pas fait pour croître comme un rêve,
> Ce que l'heure a construit, l'instant peut le briser.

Il y a ici une allusion très sérieuse à l'histoire, puisque l'Islam, qui n'avait pas de racines profondes en Arabie, fut menacé de disparition aussitôt après la mort du Prophète, quand « une apostasie en masse faillit se produire[2] », et que, dans la suite des temps, les Arabes perdirent tout ce qu'ils avaient si rapidement conquis.

Saint Jean ne croit donc pas à la pérennité de l'Islam, car pour lui, disciple de Jésus, fils de Dieu, son fondateur n'est qu'un homme qui, comme les autres créatures, ne fait rien d'éternel. Point de vue où Hugo se montre entièrement d'accord avec Sale et un autre critique contemporain d'histoire religieuse, d'après lequel : « L'islamisme est le produit d'une combinaison inférieure, et pour ainsi dire médiocre, d'éléments humains[3] ».

Ces deux vers, les derniers du discours de saint Jean, sont le seul exemple qu'on puisse citer au cours de cette pièce, où soit exposé, avec une certaine clarté, le sens littéral et le sens symbolique.

Le sujet proprement dit, traité dans le *Cèdre*, s'achève ici. Prédominance de l'Islam sur le christianisme, réfutée par un apôtre, qui estime que cette prétention ne repose sur rien de solide, après cela tout est dit.

Victor Hugo trouva que la pièce manquait de conclusion. Pour finir sur un vers sonore, à effet, il ajoute un passage, qui a fort embarrassé les commentateurs :

> Alors Jean, oublié par Dieu chez les vivants,
> Se tourna vers le sud et cria dans les vents,

1. Panthéon Littéraire, G. Pauthier. *Les Livres sacrés de l'Orient*; G. Sale, *Observations historiques et critiques sur le mahométisme*; sect. II, p. 483, col. 1.
2. *Revue des Deux-Mondes*, 1851, *loc. cit.*, p. 1082. — E. Renan, *Études d'Histoire religieuse*, p. 259.
3. *Revue des Deux-Mondes*, 1851, *loc. cit.*, p. 1099. — E. Renan, *Études d'Histoire religieuse*, p. 295.

Par-dessus le rivage austère de son île :
« Nouveaux venus, laissez la nature tranquille! »

Les critiques, uniquement préoccupés du miracle, étonnés par l'ordre de saint Jean de ne pas troubler la nature, crurent devoir en chercher l'explication dans les théories philosophiques du poète[1].

On relevait, en effet, certains propos de Victor Hugo auxquels le dernier vers semblait se rattacher.

Dans ma vie, j'ai constamment dit, quand je voyais casser une branche d'arbre arracher une feuille; laissez cette branche, laissez cette feuille; ne troublez pas l'harmonie de la nature[2].

Commander à un arbre de se transplanter de Djeddah à Pathmos et d'y prendre racine, pouvait bien passer pour troubler l'harmonie de la nature.

Mais on méconnaissait alors le sens symbolique du poème, et on commettait, une fois de plus, l'erreur de ne pas croire à l'objectivité, pourtant certaine, de Victor Hugo.

Maintenant que ce problème est éclairci, il faut chercher, au vers énigmatique du *Cèdre*, un sens en rapport avec ce qui précède.

A la vérité, ce vers est un peu faible, car il concerne exclusivement le symbole, c'est-à-dire le miracle, et il ne laisse guère transparaître l'idée symbolisée. Il n'est cependant pas impossible de la découvrir.

On pourrait, déjà, y voir l'équivalent d'un « laissez-nous en paix », sentiment très naturel, qui dut être celui de tout le monde chrétien lors de l'invasion musulmane. Mais il faut juger la question avec plus d'ampleur.

A travers la nature froissée, blessée par le déplacement du Cèdre, on reconnaît le vieux monde, symbolisé par Pathmos, et toute la chrétienté incarnée dans saint Jean, heurtés, bouleversés par l'irruption de l'Islam, qui voulait les dominer et les anéantir, comme le montre l'interrogation de Jean, au sujet de cet homme : « à qui tout se soumet? » Le solitaire de Pathmos ordonne donc au scheik Omer de cesser cette vaine agitation, car, pas plus qu'il n'accepte l'abri protecteur du Cèdre, jamais le christianisme, qui se réclame d'une révélation antérieure et supérieure à celle de l'Islam, parce que divine, ne consentira à subir sa domination spirituelle et temporelle et à rentrer dans son ombre.

1. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1912; P. Berret, *op. cit.*, p. 843-845. — P. Berret, *Victor Hugo, Le Poète*, ch. II, § 4, p. 201.
2. Octave Uzanne, *Propos de table de Victor Hugo en exil*, p. 54 (Paris, 1892).

*
* *

En substituant un Cèdre, arbre vénéré religieusement par les Arabes, au Bô-gaha, arbre divin des Bouddhistes, en lui faisant accomplir, pour une fin identique, le même vol au-dessus de continents, d'îles et d'océans, après que l'ordre lui en eut été donné, selon les plus pures formules de l'orthodoxie islamique, Victor Hugo est parvenu à composer cet étrange poème de la *Légende des Siècles*. Sa tâche n'a pas seulement consisté à amalgamer et à fondre ensemble, avec une homogénéité très remarquable, ces éléments épars et hétérogènes. Tandis qu'aucune des légendes, mises ici en jeu, ne se distinguait particulièrement, au milieu des récits extraordinaires ou fantastiques qui sont courants en Orient, le *Cèdre* s'impose tout de suite à l'attention par son allure grandiose et énigmatique : c'est que le génie du poète lui avait conféré une haute valeur symbolique, en en faisant l'emblème de l'Islam surgissant, au VIIe siècle, des sables d'Arabie, pour se dresser audacieusement contre le christianisme.

GEORGES THOUVENIN.

NOTES ET DOCUMENTS

AUTOUR DE PASCAL

I. — DEUX REMARQUES SUR LE DISCOURS DES PASSIONS DE L'AMOUR

I

Les études de MM. Boudhors et Jacoubet, publiées dans cette *Revue*[1], résument les travaux antérieurs, sur lesquels il est superflu de revenir, et permettent de dégager deux ou trois conclusions solides. Comme l'attribution du *Discours* à Pascal, rejetée par Boudhors, est maintenue coûte que coûte par M. Jacoubet, on comprend l'intérêt qu'il peut y avoir à préciser les points sur lesquels ces deux critiques sont d'accord. Retenons les suivants :

1° Boudhors a démontré que la plus ancienne copie ne peut être antérieure à 1678. M. Jacoubet accepte cette date.

2° L'influence de Malebranche, décelée dans le *Discours* par M. Neri, est un des piliers de la thèse de Boudhors. M. Jacoubet ne conteste pas cette influence ; il l'accepte sous bénéfice d'inventaire, mais enfin il l'accepte.

3° Les deux critiques admettent l'un et l'autre, ou inclinent à admettre que le *Discours* n'est pas l'œuvre d'un auteur unique.

C'est sur ce dernier point que je voudrais insister, car il me paraît capital. Boudhors entendait deux « voix » dans le *Discours*, l'une raisonneuse, l'autre sensible et tendre :

> Esprit didactique d'une part, de l'autre confidence. Au total et dans l'ensemble, beaucoup de pensées fines, raffinées, qui pénètrent dans les ténèbres du cœur humain et doucement en développent des replis ténus ; et beaucoup de raisonnements très étudiés, parfois obscurs, çà et là déconcertants, souvent tramés de l'illusion des mots plus que de la solidité des idées.... Cette « duplicité » se complique de propos interrompus, d'incartades qui brusquement traversent le mouvement, coupent le fil[2].

La dernière phrase laisse entendre qu'outre les deux « voix » principales il pourrait y en avoir d'autres encore. Quoi qu'il en soit, le *Discours* est — selon Boudhors — le résultat d'une collaboration.

M. Jacoubet, lui, n'entend qu'une voix : celle de Pascal. Mais Malebranche, qu'il n'ose récuser, l'embarrasse. Il suppose alors que

1. Année 1933, p. 1-16, 355-383 ; année 1938, p. 1-22.
2. *Revue d'Histoire littéraire*, 1933, p. 16 et 355.

le texte original a subi des remaniements, comme il est arrivé au manuscrit des *Pensées* corrigé par les amis de Pascal :

Il y a peut-être deux éléments dans le *Discours*, le noyau primitif pascalien et un plus ou moins discret, un plus ou moins heureux enrobement[1].

Suivant cette hypothèse, nous lirions aujourd'hui un ouvrage maquillé, « tripatouillé ». — Mais ce n'est qu'une hypothèse. Et l'interprétation de Boudhors, elle aussi, n'est qu'une hypothèse. Car il importe de remarquer que l'un et l'autre exégètes nous font bien part de leurs « impressions », mais que ni l'un ni l'autre n'invoquent aucune preuve *positive* en faveur d'une double rédaction du *Discours*.

Et pourtant cette preuve existe, fournie par le *Discours* lui-même. Reproduisons d'abord (en le désignant par la lettre A) le passage cité par M. Jacoubet au début de son article :

A. — Ne semble il pas qu'autant de fois qu'une femme sort d'elle mesme pour se caracteriser dans le cœur des autres elle fait une place vuide pour les autres dans le sien ? cependant j'en connois qui disent que cela n'est pas vray, ozeroit on appeller cela injustice il est naturel de rendre autant qu'on a pris[2].

L'auteur — quel qu'il soit — de ce passage commence par donner son avis sur un « cas » de psychologie amoureuse. Il rapporte ensuite une objection qui lui a été adressée, et il la réfute. — Le « cas » dont il s'agit est celui d'une femme qui *se caractérise* dans plusieurs cœurs, c'est-à-dire qui y imprime sa marque, c'est-à-dire qui s'en fait aimer. Chaque fois qu'elle se caractérise de la sorte, elle *sort d'elle-même*, pour ainsi parler, laissant dans son cœur *une place vide*, c'est-à-dire une place à prendre. A prendre par qui ? Par *les autres*, ou plus précisément par chacun de ceux qui eux-mêmes se sont laissé prendre.

Telle est l'opinion de l'auteur, et la suite montre bien qu'il n'en saurait démordre. Car il avoue, non sans surprise, que tout le monde ne la partage pas. Certaines personnes de sa connaissance lui ont dit : *ce n'est pas vrai*, et ont été jusqu'à taxer d'*injustice* cette apologie de l'amour multiple. Comme s'il n'était pas *naturel* — insiste-t-il — *de rendre autant qu'on a pris* : cœur pour cœur !

Les rapports de l'amour et de la justice, qui n'intéressent guère que les psychologues modernes, étaient souvent débattus dans les salons du XVIIe siècle : on en donnerait sans peine plus d'un exemple. Mais tenons-nous en à notre texte. L'auteur du passage A défend énergiquement les droits de l'amour multiple. L'objection tirée de l'injustice d'un tel amour, ce n'est pas lui qui la soulève : il la rapporte pour l'avoir entendue. Il n'écrit pas : « on pourrait dire que... », mais « *j'en connais qui disent que....* » Bref, sa réplique finale ne s'adresse pas à quelque interlocuteur imaginaire, mais à un interlocuteur réel.

1. *Id.*, 1938, p. 22.
2. Texte de la copie C. — G donne : « Oseroit appeler cela... » et « autant que l'on a pris ».

Qui est cet interlocuteur? Le *Discours* se charge de nous l'apprendre, puisqu'il contient plus loin la maxime suivante :

B. — L'egarement a aymer en divers endroits est aussi monstrueux que l'injustice dans l'esprit [1].

Dans la situation décrite par le texte A, *rendre autant qu'on a pris* revient bien à *aimer en divers endroits*. Voilà ce que n'admet pas l'auteur de B, voilà ce qu'il juge *monstrueux* et ce qu'il compare à *l'injustice* dans l'esprit. Quelle que soit ici l'exacte signification du mot « monstrueux » [2], le mot « injustice » met en pleine évidence l'opposition des deux textes. Quand l'auteur de A s'étonne qu'on « ose appeler cela injustice », comment douter qu'il n'ait précisément en vue la maxime B? Et comment croire que cette maxime soit sortie de sa plume, puisqu'il lui inflige un démenti formel?

Il peut être utile d'ajouter que les textes A et B sont les seuls de tout le *Discours* qui renferment le mot « injustice ». On ne trouve nulle part le mot « justice ». On rencontre une fois l'expression « il est bien juste » dans une maxime qui se concilie aisément avec le texte B [3].

Je ne veux faire aucune hypothèse, et m'en tiens aux seules constatations de fait. Si je n'ai pas forcé le sens des textes, je crois avoir le droit de conclure que le *Discours sur les Passions de l'Amour* contient au moins deux passages qui ne sont pas du même auteur.

II

On lit dans le *Discours :*

Les autheurs ne nous peuvent pas bien dire les mouvements de l'amour de leurs herauts. Il faudroit qu'ils fussent herauts eux mesmes [4].

D'autre part on lit dans la *Lettre sur les Affaires du Théâtre,* de Donneau de Visé :

Pour faire parler des Heros il faut avoir l'Ame grande, ou plustost estre Heros soy-mesme [5].

Simple rencontre, ou emprunt?

1. Texte de C. — G donne : « en plusieurs endroits ».

2. « Il signifie souvent, au XVIIe siècle, étonnant, stupéfiant, choquant pour la raison. » (Victor Giraud, *Blaise Pascal, études d'histoire morale*, 2e éd., p. 168.)

3. « Le premier effet de l'amour c'est d'inspirer un grand respect, l'on a de la vénération pour ce que l'on aime. Il est bien juste, on ne reconnaît rien au monde de grand comme cela. » (Texte des deux copies, à l'orthographe près.)

4. Texte de la copie C. — G donne : « Les Auteurs ne nous peuvent pas bien dire les mouvemens de l'amour de leurs héros eux-mêmes. » — Boudhors demande : « d'où vient *herauts?* » (1933, p. 7). Vaugelas répond : « Il se trouve des gens qui parlant du *Héros* d'un Roman, ou d'un Poëme héroïque, l'appellent *le héraut*.... » *Remarques sur la langue française*, éd. Chassang, t. I, p. 52.

5. *Les Diversitez galantes*.... A Paris, chez Jean Ribou, 1664. Le volume a deux paginations. La phrase citée est à la page 92 de la seconde.

II. — UNE PAGE RETROUVÉE DE BERGSON

On a souvent rapproché Bergson de Pascal, la théorie de l'intuition de la théorie du « cœur ». Récemment encore, Jean Wahl, dans son *Tableau de la Philosophie française*, si pénétrant et si riche, ne manquait pas de rappeler les affinités de ces deux grands esprits. Aussi est-il particulièrement intéressant de voir le jeune Bergson, professeur de philosophie à Clermont-Ferrand, méditer sur l'hypothèse, alors en faveur, d'un Pascal amoureux.

Le texte qu'on va lire n'est pas inédit, à proprement parler, puisqu'il a paru dans la *Revue d'Auvergne* en 1886, mais il est totalement inconnu, ce qui revient au même. Signé d'une simple initiale (bien que le nom de *Bergson* figure en toutes lettres à la table des matières), il a échappé aux recherches de MM. Talvart et Place, qui ne le mentionnent pas dans leur si précieuse *Bibliographie des Auteurs modernes de Langue française*.

Pascal et Mlle de Roannez.

Compte rendu de la conférence de M. Fournier, *professeur au Lycée, chargé de conférences à la Faculté des Lettres.*

M. Fournier, professeur au Lycée, a traité avec tant de finesse et de pénétration un point délicat de la biographie de Pascal, que nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux une analyse, même sèche et décolorée, de cette jolie conférence. C'est en 1842, nous dit l'orateur, que M. Cousin découvrit les lettres de Pascal à Mlle de Roannez, puis, en 1843, le *Discours sur les Passions de l'Amour*. On rapprocha ces deux documents et on en conclut que Pascal, épris de Mlle de Roannez, et ne pouvant l'épouser à cause de la différence des conditions, l'avait précipitée dans un cloître pour qu'elle ne fût à personne si elle ne pouvait être à lui. Qu'y a-t-il de vrai dans cette opinion ?

D'abord Pascal, le janséniste austère, peut-il avoir été amoureux ? S'il ne peut l'avoir été, tout est dit, et le problème littéraire qui nous occupe est résolu, ou plutôt tranché. Mais il n'en est pas ainsi ; Pascal a pu, a dû être amoureux. Nous en avons deux ordres de preuves : le témoignage de ses contemporains, et le sien aussi.

Les contemporains nous disent que Pascal « dont les yeux lançaient des flammes », Pascal jeune, beau, plein d'esprit, aima fort le monde de 1648 à 1652 : à Clermont, pendant les Grands Jours, il est de toutes les fêtes et fait une cour assidue à une jeune dame que Fléchier appelle la Sapho de l'Auvergne ; à Paris, il rencontre dans les salons Mmes de Sévigné, de La Fayette, de Sablé, et les belles héroïnes de la Fronde n'ont pas d'ami plus empressé.

Ce n'est pas tout : Pascal écrit le *Discours sur les Passions de l'Amour*. — Mais cet ouvrage, dira-t-on, n'est peut-être pas de lui ? — Il est de lui, répond le conférencier ; ce ne sont pas les idées, sans doute, du Pascal janséniste que nous connaissons ; mais c'est son style puissant, son ardeur et sa fougue ; « tout y diffère de Pascal, mais tout y ressemble ». — Soit ; l'ouvrage est de lui, mais c'est un jeu d'imagination. — Pascal, se livrer à un jeu d'esprit ! Pascal, quoi qu'il fasse, s'engage à fond avec impétuosité, et il n'eût point écrit ce traité s'il n'avait connu l'amour.

Le grand homme, dit finement M. Fournier, a donc été homme, et sa grandeur n'y perd rien. Mais est-ce Mlle de Roannez qu'il a aimée ?

Charlotte de Roannez avait vingt-quatre ans, une belle fortune, un beau

nom. Elle va baiser la Sainte-Épine à Port-Royal, est touchée, et fait vœu de se consacrer à Dieu. Pour la distraire de ces idées, son frère, le duc de Roannez, converti par Pascal qui vient lui-même de se convertir, l'emmène dans le Poitou. A ce moment précis sont écrites les lettres de Pascal à Mlle de Roannez. Pascal y achève son œuvre ; il a converti la sœur comme il avait converti le frère ; remplie d'admiration, de foi et d'épouvante, Charlotte de Roannez a été subjuguée et charmée par cette éloquence qui, « comme la lame du glaive, caresse quand elle frôle, tranche quand elle coupe, éblouit quand elle luit ». Elle revient à Paris, s'évade, entre à Port-Royal, fait vœu de virginité, coupe sa chevelure, et quand on vient l'arracher de force au cloître, tandis que les tresses de sa chevelure jonchent le sol de sa cellule, elle se présente à sa mère « belle d'ardeur, belle de cette laideur momentanée et volontaire dont elle s'est parée ».

Enlevée à Port-Royal, elle vit chez elle en religieuse jusqu'à la mort de Pascal. — Pascal meurt en 1662 ; aussitôt la foi de Mlle de Roannez chancelle, elle accepte pour époux le duc de La Feuillade, et meurt en 1683, torturée dans son âme, dans son corps, dans ses enfants.

Les faits viennent de parler. Comment faut-il les interpréter ?

Ils nous disent, selon M. Fournier, que Pascal n'a pas éprouvé pour Mlle de Roannez d'amour humain. Le terrible ascète a soufflé à sa catéchumène son ardeur, le zèle religieux ; elle a été saisie « par la serre de cette éloquence qui lui déchirait les entrailles, mais qui l'élevait dans les sphères les plus hautes du mysticisme et du pur amour ». Il n'a pas projeté de donner à Dieu une jeune fille qu'on ne voulait pas lui donner à lui ; c'eût été un calcul d'égoïsme dont il fut incapable. Avant sa conversion il pouvait aimer, mais Mlle de Roannez était trop jeune ; après sa conversion il ne pouvait plus aimer, car alors il n'eût été qu'à demi converti, et Pascal n'a jamais rien fait à demi.

Mais quelle est donc la femme qu'il a aimée ? Sans doute une femme de haut rang qui, sans doute aussi, n'en a rien su ; il faut se résigner à ne pas connaître le nom de celle « qui eut le bonheur de plaire à un Pascal et le malheur de ne s'en pas douter ».

Telle est l'idée générale que M. Fournier a développée avec beaucoup d'habileté et une rare élégance de parole. Nous regrettons de n'avoir pu noter au passage tant de mots spirituels et charmants ; même dépouillée de ses ornements les plus gracieux, la thèse est suffisamment intéressante, comme on voit ; elle appelle la discussion, et c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un conférencier.

B.

J'imagine que Bergson a dû sourire quelque peu en écrivant la dernière phrase. Remarquons que cette phrase est la seule de tout l'article qui contienne une appréciation personnelle (mais combien discrète !) sur la thèse du conférencier. Jusque-là le jeune professeur a tenu à rester strictement dans son rôle de greffier ; il a résumé de son mieux les idées de son collègue ; il l'a couvert de fleurs, insistant à plusieurs reprises sur son talent littéraire, mais sans jamais approuver ni désapprouver ses conclusions. Cela fait, il ne peut se retenir de lui décocher une véritable flèche de Parthe : le grand mérite de sa thèse, conclut-il avec gravité, c'est qu'elle est discutable. Aurait-elle donc moins de mérite si elle était indiscutable ? Et Bergson s'exprimerait-il de la sorte s'il s'estimait lui-même pleinement convaincu ? Bref, il me paraît évident qu'en rédigeant son compte rendu il n'a pas

laissé d'entrevoir certaines objections, ou certaines réserves, sur lesquelles il n'a pas jugé opportun de s'expliquer.

Ces réserves ne pouvaient porter que sur trois points : le rôle de Mlle de Roannez dans la vie de Pascal ; — l'authenticité du *Discours sur les Passions de l'Amour* ; — enfin la signification de cet ouvrage.

Le premier point ne souffrait d'ailleurs aucune difficulté, voici pourquoi. Nous sommes au début de 1886 ; or, le 1er septembre 1885, la *Revue des Deux Mondes* avait publié un article de Brunetière : *De quelques Travaux récents sur Pascal*, dans lequel une page était consacrée à Mlle de Roannez. Brunetière y rappelait que, dès 1877, Augustin Gazier avait prouvé sans réplique « que si Pascal a aimé, ce n'était point Mlle de Roannez ». Les conclusions de M. Fournier s'accordant avec celles de Gazier, entérinées par Brunetière, Bergson n'avait aucun motif de ne les point accepter.

Au contraire, sur l'attribution à Pascal du *Discours*, les augures n'étaient pas d'accord. Brunetière écrivait dans le même article : « Nous ne voyons pas la marque de Pascal empreinte si manifestement ni si profondément dans le *Discours sur les Passions de l'Amour*, et au surplus il n'est pas prouvé que ce *Discours* soit vraiment de Pascal. » Sur ce point le doute était donc permis, et en attendant une discussion plus approfondie Bergson avait le droit de réserver son jugement. Au surplus, ce problème textuel n'était pas de son ressort : une autre question — la dernière — devait exciter bien plus vivement la perspicacité de ce psychologue-né. En admettant que Pascal ait vraiment écrit le *Discours*, cela suffit-il à prouver qu'il était alors amoureux ? N'était-il pas capable de disserter tout comme un autre, et mieux que beaucoup d'autres, sur un sujet qui faisait le fond de toutes les conversations dans les salons où il fréquentait ? Ce *Discours*, après tout, n'est-il pas un morceau de littérature précieuse, et Sainte-Beuve n'avait-il pas raison d'y voir « encore plus de raisonnement et d'envie d'aimer que d'amour » ? Enfin et surtout comment ne pas croire que Pascal aurait trouvé d'autres accents pour dépeindre l'état de son cœur ?

Telles sont quelques-unes des réflexions qui ont pu traverser l'esprit du jeune Bergson, tandis qu'il écoutait la conférence de son collègue, et qu'il la jugeait digne de « discussion ».

Georges Brunet.

UNE RÉMINISCENCE DE MARIVAUX
DANS « LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD »

Dans le précédent fascicule de cette *Revue*, M. Roger Ledent a signalé une source jusqu'alors inconnue du *Jeu de l'amour et du hasard*. Voici une autre réminiscence, beaucoup plus fugitive car elle ne concerne qu'un fragment de scène, mais qui nous paraît curieuse.

Elle se situe à l'acte premier, lorsque Dorante et Silvia se rencontrent pour la première fois sous leur double travestissement (acte I, sc. 6 et 7). Deux héros se trouvent en présence pareillement déguisés dans le *Roman comique* de Scarron, au cours du récit que fait de ses aventures passées le comédien Destin (*Suite de l'histoire de Destin et de l'Étoile*, I, 15). Pour aider les amours de son ami Verville avec Mlle de Saldagne, celui-ci en effet accepte de faire le guet déguisé en valet pendant un rendez-vous nocturne dans le jardin de l'amoureuse; et il se trouve en présence de Mlle de Léri, sœur de Mlle de Saldagne, déguisée en soubrette dans la même intention. Les deux jeunes gens restent d'abord sur la réserve, puis s'étonnent de se découvrir mutuellement de l'esprit, se plaisent ; finalement, après diverses péripéties mouvementées où ils s'effacent au second plan, mais où le vrai valet accuse aussi par contraste sa grossièreté, ils apprennent avec beaucoup de plaisir leur identité véritable.

Quelques coïncidences de détail complètent la ressemblance des situations.

SCARRON

... Je me préparai alors *à m'ennuyer beaucoup avec une servante* qui m'allait demander, sans doute, combien je gagnais de gages, quelles servantes je connaissais dans le quartier, si je savais des choses nouvelles, et si j'avais bien des profits avec *mon maître...*, car peu de suivants se rencontrent ensemble sans *se dire tout ce qu'ils savent de leurs maîtres...* ; *mais* je fus bien *étonné* de me voir *en conversation* avec une servante qui me dit d'abord : « Je te conjure, esprit muet, de me confesser si tu es

MARIVAUX

... Tout valet que je suis, je n'ai jamais eu de grandes liaisons avec les soubrettes ; *je n'aime pas l'esprit domestique ; mais* à ton égard, c'est une autre affaire...

... Il ne s'agit ici que de *mon maître.* — Eh bien, soit ! je voulais *te parler de lui aussi*, et j'espère que tu voudras bien *me dire confidemment ce qu'il est...*

... Nous voici, grâce au ciel, *en conversation* réglée...

... *Mais* en vérité voilà un garçon

valet ; et si tu es valet, par quelle vertu admirable tu ne m'as pas dit, jusqu'à cette heure, du mal de ton maître... Dis-moi donc, esprit rebelle, par la puissance que Dieu m'a donnée sur les valets suffisants et glorieux, *dis-moi qui tu es ?* — *Je suis un pauvre garçon*, lui répondis-je...

... Pour moi, *j'étais bien étonné* d'avoir trouvé une servante de si bonne conversation...

... Ne devais-tu pas me parler le premier, *me dire cent douceurs*, me vouloir prendre la main, te faire donner deux ou trois soufflets, autant de coups de pied, te faire égratigner, enfin t'en retourner chez toi comme un homme à bonnes fortunes...

... Vraiment, dit-elle, *si je dois juger du maître par le valet, ma maîtresse a bien choisi* en Monsieur de Verville ; *et la servante pour qui tu te radoucirais aurait grand sujet de faire l'importante*...

... Ce valet [valet authentique] était bas-breton, d'une figure *fort désagréable*, et d'un esprit qui l'était encore plus... Il me vint en idée, quand je le vis partir, que si la fille que j'avais entretenue le voyait *vilain* comme il était... Mlle de Léri fit conversation avec le breton, qui sans doute ne la divertit guère. Sa sœur, qui avait achevé sa lettre, la délivra de notre *lourdaud*...

... Et *servirais*-tu bien *une fille de mérite dans les formes ?*...

... Je ne m'étonnai donc plus si j'avais trouvé *tant d'esprit* dans une femme de chambre... Mlle de Léri m'avoua qu'après avoir fait conversation avec moi dans le jardin et m'avoir trouvé plus *spirituel* que ne l'est d'ordinaire un valet...

qui *me surprend*, malgré que j'en aie...

(Haut) *Dis-moi, qui es-tu*, toi qui me parles ainsi ?

— *Le fils d'honnêtes gens qui n'étaient pas riches*...

... Cette fille *m'étonne*...

... Bourguignon, cette question-là m'annonce que, suivant la coutume, tu arrives avec l'intention de *me dire des douceurs*...

... Ton attachement pour lui *m'en donne bonne opinion ; il faut qu'il ait du mérite* puisque tu le sers...

... Ce garçon-là n'est pas sot, *et je ne plains pas la soubrette qui l'aura*...

... Ah ! *le vilain homme* (II, 6).

... Je vous trouve admirable de ne pas le renvoyer tout d'un coup, et de me faire essuyer les brutalités de *cet animal-là*... (II, 7).

Cf. Il faut qu'il ait du *mérite* puisque tu le *sers* (déjà cité) ;... j'ai fait serment de n'aimer sérieusement qu'une *fille de condition*... J'ai un penchant à te *traiter avec un respect*...

... Je te défends d'avoir *tant d'esprit*....

Sans doute l'intrigue, le ton diffèrent ; et Scarron ne fait qu'esquisser ce que Marivaux développe avec toutes les ressources de son incomparable virtuosité. Mais, si légère que reste la dette, elle nous paraît significative. D'abord parce que Marivaux garde un contact étroit avec ses devanciers. Malgré sa volonté d'indépendance à leur égard, il emprunte plus qu'on ne l'a cru. L'étude systématique de ses sources reste à faire, et réservera, croyons-nous, des surprises. Mais surtout, un tel emprunt remet en question l'influence du modèle.

On ne voit généralement en Scarron que le réaliste ou le burlesque. En fait, particulièrement sous l'influence espagnole, il a propagé en France un romanesque savoureux sans doute, mais volontiers raffiné, où l'invraisemblance à dessein paradoxale des situations prête à de délicates sensibilités. Les *Nouvelles tragi-comiques*, les « histoires » intercalaires dans le *Roman comique*, en dépit d'une verve encore facétieuse, donnent libre cours à de charmantes imaginations, subtilement francisées. Elles comportent une part de marivaudage avant la lettre. Il n'est pas indifférent de constater par des preuves tangibles que Marivaux lui-même ne s'y est pas trompé.

René Jasinski.

NOTE CRITIQUE SUR LES CONFÉRENCES DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE DE L'ABBÉ DE LA MENNAIS

L'*Essai d'un système de philosophie catholique* de l'abbé de La Mennais[1], est un recueil de conférences qu'il a données à Juilly en 1830-1831. Cette publication soulève un problème préjudiciel de la plus haute importance, puisque toute la valeur de l'ouvrage dépend de la solution qu'on lui donne. S'agit-il, comme le prétendait l'abbé Duine, de notes d'étudiants sur un cours parlé; ou, au contraire, comme nous le soutenons, d'un cours lu et dicté par l'abbé de La Mennais, c'est-à-dire du premier état de l'ouvrage qui deviendra plus tard l' *Esquisse d'une Philosophie* ? Il saute aux yeux, en effet, que dans la première hypothèse, l'ouvrage perd une bonne partie de sa signification et de sa portée. Dans la seconde, au contraire, l'*Essai* doit apparaître comme le plus précieux des documents, surtout pour ceux qui voient dans l'œuvre philosophique de l'abbé de La Mennais, le véritable centre et le principe d'unité de sa vie.

La réponse n'est pas douteuse, en dépit de la contradiction opposée jadis par un bon mennaisien, d'ordinaire mieux informé[2]. L'auteur de l'*Essai d'un système de philosophie catholique* n'avait rien de l'orateur : il apportait à ses auditeurs un cours écrit, qu'il leur lisait[3]. La concordance des témoignages à cet égard est impressionnante. D'abord celui d'un auditeur de marque, Sainte-Beuve, témoignage deux fois répété d'un critique qui n'a pas l'habitude des informations inexactes, surtout quand elles enveloppent une malice à l'égard d'un homme de génie : « *Pendant que lisait l'auteur*, écrit-il dans son article de mai 1834, bien souvent distrait des paroles, n'écoutant que sa voix, occupé à son accent insolite et à sa face qui s'éclairait du dedans, j'ai subi sur l'intimité de son être des révélations d'âme à âme qui m'ont fait voir clair en une bien pure essence. [4] »

On n'oublie pas la note annexée à ce passage, et à laquelle l'abbé

1. La Mennais, *Essai d'un système de philosophie catholique*, ouvrage inédit. Paris, 1906.

2. Voyez Duine, *Essai bibliographique de F. de La Mennais*, in-8°. Paris, Garnier, 1923, p. 76, n° 797, et du même : *La Mennais*, in-8°. Paris, Garnier, 1922, p. 143.

3. L'expression même : *dictait* est donnée par Rohrbacher. Celui-ci déclare que, vers la fin de 1832, des jeunes gens vinrent à Malestroit, auxquels La Mennais « avait dicté ses propres cahiers de philosophie ». (Cf. Mgr. Ricard, qui cite ce texte important dans son *Rohrbacher*, in-16. Paris. Plon, 1865, p. 71.)

4. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. I, p. 225-226.

Duine a cru pouvoir emprunter une partie du texte même de son appréciation : Sainte-Beuve y rappelle la faculté qu'a La Mennais « d'entrer avec impétuosité, puissance, intérêt, et pour des heures entières, dans n'importe quel sujet élevé, métaphysique, mathématiques, musique, etc. ; et là, sans parler des hommes ni des livres, mais ne s'adonnant qu'aux seules idées, d'en produire, d'en susciter de *fortes*, de *justes*, de *charmantes*, d'*originales*, capables d'édifier et d'étonner ceux même qui ont fait de la question soulevée leur sujet d'étude le plus habituel ; — et tout cela d'ordinaire, en se promenant de long en large d'un pas rapide, et en marquant, pendant les longs monologues, une agitation sans pareille des membres (*trepidatio*)[1] ».

Si l'abbé Duine avait lu cette note avec toute l'attention critique qu'elle mérite, il se serait aperçu qu'elle ne concerne pas les conférences régulières, faites à jour et heure fixe, et qui ne comportaient point cette sorte d'inspiration spontanée qu'évoque une note destinée justement à corriger et rectifier ce qu'il pouvait y avoir d'un peu décevant dans le texte. Comme tous les nerveux, mais avec le souffle du génie — l'abbé de La Mennais avait ces moments, ces heures même de grâce et d'inspiration sublime, dont le jaillissement spontané nous est si heureusement décrit par Sainte-Beuve. Mais aux conférences régulières *il lisait* son cours, et la note est là sans doute pour excuser et pallier les distractions avouées malignement par le critique et sa remarque sur l'*accent insolite* du maître. — Le cours était donc *lu*, non parlé. Dans une lettre à La Mennais, du 24 mai 1831, Sainte-Beuve nous en apporte un autre témoignagne : « Allez ! écrit-il, *ce que vous m'avez lu* et ce que j'ai senti en vous pratiquant a bien réveillé en moi tout ce que le christianisme avait pu autrefois m'inspirer de sentiments tendres et de respects soumis.[2] » C'était peu après son séjour à Juilly, où il avait assisté comme auditeur bénévole à quelques conférences de La Mennais. Lesquelles ? Il ne serait pas sans intérêt de donner à cet égard quelques précisions. Malheureusement Sainte-Beuve part pour Juilly le 9 mai 1831[3] ; et la dernière des conférences que nous possédions, la cinquante-quatrième, eut lieu le 20 avril. Réduits aux conjectures, on voudrait croire que La Mennais refit, pour le futur auteur de *Volupté*, les 50e, 51e et 52e conférences sur l'Amour[4]. Quelle intention ne découvrirait-on pas alors à l'expression « bien souvent, *distrait des paroles* » — dans l'article de 1834 ! Mais revenons à notre objet.

Nous avons, pour confirmer le témoignage de Sainte-Beuve, s'il était nécessaire, l'opinion parfaitement conforme du P. Roussel[5], qui

1. *Ibid.*, n. 1. Certains *entretiens* recueillis dans l'*Essai d'un système de philosophie catholique* paraissent bien appartenir à cette *inspiration*. Cf. les 31e et 32e conférences, p. 197 et 207.
2. Goyau, *Le portefeuille de La Mennais*, p. 99.
3. Cf. J. Bonnerot, *Correspondance de Sainte-Beuve*, t. I, p. 234.
4. La Mennais, *Essai d'un système de Philosophie catholique*, p. 317 à 341.
5. Voir *Revue de Fribourg*, février 1904, p. 111, n.

avait personnellement connu à Rennes l'abbé Houet, un des auditeurs de ce cours. Ce dernier lui avait légué ses papiers, non sans lui avoir préalablement transmis les souvenirs vécus par lui. On sait que le P. Roussel a largement exploité cette source, et en a tiré abondamment parti pour ses publications documentaires sur l'abbé de La Mennais.

On m'excusera de faire appel ici à des souvenirs personnels. Ils ont leur intérêt, puisqu'ils éclairent la question. Lorsqu'il y a plus de quarante ans, j'avais fait le voyage de Fribourg, en Suisse, pour comparer le manuscrit de Rouen que je tenais de l'obligeance de l'abbé Boutard, aux manuscrits de Houet et de la Prevostage alors entre les mains du P. Roussel, afin d'établir le texte critique de l'*Essai d'un système de philosophie catholique*, dont je préparais la publication, j'avais pu m'assurer, sur place et sur pièces, de l'identité presque complète des divers cahiers qui m'avaient été communiqués, et qui ne pouvaient laisser aucun doute sur le caractère des leçons dont ils reproduisaient le texte avec fidélité. C'est au point que, n'ayant pu prolonger mon séjour en Suisse aussi longtemps que je l'aurais souhaité, et ne pouvant naturellement emporter les cahiers alors entre les mains du P. Roussel, j'obtins de lui qu'il procédât personnellement à la partie de la collation de textes que je n'avais pas eu le temps d'achever. Il le fit avec tout le soin et la conscience d'un mennaisien averti, doublé d'un savant (il était excellent indianiste). En fait, comme il m'avait été facile de m'en assurer, les variantes, qui restaient à relever, étaient assez peu nombreuses pour que la collaboration qu'il voulut bien m'accorder ne lui imposât pas un labeur excessif, qu'il y eût eu de l'indiscrétion à lui demander.

J'aurais bien des choses à ajouter sur les étranges scrupules qu'un peu plus tard excita la publication de cette « philosophie catholique », publication qui, pourtant, ne prétendait à rien de plus qu'à procurer à l'histoire des idées un document de capitale importance. Je ne les évoque, d'ailleurs, que pour montrer à quel point l'accord était alors complet sur l'attribution directe de ces pages à leur véritable auteur, l'abbé F. de La Mennais.

Il ne suffit pas, comme l'a fait M. Duine[1], de confronter un fragment manuscrit de l'*Esquisse d'une Philosophie* avec le passage correspondant de l'*Essai d'un système de philosophie catholique*, bien antérieur au précédent, et, naturellement, au point de vue littéraire, moins achevé, pour avoir démontré que le second se réduit à des notes d'étudiants sur un cours parlé. Il faudrait encore expliquer l'exacte conformité du texte de plusieurs cahiers comparés, conformité qu'explique seule, ainsi que nous l'avions affirmé, la manière

1. F. Duine, *La Mennais*, p. 143.

dont l'abbé de La Mennais *lisait* son cours[1], et qui vient corroborer les témoignages que nous avons rappelés.

L'*Essai d'un système de Philosophie catholique* est donc bien, quoi qu'ait prétendu M. Duine, le premier état de l'œuvre qui deviendra plus tard l'*Esquisse d'une Philosophie* : document d'une valeur inestimable, puisqu'il nous renseigne exactement sur la pensée de l'abbé de La Mennais à l'époque de *L'Avenir*. L'abbé Duine aurait été bien inspiré, dans son *Essai bibliographique*, de le classer parmi les œuvres du maître dont il fait partie de droit.

CHRISTIAN MARÉCHAL.

1. Cf. notre *Préface* à l'*Essai d'un système de philosophie catholique* de La Mennais, p. XXI-XXII.

COMPTES RENDUS

MARGUERITE DE NAVARRE, **Théâtre profane**, édité par VERDUN L. SAULNIER, Paris, Droz, 1946, un vol. in-16 de XXVI-358 p.

Les œuvres de Marguerite de Navarre, l'*Heptaméron* mis à part, sont difficiles à trouver. Ses *Marguerites*, tirées à petit nombre, sont depuis longtemps épuisées; il doit en être de même des *Dernières Poésies* publiées par M. Abel Lefranc. M. Schneegans avait donné, il y a quelques années, à la Bibliotheca romanica, une édition commode des comédies religieuses de la princesse. J'avais moi-même procuré une édition séparée de la *Nativité*. C'est donc une excellente idée qu'a eue Mlle Droz de publier dans son excellente et pratique collection des *Textes littéraires français*, sous le titre de *Théâtre profane*, les comédies mondaines que rédigea la sœur de François Ier.

Cette édition a été préparée par M. Verdun L. Saulnier à qui l'on devait déjà bon nombre de travaux solides et sûrs (études critiques ou éditions de textes rares) sur la première moitié du XVIe siècle. Disons tout de suite que ce *Théâtre profane* constitue un excellent apport aux études consacrées récemment à la princesse (je pense au beau livre de L. Febvre : *Autour de l'Heptaméron*). Il fournit aux érudits et aux étudiants un texte sûr, sobrement, mais solidement annoté, éclairé par un lexique soigneusement établi.

Il nous apporte surtout un ensemble de données nouvelles sur la pensée et sur l'art de Marguerite. Il est précédé d'une rapide, mais nerveuse introduction, pleine de formules à l'emporte pièce, qui dit l'essentiel et le dit bien. Il comprend deux comédies publiées par Montaiglon (*Le Malade, L'Inquisiteur*), deux comédies imprimées dans les *Marguerites* en 1547 (*Comédie à dix personnages* et *Trop, Prou, Peu, Moins*), les deux comédies retrouvées par Abel Lefranc (*Sur le trépas du roy* et *Comédie jouée à Mont-de-Marsan*); enfin une pièce que j'ai attribuée à la reine et que le nouvel éditeur propose d'intituler justement *Comédie du parfait amant*.

Chacune de ces sept pièces est accompagnée d'un exposé critique très riche et très neuf dont je résume ici les conclusions. Pour chaque pièce, l'éditeur s'attache à proposer une date de composition : il était intéressant de préciser les dates suggérées jusqu'à présent par les critiques antérieurs. Les hypothèses de M. Saulnier, qui voit dans *Le Malade* la pièce la plus ancienne et la croit de 1535, dans *Le Parfait Amant*, la dernière composition de la reine et la date de 1545, paraissent très acceptables. Il est suggestif de noter avec lui pour *Trop, Prou, Peu, Moins*, la date de 1544.

De chacun de ces textes, parfois embrouillés, il donne une analyse claire et précise qui en résume les données essentielles : lorsque la pièce l'exige, il étudie les caractères ou les données comiques et réalistes qu'a voulu utiliser la reine. De chaque pièce, il analyse la rythmique et surtout la mise en scène : de son examen, si rapide qu'il soit, ressort nettement le fait que le sens dramatique était plus développé chez Marguerite qu'on ne l'admettait communément; la gaucherie de la technique, les maladresses trop réelles ne doivent pas faire négliger le souci très net de la mise en scène, du jeu dramatique dont fait preuve l'écrivain.

Mais surtout l'éditeur met l'accent sur la pensée de la princesse. Sa connaissance très sûre du temps et du milieu où vécut la reine, son expérience des autres œuvres de Marguerite lui permettent une foule de rapprochements suggestifs. A sa dialectique il faut rendre pleinement hommage. Il sait, avec une irréprochable justesse, dégager les tendances caractéristiques de chacune de ces pièces qui, toutes, ont visé un but précis. *Le Malade*, écrit en 1535, voudrait être une œuvre de pacification ; *L'Inquisiteur*, qui serait de 1536, serait un pamphlet d'actualité, composé peut-être en faveur de Marot et dirigé contre Noël Béda. Le sens de la *Comédie à dix personnages* (1542) et du *Parfait Amant* (1549), très net, est précisé par M. Saulnier avec beaucoup de sûreté : la première serait un épisode de la querelle des *Amies*, la seconde, un débat sur le parfait amour comparable à celui qui fait le fond de *La Coche* ou de certains problèmes traités dans l'*Heptaméron*. C'est en ce qui concerne la farce énigmatique de *Trop, Prou, Peu, Moins* et la *Comédie de Mont-de-Marsan* que l'enquête de l'éditeur se révèle la plus originale. Tous les critiques ont souligné l'obscurité de la farce. Dans une discussion serrée, l'éditeur propose de voir dans cette pièce une satire symbolique de l'Inquisition, une apologie de ceux qu'elle poursuit (les familiers de la princesse, Pocque et Quintin, attaqués à la fois par l'Église et par Calvin, peut-être aussi Dolet), une réplique enfin à l'*Excuse aux Nicodémites*, de Calvin, dans laquelle Marguerite s'était sentie visée : Marguerite tente de définir sa foi, une foi toute proche du quiétisme, en même temps qu'elle dénonce la routine de l'Église. Quant à la *Comédie de Mont-de-Marsan*, elle est l'occasion pour M. Saulnier de définir, avec des nuances bien délicates, l'attitude religieuse de la reine à la veille de sa mort.

On ne peut que très mal résumer en quelques lignes des discussions et des analyses complexes et subtiles. Mais on a le droit et le devoir de dire la haute qualité de ce travail. C'est, à la fois, une utile contribution à l'histoire de la princesse, — enrichie, précisée, nuancée sur bien des points intéressants, — et à l'histoire générale de la pensée française au XVIe siècle. Elle doit servir à la fois aux érudits et aux étudiants à qui elle révèlera, j'en suis sûr, une œuvre mal connue, mais significative : ils apprendront, à lire cette édition, que le XVIe siècle n'est pas fait uniquement d'œuvres maîtresses (dont on parle souvent sans les connaître), mais aussi d'œuvres dont la maladresse n'exclut pas la valeur. On est en droit d'attendre beaucoup de M. Saulnier.

PIERRE JOURDA.

EHRHARD BUCHHOLZ, **Blaise Pascal. Einen Lebensbild.** Un vol. in-8°. Göttingen, Bandenhoeck et Ruprecht, 1939.

M. Ehrhard Buchholz, de Wyk aùf Foehr (Allemagne), qui a fait une partie de ses études en France, à l'Université de Dijon, a publié un intéressant volume de 250 pages sur Pascal. C'est moins une étude approfondie de la pensée et de la philosophie de Pascal qu'une biographie détaillée et fort minutieuse, où l'auteur s'est appliqué à ne rien laisser dans l'ombre. Biographie intéressante et dramatique, comme le génie de Pascal même. M. Buchholz en suit les péripéties avec conviction et avec sympathie. Il montre l'incidence de cette vie tourmentée sur le génie du savant, du penseur et de l'écrivain ; il analyse avec finesse les crises successives que traverse l'homme, et il en souligne le caractère maladif et tragique. C'est la guerre de 1914, dit-il dans sa *Préface*, qui a ramené l'attention des Français — et des Allemands — sur Pascal et sur sa conception de la vie, de la souffrance, de l'immortalité. Rencontre heureuse et favorable sur le même chemin qui ressemblait à un calvaire. Puisse la leçon ne pas être perdue!

Mais, si M. E. Buchholz a bien saisi l'actualité de Pascal, et son utilité

présente, il ne s'en tient pas à cette actualité. Son travail a des bases solides, et repose sur les travaux des savants français qui, depuis un demi-siècle, se sont occupés de Pascal : Émile Boutroux, Augustin Gazier, Félix Gazier, Victor Giraud, André Hatzfeld, Fortunat Strowski, Léon Brunschvicg, etc... Il utilise encore, avec raison, les ouvrages plus anciens de Vinet, Faugère, Brunetière... Du côté allemand, sa bibliographie est peut-être moins riche, car Pascal a été moins étudié, et il se propose précisément de combler une lacune. Les ouvrages de Guardini, Hey, Laros, Platz, Wilhelm, parfois un peu superficiels et vagues, seront donc avantageusement complétés par le livre de M. Buchholz, à qui il faut souhaiter une large diffusion en Allemagne. En France même — bien qu'il ne soit pas traduit encore — il rendra des services à tous ceux qui s'intéressent à la vie et à l'œuvre de Pascal. A son propos, nous nous rappellerons les paroles d'un autre Allemand, F. Sieburg. « Si Pascal avait été un homme politique, l'histoire de la France eût pris une autre orientation... Il a peut-être été le seul esprit français qui ne se soit pas contenté d'être français. Il a été chrétien. La France, si riche en esprits, n'en compte pas de plus haut ni de plus dangereux. »

PIERRE TRAHARD.

JEAN RICHER. — **Gérard de Nerval et les doctrines ésotériques.** Paris, Éditions du Griffon d'Or, 1947, XIX-217 pages in-8° (avec 7 planches et figures).

Ce n'est certes pas un sujet neuf. Mais il s'y fait encore des découvertes, comme on l'a vu par les deux articles de Georges Le Breton sur Nerval poète alchimiste (*Fontaine*, n°s 44 et 45). M. Richer connaît cette étude et la cite, p. 108, p. 170, p. 210, en s'essayant à son tour, et parfois heureusement, à l'exégèse des *Chimères* (p. 84 n. 1, p. 98, pp. 111 et suiv., etc.). Son livre, toutefois, traite surtout du *Voyage en Orient*.

M. Richer professe « une grande sympathie » pour Nerval, tout en étant, à ce que l'on entrevoit, croyant plus orthodoxe. Il regrette que Gérard ait manqué « la difficile synthèse du catholicisme et de l'occultisme », faute peut-être d'avoir rencontré un « bon prêtre » (p. XIX, p. 185) — à la place ou à côté de la « compagne fidèle » que lui eût souhaitée Champfleury ! Tout ce que l'on peut dire est qu'à un moment Nerval amorça « un retour vers le christianisme qui n'eut pas le temps de s'accomplir ».

S'il ne le tire pas trop à lui, M. Richer se penche sur ce mystique désaxé pour reconstituer ses opérations mentales à partir de certains documents. Et voilà qu'à l'occultisme de Gérard il substitue parfois, ou plutôt il superpose, le sien propre. C'est de l'ésotérisme à la seconde puissance, du Gérard revu et augmenté. Sa compagnie eût été mauvaise pour l'auteur d'*Aurélia*, qu'il eût affolé davantage en multipliant autour de lui les Signes. Ce nombre 13 par exemple : comme il le retrouve au sein de chiffres marquants ! (p. 116, p. 208 ; l'explication du vers « La treizième revient, c'est encor la première », à la p. 128, est plus sérieuse). Vous rappelez-vous le début de *Promenades et Souvenirs*, et comment l'escapade d'un cheval conduit le grand-père de Nerval à quitter le domicile paternel ? Écoutez maintenant. Le cheval, à cause surtout de sa croupe, est un des archétypes de la Mère ; et Gérard, enfant sans mère, a poursuivi le principe maternel sous toutes sortes d'apparences. Le cheval, de plus, est parfois lié symboliquement à la Mort et à Pluton (p. 136-138). Or, il appert de l'astrologie que Gérard appartient au type plutonien (p. 167), d'une manière tout à fait authentique (à côté de quoi, j'imagine, les *Poèmes saturniens* de Verlaine méritent mal leur titre). Et c'est encore « un ultime aspect plutonien de sa pensée » qui nous est révélé à la p. 170-171. Là, à vrai dire, on n'ose comprendre ; on entend parler d'énergie cachée dans

la matière, de radium, d'une nouvelle ère humaine. Tous les rêves, même les plus rassurants, semblent permis. Que dit en effet le *Vers doré*? « Un mystère d'amour dans le métal repose. » Nous ne l'aurions pas cru.

L'on ne s'ennuie pas en lisant ce petit livre, mais on le ferme sans savoir exactement à quoi s'en tenir. La faute en est au sujet : comment savoir, dans cet écheveau de fils qui se ressemblent, quel est celui que Gérard avait en main ? Mais aussi, mais surtout à l'auteur, qui n'a pas assez fait attention aux nuances et aux formes, et qui prend trop souvent des conjectures bien aventurées pour des certitudes. Il croit, par exemple, à l'influence capitale de Martines de Pasqually (ch. V) : ne faut-il pas en rabattre ? M. Richer a imprimé trop vite, et trop tôt. C'est pour lui qu'il a mis au point ces idées, ces connaissances toutes fraîches (Th. Hoffmann s'écrit avec deux *n*, et non avec un seul, cf. p. 160, p. 164). Ce n'était pas encore pour le public.

Le public profitera pourtant de certaines parties solides de cet ouvrage, où le critique rapporte, en s'en étonnant un peu trop, les emprunts plus ou moins textuels de Gérard au *Sethos* de l'abbé Terrasson, au *Murtadi* traduit par le P. Vattier, aux *Mémoires* du Mis de Luchet sur Cagliostro, etc. (p. 31 et suiv., 48 et suiv., Appendice A). Il nous donne également à lire quelques « pages retrouvées » de Gérard, et une assez longue lettre inédite du 31 mars 1841, qu'il commente en la mettant en rapport avec une autre, du 18 novembre 1851 ; mais cette date de ..., entre crochets chez N. Popa, est probablement fausse ; sans doute faut-il lire, ici encore, *1841*. M. Richer a pris soin — et je ne saurais assez recommander ce procédé — de signaler cet apport d'inédits dans une Table des Matières spéciale (p. 215).

Un mot pour finir sur la mort de Gérard. Suicide mystique, selon M. Richer (p. 189 et suiv. ; voir p. 193 la figure du Pendu de l'arcane XII) ; peut-être suicide d'imitation, d'après celui du dernier des Condé, trouvé pendu à l'espagnolette de sa fenêtre, les pieds touchant terre (p. 7, p. 115-116). A. Marie avait indiqué ce précédent (p. 89). Pour moi, l'avouerai-je ? je n'ai jamais pu songer à ce mystère sans me rappeler un récit de voyage de Th. Gautier, qui avait fait, à vingt-cinq ans, *Un tour en Belgique* en compagnie de Gérard. Il paraît que celui-ci, pour dormir en diligence, « passa son mufle » dans une espèce de licol, dans son foulard qu'il avait noué par les deux bouts à la vache de la voiture. « Ce qui m'a beaucoup surpris », ajoute le narrateur, « c'est qu'il ne se soit pas étranglé bel et bien ; apparemment que Dieu, toujours bon, toujours paternel, veut lui épargner la peine de se pendre lui-même ». Ceci se passait en 1836 (cf. *Zigzags*, 1845, p. 29-30). Une récidive trop fréquente a-t-elle lassé la Providence ? Qui sait comment s'y prit le noctambule, dans cette nuit engourdissante de janvier 1855, pour boire « à la noire coupe du sommeil » ? Plus d'un suicidé ne l'a pas fait exprès. Ne sait-on pas, du reste, dans quelle singulière position Gérard fut trouvé à l'aube ? Le chapeau sur la tête, les pieds effleurant le sol et les jambes repliées. En l'apercevant, on ne le prenait pas d'abord pour un pendu, mais pour un homme gelé. — Que si l'on persiste à croire au suicide, le passage de Gautier conserve son importance. Car enfin — outre les plaisanteries probables en diligence — ce passage, Gérard l'a pu lire dans la *Chronique de Paris* du 30 octobre 1836, puis dans les deux éditions de *Zigzags* (1845, 1852). N'a-t-il été pour rien dans le mode de disparition choisi par le malheureux ? Et Théo, qui s'est tu alors sur cette habitude, ne s'est-il pas posé la question ?

JEAN POMMIER.

GEORGES BONNEFOY, **La Pensée religieuse et morale d'Alfred de Vigny**. Paris, Hachette, 1944. In-8° de XXIII-462 pages.

LUIGI SORRENTO, **Lettura e Illustrazione critica della Poesia di Alfred de Vigny**. Milano, Società editrice, 1945. In-8° de 302 pages.

I. — Le pathétique le plus direct et le plus émouvant est lié au premier de ces deux ouvrages; et ce n'est pas dans son cas, assurément, qu'on pourrait alléguer, ainsi qu'il est fait trop souvent, un manque de connexion spirituelle entre les travaux universitaires et leurs incidences sur la vie. Georges Bonnefoy avait commencé, sous la direction du signataire de ces lignes, une patiente recherche qui devait compléter la thèse méritoire de Pierre Flottes. Guidé ensuite par M. Jean Pommier après mon départ pour les États-Unis, il y travaillait quand, officier de réserve soucieux de ses obligations, et au delà, il alla tenir sa place sur la Ligne Maginot. Et la « grandeur militaire », dans le sens le plus élevé du terme, inspirait ce jeune lieutenant qui, sans rien d'un foudre de guerre ni même d'un « sportif » qualifié, remplit héroïquement, au cours d'une reconnaissance, un devoir qu'il mettait très haut — au niveau de son propre sacrifice. Docteur ès-lettres à titre posthume, grâce aux soins donnés par son père à l'impression du manuscrit laissé par celui qu'il n'a point cessé de pleurer, Georges Bonnefoy aura apporté ainsi, malgré l'holocauste, sa digne contribution à une exégèse dont l'importance n'a plus besoin d'être démontrée. Une sobre et nette préface de Jean Pommier, un avant-propos de l'auteur suivent un *Avertissement* de M. Lucien Bonnefoy dont il serait vain de souligner la stoïque beauté : Vigny tout le premier eût apprécié la noble course du flambeau qui fit prendre au père la torche échappée aux mains de son fils.

Du coup s'excusent des *errata* à ajouter à la page terminale de l'ample volume : ils concernent surtout des noms propres étrangers, Reeve, White, Breitkopf, etc. : faible tribut payé au *printer's devil*, quand on songe à l'abondance des textes minutieusement cités, et empruntés par l'auteur aux sources les plus diverses — non seulement les ouvrages consultés à la Bibliothèque par Vigny, mais les manuscrits désordonnés de la Copie Dorizon du *Journal* et les gloses mystérieuses des agendas secrets. Car, pour la conscience de l'investigateur, tous les remous d'une pensée inquiète doivent être suivis : l' « étudiant perpétuel » que se piquait d'être le solitaire du Maine-Giraud n'est pas moins personnel et autonome, dans son attitude et sa pensée, parce qu'il tient à appuyer l'une et à étoffer l'autre par des lectures suivies de méditations. Une morale épurée, dont le meilleur christianisme offre les préceptes, mais dégagée de toute thaumaturgie et libérée des fins utilitaires que réclame la morale bourgeoise : c'est à quoi se rallie, par-delà les surenchères agitatrices d'un Lamennais et l'irrationnel des vues de Montalembert, une conscience qui peut-être aurait encore évolué, si une plus longue existence lui avait été donnée. Le mérite de Bonnefoy est, en conséquence, de n'avoir jamais établi comme figée cette « pensée religieuse et morale » ni, entre des sollicitations, des exemples, des précédents, des appréhensions de toutes sortes (moins encore en ce domaine que sur le terrain politique), défini comme intangible et ossifié un ensemble de croyances dirigé par l'aspiration la plus haute et la foi dans le « divin ». Même les titres de certains chapitres un peu hermétiques, *Le Doute du nouveau Julien, La conscience des » Faibles «*, tendent à une sorte de symbolisme qui n'est pas déplacé, s'agissant de Vigny, mais risquent de dérouter un lecteur avide d'information rapide et qui parcourrait pour se documenter la seule *Table des Matières*.

Ceci encore eût appelé une élucidation, que l'abbé Bremond a fait plus qu'amorcer : une *mystique* peut-elle manquer à une « religion » dressée au-dessus des simples nécessités sociales? Convient-il, pour en découvrir une, authentique, chez l'auteur de *Daphné*, de se retourner une fois encore vers l'indéfinissable, l'individuel « honneur »? Mais sa diversité même parmi les hommes n'exclut-elle pas la communauté d'inspiration que suppose une religion, que souhaite une morale? Sujet de discussion entamée avec Bonnefoy — à défaut de Vigny — et qui reste sans réponse.

II. — Faite « pour l'école et à l'école », comme le dit expressément l'auteur,

l'ouvrage de M. Sorrento dépasse à maints égards le simple recueil de textes à l'usage des étudiants d'une Université catholique. Il témoigne d'abord en faveur du spiritualisme agnostique, et non sceptique, de Vigny : quelques suppressions de vers, des interprétations plausibles à leur façon ne suffisent-elles pas à obtenir une sorte de « non obstat » qui permettra à des esprits curieux de pousser plus loin leur étude? D'autre part, des références à des noms qui ne nous sont pas indifférents, et qui vont de Mazzini à Croce et à de bons connaisseurs des choses de France dans l'Italie actuelle, témoignent de leur côté d'une communauté d'esprit qui est de bon augure. En dehors d'un « encrage » parfois insuffisant, et d'*errata* comme 1897 (p. 19); « *amoreux* » (p. 24); « *l'égère* » (p. 32), etc., il convient de féliciter les protes de l'Unione Tipografica d'une correction que ne pratiquent pas toujours, de par le monde, les spécialistes qui composent en des langues étrangères.

En général, les interprétations proposées par le commentaire sont d'accord avec les exégèses les plus qualifiées des « vignistes » français, et là encore réside un des attraits de ce livre d'outre-monts, que sa destination spécifique n'éloigne guère de vues émises en toute liberté par deux générations de lettrés français. La transition offerte par un « intermède » qui allègue *La Colère de Samson* comme le passage d'une poésie passionnée à la haute inspiration « philosophique » prochaine est admissible — tout en ayant le caractère trop systématique de toute « coupure » moins vitale que théorique. On voudrait moins d'indifférence, d'autre part (p. 234), au défilé des figures féminines animant le symbole d'*Éva*, et l'adjonction de certaine Américaine serait loin d'être pure fantaisie. Mais l'essentiel est bien que ce livre d'école fasse honneur au grand connaisseur invoqué dès sa *préface*, Benedetto Croce discernant en Vigny « l'un des plus grands génies poétiques sortis de la terre de France, et probablement le plus grand parmi les poètes français du XIXe siècle ».

FERNAND BALDENSPERGER.

CHRONIQUE

M. Pierre Josserand étant brusquement tombé malade, M. Roger **PIERROT**, *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a bien voulu pour cette fois assumer la charge de cette* Chronique. *Nous lui sommes vivement reconnaissants de sa précieuse collaboration. Les délais très courts qui lui étaient impartis ne lui ont malheureusement pas permis d'effectuer tous les dépouillements prévus; ceux-ci seront complétés dans notre prochain fascicule.*

N. D. L. R.

Alain-Fournier. — Correspondance avec Péguy. — *Estuaires*, n° 3, p. 4-16.

Apollinaire (Guillaume). — Survage. Histoire d'un manuscrit de G. A. — *Le Livre et ses Amis*, n° 13, novembre 1946, p. 15-16.

Balzac. — A. Béguin. B. et les courtisanes. — *Labyrinthe*, juillet-août 1946, p. 14.

— A. Béguin. B. visionnaire. — *Revue de Paris*, août 1946, p. 90-99.

— A. Béguin. « La Fille aux yeux d'or ». — *Fontaine*, n° 52, p. 729-738.

— H. Guillemin. B. et l'amour [sur le « Lys dans la vallée »]. — *Le Littéraire*, 26 octobre 1946.

— *Voir* Baudelaire.

Balzac (Jean-Louis Guez de). — H. Bibas. Les éditions du « Prince » de G. de B. au XVIIe siècle. *Bulletin du Bibliophile*, décembre 1946, p. 530-543.

Baudelaire. — Dix lettres inédites présentées par J. Crépet. — *Fontaine*, n° 48-49, février 1946, p. 262-277.

— G. Blin. Introduction aux « Petits Poèmes en Prose ». — *Fontaine*, n° 48-49, février 1946, p. 278-300.

— J. Crépet. Lettres adressées ou relatives à B. *(suite)*. — *Bulletin du Bibliophile*, janvier, février et mars 1946.

— Y.-G. Le Dantec. B. au Salon de 1845. — *Le Portique*, n° 3, p. 71-80.

— Y.-G. Le Dantec. B. et le *Parnasse contemporain* à propos de trois lettres inédites à C. Mendès. — *La Nef*, n° 18, mai 1946, p. 14-29.

— J. Prévost. L'Influence de Balzac sur B. « La Fanfarlo ». — *Fontaine*, n° 48-49, p. 301-308.

— J. Prévost. Le Souffle chez B. — *La Nef*, n° 15, février 1946, p. 3-17.

— J.-P. Sartre. Fragments d'un portrait de B. *Les Temps Modernes*, n° 8, mai 1946, p. 1345-1377.

Béranger. — M. Garçon. B. Poète de la liberté. — *Conferencia*, septembre 1946, p. 368-389.

— *Voir* Stendhal.

Bloy (Léon). — Correspondance avec Henry de Groux (1891-1892). — *Maintenant*, n° 4, 1946, p. 190-209.

— Lettres de L. B. à sa famille. — *Mercure de France,* décembre 1946, p. 25-29.
— P. Arrou. B. et Péguy, essai d'un parallèle. — *La Vie intellectuelle,* décembre 1946, p. 128-138.

Bodin (Jean). — H. Naef. La Jeunesse de J. B. ou les Conversions oubliées. — *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance,* t. VIII, p. 137-155.

Bossuet. — Roger Caillois. B. et Pascal. — *Fontaine,* n° 47, p. 45 50.

Charles d'Orléans. — J. Tardieu. Charles d'Orléans. — *Cahiers de la Pléiade,* avril 1946, p. 117-126.

Chateaubriand. — Le Véritable texte d' « Amour et Vieillesse » [présenté par J. Pommier]. — *La Table Ronde,* 1er cahier, 1946, p. 3-30.
— M. Parturier et A. de Luppé. Georgina ou les Félicités exilées. — *Le Divan,* janvier-mars 1946, n° 257, p. 246-258.

Chénier (André). — G. Walter. A. C. dans la bataille politique. — *Le Littéraire,* 11 mai 1946.

Comédie de la Renaissance. — R. Lebègue. Tableau de la Comédie française de la Renaissance. — *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance,* t. VIII, p. 278-344.

Constant (Benjamin). — M. Blanchot. Adolphe ou le Malheur des sentiments vrais. — *L'Arche,* n° 20, octobre 1946, p. 82-94.
— A. Girard. Destin de B. C. — *Critique,* n° 3-4 août-septembre 1946, p. 250-258.

Corbière (Tristan). — Y.-G. Le Dantec. T. C. — *Revue de Paris,* décembre 1946, p. 137-146.

Corneille. — P. Ayraud. C. et le Molinisme. — *Essais et Études Universitaires,* n° 2, p. 190-201.
L. Nougaret. Le Récit de la bataille dans *Le Cid.* — *Revue Universitaire,* janvier-février 1946, p. 22-27.

Du Bellay. — J. Duhem. Le Premier poète de l'aviation. Essai sur les éditions de Sannazar de Tansillo et de J. du B. — *Bulletin du Bibliophile,* avril 1946, p. 157-163.

Du Bos (Charles). — Pages de journal. — *Revue de Paris,* mars 1946, p. 74-78.
— Pages de journal. — *Revue de Paris,* octobre 1946, p. 48-57.
— G. Marcel. C. D. B. — *Revue de Paris,* mars 1946, p. 72-73.

Du Camp. — *Voir* Gobineau.

Dumas fils. — G. Bauër. Les Héroïnes du théâtre de D. fils. — *Conferencia,* décembre 1946, p. 502-511.

Du Monin. — V.-L. Saulnier. Une pièce inédite de Jean-Édouard du Monin. — *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance,* t. VIII, p. 276-277.

Essai. — G. Atkinson. La Forme de l' « Essai » avant Montaigne. — *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance,* t. VIII, p. 129-136.

Flaubert. — Lettre inédite à Tourgueneff. — *Une Semaine dans le Monde,* 12 octobre 1946.

— R. Dumesnil. F. et le *Mercure de France*. — *Mercure de France*, décembre 1946, p. 159-164.
— R. Dumesnil. F. et les Allemands. — *Les Nouvelles Littéraires*, 19 septembre 1946.
— H. Guillemin. F. et les bien-pensants. — *Les Étoiles*, 18 juin 1946.
— M. Ulerm. F. avait raison, Baal était le vampire des enfants carthaginois ! — *La Plume*, 5 mai 1946, p. 28-30.

Fontenelle. — J. Duhem. F. aéronaute et astronaute. — *Bulletin du Bibliophile*, janvier 1946, p. 8-17.

France. — G. Huard. A. F. et les Livres. — *Le Portique*, n° 3, p. 57-69.
— J. Suffel. Le Grand amour d'A. F. — *Les Nouvelles Littéraires*, 4 juillet 1946.

Garnier (Robert). — Thierry-Maulnier. L'Antigone de G. — *Revue de Paris*, juin 1946, p. 62-39.

Gillet (Louis). — *Voir* Rolland (Romain).

Giraudoux (Jean). — Discours du Continental [prononcé par G. en 1939 alors qu'il était commissaire à l'information]. — *Dossiers*, n° 1, 1946, p. 9-12.

Gobineau (Arthur de). — Pages inédites : « Les Voiles noires ». — *Une Semaine dans le Monde*, 14 décembre 1946.
— Auriant, Trois lettres inédites de G. [à M. Du Camp]. — *La Nef*, n° 18, mai 1946, p. 58-64.

Gourmont (Rémy de). — R. Kemp. R. de G. — *Revue de Paris*, juillet 1946, p. 66-75.

Guérin (Eugénie et Maurice de). — [Lettres inédites et articles de F. Barthe, J. Calvet, L. Doire, J. Fourcassié.] — *L'Amitié Guérinienne*, 1946.

Héraut de Séchelles. — J. Place. Le Codicille d'H. de S. — *Bulletin du Bibliophile*, novembre 1946, p. 489-492.

Holbach (d'). — J. Messine. L'édition originale de la *Morale Universelle*. — *Bulletin du Bibliophile*, juillet-septembre 1946, p. 415-416.

Hugo. — Notes inédites des « Misérables ». — *Labyrinthe*, 15 février 1946.
— H. Guillemin. Les Carnets de V. H. — *Le Littéraire*, 6 avril 1946.
— F. Letessier. Une lettre de V. H. [1869]. — *Revue Universitaire*, novembre-décembre 1946, p. 286-287.
— V.-L. Saulnier. V. H. et les « Vers en dormant ». — *Revue Universitaire*, mars-avril 1946, p. 81-84.
— M. Sloog. Le Dernier mot sur *Napoléon le petit*. — *Bulletin du Bibliophile*, octobre 1946, p. 449-458.

Jacob (Max). — Fioretti. — *Horizon*, n° 1. Lettres. — *Horizon*, n° 4, p. 5-8.
— Poème inédit. — *Arts et Lettres*, n° 2, avril 1946, p. 121.
— Lettre du précepteur [inédit]. — *Fontaine*, n° 55, octobre 1946, p. 358-361.
— P. Berger. Il y a deux ans, M. J. — *Poésie 46*, n° 30, p. 55-62.

Jammes (Francis). — Fiançailles (texte). — *Horizon*, n° 3, p. 3-4.
— [Poème présenté par R. Mallet]. L'École. — *Table Ronde*, 1er cahier 1946, p. 79-83.

— Poèmes. — *Mercure de France,* décembre 1946, p. 30-33.
— Correspondance avec A. Gide. — *Table Ronde,* 1er cahier 1946, p. 143-164.
— Lettres à A. Fontaine. — *Revue de Paris,* avril 1946, p. 15-21.
— P. Claudel. F. J. — *Revue de Paris,* avril 1946, p. 3-14.

Kahn (Gustave). — Poèmes. — *Mercure de France,* décembre 1946, p. 34-37.

La Bruyère. — M. Lebaillif. « Pensées » et « Portraits » dans l'œuvre de L. B. — *Revue Universitaire,* juillet-octobre 1946, p. 215-218.

Laclos (Choderlos de). — A. Hoog. Préface à une édition des « Liaisons dangereuses ». — Paris, *Les Lettres et les Arts,* 1er mars 1946.
— *Voir* Sade.

Laforgue (Jules). — G. Jean-Aubry. J. L. au travail, avec un texte inédit. — *Mercure de France,* décembre 1946, p. 111-117.

La Rochefoucauld. — J. Marchand. Bibliographie des œuvres de L. R. Éditions anciennes (1659-1815). — *Bulletin du Bibliophile,* juillet à novembre 1946.
— J. Marchand. Les trois testaments du Duc de L. R. et celui de son fils le Prince de Marcillac. — *Bulletin du Bibliophile,* mai et juin 1946.

Lautréamont. — Hommages de Ponge, Artaud, Reverdy, etc. — *Cahiers du Sud,* n° 275, 1946, p. 3-52.
— Thierry-Maulnier. L'Énigme de L. — *Le Littéraire,* 1er juin 1946.

Louÿs (Pierre). — Poème inédit. — *Arts et Lettres,* n° 6, p. 304-306.
— G. J. Gros. Les Éditions de P. L. — *Le Portique,* n° 3, p. 35-46.

Mallarmé. — Un sonnet inédit de S. M. [présenté par E. Souffrin]. — *Fontaine,* n° 56, novembre 1946, p. 498-502.
— M. Blanchot. M. et le langage. — *L'Arche,* n° 14, mars-avril 1946, p. 134-146.
— Ch. Chassé. Lueurs sur M. — *Renaissances,* n° 20, avril 1946, p. 56-71.

Mellin de Saint-Gelais. — J. Porcher. La Date de la « Sophonisbe » de M. de S.-G. — *Bulletin du Bibliophile,* avril 1946, p. 145-149.

Mérimée. — Lettre inédite à Stendhal. — *Table Ronde,* 2e cahier 1946, p. 9-11.
— Six lettres inédites de M. à Stendhal, présentées par Henri Martineau. — *Fontaine,* n° 47, p. 1-29.
— P. Josserand. Le Chapelet de M. — *Le Divan,* n° 260, octobre-décembre 1946, p. 428-430.
— *Voir* Stendhal.

Montesquieu. — B. Groethuysen. M. ou l'art de rendre les hommes libres. — *Fontaine,* n° 56, novembre 1946, p. 505-519.
— J. Marchand. Les « Lettres familières de M. et la mystérieuse édition de Hollande ». — *Bulletin du Bibliophile,* janvier 1946, p. 18-33.

Nerval. — A. Béguin. N. [sur Aurélia]. — *L'Éternelle Revue,* n° 4, p. 24-30.
— J. Steinmann. Notes sur G. de N. et Nicolas Gogol. — *Les Études,* décembre 1946, p. 333-344.

Nodier (Charles). — M. Dargaud. Une lettre retrouvée de Ch. N. — *Bulletin du Bibliophile,* mars 1946, p. 102-110.

Pascal. — M. Arland. Avec P. — *La Nef*, nos 24 et 25, novembre et décembre 1946.

— A. Béguin. Quiétude de P. — *Fontaine*, no 56, novembre 1946, p. 586-606.

— Dr Logre. Lucrèce et P. (deux solutions opposées de l'angoisse mystique). — *Dossiers*, no 2, 1946, p. 97-130.

— *Voir* Bossuet.

Péguy. — Alain-Fournier. C. P. (inédit). — *Estuaires*, no 3, p. 3.

— E. Boivin. Souvenirs sur C. P. — *La Nef*, no 25, décembre 1946, p. 58-67.

— Dubois-Dumée. P., écrivain bergsonien. — *La Nef*, no 25, décembre 1946, p. 75-83.

— A. Marc et B. Voyenne. P. contre la trahison du socialisme. — *La Nef*, no 25, décembre 1946, p. 68-74.

— J. Onimus. La « Prise de chair chez Péguy ». — *Les Études*, novembre 1946, p. 163-180.

— A. Rousseaux. P. Soldat de la liberté. — *Conferencia*, avril 1946, p. 142-153.

— A. Rousseaux. Un inédit de P. — *Le Littéraire*, 24 août 1946.

— *Voir* Alain-Fournier.

Rabbe (Alphonse). — A. Caraccio. A propos de Parisina. Un énigme du *Courrier anglais*. — *Le Divan*, avril-juin 1946, no 258, p. 290-309.

Rabelais. — Alain. R. — *Cahiers de La Pléiade*, no 1, avril 1946, p. 111-116.

— J. Frappier. Il y a 400 ans, R. publiait le « Tiers Livre ». — *Les Nouvelles Littéraires*, 5 septembre 1946.

— L. Scheler. Une pronostication inconnue de R. — *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. VIII, p. 119-128.

Racine. — J. Gracq. A propos de Bajazet. — *Confluences*, no 11, avril 1946, p. 160-175.

— J. Pommier. Le silence de R. — *Revue de Paris*, novembre 1946, p. 122-130.

— Thierry-Maulnier. Mithridate. — *Dossiers*, no 2, 1946, p. 145-165.

Régnier (Henri de). — La Double Maîtresse (un chapitre inédit). — *Mercure de France*, décembre 1946, p. 71-75.

Renan. — Lettres inédites (1847-1849). — *Arts et Lettres*, no 4, p. 4-19.

Restif de La Bretonne. — J. Duhem. R. de L. B. aéronaute. — *Bulletin du Bibliophile*, juillet 1946, p. 295-302.

Rhétorique. — J. Paulhan. La Rhétorique était une société secrète. — *Les Temps Modernes*, no 6, mars 1946, p. 961-984.

Rimbaud. — Lettres inédites d'Isabelle Rimbaud à son frère Arthur (juin-juillet 1891) présentées par H. de Bouillane de Lacoste et H. Matarasso. — *Mercure de France*, décembre 1946, p. 76-90.

— G. Duhamel. Vues sur R. — *Mercure de France*, décembre 1946, p. 149-158.

— J. Mouquet. A propos de deux sonnets de R. — *Le Livre et ses Amis*, no 12, octobre 1946, p. 37-41.

— J. Mouquet. R. et le « Parnasse contemporain ». — *Bulletin du Bibliophile*, mars 1946, p. 111-122.

Rolland (Romain). — Carnets (1886-1889). — *La Nef*, nos 14 et 15, janvier et février 1946.
— Correspondance avec Louis Gillet. — *Le Littéraire*, 8 juin 1946, 13 juillet 1946, 28 septembre 1946.
— Fragment du Journal [1933]. — *Europe*, janvier 1946, p. 4-25.
— Pages de journal. — *Horizon*, no 2, p. 3-6.
— Souvenirs de l'École Normale. — *Revue de Paris*, mars 1946, p. 47-55.

Ronsard. — C. Guérin. Les Éditions de R. — *Le Portique*, no 4, p. 130-143.

Rousseau (J.-J.). — H. Guillemin, J.-J. R. et la bonté naturelle. — *Labyrinthe*, juillet-août 1946, p. 12.
— J. Mercier. J.-J. R. — *Cahiers de Neuilly*, no 14, p. 32-44.

Sade. — M. Blanchot. Quelques remarques sur S. — *Critique*, nos 3-4, août-septembre 1946, p. 230-249.
— A. Hoog. Sade et Laclos. — *La Nef*, janvier 1946, p. 113-116.

Saint-Just. — A. Ollivier. Miroirs de Saint-Just. — *Les Temps Modernes*, no 6, mars 1946, p. 985-1014.

Saint Pol-Roux. — Sonnets inédits. — *Arts et Lettres*, no 1, mars 1946, p. 10-11.
— Le Tombeau de Jean Cras (poèmes). — *Horizon*, no 3, p. 3.
— R. G. Cadou. Les Deux visages de S. P.-R. — *Horizon*, no 5, p. 65-67.

Saint-Simon. — J.-C. Niel. L'Édition princeps des « Mémoires » de Saint-Simon. — *Bulletin du Bibliophile*, juin 1946, p. 247-261.

Sainte-Beuve. — J. Bonnerot. Bibliographie de l'œuvre de Sainte-Beuve (*suite*). — *Bulletin du Bibliophile*, février à décembre 1946.
— *Voir* Vauvenargues.

Samain (Albert). — Trois lettres inédites d'A. S. — *Mercure de France*, décembre 1946, p. 91-98.

Scève (Maurice). — V.-L. Saulnier. Des corrections aux textes de M. S. — *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. VIII, p. 266-275.

Staël (Mme de). — F. Letessier, Mme de S. vue par un jeune polytechnicien (1810). — *Revue Universitaire*, mai-juin 1946, p. 143-147.

Stendhal. — Fragment inédit de son journal, suivi de deux lettres inédites de Mérimée et de Béranger. Présentation d'Henri Martineau. — *La Table Ronde*, 2e cahier 1946, p. 3-8.
— Quatre lettres inédites de S. [présentées par H. Martineau]. — *Fontaine*, no 57, décembre 1946, p. 755-762.
— G. Blin. Armance. — *Confluences*, no 9, février 1946, p. 989-1001.
— V. del Litto. Le Bataillon de l'Espérance, note sur un passage de la « Vie de Henri Brulard ». — *Le Divan*, no 260, octobre-décembre 1946.
— V. del Litto. Qui était Brulard? — *Le Divan*, no 257, janvier-mars 1946, p. 228-237.
— É. Herriot. S. et Napoléon. — *Conferencia*, juin 1946, p. 221-231.
— É. Herriot. Le Rouge et le Noir. — *Conferencia*, novembre 1946, p. 439-447.
— F. Michel. Les Superstitions de Fabrice del Dongo. — *Le Divan*, no 259, juillet-septembre 1946, p. 352-381.
— L. Pauwels. M. Beyle et le mensonge. — *Centres*, no 5, août 1946, p. 44-48.

— Petites notes stendhaliennes. — *Le Divan*, nos 257 à 260.
— *Voir* Mérimée.

Taine. — E. Seillière. Le Premier contact direct de T. avec l'Angleterre. — *La Grive*, n° 49, avril 1946, p. 3-5.

Valéry. — Gabriela Mistral (inédit). — *Revue de Paris*, février 1946, p. 3-7.
— Le Premier article de P. V. « Sur la technique littéraire » [1889] présenté par H. Mondor. — *Dossiers*, n° 1, 1946, p. 15-30.
— P. Valéry vivant. — Numéro spécial (276 à 278) des *Cahiers du Sud*, 1946.
— M. Blanchot. V. et Faust. — *L'Arche*, n° 21, 1946, p. 92-102.
— J. Brenner et B. Simon. Hommage à P. V. — *Revue de la Table Ronde* (Nancy), n° 7, 1946, p. 33-40.
— M. Crubellier. P. V. contempteur de l'histoire? — *La Vie Intellectuelle*, août-septembre 1946, p. 147-161.
— R. Dollot. P. V. en Italie, avec des lettres inédites. — *Mercure de France*, décembre 1946, p. 133-148.
— M.-A. Fabre. P. V. rédacteur à la guerre. [Texte de la copie de Valéry pour le concours de rédacteur avec les appréciations du correcteur.] — *Revue historique de l'armée*, n° 3, juillet 1946.
— R. Fernandat. Bergson et V. — *La Vie Intellectuelle*, août-septembre 1946, p. 122-146.
— F. Lot. Fontenelle-Valéry. — *Horizon*, n° 6, p. 53-58.
— H. Mondor. P. V. et les *Cahiers d'André Walter* (avec des fragments inédits). — *La Nef*, n° 23, octobre 1946, p. 3-32.
— F. M. Tavera. P. V. poète de l'intelligence. — *Synthèses*, n° 5, août 1946, p. 83-93.
— A. Valensin. V. ascète de l'intelligence. — *Les Études*, septembre 1946, p. 230-240.
— *Voir* Verlaine.

Vauvenargues. — G. Saintville. Sur les *Vauvenargues* de Sainte-Beuve. — *Bulletin du Bibliophile*, octobre 1946, p. 427-449.

Verhaeren. — [Numéro spécial de collections des *Cahiers du Nord* consacré à Verhaeren]. Quelques poèmes d'Émile Verhaeren suivis de Lettres du poète à sa compagne, février 1946.

Verlaine. — H. de Bouillane de Lacoste. Bonheur. — *La Grive*, n° 48, janvier 1946, p. 17-21.
— M. Dormoy. L'Exposition P. V. à la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet. — *Bulletin du Bibliophile*, mars 1946, p. 97-101.
— H. Mondor. P. V. et Valéry. *Arts et Lettres*, n° 2, avril 1946, p. 98-107.

Viau (Théophile de). — J. Blanc. T. de V. libertin. — Paris, *Les Lettres et les Arts*, 16 janvier 1946.

Vielé-Griffin (Francis). — Lettres inédites de F. V.-G. présentées par A. Orliac. — *Mercure de France*, décembre 1946, p. 99-110.

Vigny. — H. Guillemin. L'affreux amour de V. — *Le Littéraire*, 24 août 1946.

Voltaire. — L. Vaunois. V. citoyen de l'Europe. — *Conferencia*, février 1946, p. 62-74.

Zola. — Des inédits d'É. Z. Une polémique entre Z. et le Mémorial d'Aix en 1868 par Guy Robert. *Arts et Lettres*, n° 6, juillet 1946.
— J. Larnac. La place de Z. — *Europe*, septembre 1946, p. 4-10.

Généralités. — J.-M. Carré. La Question du Rhin dans la Littérature française. — *Essais et Études Universitaires*, nº 2, p. 202-211.

— G. Duhamel. Les Lettres françaises. — *Dossiers*, nº 2, 1946, p. 17-45.

— Rolland de Renéville. Swedenborg et les Lettres françaises. — *Dossiers*, nº 2, 1946, p. 169-179.

— La Littérature française en U. R. S. S. [Statistique des tirages]. — *Les Temps Modernes*, nº 6, mars 1946, p. 1148-1152.

Livres reçus (1940-1946).

Neal Dow. *The concept and term « nature », in Montaigne's Essays.* Philadelphia, 1940. — N. N. Condeescu. *Les Jugements littéraires de Tallemant des Réaux.* Extrait des « Mélanges Drouhet », 1940, Bucarest. — Francis J. Crowley. *Voltaire's Poème sur la loi naturelle.* A critical edition. University of California, 1938. — J.-J. Rousseau. *Discours sur les sciences et les arts.* Édition critique par George R. Havens. New York, The modern Language Association of America, 1946. — Rey P. Bowen. *The dramatic construction of Balzac's novels.* University of Oregon, 1940. — Christian Maréchal. *La Mennais au Drapeau blanc.* Honoré Champion, 1946. — Guy Rufus Saylor. *Alphonse Daudet as a dramatist.* Philadelphia. University of Pennsylvania, 1940. — *Émile Zola's Letters to J. Van Santen Kolff*, edited by Robert Judson Niess. Washington University Studies, 1940.

A. Brun. *Le romantisme et les Marseillais.* Imprimerie universitaire, Aix-en-Provence, 1939.

Il sera rendu compte de ces livres selon nos possibilités.

Le Gérant : **G. Mignot.**

Imprimé en France à l'Imp. Willaume à St-Germain-lès-Corbeil en juillet 1947.
O. P. I. A. C. L. 31. 1152. — Dépôt légal effectué dans le 3e trimestre 1947.
Nº d'ordre dans les travaux de la Librairie Armand Colin : 378.
Nº d'ordre dans les travaux de l'Imprimerie Willaume : 229.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

Autour du procès Fouquet.

LA FONTAINE ET SON ONCLE JANNART SOUS LA GRIFFE DE COLBERT

Introduction.

C'est à bon droit que, dans la vie de Jean de La Fontaine, la plupart de ses biographes ont mis l'accent sur les années de son passage à la cour de Fouquet[1]. Si, à la vérité, ce stade de sa longue carrière n'est pas celui où le poète a pu donner son œuvre maîtresse, à tout le moins aura-t-il trouvé sous ce climat l'inspiration d'un bouquet d'ouvrages plus qu'estimables. A certains d'entre eux, même, les circonstances de leur éclosion ont conféré une valeur humaine qui honore grandement leur auteur.

Mais ce que l'on a surtout retenu de ce temps glorieux, ce sont les conséquences de sa péripétie dernière. Fouquet, abattu par la froide volonté de Colbert, la hargne du grand ministre s'étendra à tous ceux qui furent les protégés du surintendant et si téméraires que de prendre sa défense. Pour La Fontaine, qui était du nombre, le châtiment sera aggravé d'une hostilité tenace dont il aura longtemps à souffrir : dure rançon acquittée par le poète au devoir sacré de l'amitié.

* * *

Tout le monde s'accorde sur la personne de celui qui a introduit La Fontaine chez Fouquet, Jacques Jannart[2], oncle par alliance du poète, et qui se trouvait être le substitut du surintendant dans sa

1. Au XVIIe siècle, on écrivait ce nom *Foucquet*. Par la suite, le *c* a disparu : c'est donc l'orthographe moderne *Fouquet* qui sera adoptée ici.

2. Dans les écrits du temps, le nom s'orthographie indifféremment *Jannart* ou *Jeannart*. La première de ces formes s'est en définitive imposée.

charge de procureur général au Parlement (qu'il cumulait avec son haut emploi dans les finances). Parfois aussi on évoque le rôle qu'a pu jouer Pellisson en cette occurrence ; mais, quand on aura vu dans ces pages en quelle considération Jannart était tenu par son maître, on ne doutera plus que l'intervention du premier ait été à elle seule déterminante.

Bref, il y a dans ce Jannart un personnage dont l'influence sur la destinée de La Fontaine est de celles que l'histoire littéraire ne saurait négliger. Autrement dit, cet homme, dont on n'a guère fait jusqu'ici que de signaler l'existence, en joignant à son nom quelques notations biographiques des plus succinctes, méritait, à mon sens, d'être mieux connu. A son sujet une lacune était à combler : ce sera l'objet de la présente étude, au cours de laquelle sera montré en outre par quel chapelet de causes et d'effets la réprobation de Colbert atteindra du même coup Jacques Jannart et son neveu La Fontaine.

Aperçu des origines et de la vie de Jacques Jannart. Ses rapports avec La Fontaine.

La date de naissance de Jacques Jannart ne nous est pas connue. On sait seulement, quant à son extraction, qu'il était fils d'un certain Nicolas Jannart, contrôleur du grenier à sel de Château-Thierry, dont le nom a été découvert dans le procès-verbal d'une bénédiction de cloches qui eut lieu en cette ville le 20 août 1628, à l'église Notre-Dame. Nicolas Jannart, à cette occasion, était parrain pour l'une des cloches ; Charles de La Fontaine, père du fabuliste, remplissait le même office pour une autre[1].

Le 7 janvier 1636, Jacques Jannart épousera, à Château-Thierry, Marie Héricart, fille de Guillaume Héricart, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel de la Ferté-Milon. Le frère de cette jeune femme, Louis Héricart, lieutenant criminel et maire à vie de la même ville, avait une fille, Marie Héricart, dont La Fontaine un beau jour fera son épouse.

De son mariage, Jacques Jannart aura, le 10 avril 1639, un fils prénommé Jacques comme son père, et qui restera unique. On le verra devenir conseiller au Châtelet en 1661, puis conseiller au Grand Conseil en 1675. Il s'unira à une jeune fille de bonne famille, Mlle de Chasseux, et mourra sans postérité en 1712, léguant sa maison de Château-Thierry à Charles de La Fontaine, son cousin, seul enfant du poète.

Nous sommes là, comme on voit, en pleine bourgeoisie provinciale, férue de ces offices de judicature ou de fiscalité qui pullulèrent à tous les siècles de l'Ancien Régime. Et presque toujours l'on s'y mariait

1. Le texte de ce procès-verbal a été donné par André Hallays en appendice de son *Jean de La Fontaine* (Paris, 1922).

entre soi, ne souhaitant rien tant pour sa descendance que de lui pouvoir transmettre ces charges et ces titres, dont le simple énoncé chatouillait la vanité et ne laissait pas de poser son homme dans la bonne société.

Jacques Jannart a sans doute, de très bonne heure, été attaché au Parlement de Paris. La première indication que nous possédons sur ce sujet est fournie par l'une des lettres qu'en l'année 1663 La Fontaine écrira à sa femme pour lui faire le récit de son voyage en Limousin. En passant à Bellac, Jannart (dont le poète alors est le compagnon d'exil) entreprend d'évoquer la mésaventure d'un officier de justice de cette localité, condamné par la « commission des Grands Jours » à laquelle appartenait le narrateur. Cette « commission » était celle qui avait siégé à Poitiers en 1634, soit près de trente années avant ce voyage. On sait que l'expression « Grands Jours » désignait jadis les assises d'un tribunal d'exception envoyé par le roi dans les provinces, et qui toujours était une émanation directe du Parlement de Paris. Probablement trop jeune encore pour compter parmi les magistrats délégués à ces Grands Jours de Poitiers[1], il est à présumer que Jannart, à ce moment, faisait tout simplement partie de la troupe innombrable des greffiers, clercs et scribes de tout acabit dont s'accompagnait le puissant appareil de cette juridiction extraordinaire.

Quant à la formation intellectuelle de notre héros, un document du temps nous livre au moins l'un de ses aspects. C'est un recueil en latin intitulé *Orationes et Carmina* où, entre autres écrits, se trouvent insérées les thèses philosophiques de Jacques Jannart, du temps qu'il était l'élève des Jésuites. L'ouvrage est dû à un Jésuite érudit, le père Gabriel Cossart, qui, pour flatter Fouquet (lequel avait été jadis un brillant élève du collège de Clermont), le lui avait dédié, avec la profusion de fleurs communément jetées en pareil cas. Selon toute apparence, Jannart, nourri aux lettres anciennes, était en possession d'une solide culture, que l'étude du droit par la suite ne fera que parachever.

*
* *

Dans la première des lettres connues de nous que La Fontaine adresse à son oncle, et qui est datée de 1656, le poète lui décerne le titre de substitut au procureur général. C'est donc au moins depuis cette année-là que Jannart détenait cette charge au Parlement de Paris.

1. Par les historiens de ces Grands Jours de Poitiers nous connaissons la liste des magistrats en question : Jannart, en effet, n'y figure pas. Par contre, un François Fouquet s'y découvre. Est-ce le père ou le frère aîné du surintendant Nicolas Fouquet, qui, tous les deux, magistrats à Paris, portaient ce même nom : François Fouquet? Nous l'ignorons. On peut supposer en tout cas que, dès cet instant, Jannart était attaché à l'un ou l'autre de ces deux représentants de la famille.

2. Voir U. V. Chatelin. — *Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences.* (Paris, 1905.)

L'année suivante, en 1657, nous le voyons, ambitionnant sans doute de relever par un titre nobiliaire son nom roturier, se rendre acquéreur d'une terre seigneuriale, Thury. Il pourra désormais se faire appeler « sieur de Thury[1] ».

A Paris, le ménage Jannart, logé tout d'abord quai des Grands-Augustins, se transportera plus tard quai des Orfèvres, vraisemblablement dans une dépendance du Palais de Justice. Mais le substitut Jannart avait en outre la jouissance d'un appartement particulier que Fouquet, son patron, lui réservait dans sa propre maison de Saint-Mandé[2].

Les rapports de La Fontaine avec son oncle ont toujours été empreints d'une grande cordialité, voire d'une affection authentique. C'est Jannart, ne l'oublions pas, qui héberge le poète quand celui-ci est à Paris : ainsi en font foi ces quittances délivrées au duc de Bouillon, où La Fontaine est déclaré *demeurant à Château-Thierry, étant de présent à Paris, logé sur le quai des Orfèvres en la maison du sieur Jannart, substitut de M. le procureur général*[3]. Cette hospitalité méritait gratitude.

Au surplus, pour juger des liens qui unissaient les deux hommes, nous avons la bonne fortune de posséder sept lettres écrites par La Fontaine à Jannart, s'échelonnant de 1656 à 1659 et datées, soit de Château-Thierry, soit de Reims : que nous disent-elles?

Il est plaisant de lire dans l'une d'elles une insinuation malicieuse par quoi l'auteur laisse entendre que son oncle n'a pas toujours été insensible au charme féminin. Mais, hormis cette diversion, qu'on ne saurait s'étonner de trouver sous la plume de La Fontaine, la gerbe de ces missives nous montre surtout l'oncle et le neveu en relation d'affaires. Il n'est guère question, en effet, dans ces pages, que de vente ou d'échange de fermes et de terrains de culture, de prêts d'argent, quand ce n'est pas de cautions données et reprises, de constitution de rentes, de règlement de successions, que sais-je encore? où tous les membres des deux familles se trouvent mêlés. Et c'est chaque fois Jannart, manifestement le plus riche de tous, qui apparaît comme bailleur de fonds, ou bien comme répondant, soit à l'égard de La Fontaine, soit aussi parfois envers le père de celui-ci, Charles de La Fontaine. Toutes choses d'ailleurs au milieu desquelles notre fabuliste — qu'on nous a si souvent dépeint comme un rêveur éperdu, impropre à tout ce qui ne relève point de la création poétique — se meut avec infiniment d'aisance, fort attentif toujours à la défense de ses intérêts.

Pour compléter la physionomie de cet oncle Jannart, n'omettons

1. La postérité de Jacques Jannart s'étant éteinte dès la génération suivante, ce nom de Thury sera relevé par la lignée de sa femme. Jusqu'à des temps tout proches du nôtre, nous trouverons des Héricart de Thury.

2. Chatelin *(op. cit)*.

3. Vicomte de Grouchy. — *Documents sur La Fontaine* (Paris, 1893).

pas de signaler ici un trait pittoresque que l'on rencontre, touchant notre homme, dans une lettre de Racine à Boileau, écrite le 21 mai 1692. Le premier, en sa qualité d'historiographe du roi, accompagne le monarque devant Namur : minutieusement, il mande à son ami (historiographe lui aussi, mais que son état de santé retient habituellement au foyer) tous les faits de guerre qui se déroulent devant lui : « Je vous nommerais certaines gens, rapporte Racine, qui ne sont pas reconnaissables en ce pays-ci et qui, tout embarrassés de la figure qu'ils y font, sont à peu près comme vous dépeigniez *le pauvre M. Jannart quand il commençait une courante.* »

Raillerie anodine, fort amusante en soi, et qui apporte une touche piquante au portrait que nous essayons de nous faire de l'oncle de La Fontaine. L'anecdote prouve en tout cas que ce haut fonctionnaire du Parlement était reçu dans le monde, et que nos deux compères, Racine et Despréaux, appartenaient à son cercle d'amitiés.

Pour en revenir aux rapports épistolaires de La Fontaine avec Jannart, disons en terminant que leur ton général reste toujours d'une tenue parfaite. A ce parent, dont il se sent l'éternel obligé, le poète témoigne une déférence qui pas une seule fois ne se dément. C'est ainsi que, sacrifiant scrupuleusement aux usages du temps, il ne manque jamais, à la fin de ses lettres, aussitôt après la mention « *monsieur mon oncle* », de se déclarer son « *très humble et très obéissant serviteur et neveu* ». Et comme la galanterie chez lui ne perd jamais ses droits, il aura bien soin de surcroît, lorsqu'il le jugera à propos, de faire « *ses très humbles baise-mains à mademoiselle Jannart*[1] », l'épouse du substitut.

La chute de Fouquet. — Jannart et La Fontaine durant l'instruction du procès.

C'est l'année 1657 que l'on retient d'ordinaire pour marquer l'origine des liens de La Fontaine avec Fouquet. On connaît le marché conclu entre les deux hommes : contre paiement d'une pension (dont on n'a jamais su le montant), La Fontaine s'engageait à livrer à son protecteur, selon une cadence saisonnière, les fruits de son inspiration. En comptable vigilant, Pellisson surveillait au profit de son maître l'exécution du contrat.

Après *Adonis*, qui avait ouvert le feu, — poème important dont Valéry faisait grand cas, — ce sera la guirlande bigarrée des madrigaux, odes, ballades, épîtres, adressés tantôt à Fouquet lui-même, tantôt à son épouse Marie-Madeleine de Castille ; tous morceaux rimés, d'inégale valeur, ponctuellement servis aux échéances convenues. Puis viendra cet ouvrage composite, resté inachevé, encore que son auteur y peinât trois années durant, *Le Songe de Vaux*, qui

1. On sait qu'au Grand Siècle les femmes mariées de la bourgeoisie n'avaient droit qu'à cette appellation. Le mot « madame » était réservé à celles de la noblesse.

devait perpétuer à travers les âges la mémoire de ce lieu magnifique, orgueil du surintendant. Enfin, d'une veine toute différente, ce seront les deux poèmes des heures sombres, dont il sera parlé plus loin.

Dans sa lettre, écrite le 20 août 1661 à son ami Maucroix, La Fontaine retrace par le menu la journée exaltante qu'il vient de vivre, celle où Fouquet, au sommet de sa puissance, avait offert au roi et à la cour, dans ses jardins de Vaux, la fête éblouissante que l'on sait, qui marqua tout ensemble, pour le présomptueux ministre, son apothéose et son écroulement.

A vingt jours de là, par un billet laconique, griffonné à la hâte, La Fontaine annonce à son compagnon « *le malheur qui vient d'arriver au surintendant* », joignant à cette nouvelle brutale ces quelques mots où se lit une sorte d'angoisse : « *Il est arrêté et le Roi est si violent contre lui au point qu'il dit avoir entre les mains des pièces qui le feront pendre...* »

Fouquet, en effet, avait été arrêté à Nantes le 5 septembre 1661. On sait toutes les étapes de son calvaire, la kyrielle des prisons d'État qui recevront dedans leurs murs le grand argentier déchu : le château d'Angers d'abord, où il est conduit par d'Artagnan et sa compagnie de mousquetaires, celui d'Amboise, puis le donjon de Vincennes en attendant la Bastille, et pour finir Pignerol, la réclusion suprême, où il mourra.

Tout de même que son maître, l'ami Pellisson, à la fois secrétaire de Fouquet et son premier commis dans les affaires de finances, se voit appréhendé à Nantes, emmené lui aussi à Angers, et de là directement conduit à la Bastille.

L'épouse de Fouquet n'est point épargnée. « *Sa femme, par mon ordre, s'en va à Limoges* », lit-on dans la lettre que Louis XIV, le jour même de l'arrestation, fait tenir à sa mère, Anne d'Autriche, restée à Fontainebleau. Mme Fouquet demeurera cloîtrée à Limoges durant les premiers mois de l'hiver 1661-62. Puis, la sévérité du roi à son égard se relâchant, on autorisera l'exilée à résider à Saintes, ville au climat moins rude. Enfin, aux approches du printemps de l'année 1662, elle pourra rentrer à Paris ; latitude qui lui sera laissée tant que durera le procès.

* * *

Les fautes relevées à la charge de Fouquet n'intéressant que les finances et la sûreté de l'État, elles laissaient hors de cause ses fonctions de procureur général au Parlement : Jannart, son substitut dans cette charge, ne pouvait donc être inquiété. La conscience en repos, il était tout bonnement resté dans la capitale. Aussitôt qu'il connut le retour à Paris de la femme du prisonnier, il se porta à sa rencontre et, généreusement, s'offrit à la servir.

C'est Fouquet lui-même qui de ce geste chevaleresque s'est chargé de nous instruire, lorsque, dans les mois qui suivront, il écrira ses fameuses *Défenses* (auxquelles ici, plusieurs fois, l'on se référera). Voici ce que, touchant le comportement de son subordonné, Fouquet y consignera : « *Cependant le sieur Jannart, un ancien officier* (c'est-à-dire titulaire d'un office), *lequel a vieilli sans reproche dans l'exercice de son emploi au parlement, lequel avait été chargé toute sa vie des affaires les plus particulières qui concernaient le service du Roi, lequel, par une générosité qui devait être estimée de mes ennemis mêmes, s'ils avaient eu les moindres sentiments d'honneur, avait demandé et obtenu la permission d'assister ma femme qui se trouvait dénuée de conseil*[1]... ».

A l'époque des faits que nous relatons, Mme Fouquet était une jeune femme de trente ans, mère d'un fils et de trois filles. Brune, les yeux vifs, la taille élancée, et d'un charme que célébrèrent les poètes du siècle, dont La Fontaine tout le premier qui dans ses vers l'avait appelée *Sylvie*. Mme de Sévigné nourrissait à son égard une grande amitié, qui se doublait d'admiration. « *Toute la sainteté du monde est ici* », proclamera-t-elle un jour, douze ans plus tard, dans une lettre à sa fille, après avoir fait halte dans la maison de cette proscrite, à Moulins. Et Saint-Simon, lorsque celle-ci mourra, exaltera à son tour la dignité de sa vie, qui fut exemplaire.

* * *

Un jour de mars 1662, quelque temps après sa rentrée à Paris, Mme Fouquet vient à la cour et se jette aux pieds du roi. Louis la relève sans la vouloir entendre, et passe son chemin. On possède le texte de la requête (publiée en 1680 à Utrecht) que la suppliante voulait remettre au souverain. Elle y dévoile, en la flétrissant, la manière odieuse dont on a usé pour dresser l'inventaire des papiers saisis chez son mari, y dénonce la violation flagrante de toutes les formes régulières de la procédure, les mandataires du pouvoir étant allés jusqu'à faire disparaître les pièces qui eussent pu être gênantes pour l'accusation. Puis, en termes d'une grande noblesse, elle implore la clémence du roi en faveur d'un homme qui a pu se tromper, sans doute, mais n'a jamais cessé de servir passionnément l'État.

La page en vérité est fort belle. Ne doutons pas un seul instant que celui qui la composa, c'est Jannart, conseiller volontaire de la demanderesse. Et c'est à coup sûr inspirée par lui que, quatre mois plus tard, le 19 juillet 1662, Mme Fouquet réitérera son appel en présentant au roi une seconde supplique, mais collective cette fois, rédigée au nom de la mère, de la femme et de la fille aînée du surinten-

1. Nicolas Fouquet, *Recueil des Défenses* Paris, 1 65 1668). Inventaire des pièces baillées à la Chambre de justice par Messire Nicolas Foucquet contre le Procureur Général concernant le défaut des inventaires.

dant : protestation véhémente contre l'abus de droit qui a été commis lorsqu'on a créé pour juger Fouquet une « chambre de justice » composée de commissaires arbitrairement choisis parmi les magistrats présumés hostiles à l'accusé.

Dans ce document nouveau, il n'est plus invoqué ni clémence, ni pitié : toute adjuration d'ordre sentimental en est délibérément bannie. Argumentation juridique d'une grande rigueur, démonstration serrée, implacable, visant à prouver qu'en l'espèce tous les principes du droit ont été outrageusement enfreints. Plus encore que pour le premier de ces placets, il fallait là, nécessairement, les lumières et la main d'un juriste : soyons assurés que ce fut Jannart qui les avait fournies.

Enfin, sans se lasser, Mme Fouquet, le mois suivant, écrit pour la troisième fois au monarque. C'est une lettre (trouvée plus tard dans les archives de la Bastille) tracée d'un ton si fier que l'historien de ce procès[1] qui l'a publiée se demande si l'on a osé la faire parvenir jusqu'au roi. Ici, Colbert est nommément désigné comme le fauteur de toutes les machinations dirigées contre Fouquet et violemment pris à partie. Dans cette page pleine de feu faut-il voir à nouveau la main de Jannart? Pourquoi non? Mais que Colbert l'en ait seulement soupçonné, et l'on aperçoit aussitôt le désir de vengeance qui, dans l'esprit du ministre attaqué, a pu naître à ce moment contre lui.

*
* *

La pire injustice dont se plaignait Fouquet du fond de sa prison, c'était d'être obligé chaque jour de répondre aux interrogations des enquêteurs sans être assisté de personne. Depuis plus d'un an que durait sa détention, le scandale se perpétuait : l'inculpé n'avait cessé de protester contre ce régime d'exception. Il réclame donc avec force que des défenseurs lui soient désignés, en proposant les noms de deux hommes d'âge et d'expérience qu'il estime : Lhoste et Auzanet. Mais il veut aussi des conseillers, et sur ce plan c'est *Jannart* d'abord qu'il demande, son ancien substitut au Parlement, plus qualifié que personne pour l'aider de sa science sur tous les points de droit et de procédure que soulève ce procès; et puis deux autres, Mignié et Maraudé, « plus experts, écrit-il, en matière de finances ».

Le 2 octobre 1662, on notifie à Fouquet qu'il sera fait droit à sa requête, mais en partie seulement. Les deux avocats qu'il a choisis lui sont accordés; mais pour ce qui est des conseillers, impossible de souscrire à sa demande : ni Jannart, ni les deux experts financiers ne pourront l'assister.

1. J. Lair, *Nicolas Fouquet, procureur général, surintendant des Finances, ministre d'Etat de Louis XIV* (Paris, 1890). Cet ouvrage, devenu classique, est un très beau travail de chartiste, indispensable à tous les chercheurs en quête d'éclaircissements sur ce grand procès de l'Histoire.

Un point capital cependant est acquis : à partir de ce jour le prisonnier aura la possibilité de communiquer avec le monde, duquel il était jusqu'ici retranché. Ses deux avocats vont tout naturellement être les émissaires secrets qui assureront sa liaison avec sa famille et ses amis, dont Jannart en particulier. De toute évidence, ce sera par leur truchement que Fouquet parviendra à faire imprimer au dehors ses célèbres *Défenses* qui circuleront sous le manteau et, durant toute cette phase préliminaire du procès, tiendront l'opinion publique en haleine[1].

S'adresser aux imprimeurs parisiens? Il n'y faut pas compter, tant il en est à cette heure qui, pour avoir contrevenu aux interdictions de la police du roi, peuplent les cachots de la Bastille. Mais nécessité, dit-on, est mère d'industrie : Mme Fouquet et son entourage ont réussi à installer dans une propriété particulière, à Montreuil-sous-Bois, une imprimerie clandestine d'où sortiront tous les papiers de Fouquet. C'est en vain que l'on tentera de l'y dépister.

Depuis trente ans au moins qu'il fréquente le Parlement, Jannart, mieux que personne, est versé dans la procédure et parfait connaisseur de ses labyrinthes. Il est donc clair que, pour la conception et la rédaction de cette masse d'écrits nécessaires à la défense du prisonnier, l'homme est continûment dans la coulisse. Que de fois n'a-t-il pas foulé le chemin qui relie son logis du quai des Orfèvres à ce local de banlieue où sont cachées les presses, porteur des épreuves (l'encre encore toute fraîche) des pages composées par lui au profit de son ancien maître?

Que l'on ne dise pas surtout — c'est aux sceptiques que je m'adresse — que ce que nous avançons là n'est qu'hypothèse gratuite! Car de ce rôle éminemment actif de Jannart au service de Fouquet nous avons une preuve formelle : celle que nous apporte un érudit chevronné du siècle dernier, Monmerqué, qui avait choisi pour champ principal de ses prospections les papiers inédits des écrivains du XVIIe siècle. A lui notamment sont dues la première édition complète des *Lettres de madame de Sévigné* (1818 et la publication des *Historiettes* de Tallemant des Réaux (1834) demeurées jusque-là en manuscrit.

Or, voici ce que dans ses *Opuscules inédits de Jean de La Fontaine* (Paris, 1820), ce Monmerqué nous affirme :

« *Jannart composa plusieurs des écrits qui parurent pour la défense de Fouquet. Les héritiers de M. Jannart ont mis sous les yeux de l'éditeur* (manifestement c'est lui-même, éditeur des *Opuscules* susvisés, qu'il désigne par ce mot) *les travaux qui ont servi à composer ces factums : ils sont pour la plus grande partie de la main de M. Jannart.* »

1. D'après le *Journal* d'Olivier d'Ormesson, Louis XIV déclarera un jour, avec colère, aux rapporteurs de la Chambre de justice convoqués à son cabinet : « J'ai su que les avocats avaient excédé leur fonction, porté et reporté des paquets, et tenu un autre conseil au dehors... »

Voilà qui est net et se passe de commentaire. Par un auteur irrécusable, nos conjectures se trouvent péremptoirement vérifiées.

*
* *

Cette confiance que Fouquet avait toujours gardée envers son subordonné et dont celui-ci, par cette activité quotidienne, montrait jusqu'à quel point il en était digne, le surintendant l'avait très fortement marquée dans ce fameux « plan de défense » — papier fatal, accusateur, en quoi l'on voudra voir la préméditation flagrante du crime de lèse-majesté — où dans une heure de pessimisme noir, en l'année 1657, Fouquet avait tracé d'une main fébrile, et pour soi-même, une sorte de memento de ce qu'auraient à faire tous ses proches pour essayer de le sauver au cas où la défaveur de Mazarin s'abattrait sur lui (« *cette pensée informe*, écrira-t-il plus tard pour rendre raison de son égarement, *ce brouillon imparfait, ce commencement de minute d'un projet pour me garantir d'une oppression injuste* »). A coup sûr une de ces « pièces qui le feront pendre », dont avait parlé La Fontaine dans sa lettre à Maucroix.

Parmi la petite phalange d'amis à toute épreuve, passionnément dévoués à sa personne, dont Fouquet avait inscrit les noms sur cette page funeste[1] en vue de leur mobilisation éventuelle, et qui eussent dû recevoir mission de travailler le Parlement pour l'amener à prendre sa cause en mains, figure en bonne place, vous l'avez deviné, notre Jannart lui-même. Comment la présence de son nom sur ce « plan de défense » qui, lors du jugement, sera brandi comme l'une des pièces cardinales de l'accusation, n'aurait-elle pas été retenue par Colbert à la charge du malheureux oncle de La Fontaine?

Mais il y a autre chose encore, et dont on le pourra accabler : par deux fois, dans une page de l'acte d'accusation, on relève le nom de Jannart parmi les créatures du surintendant qui, pour son compte et « sous des noms interposés », ont acquis certains des biens immobiliers qui ont été trouvés en sa possession, à savoir : « la terre du Parc d'Aluin, sous le nom de *Me Jacques Jannart*, substitut »; et plus loin : « cinq maisons et un jeu de paume sis dans la rue des Vieux-Augustins, sous le nom dudit *Jannart* ».

Dans ce rôle de prête-nom, ne verra-t-on pas une sorte de complicité morale ayant permis à l'inculpé d'arrondir d'une façon irrégulière son patrimoine?

Au total donc, — tout ce qui précède le démontre, — c'est un monceau de griefs que, l'heure venue, l'on pourra invoquer contre Jannart : on n'aura que l'embarras du choix.

1 Copie figurée de l'escrit trouvé dans le cabinet appelé « secret » de la Maison de Monsieur Foucquet, à Saint-Mandé.

* * *

Retournons maintenant quelques instants à La Fontaine, que nous avions délaissé à l'avantage de son oncle. Il est naturel de penser que, tout au long des mois qui se sont écoulés depuis l'arrestation de Fouquet, Jannart, jour par jour, a tenu son neveu au fait de l'avancement de l'instruction. Au cours de cette année 1662 où Fouquet, sans avocat, fut scandaleusement laissé au secret dans sa prison, La Fontaine s'était érigé en défenseur du surintendant en publiant son *Élégie aux Nymphes de Vaux*, à dessein d'émouvoir la cour et la ville sur le sort de son grand ami tombé dans le malheur. Cette pièce rimée est trop connue pour qu'il soit besoin de s'y attarder. Il est, je crois, peu de commentateurs de la vie et de l'œuvre de La Fontaine qui n'aient souligné cette manière de courage tranquille qu'il y avait, à cet instant-là, de placer une prière tracée de cette encre sous les yeux d'un roi impassible pour qui Fouquet, emprisonné par son ordre, était indiscutablement coupable.

Mais chez La Fontaine, on le sait, l'élan du cœur ne s'arrêtera pas là. Au seuil de l'année 1663 — celle de l'exil — paraîtra l'*Ode au Roi pour M. Fouquet* où, comme son titre même l'indique, l'adjuration s'adresse, d'une manière plus directe, au souverain. N'ignorant pas que la vie de Fouquet est menacée, le poète fait appel à la mansuétude royale pour qu'à tout le moins les jours qu'il a encore à vivre lui soient laissés.

A propos de ce nouveau poème, le colloque est célèbre qui s'est engagé entre La Fontaine et Fouquet, et qui ne fait pas moins d'honneur à l'un qu'à l'autre des deux interlocuteurs, le second reprochant au poète d'avoir demandé avec trop d'humilité « une chose qu'on doit mépriser » (cette « chose », c'était la vie), et La Fontaine, de son côté, assurant que ce fut sous son nom et sous sa responsabilité qu'il avait sollicité « *une grâce*, écrit-il, *qui nous est plus chère qu'à vous* ».

Pour n'avoir point eu la continuité ni la portée des interventions de Jannart, la double initiative de La Fontaine, sous les espèces des deux poèmes que l'on vient de rappeler, a beaucoup fait pour la gloire de son nom. Et la postérité ne s'y est pas trompée qui l'a inscrite, d'une manière irrévocable, au crédit du poète.

* * *

Ce serait assurément folie de croire que ces contacts assidus, entretenus de la sorte par les deux anciens protégés de Fouquet avec ce dernier, aient échappé à la surveillance jalouse de Colbert, le *v r marmoreus* selon Guy Patin. Il y avait dans tout cela mille et une raisons pour allumer sa colère.

Cependant, au dire de Fouquet, c'est un acte d'une espèce diffé-

rente qui aurait fait tout le mal. Que s'était-il passé à Vaux en ces années sinistres? Dès le surlendemain de l'arrestation de Fouquet à Nantes, on avait apposé les scellés au château, avec ordre formel de « mettre dehors tous les domestiques ». A-t-on commis là, par la suite, ainsi qu'à Saint-Mandé, les irrégularités que l'on sait dans la quête et la saisie de certaines pièces, et dont Jannart, préposé sans doute par Fouquet à la garde du domaine de Vaux, aurait été le témoin, puis, afin que la trace en demeurât, se serait avisé d'en faire dresser le constat? C'est ce que laissent pressentir, sinon deviner, ces paroles quelque peu sybillines de Fouquet dans ce passage des *Défenses*, extrait de la page dont on a déjà cité plus haut quelques fragments :

« *N'a-t-on pas su*, écrit Fouquet, *ce qui est arrivé au sieur Jannart pour avoir seulement donné conseil de faire conserver la preuve des abus commis à Vaux? Mes ennemis n'avaient garde de souffrir qu'on approfondît cette conduite de crainte que ceux qui l'ont obtenue ne leur disent en face qu'ils avaient reçu les ordres d'eux-mêmes. C'est une vérité dont on ne peut douter.* »

Ainsi, selon l'auteur de ces lignes, ce serait la seule crainte de voir révéler trop crûment que toutes ces illégalités avaient été fomentées dans l'entourage de Colbert qui aurait déclenché l'ordre d'exil signifié à Jannart. Motif majeur sans doute, puisque tel est l'avis d'un homme sachant les choses, mais à mon sens qui ne faisait que s'ajouter à tous ceux, et des plus graves, que l'on a exposés dans ces pages.

*
* *

Quoi qu'il en soit, en cet été 1663 où nous arrivons, on observe qu'à propos de Fouquet le roi en vérité s'agite beaucoup, et marque de l'impatience[1]. Voilà tout près de vingt-quatre mois que traîne l'instruction, en finira-t-on un jour? Avant de partir pour la Lorraine, Louis ordonne qu'il soit fait diligence : durant son absence, il désire qu'on ait bien soin de lui mander la suite des événements; il tient absolument à ce qu'on hâte les choses.

Est-ce sous l'empire de cette fébrilité soudaine du roi, et pour lui témoigner sa résolution de n'épargner aucun de ceux qui aident Fouquet à entraver la marche de l'affaire que, sans attendre l'issue du procès[2], le vindicatif Colbert a fait signer à ce moment (août 1663) à Louis XIV la lettre de cachet exilant Jannart à Limoges et, chose plus grave, le destituant de sa charge au Parlement? Tout cet enchaînement de faits nous induit à le croire.

Dans cette même page de ses *Défenses* dont nous continuons à faire état, Fouquet, à la veille de son jugement, évoque le souvenir de ce traitement inique infligé à Jannart : « ... *Dès le premier pas qu'il a*

1 Voir à ce sujet J. Lair (*op. cit.*).

2. C'est en décembre 1664 seulement que le jugement sera prononcé. Le procès aura duré plus de trois ans.

fait contre les inclinations de ces Messieurs [les responsables des abus commis à Vaux], *ils l'ont calomnié auprès du Roi, et ont fait expédier des ordres souverains contre lui, en vertu desquels il a été arraché à sa famille, interdit de la fonction de sa charge, exilé à plus de cent lieues et relégué dans un pays rude, où il est depuis dix-sept ou ou dix-huit mois sans habitude et sans consolation.*

J'emploie la notoriété de l'exil du sieur Jannart et de la cause que chacun en a sue. »

C'était dire avec force qu'aux multiples chefs d'accusation déjà articulés par le prisonnier touchant les iniquités perpétrées à son égard tout au long de l'instruction du procès, il fallait ajouter la sanction odieuse qui avait frappé, voilà un an et demi, le meilleur et le plus fidèle de ses serviteurs. Fouquet déclare solennellement prendre acte de cette injustice criante afin que, le moment venu, elle puisse être invoquée, et dénoncée dans les règles, devant les magistrats appelés à le juger.

Admirons au passage l'abnégation et la générosité de cet embastillé qui, sur le point de comparaître devant ses juges, et sachant pertinemment qu'il est sous le coup d'une condamnation à mort, oublie son propre destin pour plaider avec feu la cause de son subordonné. Au surplus démonstration nouvelle, s'il était besoin, de l'attachement profond qu'il ressentait à l'égard de cet homme et dont, au milieu de ses épreuves, la pensée remontait en lui.

Sur la route de l'exil. — L'oncle et le neveu a Limoges. — L'hostilité persistante du ministre et la revanche posthume du poète.

Nous venons de voir, maniées par « l'homme de marbre », les foudres royales s'abattre sur la tête du malheureux Jannart, châtié pour l'assistance qu'il avait apportée à Fouquet. Mais *quid* de La Fontaine?

Les « ordres souverains » évoqués par le prisonnier à propos de Jannart portaient-ils également son nom? C'est peu probable. Pas une seule fois d'ailleurs, dans toute la masse de ses *Défenses*, je n'ai aperçu mention du poète. Et cependant, à la fin de ce mois d'août de l'année 1663, c'est de conserve que l'oncle et le neveu sont partis pour le Limousin.

Y eut-il véritablement, lancée contre La Fontaine, une lettre de cachet? On a beaucoup épilogué là-dessus, d'aucuns soutenant que tel fut bien le cas, les autres jugeant que ce fut par amitié pure que le poète accompagna son oncle. Pour étayer leur thèse, les partisans de la lettre de cachet se réclament tout naturellement des missives que La Fontaine écrira à sa femme en cours de route et à son arrivée, où il est plusieurs fois question des « ordres du Roi », et sous une forme telle que lesdits « ordres » semblent bien s'appliquer aux deux com-

pagnons. Mais n'était-ce point là, tout simplement, manière de parler?

De toute façon, tenir pour librement consentie cette équipée du poète n'est guère concevable. On ne saurait nier qu'aux yeux de Colbert le parti déclaré et rendu public que, à deux reprises, La Fontaine avait pris pour Fouquet au cours de l'instruction appelât une sanction. Voici donc ce que j'imagine :

Sans avoir besoin du sceau royal, l'inflexible ministre, au moment où il fit signifier à Jannart l'ordre d'exil, dut manifester sa volonté de voir ce poète insoumis, ce porte-lyre frondeur, partager l'éloignement de son oncle, *au moins pour un temps*. Émanant de cet homme tout-puissant, un désir de cette espèce valait un ordre. Je reste convaincu, pour ma part, que c'est bien ainsi que les choses se sont passées. De quelque forme que s'enveloppât la coercition, ce n'est point volontairement que La Fontaine s'est mis en route : ce fut pour lui un voyage forcé.

* * *

Quant à la manière dont il s'accomplit, ce voyage de nos deux exilés, tout le monde le connaît grâce à cette admirable brochette des six lettres de La Fontaine à sa femme, qu'on a coutume d'appeler « les lettres du Voyage en Limousin ». Pages tracées de primesaut, au soir de l'étape, dans l'enchantement de tout ce que le poète, en ces journées radieuses d'août et de septembre, découvre d'un regard neuf à travers la province française; pages familières, enjouées, semées de réflexions et de boutades qui naissent de la vue amusée des hommes et des choses, il n'en est pas dans tout l'œuvre de La Fontaine de plus vivantes ni de plus colorées.

Le narrateur veut en particulier que son épouse n'ignore rien des faits et gestes de « M. Jannart », leur oncle, et de tout ce qui lui adviendra au cours de cette expédition. Au départ, voici la foule immense des amis accourus pour saluer le magistrat et lui faire toute sorte d'honnêtetés. A Clamart, ce sera la séparation du ménage, car « Mademoiselle Jannart » avait suivi jusque-là son époux. « Les derniers adieux furent tendres », observe avec le sourire leur neveu, qui pourtant n'avait point encore écrit son *Philémon et Baucis*.

A quelques lieues de Paris, incident des plus comiques : « l'épée de M. Jannart s'est rompue », rapporte La Fontaine. Et notre voyageur de déclarer qu'au fond ce ne fut point là un grand malheur, car cet attribut incommode « embarrassait » fort celui qui le portait. Mais nous qui savons déjà par Racine la triste figure que faisait « le pauvre M. Jannart quand il commençait une courante », nous sommes peinés d'assister à la confusion nouvelle de ce sexagénaire de n'avoir plus, pendu à son côté, que le tronçon dérisoire d'une épée brisée. En quoi l'infortuné proscrit voyait sans doute — ô ironie — le symbole même de sa déchéance.

Mais arrêtons-nous là quant aux propos de La Fontaine sur le sujet de son oncle : il n'est aucun des fervents du fabuliste qui n'ait lu et relu les pages inoubliables qui les contiennent. Nos voyageurs arrivent à Limoges le 9 septembre 1663 : ils y seront comblés d'attentions. La Fontaine, s'oubliant lui-même, se plaît à nous dire les égards dont Jannart est l'objet. Celui-ci est l'hôte de l'évêque, qui « vit en grand seigneur et l'est en effet ». Et c'est la vérité ; ce prélat porte un nom superbe : François de Lafayette. Il est l'oncle du comte de Lafayette, époux de l'auteur de *La Princesse de Clèves*. Avant qu'il ne ceignît la mitre, on l'avait vu à la cour aumônier de la reine Anne d'Autriche. Il mourra à quatre-vingt-six ans, au terme d'un demi-siècle de vie sacerdotale à Limoges.

Selon ce que nous apprend un écrivain du lieu[1], auteur d'une histoire du diocèse de Limoges du temps de cet évêque, Jannart demeurera de longs mois dans cette ville. On y découvre en effet sa trace en décembre 1666, soit plus de trois années après son arrivée[2]. A ce moment, l'exilé sert d'arbitre et de médiateur (conjointement avec Mgr Louis Guron de Rechigne-Voisin, évêque de Tulle) dans le règlement d'un grave litige survenu entre M. de Limoges et le chapitre de la cathédrale, sorte de conflits qui n'étaient point rares en ce siècle (voir Fléchier, dans ses *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*). Jannart fait ici figure, en somme, de conseiller de l'évêché, et Mgr de Lafayette, son hôte, est fort aise sans doute de mettre à profit son grand savoir et son expérience de juriste. Ne doutons pas qu'il soit resté jusqu'à la fin dans les bonnes grâces de ce prélat fastueux.

Nous ignorons si la relégation de l'oncle de La Fontaine s'étendit longtemps encore au delà de ces trois années. Quant au poète, plus heureux que son compagnon de misère, son séjour à Limoges fut assez bref : dès le début de 1664 en effet, on le retrouve frais et gaillard à Paris, sollicitant, en faveur de son premier conte *Joconde*, le privilège d'imprimer. Puis, quelque temps après, nous le voyons devenu gentilhomme-servant auprès de la duchesse douairière d'Orléans, au Luxembourg.

En définitive, l'exil de La Fontaine dans ce « pays rude » (Fouquet *dixit*) n'aura donc été que de trois ou quatre mois. Mais ne nous hâtons pas d'applaudir à la modération relative de cette tribulation première, car de Colbert, à partir de ce moment, il lui faudra supporter les répercussions lointaines, interminables, d'un ressentiment tenace, que les années ne parviendront point à émousser. Et Chamfort, dans son *Éloge de La Fontaine*, pourra justement affirmer que « *de son attachement à Fouquet, ennemi du grand Colbert* », notre fabuliste « *porta toute sa vie la peine* ».

Ce sera tout d'abord son exclusion de la liste des écrivains pension-

1. Abbé Aulagne, *La Réforme catholique au XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges* (Limoges et Paris, 1906).

2. Ce fait, je crois, n'a été signalé par aucun des biographes de La Fontaine.

nés par le roi, liste préalablement dressée chaque année par Chapelain, puis soumise par celui-ci à Colbert, dont la décision était souveraine. En second lieu, l'opposition du ministre à ce qui n'aura jamais cessé d'être la grande ambition de La Fontaine : son entrée à l'Académie. Seule la mort de l'adversaire permettra au poète de voir se réaliser son rêve[1].

Gardons-nous bien surtout, supposé qu'on fût tenté de le faire, d'imputer à Chapelain l'omission du nom de La Fontaine sur le tableau annuel des mérites à récompenser. Les deux hommes en effet s'estimaient, et là-dessus nous avons des preuves[2]. Si donc le délégué de Colbert s'abstenait de comprendre le poète dans ses propositions, c'est à coup sûr qu'une consigne formelle y faisait obstacle : le veto du Mécène paralysait sa plume ; et l'on savait que cet ostracisme était sans rémission.

* * *

Et pourtant, nonobstant cette hostilité latente de Colbert envers lui, et qui jamais ne désarmera, La Fontaine, à plusieurs reprises, jugera bon de tresser des couronnes à son tourmenteur. Faiblesse d'un homme qui, malgré tout, n'a pas perdu espoir de fléchir ce ministre intraitable et d'être un jour honoré de ses grâces.

Déjà en 1662, il avait célébré ses hautes vertus dans son *Épître au duc de Bouillon*, à propos de l'amende dont le poète s'était vu frappé pour usurpation de noblesse : il demandait à ce grand seigneur d'être son intercesseur auprès de Colbert, « celui qui dispose de tout », pour obtenir remise de cette lourde peine.

En 1669, notre thuriféraire renouvellera son geste dans *Psyché*, où l'auteur imagine, comme on sait, la réunion de quatre amis (lui-même est de ce quatuor) appelés, au cours de la promenade qu'ils feront dans les jardins de Versailles, à se prononcer sur les qualités du roman que l'un d'eux vient de composer. Sous le couvert de cette fiction, ce sera pour La Fontaine l'occasion de glorifier Colbert, à qui généreusement il rapporte l'inspiration et l'éclosion de toutes les

1. On se trompe grandement quand on joint à ces vexations la semonce adressée par Colbert à La Fontaine, maître des eaux et forêts à Château-Thierry, dans une lettre du 7 août 1666, ordonnant à celui-ci « de faire une exacte recherche des gaspillages de bois et de tous les abus et malversations dont avaient à souffrir les forêts commises à sa surveillance. » De toute évidence, c'est La Fontaine ès-qualité qui est visé ici : l'admonestation n'était donc point le fait de l'animosité de Colbert contre sa personne. La meilleure preuve réside d'ailleurs en ceci : les mercuriales de cet ordre étaient, à l'époque, monnaie courante par tout le royaume ; il n'est, pour s'en convaincre que de consulter Pierre Clément, dans ses *Lettres, instructions et mémoires de Colbert* (Paris, 1861-1862).

2. Rien de plus éloquent à ce propos que la lettre chaleureuse écrite par Chapelain à La Fontaine, au début de 1665 pour louer le poète de son premier recueil de *Contes* (« Vous y avez damé le pion au Boccace... »). En retour, voir la lettre du 30 août 1663 de La Fontaine à sa femme, où le poète, de son côté, laisse nettement entrevoir qu'il avait pour Chapelain plus que de la considération.

merveilles qui, dans ce Versailles en pleine création, s'offrent à la vue de nos visiteurs.

Enfin, en l'année 1682, nouveau bouquet d'éloges, dans le fameux poème du *Quinquina*. Colbert en effet comptait parmi les hauts personnages du royaume sauvés de la fièvre par la vertu étonnante de cette bienfaisante écorce venue des Amériques. Pareille rencontre valait au premier chef d'être proclamée dans un dithyrambe chaleureux, et La Fontaine n'y pouvait faillir : il porta aux nues l'auguste miraculé.

Hélas! que de peines perdues! C'est en une vaine fumée que, devant un ministre insensible, bien résolu à ne rien céder, s'est dissipé tout cet encens.... Mais voici venir l'année 1683, où le grand Colbert passera de vie à trépas. Cette disparition rend vacant un siège à l'Académie. La Fontaine, cette fois, tient sa revanche : il pose sa candidature et, en dépit des obstacles rencontrés, voit finalement s'ouvrir toutes grandes les portes de l'illustre compagnie. La seule ombre au tableau sera cette obligation de prononcer en public l'éloge de l'homme à qui il succède. Ah! l'horrible pensum! En six lignes incolores, sans vie et sans relief, La Fontaine, du bout des lèvres, s'en acquitte : les mots, pour un peu, lui fussent restés dans la gorge.... N'empêche que ce retournement inopiné du destin est pour ce réprouvé le plus éclatant des triomphes[1].

* * *

Devons-nous, pour terminer, citer cette courte réflexion émise par La Fontaine dix-huit mois avant sa mort et où le poète laisse librement s'exhaler la rancœur invétérée qu'il nourrit à l'égard du ministre défunt? Je ne crois pas qu'on ait jamais relevé ce trait.

Dans le corps de sa lettre à Maucroix, écrite le 26 octobre 1693[2], le poète cite une maxime latine, en faisant observer à son ami que c'est là une inscription que l'on peut voir, gravée naguère par Mansart au château de Maisons. Et à propos de ce grand architecte voici la pensée qui lui vient : « *M. Colbert était homme de si bon goût qu'il lui*

1. Il faut, à mon sens, n'accueillir qu'avec les plus expresses réserves l'attribution à La Fontaine de l'épigramme féroce qui a circulé sans nom d'auteur à la mort de Colbert. On sait qu'à ses derniers jours celui-ci avait brigué le poste de chancelier occupé par Michel Le Tellier, qu'on disait être alors à toute extrémité. Or, il advint que Colbert mourut, cependant que Le Tellier demeurait en vie. Cette conjoncture singulière était bien faite pour susciter la moquerie : d'où cette épigramme.

Mais venant de La Fontaine, ç'eut été de sa part ricanement macabre et vengeance assez basse. Pour l'honneur de son nom, souhaitons qu'il ne se soit pas rendu coupable de cette ignominie. Sans preuve formelle, tenons donc le morceau pour apocryphe et laissons au poète le bénéfice du doute.

2. Cette lettre ne figure pas dans l'édition des Grands Écrivains de la France, pourtant magistrale. Elle a été publiée pour la première fois en 1910 par M. Humbert de Terrebasse, sous les auspices de la Société des Bibliophiles lyonnais, et reproduite ensuite dans la collection Adolphe Bordes (Éditions Helleu et Sergent, Paris, 1920.)

préféra Le Vau. » Par cette antiphrase du « bon goût » de M. Colbert, La Fontaine déniait implicitement au ministre toute aptitude à sentir le beau et à en juger. Cette flèche inattendue trahit à souhait l'inimitié profonde, toujours vivace, qui, plus de trente années après la chute de Fouquet, animait encore La Fontaine dans le secret de son être contre son ancien persécuteur.

* * *

Ainsi avons-nous pu, dans ces pages, mettre pour la première fois en lumière le rôle éminent de Jacques Jannart, oncle de La Fontaine, dans le procès Fouquet, et suivre l'odyssée de cet homme jusqu'à l'année 1666, c'est-à-dire très avant dans son exil. A ces événements dramatiques il y avait lieu d'associer le souvenir de La Fontaine en rappelant que sur la destinée du fabuliste la griffe de Colbert demeura posée jusqu'à la fin, mais aussi qu'en lui succédant à l'Académie le poète, sur le tard, se revanchait avec éclat de cette longue oppression.

En tout état de cause, l'histoire de nos Lettres ne peut que s'honorer en prenant acte du sacrifice offert, et par La Fontaine et par Jannart, sur l'autel de la fidélité.

LÉON PETIT.

DU NOUVEAU SUR « MADAME BOVARY »

I. — CRITIQUE PRÉALABLE

Quand Flaubert et Du Camp, le jour des Rameaux de 1850, atteignirent la deuxième cataracte, ils n'allèrent pas au delà; leur cange redescendit le Nil dont ils visitèrent les bords. Il y a de même, dans les origines des œuvres littéraires, un point que la critique dépasse à peine, mais à partir duquel elle peut suivre à loisir leur cours grossissant. L'on connaît assez bien la genèse du *Siècle de Louis XIV*, de *Port-Royal*, etc. La correspondance de Flaubert, surtout jusqu'à la rupture avec Louise Colet, nous renseigne admirablement sur *Madame Bovary*, — mais seulement depuis que la rédaction en est commencée. La deuxième cataracte, c'est ici cette date initiale du vendredi 19 septembre 1851, qui figure dans une lettre à Louise et en tête du manuscrit de Rouen. Avant, que s'est-il passé? A cette question, la réponse est donnée par une tradition, toujours la même, selon laquelle Flaubert a reçu d'un ami le sujet de son roman : Louis Bouilhet lui aurait conseillé d'écrire l'histoire d'un officier de santé normand et de sa femme.

En soi, la chose n'est pas invraisemblable. Bouilhet n'a-t-il pas donné aux Goncourt, en racontant devant eux une anecdote d'hôpital, le sujet de *Sœur Philomène*? Flaubert, de son côté, s'intéressait fort aux « histoires vraies » qui venaient à sa connaissance; ainsi qu'en témoignent, entre autres, ces lignes à Mme Colet (décembre 1846) : « L'histoire de M. D... m'intéresse assez.... Ce sont ces choses-là qu'il faut étudier quand on veut faire du roman.... Ne trouves-tu pas qu'il y aurait un beau roman à faire sur l'histoire de M. D...? » On saisit là cette curiosité caractéristique du romancier-né qui cherche sa nourriture.

Mais, pour ce qui est de *Madame Bovary*, Flaubert a soutenu, à plusieurs reprises, qu'il fallait y voir « une histoire totalement inventée » (18 mars 1857), « une pure invention » (4 juin). Certes, on comprend que, harcelé par les amateurs de *clefs*, sacrifié à Balzac comme un copiste sans génie, il ait senti le besoin d'un puissant coup d'aile qui l'élevât au rang des grands créateurs. Quelle assurance pourtant

dans la négation ! « Aucun modèle n'a posé devant moi. Tous les personnages sont complètement imaginés. » Était-il donc prisonnier de la position qu'il avait prise ? En mars 1860, il affirmait encore aux Goncourt qu'il n'y avait dans son roman « qu'un seul type, esquissé de très loin d'après nature. » (Bovary le père.)

On le voit, il y a là un problème qui invite à remonter soigneusement aux documents, c'est-à-dire, en l'espèce, à l'article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1881 (recueilli l'année suivante au premier tome des *Souvenirs littéraires*). C'est dans cette livraison que Maxime Du Camp a publié le récit qui fait autorité encore aujourd'hui. Assurément cet intime ami de Flaubert paraît d'autant mieux un témoin de premier ordre qu'il se dit présent à la scène. Sa relation n'est pourtant pas sans souffrir plus d'une difficulté.

I

La première est qu'elle contredit implicitement un article antérieur, et qu'on ne saurait négliger. Dès le mois de mai 1880, dix jours après la mort de Flaubert, Jules Claretie avait, dans *Le Temps*, relaté à sa manière la naissance de la *Bovary* : « Gustave était un soir à dîner chez son père.... On achevait le dessert, lorsque Louis Bouilhet entra, tenant à la main *Le Nouvelliste* ou le *Journal de Rouen* : « Vous ne savez pas, dit-il ? La femme du docteur X... vient de se suicider.... Voici cette mort annoncée dans les nouvelles du jour; Madame X... s'est empoisonnée. » Gustave prit le journal, lut l'annonce : un simple fait divers ... Six lignes : « Tiens, tiens, tiens, fit-il. C'est drôle ! » Il sortit avec Bouilhet et, tout en causant, il lui dit qu'on pourrait très bien faire un roman avec ces quelques lignes incolores. Il ne s'agissait que d'*inventer*.... « Moi, dit-il, je vais écrire un roman ! Et ce roman finira comme a fini Madame X.... » Il n'avait pas alors d'autre projet. Ce que serait au juste ce roman, il l'ignorait encore. »

Il y a dans cette version, sous sa forme complète[1], des inexactitudes qui éveillent la méfiance. Comment en croire Claretie, qui avait cinq ans en 1845? — Ne l'écartons pas trop vite, cependant; car il parle d'après Eugène Crépet, qui se dispose, dit-il, à utiliser ses souvenirs dans une étude à venir sur Flaubert. Jacques Crépet, l'éminent baudelairiste, a bien voulu nous remettre le dossier *Flaubert* que son père avait formé. On y trouve en effet, et à la date du 16 mai 1880, un projet d'article : « Flaubert. Il faut parler avec soin de son origine, etc. » Du reste, rien de plus sur le point qui nous importe.

Eugène Crépet était lié avec Bouilhet, qui le présenta à Flaubert en février 1853. Si le seigneur de Croisset fut discret sur les origines

1. C'est là que l'on indique, comme étant le modèle de Homais, le pharmacien de Veules. Ceci devait retenir l'attention des lecteurs de 1880, Veules étant alors une station à la mode. On sait de quelle façon brillante M. Gérard-Gailly a depuis poursuivi cette identification.

du roman qu'il était en train d'écrire, Bouilhet dut avoir mainte occasion de raconter la part prise par lui au choix de ce sujet. Reste la déformation possible par le souvenir. E. Crépet se trompe, dans ses *Notes*, sur l'année où il fit la connaissance de Flaubert. On n'est pas forcé de croire que l'anecdote relatée par Claretie s'est passée du vivant du Dr Flaubert, c'est-à-dire avant le 15 janvier 1846. Quant au fond, ce récit s'accorde avec celui de Du Camp en ce qu'il met Bouilhet en avant. Mais ici l'initiative du projet appartient à Gustave, qui n'accepte point d'écrire une histoire connue de part et d'autre, mais s'excite l'imagination sur la simple annonce d'un suicide. Le seul fait authentique serait la mort, comme tel exégète rationaliste ne retient des Évangiles que la crucifixion. Flaubert était libre d'imaginer la route, pourvu qu'elle aboutît à ce calvaire.

Il semble qu'en 1880 certains furent bien aises de faire pièce au naturalisme, en lui opposant un maître dont la liberté d'invention aurait, en son temps, donné une leçon au réalisme à la Champfleury. Mais se peut-il que Flaubert, à supposer qu'il ignorât comment la défunte avait été amenée au suicide, n'ait pris là-dessus aucune information? Le moyen d'expliquer dans ce cas ce passage capital d'une de ses lettres (que l'on voudrait seulement plus explicite)! « J'ai peur », écrivait-il à Bouilhet, « que la fin (*qui dans la réalité a été la plus remplie*) ne soit, dans mon livre, étriquée comme dimension matérielle... » Il y a donc eu une « réalité », à laquelle le romancier se sera référé plus ou moins. Ses dénégations intéressées de 1857 ne prévalent point contre la sincérité de ce propos familier.

Tels sont les résultats, assez flottants, auxquels aboutit la comparaison des deux témoignages. Nous n'avons rien dit d'un troisième, celui de Zola, qui se place, quant à la date[1], entre le premier et le second, et d'après lequel *Madame Bovary* « aurait été inspirée, dit-on, par la lecture d'un simple fait divers, le suicide de la femme d'un médecin que Flaubert connaissait ». Ceci paraît être sans valeur indépendante : simple écho de l'article du *Temps*.

II

Du Camp n'indiquait pas seulement comme source du roman « l'histoire de Delaunay » (Eugène Delamare), il précisait les circonstances où la suggestion de Bouilhet s'était produite : à Croisset, après une lecture à haute voix de *La Tentation de Saint Antoine*. Cet écrit fut terminé, dit la note finale du manuscrit, le 12 septembre 1849, et Flaubert quitta Croisset le 22 octobre suivant (d'après le début de ses *Notes de voyages*). Si Mme Delamare était morte en mars 1848, c'est le 7 septembre 1849 que son mari à son tour décéda[2], c'est-à-dire peu de temps

1. *Le Figaro*, 11 décembre 1880.
2. Rien n'autorise à croire qu'il se soit tué au cyanure de potassium, comme Du Camp prétend que ce fut le cas de Delaunay.

avant la scène rapportée par Du Camp, ce qui donnerait quelque crédit à cette version. Mais elle se heurte par ailleurs aux plus graves objections.

Flaubert serait parti pour l'Orient en possession de son sujet, auquel il n'aurait cessé de réfléchir. Du Camp affirme qu'il lui disait : « J'en suis obsédé », et qu'il trouva le nom de son héroïne sur le sommet du Djebel-Aboucir. On l'entendit alors jeter ce cri : « Eurêka ! Je l'appellerai Emma Bovary. »

Ceci peut à la rigueur se concilier avec un renseignement donné par Flaubert lui-même dans une lettre très postérieure (20 mars 1870), et d'après laquelle le nom de *Bovary* fut fait « en dénaturant celui de *Bouvaret* ». Bouvaret était, au Caire, l'un des propriétaires de l'*Hôtel du Nil* où Flaubert et Du Camp s'étaient installés avant de partir pour la Haute-Égypte[1]. Personnage pittoresque, ce Bouvaret, et dont Gustave put d'autant mieux ruminer le nom sur le Djebel-Aboucir que ce mont portait « une quantité insensée d'inscriptions et de noms gravés en ronde, en coulée, en moulée [etc.]. O boursouflure de la bêtise humaine ! » Cette indication de Du Camp, dans *Le Nil*, est confirmée par les *Notes de Voyages* de son compagnon.

Mais d'un autre côté l'on voit, par un scénario du roman, qu'*Emma* ne fut point le premier prénom de Madame Bovary. (Elle s'est appelée d'abord *Marie*, comme l'héroïne des *Mémoires d'un Fou*). On se dit aussi que Du Camp avait plus d'une raison pour inventer cette anecdote. Ne visait-il pas à souligner que Flaubert ne sut pas s'intéresser aux spectacles de l'Égypte ? « Devant les paysages africains, [il] rêvait à des paysages normands », — et à des personnages normands ! Quelle révélation théâtrale, du reste, devant la seconde cataracte, au point extrême du voyage ! Enfin, ces inscriptions.... Si elles n'ont pas fait surgir dans l'esprit de Flaubert le Nom, elles pourraient bien avoir donné à Du Camp l'idée d'en placer là la trouvaille.

L'assertion de Flaubert elle-même est-elle hors de toute discussion ? *Bovary* n'est-il pas plus près encore de *Bovery* que de *Bouvaret*, et ne sait-on pas qu'un procès criminel jugé à Rouen en 1845 avait mis en cause une demoiselle noble, Esther de Bovery[2] ? Mais enfin *Bouvaret* a pu fournir au moins l'*a* du milieu, qui accroît la sonorité de *Bovery*. Du reste, dans un de ses premiers scénarios, Flaubert a écrit à deux reprises *Bouvary*, comme s'il essayait un nom plus proche de celui qui l'avait frappé.

Seulement, cela ne prouve point que Flaubert eût dans la tête son

1. Bouvaret était, à ce que dit Flaubert, un ancien comédien de province. On trouve dans Lyonnet, *Dictionnaire des Comédiens*, un Bouvaret amoureux qui joua à Châteauroux dans les premières années de la Monarchie de Juillet. Mais il y eut aussi un Bouvaret père, jouant les financiers; et un Bouvaret fils, second comique. — Sur l'*Hôtel du Nil*, voir des détails dans Auriant, *Koutchouk-Hanem*, Mercure de France, 1942, pp. 39 et suiv.

2. Cf. l'indication d'A. Le Braz, dans les *Mélanges Lanson*, Hachette, p. 419. Je suis revenu plus longuement sur cette affaire dans *Les Lettres françaises* du 11 avril 1947.

roman, ni en Égypte ni en aucun autre point de son itinéraire. A son retour de Croisset, c'est-à-dire vers le 10 juin 1851, il se mit à copier ses calepins de route (le 27 juin, il en est au récit de sa visite aux Pyramides). Si d'autres considérations portaient à croire que les époux Bovary ne furent vraiment conçus qu'à cette époque, il serait tout simple d'y placer aussi l'invention de leur nom : c'est en recopiant en France les trois syllabes de *Bouvaret*, plutôt qu'en les entendant prononcer en Orient, que l'écrivain aperçut le profit qu'il pouvait en tirer.

III

Ces considérations existent. Sur le Voyage en Orient, nous sommes abondamment renseignés, et par la Correspondance, et par les *Notes*. Comment se fait-il que ni dans l'imprimé, ni dans les manuscrits que j'ai pu atteindre (il est vrai que je n'ai pas recouru à celui des *Notes*), on ne trouve la moindre mention, pas la moindre allusion à ce roman qui aurait « obsédé » le voyageur? Quoi qu'en disent certains exégètes, l'argument négatif ne manque pas de poids. Les sceptiques pourront lire une discussion amusante de Renan, dans *L'avenir de la science*, et se demander avec lui comment nous savons « que l'artillerie n'était pas connue aux temps homériques. »

Mais il y a plus : il y a des textes positifs, qui montrent de quoi Flaubert était « obsédé », de l'échec de *La Tentation* (que maint paysage égyptien lui remettait en mémoire), et de l'incertitude de son avenir littéraire. Voici une lettre du 13 mars 1850 : « Qu'est-ce que je vais faire une fois rentré au gîte? Publierai-je? Ne publierai-je pas [*La Tentation*]? Qu'écrirai-je? Et même écrirai-je? »; une autre du 19 décembre suivant : « Que vais-je faire une fois rentré? Je n'en sais rien; je ne m'en doute pas. » Et à qui Flaubert s'ouvrait-il ainsi? A ce Bouilhet des mains de qui il aurait vivement accepté[1], en septembre ou octobre 1849, le sujet Delamare! S'établir littérairement à son retour, il le voudrait bien; mais, encore une fois, que faire? De l'antique! Non. Du Moyen Age? Non encore! « Reste le présent. Mais la base tremble; où donc appuyer les fondements? Tout cela m'inquiète tellement que j'en suis venu à ne plus aimer qu'on m'en parle.... » Et la suite met en cause Du Camp « qui n'y va pas de main morte et qui n'est pas un gaillard encourageant ». Oui, Du Camp multipliait les objections au lieu de dire (c'eût été si naturel!) : « Et le sujet que t'a proposé Bouilhet? Un sujet moderne, celui-là! Tu n'en veux donc plus? » Mais il était bien question de cela! Flaubert en était à envisager, pour son retour, un essai théâtral ou une reprise de *La Découverte*

1. Puis-je, sans y attacher grande valeur, présenter encore cette autre remarque? Je ne sache pas que Flaubert ait jamais reproché à qui que ce soit de l'avoir engagé dans le si pénible travail de la *Bovary* : « Quelle sacrée maudite idée *j'ai eue de prendre* un sujet pareil! » (octobre 1853).

de la vaccine ou la compilation de son *Dictionnaire des idées reçues* (14 novembre 1850), sans préjudice de nouvelles lectures sur l'Inde (9 avril 1851).

Du Camp a-t-il voulu en 1881 justifier sa sévérité pour la première *Tentation*, en apprenant à ses lecteurs qu'elle avait suscité le célèbre livre de 1857? On ne sait que penser, quand on voit combien son récit des derniers mois de 1851 (article du 15 janvier 1882), se relie mal à celui du 1er novembre précédent. Comment ce projet de la *Bovary*, qui semblait si mûri, disparaît-il sans autre explication de ce que l'on nous apprend là sur les dispositions de Flaubert? Comment Du Camp lui-même conseille-t-il à son compagnon d'écrire leur voyage en Grèce? Comment trouve-t-il à Croisset, en novembre de 1851, un Gustave plus indécis que jamais, et comment faut-il ensuite un séjour à Paris et une consultation de Gautier, pour en finir avec cette incertitude? Le moyen d'accorder tout cela avec notre certitude que la *Bovary* est en chantier depuis le milieu de septembre? Ne lit-on pas même, et dans une lettre à Du Camp (du 21 octobre), quelque chose comme une allusion à ce travail? « Il y a des moments où je crois même que j'ai tort de vouloir faire un livre raisonnable. » En vérité, on dirait que l'auteur des *Souvenirs littéraires* parle de *Madame Bovary* quand il faut s'en taire (avant le départ pour l'Orient), et qu'il s'en tait quand il faut en parler (après le retour).

Mais, s'il est bien difficile d'accepter la lettre de sa version, peut-être celle-ci garde-t-elle pourtant une certaine vérité partielle et symbolique. Lors même qu'il chevauchait à l'écart, Flaubert n'était pas seul sur les routes d'Orient. S'il ne portait pas encore l'image d'Emma Bovary, il entrevoyait pourtant des personnages qui la préparaient de loin dans sa conscience de créateur. Rouvrons cette lettre du 14 novembre 1850, adressée de Constantinople à Bouilhet : à défaut d'un « projet » bien assuré, elle prouve que Flaubert ne manque pas de « sujets ». Il en a même trois et qui sans doute ne sont pas lettre neuve pour son correspondant : « Ma[1] *Nuit de Don Juan*... 2° L'histoire d'*Anubis*.... 3° Mon roman flamand de la jeune fille qui meurt vierge et mystique, entre son père et sa mère, dans une petite ville de province, au fond d'un jardin planté de choux et de quenouilles, au bord d'une rivière grande comme l'Eau de Robec... Mon héroïne en crève [d'exaltation] religieuse après avoir [connu l'exaltation des sens]. » Dans ces trois plans, une même idée : l'amour terrestre de Don Juan et l'amour mystique de la religieuse Anna-*Maria*[2] (notez ce second prénom); l'amour terrestre de la femme qui veut aussi « se

1. Et non pas *une*, comme il est imprimé. Cela semble bien signifier, contrairement à ce que croit A.-E. Singer (*Modern Language Notes*, 1940, p. 517), que l'idée de cet écrit n'est pas venue à Flaubert *à Rhodes*. Nous mettons entre crochets les mots que l'éditeur a substitués à l'autographe, par pudeur.

2. Plus exactement l'amour terrestre complétant l'amour mystique chez la femme, et, chez l'homme, les besoins mystiques affleurant dans la lassitude des amours terrestres.

faire [aimer] par le Dieu » ; l'amour terrestre enfin de la Flamande qui passe de là à l'amour mystique. Et toujours, toujours l'amour inassouvissable !

Y a-t-il bien loin de là aux aspirations de Madame Bovary ? Dans le sujet numéro 1, Don Juan raconte — souvenir d'enfance de Flaubert, peut-être — qu'il y avait au jardin de son père (Déville ?) une figure de femme en proue de navire : « Toujours j'ai retrouvé la poitrine de bois.... Impossibilité d'une communion parfaite.... C'est ce qui m'a toujours fait soupçonner qu'il y avait quelque chose au delà. » Ainsi les meilleurs baisers ne laissent sur les lèvres d'Emma « qu'une irrésistible envie d'une volupté plus haute ».... Et cette religieuse, une névrosée elle aussi, comme elle écoute les pas de l'inconnu dans les bois, quand elle n'est pas tournée vers le crucifix de sa couche !... Mais surtout la vierge du sujet numéro 3 : ici aucun doute n'est permis, *ipse dixit* (1857) : « L'idée première que j'avais eue [pour la Bovary] était d'en faire une vierge, vivant au milieu de la province, vieillissant dans le chagrin et arrivant ainsi aux derniers états du mysticisme et de la passion *rêvée*. » Pour sa correspondante, une demoiselle de cinquante ans qui vieillit, elle aussi, à Angers, Flaubert édulcore certes l'image hardie qui l'avait accompagné en Orient. Mais c'est bien la même image.

Une pareille filiation ne laisse pas que de surprendre. Sans doute « l'entourage », comme dit Flaubert, est le même ici et là : « paysages et personnages assez noirs », le jardin de Tôtes avec la rivière d'Yonville (en plus étroit), la stagnation, la mesquinerie, la bêtise provinciales. Mais l'héroïne ? Même avec les habitudes vicieuses que Flaubert lui attribue dans sa lettre autographe à Bouilhet, la vierge flamande finit par succomber à « la recherche de l'absolu »[1] dans une autre atmosphère que celle où vit et meurt l'adultère normande. De l'une à l'autre, la distance semble trop grande, la dégradation trop brutale....

Et néanmoins, tout n'a pas disparu du premier dessein dans le livre que nous connaissons. Si l'exaltation religieuse ne couronne pas l'existence d'Emma, elle en marque une phase, celle de la convalescence qui suit l'abandon de Rodolphe. Alors cette âme endolorie s'ouvre aux douceurs de la mysticité. Il existe donc, se dit-elle, « à la place du bonheur des félicités plus grandes, un autre amour au-dessus de tous les amours...! Elle entrevit... un état de pureté flottant au-dessus de la terre,... et où elle aspira d'être. Elle voulut devenir une sainte. » Pure velléité, sans doute, et dont l'avocat impérial se garda d'être

1. D'où vient ce choix de la Flandre ? Après telle page (Éd. Conard, p. 11) de *Par les champs et par les grèves* (1847), on se serait plutôt attendu à celui de la Touraine, vue, il est vrai, sous un éclairage moins dur : « Les rues à Blois sont vides, l'herbe croît entre les pavés.... On sent que tous les jours doivent s'y passer pareils.... On se plaît à rêver, dans ces paisibles demeures,.. une passion maladive qui dure jusqu'à la mort, amour continu de vieille fille dévote, etc..., »

dupe[1]. Pourtant, s'il est un point par où le roman de 1857 se rattache, quant à l'esprit, au sujet de 1850, c'est celui-là.

Ainsi s'accuse la *ligne générale* de la pensée de Flaubert, son mysticisme érotique. Le sujet n° 2, *Anubis*, conduisait à Salammbô, à cette autre sainte Thérèse. L'influx céleste auquel s'expose pour un temps Emma Bovary pénétrera la servante d'*Un cœur simple*, qui meurt en humant la vapeur des encensoirs avec une « sensualité mystique ». La parenté de ses sujets ne devait pas surprendre Flaubert en 1850 : toute une partie de son œuvre procède de l'idée vitale qu'exprimait cette trinité.

IV

Pourquoi Flaubert n'a-t-il pas mené à bien le sujet n° 3? Par timidité, dit-il : les difficultés l'ont effrayé. Pour rapprocher de son public l'histoire de la vierge flamande, il a « inventé une héroïne plus humaine, une femme comme on en voit davantage ». Curieuse formule : l'invention que l'auteur revendique encore rejoint assez directement ... la réalité de tous les jours.

Rien de plus mystérieux que ces procédés de la création, du moins tant que l'on s'en tient à la théorie. Selon Maupassant, Flaubert « imaginait d'abord des types ; et procédant par déduction, il faisait accomplir à ces êtres les actions caractéristiques qu'ils devaient fatalement accomplir avec une logique absolue suivant leurs tempéraments ». L'histoire *prénatale* de *Madame Bovary*, telle qu'on la peut suivre dans les scénarios, viendrait plutôt à l'appui de cette assertion.

Mais comment l'écrivain arrive-t-il aux types? On connaît la distinction (bien un peu artificielle) de Balzac, ses *individualités typisées*, comme serait, dit M. Bardèche, M. Guillaume résumé représentatif des marchands de la rue Saint-Denis ; et ses *types individualisés*, comme serait Fœdora, ce symbole vivant de l'égoïsme.

S'il fallait rattacher Madame Bovary à l'une de ces catégories, ce serait bien plutôt, semble-t-il, à la seconde qu'à la première. Et pourtant ni Maupassant ni Flaubert lui-même n'ont l'air d'être de cet avis. Maupassant voit non seulement dans l'héroïne, mais dans chacun des personnages du roman, « le résumé d'une série d'êtres appartenant au même ordre intellectuel », un concentré de « quantité d'observations de même nature », enfin « l'échantillon modèle de sa classe ».

1. Il aurait pu, néanmoins, savoir gré à l'auteur de s'être mis à parler la langue de la dévotion avec tant de bonne volonté. Pour écrire ce passage, Flaubert s'est remémoré (voir les scénarios du roman) les impressions qu'il avait reçues, à Florence, de certains tableaux de Fra Angelico : « Rien n'est plus propre à rendre dévot,... à souhaiter ces joies, à s'y perdre l'âme d'aspiration. » (*Notes de Voyages*, t. II, p. 271.) Sentiment fort rare chez lui, et auquel il fut tout heureux de se référer dans le besoin....

Flaubert, de son côté, énonce à Taine, en 1862, ce grand principe, qu'il ne faut « jamais partir d'une généralité qu'on individualise ».

Mais cette généralité dont il ne veut pas partir, Flaubert y tend expressément. Ce qui distingue à ses yeux « les grands génies, c'est la généralisation ». Le particulier n'est pour l'artiste qu'un marbre à peine dégrossi. « En s'attachant à un fait *vrai* », déclare-t-il, « il ne sort de votre œuvre que quelque chose de contingent, de relatif, de restreint. » L'histoire de M. D... lui donne l'occasion d'envoyer à Mme Colet ce conseil : « Étudie bien ces personnages, complète dans ta tête ce que la vérité matérielle a toujours de tronqué. » Et plus tard, quand elle écrivait *La servante* : « Si ta généralité est puissante, elle emportera ou du moins palliera beaucoup, la particularité de l'anecdote. »

Pour généraliser, il faut qu'elle pense « le plus possible à toutes les servantes ». Est-ce en pensant « à toutes les adultères provinciales » que Flaubert a créé celle qui « souffrait et pleurait dans vingt villages de France à la fois » ? L'imagination du type ne fait-elle pas, en réalité, une part prépondérante à l'intuition et à l'induction, quitte à demander suggestions et contrôle à l'observation? L'essentiel est d'atteindre ainsi la « généralité » et la « précision ».

Ce sont les deux qualités que Leconte de Lisle (Préface des *Poèmes et Poésies*) admire dans les grandes figures antiques : Prométhée, OEdipe, Antigone, Phèdre, ainsi que dans les héros de Molière, Alceste, Tartufe, Harpagon. Quand il écrit cela, en 1855, Leconte a déjà entendu, chez Mme Colet, des fragments de la *Bovary*. Je ne pense pas qu'il ait vu dans Emma une sœur de Phèdre. N'empêche que la poétique de Flaubert, comme la sienne, est à cet égard au moins profondément classique [1].

On vient de nommer Tartufe. Est-ce de lui, ou d'Onuphre, qu'il conviendrait de rapprocher Emma? Tartufe pourrait être hypocrite sans être libertin, et c'est son libertinage qui le démasque. Madame Bovary pourrait tromper Charles sans être gaspilleuse, et c'est, avant tout, la « question d'argent » qui lui fait préférer la mort au pardon d'un mari que son orgueil méprise. Mais Flaubert a relié les deux don-

1. J'ajouterais bien ce qu'elle me paraît être par rapport au *réalisme*, si ce mot avait grand sens. On s'est expliqué ailleurs sur ces mots d'École, et notamment dans une étude sur l'idée moins vague de *génération*. Qu'on me permette de verser au dossier cette page de Champfleury, qui vraiment, quand il s'agit de *réalisme*, devait savoir ce que parler signifie : « Le réalisme devait apparaître seulement entre 1848 et 1850.... On se battra toujours contre des moulins à vent.... Je crois que le public a adopté avec un certain plaisir le mot de réalisme, *parce qu'il lui sert à classer une autre génération*. Il y a trente ans, les *romantiques* représentaient une jeunesse apportant de nouvelles formes dans l'art ; il en est de même aujourd'hui des *réalistes*. Ce sont des mots excessivement creux, mais qui servent de jalons au public ; par *réalistes*, il entend une nouvelle fournée d'écrivains, de peintres, de musiciens Qu'il se trouve dans ces artistes des lakistes, des mystiques, des humouristes, il n'importe; le public les appelle *réalistes* uniquement parce qu'ils ont trente ans, et qu'on attend d'eux des œuvres plus jeunes... » (*Contes d'automne*, 1854, p. 99). On ne saurait mieux dire.

nées du caractère : « L'habitude de [l'amour] la rend sensuelle... le désespoir du confortable non assouvi, etc. » (Scénario.) Ainsi le type se particularise, et dans un sens prévu : je pense à cet autre trait, « le besoin poétique du luxe », qui remonte haut dans l'histoire morale d'Emma. Il obéit aussi, très probablement, à l'ascendant d'un modèle réel, d'une personne connue, dont nous pourrions bien avoir, dans ce qui précède, la formule psychologique. L'hypothèse paraîtra moins gratuite, quand on aura lu, dans l'article qui suit le nôtre, le document capital que Mlle Gabrielle Leleu a su retrouver.

V

Sortis par là du circuit fermé de la théorie, nous essaierons de tirer quelque lumière d'une enquête plus positive.

Il n'y a pas lieu de s'attarder aux identifications qui composent, hélas ! une bonne partie de presque toutes les notices sur *Madame Bovary*. Non que tout soit à rejeter des études inaugurées par l'article de Georges Dubosc dans le *Journal de Rouen* du 22 novembre 1890. La vie d'Eugène Delamare et celle de Charles Bovary présentent, dans leur carrière, dans leurs établissements successifs, dans leurs deux mariages, dans la naissance d'une fille qui suit le second, et jusque dans la nuance de leur opinion politique, des ressemblances qui ne sauraient être fortuites. Ce n'est pas un hasard non plus si le nom de *Dubuc* est commun à la première femme de Charles, et à la mère de la première femme d'Eugène. — Hors de là, la méfiance, recommandée déjà par R. Descharmes et A. Thibaudet, s'impose plus ou moins. Les scénarios et les ébauches du roman sont à cet égard encore bien instructifs, par les flottements qu'on y observe [1]. Celui qui hésite ainsi, qui se repent (et non seulement pour les lieux, mais pour la partie morale), celui-là ne copie pas un modèle. Il est temps de renoncer à des légendes, et aux agréments d'une illustration complice. Madame Bovary n'a pas borné ses courses aux sentiers normands ; elle a suivi son créateur partout où il cueillait de l'expérience pour l'en doter un jour. A ce roman aboutit toute la jeunesse de Flaubert, et, dans un certain sens, toute une époque du XIXe siècle.

Quelques mois avant sa mort, Flaubert écrivait : « Les classiques avaient le cocuage, qui est une chose gaie. Les romantiques ont inventé l'adultère, qui est une chose sérieuse. » Thème romantique par excellence, en effet, que celui-là ! et qui avait fini par devenir, selon le mot de Baudelaire en 1857, « la donnée la plus usée, la plus

1 Ici même (*Revue d'hist. litt. de la France*, janvier-mars 1947), nous avons déjà touché ce point (p. 107, n. 1). J'admire ceux qui trouvent près de Ry, sous le nom de la Huchette, ce « grand château du pays de Caux » que se représentait Flaubert. Et que dire des erreurs qui traînent partout ? Les comices du roman, par exemple, ne sont point ceux de Darnétal, mais ceux de Grand-Couronne. (Voir notre édition prochaine des Scénarios.) L'originale de la vieille servante est une certaine Marie-Anne Legendre, employée chez M. Théodore Vallée depuis quarante-cinq ans, etc.

prostituée, l'orgue de Barbarie le plus éreinté ». C'est dans cette folle et géniale période 1830-1840 que le jeune Rouennais avait grandi. L'histoire lui apprit le destin des reines adultères. Il connaissait bien ce Château-Gaillard, près des Andelys, qui avait servi de prison à Marguerite de Bourgogne, l'héroïne de *La Tour de Nesle*[1], et il avait composé, en 1835, la *Dernière scène de la mort* de cette indigne épouse de Louis X. Peu après, il décrivait l'entrée à Paris d'Isabeau de Bavière, entre son mari et son amant.... A côté du cadre doré des amours royales, les enluminures du drame bourgeois. Flaubert lit *Antony* en 1834, et en 1843, à Paris, il le voit jouer assidûment, il attrape à la perfection (car il était un mime excellent) les intonations de la Dorval dans le rôle d'Adèle d'Hervey. — Autre lecture : celle de la *Physiologie du Mariage*, dont Balzac explique la conception par l'effet qu'avait produit sur lui ce mot « adultère », « immense dans le code », et qui lui paraissait « traîner à sa suite un lugubre cortège ». Ce livre si précieux pour un romancier, Flaubert le connaissait dès 1839, et dans la « petite Comédie bourgeoise » de *Smarh*, au moment de peindre une « lune de miel », il ouvre cette parenthèse : « (Voyez la *Physiologie du Mariage*, du sire de Balzac, pour les phases successives de la vie matrimoniale.) » Note importante pour nous, car cette courbe des dispositions des deux conjoints, que Balzac établit comme à l'aide de coordonnées morales, ce fut, pour Flaubert, l'essentiel dans la conception de son sujet. Même s'il n'est pas d'accord avec son prédécesseur, il l'utilise. « Jamais », avait écrit Balzac, « vous n'aurez vu votre femme plus soigneuse à vous plaire. Elle cherchera à vous dédommager... par de petites félicités qui vous font croire à la perpétuité de son amour ; de là vient le proverbe : « Heureux comme un sot. » A son tour Flaubert : « Elle était pour son mari plus charmante que jamais, lui faisait des crèmes à la pistache et jouait des valses après dîner. Il se trouvait donc le plus fortuné des mortels, etc. » La ressemblance est sensible, seulement Balzac place ces hypocrites prévenances au moment où l'épouse médite la trahison, et Flaubert au plus fort de l'adultère consommé.

Mais l'adultère n'a pas été pour l'auteur de la *Bovary* un pur sujet d'histoire et de littérature. Il l'a vécu, en idée auprès des époux Schlésinger, en action dans le ménage Colet. Non qu'il faille le prendre au mot, quand il mande à Louise, qu'il allait rejoindre : « L'adultère est mûr, on va s'y livrer [dans le roman] ; et moi aussi j'espère, alors. » En avril 1853, Louise Colet était veuve (depuis deux ans), mais il est bien vrai qu'en 1846-1847 Flaubert avait connu les servitudes et les ruses des liaisons illicites. Comment se voir, pendant que « l'Officiel » (Hippolyte Colet) est à Paris ? « Ne pourrais-tu pas dire », suggère Gustave, « que tu vas chez Pradier pour ton buste, et venir avec

1. Dont quatre scènes en estampes sont suspendues au mur de la chambre d'auberge où Léon essaie de conquérir Emma (3e Partie, ch. I).

moi? Ce bon buste ! nous aura-t-il servi ! » — presque autant, en effet, qu'à Emma et Léon les leçons de piano de Mlle Lempereur.

L'utilisation de ce passé sentimental est bien curieuse à observer. Dans les plus anciens scénarios, Emma cède à Léon dès la première fois, avant l'entrée en scène de Rodolphe : « Le soir dans la chambre d'Emma, près de sa lampe et de ses broderies. » Ainsi, ou à peu près, Louise s'était abandonnée à Gustave, en 1846, dans la maison de la rue de la Fontaine-Saint-Georges. Puis les convenances de la fiction chassent le souvenir, ou du moins ce souvenir-là. Car si la cour de Léon devient de plus en plus chaste, si une épuration progressive supprime, après la chute, le baiser sensuel, et même un baiser sur le bras, et jusqu'à l'aveu ; — qu'est-ce à dire, sinon que Léon cesse d'être l'amant de Mme Colet, pour redevenir l'adolescent passionné chez qui Mme Schlésinger avait provoqué une si forte « aspiration » ?

On montrerait aussi facilement la parenté de l'auteur avec Rodolphe[1]. Musset n'a pas été le seul à emprunter à une maîtresse un passage de lettre qui lui paraissait de bonne prise. On trouve dans un scénario cette phrase, qui traduit une impression d'Emma : « Il [Rodolphe] ne se conduit pas comme un amant doit se conduire. » C'est presque textuellement le grief que Louise adressait à Gustave, de n'être pas « comme un amant doit être ». (D'après la lettre de Flaubert du 14 décembre 1853.) — Quelques jours plus tard, le 28, Flaubert classe toute sa correspondance : son *alter ego* se plonge lui aussi dans ces vestiges du passé, au chapitre XIII de la seconde partie. Rodolphe a sur sa table de nuit « une grosse pipe... près d'une carafe d'eau ». Pareillement, à Croisset, le domestique chaque matin « déposait sur la table de nuit un grand verre d'eau très fraîche et une pipe toute bourrée » (*Souvenirs* de Mme Commanville), etc. [2].

« Je me suis toujours défendu de rien mettre de moi dans mes œuvres, *et pourtant j'en ai mis beaucoup* ». Il y a bien à rêver sur ce propos d'août 1846, sur ce désir d'impersonnalité si précoce, et toujours tenu en échec. Car à cette confidence : « J'ai été moi-même le saint Antoine », fait écho le mot célèbre et si vrai : « Madame Bovary, c'est moi ! » Et c'est Flaubert, en effet, d'âme, et aussi de corps. Il prête à Emma ses propres nerfs « de petite maîtresse », et Charles devient le *support* de tout ce qui, manières ou habillement, offensait ses sens dans la vie ordinaire. Bovary porte la barbe en collier : c'est que Flaubert avait une piètre idée de ces figures-là. Il ne pouvait souffrir les gants de bourre de soie (l. du 29 janvier 1854) : un scénario les met aux mains du mari pour la promenade à la fabrique où Emma s'irrite de son aspect. Si ce détail n'a pas été maintenu, que de

1. Ce prénom est probablement (d'après un scénario) une adaptation française du *Rodolfo* italien. Au couvent, la petite Rouault avait rêvé d'Italie, de Venise, et d'amoureux s'appelant ainsi.

2. On trouvera certains autres rapprochements dans Auriant, *Madame Bovary, née Colet* (*Mercure de France*, 1er juin 1936, p. 247 et suiv.). Article plein de choses, mais à lire avec précaution.

pages demeurent *signées* de leur auteur ! Flaubert voulait que l'écrivain fût dans son œuvre comme Dieu dans la création : invisible et présent. Ici il est si présent qu'il finit par devenir visible.

Et il n'est pas le seul visage que l'on aperçoive sous les masques. Que d'autres modèles ont dû poser pour Madame Bovary ! Celle-ci est « née Colet », certes ; mais avec ses bandeaux noirs et sa lèvre duvetée, elle est née aussi Schlésinger. N'a-t-elle rien de cette *Edma* [1] Roger des Genettes, de cette brune coquette aux yeux changeants, qui avait si bien *allumé* Louis Bouilhet, et dont la liaison avec le journaliste Louis Enault ridiculisait son pauvre mari ? « Je l'ai bien vu passer », écrit Flaubert, « comme tu me l'as décrit. Pauvre bonhomme !... Comme il se doute peu ! » Et encore : « Le mari aux dehors non poétiques, ayant au fond des goûts plus propres que Madame, j'aime ça... » Le romancier de Croisset avait ainsi, grâce aux potins de Louise, une télévision bien appropriée à son sujet. « As-tu songé quelquefois », écrivait-il à sa maîtresse, « à cette quantité de femmes qui ont des amants, etc. ? »

Comment n'aurait-il pas songé, lui, à l'une de ces brillantes adultères qu'il avait vue de près ? Ses papiers de 1845 mentionnent à diverses reprises Mme Pradier. Il la visite en mars dans un nouveau logement : « Ah ! la belle étude que j'ai faite là. J'ai approuvé sa conduite, me suis déclaré le champion de l'adultère et l'ai même peut-être étonnée de mon indulgence. [2] » Quelques mois après, il la revoit, à Auteuil ; et la note qui nous l'apprend porte cette réflexion : « La poésie de la femme adultère n'est vraie que parce qu'elle-même est dans la liberté au sein de la fatalité. » En 1848, ils sont en correspondance, et Gustave le mande à Du Camp : « Elle aime « mon style adorable mêlé de mots sombres sur son avenir bien justes au fond ». Sais-tu quelle est son idée maintenant, c'est que par la suite nous vivrons ensemble moi *dans ma terre* et elle, à côté, dans une petite ferme que je lui louerais. » [3]

Comme tout cela nous change, n'est-il pas vrai ? de Mme Delamare née Adelphine Couturier ! de cette petite femme que Du Camp dépeignait ainsi : « sans beauté, ... cheveux d'un jaune terne encadrant un visage rondelet, piolé de taches de rousseur, etc. ». Et plus loin : « Elle était la proie d'une des formes de la grande névrose qui ravage les anémiques. Atteinte de nymphomanie, etc. » Le siècle a marché :

1. Il est vrai qu'il y a aussi, dans la Correspondance de Flaubert, une mystérieuse *Emma Marguerite*.

2. Flaubert sera moins indulgent pour Emma ; d'où cette façon d'écrire à Mme Pradier, après le procès de la *Bovary* : « Quoi écrire qui soit plus inoffensif que ma pauvre Bovary, traînée par les cheveux comme une catin en pleine police correctionnelle ! Si l'on était franc, on avouerait au contraire que j'ai été bien dur pour elle, *n'est-ce pas ?* » Mme Pradier, en effet, n'avait pas pris d'arsenic.... Que de sous-entendus dans ces quelques lignes !

3. Cette lettre a paru dans une revue imprimée en Égypte, *Valeurs*, avril 1946, et dans *Maintenant*, n° 2 (2e trimestre de 1946). Je les cite d'après l'autographe. Les annotateurs ont cru à tort qu'il s'agissait de Louise Colet.

nous voici en présence d'une héroïne des Goncourt ou de cette insatiable que Maupassant allait mettre en scène dans le conte *Un Sage*. La Madame Delaunay de Du Camp appartient aux temps naturalistes [1] : avec Madame Bovary nous n'en sommes pas encore là.

L'héroïne de 1857 se situerait, si l'on ose le dire, à mi-chemin entre Mme Delaunay et cette Aglaé dont Flaubert nous apprend la destinée à la fin de la première *Éducation sentimentale* (début de 1845) : « Mme Renaud a-t-elle eu un autre amant? C'est ce que j'ignore. Son amie Aglaé s'est mariée, elle a épousé un médecin d'un village aux environs de Paris, ... qui en est encore fort amoureux, et qu'elle fait enrager en diable. Elle lui mange impitoyablement tout ce qu'il gagne ; le pauvre homme se crotte, s'échigne et se casse le cou par les chemins, tandis que Madame, assise au coin d'un grand feu, dans une délicieuse bergère, lit le roman à la mode.... Souvent aussi elle fait des voyages à Paris ;... elle y reste huit jours toute seule avec sa femme de chambre, car il lui a fallu une femme de chambre. Comme par le passé, elle rend de longues visites à Mme Renaud, et lui fait peut-être des confidences pareilles à celles qu'elle en recevait jadis. » Éloignez de Paris ce village, enlevez à cette frivole ses satisfactions mondaines, donnez-lui des sens plus éveillés et au lieu de cette tête évaporée un caractère un peu âpre, — et vous obtiendrez une première Mme Bovary, déjà maniérée, fausse, gaspilleuse, égoïste, et peut-être adultère....

Aussi bien cette *Éducation sentimentale* de 1845 n'est-elle pas le roman de l'adultère? Le livre de 1857 ne sort pas seulement des lectures de Flaubert et de son expérience, il procède aussi de ses écrits antérieurs. É. Maynial et quelques autres ont signalé cette filiation. Je ne sais si l'on s'est avisé que le chapitre du bal à la Vaubyessard vient en droite ligne d'un manuscrit de jeunesse *Quidquid volueris* (oct. 1837). C'est là que le collégien a fixé en premier lieu le souvenir de son bref séjour au château du Héron. Il avait sur sa table cette sorte de nouvelle quand il a écrit le passage correspondant de la *Bovary*, et il s'en est inspiré, surtout dans ses premières rédactions. La version archaïque qu'a publiée Mlle Leleu comporte une promenade matinale d'Emma dans le parc du château, le lendemain de la fête. Madame Bovary marche ainsi dans les pas du héros de *Quidquid volueris*, le monstrueux Djalioh [2], qui marchait lui-même dans ceux du jeune Gustave. Nouvel exemple de cette loi de la création littéraire,

1. Ce portrait, dans les *Souvenirs littéraires*, est accompagné d'une note qui ne figurait pas dans la *Revue des Deux Mondes* : « Le lecteur comprendra pourquoi les noms *et les portraits* ne sont pas d'une rigoureuse exactitude. » Ce n'est pas peu enlever, on l'avouera, à l'authenticité de la page.

2. Flaubert a donné à la levrette d'Emma le nom de *Djali*, sans doute sous l'influence de celui de *Djalioh*. Mais *Djalioh* lui-même a l'air d'être un composé et l'auteur de *Quidquid* l'avait sans doute formé avec... *Djali*, nom de la chèvre de la Esmeralda dans *Notre-Dame de Paris*. Le grand lévrier que Flaubert eut à partir de 1872 s'appelait *Julio*. — Association invincible, fascination sonore....

qui veut que le souvenir presque brut s'inscrive d'abord sur la page, quitte à recevoir ensuite les retouches que la fiction exige. Montrerai-je aussi, au début de *Smarh*, une première esquisse du recours à Bournisien, et des tristesses de Tostes? Une épouse vient consulter Smarh, mais elle tombe sur Yuk, avec qui l'entretien prend un tour inattendu : « Tout en faisant le ménage on est triste : « Si le sort avait voulu pourtant, je serais autre, mon mari serait beau.... Pourquoi donc n'ai-je pas eu ce bonheur?... Vous vous demandez si cela sera toujours ainsi, etc.[1] »

En somme, *Madame Bovary*, qui passe pour inaugurer une nouvelle ère littéraire, est, à certains égards, tournée vers le passé. Flaubert ne s'y trompait pas : « Avec la *Bovary* finie, c'est l'âge de raison qui commence... » L'œuvre aurait pu être achevée sensiblement plus tôt, à la fin de ce régime de Juillet où l'action se passe. Quand elle parut, en 1857, il y avait presque dix ans que la réaction bourgeoise s'était, comme le dit Baudelaire, « vengée » du romantisme. On avait vu, dans la *Gabrielle* d'É. Augier (1849), le mari le plus rangé triompher de l'amant; on avait entendu l'apostrophe finale de l'épouse revenue de son égarement : « O père de famille! ô poète! je t'aime! » Flaubert a connu cette pièce, il l'a méditée. Sa *Bovary* allait désormais dans le sens du courant, par la dérision du bas romantisme; mais toujours à contre-courant, par la dérision des bourgeois, plus féroce encore peut-être. Son impartialité supérieure renvoyait dos à dos Emma et Homais : l'une est dans le faux, et elle se brise; l'autre prospère, mais il est dans le grotesque.

Tel quel, le premier roman imprimé de Flaubert obtint un succès que son auteur ne devait plus retrouver. Le scandale y fut pour quelque chose. Mais aussi la qualité d'une œuvre gonflée d'expérience authentique. Comme Flaubert a été ingrat envers son sujet, jusqu'à dire qu'il lui était adventice! Il s'est plaint de ses épines, alors qu'il n'avait, pour le traiter, qu'à puiser dans une histoire morale faite, eût-on dit, expressément à cette fin! L'étoffe de son passé sentimental n'était-elle pas assez riche? L'usure de l'amour, bien plus poétique à ses yeux que les enfantillages du bonheur, Mme Colet la lui faisait connaître encore dans cette liaison qui se traînait jusqu'à la rupture. Il fallait qu'il eût perdu son père, sa sœur, son ami, pour éprouver dans leur agonie, près de leur cadavre, à leur enterrement, ces impressions que l'Art recueille et fixe à jamais. Il fallait qu'une petite fille égayât le logis de Croisset, que Caroline Hamard (née en janvier 1846) eût grandi sous ses yeux, pour que Berthe lui fût une présence familière, et pour que Charles voulût faire l'éducation de l'orpheline (scénario), de même que l'oncle entreprit dès 1851 celle de sa nièce. Et je veux bien que chacun

1. Cf. *Madame Bovary* : « Elle se demandait s'il n'y aurait pas eu moyen, par d'autres combinaisons du hasard, de rencontrer un autre homme ... Il aurait pu être beau... Est-ce que cette misère durerait toujours? » (Éd. Conard, p. 62, 92.)

de ces dons de la vie risquait d'être, pour le romancier, un piège. Rien pourtant n'y pouvait suppléer. Un jour de 1850, aux environs de Constantinople, Flaubert avait fait halte dans une ferme entourée de neige. C'était le 12 décembre, anniversaire de sa naissance... Aussi, comme il se chauffait à la cheminée, il lui revint « en mémoire le souvenir des jours d'hiver où il allait avec son père chez des malades à la campagne. » Que d'images durent entrer ainsi dans le roman, par la porte d'or ouverte sur les jeunes années ! Si le malheur du pauvre Bovary fut « la faute de la fatalité », on voit quelle sorte de providence fit le bonheur de l'artiste.

Jean Pommier.

II. — UNE SOURCE INCONNUE DE « MADAME BOVARY »

Le document Pradier.

« Si mon livre est bon, il chatouillera doucement mainte plaie féminine; plus d'une sourira en s'y reconnaissant.[1] » A défaut de pouvoir dans un livre se reconnaître soi-même, il est un autre plaisir de choix, qui est d'y reconnaître son voisin. L'histoire littéraire bénéficie parfois de ces identifications spontanées, où trop souvent, il faut le dire, imagination et malice populaires se sont donné libre carrière. Il lui appartient de les soumettre à une critique rigoureuse, d'en rechercher avec soin les origines, d'en éprouver la solidité et de ne pas sacrifier à leur charme le respect de la vérité. Une telle enquête s'est offerte à nous à propos de *Madame Bovary*. Elle nous a conduit de la légende au document, de Mme Delamare à Mme Pradier. En exposer les résultats, tel sera notre propos.

En 1881, quelques lignes des *Souvenirs littéraires* invitaient à trouver dans *Madame Bovary* la narration romancée des aventures galantes d'une jeune femme de Normandie. Partiellement erronée, nous dit-on, l'indication n'en fut pas moins recueillie et le 22 novembre 1890, un journaliste rouennais, fouineur par tempérament, indiscret par profession, donnait, dans le *Journal de Rouen*, la première des études publiées sur les origines réelles du roman. Son exemple fut suivi : médecin, hommes et femmes de lettres, notaire, journalistes rivalisèrent de zèle et à la suite d'Emma Bovary, Adelphine Couturier, femme Delamare, entra dans l'immortalité.

Aiguillé par Du Camp sur Bonsecours, Georges Dubosc s'était retrouvé à Ry, sous l'impulsion sans doute du Docteur Brunon, qui devait plus tard conter, comment son ami Dumort l'avait tout à la fois initié à la saveur des poires et aux infortunes conjugales de Delamare-Bovary. A la seule vue des halles, notre journaliste avait identifié Ry avec Yonville, sans que cet homme avisé eût pris le temps de se dire, qu' « un toit de tuiles supporté par une vingtaine de poteaux »[2] représente, dans nos bourgs normands, le type d'architecture consacré pour la place du marché. Plus heureux encore, le Docteur Brunon survint dans Ry le jour où les ménagères fai-

1. Flaubert (Gustave), *Correspondance* (Édit. Conard), III, p. 11.
2. *Madame Bovary* (Édit. Conard), p. 99.

saient les confitures ; il s'attendrit, en constatant la présence « au coin des rues », « de petits tas roses qui fumaient à l'air » [1] et que, dans ce pays où les traditions étaient si bien observées, les poules avaient respectés, pour permettre à l'enquêteur de reconnaître à coup sûr le village.

Invités à rappeler leurs souvenirs, quelques contemporains (ou descendants de contemporains) des Delamare se prêtèrent à l'entretien, avec la bonne grâce de gens que flatte l'interview. Félicité et Hivert se présentèrent en personne, sous les traits d'Augustine Ménage, née Beuvin, et du père Thérain. Et bientôt jaillit au grand jour l'identité des comparses disparus. Rodolphe ? Louis Campion. Lheureux ? Rey, un marchand auvergnat. Léon ? Stanislas Bottet. Et le curé et le notaire et Binet, Ry les avait tous fournis à Flaubert. Pour Homais, cependant, il fallut bien reconnaître l'impossibilité de l'assimiler au pharmacien réactionnaire et clérical, qui, vers 1840, régnait dans l'officine de Ry. Le prototype fut retrouvé à Forges-les-Eaux. Mais Neufchâtel-en-Bray ne s'avisa-t-il pas de revendiquer l'héroïne, sous les traits d'une femme de médecin, dont les amours extra-conjugales avaient défrayé la chronique du pays ? Ainsi naissent les rivalités de clocher. Ry résista, ne voulant point être privé d'une si prestigieuse gloire locale, et le dernier mot lui resta.

Il lui resta, pour le malheur de la descendance Delamare Une curiosité, indiscrète et amusée, amena des chalands à la pharmacie rouennaise de la Rue du Sacre, propriété du mari de la pseudo-Berthe. Puis, les voix, les écrits surtout, se multiplièrent, amplifiant le scandale, au point de susciter une protestation timide de la petite-fille, qui avait dû, peut-être, à la réclame tapageuse faite au nom de sa grand mère, d'avoir gardé le célibat. Mais comment cette vieille fille esseulée eût-elle pu s'opposer aux journalistes, lorsque, en mal de copie, pleins de zèle pour le service de l'histoire littéraire et s'étant mis en état de grâce, ils accomplissaient le pèlerinage à Ry, d'où ils rapportaient propos, icônes et reliques ? Elle se tut, c'était le mieux ; mais le moment ne serait-il pas venu d'examiner le fondement de ce demi-siècle de gloire posthume, que traîne Adelphine Couturier, disparue depuis près de cent ans ?

Des deux principaux témoins, Augustine Ménage et le père Thérain, cités par les pionniers de l'enquête, la première, discrètement accusée d'imposture, fut un temps récusée. « On a prétendu [...] qu'une nommée Augustine Ménage, retirée à Saint-Germain-des-Essourts, était la *Félicité* du roman [...] Cette Augustine Ménage fut bien au service des Delamare, mais seulement six mois avant le suicide. [2] » Pour régler un différend de cette envergure, il fallait une pièce, dont la valeur officielle brisât net toute velléité de contestation. Le recensement de

1. *Madame Bovary*, p. 340.
2. Larguier (Léo), *Visite à Madame Bovary* (*Nouvelles littéraires*, 29 juillet 1933).

1841 trancha entre les parties, au bénéfice d'Augustine, qui, jeune personne de dix-sept ans et six mois, à l'époque, figurait sur les listes de Ry, en qualité de servante du ménage Delamare-Couturier. Satisfaction ainsi donnée à ses tenants, il restait à peser les propos recueillis.

A la première visite qu'il reçut, le père Thérain, « plus communicatif qu'il ne le fut par la suite »[1], se montra, à vrai dire, peu loquace. S'il confia avoir rapporté à Mme Delamare des livres loués dans un cabinet de lecture, tenu Rue Ganterie par un sieur Caron, il resta muet aux questions posées « sur le caractère et les liaisons d'Emma[1]. » A défaut de ses paroles, il restait à interpréter son air, qui, jugé entendu, ou plutôt plein de sous-entendus, permettait de penser que le brave homme en aurait eu bien long à dire. Un enquêteur pouvait-il, en effet, s'être dérangé pour interroger un témoin, qui n'avait rien à déclarer? Et lorsque, à propos de l'héroïne, le père Thérain eut lâché qu' « elle était [...] obligeante pour le monde »[1], le mot parut d'une ambiguïté trop spirituelle pour qu'on le laissât tomber, et nous le retrouverons sous la plume d'une autre enquêteuse, mais prêté cette fois à l'enfant, qui portait « les lettres au château de M. Campion[2] ». Quant au père Thérain, inquiet peut-être de l'imagination des journalistes, il s'enferma dans un silence hostile, se hérissa et opposa dans la suite sa colère aux questionneurs.

Déception pour ces derniers, qui eussent pu cependant, et à plus juste titre, regretter que tous les témoins n'aient pas gardé de Thérain le silence prudent. Témoins qui connaissaient le roman, ce nous fut répété à satiété. Faudrait-il dès lors s'étonner si, en toute bonne foi, ils avaient aligné leurs souvenirs sur la fiction plus que sur la réalité? Puis des défaillances de mémoire, que l'âge et le recul des temps expliquent, entraînèrent des erreurs, autant que le désir peut-être de faire plaisir à des voyageurs venus de si loin, pour interroger et parler dans leurs journaux et leurs livres de Ry et de ses héros? Toujours est-il que, sur quelques points où le contrôle était possible, des inexactitudes furent relevées, qui jetèrent la suspicion sur l'ensemble des témoignages. L'un fit du père Delamare, marchand de vin, un médecin au Catenay; l'autre mena au lit de mort de Mme Delamare, en mars 1848, le docteur Achille-Cléophas Flaubert, décédé en janvier 1846; un guide complaisant invitait à Ry les visiteurs à remuer les cendres de tendresses défuntes, dans une maison des Bovary qui n'avait jamais abrité de rendez-vous.

Pour consolider la foi, les reliques sortirent : petit lit Directoire de couleur crème à filets bleus et divan Restauration, meubles personnels d'Adelphine Couturier; prie-Dieu gothique à tapisserie exécutée par elle-même; diplôme de mention honorable décernée à son père, aux comices agricoles de Darnétal, et signature à paraphe compliqué

1. Dubosc (Georges). *A propos de Madame Bovary* (*Journ. de Rouen*, 17 mars 1905).
2. Leblanc (Georgette), *Un Pèlerinage au pays de Madame Bovary*, p. 42.

de son mari; actes d'état-civil des uns et des autres. Mais quel rapport obligé entre ces objets, sur lesquels l'œil se promène charmé, curieux ou amusé, et l'identité de Mesdames Delamare et Bovary?

De faits précis, propres à mettre en lumière l'utilisation par le romancier d'une réalité connue, il n'en fut pas versé aux débats. L'interlocuteur renvoyait à l'œuvre avec un « vous avez lu le livre »[1], qui coupait court à l'entretien et ravalait Flaubert au rôle de chroniqueur asservi à la réalité. Mais, sur Mme Delamare, les jugements s'exprimèrent unanimes, souvent sans nuance ni indulgence : « une dévergondée », « une luronne qui aimait le plaisir », « une fille assez coquette se laissant conter fleurette par nombre de garçons du pays ».

Si Flaubert s'en était tenu à transcrire en conteur la banale histoire d'une telle héroïne, comment s'expliqueraient sa surprise douloureuse et indignée à voir sa « Bovary traînée par les cheveux comme une catin en pleine police correctionnelle »?[2] — la pénible gestation d'une œuvre, qui le retint à sa table de travail, de septembre 1851 à avril 1856? le regret s'exhalant de cette phrase d'une lettre à Louise Colet : « Je voudrais faire des livres où il n'y eût qu'à écrire des phrases [...], comme pour vivre il n'y a qu'à respirer de l'air. Ce qui m'embête, ce sont les malices de plan, les combinaisons d'effets, tous les calculs du dessous. »[3]

Comme conteur, Flaubert avec maîtrise s'affirmera à la fin de sa carrière. En 1851, ses ambitions sont autres. Depuis son voyage en Orient, d'où il est revenu avec une expérience accrue et élargie, la pensée l'obsède de ces « grands génies » qui « résument en un type des personnalités éparses et apportent à la conscience du genre humain des personnages nouveaux »[4]. Si la boutade connue : « Madame Bovary, c'est moi », suggère tout ce que Flaubert, romantique libéré, a prêté de son moi intime, de ses mélancolies, de ses rêves et de ses révoltes à son héroïne, elle exprime plus encore l'orgueil du créateur, dont l'effort persévérant aboutit à mettre au jour le « modèle imaginaire », qui, pendant près de cinq ans, posa devant lui.

« Modèle imaginaire » dominant cette réalité, d'où le dégagea l'observateur impitoyable, qui pouvait à juste titre se flatter d'avoir su « descendre bas, dans le puits sentimental »[5]. Aux familiers de la *Correspondance*, maints épisodes du roman apportent l'écho d'événements, dont Flaubert fut ou acteur ou témoin. Des relations amicales, confirmées par Mme Franklin-Grout, ont existé entre les familles Flaubert et Delamare; elles rendent vraisemblable l'utilisation par le romancier de circonstances particulières à la vie de l'officier de santé. Mais de ces circonstances, nous ne sommes guère informés. Dans ses

1. Leblanc (Georgette), *Op. cit.*, p. 61.
2. Flaubert (Gustave), *Correspondance*, IV, p. 161.
3. *Ibid.*, III, p. 248.
4. *Ibid.*, III, p. 31.
5. *Ibid.*, III, p. 41.

grandes lignes, la carrière de Bovary, mari infortuné, est à n'en point douter calquée sur celle de Delamare, que rendirent fameux les infidélités de sa femme : deux établissements en deux centres différents, deux mariages, une fillette, la mort après un an de veuvage. Il n'est guère possible de concéder en toute certitude davantage. L'assimilation stricte de Yonville à Ry apparaît hasardeuse. Ry est Yonville, dans la mesure où il est ce village, que Flaubert avait résolu de « présenter d'abord [...] comme un endroit assez agréable. Emma s'y plaît au commencement, puis comme atroce d'ennui aux époques où elle l'exècre ». Quant à l'empoisonnement de Mme Delamare, rien n'est venu le confirmer. Nul article de presse, nulle mention à l'état civil, nulle enquête de gendarmerie, et Mme Franklin-Grout n'avait rien « entendu dire là-dessus ». Peu importe, d'ailleurs. Mme Delamare serait-elle morte de la plus banale des maladies, que Mme Bovary se serait suicidée, empoisonnée. Il lui fallait, Flaubert en avait ainsi décidé, « une belle mort [1] », entendons une mort offrant au romancier matière à évocation grandiose et pathétique, tant au point de vue médical que religieux.

Des documents sortiront peut-être un jour, qui ruineront notre scepticisme. Ils ont existé? Un séjour à Ry aurait permis à Flaubert « d'approcher de très près Mme Delamare »; le pharmacien de l'endroit, qu'il aurait beaucoup connu, lui aurait fourni « les détails particuliers, les notes intimes »? Est-il permis d'observer que les noms de Ry, de son médecin et de son pharmacien n'apparaissent pas dans la *Correspondance*? Quant aux documents, où sont-ils? Qui les a vus? Flaubert les aurait détruits? Mais alors, comment sait-on qu'ils ont existé? Qui, de Flaubert ou d'un de ses familiers a révélé leur destruction? En l'absence d'informations précises, cette destruction apparaît invraisemblable. Comment se justifierait-elle? Par le désir de Flaubert de ne pas déconsidérer une famille en relation avec la sienne? C'est là point de vue « bourgeois », que Flaubert ne pouvait partager.

Il est tombé, entre nos mains, un document utilisé par Flaubert pour *Madame Bovary*. Ce document concerne Mme Pradier, née Louise d'Arcet, fille de ce membre de l'Institut, inventeur « des soupes gélatineuses », illustré à ce titre par Balzac dans la *Peau de Chagrin*; femme de cet autre membre de l'Institut qu'était James Pradier. Flaubert, ami des d'Arcet et des Pradier, n'a pas cru devoir le détruire. Ainsi tenons-nous, non la source (pour le romancier qui a posé en dogme l'obligation de « profiter de tout » [2], il n'est pas de source unique), mais l'une des sources de *Madame Bovary*. Toutes ces

1. Cette belle mort ne pouvait être fournie ni par le saut par la fenêtre envisagée par Madame Bovary, ni par le plongeon dans la Seine que songe un instant à faire l'héroïne, que nous retrouverons tout à l'heure.

2. Flaubert (Gustave), *Correspondance*, III, p. 225.

femmes de l'entourage de Flaubert, que n'enchaînait pas le préjugé de la fidélité conjugale, en un temps « où le métier de mari n'a été ni agréable, ni facile », la picturale Louise Colet, la charmante Mme Roger des Genettes, la belle Mme Pradier ont plus ou moins contribué à la construction d'Emma Bovary. Leur apport est souvent difficile à déterminer. Aussi devons-nous, au moment de les préciser, nous féliciter des circonstances qui nous ont apporté, pour l'un des modèles, la documentation du romancier.

En 1914, Mme Franklin-Grout remettait en don, à la Bibliothèque de Rouen, outre les brouillons et manuscrits de *Madame Bovary* et de *Bouvard et Pécuchet*, une masse imposante de documents, désignée alors, et cataloguée par la suite, sous le titre : *Recueil de documents divers réunis par Flaubert pour la préparation de Bouvard et Pécuchet*. Documents divers, en effet, véritable bric-à-brac, où les notes des lectures entreprises par Flaubert voisinent avec les coupures de journaux et les notes des amis consultés sur tel ou tel point particulier; les annonces et prospectus commerciaux, avec les circulaires et discours officiels; et le procès-verbal d'une affaire de mœurs, dressé par un gendarme, avec le Manifeste de Louis-Napoléon Bonaparte aux Électeurs, en novembre 1848. Ces documents, formant aujourd'hui huit volumes reliés et cotés Ms. g 226, avaient été soigneusement classés par Flaubert sous des titres précis : Agriculture, Jardinage, Économie domestique, Amour, Philosophie, Mysticisme, etc. Leur examen justifie le titre général, qui leur fut attribué lors de leur remise à Rouen; il suffira de signaler que certains d'entre eux avaient été utilisés pour *L'Éducation sentimentale*, avant de l'être pour l'œuvre qui devait être posthume.

C'est en flânant parmi ces papiers, qu'il nous arriva de tomber sur un groupe de quelque cinquante feuillets, sans rapport apparent avec l'œuvre en vue. Considérée isolément, chacune des pièces eût échappé à l'attention, mais la réunion des unes et des autres secouait la somnolence, et la plus volumineuse d'entre elles, les *Mémoires de Madame Ludovica*, qui semblait, avec son début des plus plats, pouvoir être écartée sans autre examen, prenait soudain une importance exceptionnelle, en raison des traces matérielles de l'intérêt que Flaubert lui avait porté.

Cette pièce doit être seule objet d'étude. Il ne paraît pas cependant sans intérêt de présenter celles qui la précèdent. Ouvrant le recueil Ms. g 226[4], nous trouverons aux folios 222 et suivants :

— Une *Épitaphe pour mettre sur le tombeau d'un jeune savant...*, poème en acrostiche sur le nom de Gustave. Son dernier vers :

A genoux ! voyageur au seuil de ce séjour,

n'est pas sans faire penser, de loin, au :

Sta viator, conjugem amabilem calcas[1] !

— Une lettre de Bouilhet, sans autre date que « Jeudi ». Elle répond à une question de Flaubert et apporte, sur les dégagements chimiques de la terre, des troupeaux et des rivières, les résultats d'une consultation utilisés de très près par Homais, pour la présentation qu'il fait d'Yonville, à l'arrivée des Bovary[2].

— L'annonce, dans un journal, d'une dernière représentation de danseurs espagnols, dont les compatriotes, en tournée au théâtre de Rouen, en septembre 1852, avaient défrayé la conversation d'Emma et de Léon, au retour de cette visite à la nourrice, décrite par Flaubert le 17 décembre de la même année[3].

— La composition chimique du cidre, portée au dos d'un bulletin à en-tête de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Comment Homais se consola-t-il de n'avoir pu citer ce document, lorsqu'il signalait à Mme Lefrançois son fameux « mémoire de plus de soixante et douze pages, intitulé : *Du cidre, de sa fabrication et de ses effets ; suivi de quelques réflexions nouvelles à ce sujet*, [...] envoyé à la Société agronomique de Rouen? »[4]

— Puis, se succèdent des papiers, qui tous ont trait à la pharmacie : réclames, nomenclature botanique ; courte note, de la main de Flaubert, sur les dispositions de cette loi du 19 ventôse an XI, dont la violation avait valu au sieur Homais d'être « mandé à Rouen, près M. le procureur du roi, en son cabinet particulier »[5] ; — deux pages de notes extraites de *L'Officine ou Répertoire général de Pharmacie pratique*, publié par Dorvault, où M. Homais a puisé cette impressionnante comparaison de la législation pharmaceutique à une autre « épée de Damoclès[6] » ; — et, pour clore la série, cette simple référence : « V[oir] p[age] 661 : empoisonnements par les préparations arsenicales et leurs antidotes », qui suggère que Mme Bovary est bien près de sa fin[7].

Au folio 233, commencent les *Mémoires de Madame Ludovica*. Ils couvrent au recto et au verso quarante feuillets. L'aspect en est peu engageant, l'écriture vulgaire et l'orthographe fantaisiste témoigne d'un affranchissement complet à l'égard des formes autres que phonétiques. Le style prétentieux, grandiloquent et mélodramatique lasse par ses longueurs et redites. L'auteur est demeuré anonyme, sa qualité cependant nous est révélée au cours de la lecture, c'est une familière de Mme Ludovica et son mari est menuisier. Son souvenir a inspiré, sans doute, cette note additive au premier scénario : « p[ou]r amie et confidente q[uel]que vieille ouvrière du pays, qui lui fait pas-

1. *Madame Bovary*, p. 476.
2. *Ibid.*, p. 111-112.
3. Flaubert (Gustave), *Correspondance*, III, p. 65.
4. *Madame Bovary*, p. 187.
5. *Ibid.*, p. 120.
6. *Ibid.*, p. 342.
7. Sur l'utilisation de cette page 661, voir J. Pommier, *Les maladies de Gustave Flaubert*, Le Progrès médical, 10-24 août 1947.

ser des lettres »[1], et ce rôle, dans le roman, sera tenu par la nourrice, la femme de Rollet, le menuisier.

Par un souci d'affectueuse discrétion, la mémorialiste eût désiré tenir secrète la personnalité de Mme Ludovica. Le nom patronymique s'abrège tout d'abord en P, ou est remplacé par des points de suspension. Mais à la chaleur du récit, les meilleures résolutions se fondent et bientôt, le nom de l'héroïne s'étale en entier : Pradier. Il pique la curiosité. Certaine lettre, où Flaubert s'apitoie sur le sort de « cette pauvre femme »[2], revient à la mémoire, avec le souvenir de ses relations avec le ménage : « je vais assez souvent chez les Pradier ; c'est une maison que j'aime beaucoup, où l'on n'est pas gêné et qui est tout à fait dans mon genre.[3] » Dans cette maison, qui s'ouvrait aux illustrations de l'heure, le jeune provincial qu'il était se trouvait en effet à l'aise et ébloui. Dans l'intimité, on s'y distrayait à des jeux charmants : « On était là cinq ou six, on buvait du thé, et l'on jouait au jeu de l'oie. »[4] A des jeux moins innocents aussi ; et la flûte du maître de la maison, qui, aux somptueuses réceptions, se mêlait à l'orchestre, entraîna quelques dames dans une danse effrénée jusqu'aux portes de Saint-Lazare. Mme Biard parvint à s'échapper, peut-être ; mais il n'est pas certain que Mme Pradier n'eût point à franchir le seuil de la prison. Dans le milieu où elle évoluait, les tentations s'offraient, multiples. Elle était jeune, belle, nullement farouche. Telle lettre de Le Poittevin tendait, dès 1843, à nous le suggérer : « Je te conseille fort de cultiver les Pradier. Il y a là pour toi beaucoup à gagner, une maîtresse peut-être, des amis utiles tout au moins. »[5] En mars 1845, l'interrogatoire cynique, auquel Le Poittevin engage son ami[6] à la soumettre, ne laisse plus de doute sur la mentalité de la femme, qui autorise une semblable familiarité. Ses aventures d'ailleurs tournèrent mal : Mme Pradier fut prise en flagrant délit d'adultère ; le 23 décembre 1844, un jugement en séparation de biens, suivi le 3 janvier 1845 d'un jugement en séparation de corps, marquait la rupture du ménage Pradier-d'Arcet.

C'est après cette rupture que se place la visite dont Flaubert rend compte à son ami, par lettre du 2 avril 1845 : « Ah ! la belle étude que j'ai faite là ![7] » A-t-il voulu s'instruire davantage ? Est-ce à sa demande que fut écrit le récit de treize ans de vie amoureuse et de combinaisons financières de Mme Pradier ? Avec les *Mémoires de Madame Ludovica*, ne tiendrions-nous pas un de « ces atroces procès-verbaux » que Flaubert se flattait de posséder dans ses tiroirs[8] ? Une

1. *Madame Bovary*, p. 496 (Scénario).
2. Flaubert (Gustave), *Correspondance*, I, p. 162.
3. *Ibid.*, p. 128.
4. *Ibid.*, III, p. 221.
5. Le Poittevin (Alfred), *Une promenade de Bélial et Œuvres inédites* (Édit. R. Descharmes), p. 184.
6. *Ibid., id.*, p. 190.
7. Flaubert (Gustave), *Correspondance*, I, p. 162.
8. *Ibid.*, III, p. 226.

seule certitude nous est acquise : Flaubert a, de près, étudié ces *Mémoires*. Traits en marge, phrases ou mots soulignés témoignent de l'attention qu'il prêta à ce document, que nous nous bornerons à analyser[1].

*
* *

Le récit s'ouvre en 1833, par le mariage, en l'église Saint-Germain-des-Prés, de James Pradier et de Louise d'Arcet. A dix-neuf ans, elle est veuve depuis un an d'un M. Dupont, épousé *pour secouer le joug paternel*. Ludovica, dès ce moment, rejoint Emma, qui, dans le mariage, appréciait, elle aussi, « de faire ce qu'elle voulait »[2], d'être « plus sa maîtresse »[3]. M. Dupont, par malheur, était jaloux de son ombre. La vigilance qu'il apporta à freiner les coquetteries de sa femme lui donna, près de cette dernière, figure de trouble-fête et lui valut de sortir demi-rompu d'une affaire avec un passant, qu'il avait soupçonné d'être un galant. Trois mois après son mariage, le choléra l'enlevait à une épouse qu'il laissait assez riche pour qu'elle pût donner des larmes au geôlier, tôt disparu.

Les fiançailles avec Pradier furent courtes, traversées cependant par des nuages, que les propos circulant sur la légèreté de Louise amoncelaient sur son bonheur. Le mariage n'en fut pas moins célébré. En 1834 naît une fille, Charlotte ; en 1836, un fils, Jean-Pierre, dit John ; en 1839, une seconde fille, Thérèse, et la femme, inconséquente et infidèle, s'empresse, mère attentive et inquiète, ne consentant à partir pour une fête, *que ses enfants ne soient bercés et endormis par elle*. oubliant *qu'on l'attendait, pour aller prêter une oreille attentive, près du berceau du petit ange, qui dormait calme et pur sous le saint baiser de sa mère*. Flaubert avait été témoin, sans doute, de ces démonstrations d'amour maternel. Qu'en avait-il pensé? Louise devait, plus tard, en appeler à ses souvenirs : « Tu sais si j'étais bonne et tendre mère.[4] » N'avait-il pas déjà répondu, lorsqu'il avait montré Mme Bovary indifférente à la maternité, mais se livrant aux heures de vide, de déception ou de désespoir amoureux, à des manifestations de tendresse intempestives, tapageuses ou semi-éthérées, déviation inconsciente — dont la femme est la première dupe — d'un sentiment d'une toute autre essence?

Dans le temps même où elle jouait son rôle de bonne mère, Mme Pradier cultivait hors du foyer des amours illicites. Mariée à cet artiste en vue, *trop occupé de son art*, qu'Alexandre Dumas fils

1. L'analyse sera cependant complétée par la citation intégrale de certains passages, en particulier de ceux que Flaubert a lui-même marqués ou soulignés. Ces citations seront imprimées en italiques. Les fautes d'orthographe seront corrigées.
2. *Madame Bovary. Ébauches* (Édit. G. Leleu), I, p. 144.
3. *Ms. g 223*[1] (Bibliothèque de Rouen), f° 128 v°.
4. Pradier (Louise), Lettre à Flaubert, 15 mars 1869 (Catalogue de la Vente Franklin-Grout. Antibes, déc. 1931, n° 193).

(intime, nous le verrons, de Mme Pradier), nous a, dans *La Vie à vingt ans*, présenté sous les traits de l'architecte d'Hannebey, la mondaine adulée se trouve à Paris livrée à elle-même, comme l'est à Yonville la villageoise, femme de l'obscur médecin, « tandis qu'il trottine à ses malades »[1]. Elles se retrouvent dans l'abandon et l'ennui, qui feront d'elles la proie facile des séducteurs. En homme d'expérience, Rodolphe Boulanger l'a compris : « Pauvre petite femme ! Ça bâille après l'amour, comme une carpe après l'eau sur une table de cuisine. Avec trois mots de galanterie, cela vous adorerait [...]! Ce serait tendre ! Charmant[2] !... »

Ce fut tendre, en effet ; charmant, moins. *Ludovica marchait bon train* [...]*; elle commença à faire des dettes, qui* [...] *devinrent semblables aux boules de neige, qu'on jette petites, et qui deviennent si grosses, qu'il n'y a plus moyen de les faire rouler. Lorsque Ludovica s'aperçut de cette réalité désespérante, son premier soin fut de tout faire pour que M. Pradier ne s'en doute même pas* [..] *Elle avait à faire* [...] *à bien assez de marchands, pour qu'elle sache bien que la plus grande partie du commerce ne se paie qu'en billets. Elle fit des billets, et en trois mois de temps, il y eut en circulation autant de billets de la maison* [*Pradier*]*, que dans une forte maison de commerce.* Supériorité de la Parisienne, qui a découvert seule ce que M. Lheureux devra révéler à Emma. Mais celle-ci, grâce à Flaubert, bénéficiera de l'expérience de Louise et n'aura bientôt plus rien à apprendre, touchant l'art de faire des dettes et de ne pas les payer.

Une circonstance vint amplifier les opérations financières de Mme Pradier. *M. Pradier, dont la réputation allait toujours croissant* [...]*, apportait les billets de banque à Ludovica, et bientôt la même pensée s'insinua au cœur des deux époux : ils quittèrent un appartement qu'ils occupaient rue de Seine, et vinrent prendre possession d'un nouveau domicile, dans une des plus belles maisons du Quai Voltaire.* Le changement de résidence fut fatal à Mme Pradier, comme devait l'être à Mme Bovary le transfert de Tôtes à Yonville, qui s'imposa au romancier comme une nécessité pour l'évolution du caractère et la marche à la catastrophe. De là, pour Flaubert, l'obligation de modifier la chronologie des événements empruntés à la vie de Delamare. Reçu officier de santé le 18 septembre 1834 et installé au Catenay, le médecin avait quitté ce village dès avant son premier mariage. Dans la fiction, le déménagement se placera au moment où la seconde Mme Bovary doit fuir Tôtes, sous peine d'être étouffée avant que sa vraie nature se soit révélée.

Les petites causes entrent en jeu dans l'histoire des individus, tout comme dans l'histoire du monde. Mme Pradier serait-elle demeurée rue de Seine, que ses intrigues se fussent sans doute,

1. *Madame Bovary*, p. 181.
2. *Ibid.*

ainsi que dans les quatre premières années de son mariage, déroulées *sans grand scandale*. Avec l'arrivée des Pradier dans leur appartement du Quai Voltaire commencèrent ces *soirées où un jour de chaque semaine était consacré à recevoir une société d'artistes*, et ces fêtes somptueuses où — la maîtresse de maison l'exigeait et donnait l'exemple — « la beauté était de rigueur », et l'argent dépensé avec une prodigalité que Pradier devait plus tard regretter. Le salon de l'artiste y gagna sa renommée, en même temps que se multiplièrent pour la femme les occasions de chute. Les relations du ménage étaient éclectiques ; les amours de Madame ne le furent pas moins ; elle ouvrit large son alcôve et, par sentiment, peut-être, de ce qu'elle devait au grand artiste qu'était son mari, elle l'ouvrit plus particulièrement aux représentants des Beaux-Arts : peintres, littérateurs, artistes lyriques s'y succédèrent, et parfois même, s'y retrouvèrent. A partir de cet instant, elle laisse loin derrière elle son émule d'Yonville. Au palmarès des amants de la première, la seconde n'opposera que deux noms. En classique, Flaubert tend à l'unité ; deux amours suffiront à la démonstration qu'il veut conduire ; mais dans leur raccourci vigoureux, ils condenseront les traits et incidents épars dans les amours multiples de Mme Pradier. Il nous faut donc suivre pas à pas ces derniers.

Le premier s'avance : *un grand monsieur, travesti en malin, l'air sévère et pâle, même sous son costume tout de fleurs.* C'est le peintre Jadin. Avec une résolution et une perspicacité dont l'eût félicité Rodolphe, il aborde Mme Pradier. Un tour de valse, dix minutes de déclaration, rendez-vous pour le lendemain et elle devint sa maîtresse. Tout de suite, il prit *de l'ascendant sur Ludovica. Son esprit enjoué, sa légèreté habituelle pliaient sous le regard froid et sévère du peintre*, et elle finit par le *craindre tellement* [...], *que cette crainte seule l'enchaînait à lui.* Comme Mme Bovary aurait compris ce sentiment ! Rodolphe avait fait d'elle « quelque chose de souple et de corrompu ». « Il la subjuguait. Elle en avait presque peur.[1] » Et plus tard, alors que depuis de longs mois, il s'était brutalement arraché à elle, la peur lui restait, dans ses orgies de Rouen, « de rencontrer Rodolphe ; car il lui semblait, bien qu'ils fussent séparés pour toujours, qu'elle n'était pas complètement affranchie de sa dépendance »[2]. Les amours Jadin-Pradier se brisèrent sur une intervention du mari, qui, alerté, s'avisa, six heures durant, d'assiéger l'atelier du peintre, asile des rendez-vous. Ludovica trompa la vigilance maritale, en s'échappant sous les *vêtements de la portière*. Jadin *se maria et on* [*n'*] *entendit plus parler de lui.*

Après la peinture, la littérature, en la personne *d'un homme de lettres, qui jouissait d'une célébrité bien méritée, critiquant avec beaucoup d'entrain et d'esprit.* Il s'appelait Jules Janin. « Excellent

1. *Madame Bovary*, p. 236.
2. *Ibid.*, p. 381.

homme, complaisant[1] », il se montra doux, dévoué, bienveillant, compréhensif aussi ; il ferma les yeux sur les passades et gagna que sa maîtresse y mit *de la conscience, car il fut un de ceux qu'elle trompa le moins*. Mais la liaison, que dénoua le mariage du critique, avait été trop calme ; Flaubert n'y trouva rien à glaner.

Janin avait un ami, Burette. « Quoique professeur, M. Burette est un homme d'esprit », lisons-nous dans *La France littéraire*. Il voulut donner à son ami cette preuve d'esprit, autant que d'estime, de lui succéder dans le cœur de la dame. Et, bien qu'elle n'éprouvât *pour lui que de l'éloignement*, Ludovica se donna, avec la facilité de la femme qui avouait, *du reste, n'avoir jamais pu résister*. Flaubert recueillit cet aveu : Emma « s'abandonna » à la première tentative de Rodolphe et n'opposa guère plus de résistance à Léon, lorsque, revenu de Paris, où « sa timidité s'était usée au contact des compagnies folâtres[2] », il jugea le moment venu de « se résoudre enfin à la vouloir posséder[3] ».

En compensation du *dégoût* qu'il lui fallait vaincre avec Burette, Mme Pradier, dans le temps même où elle l'élisait, trouva bon de lui adjoindre de Dreux, type représentatif de la Jeunesse dorée, *peintre chéri des amazones*, excellent cavalier, qui fut peut-être à l'origine des promenades à cheval que Rodolphe offrit à Emma. *Le mener de front avec Burette, ce n'était pas difficile* et une circonstance vint pour favoriser, parut-il, les entreprises de Ludovica.

Son mari *éprouva quelque injustice du gouvernement et se décida à partir pour l'Italie*. Mme Pradier se promit de mettre à profit son absence et, en femme qui ne méconnaît pas absolument la valeur de la méthode, elle se fixa un programme : *d'abord, elle allait arranger toutes les affaires d'argent qui commençaient à reprendre une tournure effrayante, et puis, elle allait* [...] *choisir un amant dont elle voulait devenir folle*. Las ! quelques jours avant son départ, M. Pradier apprit par un créancier une partie de la vérité sur les dettes de sa maison. *Il revint furieux chez lui* [...]. *Il avait eu soin de faire une réserve de dix mille francs* [...], *avait placé cela dans un petit bureau dont il portait la clé sur lui* [...], *il ouvre le tiroir, plus d'argent* [...], *il devint pâle, puis demanda du regard où il était*. — « *Je les ai mangés, tes dix mille francs* », *répondit* Ludovica. — Emma n'eut pas un tel aveu à faire. Mais elle avait, elle aussi, des dettes. « Elle rêvait comment se tirer de là, quand la cuisinière entrant déposa sur la cheminée un petit rouleau de papier bleu, de la part de M. Derozerais. Emma sauta dessus, l'ouvrit. Il y avait quinze napoléons [...] ; elle jeta l'or au fond de son tiroir et prit la clé [...].

— Ah bah ! songea-t-elle, il n'y pensera plus.[2] » — A Emma

1. Flaubert (Gustave), *Correspondance*, IV, p. 89.
2. *Madame Bovary*, p. 320.
3. *Ibid.*, p. 263.

comme à Ludovica, les largesses à l'amant avaient imposé le vol au mari.

Pradier parti pour l'Italie, la scène violente, née de la découverte du vol, s'estompa vite dans l'esprit de sa femme. Louise retourna à ses amours, et, pour les abriter, *elle fut louer près d'Auteuil* [...], *un appartement pour y passer l'été.* Une aventure bouffonne y survint, elle rompit net la liaison avec de Dreux et Mme Pradier dut chercher un remplaçant. Elle rencontra Roger, artiste lyrique. Il avait été, en sa jeunesse, contraint à l'étude du droit. Placé chez un notaire en qualité de clerc, il avait su borner son travail à apprendre des rôles d'opéra-comique. Sans doute décida-t-il de la carrière de Léon et du goût déclaré de celui-ci pour la musique. Il parut sensible aux charmes de Louise ; elle répondit à ses avances. *Une partie sur le petit lac de Saint-James acheva de lui tourner la tête.* Cette passion dura huit jours et il n'en resta que le souvenir, qui devait revivre dans les pages consacrées par Flaubert à la promenade autour des îles de la Seine qu'Emma et Léon poursuivent en barque, au clair de lune [1].

Pour la sauver du vide, l'occasion s'offrit à Mme Pradier de rejoindre son mari en Italie. Un officier de marine, rencontré sur le vaisseau, lui fit vivre ces amours que Mme Bovary dut se résigner à n'entretenir qu'en imagination et à évoquer pour le clerc, ébloui « par cette prétendue fascination exercée sur un homme qui devait être de nature belliqueuse et accoutumé à des hommages » [1].

Les affaires financières du ménage Pradier précipitèrent sa rentrée à Paris. Madame avait, à son départ, laissé une situation si grosse de menaces, que ses parents avaient dû, en son absence, intervenir personnellement près des créanciers les plus méchants, sous peine *de voir vendre par la justice le mobilier de leurs enfants.* Le bruit de cette affaire arriva aux oreilles de Pradier, qui pressa le retour et *voulut savoir jusqu'au dernier sou de dettes.* Bovary, à Yonville, se montra moins impérieux : « Au moins, tu n'as pas d'autres dettes ? [...] avait-il demandé [...] presque timidement. [2] » Ici et là, l'aveu mourut sur les lèvres de la femme. La confidente de Mme Pradier l'exhortait : *Plus de dissimulation, plus de mensonge et vous êtes sauvée ! Commencez par tout avouer à votre mari, pendant que vous le pouvez encore.* — Mme Bovary « fut sur le point de tout dire [...]. Mais la mauvaise honte, un certain dépit peut-être de se voir confusément devinée, ou plutôt l'entraînement de la dissimulation lui ferma la bouche, car le mensonge est comme un sable mouvant, l'on n'y a point posé les pieds que cela vous gagne jusqu'au cœur » [3].

En tenant son mari dans l'ignorance d'une partie de ses dettes, Mme Pradier engageait l'avenir. Elle pouvait craindre de sentir plus

1. *Madame Bovary*, p. 354.
2. *Ibid.*, p. 372.
3. *Madame Bovary. Ébauches*, II, p. 399-400.

lourdement peser sur elle une tutelle, demeurée jusqu'alors assez légère ; elle travailla à obtenir de Pradier une procuration, qui lui laisserait la libre disposition des biens domestiques. *Elle fit prévenir le notaire, de manière à ce qu'il vienne au moment du dîner, car le point essentiel était que cette procuration soit mal lue, ou même, pas lue* [...], *si c'était possible. Tout avait à peu près tourné comme elle le désirait, mais* [...] *sur une observation que* [*fit*] *maladroitement le clerc,* [*M. Pradier, au moment de signer,*] *demanda à lire lui même et ne signa pas.* Tous les projets de Louise se trouvaient compromis. Ceux d'Emma faillirent l'être de même, lorsque Mme Bovary mère « jeta dans le feu la procuration »[1], que Charles avait donnée à la mort de son père. Mais Bovary « fort penaud » offrit avec « bien des prières », d' « en faire faire une seconde toute pareille »[2]. Quant à Mme Pradier, elle en fit établir une, elle-même, calqua la signature de son mari, et, à défaut de pouvoir s'en servir chez le notaire, elle en usa pour obtenir des prêts des banquiers. Puis, entrée en relations avec *un épicier de Ville d'Avray, qui faisait, en même temps que son commerce, celui d'escompteur* et posa sans doute devant Flaubert pour M. Lheureux, elle se trouva nantie d'argent et reprit ses affaires d'amour.

Demeuré seul en titre, après la retraite de Dreux, Burette, au retour du voyage en Italie, avait vu surgir un concurrent, *le fils d'un de nos romanciers à la mode,* un jouvenceau de *dix-sept à dix-neuf ans,* Alexandre Dumas. Très sensible aux faveurs de Louise, il appréciait en outre, peu riche qu'il était, les générosités qu'elle prodiguait *à ses amours*. Il l'amusait, c'était un jouet, non une chaîne. Elle se jugea libre, lorsque l'Amour, sous les traits de Mocker, l'empoigna subitement au cours d'une soirée à l'Opéra-Comique. Quelque dix ans plus tard, au Théâtre-des-Arts de Rouen, Mme Bovary, sous l'empire fascinateur de Lagardy, se sentit soudain saisie d' « envie de courir dans ses bras pour se réfugier en sa force, comme dans l'incarnation de l'amour même, et de lui dire, de s'écrier : « Enlève-moi, emmène-moi, partons ! A toi, à toi ! toutes mes ardeurs et tous mes rêves ![3] » Deux jours après la représentation à l'Opéra-Comique, Mme Pradier connut l'amour avec Mocker. Deux jours après la représentation au Théâtre-des-Arts, Mme Bovary, ayant laissé fuir Lagardy, connut l'amour avec Léon. Celle-là avait trouvé le moyen d'introduire au foyer conjugal son amant, qui reçut de Pradier un accueil très cordial ; celle-ci fit venir Léon à Yonville, où « Monsieur parut enchanté de le revoir »[4].

Mocker soudain donna congé. Sa maîtresse, disait-il, l'avait indignement trompé, en lui déclarant, sans y être contrainte, qu'il était

1. *Madame Bovary,* p. 380.
2. *Ibid.,* p. 381.
3. *Ibid.,* p. 313.
4. *Ibid.,* p. 358.

son premier amant. *Louise eut un moment terrible,* n'admit pas le motif allégué pour la rupture. *Voilà donc le démon de la jalousie qui s'empare d'elle,* [...] *si fortement, qu'elle prit le parti de faire suivre Mocker par un commissionnaire, espèce d'Italien* [...] *déniché je ne sais où,* et proche parent, sans doute, de cette « sorte de vagabond qui accostait les voyageurs »[1] près de l'*Hôtel de Boulogne* et qu'Emma avait envisagé de lancer sur la piste de Léon.

Sa douleur, si sincère qu'elle fût, ne préserva pas Mme Pradier d'une aventure, où devait sombrer son foyer. Le nouvel élu était, lui aussi, un enfant. Elle eut un jour, en rentrant chez elle, à passer devant lui, *et, comme il pleuvait, elle relevait un coin de sa robe.* L'enfant en fut troublé, comme l'adolescent de Rouen le fut au passage de Mme Bovary, qui, se rendant à ses amours, « marchait vite les yeux à terre, en retroussant sa robe contre son mollet mignon »[2]. Mais le petit Rouennais dut se contenter d'emporter une vision fugitive. Le petit Parisien trouva le camarade qui sut ménager une suite à l'incident. Louise accepta un rendez-vous et se donna au jeune *Puis*, qui devait fournir en partie le nom du second amant de Mme Bovary : *Dupuis*, contribuer avec Dumas et Roger à façonner sa personnalité et donner le ton à ses relations avec Emma.

La situation financière de Mme Pradier, à cette époque, se révéla tragique. Elle avait comblé ses amants. *Loin d'en recevoir, elle aimait à leur faire des cadeaux.* Ses élégances de femme soucieuse de mettre en valeur cette beauté, que la nature lui avait dispensée, le train de sa maison avaient englouti les ressources d'un budget que l'art de Pradier ne suffisait plus à alimenter. Elle avait recouru à l'expédient des billets, et même des billets majorés pour permettre la constitution d'une réserve. Tout s'avérait insuffisant pour combler le gouffre, qui, chaque jour, se creusait davantage : les dettes grossissaient, les billets à leur terme étaient renouvelés, les bijoux engagés au Mont-de-Piété, et une hypothèque, prise à l'insu de Pradier, grevait la maison de campagne. Une heure vint où *Louise, ayant additionné son total, devint presque folle. Une masse de papier lui faisait entrevoir une chute prochaine.* — Mme Bovary, de son côté, « tâchait de faire des calculs ; mais elle découvrait des choses si exorbitantes, qu'elle n'y pouvait croire. Alors elle recommençait, s'embrouillait vite, plantait tout là[3] ». Pour satisfaire à ses fantaisies : cadeaux à Rodolphe, frais des galas des jeudis, excessifs pour la bourse de Léon et dont « elle complétait le surplus libéralement », agencement de la maison, qui avait soulevé les critiques de Mme Bovary mère, raffinements de coquette gaspillant en « ajustements » et en « flaflas », elle avait trafiqué avec Lheureux, multiplié les billets, vendu, sans en informer Charles, la maison de Barne-

1. *Madame Bovary*, p. 392.
2. *Madame Bovary. Ébauches*, II, p. 358.
3. *Madame Bovary*, p. 398.

ville, engagé au Mont-de-Piété « six petites cuillers en vermeil ([...] cadeau de noces du père Rouault)[1] ».

Mme Pradier aux abois eut *l'idée d'emprunter à plusieurs individus, de qui elle avait satisfait le caprice.* Elle écrivit des lettres, chargea sa confidente de les porter. *Pas un de ces hommes ne mit même de politesse dans le refus qu'ils faisaient* [...]. *Auber, le grand compositeur,* [...] *n'eut même pas la délicatesse d'écrire un mot cacheté, il me dit, tout bonnement, qu'elle s'adressait fort mal.* — Et le jour arriva, où la vente judiciaire fut annoncée pour le lendemain. Louise *passa la nuit à rouler dans sa tête des projets insensés et, dès le matin, elle sortit* [...]. *Midi* [...], *elle ne revenait point. Deux heures.* L'huissier priseur se présente, *pas de maître pour répondre* [...]. *La cuisinière, d'accord avec le domestique, all*[*a*] *chercher M. P*[*radier*] *à son atelier* [...]. *Il arriva* [...]. *put voir les affiches de la vente sous sa porte cochère, car elles y étaient, en grandes lettres : Vente par autorité de justice* [...]. *Il était presque fou : il voyait, il ne comprenait pas.* Il obtint de l'huissier un délai de vingt-quatre heures pour le règlement. Louise rentra ; partout où elle s'était présentée en solliciteuse, elle avait essuyé un refus. La pensée lui était venue de se jeter dans la Seine. Elle avait repoussé l'idée d'un aveu à son mari. L'heure était passée, croyait-elle, où elle aurait pu lui dire : *Voilà où m'a menée ma folle conduite, protège-moi et pardonne-moi.*

Point ne nous est besoin de nous étendre sur l'emploi que fit Flaubert de cette page de la vie de Mme Pradier. Remplaçons par des démarches personnelles les lettres transmises par intermédiaire ; tenons compte de la nécessité de la progression dramatique, qui s'impose au romancier et l'oblige à modifier quelque peu la succession des événements, telle que la présente le récit ; nous aurons à partir de la saisie opérée chez Mme Bovary : les vaines démarches d'Emma à Rouen, l'apposition des affiches, les trois visites d'Emma dans Yonville, le retour de Charles « plus blême que le mur de plâtre »[2], la révolte de sa femme à la pensée de paraître devant lui en coupable, la suprême tentative près de Rodolphe, et le refus justifié, mais sans ménagement, qu'il oppose, à l'exemple d'Auber. Emma acculée n'attend plus aucun secours. « Alors d'un mouvement de folie »[3] elle se suicide, se dérobant au milieu mesquin, dont elle vécut prisonnière.

A Paris, Ludovica avait franchi l'obstacle. Les dettes réglées, son mari avait intenté une action en séparation de biens. Huit jours plus tard, il faisait surprendre en flagrant délit d'adultère, dans une maison de la rue du Dauphin, Mme Pradier et Charles Puis, et obtenait

1. *Madame Bovary,* p. 400.
2. *Ibid.,* p. 421.
3. *Ibid.,* p. 503 (Scénario).

bientôt la séparation de corps, qui rendait la liberté aux deux époux. — Flaubert n'avait plus rien à emprunter à Mme Pradier ; mais à Pradier lui-même, il emprunta le dernier acte de la vie de Bovary.

Le 4 juin 1852, Pradier mourait, et *Le Moniteur*, dans son numéro du 8 juin, rendait compte de sa fin : « M. Pradier, accompagné de sa fille, de quelques amis et de deux de ses élèves, était venu faire [...] une partie de campagne à Bougival [...], il parlait avec enthousiasme de cette adorable campagne qui souriait sous ses pas, des fleurs, du soleil, de la verdure, et des inspirations que ces splendeurs de la nature ravivaient en lui [...]. Tout à coup il se sentit pris d'un léger malaise [...]. On lui offrit de se reposer un instant dans le jardin de M. Eugène Forcade. Comme il y entrait, il tomba privé de sentiment ; [...] à 11 heures du soir, M. Pradier rendit le dernier soupir [...]. La pauvre petite fille de M. Pradier, qui ne savait rien encore du malheur qui la menaçait, avait pu être ramenée à Paris avant le funeste dénouement de la catastrophe. » — En 1856, Bovary devait mourir et le souvenir ému du grand artiste allait revenir à l'esprit de Flaubert, pour auréoler de poésie la fin du pauvre diable, dont toute la vie n'avait été que vulgarité. « Charles alla s'asseoir sur le banc, dans la tonnelle. Des jours passaient par le treillis ; les feuilles de vigne dessinaient leurs ombres sur le sable, le jasmin embaumait, le ciel était bleu, des cantharides bourdonnaient autour des lis en fleur, et Charles suffoquait comme un adolescent sous les vagues effluves amoureuses qui gonflaient son cœur [...].

« A sept heures, la petite Berthe [...] vint le chercher pour dîner.

« Il avait la tête renversée contre le mur, les yeux clos, la bouche ouverte, [...] elle le poussa doucement. Il tomba par terre. Il était mort[1]. »

* * *

Mars 1845. Septembre 1851. Avril 1856. Trois dates. Les deux dernières, familières aux flaubertistes, marquent deux points extrêmes : mise sur le chantier et achèvement de *Madame Bovary*. A la première, se place une lettre, où Le Poittevin fait part à son ami de projets littéraires : « J'ai l'idée d'un conte phantastique [...], de quelques romans et de quelques poésies. » Puis, il s'informe : « Et toi, vieux, rumines-tu quelque plan ; entrevois-tu quelque chose ? » Et, sans transition, sans même un alinéa, il enchaîne : « Songe à déjeuner, au retour, chez Mme P[radier].[2] » Cette recommandation laisse rêveur, liée comme elle l'est, à la question qui la précède. Le cas Pradier était-il, dès cette époque, apparu aux deux jeunes gens comme sujet possible de roman ? La pensée d'une telle œuvre avait-elle été entre eux objet de conversations ou d'une correspondance, qui ne serait

1. *Madame Bovary*, p. 480-481.
2. Le Poittevin (Alfred), *op. cit.*, p. 190.

pas venue jusqu'à nous ? Y eut-il, à ce moment, ébauche de réalisation ? ou Flaubert laissa-t-il le projet en sommeil, jusqu'au jour où il se reconnut la maîtrise de traiter ce mince sujet, qu'offrait l'histoire d'une « femme naturellement corrompue », avec la vigueur, l'ampleur et la profondeur, qui s'affirment dans *Madame Bovary* ?

L'histoire littéraire parviendra-t-elle jamais à élucider ce point obscur ? Il nous faut le souhaiter, sans pouvoir l'espérer. Mais une tâche, dès maintenant, s'impose à la critique : l'étude de la construction de l'œuvre. Fondée sur l'examen minutieux des scénarios, sommaires et plans, une telle étude permettrait de suivre « tout le travail psychologique caché sous la forme ». Mettant en lumière la géniale utilisation des documents qui s'offraient au romancier, elle justifierait, dans une large mesure, l'indiscrétion apportée par l'historien à la recherche de ces documents, dont l'exhumation laisse entier le problème de la création.

Gabrielle Leleu.

LES SOURCES LITTÉRAIRES DU « BATEAU IVRE »

Étude critique.

> **On pourrait tout aussi bien interroger un homme abondamment nourri sur les bœufs, les moutons et les porcs qu'il a mangés.**
>
> Gœthe.

Que Rimbaud, sans avoir vu la mer, ait composé le *Bateau Ivre*, c'est pour maint critique un sujet d'étonnement : « Si l'on songe, écrit l'un d'eux, que Rimbaud a dix-sept ans, qu'il n'a jamais aperçu la mer, comment ne pas admettre qu'à force d'avoir cherché l'état second du voyant, il a eu, en composant ce chef-d'œuvre, une véritable vision comme, seuls, les mystiques peuvent en avoir[1] ? » Négligeons la paresse (ou la mauvaise foi) qui de nos jours tend à mêler, dans le dessein de combattre l'intelligence, la mystique et la poésie. L'étonnement, de soi-même, surprend (est-il rien de moins réaliste, ou descriptif, que *Le Bateau Ivre* ?). On pourrait donc le négliger.

On devrait le négliger, s'il n'avait pour ainsi dire autorisé les fantaisies les plus extravagantes qui, sous le nom de « sources », ont été proposées par des esprits plus habiles que sérieux. Traitant ainsi qu'elle le mérite l'assertion d'Ernest Delahaye, selon qui « cette description géniale venait d'un souvenir d'enfant : la Meuse débordant au moment des grandes pluies printanières[2]... », bornons-nous à l'étude des sources « littéraires ».

* * *

La plupart des critiques lancent au petit bonheur une hypothèse, avec autant d'à-propos que les politiques font leurs « ballons d'essai ».

Selon Catulle Mendès, qui par chance reste seul de son avis, « l'analogie » est « manifeste » entre *Le Bateau Ivre* et le *Prologue de*

1. E. Jacquemin Parlier, *Un diagnostic médico-littéraire, Le Poète ardennais Jean-Nicolas-Arthur Rimbaud* (Strasbourg, Les Éditions Universitaires, 1929), p. 28-29. Voir aussi, en moins lyriques : Ernest Delahaye, *Rimbaud, l'artiste et l'être moral* (Paris, Messein, 1923), p. 92 93; François Ruchon, *Jean-Arthur Rimbaud, sa vie, son œuvre, son influence* (Paris, Honoré Champion, 1929), p. 95.

2. *Loc. cit.*, p. 94.

Madame Putiphar[1]. Mais Louis Reynaud : « Nous croyons, pour notre compte, que Rimbaud s'est inspiré du début de *La Quarteronne* de Mayne Reid, où l'auteur raconte en termes lyriques une descente en bateau du Meschacebé.[2] » Pierre Louys voyait dans l'œuvre de Rimbaud une « essence triple de Hugo; par la métrique, par le style, par la pensée, jusqu'au sujet ». Et de citer : *Pleine Mer*, *Le Satyre*, *Plein Ciel*, *Les Travailleurs de la mer*[3]. Pour M. Martino, *Le Bateau Ivre* « est d'inspiration livresque, évidemment, peut-être même assez directement issue d'un poème anglais[4] ». (Lequel? Celui de Coleridge?) Suivant le Colonel Godchot, la Bible serait, avec *Le Voyage* de Baudelaire, à la source du *Bateau Ivre*[5]. Car il est écrit, n'est-ce pas : « Avez-vous pénétré dans les profondeurs de la mer? Et avez-vous marché au fond de l'abîme? » M. Coulon penserait plutôt qu'il faille scruter *Le Journal des Voyages*, le *Tour du Monde* et « autres tomes de Monsieur Figuier[6] ». Tel n'est pas le sentiment de M. Louis Seylaz, selon qui « ce n'est pas trahison de supposer que les *Histoires Extraordinaires*, dont Rimbaud eut connaissance par Verlaine, ont agi fortement sur cette imagination précoce[7] ». Mais voici, d'un autre avis, M. François Ruchon : *Le Bateau Ivre* « ne dériverait-il pas, par opposition et par contraste, de l'*Invitation au voyage* de Baudelaire »[8]? Au hasard d'un souvenir, M. Henri Béraud affirme que Rimbaud s'inspire surtout de Théophile Gautier, en particulier de la *Comédie de la Mort*[9]. (Il est fâcheux que les poèmes auxquels il se réfère ne figurent point dans la dite *Comédie*[10], fâcheux également

1. *Le mouvement poétique français de 1867 à 1890* (Paris, Imprimerie Nationale, 1903), p. 164.

2. *La crise de notre littérature. Des romantiques à Proust, Gide et Valéry* (Paris, Hachette, 1929), p. 163, n. 1.

3. Cité par le colonel Godchot, *Rimbaud ne varietur* (Nice, chez l'auteur, 1936-1937), t. II, p. 72-73.

4. *Parnasse et Symbolisme* (Paris, Armand Colin, 1922), p. 130.

5. *Job*, XXXVIII, 16; *Rois*, II, XXII, 16-17.

6. *Au cœur de Verlaine et de Rimbaud* (Paris, Le Livre, 1925), p. 136.

7. *Edgar Poë et les premiers symbolistes français* (Lausanne, La Concorde, 1922), p. 158. Ce n'est pas trahison, mais négligence : *Le Bateau Ivre* fut composé avant la rencontre Verlaine-Rimbaud.

8. *Loc. cit.*, p. 95. Il est certain, en effet, que Rimbaud composa plusieurs poèmes en réagissant contre un autre texte poétique. Ainsi *Mes petites amoureuses*. Personne, croyons-nous, n'a signalé que c'est la réfutation d'un poème de Glatigny : *Les petites amoureuses* (cf. *Les Flèches d'Or*) :

Blanches filles, essaim joyeux, divin camée
Où, purs et souriants, se groupent trois profils
D'enfants aux longs regards humides sous les cils

etc... Réplique de Rimbaud :

O mes petites amoureuses
Que je vous hais.
Plaquez de touffes douloureuses
Vos tétons laids.

9. *Les sources d'inspiration du Bateau Ivre* (*Mercure de France*, 1er janvier 1922, p. 103-110).

10. Les poèmes que mentionne M. Béraud figurent au t. II, p. 185-190 des *Œuvres complètes* (éd. Firmin Didot); la *Comédie de la mort*, p. 1-49. La *Revue d'Histoire Littéraire de la France* (1922, p. 383-384) commente l'article de M. Béraud, mais ne signale pas cette inexactitude.

qu'ils n'aient aucun rapport avec l'œuvre de Rimbaud.) Relisant *Les Natchez*, Mlle Mespoulet y découvre, en plus « puissant », l'esquisse de *Bateau Ivre*[1]; Jean Cassou prend au sérieux cet article. M. A. R. Chisholm a relu, lui aussi, quelques-uns des auteurs que pratiquait Rimbaud : Jules Verne, Leconte de Lisle; on y relève maintes sources[2]. Derniers en date, non point en zèle, MM. de Bouillane de Lacoste et Pierre Izambard ont avec soin dépouillé la collection du *Magasin pittoresque*, familière à l'enfant Rimbaud : leur récolte n'est pas moins riche[3].

Si bien qu'à la liste des sources de *Bateau Ivre*, telle que la donnait en 1936 Miss Elliot M. Grant[4] :

Baudelaire : *Le Voyage.*
J. Verne : *Vingt mille lieues sous les mers.*
V. Hugo : *Les travailleurs de la mer.*
Th. Gautier : *La comédie de la Mort.*
Hérédia : *Les conquérants.*
Silence.
Poe : *Une descente dans le Maëlstrom.*
Arthur Gordon Pym.
Bhagavat.
Leconte de Lisle : *Vision de Brahma.*
Mille ans après.
La philosophie de Schopenhauer.
Le Magasin pittoresque.

il en faudrait ajouter beaucoup d'autres. *A priori*, une telle profusion inspire la méfiance.

* * *

L'analyse du détail confirme ce sentiment.
Soient les deux vers suivants :

Je courus! et les péninsules démarrées
N'ont pas subi tohu-bohus plus triomphants

M. A. R. Chisholm rapproche ce texte des lignes d'*Enfance* où se voit la « jetée partie à la haute mer ». Le critique australien ajoute : « C'est peut-être aussi la réplique de l'île flottante que Virgile décrit au livre III de l'*Énéide*... » ou celle (pourquoi pas?) des icebergs de *Vingt mille lieues sous les mers*[5]. Mlle Mespoulet n'a point de peine à présenter un argument péremptoire qui contredit M. Chisholm : on

1. *Préludes américains à l'alchimie du verbe. Des « Natchez » au « Bateau Ivre »* (*Revue de Littérature Comparée*, 1933, p. 299-316).
2. *Sources and structure of Rimbaud's Bateau Ivre* (*French Quarterly*, 1930, p. 41-52).
3. *Recherches sur les sources du Bateau Ivre et de quelques autres poèmes de Rimbaud* (*Mercure de France*, 15 août 1935, p. 5-23).
4. *French poetry of the nineteenth century* (New York, Macmillan, 1932).
5. L'auteur lui-même n'ose pas choisir entre ses hypothèses.

lit en effet dans le récit du voyage en Amérique, que le Missouri « *détache* de ses rives *de vastes morceaux de terre*. Ces îles flottantes, descendant [le fleuve] avec leurs arbres couverts de feuilles ou de fleurs, *les uns encore debout, les autres à moitié tombés*, offrent un spectacle merveilleux » [1]. Mais voici les partisans du *Magasin pittoresque* : en 1870 — *Le Bateau Ivre* fut écrit en 1871 — parut un article intitulé *Promontoire flottant*, où se lit : « que ce pouvait être *quelque promontoire séparé tout à coup du continent* africain » [2]. Pour peu cependant qu'on veuille voir chez Rimbaud une réplique au *Voyage* de Baudelaire, on signalera, dans ce dernier poème, un vers au moins qui prépare *les péninsules démarrées :*

Et malgré bien des chocs et d'imprévus désastres.

Soient encore ces deux vers :

Où des serpents géants dévorés des punaises
Choient des arbres tordus avec de noirs parfums.

D'où viennent, se demande-t-on, ces mystérieux serpents? En ce temps-là Rimbaud n'avait pas couru l'Afrique....

Selon M. A. R. Chisholm, ces mystérieux serpents descendraient des « pythons » illustrant *Bhagavat :*

... pythons lumineux
Qui sur les palmiers verts enroulent leurs beaux nœuds;

à moins que ce ne soit, par J.-M. de Hérédia, de quelques « boas superbes[3] » :

... les boas superbes
Sous leurs pesants anneaux broyaient les hautes herbes
Ou, s'enroulant autour des troncs d'arbres pourris,
Attendaient....

Miss Elliot M. Grant, qui se réfère elle aussi à *Bhagavat*, de préférence aux « pythons lumineux » citerait les « reptiles » :

Du sommet des palmiers pendaient les grands reptiles,
Des couleuvres glissaient en spirales subtiles.

MM. de Bouillane de Lacoste et Izambard citent naturellement le *Magasin pittoresque*, où se lisait en 1833 : « Le boa atteint les branches les plus élevées, en roulant son corps autour de l'arbre avec autant de rapidité, etc... [4] » Mais Joseph Autran, que Rimbaud connut par le *Parnasse Contemporain* et qu'il jugea dans la lettre du 15 mai 1871, Joseph Autran peint des

Arbres géants d'hôtes remplis
Monstres hideux....

1. Chisholm, *loc. cit.*, p. 304.
2. P. 100.
3. P. 48.
4. 1833, p. 9.

De ces diverses *péninsules démarrées*, de ces variétés de *serpents*, que choisir?

Pour Mlle Mespoulet, les « oiseaux clabaudeurs aux yeux blonds » ne sont que les « mock-birds » adoptés par Chateaubriand sous le nom d'oiseau-moqueur[1]. « M. A. R. Chisholm les tient pour des réminiscences de Jules Verne : un grand nombre d'oiseaux, « prenant *le Nautilus* pour le cadavre d'une baleine, assourdissaient les passagers[2]. »

S'il en fallait croire Mlle Mespoulet, les « ardents entonnoirs » du *Bateau Ivre* évoqueraient Chateaubriand[3], les régions « où le puits de l'abîme fume ». Mais qui m'empêche de lui objecter un vers des *Châtiments*, dont le rythme est voisin, analogue l'image? Rimbaud lisait et relisait *les Châtiments*; ceci par conséquent :

Les mortiers lourds, volcans aux hideux entonnoirs[4].

M. Béraud, qui sans doute n'a lu que Théophile Gautier, suppose que Rimbaud y découvrit *Béhémot* et *Léviathan*. Mais *Léviathan* paraît dans *Les Travailleurs de la mer*. Aussi bien ce sont monstres bibliques, que Rimbaud fréquentait à ce titre. Il les vit aussi dans le *Caïn* de Leconte de Lisle. Naturellement, ils figurent au *Magasin pittoresque*[5].

Il suffit, pour l'instant. Ce premier groupe d'exemples impose de conclure : si l'on peut présenter quatre hypothèses vraisemblables pour tracer la filiation des *péninsules démarrées*, un peu de persévérance en ajouterait six, ou vingt. Quant aux serpents, on les rencontre à chaque page des magazines consacrés à la jeunesse. Croit-on éclairer tant soit peu l'intelligence du *Bateau Ivre* en déclarant que *Léviathan* vient de la Bible, du *Magasin pittoresque*, des *Travailleurs de la mer* et (ou) de Théophile Gautier? Quand M. Lanson prouve que Châteaubriand a démarqué tel récit de voyage, quand il nous permet ainsi d'étudier la stylistique d'un auteur, son entreprise n'est pas vaine. Quand on nous propose, d'un vers de Rimbaud, six ou huit sources confluentes, sans qu'il soit possible, en bonne foi, d'estimer l'une plus que l'autre, n'est-ce pas dire simplement : pour composer *Le Bateau Ivre*, le jeune poète a condensé toutes ses lectures d'enfance? Nous l'imaginions sans peine, et sans mérite.

1. *Clabauder* : crier sans cause (Littré). Est-il besoin de faire intervenir Chateaubriand?
2. *Loc. cit.*, p. 45.
3. *Loc. cit.*, p. 303.
4. *Saint Arnaud.*
5. Pour comprendre les méfaits de la critique des sources, Godchot, *Arthur Rimbaud ne varietur*, t. II, p. 55 94. Le colonel Godchot oppose d'ailleurs à MM. de Bouillane de Lacoste et P. Izambard un argument de valeur : Rimbaud passa quatre semaines et cinq jours à Douai. Il ne pouvait, en un laps aussi bref de temps, lire 39 volumes du *Magasin pittoresque*. L'on pourrait, il est vrai, répondre : « Rimbaud a *parcouru* un certain nombre de volumes, ceux précisément, etc. »

Mais, comme les exemples ci-dessus ne nous permettent en aucune façon de définir le mécanisme de la condensation, que nous importe?

* * *

Dans certains cas, les sourciers suggèrent avec plus de précision, croient-ils, la technique de l'emprunt :

Voici comment MM. de Bouillane de Lacoste et Izambard expliquent, au premier vers, les « fleuves impassibles » : dans un numéro du *Magasin pittoresque*, se lisent les lignes suivantes : « ... anime le courroux du *fleuve*, et le sollicite à renverser dans le gouffre cet obstacle *impassible*[1] ». Rimbaud prend le mot « fleuve » et, le combinant avec le mot « impassible », obtient « fleuves impassibles ». N'est-ce pas merveilleux? Dommage qu'il s'agisse, dans le *Magasin pittoresque*, d'un fleuve courroucé, et que l'impassibilité soit celle précisément de ce qui résiste au courroux. (De tels procédés permettraient de voir en n'importe quel texte la source de n'importe quel autre.) Est-il donc si surprenant que se propose à l'esprit d'un poète, quand il désire opposer le calme des fleuves à la « tempête » qui bénira son « éveil maritime », un adjectif tel qu'*impassible*? Faut-il que les critiques, pratiquant une alchimie verbale plus singulière encore que celle du poète, assurent qu'un fleuve courroucé soit la « source » littéraire d'une rivière impassible? (Pourquoi ne pas soutenir qu'*impassibles* est appelé impérieusement par le mot *cibles*? Ce ne serait pas moins bizarre, pas moins vain.)

Les mêmes auteurs ont relevé dans le *Magasin pittoresque* une gravure qui présentait le *Monitor*, vaisseau cuirassé construit aux États-Unis[2]. Aussi lisons-nous chez Rimbaud :

> Moi dont les Monitors et les voiliers des Hanses
> N'auraient pas repêché la carcasse ivre d'eau.

Mais le *Magasin pittoresque* ne fut pas seul à célébrer cet étrange navire. Les journaux de l'époque en parlaient. *Le Siècle* du 31 mars 1867, *Le Moniteur Universel* des 22 et 23 avril, même année, décrivaient ces « cuirassés » qui firent « sensation » et dont parlait un chacun (rappelons-nous les *dreadnoughts*, durant la guerre de 1914). Admettons toutefois que l'image du *Magasin pittoresque* ait frappé l'esprit de Rimbaud plus encore que les propos entendus ou les simples descriptions. Dirons-nous, puisque nous lisons chez Léon Dierx, en 1870[3] :

> Il flotte, épave inerte,
> Dédaigné des croiseurs aux bonnettes tendues

que Rimbaud a combiné le *Moniteur* de son magazine avec deux

1. 1833, p. 377-378.
2. 1863, p. 400.
3. *Le vieux solitaire* (*Parnasse Contemporain*, 1870, p. 283-284).

vers cueillis au *Parnasse contemporain*, pour obtenir les deux siens? A supposer que Dierx ait inspiré Rimbaud[1] — croit-on l'idée si rare qu'elle ne se puisse concevoir en deux esprits indépendants? — il faudrait encore expliquer comment un vers froid, technique et distingué :

Dédaigné des croiseurs aux bonnettes tendues

se transforme en deux vers dont l'un se veut lourd d'exotisme :

Moi dont les Monitors et les voiliers des Hanses

l'autre familier, véhément :

N'auraient pas repêché la carcasse ivre d'eau.

Moins ridicule que l'explication des « fleuves impassibles », celle-ci n'est guère plus satisfaisante.

Les « phosphores chanteurs » ont étonné certains critiques, qui ne se souviennent peut-être pas du *ciel chanteur* de Verlaine[2]. M. A. R. Chisholm en donne ce commentaire : Hérédia, dans *Les Conquérants*, décrit ainsi la mer :

L'azur phosphorescent de la mer des tropiques
Enchantait leur sommeil d'un mirage doré.

Il se peut donc que Rimbaud « ait eu l'intention d'écrire *du phosphore enchanteur*, mais comprit alors la nécessité esthétique d'un pluriel, lequel, pour des raisons de scansion, rendait impossible « enchanteurs ... » ; il se peut aussi que « phosphores chanteurs » ne soit qu'un « souvenir confus... transmuté... dans la mémoire subconsciente[3] ». Pourquoi chercher si loin, alors que nous lisons dans *Voyelles :*

I, pourpre, sang craché, rire des lèvres belles

et qu'un des éléments de l'esthétique qui s'élaborait au cours du XIXe siècle c'était la confusion systématique des sensations. Pour entrer dans le jeu de M. Chisholm, voici qui ruinerait sa théorie : « phosphores chanteurs » rime avec « lenteurs » :

Baisers montant aux yeux des mers avec lenteurs.

Mais ce pluriel n'est pas logiquement nécessaire. Rimbaud pouvait rimer :

Baisers montant aux yeux des mers avec lenteur
La circulation des sèves inouïes
Et l'éveil jaune et bleu du phosphore enchanteur[4].

S'il écrit « phosphores chanteurs », c'est qu'il tenait à *chanteurs*.

1. Ce qui semble probable, ou du moins possible. Cf. ci-dessous, p. 63, n. 1.
2. *Sagesse : Les faux beaux jours ont lui...*
3. *Loc. cit.*, p. 47.
4. Ce genre d'argument nous paraît inqualifiable; nous ne l'employons que pour en montrer l'inanité. Voir à ce propos notre étude critique du sonnet des *Voyelles* (*Revue de Littérature Comparée*, avril 1939).

« La circulation des sèves inouïes » suggère au même critique des remarques plus heureuses : Jules Verne, dans *Vingt mille lieues sous les mers*, évoque les courants marins, « circulation aussi réelle que la circulation sanguine » ; Leconte de Lisle, d'autre part, écrivait dans la *Vision de Brahma :*

Il entendit monter les sèves déchaînées
Et croître dans son sein l'océan furieux.

Prenant à l'un ses « sèves », à l'autre sa « circulation[1] », Rimbaud composerait

La circulation des sèves inouïes.

Le problème n'est pas si simple : le mot « sève » peut fort bien appeler *circulation*, ou *circulation, sève;* peut-on prouver d'autre part que Rimbaud a consciemment rapproché les deux images ? (S'il ne l'a point fait consciemment, quelle preuve donner de sa dépendance à l'égard de Verne ou de Leconte de Lisle?) Enfin et surtout, ce rapprochement n'explique en rien la valeur des vers en question. Ce qui importe plus que l'origine du mot *sèves*, lequel n'est pas en soi bouleversant, c'est le rythme obtenu en choisissant deux mots si longs qu'ils composent 8 des 12 pieds : *circulation* et *inouïes*, mots dans lesquels le retour de quatre sons *i* et la dissociation métrique en *i-on* de la syllabe *tion* tendent à produire, par impressionnisme, une image de l'étirement et des flexions de la sève marine.

Ici encore il faut conclure, sans multiplier les exemples (que nous avons essayé de choisir aussi loyalement que possible). La prudence la plus circonspecte est de rigueur en ceux qui prétendent expliquer une image poétique déterminée par la *condensation* de diverses images, ou par le choc de mots empruntés. Faute de quoi, mieux vaut dire tout de suite que la sagesse populaire et le Littré sont les deux *sources* de tous les écrivains modernes. Quand aucune nécessité n'impose de tracer une filiation littéraire, il vaut mieux s'abstenir. (Il arrive à chacun de retrouver chez l'écrivain qu'il lit pour la première fois des fragments de ses propres journaux intimes.) Enfin, l'œuvre d'art a pour objet de produire la beauté : de quel usage seraient des *sources* qui n'aident en rien à comprendre le beau ? On reconnaît aisément chez Stendhal les pages dérobées aux chroniques de Hazlitt; chez Baudelaire, celles qu'il doit, mot pour mot, à Stendhal; on décèle, sans trop de peine, ce que l'expression de Stendhal doit à Destutt, Helvétius ou Cabanis; pour peu que le critique dispose de journaux intimes, de marginalia et de perspicacité, il suit bien le cours des *idées*. L'image poétique, elle, est évasive. Très souvent elle s'impose, identique, à des créateurs qui s'ignorent : tel écrivain de mes amis a vu des *fraises* qui *s'allument*. Il ignore pourtant l'œuvre de Gabriela Mistral :

1. *Loc. cit.*, p. 45.

Manitas de los niños
que hacia el árbol se tienden,
por vosotros los frutos
se encienden.

*
* *

Ce n'est pas que nous refusions par système toute recherche des sources. Il nous paraît en tout cas vraisemblable que certaines strophes du *Bateau Ivre* :

J'ai vu le soleil bas taché d'horreurs mystiques
. . . . . .
J'ai vu les archipels sidéraux...
Et j'ai vu quelquefois ce que l'homme a cru voir

répondent à la question de Baudelaire, dans *le Voyage* :

Étonnants voyageurs! Quelles nobles histoires
Nous lisons dans vos yeux profonds comme les mers!
. . . . . .
Dites, qu'avez-vous vu?

Il nous paraît même vraisemblable que Rimbaud lut, dans le *Magasin pittoresque* de 1859, la traduction du poème de Coleridge, *The ancient mariner*, et que son « soleil bas taché d'horreurs mystiques » soit, revu et corrigé, le soleil de Coleridge, « taché de barres noires[1] ». Encore, tant de précision nous paraît-il hasardeux[2].

Ce n'est pas non plus que nous tenions à présenter Rimbaud comme l'inventeur d'un thème révolutionnaire. Ceux qui ont fait le plus pour la découverte des sources ont cru devoir préciser que, si Rimbaud emprunta maint détail au *Magasin pittoresque*, le « symbole » du moins « est bien à lui[3] ». Ainsi serait sauf le prestige du créateur. Il faut contredire expressément cette affirmation, qui se veut bienveillante, et qui ne fait que découvrir l'émoi de l'apprenti-sourcier, étonné de son pouvoir. Pierre Louys déjà, nous l'avons vu, prétendait que Rimbaud devait à Hugo son sujet. Corrigeons : il le doit à *tous* les écrivains de son temps. Depuis des millénaires, le passage humain évoqua la traversée, et le temps « l'océan des âges ». Il n'est guère de poète, parmi ceux du XIXe siècle, qui ne se soit rêvé *bateau*. (Il est donc inutile de supposer que le thème fut emprunté à l'article de Challemel-Lacour sur Arthur Schopenhauer : selon M. Chisholm, *Le Bateau Ivre* serait ce même *bateau* qui, chez Schopenhauer, figure le *principium individuationis*[4]; il paraît aussi superflu, parce que vraiment trop vague, d'assurer que les « thèmes lyriques » du *Bateau Ivre* « sont issus, directement ou non, de René révolté, c'est-à-dire

1. P. 315.
2. Car bien des gens qui n'ont point lu Coleridge parlent des taches du soleil.
3. H. de Bouillane de Lacoste et P. Izambard, *loc. cit.*, p. 8.
4. *Un bouddhiste contemporain en Allemagne : Arthur Schopenhauer* (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1870).

de Chateaubriand jeune[1] »; pourquoi pas du *lamma sabactani?*) Et quand il serait prouvé que Rimbaud contempla, dans le *Magasin pittoresque*, une reproduction, par Yann Dargent, du *Bateau* exposé en 66 par Israëls — deux enfants presque accroupis jouent avec un petit bateau — cela n'expliquerait pas que le poète s'identifie au *Bateau*[2].

Dans la littérature de l'époque, l'identification n'est pas toujours complète entre poète et bateau; le bateau peut ne signifier que le désir d'évasion :

Enfin, je pars et voici le navire
. . . . . .
Et délivré j'invoque ma nourrice,
La mer aux flots tumultueux, la mer!

Mais voici chez Gautier se préciser l'image :

Sentir qu'on a passé sans laisser plus de marque
Qu'au dos de l'océan le sillon d'une barque.

Baudelaire est souvent un bateau :

Je sens vibrer en moi toutes les passions
D'un vaisseau qui souffre

ou bien :

Notre âme est un trois-mâts cherchant son Icarie

ou bien encore :

Comme un navire qui s'éveille
Au vent du matin
Mon âme rêveuse appareille
Pour un ciel lointain.

L'océan tous les jours me dévore un navire,

gémit Théophile Gautier, qui ajoute :

Le flux jette à la côte...
. . . . . .
Mes rêves naufragés tout gonflés et tout verts.

Dans le seul *Parnasse contemporain* de 1866, livre cher au jeune Rimbaud, que de poètes à la mer :

Philoxène Boyer :

La poésie aussi compte ses Lapeyrouses
Marins prédestinés aux tempêtes jalouses,
Dignes pourtant d'un meilleur sort;
Voyageurs qui partaient sous les blondes étoiles,
Heureux, fiers du bon vent qui soufflait dans leurs voiles
Et qui n'ont pas trouvé de port.

1. Mlle Mespoulet, *loc. cit.*, p. 301.
2. *Magasin pittoresque*, 1867, p. 41.

Antoine Deschamps :

. . . . . je vois la mer qui va me recevoir,
Je vois ma nef sans mâts, sans antenne et sans voiles.

Louis Xavier de Ricard :

Je nage en chantant comme un voilier qui louvoie.

E. Lefébure :

Comme un vaisseau dans l'eau, je sombre dans l'ennui.

Mallarmé :

Je partirai! Steamer balançant ta mâture,
Lève l'ancre pour une exotique nature.

Verlaine :

. . . . . pareille
Au brick perdu jouet du flux et du reflux,
Mon âme pour d'affreux naufrages appareille.

Dierx, enfin :

Je suis tel qu'un ponton sans vergues et sans mâts
Aventureux débris des trombes tropicales
Et qui flotte, roulant des lingots dans ses cales
Sur l'océan sans borne et sous de froids climats.
. . . . . .
Vaisseau désemparé qui ne gouverne plus
. . . . . .
Il ne me reste plus un seul des matelots
Qui chantaient sous la hune. . . . .
. . . . . .
Et les monstres marins suivent de leurs yeux blancs
Les mirages confus du cuivre sous la houle,

et le texte déjà cité :

Il flotte, épave inerte,
Dédaigné des croiseurs aux bonnettes tendues.
Tel je suis[1].

1. Théodore de Banville, *Ballades*, p. 62; Théophile Gautier, *Œuvres complètes*, éd. Firmin-Didot, t. II, p. 11; Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*, Le Voyage, La Musique, Le serpent qui danse; Théophile Gautier, *Poésies Complètes*, éd. Fasquelle, t. II, p. 6-7; Philoxène Boyer, *Miserrimus*, p. 187; Antoine Deschamps, *Après la mort de Laure*, p. 201; L.-X. de Ricard, *La mer des yeux*, p. 124; Lefébure, *Couchant*, p. 218; Mallarmé, *Brise marine*, p. 168; Verlaine, *Angoisse*, p. 281; Dierx, *Le vieux solitaire*. Nous disions ci-dessus qu'il nous paraît possible que Rimbaud se soit inspiré du poème de Dierx :

DIERX : Vaisseau désemparé...
RIMBAUD : Or moi, vaisseau perdu...
DIERX : Il ne lui reste plus un seul des matelots
RIMBAUD : Quand avec mes haleurs ont fini ces tapages
DIERX : Et les monstres marins suivent...
RIMBAUD : Planche folle escortée des hippocampes noirs
DIERX : Dédaigné des croiseurs aux bonnettes tendues
RIMBAUD : Moi dont les Monitors et les voiliers des Hanses
N'auraient pas repêché la carcasse ivre d'eau...

En tout cas, le ton, le mouvement sont différents; Dierx ne « donne » pas Rimbaud.

Victor Hugo, dans *Plein Ciel*, avait dit la même chose :

Qu'est-ce que ce navire impossible? C'est l'homme.

Cette faveur des bateaux s'explique par bien des raisons : d'abord un souvenir de la vieille imagerie; la vie est une traversée. Ce n'est pourtant pas l'essentiel : inadaptés au monde mercantile qui dressait autour d'eux ses veaux d'or et statues de bronze, les poètes compensaient par des départs imaginaires, ou réels, les déceptions de leurs existences et leurs cals de ronds-de-cuir. Beaucoup d'entre eux avaient de la navigation une expérience directe. Le XIXe siècle banalisait le long cours, tandis que le voilier, selon qu'il abandonnait son usage, se chargeait de charme et de valeur poétique. Le XIXe siècle est à la fois, et pour les mêmes raisons, celui où nos canonnières épouvantent l'Asie, celui des grands voyages poétiques et celui du *Bateau Ivre*. (L'*Odyssée* devait naître chez un peuple marin; elle transpose les portulans de cette époque.)

*
* *

On nous proposait de capter mille sources afin de former les vers du *Bateau Ivre*; on nous assurait aussi que le thème du moins était original. Nous voici acculés à conclure au contraire : rien n'est plus trivial que le sujet de ce poème; aucun vers cependant ne se laisse réduire en images empruntées. C'est donc l'analyse critique non pas la détection de *sources* incertaines, qui permettra d'apprécier l'œuvre[1].

ÉTIEMBLE.

1. Cette étude fut écrite en 1937. D'autres essais ont paru depuis lors sur les sources du *Bateau Ivre*; aucun toutefois qui m'ait imposé d'y changer quoi que ce fût.

NOTES ET DOCUMENTS

« UN OCTOGÉNAIRE PLANTOIT. »

Ce premier vers, si souvent répété, de la célèbre fable de La Fontaine (XI, VIII, *Le Vieillard et les trois jeunes hommes*) a-t-il vraiment encore besoin d'une interprétation? Et si j'en propose une, très simple, ne vais-je pas m'exposer au ridicule d'enfoncer une porte ouverte? Peut-être, mais j'ai si souvent, en un long enseignement et dans les épreuves de hauts concours, tenté d'obtenir une explication de ce vers qui s'accordât raisonnablement avec le reste de la fable! Vainement : porte close. Je me résigne à imprimer, à tous risques, ce que j'ai déjà dit, inutilement sans doute, sur ce sujet à tant d'étudiants.

* * *

J'ai gardé, de mon enfance, le souvenir d'un La Fontaine avec images[1] ; pour illustrer la fable qui nous occupe, on voyait un vieillard à demi-courbé, tête nue, maigres cheveux tombant tout plats, petite veste à manches retroussées, — ou trouées, je ne sais plus, — tenant droit d'une main, dans un trou frais creusé, un petit arbre guère plus grand qu'un rosier ; évidemment un vieux brave homme de médiocre condition, comme j'en connaissais, s'occupant à jardiner dans son petit enclos.

Bien plus tard, Paul Bourget mit devant nos yeux, en la rapprochant expressément de la fable de La Fontaine, une scène analogue[2] : « *A Monte-Oliveto.* — C'est une vision que je n'oublierai jamais que celle de ce vieillard au coucher du soleil, arrosant dans un étroit jardin, serré de murs, les plates-bandes de minuscules cyprès, destinés, quand ils auront grandi, à renforcer les plantations qui endiguent les éboulements du ravin. Je songeais que j'avais là devant

1. C'était, je pense, quelque réédition des figures de F. David, telle que j'en connais de 1837, 1839, 1842.
2. *Sensations d'Italie*, 1891, p. 65.

moi comme une illustration allante et venante du vers si humain du poète :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

Est-ce donc cela qu'a voulu nous montrer La Fontaine ?

Comme les railleries des jouvenceaux paraissent alors disproportionnées, plus encore qu'impertinentes ! Quelle commune mesure y a-t-il entre *les longs espoirs*, *les vastes pensées*, *les erreurs passées* et cette aimable occupation d'un tardif loisir ? *Au nom de Dieu* ou *fruit de ce labeur* sont d'une emphase telle que les jeunes gens ont l'air de se moquer d'eux-mêmes autant que du vieillard.

N'est-ce pas encore gaucherie du poète que la grandiloquence de l'octogénaire discourant longuement, son arbuste ou sa bêche en main ou à ses pieds? Ou bien l'obscurité de son apophtegme sur *tout établissement* ? Les *Parques blêmes*, les *arrière-neveux*, le *sage*, la *voûte azurée*, l'*aurore sur les tombeaux*, voilà qui est encore d'un ton bien monté comme accompagnement d'un si humble travail.

D'ailleurs, qui sont tous ces gens ? Ces enfants, promis à un avenir peut-être brillant, qui voisinent chez ce jardinier amateur et lui parlent avec ce mélange de sagesse prétentieuse et de désinvolte élégance ? Ce vieillard aux talents multiples, qui saura graver sur le marbre, comme il sait planter, et que les trois enfants se représentent aussi bien, et malgré son âge, occupé à bâtir ?

Tout s'éclaire d'une franche lumière si l'on entend *planter* en un sens moins mesquin que ne l'ont fait Bourget et le dessinateur de mon image. *Planter*, c'est « faire une plantation », « faire planter » un parc, un bocage, une charmille, une avenue, des allées, comme Mme de Sévigné aux Rochers, ou le Roi à Versailles, et tant de seigneurs dans leurs belles propriétés aux environs proches ou lointains de Paris. L'octogénaire plante, c'est-à-dire fait planter, comme il bâtirait, c'est-à-dire ferait bâtir, et comme il gravera, c'est-à-dire fera graver[1].

Est-il besoin d'exemples de l'emploi, au XVIIe siècle, de *planter* avec ce sens « factitif » ? Ouvrez votre La Bruyère et lisez au chapitre XI, *De l'homme*, le n° 124 : « N*** plante un jeune bois, et il espère qu'en moins de vingt années il lui donnera un beau couvert. » Or, N***, s'il n'est pas octogénaire, est affaibli par la maladie et, s'il se promène tous les jours dans les chantiers où il fait construire, c'est « sur le bras d'un valet qui le soulage » ; cela exclut l'idée de

1. Je ne puis croire que Littré n'ait pas compris ainsi le vers de La Fontaine, qu'il cite ; mais il ne le fait pas entendre : ce qu'il note, c'est seulement que le verbe est employé *absolument*, sans indiquer si, à cet endroit, il y a ou non participation matérielle et personnelle du sujet à l'action indiquée. Le même *absolument*, dans le *Dictionnaire général* qui fait la même citation, laisse dans le même embarras. Le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, dont la traduction, « faire des plantations », pouvait laisser dans le doute, l'éclaire d'un exemple de Voltaire qui écarte toute participation personnelle au travail.

tout travail personnel. Le passage est d'ailleurs intéressant par le mélange des verbes simples à sens factitif et des locutions avec *faire* : « N*** *fait marner* sa terre et il compte que dans quinze ans entiers il ne sera obligé de la *fumer*... ; il *fait bâtir*... une maison en pierre de taille.... Ce n'est pas pour ses enfants qu'il *bâtit*[1]... »

Avec ce sens de *planter*, sens naturel et qu'on jugera, j'espère, nécessaire, la scène se situe à un degré social bien plus élevé que celui où nous étions tout à l'heure, et tous les traits retrouvent leur place et leur accord. L'*octogénaire* est un châtelain qui s'intéresse à son domaine. Les *jouvenceaux* ne sont pas de petits voisins de village passant devant le jardinet d'un pauvre vieillard un peu ridicule ; ce sont les fils de châtelains des alentours en visite courtoise chez un seigneur du même monde et peut-être de leur parenté ; le *voisinage*, ce sont les propriétaires, la noblesse de la région. Tout ce monde s'entretient de vues d'avenir, de situations à trouver, de l'*établissement*[2] futur des jeunes gens, par charges civiles ou services de guerre, ou entreprise coloniale, ou tout simplement mariage et exploitation de biens en terre ; mais l'on agite aussi des questions d'attitude et de direction morales : entretien d'honnêtes gens et de gens d'esprit et non plaisanteries ou banalités de rencontre ; ce qui n'exclut pas le sourire et même l'irrévérence sous cape de jeunes étourdis.

La perte de ces jeunes hommes atteint de grandes familles, ruine des projets légitimement ambitieux, de façon assez cruelle pour qu'on la rapporte au long sur ce *marbre*, qui faisait tout à l'heure un contraste gênant avec la modeste condition du vieillard, et qui s'entend mieux d'un riche monument édifié en quelque chapelle familiale. Ainsi le milieu, les sentiments, les propos, le ton, les actes, tout devient harmonieux.

* * *

Je n'ai pas recherché curieusement si quelque commentateur de La Fontaine n'avait pas proposé déjà la même interprétation que moi[3] ; en serait-il ainsi, je ne pourrais que me réjouir de la rencontre en regrettant que nous ayons alors été déjà deux à prêcher dans le désert.

1. Il est assez curieux que le *Lexique* du La Fontaine des Grands Écrivains enregistre *bâtir* au sens de « faire bâtir » (et dans cette fable même), mais non *planter* au sens de « faire planter ». Quant au *Lexique* de La Bruyère, dans la même collection, il est d'une insuffisance notoire, et il ne se soucie ni de *planter* ni de *bâtir*.

2. Pour le sens de ce mot, voir *Revue d'Histoire littéraire de la France*, t. XII (1905), p. 227-232.

3. Rien en tout cas dans l'édition des Grands Écrivains, ni dans celle de F. Gohin (Belles-Lettres)..., etc. Rien non plus dans Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les fabulistes*, ni dans Taine, *La Fontaine et ses fables*, malgré, chez ces derniers, le souci de l'aspect social des *Fables*.

Je ne me suis préoccupé que récemment de savoir si quelque illustrateur n'avait pas imaginé la scène et les acteurs comme je me les représente. Les éditions illustrées de La Fontaine sont nombreuses; elles ne figurent guère dans nos bibliothèques de travail : je n'ai fait d'abord que quelques sondages plutôt décevants. Tardivement j'ai découvert que la bibliothèque de l'Institut de France possédait maintenant dans le fonds Erhard[1] une collection abondante d'illustrations de La Fontaine, éditions, images isolées, et même couvertures de cahiers d'écolier ou chromos-réclame de grands magasins, etc. Si l'examen sommaire de la collection ne m'a pas laissé beaucoup d'illusions sur la pénétration critique des dessinateurs les plus renommés, il m'a fourni une justification que ma conviction ne cherchait pas, mais qui satisfait ma prudence.

Les illustrations que j'ai vues jusqu'ici de la fable *Le Vieillard et les trois jeunes hommes* se répartissent assez bien en trois groupes. Le moins nombreux ne représente pas l'entretien de l'octogénaire et des jouvenceaux, mais l'épilogue, c'est-à-dire le tombeau et le vieillard en gravant ou en montrant l'inscription : le plus ancien exemple que je connaisse de cette figure a été gravé par E. Fessard dans l'édition qu'il publia, à Paris, en 1767-75; l'édition de Didot, de 1787, avec gravures de J.-J. Coincy, a une figure analogue, et de même l'édition de Renouard, Paris, 1840.

Bien plus fréquentes sont les représentations de la scène initiale avec un vieillard occupé à planter : elles procèdent, je crois, d'une jolie gravure de J.-B. Oudry, souvent imitée et que je connais par l'édition de Desaint, de 1759. Le vieillard, plus ou moins paysan, y travaille toujours en personne, le plus souvent courbé ou agenouillé, — même dans la gravure de Grandville, souvent reproduite depuis 1838, où il a cependant davantage l'air d'un gentilhomme campagnard. Gustave Doré en a fait un pauvre paysan. Des dessinateurs humoristes comme Cham (1855) ou Benjamin Rabier le voient, et les jeunes gens aussi, sous l'aspect de paysans de comédie. Une édition des *Fables* avec des tailles-douces (1834), pousse l'incompréhension plus loin encore et nous montre un vieillard bêchant une planche de fleurs, il y a près de lui un arrosoir de jardin et, si on aperçoit deux apparences d'arbres, c'est dans des pots placés sur un petit mur de clôture; on comprend mal d'où pourra, dans ces conditions, venir l'ombrage, même pour les arrière-neveux. A l'arrière-plan de ces compositions apparaît parfois une demeure : dans Oudry, c'est une maison de campagne, ni château ni chaumière[2]; dans une édition

1. Le fonds Erhard a été donné à l'Institut par Auguste Erhard (1847-1931), homme de lettres, auteur de poèmes et de petites compositions dramatiques.

2 L'édition Mame, de 1875, a une gravure de Foulquier où il semble qu'on aperçoive au fond une serre; le vieillard, de condition médiocre, plante un arbre à côté de deux autres (après tout, commencement de plantation); ce pourrait être un jardinier.

moderne (Paris, Glomeau), le dessinateur Ripart a mis comme fond un superbe château Louis XIII, mais le vieillard, qui plante un arbre unique, juste au coin d'une pelouse, est d'aspect si humble qu'il semble que ce soit le jardinier et non le maître du château. Par contre, les jeunes gens ont dans cette série plus d'une fois allure de gentilshommes, ainsi chez Gustave Doré et chez Ripart ; ou du moins l'un d'entre eux paraît tel (évidemment celui qui doit aspirer aux « grandes dignités »), et son épée le désigne par avance pour « les emplois de Mars » ; l'indication, un peu naïve, n'en est pas moins louable.

Le troisième groupe d'illustrations est pour nous précieux ; il est fort peu varié et ne contient guère que des reproductions, copies ou imitations d'une vignette qui figure en tête de la fable dans l'édition des livres IX à XI, publiée à Paris en 1679, chez Denys Thierry et Claude Barbin, c'est-à-dire dans l'édition originale de ce nouveau recueil de La Fontaine. Cette vignette n'est pas signée ; placée à mi-page, elle est de petite dimension et de qualité médiocre[1], mais elle a le mérite d'être contemporaine de La Fontaine, sinon peut-être inspirée ou vérifiée par lui[2].

Or, voici ce que nous montre cette vignette qui illustre *Le Vieillard*. Au premier plan, de trois quarts face vers la droite, au centre, un personnage debout, coiffé d'un chapeau ; c'est le vieillard qui, la paume gauche appuyée sur une canne, tient de la main droite l'extrémité d'un cordeau déroulé à terre à ses pieds ; l'on devine que ce cordeau a servi à tracer au sol une raie ou un sillon marquant l'alignement d'une avenue, et qui coupe en remontant de droite à gauche les premiers plans de la vignette. Sur cet alignement est déjà planté un arbre assez grand et feuillu, et un jardinier en enfonce en terre un autre tout pareil ; c'est ce travail que regarde et que montre de l'index gauche le personnage central ; à un plan éloigné, cet alignement va rejoindre un autre alignement d'arbres, déjà entièrement planté et qui détermine une autre avenue coupant la première à angle droit. Au fond, à gauche, dans le prolongement, semble-t-il, de cette première avenue, on aperçoit les tours d'un château. Au premier plan à gauche et de dos, les trois jeunes gens assez peu nets et visiblement accessoires. Tous les personnages sont

1 Dans les volumes précédents de l'édition Barbin, les vignettes sont le plus souvent signées de François Chauveau (1618-1678) : cependant, dès la troisième partie (livres VII IX) cette signature devient plus rare ; certaines vignettes sont signées par N. Guérard.

2. Il vaudrait sans doute la peine d'examiner les vignettes de Chauveau et de ses élèves ou successeurs pour savoir si elles pourraient aider à l'interprétation de certains détails des *Fables*. Le regretté Radouant avait été bien inspiré en en donnant quelques reproductions dans sa petite édition (Hachette) ; mais il n'en a donné que quatre, et précisément pas celle du *Vieillard* Dans son commentaire de la vignette non signée mise en tête de la fable *Le Loup et le Chasseur* (VIII. 27), il note que le dessinateur a représenté une arbalète, et c'est bien le sens qu'il faut donner au mot *arc* employé ici par La Fontaine.

en costumes peu définis, à l'antique, semble-t-il, ce qui ne va peut-être pas très bien avec le futur voyage « à l'Amérique » [1].

Pour le présent, la vignette est démonstrative : le vieillard est un seigneur; pour conduire à son château, il *fait planter* une de ces belles avenues qui sont encore la parure et l'orgueil de tant de nos vieilles demeures provinciales; son *labeur* est de diriger et surveiller ces travaux pour le *plaisir* durable de ses *arrière-neveux*. C'était justement ma proposition et, si j'ose clore mon raisonnement « conjectural » de philologue par une formule propre à la plus « exacte » des sciences, *c. q. f. d.*

MARIO ROQUES.

1. Les gravures imitées de la vignette de 1679 ne nous apprendraient rien de plus. J'en ai trouvé dans des éditions de 1698 (Lyon, figure inversée), 1709 (Paris), 1782 (Lausanne), 1787 (Paris, Didot), 1801 (Paris), 1808 (Paris). L'édition de 1801 a cette particularité que l'artiste a habillé ses jeunes hommes à la mode du jour, habit montant et culotte collante, et coiffé le vieillard d'un bonnet de fourrure à la Jean-Jacques. Je pense que c'est de la même vignette de 1679 que procède une composition de Seurre aîné (Institut, Erhard, in-f° 54), qui montre, en costumes antiques, non seulement le vieillard appuyé sur son bâton et les trois jeunes gens, mais aussi deux jardiniers dont l'un fouit et l'autre plante, interprétation pour moi parfaitement correcte.

LE PLAN EN PROSE DE « LA BOUTEILLE A LA MER »

Voici du Vigny en prose, inédit, préalable à du Vigny en vers, bien connu et même illustre.

Les cinq grands feuillets dont je transcris ici le texte, tel quel, portent en titre : *La Bouteille* et, par dessous, en adjonction : *sur l'océan*; puis : *poème; première esquisse d'un poème,* et une date, tout à fait précise, et qui se complaît à l'être : *1846, 21 novembre, la nuit, de minuit à une heure.* Suivent les strophes, séparées par des traits, au milieu de la page; vingt-trois strophes, si je compte bien; le poème, finalement, en comptera vingt-six.

— Lorsqu'un marin voit son vaisseau près du naufrage, lorsque le savant capitaine a fait tout ce que l'homme sait faire pour le salut des siens, il se résigne et s'incline; il adore, il prie, il se recommande au Dieu tout-puissant qui peut ouvrir à sa grande âme fatiguée le port éternel d'où les tempêtes ne l'arracheront jamais.

— Ensuite il pense à la terre qu'il va quitter et pour lui laisser le souvenir de son passage parmi les hommes, de ses combats contre les orages et de ses savants travaux, il prend une feuille de papier et écrit :

— Il est minuit, nous périssons, démâtés et faisant des voies d'eau; la mer entre sur nous de tous côtés. Nous étions dix et restons trois. Nous avons découvert un passage dans les glaces du pôle, entre le [*blanc*] degré et [*blanc*] antarctique.

— Ensuite, froid comme le pôle même, il ouvre une bouteille d'un verre noir et y cache son papier roulé. Il la regarde un moment et se rappelle qu'elle contint le vin joyeux d'été. Il sait qu'il l'ouvrit à la fête du Roi et porta la santé de la France. Ses braves officiers, qui sont à présent sous les vagues, se levèrent.

— Les matelots répondirent « Hourrah » du haut des mâts en ôtant leurs chapeaux vernis. Ce jour-là le soleil souriait et dorait les blanches voiles du navire. Chaque homme au fond de son verre voyait la France lui sourire.

— L'un voit la France sous la forme de sa mère dont la main tremblante lui attache un ruban rouge sur le cœur. L'autre la voit sous l'image de sa maîtresse qui lui tend un mouchoir blanc du rivage, un mouchoir encore trempé de larmes.

— Cette bouteille fut ainsi vidée la dernière ce jour-là par les joyeux officiers, et lui, le capitaine, il en versa sur son ongle la dernière goutte pour montrer que la libation entière était accomplie.

— Où sont-ils, à présent, ces trois cents braves? Ils sont tombés

homme à homme avec leur vieux navire qui tombait planche à planche au fond des eaux. [*Ici, en marge, cette acclamation que Vigny s'adresse à lui-même, en grosses lettres rouges :* « Bien! »]

— A présent le capitaine tient la bouteille et tandis que la mer monte jusqu'à ses genoux, il est assis devant sa table couverte de cartes géographiques, aussi calme que lorsqu'il y traçait ses découvertes.

— Cependant la nuit est noire et une montagne de glace a brisé le navire au milieu du corps. L'avant a coulé tout entier dans les eaux froides. L'arrière est monté comme un château sur ce mont glacé qui l'entraîne, et chaque coup de mer fait crouler un membre de ce corps dont il ne reste plus que le torse debout.

— Le capitaine roule le papier de son adieu à la terre et glisse lentement le rouleau dans la bouteille. Il allume à sa lampe une cire rouge et cachète avec soin le bouchon qui la ferme. Il la marque d'un sceau où son nom est gravé.

— Il sourit en songeant que, dans cette frêle barque, sa pensée sera portée aux hommes et que la race humaine saura qu'il a découvert un passage d'un océan à l'autre.

— Toute sa vie il avait vécu enfermé dans ce réduit flottant et, son compas devant lui, il avait regardé la tremblante aiguille qui devait le guider. Sa vie n'aura pas été perdue si la bouteille est sauvée.

— L'eau monte jusqu'à sa poitrine. Il regarde à la fenêtre et ne voit que la montagne de glace et les flots autour de lui. Il jette un dernier regard et lance loin de ses débris la bouteille sacrée.

— Il craint qu'en sombrant le bois grossier du navire ne la brise, et son dernier regard voit avec bonheur qu'elle surnage.

— Dieu lui soit en aide à présent! Elle est seule au milieu des mers, la bouteille merveilleuse qui porte quelques mots.

— Les courants l'entraînent, les glaces l'arrêtent, les vents la roulent. Pendant un an elle est prise dans les neiges. Le soleil les fond; elle avance en roulant.

— Un jour, elle était au milieu de l'océan Pacifique. Un navire l'aperçoit et s'arrête. Le calme était si grand alors, qu'on eût pris la mer pour un immense lac d'huile. Le vaisseau s'avance. Il lance en mer un canot qui va l'atteindre, mais un vent frais s'élève. Le canot est rappelé, la bouteille reste en mer.

— Un autre jour, un courant la saisit et la jette contre les sables. Elle s'y enfonce et y demeure sans mouvement jusqu'à ce que la marée descendante l'emporte encore au milieu des eaux.

— Enfin un vent d'occident se lève, qui la porte jusqu'à un port de France. Là où finissent nos terres et s'ouvre Brest du côté de l'Amérique. Elle entre lentement sans qu'on l'aperçoive. Longtemps encore elle est repoussée par les canots lorsqu'un enfant par hasard l'amène au bord.

— Les hommes la saisissent. On l'ouvre. On admire. Le martyre [*sic*] de la science est porté au ciel.

— Le ciel de la gloire doit être ainsi conquis. O poète, c'est ainsi que tu dois jeter ton œuvre, avec un esprit calme sur l'océan des âges. Ne t'inquiète jamais des courants contraires. Que tu vives heureux ou malheureux, que tu meures avec honneurs ou malheureusement, qu'importe! La Bouteille qui porte ta pensée se nomme Imprimerie. Les vents contraires et les courants la porteront au port, au port de l'immortalité.

Il serait instructif de suivre du doigt, à mesure, entre ce plan et le poème achevé, concordances et discordances. Tel détail, prévu d'abord, s'abolira; tel autre, non encore trouvé, va surgir; ainsi à la strophe XI de l'œuvre en vers, cette image, inintelligible à ma faiblesse [1], de la fille du marin occupée à je ne sais quelle émouvante besogne occulte et versant sur son compas nautique de grosses larmes qui la gênent bien dans son travail.

Sur le manuscrit définitif du poème on lit : *189 vers. Écrit le 24 septembre 1847*; puis d'une autre encre : *relu le 7 février 1848. Je n'en suis pas mécontent. On le publiera ainsi. A. de V.* Cent quatre-vingt neuf vers? Le texte publié n'en a que cent-quatre-vingt-deux; il nous en manque sept; ils sont là, constituant une strophe de plus, que Vigny écarta, et qui trouvait place après la troisième; les voici :

La foi superbe et grave est l'humaine Science
Semant et récoltant les fruits de la Raison :
L'Homme roi de sa vie et de sa conscience;
Le Droit dans la cité, le Droit dans la maison;
Le Progrès en tous lieux, partout la découverte;
La plaine de la mer et de la terre ouverte
Au laboureur du globe errant dans sa prison.

HENRI GUILLEMIN.

1. Voir pourtant Fr. Chamoux, *Sur un passage controversé d'Alfred de Vigny*, Rev. d'Hist. de la Phil., juillet-décembre 1944.

DEUX LETTRES INÉDITES DE VIGNY

Ces deux lettres furent adressées à un poète nommé Charles Fournier. Ce personnage, qui se faisait appeler en littérature Camille Crèvecœur, a vécu de 1821 à 1886. Il fut mêlé à la fois à la vie littéraire et aux luttes politiques de l'ère romantique. En effet, il écrivit, outre de nombreux articles de critique d'art, un certain nombre de poèmes dont il semble avoir réuni l'essentiel dans un volume intitulé *Poésies* et paru en 1883 chez Dentu, où se révèlent tour à tour les influences les plus diverses. Il fut en relations, au moins épistolaires, avec un grand nombre d'écrivains auxquels il demandait des conseils littéraires ou une direction morale et sentimentale. En outre, ses convictions républicaines, non seulement lui attirèrent le ressentiment de ses proches, mais encore lui imposèrent l'exil après 1851. Il fut aux côtés de Victor Hugo à la fois à Bruxelles et à Jersey.

Les deux belles lettres de Vigny sont tout ce qui subsiste (à la suite d'un incendie qui détruisit le plus gros de la collection privée d'où elles sont extraites) d'une correspondance qui dut être assez suivie. On y verra avec quelle noble sollicitude l'auteur de *Moïse* s'employait à conseiller et à apaiser l'âme inquiète de son correspondant.

M. Lebaillif.

*
* *

17 février 1846, mardi.

Je ne sais ce que vous allez faire, mais vos lettres m'effraient pour vous. Elles sont pleines de calme et de retenue dans la forme, mais de violence au fond et de désespoir. — Je sais tout ce qu'il y a d'énergie dans les hommes doux et affables comme vous l'êtes. Si vous m'aviez confié quelque projet et demandé des conseils, je pourrais vous avertir et vous crier d'être prudent, mais que faire dans cette obscurité?

J'entrevois bien que votre famille vous afflige, mais vous ne dites pas clairement à quel propos. Je ne sais quelles armes on emploie contre vous, et pour vous défendre, aimable et trop jeune ami, encore faudrait-il savoir comment on vous attaque.

Je ne sais pas d'esprit plus juste et plus sain que le vôtre. Dans la passion même, quand vous nous la racontez, il y a un calme parfait de langage, une logique pleine de sûreté, mais une inexpérience de la vie bien désolante.

Depuis plus d'un an je ne vous ai pas voulu interroger, dans vos rares visites sur cet attachement que vous avez nourri en vous-même et attisé par tant de poésie. Ne soyez pas dupe de votre imagination : n'est-il pas possible que vous veniez à Paris passer un ou deux jours? Si vous aviez besoin de vous confier à moi peut-être votre timidité osera-t-elle me dire plus qu'elle n'ose m'écrire et je pourrai vous amener à rendre plus de justice aux sentiments de votre famille qui ont aussi leur raison et leur logique et qui viennent de vous pour retourner à vous. Vos vers sont pleins de fraîcheur, de grâce et de vérité, comment avec cette raison et ce tact s'achemine-t-on doucement vers des extravagances? Je le sais et vous le dirai, c'est par excès de bonté. On devient faible comme les petits enfans et les gens grossiers de cœur et d'esprit qui ne savent pas combien la source de cette faiblesse est rare et précieuse, en usent, en abusent et nous perdent en se riant de nous. Je vous en conjure pour vous, ne poursuivez pas avec trop d'âpreté une lutte contre votre mère et cherchez plutôt dans son cœur des conseils et un secours. Ne vous est-il plus ouvert? — Je ne sais rien, je vous parle au hazard, au milieu de bien des affaires graves que je quitte pour essayer de vous répondre. Mais jusqu'à ce que vous me disiez clairement ce qui vous arrive, tout ce que je puis est de vous assurer que je suis rempli pour vous d'amitié, d'estime et de douloureux intérêt.

ALFRED DE VIGNY.

— Craignez surtout les actes irréparables contre lesquels le repentir est inutile.

18 juillet 1858, Dim.,
6, r. des Écuries-d'Artois,
Fbg.-St-Honoré, Paris.

Eh ! à quoi bon, s'il vous plaît vous dire que je suis vivant, à vous qui ne voulez plus de la France que je ne sais pas quitter, moi? J'ai laissé à ces mêmes journaux qui vous avaient dit *mon trépas* le soin de se démentir en racontant les répétitions et les représentations de Chatterton. Les feuilles Belges s'amusent beaucoup à ce qu'il paraît quand elles ne savent que dire, à me classer comme il leur plaît, à me faire voyager, à me tuer, à me ressusciter. Il est vrai de dire qu'elles n'ont pas leurs renseignements avec une grande vitesse. Au mois de mars 1856, un cheval emporté avec ma voiture partit au moment où je mettais pied à terre et ce pied fut grièvement blessé, mais en deux mois guéri. *Un an* après les journaux Belges jugèrent à propos de me faire traîner comme Hyppolite[1] et écrivirent sur moi un récit de Théramènes, moins ennuyeux que l'autre pourtant. En général tous les jours de l'an et tous les 15 août ils ont la générosité

1. Telle est la graphie de Vigny.

de me faire sénateur, avec beaucoup de bonne grâce et cependant je puis dire le contraire de Piron :

Je ne suis rien
Sinon Académicien

et enfin Poète en silence, Poète sans aimer à publier mes vers. Toujours le même, toujours rêveur paisible, aimant mes amis, les absens comme les autres, peut-être même un peu plus et les pleurant lorsqu'ils nous quittent pour longtemps et souffrant jusques au fond du cœur lorsqu'ils nous quittent pour toujours. Hélas ! voici Briseux qui nous est enlevé, à moi, à vous aussi et avec quelle désolante rapidité ! Qu'il était loin de le penser lui-même ! Peu de jours avant il me disait : je vais chez mon frère à Corbeil, chercher le soleil dont j'ai besoin, je tousse un peu. Et son frère quelques jours après vient me dire : *il se meurt à Montpellier*. Et moi qui l'avais vu poindre et naître à la Poésie ! De même que Musset il m'avait confié ses premiers vers et tous deux emportés avant l'âge, avant moi ! C'est injuste ! Il me semble que j'ai perdu deux jeunes frères en eux. En réfléchissant aujourd'hui à ce que leur mort me laisse de tristesse je suis venu à songer combien vous avez dû vous-même éprouver de peine lorsqu'on vous a faussement attesté ma blessure mortelle. Et aujourd hui plus que jamais je me suis reproché d'avoir gardé le silence et de ne vous avoir pas rassuré de ma main, de cette main que vous aimiez à serrer dans les vôtres, lorsque nous allions perdre nos pas en rêvant de Poésie au bord de la Seine. Mais le découragement d'écrire nous saisit malgré nous, lorsque nous savons, en prenant la plume, que de toutes les choses que nous sentons ce ne sont jamais les plus intimes et les plus chères que nous pouvons dire par écrit. Mais c'est là un mauvais prétexte de la paresse. Ne devais-je pas vous rassurer sur le champ par un mot ? Votre cœur parlait si doucement et si tendrement dans votre lettre, qu'il a dû être blessé de mon silence et depuis que cette lettre m'a été donnée je l'ai toujours gardée devant moi, dans mon secrétaire, afin que sa présence me fît beaucoup de honte et me forçât à lui répondre. Ingrat que je suis ! Je l'ai relue et n'ai rien écrit ! Comment pourrez-vous encore être mon ami ?

Si vous ne m'en voulez plus, après ce que je vous dis, vous me ferez savoir si votre sort ne s'est pas un peu adouci. Ne seriez-vous pas plus heureux en France? Je ne sais rien des causes qui vous tiennent éloigné mais il me semble que, si vous le vouliez, il vous serait facile de me retrouver, ne fût-ce que pour quelques jours. Cependant je vois que malgré vos ennemis vous êtes heureux. La belle personne que vous aimiez avec une si persévérante passion et de qui vous m'avez si souvent décrit les charmes et l'idéale pureté, est devenue une jeune mère et un fils est sur vos genoux et une toute petite fille à vos pieds. Les travaux vulgaires dont vous gémissez ont,

en eux, leur beauté lorsqu'ils sont entrepris pour des êtres si adorables et si sacrés. D'ailleurs il ne me semble pas possible que les écrits les plus dédaignés par vous-même ne vous donnent pas l'occasion d'y enchâsser malgré vous quelque chose des pierres précieuses que vous saviez choisir et tailler. Votre esprit fin et habile à découvrir les idées rares de chaque sujet de réflexion doit trouver encore à s'exercer dans les travaux dont vous m'avez parlé.

Peut-être seriez-vous heureux en France et peut-être désirez-vous y revenir. S'il en est ainsi, pourquoi ne me le diriez-vous pas ? Pourquoi ne trouverais-je pas parmi mes amis quelqu'un qui pût vous aider dans ce projet si légitime de vivre plus près de vos parens et de vos amis.

Quoi qu'il en soit n'oubliez pas que toute mon amitié vous est conservée telle que vous l'avez connue et toute entière.

Alfred de Vigny.

UNE LETTRE D'ALFRED DE VIGNY AU BARON DE CROUSEILHES

Bien qu'il soit oublié aujourd'hui, Marie-Jean-Pierre-Pie-Frédéric-Domidau, baron de Crouseilhes (1792-1861), semble avoir exercé il y a cent ans une influence notable dans son cercle politique. Le baron de Crouseilhes fut reçu avocat en 1812 et devint avocat général à la cour de Paris vers 1816. En 1820 il fut appelé au conseil d'État. Trois ans plus tard on le nomma directeur de l'administration des colonies et, en 1824, secrétaire général du ministère de la justice. Il fut fait ensuite conseiller d'État en service extraordinaire et, vers 1828, conseiller à la cour de cassation. En 1845, il fut créé pair de France par le gouvernement de Louis-Philippe. Le 13 mai 1849 il fut élu représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée Législative. En 1851 il eut, pendant quatre mois, le portefeuille de l'Instruction publique dans le cabinet Roulier; et en 1856, sous l'Empire, il fut nommé sénateur.

C'aurait été en 1827, peu après le jour de l'an que le baron de Crouseilhes invita de Vigny à un rendez-vous pour faire la connaissance de Villemain. Celui-ci avait sans doute lu *Cinq-Mars* (1826) et, à titre de professeur de littérature française à la Sorbonne, il voulait en parler à Vigny. Voici la réponse de l'auteur :

Monsieur,
Monsieur le Baron de Crouseilhes
Conseiller d'État

Je connais déjà Monsieur Villemain, mon cher Baron, et c'est pour cela que je serai charmé de le rencontrer. Je place son suffrage au nombre des plus honorables que l'on puisse recevoir. Quelque embarrassant qu'il soit de s'entendre louer, je m'en console en songeant que ce sera toujours l'entendre parler, chose belle et douce pour toute oreille bien faite. Et comment voulez-vous que j'hésite lorsqu'il s'agit de revoir Madame la Baronne de Crouseilhes et vous? Présentez-lui, je vous prie, l'hommage de mon respect, et croyez que je ne perdrai volontairement aucune occasion de me trouver avec vous.

Tout-à-vous

Alfred de Vigny.

6 janvier 1827.

On sait que Vigny conserva longtemps son amitié pour le baron de Crouseilhes car, en 1841, il lui donna un exemplaire de la cinquième édition de *Stello* avec un envoi autographe.

C. Wesley Bird.

DEUX NOTES SUR LE JOURNAL DE VIGNY ET SUR « VOLUPTÉ »

I

Vigny et « Évariste Gallois »

Au tome I de la belle édition Baldensperger du *Journal d'un Poète* (Conard 1935) on lit, p. 252 (l'année est 1833) :

Pour *Chatterton* : 20 avril, Évariste Gallois à dix-sept ans, inventeur comme Pascal, s'est fait tuer par désespoir d'être méconnu. C'est le Chatterton de la Suisse. J'ai donc bien fait d'écrire *Stello*.

Vient ensuite, après l'indication de la provenance de ce passage (*Copie Dorison*), ce commentaire explicatif :

Jacques-Hubert Galloix [Jacques Imbert, disent V. Rossel[1] et J. Sellards[2]; Ymbert, écrit V. Hugo] (1807-1828) est ce jeune Genevois spleenétique qui, attiré à Paris, en 1827, par l'éclat des lettres dans la capitale, meurt en 1828 dans la maison de santé du Dr Dubois. « Galloix qui souffre vaut Byron », a écrit Victor Hugo dans *Littérature et Philosophie mêlées* (1833).

Vigny, qui a pu le rencontrer chez Soumet, Nodier, Ancelot ou V. Hugo, se trompe sur son âge et son prénom (qu'il confond avec celui du dolent Boulay-Paty).

Cette identification, à première vue fort acceptable, soulève, à y regarder de près, presque autant de difficultés qu'il y a de phrases dans le *Journal*. D'abord : « à dix-sept ans, inventeur comme Pascal » ; ces mots ne peuvent désigner qu'un éclatant génie mathématique, non pas littéraire. Notons-le en passant, toute la compassion d'Hugo n'accorde à Galloix que des dons restreints; classé parmi les esprits de second ordre, il n'a « valu Byron » que par son chant du cygne, alors qu' « il n'avait plus une idée droite dans le cerveau », et par cela même. Puis : il « s'est fait tuer ». Imbert est mort dans la maison de santé Dubois, après y avoir traîné deux ou trois mois, de phtisie aggravée par les privations, dit V. Rossel. On peut estimer, comme Hugo, que ce fut une manière de suicide, et dire avec lui : « il se laissa mourir ». C'est tout autre chose que *se faire tuer*. Enfin, ni l'âge ni le prénom ne conviennent. Erreurs? La première disparaît si l'on

1. V. Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Genève et Bâle, Lyon. H. Georg, Paris, Fischbacher, 1889-1891, t. II, p. 420-423.

2. Sellards, *Dans le sillage du Romantisme : Charles Didier (1805-1864)*, Paris, Champion, 1933, p. 9.

consent à reculer une virgule bizarrement placée, et qu'on lise : « Gallois, à dix-sept ans inventeur comme Pascal. » Nous n'en sommes du reste pas plus avancés tant qu'il s'agit du Genevois. La seconde méprise déconcerterait : Imbert, devenu Évariste, sans autre raison que la confusion alléguée, inexpliquée, avec Boulay-Paty. Et cela dans une note inscrite, selon toute apparence, sous le coup d'une douloureuse communication reçue. Car à quoi d'autre rapporter cette date du 20 avril? Pas à la mort de Gallois, succombé cinq ans auparavant. Rapport verbal d'ailleurs, sans doute, car Vigny ne sait pas au juste comment s'écrit le nom et l'enregistre tel qu'il l'a entendu.

Tout cela s'éclaircit et s'ordonne si l'on admet que Vigny n'a commis aucune inexactitude, mais parle de l'illustre mathématicien Évariste Galois, misérablement tué en duel à vingt ans sans que lui soit échu le moindre rayon de gloire, 30-31 mai 1832. C'est bien à dix-sept ans qu'élève à Louis-le-Grand, il a émerveillé son professeur Richard, en mathématiques spéciales, et commencé ses magnifiques recherches. Méconnu, il l'a été; qu'on se reporte à la cruelle série de ses navrants échecs récapitulés par M. Paul Dupuy[1]. Et si en réalité il n'a nullement cherché à en finir par ce malheureux duel du 30 mai, on n'en conçoit pas moins que Vigny ait pu résumer : il « *s'est fait tuer par désespoir d'être méconnu* ».

Une seule objection, venue de la phrase : « C'est le Chatterton de la Suisse », qui ne saurait s'appliquer à Galois. Devant la concordance des autres indications, on est fondé à soupçonner une faute de lecture. Vigny n'aurait-il pas écrit : *C'est le Chatterton de la Science?* Conjecture au moins plausible, quoique invérifiable puisque le manuscrit original est perdu; confirmable seulement si la copie Dorison révélait une *Science* aux allures de *Suisse*, d'où proviendrait aisément une leçon erronée. Qu'on se souvienne des circonstances dans lesquelles cette copie fut prise, de ce qu'en dit M. Baldensperger aux pages XV-XVI de son Avant-Propos.

Il n'y a pas lieu de démontrer que ce n'était pas uniquement du sort des jeunes poètes, mais de celui de la jeune élite intellectuelle, que s'inquiétait Vigny. On le sait assez; et puis on songe aussitôt à *l'élixir de la Science*; et si la théorie des équations n'est pas de la poésie au sens ordinaire du mot, les études *Des constellations des hautes latitudes* n'en sont pas non plus. Le testament scientifique d'Évariste Galois rappelle le déchirant message de la *Bouteille à la Mer*.

Il serait intéressant de savoir qui, en avril 1833, renseigna Vigny sur Galois, dont les papiers ne furent publiés par Liouville qu'en 1846. Est-ce du côté saint-simonien, parmi les connaissances de Vigny, qu'il faut chercher l'homme capable dès alors de comparer ou de faire comparer Galois à Pascal?

1. P. Dupuy, *La Vie d'Évariste Galois*. Annales de l'École Normale Supérieure, 3e série, t. 13, 1896; et Cahiers de la Quinzaine, 5e série, 2e cahier, 1903.

II

Le lac et le rocher dans « Volupté »

On sait le rôle joué, dans *Volupté*, par la « grande image allégorique » du chapitre IX, le lac et le rocher; suivie de prolongements et de rappels par tout le livre, elle exprime ce que sont chacun, et l'un pour l'autre, M. et Mme de Couaën, Victor Hugo et Adèle. La sombre étreinte, par le rocher, du beau lac.

L'image en soi ne laisse pas d'intriguer; quoi qu'en ait dit Aymard de la Tour du Pin, dans sa lettre si remarquable, elle n'est pas vraiment sanbovienne. Pas plus qu'au rêve véritable (dont Sainte-Beuve d'ailleurs ne fait pas usage), elle ne se rattache au demi-rêve, celui que subit Amaury, le carrefour dans la forêt, vision tout intérieure, sans point de départ ni d'appui dans l'apport immédiat des sens. Encore moins est-ce un emblème à la façon de la colline éclairée ou du lilas blanc du chapitre XVI. Là, des sensations normales, des objets familiers, par un assemblage fortuit ou fugitif, déclenchent un parallèle moral. La composition allégorique du paysage du lac exclut ce que cherchait Sainte-Beuve, cette « participation à la langue universelle », où « plus la matière [devient] légère, plus les signes volatils et insaisissables, et plus ils [sont] pénétrants ». Statique, insistant, déchiffrable, le tableau se laisse examiner à loisir, encore que purement imaginaire, fabriqué des réminiscences irlandaises de Mme de Couaën, auxquelles ne s'adjoint aucune empreinte de ce genre dans la mémoire d'Amaury. L'idée de haut pays est tellement absente de *Volupté*, à part ce site si spécial, que « la montagne », « l'éternelle montagne », c'est la falaise de Saint-Pierre-dé-Mer.

A quoi attribuer cette intrusion d'un spectacle alpestre chargé d'un message si particulier? Il semble que la lumière se fasse, quand on lit le Fragment d'un Voyage aux Alpes, datant de 1825, paru dans *Victor Hugo raconté*.

Victor Hugo raconté est bien postérieur à *Volupté*, et la publication du *Voyage* en album illustré, annoncée par Levavasseur et Canel, était restée à l'état de projet. Mais dès 1829 et 1831, le manuscrit, scindé en deux tronçons, avait fourni deux articles à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux Mondes*. Sainte-Beuve donc, quand il n'aurait pas vu ce manuscrit — ce qui serait étrange — n'avait pu manquer de lire, aux pages 292-293 de la *Revue de Paris*, t. V, la description du *Lac Vert* :

> ... Après avoir gravi péniblement un chemin encombré de pierres roulantes, qui sonnent sous le pied des mulets, on traverse le village de Chède, et on laisse la belle cascade derrière soi, pour s'enfoncer dans la montagne. La route est ici quelque temps ombragée de grands chênes, de bouleaux, de hauts mélèzes qui entremêlent leurs branches, et emprisonnent la vue sous

un toit de verdure. Tout à coup le taillis s'ouvre et s'écarte comme à plaisir. Un spectacle rempli d'un charme inattendu est devant vos yeux. C'est un petit lac, que l'on nomme, je crois, le *Lac Vert*, à cause du gazon épais qui en tapisse tous les bords, et le fait ressembler à un miroir de cristal bordé de velours vert. Ce lac, dont le flot conserve une inaltérable limpidité, a, dans la fraîcheur de son aspect, dans la grâce de ses contours, quelque chose qui contraste d'une manière délicieuse avec la sombre sévérité des montagnes au milieu desquelles il est jeté. On se croirait magnifiquement transporté dans une autre contrée, sous un autre ciel, si le Mont Blanc n'était pas debout, à l'horizon, avec ses dômes de neige, ses glaciers, ses formidables aiguilles, et ne venait, comme jaloux des impressions douces qui osent naître si près de lui, projeter son image menaçante jusque dans l'eau paisible du Lac Vert.

J'ignore par quel fil invisible, par quel conducteur électrique les choses de la nature touchent aux choses de l'art; mais à l'instant même me revinrent à l'esprit ces grandes créations du vieux Shakespeare, où toujours domine une haute et sombre figure, qui, dans un coin du drame, se reflète dans une âme limpide, transparente et pure; œuvres complètes comme la nature, où il y a toujours une Ophélia pour Hamlet, une Desdemona pour Othello, un Lac Vert pour le Mont Blanc.

Hugo a-t-il pu lire *Volupté* sans y reconnaître l'emprunt, — peut-être point fait, au surplus, pour entièrement lui déplaire?

Il ne serait pas impossible qu'un geste pareil, quoique beaucoup moins clair, eût été ébauché dès le chapitre IV. M. de Couaën s'y engageait, avec ses disciples, sur une voie « fausse, impossible et qui n'aboutissait pas », le long d'une langue de sable sur une plage périlleuse, « sans vouloir reconnaître », dit Amaury, membre de la bande, « que nous tournions le dos à la terre, et que la marée montante du siècle, qui nous avait dès longtemps coupé l'unique point de retour, gagnait à chaque moment sous nos pas ». N'est-ce pas là un écho voulu de la *Rêverie d'un Passant à propos d'un Roi*? Avertissement politique dans la pièce des *Feuilles d'Automne*, et répété comme tel dans *Volupté*, d'où il peut, si l'on adopte le chiffre de M. Christian Maréchal, être transposé dans l'ordre littéraire.

Henriette Bibas.

COMPTES RENDUS

Société toulousaine d'études classiques, **Mélanges.** Tome I. Un vol. in-8° de VIII-343 p. Toulouse, Privat, 1946.

La publication de *Mélanges* est un bon signe de la reprise de l'activité scientifique. Ceux-ci se recommandent par la valeur des mémoires relatifs à l'Antiquité classique et à la littérature française qui le composent, et par le témoignage qu'ils apportent sur une époque riche de douleurs et de gloire. Trois des auteurs étaient prisonniers de guerre ; derrière les barbelés ils ont complété leurs travaux, ou en ont composé de nouveaux ; un autre, Raymond Naves, qui avait déjà publié des œuvres importantes, fut déporté en 1944 et mourut à Auschwitz.

Sept mémoires concernent la littérature française. A. Morgenthaler établit de suggestifs rapprochements entre les vers de Villon et les testaments comiques qui ont été rédigés en latin entre le IVe et le XVIe siècle. M. Bulard décrit deux manuscrits d'un *Mistaire de la mort et passion de N. S. J. C.*, imité de Gréban et de J. Michel, qui fut joué trois fois pendant le XVIe siècle à Bessans, arrondissement de Saint-Jean de Maurienne. Il suppose avec vraisemblance que plusieurs des mystères qui étaient joués dans cette haute vallée furent apportés par les pèlerins qui passaient par le Mont-Cenis. Il signale le lien qui existait entre un certain nombre de ces pieuses représentations et les épidémies de peste. Nous devons signaler surtout la carte qu'il a dressée des représentations de mystères en Maurienne de 1540 à 1805 : c'est la seule carte dramatique que je connaisse. Quand on entreprendra sérieusement l'étude de la vie dramatique dans nos petites villes et nos villages, il faudra, à son exemple, dresser des cartes régionales.

L. Herland précise, d'après les *Discours* et la dédicace de *Don Sanche*, la notion de tragique chez Corneille. Notre poète veut inspirer non la terreur, mais la pitié, à laquelle se mêle l'admiration. Son système tragique « représente tout ce qu'il peut rester de tragique dans une conception chrétienne de la vie, fondée sur la croyance à la liberté humaine et à la justice divine ». R. Naves résume les opinions de théoriciens des XVIe et XVIIe siècles sur la trop fameuse *catharsis*, et montre que, sur ce point, en rejetant le dogme de la fin morale de la tragédie, l'abbé Batteux devance les commentateurs modernes.

J. Marsan distingue diverses tendances dans le retour à l'hellénisme après 1840. M. Hily analyse les travaux que Mérimée a consacrés à l'histoire romaine, et spécialement à César. Enfin, A. Aymard démontre irréfutablement que l'*Histoire des Perses* de Gobineau contient de nombreux plagiats de Grote et est dépourvue de méthode scientifique ; ce mémoire fut lu en 1944, à un moment où nos racistes et nos collaborationnistes menaient grand tapage autour du nom de Gobineau : il était de bonne guerre de montrer comment travaillait leur grand homme.

Raymond Lebègue.

DENISE MÉTRAL, **Blaise de Vigenère archéologue et critique d'art (1523-1596)**. Un vol. in-8° de VIII-324 p. Paris, Droz, 1939, 8 planches.

L'auteur de cette thèse a exploré avec succès des *terrae incognitae*. Vigenère, dont les savants du XVIIe siècle ont souvent comparé les traductions à celles d'Amyot, est tombé ensuite dans l'oubli et, pour les historiens de notre Renaissance, ce n'est plus qu'un nom. Mlle Métral fait revivre ce polygraphe, qui, par ses connaissances encyclopédiques, représente bien l'humanisme de la Renaissance. Grâce à des recherches minutieuses elle a pu reconstituer sa vie, ses séjours en Italie, et elle a dressé la liste de ses ouvrages aussi variés que nombreux.

Mais elle n'a voulu examiner à fond que les parties archéologiques et artistiques de son œuvre[1]. C'est là le principal intérêt de sa thèse; car jusqu'à présent nous étions mal renseignés sur la littérature d'art et d'archéologie en France au XVIe siècle. Mlle Métral a analysé les commentaires dont Vigenère a enrichi ses traductions de Tite-Live, de César et de Philostrate, et elle nous en révèle la valeur. Il devançait les savants modernes en mettant l'archéologie au service de l'histoire; il s'intéressait particulièrement à la numismatique, à l'épigraphie, aux statues antiques, aux usages des Romains. Il a assez d'esprit critique pour comparer le récit de Tite-Live à ceux d'autres historiens et aux documents figurés, et il blâme l'historien romain d'avoir plus de soin de « ses harangues et de la beauté de langage » que de l'exacte vérité.

Ses goûts artistiques sont assez larges; s'il n'aime pas l'art gothique, du moins fait il exception pour les flèches de Strasbourg et de Fribourg; il admire les Anciens et les Italiens du XVIe siècle, en particulier Michel-Ange, qu'il a fréquenté à Rome et dont il nous rapporte divers propos.

Comme ses contemporains, il accordait beaucoup d'attention aux choses rares et curieuses, aux hiéroglyphes, à l'alchimie.

Cet utile et savant ouvrage se termine par une précieuse bibliographie des ouvrages d'archéologie romaine et d'art qui ont été publiés en France et dans les pays voisins entre 1500 et 1610[2].

R. LEBÈGUE.

JULES MOUQUET et W.-T. BANDY, **Baudelaire en 1848. « La Tribune Nationale »**. Éditions Émile Paul Frères, 1946, in-8°, 340 p.

M. Mouquet continue la série de ses études baudelairiennes en nous présentant avec M. W.-T. Bandy des documents pittoresques sur Baudelaire en 1848. Si quelques documents nous sont connus, ils étaient souvent difficiles à consulter. D'autres forment de véritables trouvailles.

Après avoir reproduit quelques lettres à sa mère, qui montrent « la grande détresse » de Baudelaire à la veille de 1848, les éditeurs racontent comment Baudelaire se mêle à la vie des clubs et des journaux, à partir des journées de février. Ils pensent que nous ne sommes pas « peu surpris de trouver le nom de Baudelaire » (p. 13) dans la liste des membres de la Société Républicaine Centrale, le fameux club Blanqui. Un long passage, pris dans les *Mémoires d'un Septuagénaire*, de Toubin, décrit la séance populaire, où Baudelaire attaque durement Alphonse Esquiros, qui se porte candidat aux élections. J'espère revenir dans un prochain travail sur les relations de celui-ci avec le poète des *Fleurs*.

1. Les traductions de Vigenère font l'objet d'une thèse qui, si les circonstances le permettent, sera bientôt terminée.

2. Signalons p. 303 et suiv. le programme des leçons de latin, de français et d'histoire qui étaient données au fils du duc de Nevers. Çà et là, des mots latins et grecs sont estropiés. P. 269, lire *Chaumeau*, et non *Chameau*. P. 45, il faut sans doute corriger *figurions* en *tugurions*.

MM. Mouquet et Bandy ont trouvé que Baudelaire fut, un certain temps, secrétaire de la rédaction de la *Tribune Nationale*. La *Tribune Nationale* eut quelques numéros spécimens aux mois de février et de mars; ces numéros annonçaient un journal plutôt révolutionnaire. Elle change de couleur et paraît irrégulièrement du 15 avril au 6 juin comme journal modéré. Un chapitre veut prouver que nous devons certains de ses articles à la plume de Baudelaire.

Des documents plus connus montrent ensuite un Baudelaire qui, sans avoir de convictions politiques, « prit part comme insurgé aux journées de juin » (p. 43). Les éditeurs prouvent que Baudelaire a collaboré en octobre au *Représentant de l'Indre*, journal à tendance modérée, dont le livre reproduit quelques articles. Ils attribuent aussi un article du *Salut Public*, « la Curée », à Baudelaire, et le rattachent à l'*Éloge de M. le général Aupick* prononcé dans le Sénat, en 1858, par le baron de Lacrosse. Quelques remarques sur Baudelaire et la littérature en 1848 précèdent la publication presque intégrale de la *Tribune Nationale*. Les articles et la Revue des Journaux, ainsi que bien des nouvelles et des échos sont reproduits. Des notes, une bibliographie et l'*Index* terminent le livre.

Pour attribuer certains articles à Baudelaire, les éditeurs citent des « expressions imagées, qui ne sont pas d'un écrivain vulgaire », des déclarations et des maximes, où « nous retrouvons son ton tranchant et péremptoire » (p. 29). On ferait bien de se rappeler ici les critiques de M. J. Pommier dans son dernier livre sur Baudelaire. A l'époque révolutionnaire, dont nous parlons, on trouve des articles marqués d'une grande hardiesse d'expression, d'un style vivant, concis et péremptoire, sans qu'on puisse les attribuer à un grand écrivain. La collaboration à la *Tribune Nationale* ne semble pourtant ni douteuse, ni peu intense.

Quant au chapitre sur Baudelaire et le général Aupick, voici les faits. Dans son éloge funèbre de celui-ci, le baron de Lacrosse fait allusion à l'outrage infligé au défunt par une « main impie ». Celle-ci avait représenté le général comme « mendiant » dans une feuille publique de 1848. Les éditeurs ont recherché l'article incriminé et son auteur. Ils reconnaissent dans le petit article « La Curée », inséré dans le *Salut Public*, du 1er (ou 2) mars, « la griffe de Baudelaire » (p. 72). Ils trouvent naturel que Baudelaire ait porté un exemplaire au général Aupick, ainsi qu'il en avait porté un à l'Archevêque et un à Raspail. Le général se serait senti attaqué personnellement, — les relations de Baudelaire et du général n'étaient pas tendres à cette époque, — mais il aurait pardonné plus tard.

L'article « La Curée » cependant traite en termes généraux, sans indication de nom, un sujet dont parlent bien des feuilles révolutionnaires. Il attaque les « mendiants de places », qui étaient nombreux à l'époque, et particulièrement nuisibles aux « républicains de la veille ». Le complément « de places », qui est ajouté à « mendiants », confère à ce mot un autre sens qu'il n'a pas dans l'éloge funèbre, où il est pris dans son sens strict. Mais on conçoit qu'il soit resté pourtant dans la mémoire irritée de la victime. — Après cela, il n'est pas exactement prouvé que l'allusion vise l'article de Baudelaire. Quand le baron de Lacrosse dit qu'il ne nommera pas « la feuille publique » à laquelle il pense, on croirait volontiers qu'il s'agit d'un journal plus important que le très éphémère *Salut Public*.

Au total, les éditeurs ont le mérite de rassembler dans un cadre chronologique bien défini des documents importants pour l'étude d'un grand écrivain. Quelques articles entreront sans doute dans l'œuvre authentique de Baudelaire, ou du moins dans la série de ses œuvres en collaboration. La publication d'un de ces journaux tout à fait oubliés est un bon miroir de l'époque, et la *Revue des Journaux*, cette anthologie des feuilles républicaines en 1848, trouvera bien des lecteurs curieux.

J. V. D. Linden.

Henri Klerkx, **Paul Bourget et ses idées littéraires**. Nimègue, Dekker et van de Vegt, N. V., 1946, in-8°, 201 p.

Dans une thèse de doctorat M. Klerkx étudie les idées littéraires de Paul Bourget, qui renie le naturalisme pour devenir un critique psychologue d'abord, un critique moraliste et sociologue ensuite.

Après avoir décrit l'enfance et la jeunesse de Bourget, les influences qu'il a subies et sa première collaboration aux Revues, M. Klerkx analyse l'édition princeps des *Essais* (1883), où les traces du déterminisme sont apparentes. L'originalité du livre ne peut pourtant pas être contestée. Si Bourget rejette avec Sainte-Beuve et avec Taine « la critique à conclusions impératives » (p. 28), il prend partie contre Sainte-Beuve en prétendant que l'auteur ne doit pas « apparaître à travers tel ou tel document intime, mais à travers son œuvre » (p. 31). Paul Bourget examine surtout l'influence de l'auteur sur la société. En cela il diffère de Taine qui s'occupe, en particulier, de l'influence de la société sur l'auteur. Aussi Taine a-t-il étudié de préférence des écrivains non contemporains, tandis que Bourget opte pour la « critique des œuvres qui n'ont pas le recul de l'histoire, qui ne sont pas entrées dans ce que la loi définit le « domaine public », et qui, déjà, n'appartient plus au présent. Cette critique concerne un passé immédiat » (p. 34). Il y a un accent de confession dans cette critique qui devient ainsi plus pénétrante. Dans ses *Essais*, Bourget a examiné et défini d'une manière saisissante les grands courants de la pensée à la fin du siècle : « le pessimisme, la décadence, le dilettantisme, le dandysme, la dualité des artistes et de l'homme en général » (p. 40). M. Klerkx expose clairement l'attitude de Bourget lui-même envers ces courants.

Le chapitre sur « Le Critique moraliste » met l'une à côté de l'autre l'édition princeps des *Essais* et l'édition de 1899. Cette confrontation montre quel chemin a parcouru un écrivain qui a renoncé au point de vue « scientifique » pour faire ressortir la responsabilité de l'auteur. La même analyse est continuée dans le chapitre sur « Le Critique sociologue ». Elle prouve que les différences de la position de Bourget sont importantes, quoiqu'il ait lui-même souligné toujours le caractère graduel de son développement.

Un nouveau chapitre nous instruit des théories du grand romancier sur le roman, en indiquant comme caractéristiques l'objectivité, l'importance du sujet, l'étude des causes et la crédibilité, la composition logique et le style. Quelques remarques sur l'analyse psychologique, le roman de mœurs, le roman historique et la nouvelle terminent ce chapitre.

L'influence de Bourget est encore difficile à établir. Aussi M. Klerkx ne fait-il que décrire dans quelques paragraphes les rapports entre Bourget et des écrivains comme Maurras, Daudet, Seillière, Lasserre, Bloy, Nietzsche et Hermann Bahr.

Dans cette thèse, Bourget est cité continuellement pour expliquer lui-même son œuvre et ses idées. Cette méthode nous place dans l'atmosphère de l'époque et de l'écrivain. On est frappé par l'adresse du critique à trier et à comparer. Son livre est une bonne contribution à l'étude d'un écrivain qui, après 1945, appartient bien plus à l'histoire qu'avant 1940.

J. V. D. Linden.

Paul Arnold, **Frontières du théâtre**. Éditions du Pavois, 1946, in-8°.

Ce livre étudie un aspect très particulier de l'art dramatique : la manière de rendre sensibles au spectateur les rapports qui, dans l'esprit du poète, existent entre le monde perceptible qu'habitent ses héros et les mondes, réels ou imaginaires, que le croyant appelle divins et infernaux. Au problème si clairement posé en tête de l'avant-propos, le livre de M. Paul Arnold, opérant par approximations successives à travers l'analyse d'ouvrages

de certains dramaturges, d'Eschyle à Strindberg et Claudel, apporte une réponse qui commande à la fois la définition d'un théâtre dit « cosmique », une philosophie de l'histoire du théâtre et des vues sur la forme dramatique.

1° Le théâtre des héros consultés par M. Paul Arnold exprime une certaine relation « mystique », que cet adjectif renvoie à la présence de forces invisibles à côté des hommes ou à une union intime de l'âme au divin. Or, il se trouve que ces poètes de la relation mystique sont aussi de profonds psychologues. C'est que la préoccupation mystique les a conduits en présence d'un homme infiniment plus grand que celui de la conscience claire, raisonnante et socialisée : ils ont été les devins du subconscient dans ses rapports avec le surnaturel, mode du subconscient que M. Paul Arnold appelle « métapsychique ».

Ceci dit, il reste un écart entre « mystique » et « métapsychique ». Si nous avons bien compris la conclusion presque trop dense, dans la mesure où la mysticité conduit au métapsychique, elle affine le sens psychologique du poète; dans la mesure où elle dépasse le métapsychique, elle perd le psychique. Autrement dit, quand le théâtre présente l'homme dans sa relation au surnaturel, psychique et métapsychique, conscience et subconscience demeurent unies dans le drame comme dans la réalité. Mais il y a, dans la ferveur mystique, un mouvement qui pousse l'esprit vers le pur surnaturel détaché de la nature humaine : que le personnage devienne un simple porte-parole de son Dieu, comme le Joad d'*Athalie*, que le poète vise, comme Strindberg, à une appréhension immédiate du mystère, le drame se trouve coupé du monde hors duquel il n'est plus un drame, c'est-à-dire une action. Aussi M. Paul Arnold réserve-t-il le mot « cosmique » pour ce drame de l'homme intégral qui se joue jusqu'aux « interférences » du visible et de l'invisible, *sans sacrifier l'un à l'autre, joignant le subconscient comme une âme à un corps.*

2° Ce drame de l'homme intégral apparaît au terme d'une enquête qui, par son ordre chronologique, dessine un progrès. Plus exactement : une série d'approches concrètes par rapport à une dramaturgie idéale qui, par son caractère idéal, ne peut guère habiter que l'avenir. L'auteur n'entend certes pas dire que Strindberg est supérieur à Eschyle ou Racine à Shakespeare; mais les œuvres d'Eschyle, de Shakespeare, de Racine, de Strindberg représentent quelques-unes des expériences privilégiées qui révèlent la signification du théâtre, chacune à leur manière : s'il n'y a point progrès dans la valeur poétique et dramatique des œuvres au cours de l'histoire, du moins y a-t-il progrès dans la technique de la représentation des éléments immatériels et ineffables de l'être humain.

3° C'est dire que la définition à laquelle son enquête aboutit ne porte pas sur une essence abstraite, mais sur des procédés de construction dramatique. A aucun moment, M. Paul Arnold n'oublie que l'action est dramatique *dans et par la représentation*. Lorsqu'il analyse la structure spirituelle d'une œuvre, appréciant sa qualité psychologique et sa profondeur métaphysique, il souligne sa convenance ou l'écart entre ce qu'elle veut dire et la manière dont elle le dit. Une idée vraiment théâtrale exige telle forme et refuse telle autre. La vision du monde d'Euripide commande une autre extériorisation que celle de Sophocle.

Le drame cosmique exclut, par définition, une esthétique réaliste qui ne s'arrêterait qu'au sensible. Mais il se méfie également d'un symbolisme trop schématique qui, au contraire, se détacherait du sensible. « Seule une stylisation de l'humain, limitée de toutes parts par la vraisemblance, peut et doit porter le plus haut l'expression théâtrale. C'est sur cette image stylisée de l'homme que, dans un suprême raffinement, le poète saura projeter les reflets de l'âme profonde.... » Plus spécialement, « une prose incantatoire », dont l'œuvre de Claudel offre un exemple, « enveloppant l'auditeur dans

une ambiance de chaleur cordiale et de rythmes subtils, tend à créer un état second et à déclencher de la sorte, dans son esprit, l'intuition dont bénéficia le poète », « sonorisation extrêmement discrète de nos états intérieurs et des multiples colloques que nous entretenons peut-être, à notre insu, avec des mondes invisibles ».

Ce livre soulève plus de problèmes encore que n'en suggère cette trop rapide esquisse. Contentons-nous d'indiquer quelques directions de recherches.

Un premier groupe de questions intéresserait la métaphysique plus que l'esthétique. M. Paul Arnold semble appartenir à la famille des esprits sensibles à la continuité. Entre la mystique des primitifs et celle des sociétés supérieures, entre la conception antique du sacré et celle du christianisme, entre les diverses formes du « métapsychique », il est porté à ne voir que des différences de degrés, immenses, bien sûr, mais non de nature. On voit aisément, ici, les thèmes possibles de la discussion.

D'autre part, l'histoire qu'il consulte aboutit au drame cosmique de sa conclusion, par suite d'un choix. Or, un choix peut n'être point partial — on admire ici, au contraire, l'objectivité des analyses, — mais il est, par définition, partiel. Ni Aristophane, ni Molière, ni Beaumarchais ne sont conviés à ce « banquet », *symposium*, du théâtre. Non que M. Paul Arnold ne s'intéresse pas à la tradition comique — son article sur la *Commedia dell'arte* prouve qu'il a beaucoup à dire de ce côté, — mais tout se passe comme si une certaine pureté cosmique éliminait le comique. N'y a-t il pas, alors, une grave question qui se pose? Pour être pur, le drame ne risquerait-il pas de n'être plus intégral?

Cette dernière question commande naturellement une discussion sur la forme dramatique. Personne, semble-t-il, ne songerait à réhabiliter le réalisme qui se trouve condamné par la nature même d'un art vivant de conventions. Toutefois, si la comédie existe à côté de la tragédie, si des éléments de comédies peuvent trouver place au sein même de la tragédie, une certaine diversité de styles est requise et, si l'on nous permet une expression barbare, un « pluralisme esthétique » serait imposé par les multiples aspects de l'action.

Si les meilleurs livres sont ceux qui provoquent le dialogue, *Frontières du théâtre*, à coup sûr, possède cette vertu.

Henri Gouhier.

CHRONIQUE

Sauf des exceptions qui se justifient d'elles-mêmes, nous n'indiquons pas l'année des numéros de revues cités dans cette chronique quand c'est l'année en cours.

Le dépouillement des revues de 1946 est dû à M. Roger Pierrot.

GÉNÉRALITÉS

— Bibliographie des œuvres de Paul Hazard établie par G. Saintville. Extrait, paginé 99-153, du numéro de la *Revue de Littérature comparée*, consacré à Paul Hazard. — On peut ajouter au travail de G. Saintville (p. 152) : La Mort de Paul Hazard [signé A. P.], dans : *Formes et Couleurs* (Lausanne), nº 3 (1944), p. 81.

— H. Gouhier. Sens du tragique. — *Revue Théâtrale*, nº 1, mai-juin 1946, p. 26-34.

Poésie. M. François. Poésie pure et art pour l'art. — *The French review*, octobre 1946, p. 14-17.

Roman. G. Simenon. Le Romancier. — *The French review*, February 1946, p. 212-229.

XVe SIÈCLE

Villon. — G. Frank. Villon's adversary. — *Modern Language notes*, February 1946, p. 113-115.

XVIe SIÈCLE

Brantôme. — Rat (Maurice). B. et les « Dames ». — *Mercure de France*, mars.

Du Bellay. — J.-G. Fucilla. A Sonnet in Du Bellay's *Antiquitez de Rome*. — *Modern Language notes*, April 1946, p. 260-262.

Estienne (Charles). — B. Weinberg. C. E. et Jean de La Taille. — *Modern Language notes*, April 1946, p. 262-265.

La Boétie. — Calemard (J.). L'Édition originale de *La Servitude volontaire*. — *Bulletin du Bibliophile*, mai et juin.

La Taille (Jean de). — *Voir* Estienne (Charles).

Montaigne. — C. Dedeyan. Les Habits anglais de Michel de M. — *Revue de l'Alliance française*, juillet 1946, p. 16-18.

— Ellerbroek (G. G.). Un adversaire hollandais de Montaigne : Johan van Beverwijck. — *Neophilologus*, januari.

— C. R. par H. Carrington Lancaster de : l'Influence du voyage de M. sur les Essais, par Imbrie Buffum. Dissertation. Princeton University, 1946, VIII-153 p. — *Modern Language notes*, May.

Rabelais. — Françon (Marcel). Sur un passage de *Pantagruel*. — *Modern Language notes*, February.

Ronsard. — Saulnier (Verdun L.). La Réputation de R. au XVIIIe siècle et le rôle de Sainte-Beuve. — *Revue Universitaire*, mars-avril.

XVIIe SIÈCLE

Bergerac (Cyrano de). — M. Blanchot. L'Homme noir du XVIIe siècle. — *Saisons*, n° 2, printemps 1946, p. 69-80.

Billard (Claude). — L. E. Dabney. Claude Billard's poem on *La Milice chrétienne* (1620). — *Modern Language notes*, March 1946, p. 183-184.

Corneille (Pierre). — Bray (René). Essai de définition du génie cornélien. — *La Nef*, février.

Descartes. — F. Baldensperger. Suffirait-il de D. ? — *Le Monde français*, septembre 1946, p. 16-26.
— É. Henriot et R. Sudre. D. — *Érasme*, nos 5-6, mai-juin 1946, p. 136-144.
— Thibaudet (Albert). Racines historiques du Cartésianisme. — *La Nef*, mars.

Fontenelle. — B. A. Morrissette. M. Langlois' rentenable attribution of *La Princesse de Clèves* to F. — *Modern Language notes*, April 1946, p. 267-270.

La Fayette (Mme de). — *Voir* Fontenelle.

La Rochefoucauld. — Marchand (Jean). Bibliographie des œuvres de La R. — *Bulletin du Bibliophile*, janvier et suiv.

Molière. — P. Guth. *La Princesse d'Élide* au Théâtre-Français. — *La Revue Théâtrale*, n° 2, août-septembre 1946, p. 274-278.
— Moreau (Pierre). A propos d'un texte d'agrégation [Interprétation du caractère d'Alceste]. — *Revue Universitaire*, janvier-février.

Montaigne. — De Boer (C.). Montaigne maakt een « thema ». — *Neophilologus*, 31te jaargans, aflevering 3, 1947.

Pascal. — Blanchot (Maurice). Note sur P. — *L'Arche*, n° 26.
— Lambert (Pierre-Marie). P. mathématicien, cité dès 1640. — *Bulletin du Bibliophile*, mai.
— G. Le Roy. La notion d'expérience d'après P. — *Revue de Métaphysique et de Morale*, juillet 1946, p. 200-238.
— Messinne (Dr Jules). L'édition originale collective des *Provinciales*. — *Bulletin du Bibliophile*, juin.
— Sorel (Georges). Bergson et P. (Lettre inédite de B.). — *La Nef*, juillet.

Racine. — G. May. A propos de quatre vers de *Phèdre*. — *Modern Language notes*, May 1946, p. 334-337.
— Papeloux (Gaston). *Phèdre* et la musique racinienne. — *Centres*, n° 8, 30 juin.
— J. Pommier. Comment R. construisait *Phèdre*. — *La Revue Théâtrale*, n° 2, août-septembre 1946, p. 147-164.
— C. R. par Georges May de : Examen des remarques de Racine sur l'Odyssée écrites à Uzès en 1662, par Gaston E. Broche. Paris, 1946. — *Modern Language notes*, May.

Scudéry (Georges de). — Cauchie (M.). Les Premières poésies de S. — *Mercure de France*, janvier.

Théâtre. — Deierkauf-Holsboer, S. Wilma. Les représentations bilingues à l'Hôtel de Bourgogne en 1612. — *Modern Language notes,* April.

Vaugelas. — Adam (Antoine). Pour le troisième centenaire des *Remarques* de V. — *Mercure de France,* juin.

XVIIIe SIÈCLE

Beaumarchais. — L. Jouvet. B. vu par un comédien. — *Revue de l'Alliance française,* décembre 1946, p. 8-10.

Chénier (André). — Baldensperger (F.). Un témoignage allemand sur la mère d'A. C. en 1777. — *Revue de Littérature comparée,* janvier-mars.

— Schaffer (Aaron). A Theocritean Idyll in French poetry. — *Modern Language notes,* May.

Diderot. — Charlier (G.). Diderot et la Hollande. — *Revue de Littérature comparée,* avril-juin.

La Mettrie. — Astruc (Pierre). Julien-Jan Offray de La M. — *Le Progrès médical,* 10-24 août.

Le Blanc (Abbé Jean-Bernard). — H. C. Lancaster. Mme Monod-Cassidy, abbé L. B., Montfleury et Le Franc de Pompignan. — *Modern Language notes,* May 1946, p. 337-339.

Le Franc de Pompignan. — *Voir* Le Blanc (Abbé Jean-Bernard).

Marivaux. — Braspart (Michel). M ou le poids de la légèreté. — *La Nef,* septembre.

— P. Laborde. Un problème d'influence : M. et « El si de las niñas ». — *Revue des Langues romanes,* 1946, p. 127-146.

— Roy (Claude). Lire Marivaux. — *Revue de Paris,* janvier.

Montfleury (Antoine de). — *Voir* Le Blanc (Abbé Jean-Bernard).

Parny (Évariste). — Lebaillif (Michel). De P. à Baudelaire. — *Revue Universitaire,* janvier-février.

Rousseau (Jean-Jacques). — Cohen (Henri). De l'origine de l'inégalité.... Analyse critique du discours de J.-J. — *Forge,* n° 4, juin-juillet.

— Debesse (Maurice). La Psychologie de l'adolescence dans l'*Emile.* — *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg,* novembre 1946, p. 1-11.

— J. Galloiti. Le Bon sauvage avant J.-J. Rousseau. — *Le Monde français,* novembre 1946, p. 380-392.

— Groethuysen (Bernard). La liberté selon R. — *La Nef,* août.

Vauvenargues. — A. Fayol. V. — *Culture humaine,* n° 5, mai 1946, p. 195-202.

Voltaire. — A. Fayol. V. Ses idées politiques, son rôle social. — *Culture humaine,* n° 12, décembre 1946, p. 466-474.

— H. Loss. An analogue of l'*Ermite* in Zadig. — *Modern Language notes,* February 1946, p. 115-118.

XIXe SIÈCLE

Balzac (H. de). — Lettres à l'Étrangère (7 août 1847-décembre 1847). — *Revue de Paris,* août.

— Bory (Jean-Louis). B. et les ténèbres. — *Le Monde français,* avril.

— Parménie (Antoine). Avec B. sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève. — *Le Livre et ses Amis,* février.

— Vigneron (Robert). Une édition inconnue de la *Comédie humaine*. — *Modern philology*, vol. 44, 1946-1947, p. 165.
— *Voir* Proust.

Barbey d'Aurevilly. — Béguin (Albert). B. d'A. — *La Revue nouvelle*, 1er mai.

Baudelaire. — Lettre inédite à Eugène Pelletan. — *Seine*, n° 1, janvier 1946, p. 17-19.
— Bataille (Georges). Baudelaire « mis à nu ». L'analyse de Sartre et l'essence de la poésie. — *Critique*, janvier-février.
— Blin (Georges). Jean-Paul Sartre et B. — *Fontaine*, nos 59 et 60.
— Gallas (R. K.). B. et l'âme espagnole. — *Neophilologus*, 31te jaarg., aflevering 3, 1947.
— *Voir* Parny.
— *Voir* Sainte-Beuve.

Béranger. — *Voir* Vigny.

Chateaubriand. — G. Faure. C. et la montagne. — *Revue de l'Alliance française*, septembre 1946, p. 6-8.
— C. R. par K. R. Gallas de : Carlos Lyne, Chateaubriand as critic of French literature (The Johns Hopkins Studies in Romance literature, vol. 46). — *Neophilologus*, April.
— C. R. par Henri Peyre de : Itinéraire de Paris à Jérusalem, éd. critique par Émile Malakis. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1946, xxxviii-408-492 p. — *Modern Language notes*, March, p. 200.

Daudet (Alph.). — Pottecher (Maurice). Portraits et Souvenirs : A. D. — *Le Monde français*, août.

Dumas père (Alexandre). — *Voir* Vigny.

Duranty. — Parturier (M.) et Albert de Luppé. La naissance de D. Fin d'une légende. — *Bulletin du Bibliophile*, avril. [Tirage à part à 140 ex.]

Flaubert. — Gérard-Gailly. Datation de lettres de F. — *Bulletin du Bibliophile*, juillet.
— Pommier (Jean). Les maladies de Gustave F. — *Le Progrès médical*, 10-24 août.

Gautier (Théo.). — Guichard (L.). Un emprunt de G. à Hoffmann. — *Revue de Littérature comparée*, janvier-mars.

Goncourt (Edmond de). — M. Pottecher. Souvenirs sur Ed. de G. — *Le Monde français*, juillet 1946, p. 416-424.

Guérin (Eugénie et Maurice de). — *L'Amitié guérinienne. Bulletin trimestriel des Amis des Guérin*, 15e année, janvier-juin (nos 1 et 2).

Hugo (Victor). — Lettres inédites. — *Revue de Paris*, mai.
— J.-B. Barrère. Promenade dans un album de V. H. — *Revue d'Histoire de la Philosophie et d'Histoire générale de la Civilisation*, janvier-mars 1946, p. 1-48.
— Ducourneau (J.-A.). V. H. illustrateur. — *Le Livre et ses Amis*, avril.
— K. R. Gallas. Bij Victor Hugo's *A Albert Durer*. — *Neophilologus*, 1 januarie 1946, p. 15-19.
— Guimbaud (Louis). En cabriolet vers l'Académie.... — *Le Monde français*, janvier-mars.

Huysmans. — *Voir* Valéry.

Jarry (Alfred). — Géroy. Mon ami A. J. — *Mercure de France,* juillet.

Lamartine. — Guyard (M.-F.). Les Influences étrangères dans la *Chute d'un Ange.* — *Revue de Littérature comparée,* avril-juin.
— *Voir* Vigny.

Lamennais. — M. Leven. L. et les temps présents. — *Le Monde français,* février 1946, p. 269-277.

Lautréamont. — *Voir* Rimbaud.

Mallarmé. — J. Balensi. Quand M. tenait cénacle. — *Érasme,* n° 8, août 1946, p. 281-283.
— Chastel (André). Vuillard et M. — *La Nef,* janvier.
— G. Faure. M. à Tournon. — *Revue de l'Alliance française,* mai 1946, p. 7-9.
— Fowlie (Wallace). The Theme of Night in Four Sonnets of M. — *Modern philology,* vol. 44, n° 4, May 1947.
— H. Simons. W. Stevens and M. — *Modern philology,* May 1946, p. 235-259.
— *Voir* Mistral.

Michelet. — André (Paul). Le Centenaire d'un grand livre : *Le Peuple.* — *Le Monde français,* janvier.
— Bataille (Georges). Le Maléfice [sur *la Sorcière*]. — *L'Age d'or,* n° 4 (octobre-novembre 1946).
— Refort (Lucien). M. et *la Sorcière.* — *Mercure de France,* août.

Millevoye. — C. Kramer. *Les Élégies antiques* de M. — *Neophilologus,* 1 oktober 1946, p. 145-150.

Mistral. — Soulairol (Jean). Mistral et Mallarmé. — *Le Divan,* avril-juin.

Moreau (Hégésippe). — Binet (Léon). Essai de biologie champêtre. — *Hommes et Mondes,* août.

Musset (Alfred de). — R. Kemp. Importance et actualité de *Lorenzaccio.* — *Érasme,* n°s 1-2, janvier-février 1946, p. 53-55.

Nerval (Gérard de). — A. Béguin. G. de N. traducteur de *Faust.* — *Revue de l'Alliance française,* novembre 1946, p. 7-9.
— Richer (J.). Le texte authentique du dernier autographe de G. de N. — *Revue de Littérature comparée,* avril-juin.

Proudhon (P.-J.). — Lettres inédites [aux éditeurs Garnier]. — *Le Divan,* avril-juin, juillet-septembre.

Renan (Ernest). — Psichari (Henriette). R. et la guerre de 1870. (Deux lettres inédites à la princesse Victoria.) — *La Nef,* juin.

Rimbaud (Arthur). — Une lettre inédite présentée et commentée par Henri Hoppenot. — *Fontaine,* n° 61, septembre.
— Blanchot (Maurice). — Le Sommeil de R. — *Critique,* mars.
— Caillois (Roger). Après R. et Lautréamont. — *Les Cahiers de la Pléiade,* avril.

— G. N. Henning. Mortel, ange *et* démon, autant dire R. — *Modern Language notes,* April 1946, p. 271-275.
— Enid Starkie. Sur les traces de R. — *Mercure de France,* mai.

Sainte-Beuve. — Bonnerot (Jean). Bibliographie de l'œuvre de S.-B. — *Bulletin du Bibliophile,* février et suiv.
— Thibaudet (Albert). S.-B. à Lausanne : deux conceptions de la critique. — *La Nef,* mars.
— R. Tian. La Poesia di S. B. e *Les Fleurs du Mal.* — *Belfagor,* n° 5, 15 settembre 1946, p. 530-539.
— *Voir* Ronsard.

Sand (George). — M. Toesca. Le Seul amour de G. S. — *La Revue Hommes et Mondes,* juillet 1946, p. 166-176.

Senancour. — Tharaud (J. et J.). Senancour. — *Revue de Paris,* septembre.

Soulary (Joséphin). — *Voir* Chénier (André). Schaffer.

Stendhal. — Quatre lettres inédites de S. présentées par Henri Martineau. — *Fontaine,* n° 57.
— C. W. Bird. Stendhal's « Baltimore incident », a correction. — *Modern Language notes,* February 1946, p. 118-119.
— Hayden Siler (James). S. et l'Amérique. — *Le Divan,* juillet-septembre.
— Martineau (H.) et Vermale (F.). La Prison de Julien Sorel. — *Le Divan,* janvier-mars.
— Michel (François). L'enterrement religieux de S. — *Le Divan,* avril-juin.
— Petites notes stendhaliennes. Dans tous les numéros du *Divan.*

Théâtre. — S. D. Braun. The Courtesan in the French theater (1831-1880). An attempt at classification. — *The French review,* December 1946, p. 161-166.

Verlaine. — Cinquantenaire de P. V. Articles de F. Gregh, Y.-G. Le Dantec, A. Payer, H. Monnet, J. Ferrières, etc. — *Eaux-Vives de Lutèce,* n° 1, mars 1946, p. 3-64.
— É. Henriot. Le Cinquantenaire de la mort de V. — *Érasme,* n°s 1-2, janvier-février 1946, p. 5-11.
— J. Larnac. V. et nous. — *La Pensée,* n° 6, janvier-février-mars 1946, p. 57-64.

Vigny (Alfred de). — Lettres inédites d'A. de V., Lamartine, Alexandre Dumas, Béranger, préfacées par Paul Valéry, présentées par Cécile Daubray. — *La Nef,* mai.

Villiers de l'Isle-Adam. — Drougard (E.). Ibsen et V. de l'I.-A. — *Revue de Littérature comparée,* avril-juin.

XXe SIÈCLE

Alain-Fournier. — R. Émile-Paul. Naissance du *Grand Meaulnes.* — *Revue de l'Alliance française,* octobre 1946, p. 8-9.
— M. Forestier. *Le Grand Meaulnes* ou le refus de vivre. — *La Revue nouvelle,* n° 7, 1er mai 1946, p. 511-517.
— C. R. par K. R. Gallas de : Walter Jöhr, Alain-Fournier. Le paysage d'une âme. Neuchatel, 1945. — *Neophilologus,* januari.

Apollinaire (Guillaume). — Quatre poèmes oubliés. — *Quadrige,* n° 10, p. 3-8.

— Mario Roques. Aspects de G. A. — *Neophilologus*, 31te jaarg , aflevering 3, 1947.

— J. Romane. G. A. — *La Revue nouvelle*, 1er juillet 1946, p. 23-29.

Artois (Armand d'). — *Voir* Chénier (André). Schaffer.

Barrès (Maurice). — Beaspart (Michel). L'amitié de B. — Kanters (Robert). B. invisible et présent. — Sigaux (Gilbert). En lisant les *Cahiers*. — *La Nef*, août

Bloy (Léon). — A. Béguin. Centenaire de L. B. — *La Revue nouvelle*, n° 12, 15 juillet 1946, p. 81-87.

— M. E. J. Thijssen. L. B. — *Érasme*, nos 11-12, novembre-décembre 1946, p. 474-479.

Boylesve (René). — Bourgeois (André). R. B. et la bourgeoisie provinciale. — *The French review*, March, vol. XX, n° 5.

— Portraits secrets (Inédits). — *Hommes et Mondes*, août.

Curel (François de). — *Voir* Rostand (Edmond).

Donnay (Maurice). — Quatrains. — *Le Monde français*, octobre 1946, p. 281-285.

France (Anatole). — J. Pinchon. Les Variantes du *Crime de Sylvestre Bonnard*. — *Revue d'Histoire de la Philosophie et d'Histoire générale de la Civilisation*, octobre-décembre 1946, p. 334-361.

Gide (André.) — *Voir* Valéry. Mondor.

Loti (Pierre). — C. W. Bird. The Origin of the name « Rarahu ». — *Modern Language notes*, February 1946, p. 120.

Nouveau (Germain) [Humilis]. — Gottschalk (Dr A.). Les Poèmes de G. N. — *Le Livre et ses Amis*, mars.

Proust. — J. Bret. Le Monde de P. — *Action et Pensée*, n° 1, mars 1946, p. 1-13.

— Étiemble. Le style de P. — *Les Temps modernes*, mai.

— Guyot (C.). Sur Ruskin et Proust. — *Revue de Littérature comparée*, janvier-mars.

— R. Vigneron. Structure de *Swann* : Balzac, Wagner et Proust. — *The French review*, May 1946, p. 370-384.

— R. Vigneron. Structure de *Swann* : Prétentions et défaillances. — *Modern philology*, November 1946, p. 102-128.

Radiguet (Raymond). — G. Macchia. R. R. — *Belfagor*, n° 2, 15 marzo 1946, p. 226-235.

Régnier (Henri de). — Fontainas (André). Grandeur d'H. de R. — *Mercure de France*, juin.

Renard (Jules). — Pottecher (Maurice). Portraits et Souvenirs : J. R — *Le Monde français*, juillet.

Rostand (Edmond). — R. Talamon. Curel et R. — *Modern Language notes*, February 1946, p. 121-123.

Saint-Exupéry (Antoine de). — J. R. Miller and E. G. Fay. A Bibliography. — *The French review*, March 1946, p. 299-309.

— E. G. Fay. S.-E. in New York. — *Modern Language notes*, November 1946, p. 458-463.

Schwob (Marcel). — Pottecher (Maurice). Portraits et Souvenirs : M. S. — *Le Monde français*, juin.

Théâtre. — Théâtre français contemporain. [Articles de J. Hébertot, J. Cocteau, A. Salacrou, etc....] — *Eaux-Vives de Lutèce*, n° 2, juin 1946, p. 1-58.

Valéry (Paul). — Aphorismes. — *La Revue Hommes et Mondes*, octobre 1946, p. 188-189.

— Lettre à André Gide. — *Saisons*, n° 2, printemps 1946, p. 5-6.

— T. Maulnier. — *Le Faust* de V. — *La Revue Hommes et Mondes*, novembre 1946, p. 168-174.

— Hommage à P. V. Études et poèmes de : H. Mondor, A. Fontainas, J. Hytier, Y.-G. Le Dantec, Y. Delétang-Tardif, etc. — *Eaux-Vives de Lutèce*, n° 3, septembre 1946, p. 1-79.

— Baldensperger (Fernand). P. V. extra-goethéen. — *Le Monde français*, février.

— R. Berthelot. Lettres échangées avec P. V. — *Revue de Métaphysique et de Morale*, janvier 1946, p. 1-6.

— Douglas (Kenneth N.). « Speech after long silence ». Paul Valéry's abandonment of literature and his return. — *The French review*, January, vol. XX, n° 3.

— Duchesne-Guillemin. Essai sur *La Jeune Parque*. — *Mercure de France*, septembre.

— G. Duhamel. P. V. — *The French review*, February 1946, p. 203-205.

— A. Gaudin. P. V. et les mathématiques. — *The French review*, March 1946, p. 271-278.

— Mondor (Henri). P. V. et *A Rebours*. — *Revue de Paris*, mars.

— H. Mondor. La Première rencontre de P. V. et d'André Gide. — *Saisons*, n° 2, printemps 1946, p. 7-24.

— Sarraute (Nathalie). P. V. et l'enfant d'éléphant. — *Les Temps modernes*, janvier.

Travaux en cours. — M. Regard, qui prépare une thèse sur Gustave Planche, serait très reconnaissant pour tous les renseignements qui viendraient à lui être communiqués sur les descendants des frères du critique, Charles et Augustin, et sur ceux de Charles Aubé son beau-frère. Il attacherait aussi du prix à obtenir communication des lettres qui peuvent se trouver dans des collections particulières. — L'adresse de M. Regard est, 2, rue des Almohades, Rabat.

M. André Vandegans, 7, avenue des Mûriers, Watermael-Bruxelles, prépare une étude sur *L'œuvre de jeunesse d'Anatole France.*

Le Gérant : **G. Mignot.**

Imprimé en France à l'Imp. Willaume à St-Germain-lès-Corbeil en octobre 1947.
O. P. I. A. C. L. 31. 1152. — Dépôt légal effectué dans le 4e trimestre 1947.
N° d'ordre dans les travaux de la Librairie Armand Colin : 278.
N° d'ordre dans les travaux de l'Imprimerie Willaume : 229.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LE CAS GASSENDI[1]

Le « cas Gassendi » a été fort bien posé par M. Henri Gouhier dans la *Revue Philosophique* de 1944, p. 56-60, à l'occasion d'un compte rendu de la thèse de M. René Pintard sur le *Libertinage érudit dans la première moitié du XVIIe siècle*. Thèse imposante et précieuse pour tous les chercheurs que cette époque intéresse; thèse à laquelle ne manquent ni les agréments du style, ni la précision des faits; à laquelle enfin le nombre et la variété des personnages rencontrés et étudiés donne un caractère de vie et d'actualité qu'il faut souligner. Non seulement tout ce monde du temps de Louis XIII est friand de nouveauté et quelque peu révolutionnaire, mais encore il s'y trouve des individualités qui relèveraient de la psychanalyse et de l'existentialisme. Ces gens sont tourmentés d'un besoin immédiat d'action gratuite, et la surveillance ombrageuse de l'autorité les oblige à de prestigieux tours d'équilibre, qu'ils accomplissent parfois au bord d'un abîme.

Mais l'intérêt de l'ouvrage, un des plus remarquables qui aient paru durant les années difficiles que nous venons de traverser, va plus loin. Il semble à première vue que le talent de l'auteur se dépense sur un sujet secondaire : il s'agit de jeter la lumière sur ce qu'on peut appeler l'envers du grand siècle, ou du « siècle des saints ». Mais c'est justement sur l'envers que l'on découvre ce que les tapissiers appellent les « coutures de relai » grâce auxquelles s'expliquent les dessins de l'endroit. Et c'est par là que l'on saisit le mieux comment se prolongent, au temps de Richelieu et des Jésuites, les deux influences dominantes du siècle précédent : la Renaissance et la Réforme. La Fronde est le dernier des sursauts politiques, le Jansénisme, la dernière des crises morales qui s'expliquent par ces influences. Le Libertinage est une résultante moins voyante, mais

1. Texte remanié d'une Communication au Congrès de Nice, sept. 1946. — *N. D. L. R.* : Cet article a été communiqué à M. Pintard qui nous a adressé une réponse. Cette réponse de René Pintard paraîtra dans notre prochain numéro.

non moins significative, du même processus ; et, si Sainte-Beuve s'est fait, au XIXe siècle, l'historien du Jansénisme, on peut dire qu'un historien du Libertinage nous manquait, et que M. Pintard vient, comme l'indique M. Gouhier, prendre au XXe siècle une place qui le rend digne d'un tel rapprochement.

Toutefois, les perspectives que donne un ouvrage sur le Libertinage risquent d'être orientées toutes dans un sens assez systématique. C'est un état d'esprit qui s'est développé sur le terrain de l'humanisme : mais il y a un humanisme dévot, qui sert une autre cause ; et, s'il faut se libérer, ce n'est pas nécessairement de façon explosive qu'il faut le faire. C'est une réserve que M. Gouhier formule de la façon la plus générale et la plus juste quand il se demande : *si l'on peut, à la rigueur, admettre que tous les libertins sont des érudits, est-il sûr que tous les érudits soient des libertins*[1] ? Sans doute, M. Pintard établit-il une distinction hiérarchique entre trois sortes de libertins qui se plongent dans la révolte à des degrés de profondeur fort différents, les moins compromis demeurant « *sincèrement attachés à leur Eglise*[2] ». Mais M. Gouhier attire l'attention sur une autre distinction qu'on chercherait vainement chez M. Pintard. Il y eut à l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire aux origines du classicisme, non pas un, mais *deux esprits nouveaux*[3], qui ne sauraient indifféremment recevoir l'étiquette du libertinage comme s'ils étaient également et de la même manière opposés à la tradition religieuse.

Le *cas Gassendi*, que *M. René Pintard oblige les historiens de la philosophie à considérer*[4], offrirait justement, par sa *situation* au point où *ces deux courants se rejoignent à la faveur d'amitiés personnelles sans se confondre*, la *valeur d'un symbole* et, s'il appartient au milieu où se développe le Libertinage par un certain côté, il lui échappe aussi par d'autres amitiés non libertines, et même, croyons-nous, par le fond de sa pensée aussi bien que par ses mœurs et sa vie. Or M. Pintard ne le considère pas ainsi. Il en fait, is j'ose dire, le plus bel ornement de sa galerie de portraits libertins, en vertu du proverbe : qui se ressemble, s'assemble, et sans se demander si le Prévôt de Digne n'eût pas été surpris de se voir capturé dans le même filet que Bourdelot, Naudé, Bouchard, La Mothe Le Vayer, et autres anguilles de même taille qu'il ne connaissait point autant que ceux qui viennent d'être nommés. S'il y a une contre-partie aux tendances que M. Pintard attribue à son personnage, elle s'expliquerait par la prudence ou la timidité, par une vieillesse timorée qui trahit les souvenirs d'une ardente jeunesse et produit, vers 1642-1645, une *décisive volte-face* ou même un *grand reniement d'idées*[5] ; mais

1. *Loc. cit.*, p. 58.
2. Cité *ibid.*, p. 58.
3. *Loc. cit.*, p. 59.
4. *Ibid.*, p. 60.
5. *Loc. cit.*, p. 59 (fin).

M. Pintard n'attribue aucune valeur à la sincérité avec laquelle notre philosophe aurait pu chercher, au conflit de la Science et de la Foi, une solution personnelle qui se rattacherait à l'autre esprit nouveau dont parlait M. Gouhier, et sur lequel nous reviendrons. Pour être complet, M. Pintard prête bien à Gassendi une certaine dualité d'âme. Mais il ne la rattache nullement à la participation à deux courants, à deux esprits différents. C'est une dualité toute personnelle et intérieure, et, pour être franc, c'est la duplicité d'un hypocrite, ou tout au moins d'un homme bien trop habile pour être tout à fait honnête.

Contre ces vues, nous avons d'expresses réserves à formuler : réserves qui n'atteignent d'ailleurs pas le seul M. Pintard. Car la tradition d'un Gassendi sensualiste, épicurien de principes et sceptique de tendances, est établie dès la fin du XVIIe siècle. Son opposition à Descartes en métaphysique est à l'origine : beaucoup n'ont jamais lu de lui que les *Cinquièmes Objections* qui indignèrent si fort l'auteur des *Méditations*. Puis la légende des leçons données à Molière et même à Cyrano a été utilisée fort légèrement ; et enfin les milieux où triomphaient Saint-Évremond, Bernier, puis Bayle et Voltaire, la Société du Temple, puis l'Encyclopédie, se sont réclamés de lui. Mais M. Pintard aggrave plutôt l'interprétation admise depuis lors ; car si, d'après Voltaire, *le provençal élève d'Epicure, l'incertain Gassendi* se bornait à ne *rien* dire sur l'*essence suprême*[1], d'après M. Pintard, il nous dit des choses sciemment contradictoires. Le « cas Gassendi » serait un cas de dédoublement, non pas inconscient et morbide, mais nuancé et calculé de façon à laisser l'auteur à l'abri sans amoindrir la nocivité de son ouvrage. Il y aurait chez lui une *philosophie spontanée*, surtout négative, répugnant invinciblement à tout dogmatisme et à toute spéculation métaphysique, assimilable à l'humanisme anti-chrétien que l'Italie faisait passer jusqu'en Provence, et dont l'aspect positif serait une sorte de rationalisme scientifique, assimilable à celui que l'on trouvait déjà derrière le scepticisme de Montaigne. Mais il aurait aussi une *philosophie calculée*, à savoir un épicurisme de façade au moyen duquel, par un artifice assez grossier, il dissimulerait les contradictions ou les détours de sa pensée : il s'agirait de christianiser Épicure et même de le « baptiser », puis de le charger de vaincre le scepticisme auquel on s'abandonnait tout à l'heure. Et, comme on le nourrit en secret, ce scepticisme ne s'en portera pas plus mal ; mais, grâce à ce champion inattendu, tout l'arsenal que la théologie met au service de la vraie religion restera inemployé, bientôt oublié, tandis que d'habiles corrections, ménagées sans aucune conviction sincère, feront entrer dans la place l'allié inattendu. Aussi, dit M. Pintard, cet *ennemi de la métaphysique*, Gassendi, formule une métaphysique dont il a *la naïveté ou la ruse*[2] de croire qu'elle constitue, entre la science et la religion, une sorte

1. Voltaire, Satires, *Les Systèmes*.
2. *Libertinage érudit*, p. 488.

de compartiment étanche qui libère la première de tout contrôle de la part de la seconde. Quant aux déclarations les plus nettes en faveur de la vérité traditionnelle, il faut les attribuer à une prudence fort commune en ce temps, ou bien il faut se résoudre à les qualifier de *trahison définitive*[1] à l'égard du libertinage, ce qui implique un embrigadement plus ou moins solide. Finalement, le Prévôt de Digne paraît n'être qu'un libertin honteux, ou du moins timide et impressionnable, ce qui ne relève pas l'idée que nous nous faisons de son caractère, mais rend assez difficile de l'interpréter. M. Pintard insiste sur sa *subtilité*, puis sur le *drame* de cette conscience perpétuellement en lutte avec elle-même, puis le trouve à la fois *habile* et *naïf*, hardi et prudent, fidèle et traître, plein de jugement et incapable de garder son assiette; bref, *non pas variable, mais double*[2]. Seule l'humeur affable, la bonhomie souriante du philosophe provençal se conserve à travers toutes ces complications assez tortueuses pour en inquiéter d'autres, mais allégrement supportées par lui.

M. Pintard fait-il grief à son personnage de tout cela? L'objectivité historique d'un ouvrage où la plus sérieuse érudition est jointe à une grande finesse dans les analyses psychologiques l'en empêche. Mais ce sont précisément les qualités de son travail qui nous incitent à le prendre pour occasion de la réfutation d'une interprétation erronée, qui n'est autre que celle même du XVIIIe siècle et d'une tradition peu soucieuse de lire d'énormes in-folios rarement édités, tout en se méfiant à juste titre des biographies officiellement élogieuses comme celles de Taxil ou de Bourgerel. L'équivoque a assez duré. Elle tombera d'elle-même si une thèse comme le *Libertinage érudit* ne lui a point apporté de raison de subsister. Or cette thèse elle-même n'est pas exempte de toute équivoque, car on ne sait pas toujours si Gassendi est blâmé ou félicité de se montrer tantôt d'une indulgence coupable pour ses amis, tantôt d'une faiblesse compromettante dans sa conduite, tantôt d'une duplicité calculée dans sa doctrine. Il faut avouer que M. Pintard paraît bien aise de rencontrer en chemin quelques occasions de scandale; il les souligne malicieusement, confesse son personnage, et l'encourage... à recommencer! C'est, nous dit-il, un *chrétien tenté*[3]; il aura donc des remords; mais on traite de « *reniements* » ce qu'on devrait considérer comme le fruit de ses remords. D'ailleurs ce n'est pas la personne de Gassendi qui se trouve atteinte ainsi, car elle force la sympathie, et il n'y a évidemment pas chez lui de traits qui prêtent à l'application générale du terme « remords ». Mais sa fonction, son état de prêtre en souffrent certainement; car cela lui imposait d'autres devoirs que ceux d'une personne privée, et sympatique au demeurant. S'il a profité des prérogatives attachées à son état, s'il a abusé des protections que cet état lu

1. *Ibid.*, p. 501.
2. Thèse complémentaire, p. 46.
3. *Libertinage érudit*, p. 2, ch. I, § IV.

valait, pour tourner en dérision cet état et ces protections, il y a là quelque chose d'assez grave pour attirer l'attention d'un moraliste, d'autant qu'après tout, le cas, répétons-le, est symbolique.

Cependant, avons-nous des faits, des textes qui nous obligent à admettre sans équivoque le « libertinage » de Gassendi ? On dira que tout libertin porte naturellement un masque, et qu'il faut lui prêter bien des pensées qu'il ne peut pas dire. Mais enfin pouvons-nous comprendre ce qu'il dit sans faire appel à de secrets desseins, en restant fidèles à la plus grande simplicité dans les hypothèses explicatives, là où il faudra en faire, et en évitant, par conséquent, de prêter à notre personnage une duplicité qui paraît bien aussi apporter une inutile complexité dans sa conduite et sa pensée ? Nous ne prétendons pas aujourd'hui épuiser la question, c'est-à-dire faire l'inventaire complet de l'œuvre gassendienne et du « cas Gassendi ». Cela sera fait plus tard, et les très pertinentes indications de M. Gouhier, dans l'article cité, n'y seront pas inutiles. Mais nous espérons jeter sur quelques-uns des faits et des textes cités par M. Pintard une autre lumière que la sienne.

I

Les arguments en question sont d'inégale importance. Voici d'abord qui paraîtra assez véniel aux lecteurs de M. Pintard comme à lui-même. Il ne néglige pas cependant de nous apprendre, page 302, comment Gassendi lisait son bréviaire, pour s'en déclarer peu édifié. Quels sont les textes sur lesquels il s'appuie [1] ? D'abord une attaque de l'astrologue Morin, ennemi juré de Gassendi : mais cette circonstance oblige M. Pintard à reconnaître que ce témoignage peut n'être pas impartial. Un autre sera *plus digne de créance* parce que *désintéressé*. C'est le Dijonnais Philibert de la Mare qui dit dans ses *Mémoires* manuscrits : *Voici la façon que M. Gassendi tenoit à dire son bréviaire : le premier jour de l'an, il commençoit son bréviaire et le disoit tant qu'il duroit jusques au dernier décembre, que s'il l'avoit entièrement achevé devant la fin de décembre, il n'en disoit plus jusques au premier de janvier ; et alors il recommençoit, et ainsi du reste* [2]. Cette « façon à dire son bréviaire » n'est pas recommandable pour un prêtre un peu simple, fraîchement sorti du séminaire. Mais rappelons-nous que Gassendi a déjà lu ces textes pendant bien des années, que sa mémoire est prodigieuse (il récitait sans faute plusieurs centaines de vers de suite au hasard dans Lucrèce, et M. Pintard admettra le fait, puisque Lucrèce, en fait de libertinage, donne des garanties qu'on ne trouve pas dans le bréviaire) : et nous l'excuserons facilement s'il a trouvé fastidieuse la lecture quotidienne de phrases qu'il devait savoir par cœur. D'ailleurs Gassendi a-t-il rencontré personnellement et pendant plusieurs années de

1. *Notes*, p. 621, sur p. 302, n. 2.
2. Bibliothèque municipale de Dijon, n° 839 (493), partie I, p. 110.

suite son correspondant dijonnais ? Il n'a fait que traverser la Bourgogne en voyageur (passage attesté en 1632 par une lettre à Luillier) et la première lettre qu'il adresse à Ph. de la Mare est datée de Paris, 7 octobre 1641 [1]. Quand il y est venu au printemps précédent, il a suivi la vallée de la Loire. Le propos des *Mémoires* nous paraît donc tenu par ouï-dire, sans offrir la valeur « d'une chose vue », et il n'y a pas lieu d'en tirer la preuve qu'en matière de dévotions Gassendi ne fût « *ni négligent, ni très zélé* ». En revanche, nous savons, par ses Lettres à Peiresc et à Luillier, qu'il s'inquiétait de trouver pour lui et ses amis des bréviaires neufs et même en reliure de luxe, tout en remarquant que, de telles lectures, Luillier *ne fait pas profession* [2] (il ressemblait physiquement à Rabelais ; donc la « *matière de bréviaire* » l'attirait peu !). Ces libertins qui offrent à leurs amis des bréviaires pour leur faire plaisir sont des gens curieux !

Autre allégation de M. Pintard en cette même page 302 de son livre. Il a lu à la Nationale deux lettres de Gassendi, l'une à du Puy, du 25 février 1652, l'autre à Boullian, du 30 juillet 1642 [3], et il les a trouvées *particulièrement dénuées de sentiment chrétien*. Il en pourrait dire autant d'une seconde lettre à Boullian, non datée, mais voisine dans le temps comme dans le manuscrit. La première des lettres qu'il utilise de la sorte est une lettre de condoléances à Jacques du Puy, prieur de Saint-Sauveur, après la mort de son frère. Il est exact que ses consolations ont un ton stoïcien et ne font aucune allusion à l'immortalité, ni à la Providence. Mais ce serait aussi exact des classiques *Stances à Duperrier*, de l'honnête Malherbe. Il faut surtout tenir compte de l'état d'esprit du destinataire : c'est justement l'un de ceux qui méritent le plus de prendre place dans la galerie des portraits de M. Pintard, et c'est sous ce jour que Gassendi le connaît. Dès lors, quel besoin de lui parler autrement, comme si l'on n'avait pas la certitude de n'être point écouté ? Le défunt une fois disparu irrémédiablement, quel besoin d'entreprendre à son sujet le survivant ? Je suis d'ailleurs persuadé que la famille du Puy, dont un des membres était chartreux à Rome, avait fait tout ce qui était formellement nécessaire : il n'y avait pas à y revenir. Enfin Gassendi savait, quand c'était opportun, assurer à ses amis les secours de la religion : il venait précisément, à cette date, de le faire pour Luillier qui était tombé gravement malade à Toulon. L'intéressé l'écrit à ce même du Puy, après guérison, sur un ton plaisant que M. Pintard ne manque pas de signaler [4], sans remarquer que de telles plaisanteries justifient précisément Gassendi quand il évite de commettre l'excès inverse. Pour ce qui est des deux lettres à Boullian, elles prêchent

1. *Opera*, VI, 116 B.
2. Gassendi, *Lettres familières à Luillier*, p. 50, 106, avec renvoi aux *Lettres de Peiresc*.
3. Bibliothèque nationale française du Puy, 790, f° 48, et f. fr. 13037, f° 55-56.
4. *Libertinage érudit*, p. 388.

aussi la résignation stoïque au destinataire que l'adversité a jeté dans l'exil en compagnie de son patron, M. de Bonneval [1]. Je citerai seulement cette phrase : *Le bon Dieu vueille que la cause qui a donné lieu à cest esloignement n'ait point d'autre plus fascheuse suite, et que vous puissiez bientot revenir vers nous avec autant de joye que vous nous avez quitté avec regret.* Cette fois, c'est bien un appel à la Providence. Le « bon Dieu » n'est-il qu'une clause de style? Je l'admettrais plutôt pour ce passage de l'autre lettre à Boullian : *Bon Dieu, ce fais-je, quelle différence y a-[t'-]il d'avoir sérieusement médité les choses du monde et s'estre disposé à tout, et d'y avoir seulement pensé et de s'en être simplement entretenu comme d'une nouvelle qui ne nous touche point* [2]. Même ce texte ne va pas tellement dans le sens de M. Pintard. Christianisme ou stoïcisme, ces phrases gardent une tonalité que nous dirons religieuse, sans chercher à mesurer le degré de température de la foi orthodoxe chez notre auteur.

Ce qui justifie de plus graves accusations de la part de M. Pintard, ce sont évidemment les fréquentations de Gassendi, ses amitiés avec des libertins avérés. Nous ne les passerons pas tous en revue, sans pouvoir nous empêcher de demander, en passant, si les propos prêtés à *Gassander* dans un certain livre que Descartes traitait de « *méchant livre* » sont vraiment de Gassendi, et si l'auteur du livre n'y a point de part : or cet auteur, c'est La Mothe Le Vayer et, si Gassendi avoue que le pseudonyme de Cassander s'applique à lui, il n'en résulte pas que certaines plaisanteries de mauvais goût sur le mariage doivent être portées entièrement à son compte [3]. Encore en passant, nous nous demanderons, avec M. Gouhier, comment les dispositions libertines de l'esprit de Gassendi ne l'empêchaient elles pas d'être le meilleur ami de Peiresc et du P. Mersenne, le familier du cardinal de Lyon et du prince Louis de Valois. Mais nous n'étudierons de près qu'un seul des trop nombreux amis de Gassendi : le maître des comptes François Luillier, que nous connaissons particulièrement par les *Lettres familières* publiées par nous.

M. Pintard s'est étendu complaisamment sur les « *garçailleries* » de cet épicurien très pratique, et l'on en trouvera les sources dans Tallemant des Réaux, qui est riche en la matière. Ce qui nous intéresse, c'est que ce Mécène rendait à Gassendi le service de le loger dans une des maisons qu'il possédait à Paris, la sienne même quand

1. C'est-à-dire un frère de F. A. de Thou, le condamné de Lyon. Cf. Pintard, p. 616, note 1, sur la p. 272. La citation porte : *Dieu vueille que...*, et non : *Le bon Dieu....*

2. Bibliothèque nationale, f. français, 13 037, f° 57-58.

3. L'identification du « *méchant livre* », condamné par Descartes dans une lettre à Mersenne (A. T., t. I, p. 220 et note) est due à M. Pintard (Congrès Desc, 1937, t. II, p. 121). L'identification de Gassendi avec Cassander est basée sur une lettre à Peiresc, t. IV, p. 472 des *Lettres de Peiresc*, et rappelée par M. Pintard dans sa thèse complémentaire, p. 18.

il y habitait, vers 1630, et plus tard, une fois devenu conseiller de Parlement à Toul, la maison du cloître Notre-Dame où il logeait déjà le chanoine Marc Bochart, qui lui est apparenté [1]. Rien que de normal jusqu'ici. Ce qui l'est moins, c'est ce que l'on nous dit de la « *petite maison du Faubourg* » que l'on situe à La Chapelle Saint-Denis, bien loin des limites du Paris d'alors, et qui aurait été le théâtre des galanteries fort cyniques du propriétaire en même temps que le logement choisi pour son bon maître ! M. Pintard se scandalise, mais il s'amuse fort de ce chanoine logé dans une maison de rendez-vous, ainsi qu'on le voit d'après le passage suivant [2] : *Luillier fait de sa maison du Faubourg l'asile de la philosophie et en même temps celui du dévergondage. Gassendi y est son hôte, mais il s'octroie aussi la fantaisie d'y amener quelquefois des dames. Des savants s'y réunissent, mais il y favorise également des rendez-vous d'un autre ordre. Solitaires méditations d'un sage prêtre et rencontres d'un jeune vaurien avec une fille de chambre, graves débats et ébats moins austères, libertinage d'esprit et libertinage de mœurs, il préside à tout cela avec une semblable complaisance, et le train extravagant de sa demeure s'accorde avec les bigarrures de son caractère et le bariolage de son existence.* Et plus loin M. Pintard constate que, dans le logement de 1641, *Gassendi ne frôle plus les femmes de chambre de J.-J. Bouchard, et risque moins de s'y embrouiller dans des aventures saugrenues* [3]. On voit que, si l'on ne s'ennuie pas dans la *maison d'Elaios*, c'est-à-dire chez Luillier, l'on ne s'ennuie pas non plus dans le livre de M. Pintard quand il en résume la chronique !

Réfléchissons pourtant. Lorsqu'il était parisien, Gassendi voyait très souvent ses amis, Mersenne aux Minimes de la place Royale, Mydorge au faubourg Saint-Antoine, les frères du Puy rue des Poitevins. Et il aurait été se loger à une lieue hors des murs ? D'autre part, si la maison de La Chapelle a bien existé et si l'usage qu'en faisaient Luillier et Bouchard, le « *jeune vaurien* », est certain, il n'est pas dit que cette « *petite case* » fût un logement ordinaire [4]. Pour ce qu'il en faisait, l'éloignement était une commodité ; mais Luillier est un personnage assez considérable pour avoir dans Paris même un hôtel et pour y loger dignement son ami le chanoine, à cette adresse qu'on peut lire sur une lettre écrite par Reneri en 1630 : *à M. Gassendi, docteur en théologie et chanoine de l'Église de Digne, estant à présent au logis de M. Luillier, thrésorier de France en la*

1. Cf. *Libertinage érudit*, p. 620 des notes.
2. *Libertinage érudit*, p. 191 et 194.
3. *Ibid.*, p. 301.
4. Bouchard, qui emploie l'expression citée, ne dit pas où elle était située ; mais M. Pintard a raison de penser que c'est à La Chapelle. C'est là sans doute que naquit le bâtard de Luillier, le fameux Chapelle, en 1626. Au reste, le *faubourg* Saint-Germain a pu être confondu avec Saint-Denis.

Généralité de Paris, au fauxbourg Saint-Germain[1]. Du reste, autour de 1630, Gassendi ne logea pas continuellement chez son « *camerade* » Luillier, mais aussi au Couvent de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, dont l'évêque de Digne était prieur, et qui était voisin de la place Royale : ce que montrait déjà un passage des *Lettres de Peiresc*, et ce que confirment les *Lettres familières* (p. 2 et note 4).

Mais quel est donc le témoin sur lequel repose tout cela ? C'est Jean-Jacques Bouchard, sieur de Fontenay, personnage *étrange*, sur lequel on ne peut dire plus de mal que lui-même n'en dit dans son *curieux* manuscrit, les *Confessions*, retrouvées au XIXe siècle, et qu'on ne saurait lire sans gêne. Il ne s'agit d'autre chose que d'un obsédé sexuel, de ceux qui prennent plaisir à souiller tout ce qu'ils touchent. Aussi confesse-t-il les fautes d'autrui en même temps que les siennes, comme fera le Jean-Jacques du XVIIIe siècle. Parmi d'autres turpitudes, il nous dévoile même certaines de ses calomnies les plus raffinées. C'est pourquoi je me refuse à croire aux affirmations de ce méprisable individu, qui d'ailleurs ne va pas jusqu'à affirmer jamais la présence du bon Gassendi dans la maison au moment où il y rencontrait sa « fille de chambre » ! Mais le choix d'un tel domicile est de toute façon invraisemblable ; on peut admettre seulement la visite que le philosophe lui aurait faite au temps de la brouille avec la famille, peut-être pour lui rendre service, peut-être sur les indications de l'évêque de Digne, Raphaël de Bologne, lequel paraît avoir protégé Bouchard et s'être trouvé en meilleure entente avec lui qu'avec le Prévôt de sa Cathédrale : car c'est un des rares hommes avec lesquels Gassendi finit par être en mauvaise intelligence ; mais c'est aussi l'un de ceux que nous abandonnons le plus complètement à l'ironie indignée de M. Pintard. Pour Luillier, il faut que sa mauvaise réputation ne soit pas imméritée : mais il faut aussi qu'il y ait eu deux parts dans sa vie pour que Gassendi ait pu lui adresser les *Lettres familières* que nous avons publiées, lettres tout à fait dépourvues de libertinage, mais dans lesquelles l'amitié et la charité chrétienne s'unissent pour multiplier les bons conseils.

De ce qui se passait dans *la maison d'Elaios* il ne reste donc rien qui puisse exposer Gassendi au reproche d'une coupable complaisance. Cela ne veut pas dire qu'entre amis confiants, autour de Gassendi, il n'y ait jamais eu de moments de détente, de plaisanteries au goût du jour, c'est-à-dire assez gauloises. Ceux qui se scandalisent pour peu de chose trouveront à éplucher dans la chronique du temps. Mais voici le fait le plus connu, et combien de fois cité ! C'est la partie de campagne à Gentilly, chez Naudé, en 1648[2]. Je ne répéterai pas les termes dans lesquels Guy Patin annonce cette « *débauche* » qui sera, dit-il, *philosophique, et peut-être quelque chose davantage*, et au cours de laquelle on ira *peut être jusque fort*

1. Bibliothèque nationale, f. lat., nouv. acq., n° 1637, f° 15, v°.
2. Cf. Pintard, *Libertinage érudit*, p. 326.

près du sanctuaire[1]. Ces paroles permettent évidemment toutes les hypothèses, surtout à M. Pintard, qui, prenant au sérieux le mot d'un des quatre amis humanistes sur la *Tétrade* formée par eux, va jusqu'à parler d'une « *société secrète* »[2] et regrette que Gentilly soit *la seule rencontre dont le souvenir nous ait été... conservé avec précision*. Évidemment, les sociétés secrètes ne publient pas de comptes rendus ! Mais ce même Guy Patin a conservé dans une autre lettre des détails sur une réunion plus tardive, plus brève, mais probablement analogue par l'esprit[3] :

J'ai été le 28 de mai au soir chez un malade où j'étais fort attendu. J'y ai trouvé de fort honnêtes gens, entre autres un maître des requêtes, qui est M. H. de Montmort, l'hôte jadis de feu M. Gassendi, un conseiller du Parlement de Paris, un de Dijon, M. Marolles, abbé de Villeloin, M. l'abbé Quillet et M. Sorel, l'auteur de *Francion*, du *Berger extravagant* et de plusieurs autres bons livres. L'on a dit en si bonne compagnie quantité de belles choses, dans une bonne demi-heure que j'y ai été (car je n'ai pu y être davantage), du pape, des cardinaux, des moines, et entre autres j'en ai retenu de petits vers dont je veux vous faire part :

O la belle fiction,
O la rare invention
Que ce feu du purgatoire !
Le pape n'était point sot
Qui nous donna cette histoire
Pour faire bouillir son pot.

... que le pape Léon X fit venir à Rome P. Pomponace pour le faire discuter de l'immortalité de l'âme contre Augustinus Niphus ; qu'il se donnoit du plaisir de cette dispute mutuelle, et néanmoins que tout trois n'y croyoient point, non plus que la plupart n'y croient pas aujourd'hui à Rome.

Certes, de tels propos ne s'entendaient point lorsque le vénérable Chapitre de la Cathédrale de Digne se réunissait. Mais en d'autres lieux, Gassendi n'y eût-il pas tenu sa partie sans passer nécessairement pour mécréant ? Depuis le moyen âge, depuis la Réforme, que de censeurs, mus par un zèle très apostolique, en ont dit autant ou même davantage ! Mais c'est présentement dans le privé que *l'on parle fort librement de tout*, sans souhaiter la fin de la religion de nos pères, sans souhaiter autre chose que la fin de la corruption et le retour à une foi sincère. Guy Patin justement est un gallican anticlérical, mais aussi conservateur qu'un bon nombre de Français ont jamais pu l'être. Il n'est d'ailleurs pas dit que le groupe adopte les idées de Nifo et de Pomponazzi, mais bien que le pape scandalise même les rieurs en les adoptant. Nous aimons assez plaisanter sur des choses respectables : et c'est à quoi se limitait la « *débauche* » de Gentilly.

1. G. Patin, édition Réveillé-Parise, t. II, p. 508. Les quatre sont Naudé, qui reçoit, Gassendi et Guy Patin, les invités, et La Mothe Le Vayer, qui ne vint pas ce jour-là. Vers 1630, c'était Élie Diodati qui faisait le quatrième à la place de G. Patin.
2. *Ibid.*, p. 176, et de nouveau 326.
3. Même édition, t. II, p. 317-318, du 14 juin 1657. M. Pintard cite les petits vers p. 404, à propos de Montmor.

II

Nous insisterons davantage sur un événement plus tragique et surtout plus célèbre : la condamnation de Galilée par l'Inquisition en 1633. M. Pintard en parle à plusieurs reprises : nous étudierons seulement la façon dont il expose l'attitude de Gassendi et de ses amis, en s'appuyant surtout sur une lettre bien connue du 19 janvier 1634, de Gassendi à Galilée.

Cette lettre n'était pas la première; et pourtant elle devait aux circonstances un caractère exceptionnel. Le 5 janvier précédent, Peiresc dit à Gassendi qu'il ferait bien de rédiger une lettre à Galilée « *en termes si réservez et si ajustez qu'il y ayt moyen d'entendre une bonne partie de vos intentions sans que le sens littéral y soit si preciz*[1] ». C'est que les savants français connaissent la situation de Galilée, qui n'est qu'en liberté surveillée depuis l'été précédent, dans un pays où le secret de la correspondance n'existe pas. Voici comment M. Pintard se représente alors l'état d'esprit de Gassendi au moment où il suit ces conseils. Il *cherche*, nous dit-on, « *un compromis entre la vérité des sentiments et la politique. Il lui faut, tout de même, toucher un mot de la condamnation : pour en parler plus librement, il feint de l'ignorer encore, bien que depuis plusieurs mois et Boullian et Peiresc et Mersenne et Diodoti et lui-même en soient parfaitement informés*[2] ». Nous verrons tout à l'heure que les informations n'avaient pas été tout de suite exactes ni complètes ; nous verrons que l'on était surtout informé de la nécessité de faire le silence. Mais donnons tout de suite le texte même de Gassendi, avant la paraphrase que M. Pintard va en faire, et sur laquelle nous discuterons :

Si quid fortassis adversus te, hoc est adversus placita tua, Sanctissima Sedes definiit, aequo acquiesce, ut virum decet prudentissimo, satisque esse reputa quod animatus non fueris nisi in gratiam solius semper tibi creditae veritatis. (Gassendi, *Op.*, t. IV, p. 66-67 *a*, cité par Pintard, p. 619).

Ce que M. Pintard interprète, conformément à son hypothèse d'une feinte ignorance, de la façon suivante[3] : « *Si le Saint-Siège se prononce contre le savant, que celui-ci se soumette ! Par prudence, ajoute-t-il, car il ne semble pas en cette affaire se soucier de la piété ni du respect, et la consolation qu'il offre ensuite à son correspondant de se reposer sur la conscience de n'avoir recherché que la vérité, ressemble plus à une protestation contre une injuste ou tout au moins inutile et dure sentence, qu'à une acceptation déférente, comme si,*

1. *Lettre de Peiresc*, IV, p. 410, cité par Pintard. *Libertinage érudit*, p. 298. Peiresc ne fait que répondre à une proposition de Gassendi, du 28 décembre 1633, *ibid.*, p. 404.
2. *Libertinage érudit, ibid.*
3. Continuation de la précédente citation.

pour un catholique, il importait de croire posséder la vérité plutôt que de la posséder en effet. »

Cette phrase vaut que l'on s'y arrête. En disant : « *Si le Saint-Siège se prononce...* », nous devons entendre que Gassendi envisage une hypothèse possible, mais non réalisée, en tout cas future. Mais le latin donne un parfait : *definiit* = s'est prononcé; et le sens paraît être : « Sans doute, le Saint-Siège a-t-il prononcé contre nous, c'est-à-dire contre votre opinion, quelque condamnation.... » Dès lors, il n'y a pas lieu de parler d'une ignorance feinte, mais tout au plus d'une extrême prudence dans l'appréciation d'une sentence dont la suite montre que l'on reconnaît la valeur d'autorité, sinon le bien-fondé. Mais que signifie la suite? A peu près ceci, en paraphrasant à notre tour : « ... mais cette condamnation, supportez-la avec égalité d'âme, comme il convient à un homme parfaitement sage ». Or, M. Pintard interprète cela par un : « Soumettez-vous, mais ce n'est que par prudence ! » qui me paraît fort éloigné des intentions de l'auteur. L'homme que l'on traite de « *vir prudentissimus* » n'est pas forcément un hypocrite; il peut, étant « sage », faire preuve de « prudence » dans ses démarches, mais M. Pintard fait allusion à une prudence d'une autre nuance, celle du coupable qui craint un châtiment; et cette prudence-là nous paraît ici hors de saison. — En effet, Gassendi peut tranquilliser son illustre correspondant en terminant sa phrase (*satisque esse reputa...*) comme ceci : « Dites-vous que c'est assez, en conscience, de n'avoir eu d'autre intention que celle de favoriser la vérité à laquelle vous avez toujours cru ». Il s'agit évidemment d'une vérité absolue, qui n'a jamais supporté aucun doute, assimilable à la vérité révélée. Or M. Pintard parle d'une vérité *recherchée*, donc douteuse tant qu'elle n'est pas prouvée, telle la vérité scientifique, dont les contemporains de Galilée conçoivent qu'elle doit sans cesse lutter pour s'imposer : interprétation lourde de conséquence, car cette vérité-là est celle que les « libertins » opposent au dogme immuable, et Gassendi, dans cette phrase équivoque, élèverait une protestation hardie en faveur de la Science contre la Foi. Mais il ne s'agit de rien de pareil. Il s'agit, au contraire, de laisser hors du doute scientifique la vérité à laquelle on a toujours cru, *semper credita*, et d'affirmer que la Foi n'a rien à craindre de la Science. Les mots « *animatus non fueris* » signifient non pas « vous n'avez rien fait que (= *nisi*) chercher une vérité inconnue », mais bien : « vous n'avez eu que des dispositions favorables, un zèle louable à l'égard d'une vérité unique (= *sola*) et toujours reconnue ». Vraiment, l'on ne voit pas en quoi la feinte supposée a permis plus de liberté de parole dans le vrai texte de Gassendi, et plus généralement l'on ne voit pas en quoi ce discours, comme dit Orgon dans le *Tartuffe*, « *sent le libertinage* ».

Quant à la *piété* et au *respect* dont M. Pintard reproche à Gassendi de faire l'oubli, nous verrons tout à l'heure s'il en était ici besoin;

mais M. Pintard continue : « *Gassendi se rend d'ailleurs si bien compte de la hardiesse de sa formule qu'il songe un moment à la supprimer; mais le pur conseil de soumission ne correspond pas à son goût impénitent de la liberté philosophique. Finalement, il consulte Peiresc, qui retranche toute la phrase; et Galilée ne reçoit de son admirateur que des exhortations à la fermeté d'âme, des vœux de bonheur et de sagesse*[1]. » Cette suppression est en elle-même significative. Le fait est confirmé par une lettre de Peiresc, du 1er février, que M. Pintard fait bien de citer, et que nous reproduisons après lui : « *Pour la lettre que vous escriviez au Galilée, je fis punctuellement exécuter ce que vous désiriez, et retirer votre autographe que je garderay pour l'amour de vous jusques à ce que vous le veuilliez retirer, n'ayant envoyé qu'une coppie escripte par mon homme, avec l'omission des trois lignes que vous aviez cottées, en quoy j'ai grandement loué vostre prudance et vostre franchise tout ensemble. Car selon le temps courant on en eusse pu laisser couller une moitié; mais à la proffession que vous faictes de ne rien dire contre voz sentiments, il y falloit les derniers mots pour l'interprétation de vostre dire, lesquels pouvoient estre mal pris de personnes mal intentionnées et mal informées de ce qu'il faut scavoir pour cela, en la conjoncture présente, de sorte qu'il vault bien mieux en estre demeuré aux termes généraux sur lesquels on ne sauroit jamais n'en trouver à dire*[2] ». La phrase « *cottée* » est exactement celle que nous avons citée plus haut, et dans l'Édition Nationale des Œuvres de Galilée, elle ne figure pas dans le texte de cette lettre du 19 janvier, mais en note, car on a reproduit la *coppie* figurant dans les manuscrits de Galilée[3], en la complétant en note d'après les *Opera Omnia* de Gassendi; et l'on donne un peu plus loin la lettre de Peiresc du 1er février[4], qui explique cette suppression et cette substitution. Voilà qui est parfaitement établi.

Reste à interpréter le fait. On a vu plus haut comment M. Pintard, se mettant pour ainsi dire dans la peau du personnage, juge que son « *goût impénitent de la liberté philosophique* » l'a empêché d'écouter le « *pur conseil de soumission* ». Tout ce que nous pouvons affirmer, en réalité, c'est que Gassendi a bien « *cotté* » la phrase qui nous paraît la plus hardie dans cette lettre. Était-elle si hardie que cela dans l'esprit de l'auteur? En tout cas, il la *soumettait* au jugement de Peiresc, lequel *conseille*, non pas la « soumission », mais la suppression de la phrase, ou même exécute « *punctuellement* » ce que Gassendi lui demandait de faire en n'envoyant qu'une copie incomplète, M. Pintard use de bien grands mots pour une chose bien simple!

Ce n'est pas ainsi que nous comprenons l'état d'esprit de Gassendi

1. *Libertinage érudit*, p. 298-299, suite du passage étudié plus haut.
2. *Lettre de Peiresc*, t. IV, p. 428, citée par M. Pintard, p. 299.
3. Galilée, *Opere*, édit. naz., t. XVI, p. 20-21.
4. *Ibid.*, p. 32.

quand il écrivait la fameuse phrase. On l'a vu tout à l'heure quand nous discutions la façon, un peu aventureuse à notre avis, dont M. Pintard la traduit approximativement. Ajoutons maintenant, puisqu'il faut préciser, que Gassendi ne nous paraît nullement homme à conseiller le double jeu d'une soumission extérieure et d'une résistance cachée. Il veut sincèrement rassurer le vieillard, et lui faire sentir qu'en conscience il n'a rien à se reprocher. Dès lors, il est évident qu'il ne saurait manquer à la *piété* ni au *respect* de l'autorité qui définit une vérité nécessaire au salut; il est évident même que sur cette question il n'importe pas, *pour un catholique*, de posséder la vérité, puisque c'est une question purement scientifique. Il importe seulement à un catholique de ne pas aller, dans ses affirmations, quelles qu'elles soient, à l'encontre de sa Foi, à l'encontre de la vérité à laquelle il faut toujours croire : *semper credita veritas*. Or Galilée se souciait-il donc d'autre chose quand il voulait invoquer la Bible en faveur de Copernic ? Car là est le procès qu'on lui fit, nous le verrons mieux tout à l'heure. — Mais de leur côté, les amis de Galilée peuvent reprocher au tribunal qui l'a condamné de se prononcer sur une question étrangère à la théologie. C'est bien ce que montre une lettre de ce même Boullian dont M. Pintard citait plus haut le nom, et qui, le 21 juin 1633[1], déclarait invraisemblable l'intervention du *pouvoir des clés* en une question étrangère à la Foi comme celle du mouvement de la terre (par coïncidence, la condamnation est du lendemain, 22 juin).

Les savants français, y compris Mersenne lui-même qui, plus tard, se fera l'éditeur de Galilée, eurent une attitude analogue. Nul ne croyait mal faire en soutenant une hypothèse qui facilitait simplement les calculs mathématiques des astronomes. Mais il y avait aussi des théologiens, et il y avait une question d'opportunité à ne pas rompre en visière contre eux, surtout dans les pays italiens plus directement soumis à l'influence de l'Inquisition (en France même, où les décisions du Concile de Trente ne sont pas enregistrées, la sentence de cardinaux ne pouvait avoir d'effet légal). Voilà ce qui fait hésiter Gassendi, voilà ce qui décide Peiresc à biffer la phrase : il ne faut pas compromettre le condamné de la « Minerve » en ayant l'air de faire de lui le chef d'une cabale. Voilà pourquoi Peiresc loue la *prudance* et la *franchise* de Gassendi *tout ensemble*.

Ainsi ne croit pas devoir faire M. Pintard, qui, après la lettre citée[2] de Peiresc, continue en disant : « *Voilà le visage de Gassendi, tel qu'il apparaît dans le miroir aux reflets si vifs que lui tend son cher protecteur : respirant encore la « franchise », mais de plus en plus marqué par la « prudance »*. Les deux qualités évoluent en sens inverse : *encore* de la *franchise*, mais en diminution en face d'une *prudance* qui le *marque de plus en plus*. Le miroir de M. Pintard

1. A Gassendi, *op.*, t. VI, p. 411 b., fin. cf. *Libertinage érudit*, p. 298 *etal.*
2. *Libertinage érudit*, p. 299.

n'est pas comme celui de Peiresc : il déforme, et même, comme nous le verrons, il dédouble inévitablement les traits. Mais il reste qu'en la *conjoncture* Gassendi a réellement besoin de prudence. Pour juger le jugement de M. Pintard et, plus généralement, pour comprendre ce qui fait l'importance du « cas Gassendi », il nous faut chercher les raisons de cette prudence commune à lui et à Peiresc. Et nous les trouverons dans des textes très voisins de ceux que cite M. Pintard, qui ne les ignore certainement pas, mais qui n'en fait point état ici — à tort selon nous.

Ces textes figurent dans un autre volume des *Lettres de Peiresc*, parmi celles qu'il adresse aux frères du Puy. Le 22 juin 1633[1], donc le jour même où l'Inquisition, dans la salle de la « Minerve » imposait à Galilée la fameuse rétractation, Peiresc écrivait que l'affaire était sur le point de s'arranger ! On voit si les amis de Gassendi étaient bien renseignés. Le 19 juillet[2], Peiresc n'est pas encore détrompé : « *Je viens d'avoir des lettres du R. P. dom du Puy du 23 juin, où il me confirme la nouvelle du Galilée aagé de 70 ans, logé chez l'ambassadeur de Toscane, glorieux d'avoir esté eslargy en si peu de jours, et si avantageusement, et qu'on avoit regret de l'avoir si mal traicté.* » Cela est conforme aux vœux de Peiresc, mais non pas à la réalité. Inutile cependant d'accuser de mensonge dom Christophe du Puy, assez bien placé pour savoir, le 23 juin, ce qui s'était passé à Rome le 22. Il est exact que Galilée, s'étant rétracté, n'a pas été maintenu dans les locaux dépendant du Tribunal, et il y a là un *avantage* ; mais il est excessif de l'en trouver *glorieux*, car la condamnation a été effectivement prononcée, et c'est ce que ne dit pas dom du Puy. Mais il est fort probable que l'on a *regret* de ce qui s'est passé, et c'est justement pour cela que les autorités ecclésiastiques ne tiennent pas à voir la nouvelle de ladite condamnation s'ébruiter : d'où le silence du correspondant de Peiresc, qui donne, en quelque sorte, la « version officielle » de l'affaire, conforme à ce qu'espérait la majorité des gens compétents, soit laïcs, soit ecclésiastiques, coperniciens pour la plupart.

Mais l'affaire avait des dessous sur lesquels Peiresc finira par être détrompé. Le 8 août[3], il dit aux mêmes : « *Pour le Sieur Galilée, l'on m'escript que du commancement il avoit fait boire l'affront entier à ses ennemys. Mais que depuis il y avoit eu quelque changement, et qu'on l'avoit mis en l'esprit de Sa Sainteté à charge et scrupule de conscience, de sorte qu'il avoit eu quelque traverse encore. Ce sont les propres paroles d'un homme qui ne veult pas être nommé....* » Et le 16 août[4] : « *J'oublioys de vous dire que l'on escript de Rome qu'enfin*

1. T. II, p. 534. Nouvelle coïncidence de date !
2. T. II, p. 566. Le 13 août, Gassendi parle encore à Boullian de la *libération* de Galilée. Gassendi, *op.*, t. VI, p. 58 b, cité plus loin.
3. *Ibid.*, t. II, p. 577.
4. *Ibid.*, p. 528.

il a fallu que le pauvre Galilée ayt déclaré solemnellement que ce n'estoit pas son advis que la terre fust mobile, encores qu'en son dialogue il l'eust appuyé de fortes raisons, et qu'il estoit de l'aultre advis contraire. Cette fois, la vérité s'est fait jour, mais avec retard, et par des gens « qui ne veulent pas être nommés » : c'est que le mot d'ordre continue d'être le silence. Il ne faut donc pas dire que Gassendi *feint d'ignorer* la sentence *pour en parler plus librement*, il faut dire qu'en évitant de parler librement il se conforme aux intentions mêmes des auteurs de la sentence. Du reste, il n'a rien à feindre, car le 19 janvier, date de sa lettre à Galilée, il n'a pas encore pu lire le texte authentique, que Peiresc se plaint de ne pas avoir le 15 janvier : la *Gazette* de Renaudot ne lui est pas encore parvenue[1]. Mais la lettre du 6 février 1634 nous éclaire enfin sur les circonstances : « *Je seray bien ayse de voir aussy la sentence concernant le bonhomme Galilée, que le Père Mercenne a laissé eschapper un peu trop facilement, si c'est de là que l'a tirée le sieur Renaudot pour en faire tant de bruict et de scandale contre l'intention mesme des autheurs, qui l'avoient tenüe si secrette durant tant de temps, jugeants, comme je pense, qu'il valloit mieux obtenir par la douceur et par la longueur du temps une partie de leur intention que de porter les choses à l'extrémité, et engager possible trop de gents à chercher des contradictions ouvertes, capables de faire de plus grands progrez que devant, ainsin qu'il est advenu en tant d'aultres affaires de plus grande conséquence, qui n'eussent été rien ou beaucoup moings, si on n'y eust procédé avec tant de véhémence*[2]. Texte qui confirme amplement ce que nous disions plus haut : l'Église a voulu éviter le *bruit* et le *scandale*, éviter d'avoir à sévir ouvertement contre une cabale montée autour de la théorie de Copernic ou de la personne de Galilée. C'est seulement le 14 mars[3] que Peiresc annonce qu'il a fait prendre copie de la sentence, et le 2 avril, il la renvoie à P. du Puy[4] en y joignant « *un extraict que je vous supplie de ne communiquer point*, dit-il, *hors de ceulx de vostre maison, qu'à M. Lhuillier, et de n'en laisser prendre coppie à personne, pour bons respects qui regardent non seulement la personne du dict sieur Galilée, mais aussy ses amys, et particulièrement celuy à qui la lettre estoit escritte, lequel la vous communiquera possible luy-mesmes un jour. Mais elle avoit esté adressée ouverte à celuy qui nous en a donné cette communication.... Je scay... que l'autheur a grand interest et désir que cette relation ne coure pas, et il lui en pourroit mezadvenir tost ou tard, ce qui empeschera peult estre celuy à qui la lettre est escrite d'oser la faire voir à personne* ». C'est toujours le même excès de précautions, d'indiscrétions aussi, mais qui confirme que la défense de parler de l'affaire vient bien de

1. *Ibid.*, t. III, p. 15. C'est le n° 122 qui donne les nouvelles de décembre 1633.
2. *Ibid.*, t. III, p. 28.
3. *Ibid.* t. III, p. 55.
4. *Ibid.*, t. III, p. 73.

Rome : et ceux qui n'en parlent qu'à mots couverts, comme Gassendi et ses amis, le font bien plus par soumission que par libertinage ; en outre, leur prudence ménage bien moins leur propre sûreté en France que celle de Galilée et de ceux qui sont placés immédiatement sous la juridiction romaine. Rien de comparable à ce que sera plus tard le fameux *formulaire* contre le Jansénisme ; et l'on s'est étonné, dès le XVIIe siècle, de la timidité d'un Descartes devant une sentence qui n'était exécutoire ni en France, ni en Hollande.

Mais quel était donc le fond de l'affaire? Il faut bien en toucher un mot pour comprendre d'une part ce silence imposé, d'autre part cette prudence à le respecter. D'une part, *regret* et silence, alors que les adversaires de Copernic et de Galilée pouvaient, semble-t-il, triompher ouvertement. C'est que l'Église voulait ménager Galilée et les coperniciens. La condamnation ne fut suivie d'aucune peine temporelle, et la liberté surveillée chez l'ambassadeur de Toscane, puis chez l'Évêque de Sienne, ne fut pas bien pénible à supporter. Peut-être l'intervention de l'ambassadeur de France, Noailles, fut-elle pour quelque chose dans cette mansuétude. Mais elle dépendait elle-même, cette intervention, de l'influence des milieux les plus éclairés de France et d'ailleurs, de ceux dont Gassendi, écrivant de Hollande à Peiresc, disait sans penser à mal, le 21 juillet 1629 : *tous ces gens-là sont pour le mouvement de la terre*[1]. L'Église sentait qu'une persécution trop vive pourrait provoquer une cabale contre laquelle il serait difficile de sévir. Les mauvais souvenirs auxquels Peiresc fait allusion dans le passage cité du 6 février 1634 peuvent remonter jusqu'à la Réforme, vieille d'un siècle seulement. Toute controverse à laquelle sont mêlées les interprétations des textes sacrés est systématiquement écartée du public par l'Église, et nous verrons que, du fait de Galilée lui-même, tel était le cas. De l'autre côté, comprenant ce point de vue et même, on peut le dire, partageant ces craintes, Gassendi et ses amis autant que lui évitent toute provocation et sont bien éloignés, en défendant ou du moins en consolant Galilée, de prendre sciemment le parti d'un « *libertin* » ou de ce que nous appelons ainsi, car le mot leur paraîtrait impropre. M. Pintard cite lui-même la lettre de Gassendi à Boullian du 13 août 1633[2] où Galilée est qualifié : *vir fidei plenus*, avec ce jugement : *perspectum est illum non fuisse in culpa*. On voit mal de quelle duplicité il faut le soupçonner quand il parle ainsi. Il est plus simple de croire qu'il ne se sentait pas non plus en faute en pensant de même. Au reste, il s'en cachait beaucoup moins qu'on ne pourrait le croire en lisant M. Pintard. Mais, pour ce qui touche Galilée, il est clair qu'il ne peut approuver ni ceux qui

1. *Lettre de Peiresc*, IV, 202, reproduite dans la *Correspondance de Mersenne*, t. II, p. 246.

2. *Gassendi Op.*, VI, 58 B, citée par M. Pintard d'après la Bibliothèque nationale, f. française, 13037, f° 15. *Libertinage érudit*, p. 619. L'attitude des amis de Peiresc est très raisonnablement jugée par M. Pierre Humbert dans son *Peiresc*, p. 199-201.

l'ont condamné, ni ceux qui en prendraient prétexte pour mettre en question les Textes Sacrés. En voilà assez pour justifier sa prudente réserve.

Pourtant, l'Église a voulu la condamnation de Galilée, cela est évident. Et cela s'explique. Dans l'ardeur de la discussion, Galilée n'avait pas hésité à invoquer en sa faveur le texte biblique, à se charger lui-même de montrer que la nouvelle hypothèse n'était pas incompatible avec le récit de la création, le miracle de Josué, etc....

Il empiétait ainsi avec maladresse sur un domaine que le « magistère » ecclésiastique se réserve absolument. Si l'on veut bien se replacer dans l'état d'esprit qui pouvait être celui des théologiens d'alors, il sera facile d'excuser leur animosité très humaine. Au fait, ce ne sont pas des gens d'Église, c'est un encyclopédiste, Mallet du Pan, qui a dit dans le *Mercure Français* du 17 juillet 1784 : *Galilée ne fut point persécuté comme bon astronome, mais en qualité de mauvais théologien.* Il est certain qu'une personne privée, n'ayant pas reçu les ordres, qui entreprend d'utiliser les Livres Saints pour quelque usage que ce soit, publiquement et sans autorisation, entre dans la voie suivie par la Réforme au nom du libre examen. C'est affaire de sens commun. Et les Inquisiteurs ont pensé encore autre chose avec le sens commun : ils ont pensé que l'hypothèse absolument contraire au témoignage des sens que de nouveaux astronomes admettaient pour faciliter leurs calculs ne tarderait pas à être abandonnée comme absurde. Dès lors, invoquer la Bible à l'appui de cette opinion paradoxale et faute d'argument sérieux, c'était manquer de respect pour la parole sacrée. L'Église, qui d'un côté craignait la sédition, craignait de l'autre le ridicule. Encore une fois, il ne faut pas oublier de se mettre à la place des esprits du temps, des esprits moyens, aussi incapables de suivre Copernic et Galilée dans leurs calculs que ceux d'aujourd'hui de comprendre la relativité ou la physique quantique. Qu'après cela il soit possible d'expliquer le procès de 1633 pour des raisons particulières, telles que la jalousie du P. Scheiner ou le mécontentement d'Urbain VIII se reconnaissant sous les traits du ridicule Simplicius dans les *Dialogues* de 1632, nous l'admettons; mais l'essentiel n'est pas là.

D'autre part, un savant digne de ce nom, un Gassendi ne pouvait accepter la « *sentence des cardinaux* » comme juste; et il avait aussi le sens commun pour lui; et au demeurant il l'a dit sans user d'autant de biais et de faux-fuyants que M. Pintard le prétend. Personne ne s'y est trompé, et d'abord son pire ennemi, Morin, qui dès 1643 lançait contre lui le livre assez ridiculement intitulé *Alae telluris fractae* : les Ailes de la Terre brisées. C'est pourtant après cette dénonciation publique que le cardinal de Lyon, Alphonse de Richelieu, fait monter Gassendi dans la chaire de mathématiques du Collège Royal. Il y prononçait ces paroles que citait déjà M. Pierre Humbert

dans *L'Œuvre astronomique de Gassendi*[1] et qui sont parfaitement d'accord avec la doctrine soutenue par l'Église : *Le dessein de l'Écriture n'est pas de faire les hommes physiciens, ou mathématiciens, mais de les rendre pieux et religieux, et de les mettre en état de faire leur salut.... Elle parle des choses selon qu'elles paraissent vulgairement aux hommes, afin que comme il importe à un chacun d'estre sauvé, un chacun les puisse entendre; et elle se met peu en peine de ce que les choses sont en soi et en effet*[2].... Ce qui veut dire, sans faire un commentaire du texte biblique, que ce texte est indifférent sur le point discuté, qu'il ne peut être invoqué ni pour ni contre Copernic ou tout autre, et qu'il parle du soleil qui se meut et de la terre immobile comme nous parlons aujourd'hui du soleil qui se lève et se couche ou de la terre qui par rapport à nous ne change pas. Aussi Gassendi n'a pas été poursuivi et condamné comme un nouveau Galilée; les dénonciations de Morin restèrent lettre morte; la discussion avec le P. Cazrée resta courtoise et ne se fit pas sur la place publique; et jamais le personnage très en vue qu'il est n'eut besoin de se cacher pour éviter une censure. C'est que, dit M. Pintard, il était bien habile. Et, derrière chaque parole, notre nouveau critique nous fait entrevoir une réserve; derrière chaque geste spontané, un mouvement calculé; après chaque élan, une retraite. Jeu décevant et inutile! A la fin, se reniant lui-même et trahissant ses amis (il est bien étonnant que pas un ne s'en soit aperçu!) il aurait achevé son *Syntagma philosophicum* tout autrement qu'il ne l'avait commencé, et l'ouvrage que, depuis 1626, il nourrissait d'épicurisme et d'expériences modernes, unissant Démocrite et Pascal, ne serait plus qu'un *énorme couvercle de plomb* pour *étouffer l'hydre épicurienne*[3]. Bref, d'une main il déchaîne le monstre, et de l'autre il lui attache au cou un timide grelot conformiste. Et le digne adversaire d'un Descartes devient plus ridicule encore qu'un Fludd ou un Morin, qui du moins avaient le courage de leurs idées.

Reprenons pourtant le texte cité tout à l'heure et traduit par Bernier. Il y est affirmé, d'une façon non équivoque, que l'on peut être à la fois orthodoxe et copernicien; et il paraît bien naturel d'expliquer cette parole en disant qu'il ne manquait pas de gens pour penser de la sorte. Mais M. Pintard n'y voit qu'un faux-fuyant! « *Pour ce qui regarde la Sentence de la Congrégation des Cardinaux qui sont commis pour l'Inquisition, les Orthodoxes répondent que cette Sentence a esté particulière à l'égard de Galilée, contre lequel elle a pu avoir des raisons spéciales, telles qu'elles ne vaudraient pas contre les autres*[4]. » Rien de plus conforme à ce que nous avons trouvé jusqu'ici dans les Lettres de Peiresc et ailleurs; rien de plus con-

1. Paris, Hermann (1936), p. 26.
2. D'après Berniez. Cf. le texte latin dans *Gassendi Op.*, IV, 59 B; et aussi I, 629 B.
3. *Libertinage érudit*, p. 502.
4. *Gassendi Op.* IV, 60 B; dans Bernier, *Abrégé*, 1678, t. III, p. 279; modifié à la fin par nous.

forme à ce que l'Église a soutenu depuis, et, il faut le reconnaître, non sans manifester quelque repentir au sujet de la Sentence même! — Mais Gassendi, mettant sur le même plan Ptolémée, Copernic et Tycho-Brahé, n'ose pas se prononcer. Il fait comme tout le monde, et il est soucieux d'objectivité, en bon historien. Mais la suite du texte, où la Sentence même est qualifiée comme étant d'*un grand poids* sans être un *article de Foi*, est irrespectueuse et équivoque[1]. Non : c'est l'expression exacte de ce qu'un esprit impartial pouvait penser de l'affaire, et c'est d'ailleurs en conformité avec l'attitude adoptée depuis par l'Église. En résumé, il n'est pas sérieux d'accuser un Gassendi de favoriser hypocritement le libertinage parce qu'il penche vers une théorie dont l'Église a toujours reconnu qu'elle pouvait servir à titre d'hypothèse dans les calculs astronomiques, et parce qu'il s'attriste de voir Galilée inutilement condamné[2].

III

Mais qu'est-ce donc que le Libertinage? M. Pintard a grandement raison de dire, dans son *Introduction*, que « *les intentions profondes des libertins... ne se prêtent pas à des définitions irréfutables* ». Mais dans son livre, le thème le plus fréquent et le plus habilement orchestré est assurément celui de l'hostilité, non pas seulement contre la tradition médiévale, mais contre l'esprit religieux en général. Or, le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) définit le Libertinage comme l'*état d'une personne qui témoigne peu de respect pour les choses de la religion*; tels sont les *esprits forts* de La Bruyère; les *libres-penseurs* d'aujourd'hui. Mais, dans la première moitié du XVIIe siècle, l'usage du mot n'est pas fixé ainsi, et le R. P. Mersenne, qui écrit en 1624 contre l'*Impiété des Déistes, Athées et Libertins de*

1. *Libertinage érudit*, p. 301, avec la note 9 à la p. 620.

2. Aux textes du *De motu impresso* (1642) et de l'*Institutio astronomica* (1647) utilisés et cités par M. Pintard dans les notes 8 et 9 sur la p. 301, il faut joindre ceux du *Syntagma philosophicum* (*Gassendi Op.*, t. I, 149 a., 629 b) composés entre 1630 et 1650. Gassendi semble y tenir une position plus réservée encore, puisque après avoir soutenu le système de Copernic avec vigueur, il se prononce pour celui de Tycho parce qu'il existe, dit-on (: *ferunt; Op.* I, 149 a fin), un Décret d'après lequel il faut entendre le repos de la terre et le mouvement du soleil comme véritables, et non apparents. Mais il s'agit d'ouvrages de genres différents : d'un côté, exposition et discussion technique, et, si l'on veut, hypothétique au sens fixé par l'autorité ecclésiastique; de l'autre, développement dogmatique destiné à une entière publicité. Les éditeurs de 1658 ont tout publié indifféremment et sans inquiétude, comme Gassendi voulait le faire, y compris la lettre à Boullian du 13 août 1633, déjà citée, et que M. Pintard citait d'après le manuscrit sans parler de l'impression. Remarquons que les expressions de Gassendi (I, 149 a) déclarant le système de Copernic « *planius atque concinnius* » ont pu être reprises par Fontenelle à la fin de la première soirée de la *Pluralité des Mondes* : il semble avoir sous les yeux le texte de Gassendi pour rejeter délibérement « *le système ridicule de Tycho, imaginé par respect pour l'Écriture Sainte* » et s'en tenir « *à celui de Copernic qui est plus uniforme et plus riant* ». Il n'était certainement pas le premier à lire Gassendi de la sorte, sans se tromper!

ce temps, ne comptait certainement pas Gassendi parmi eux, ni à cette date où il ne le connaissait pas, ni plus tard. Et le même P. Mersenne publiait en France, après le procès, des ouvrages de Galilée. En réalité, c'est nous qui appliquons indifféremment ce terme à tous ceux qui, après les orages de la Réforme, sont las de voir les esprits se déchirer pour de vaines querelles et les théologiens s'attacher aveuglément à de vaines notions[1]. Il est évident qu'un tel état d'esprit ne s'accompagne pas plus nécessairement d'irréligion que de mauvaises mœurs. Il n'y a qu'un trait commun à tous les « libertins » ou prétendus tels : c'est l'absence de contrainte affectée, l'honnête indépendance qui fait dire au P. Bouhours, en 1676, *qu'un homme de bien et même une honnête femme peuvent dire en ce sens jusqu'à s'en faire honneur qu'ils sont « libertins*[2] ». La liberté d'esprit, au meilleur sens du mot, que cela suppose, caractérise bien Gassendi.

Mais cela suppose justement l'indépendance à tous égards ; n'allons pas soumettre la conduite ou les intentions d'un Gassendi à je ne sais quel mot d'ordre de dénigrement ou de rebellion ; ne le dressons pas contre un Descartes, autre « *philosophe au masque* », dans une rivalité de cabalistes! La *Tétrade* ne constitue pas une organisation disciplinée et secrète : ses membres seraient bien surpris de passer pour des conspirateurs. En réalité, ils faisaient chacun partie de bien d'autres groupes et avaient d'autres relations aussi fidèles, sans dissimulation et sans complot : tel Gassendi, qui rencontre Naudé et loge chez Luillier dans le temps même où il rencontre Mersenne et loge en un couvent. Certes, entre érudits et savants, la paix ne règne pas toujours : Gassendi et Morin, Descartes et Roberval, Gassendi et Descartes. Mais il y a pour cela des raisons qui ne sont pas mystérieuses ; et il y a le P. Mersenne pour maintenir « l'harmonie universelle ».

Il n'en est pas moins vrai que l'époque de Louis XIII n'est guère moins troublée, au point de vue intellectuel et moral, que celle de la Réforme. Mais il reste, en faveur de notre interprétation de libertinage, que cette fois il n'y a plus un seul esprit de premier plan pour se réjouir de ces troubles. Le rôle de Luther ne peut être tenu qu'une fois, et le Jansénisme se développera sur un autre plan, celui du « for intérieur ». Ne parlons pas de Théophile, ni de la fortune du livre de Charron : héritage du XVIe siècle. Il y a plus de nouveauté dans l'érudition de Naudé et de Le Vayer, et cela vient de la science expérimentale et galiléenne ou des disciplines historiques et philologiques naissantes. Mais ce qu'il y a d'important chez ces personnages de second plan les dépasse, et ici nous allons retrouver la distinction faite par M. Gouhier, ignorée par M. Pintard, de *deux esprits nou-*

1. Cf. notamment H. Busson, ... *de Charron à Pascal,* pp. 13-15, et tout le début de l'ouvrage.
2. D'après Cayrou, *Le Français classique,* sub. v°, p. 518 sq.

veaux entre lesquels se divise le courant venu de l'humanisme de la Renaissance. C'est d'une part l'humanisme antichrétien, le naturalisme panthéistique dont G. Bruno a été le martyr, et c'est d'autre part l'humanisme dévot, qui se cherche une apologétique nouvelle, et qui va la trouver dans le mécanisme scientifique né avec Galilée et Torricelli, et mis au service de la religion par le P. Mersenne, dont l'excellente étude du P. Robert Lenoble nous révèle les desseins. Il nous révèle aussi comment Descartes se rattache à la tentative, non pas, malgré ses intentions, par la Métaphysique des *Méditations*, mais par son mécanisme, que le bon Mersenne appréciait beaucoup plus, sans le lui dire peut-être. Et pour caractériser ce courant, opposé à ce que l'on appelle depuis longtemps l'*humanisme* — mot qui, pour le dire en passant, nous paraîtrait suffisant et exact pour désigner tout ce que l'on met sous celui de libertinage — M. Gouhier, évitant l'expression d'humanisme dévot à laquelle nous ne tenons pas non plus, n'hésite pas à se servir du terme de *modernisme*, qui signifie : 1° opposition « *à la scolastique aristotélicienne et à toutes les superstitions* » dont celles du naturalisme; et 2° *accord entre la foi et une philosophie nouvelle*[1]. Cet accord s'obtiendra par une délimitation amiable du terrain, et peut-être par certains abandons du côté de la tradition, mais non sans compensations, car la raison pure, cartésienne, deviendra l'auxiliaire, non plus de la théologie scolastique, mais d'une religion à la fois plus intérieure et plus largement répandue, sans distinction de races ni de classes, à travers les nouveaux mondes connus, en face d'un Univers bien plus vaste que le Cosmos antique. Et ceci n'est pas simplement le fidéisme renouvelé, car tout repose sur un fait nouveau : l'avènement de la science démonstrative.

Il est évident qu'*un tel esprit n'est pas essentiellement antichrétien*. Il est évident aussi que Gassendi se rattache à cet esprit-là beaucoup plus qu'à celui de Bruno, de Vanini, ou simplement de Campanella, qui ne fut pas long à se brouiller avec Peiresc, Naudé, Gassendi et autres Français moins illuminés que lui. L'on voit maintenant[2] l'importance du « *cas Gassendi* » situé *au confluent de ces deux courants qui... à la faveur d'amitiés personnelles... se rejoignent sans se confondre*, et surtout sans que la personnalité de l'intéressé soit déchirée dans les contradictions ni compromise dans l'hypocrisie. Il est difficile d'accepter qu'un homme intelligent et posé se laisse tirailler entre des influences nuisibles à sa tranquillité temporelle aussi bien qu'intérieure : c'est dramatiser ou romancer l'histoire et la biographie. Certes, les individus ne sauraient manquer de trouver autour d'eux des courants opposés; mais ceux qui ont une personnalité assez forte dominent ces influences en une synthèse harmonieuse et équilibrée. La dualité que M. Pintard dénonce en la situant dans l'âme de Gassendi existe, mais hors de lui, dans son époque. Au reste, une

1. Cf. art. cité, *Revue philosophie*, 1944, p. 59.
2. Gouhier, *loc. cit.*, p. 59-60.

dualité aussi choquante ne saurait relever de l'individu, qui tend toujours avec force à s'unifier, quand il est normal : nous sommes ici dans le domaine du social ; et, si les œuvres littéraires nous renseignent sur l'esprit d'un temps, ce n'est pas parce que les auteurs ont cherché à y exprimer leurs tendances propres, mais c'est parce qu'ils ont inconsciemment répondu aux exigences de ce temps, d'une manière aussi personnelle, aussi originale que l'on voudra : ils n'en prennent pas moins une valeur, une signification collective. Leur ouverture d'esprit consiste précisément à se trouver sensibles aux faits actuels, aux problèmes nouveaux, à ce qui marque leur zèle d'un signe durable.

Ainsi les générations littéraires se superposent sans se pénétrer, et le progrès s'accomplit en dehors des oppositions dialectiques, des querelles d'écoles ou de classes, des rivalités politiques ou économiques, mais non pas en dehors de la civilisation générale d'une époque donnée. La condition nécessaire à la formation des grands esprits, de ceux qui ont su non seulement dépasser toute médiocrité, mais encore échapper à tout sectarisme, c'est de participer à plusieurs milieux, de fondre en eux plusieurs influences, de s'inspirer largement des nouveautés surgies autour d'eux. Tel un Descartes substituant la lumière intérieure et l'argument ontologique aux distinctions verbales des scolastiques et aux preuves externes des thomistes : c'était sa manière de réagir à la culture mathématique. Tel un Pascal traversant comme un météore le monde scientifique pour tomber aux pieds du Dieu sensible au cœur : c'était sa manière propre de vivre l'Expérience[1].

Nous ne mettrons pas Gassendi à ce niveau. Mais, si ce n'est un aussi puissant créateur, c'est du moins un *écho sonore* qui répond bien à son temps. Et ce temps ne pouvait éviter de rompre avec certaines vieilleries et certaines folies qui menaçaient les fondements mêmes de la science et de la société. C'était une libération nécessaire ; ce n'était pas un libertinage obligé. Devant ce cas de conscience, l'esprit vif, mais équilibré et modéré de Gassendi n'a pas éprouvé les tentations, les craintes ni les repentirs qu'on veut nous faire soupçonner. Il a seulement conçu l'espérance de voir les hommes s'accorder sur des idées simples, ménageant les meilleures pratiques ancestrales, mais s'appuyant sur la raison et l'expérience. Il fallait des conciliations sans sacrifices pénibles et inutiles, du respect sans adulation servile, afin de ménager l'avenir sans détruire le passé. Ce n'est pas tellement loin des rêves bien connus de Descartes, qui pensait y arriver par voie de démonstration déductive. Les méthodes de l'érudition, très différentes, peuvent conduire au même but, mais d'une érudition qui ne soit pas tournée uniquement vers le passé, qui, plus soucieuse de continuité que de conservation, se tienne au

1. Cf. G. Le Roy, *La Notion d'expérience d'après Pascal*, Revue Métaphysique, 1946, p. 200.

courant des découvertes présentes et des espérances possibles. Aux stériles combinaisons des qualités scolastiques, Descartes prétend substituer des enchaînements clairs, distincts et démontrables. Gassendi prétend y substituer un autre système antique et plus antique encore que le péripatétisme, à savoir l'atomisme épicurien; mais c'est au nom de la clarté et de la simplicité de ses schémas, au nom de son mécanisme qu'il le choisit et, finalement, le dépasse. Un historien n'est pas un esclave; et cet historien-là, un des premiers qui soit digne de ce nom en matière d'histoire de la philosophie, ne corrige pas son modèle seulement au nom d'un conformisme dogmatique et religieux, mais au nom de la vérité expérimentale. On voit que la cause dont Gassendi est le serviteur n'est pas celle d'un libertinage plus ou moins mitigé, d'un humanisme déjà désuet; c'est la cause que servaient en même temps le Hollandais Beeckman, l'Italien Galilée et le Français Pascal — et, avec une inspiration différente des précédents, mais qui va vers le même but, celui aussi qui négligea trop l'expérience : Descartes.

Nous voilà très loin de La Mothe Le Vayer et de Naudé, à chacun desquels M. Pintard consacre des chapitres de réflexions philosophiques excellents, bien meilleurs, précisément, et malheureusement, que le chapitre sur *les deux philosophies de Gassendi*. C'est du moins un jugement que nous prenons la liberté de formuler, sans aborder aujourd'hui la discussion très étendue et très serrée qui serait nécessaire pour le justifier. Nous n'avons presque rien emprunté dans ce qui précède à ce chapitre[1], nous tenant aujourd'hui à des travaux d'approches que nous ont grandement facilités les remarques de M. Gouhier. C'est que la thèse de M. Pintard est infiniment riche et suggestive, et propre à faire naître des recherches auxquelles une équipe d'hommes de bonne volonté suffirait à peine. C'est aussi que l'œuvre de Gassendi est d'une ampleur décourageante, et que, si M. Pintard a fait beaucoup pour faciliter les accès de cette forêt touffue, nous sommes encore loin d'avoir mis au point les moyens d'exploitation, et, s'il faut le dire, d'avoir écarté les broussailles. Le sort de cet esprit perspicace dans son éclectisme et déjà très classique par sa mesure, est curieux : il reste en arrière de son temps par ses procédés de composition et d'expression. Il écrit en latin de gros in-folio encombrés d'une érudition sous laquelle lui-même succombe, et sans cesse il trouve de nouveaux textes à citer, de nouvelles conséquences à tirer à propos de développements qui embrassent, en une Somme, tout le savoir. Cela ne ressemble guère à ces œuvres éloignées et lumineuses : le *Discours de la Méthode*, les *Provinciales*. Mais il partage cette faiblesse avec de plus grands que lui; avec un Érasme, qui, fermé dans son élégance latine, n'appartient pas à la littérature vivante; avec Bacon, dont l'immense *Entreprise* reste inachevée. Il partage heureusement aussi la tolérance de l'un, l'ardeur de l'autre

1. *Libertinage érudit*, part. III, chap. II, pp. 477-504.

pour les nouveautés, et c'est par de telles qualités qu'il est le précurseur du XVIIIe siècle, non par le matérialisme ni par l'esprit frondeur. Le chapitre ou peut-être l'ouvrage que l'on pourrait écrire sur la philosophie de Gassendi, sur *l'unique* philosophie gassendienne, qui est celle de l'observation préférée à l'hypothèse, et de l'expérience préférée à la métaphysique, le montrerait, et c'est un chapitre qui modifierait bien des idées conçues à la lecture des *Cinquièmes Objections* contre Descartes. Mais il n'était pas question de cela aujourd'hui, et à chaque jour suffit sa peine.

B. Rochot.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE DES PUBLICATIONS DU BARON D'HOLBACH

(*Fin*[1].)

III. — Le rôle de Diderot et de Naigeon dans l'œuvre de D'Holbach.

Il reste à discuter le rôle que Diderot et Naigeon ont joué dans la composition et la publication des ouvrages du Baron. En ce qui concerne Diderot, les matériaux dont nous disposons sont bien minces et souvent contradictoires. Nous savons que Diderot dut faire la connaissance du Baron vers 1749, date de la naturalisation de D'Holbach[2]. Dans une lettre à Galiani, en 1769, ce dernier écrit, en parlant de Diderot : « Il y a vingt ans que je le connais incorrigible[3] ». Et on ne saurait mettre en doute que Diderot approuvait les idées principales exposées par D'Holbach, car elles sont au fond une version plus systématique, et plus superficielle, de ses idées à lui. Il est intéressant de noter les opinions qu'il a émises sur les ouvrages de D'Holbach. En parlant de la façon timide dont Helvétius avait traité la question religieuse dans *De l'Homme*, Diderot s'écrie :

> J'aime une philosophie claire, nette et franche, telle qu'elle est dans le *Système de la Nature* et plus encore dans le *Bon Sens*... L'auteur du *Système de la Nature* n'est pas athée dans une page, déiste dans une autre ; sa philosophie est toute d'une pièce[4].

Nous avons vu plus haut que Diderot savait que D'Holbach était l'auteur de la traduction française de *De la Nature humaine* de Hobbes, traduction dont il avait bien mauvaise opinion. Dans son *Plan d'une université*, il recommande pour l'étude de la *Morale universelle* les ouvrages suivants :

> Je ne connais guère sur la connaissance de l'homme qu'elle suppose que le petit traité de Hobbes, intitulé *De la Nature humaine*, que j'ai déjà recommandé... On imprime à présent à Amsterdam sous ce titre un ouvrage où je suis sûr qu'il y aura d'excellentes choses. Il faudrait resserrer et analyser le *Système social* et la *Politique naturelle*[5].

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, numéro de juillet-décembre 1939.
2. Il fut naturalisé le 10 septembre 1749. (Archives de la Seine, Lettres de Chancellerie, XII.)
3. *Études italiennes*, N. S., I, p. 27.
4. *Œuvres*, XIX, p. 422.
5. *Œuvres*, III, p. 491

Nous pouvons conclure de ce passage que Diderot savait qui était l'auteur de ces trois ouvrages, puisqu'il savait que la *Morale universelle* allait paraître à Amsterdam. Son opinion de ce dernier ouvrage est exprimée dans ses *Mémoires sur les règnes de Claude et de Néron.*

Que béni soit à jamais celui d'entre eux [les philosophes] à qui nous devons la *Morale universelle*. Puissent les pères et les mères en recommander la lecture journalière à leurs enfants! Puissent les miens être fidèles à la promesse qu'ils m'ont faite d'en méditer toute leur vie les utiles et sages leçons! Si l'on désire connaître la règle de nos devoirs et le code auquel nous sommes soumis de cœur et d'esprit, il y a quelques années qu'il a paru sous ce titre[1].

Si Diderot approuvait dans une grande mesure le matérialisme et l'utilitarisme de D'Holbach, il ne partageait pas son zèle pour la propagande antireligieuse. Bien que leur accord fût complet sur la question religieuse, Diderot parlait souvent avec mépris des nombreuses attaques contre la religion imprimées après 1750. Il nous semble pour cette raison qu'il n'a eu presque aucune part dans les ouvrages de D'Holbach consacrés exclusivement à la critique de la religion. Il ignorait peut-être que le Baron était l'auteur de quelques-uns de ces ouvrages. Ainsi, en septembre 1767, il annonce à Sophie Volland l'arrivée au Grandval d'une quantité d'ouvrages antireligieux. Il déclare n'en avoir lu qu'un seul, la *Théologie portative*; son jugement n'est rien moins que flatteur :

C'est un assez grand nombre de bonnes plaisanteries noyées dans un beaucoup plus grand nombre de mauvaises[2].

On pourrait tirer deux conclusions différentes de son jugement sur ce livre. On pourrait supposer que Diderot, tout en sachant que D'Holbach en était l'auteur, n'a pas hésité à critiquer l'ouvrage; ou on pourrait peut-être croire qu'il ignorait le nom de l'auteur. En tous cas, il semble très improbable que lui-même y ait mis la main... Il semble avoir ignoré également que D'Holbach était le traducteur des *Letters to Serena* de Toland, car il écrit, au moment de leur publication, qu'elles étaient « traduites *ou supposées traduites* de l'anglais »[3].

Cependant, les témoignages des contemporains de Diderot prouvent qu'il joua un rôle dans la rédaction de certains ouvrages du Baron. Dans son article, *Aux Mânes de Diderot*, Meister s'écrie :

Quel est encore l'homme de lettres qui ne reconnaisse facilement, et dans l'*Esprit* et dans le *Système de la Nature*, toutes les belles pages qui sont, qui ne peuvent être que de Diderot[4].

Dans son article nécrologique sur D'Holbach il déclare que le *Système de la Nature* est le mieux écrit de tous ses ouvrages, et il continue :

1. *Ibid.*, III, p. 181.
2. *Lettres à Sophie Volland*, III, p. 97.
3. *Ibid.*, III, p. 187.
4. *Correspondance littéraire*, XIV, 465.

Il y a des pages entières, et il y en a un grand nombre où l'on reconnaît aisément la plume d'un écrivain supérieur, et cela est fort simple, car ces pages sont de Diderot[1].

Notons que, selon Meister, la collaboration de Diderot à l'œuvre entier de D'Holbach aurait été assez insignifiante, puisqu'il attribue la supériorité du *Système* à cette collaboration.

Malgré toutes ses lacunes, la correspondance de Diderot prouve qu'il a collaboré d'une façon ou d'une autre aux ouvrages de son ami. En septembre 1767, il écrit du Grandval à Sophie Volland, en parlant du Baron :

Je lis ses ouvrages. Je le promène, je le secoue, il va bien... Je me hâte d'expédier le reste des *manuscrits du Baron* pour me mettre à l'ouvrage de Grimm[2]... Tout à travers *la besogne du Baron*, j'ai clandestinement entamé la mienne[3]...

En janvier 1769, il écrit, toujours à Sophie Volland; « Tout mon temps s'en va au Grandval à *blanchir les chiffons sales du Baron*[4]. » En novembre 1770, dans une lettre à Grimm, il raconte comment D'Holbach « m'apporte ses chiffons le soir; le matin, il vient voir si je m'en suis occupé; nous en causons et d'autres choses[5] ». Nous ne possédons malheureusement ni les manuscrits de D'Holbach, ni les nombreuses lettres qui furent sans doute échangées par les deux amis[6]. Cependant, nous pouvons conclure des passages cités que la tâche de Diderot consistait à reviser, à corriger et peut-être à compléter des manuscrits que d'Holbach avait déjà achevés. S'il en était ainsi, le rôle de Diderot dans la rédaction des œuvres de D'Holbach aurait eu assez peu d'importance — et c'est bien l'impression que donne la lecture de l'ensemble de l'œuvre du Baron. Il est presque certain que Diderot ne collabora qu'aux ouvrages les plus importants.

Le rôle précis qu'il joua dans leur composition restera toujours obscur, à moins que des documents nouveaux ne nous donnent des éclair-

1. *Ibid.*, XV, 487. Dans une note à la *Correspondance inédite* (II, 154), M. André Babelon trouve dans le passage suivant d'une lettre de Diderot à son frère la preuve qu'il n'avait aucune part dans la rédaction du dernier chapitre du *Système de la Nature*, intitulé *Abrégé du Code de la Nature*, qu'on lui attribue souvent. « Ce *Code de la Nature*, écrit-il, que vous me donnez sur je ne sais quel témoignage, est un ouvrage que je n'ai même pas lu. »

Bien que cette lettre fût écrite en mai 1770, peu de temps après la publication du *Système*, il n'est pas sûr que Diderot parle ici de ce dernier chapitre. Il est beaucoup plus probable qu'il parle du *Code de la Nature* (1755) de Morelly, qu'on lui attribuait souvent au XVIIIe siècle, et qui parut peu de temps après dans des recueils de ses écrits, publiés sans son autorisation (Amsterdam, 1772, Londres, 1773).

2. III, 94.

3. III, 97.

4. III, 224.

5. *Œuvres*, XX, 23.

6. On ne trouve pas de lettres à D'Holbach dans la *Correspondance inédite*, publiée par M. André Babelon des manuscrits conservés au château d'Orquevaux par les descendants de Mme de Vandeul. Une note aux œuvres de Diderot (XX, 102) déclare que celle-ci informa Barbier en 1816 qu'elle avait dans sa possession des lettres de Diderot à D'Holbach. Cependant, M. Babelon m'a fait savoir qu'il n'a retrouvé aucune lettre ni de Diderot à D'Holbach, ni de D'Holbach à Diderot.

cissements à ce sujet. En tout cas, il nous semble évident que l'influence principale exercée par Diderot sur l'œuvre du Baron consiste moins dans ce travail de revision que dans l'influence de sa personnalité et de ses idées sur le Baron qui lui était de beaucoup inférieur en intelligence et en largeur d'esprit, s'il était plus habile dans la systématisation des idées.

Enfin il reste à parler du rôle de Naigeon dans la publication des écrits de D'Holbach et d'autres manuscrits. Selon Barbier, Naigeon aurait édité et publié les manuscrits suivants appartenant à la première moitié du XVIIIe siècle :

Examen critique des Apologistes de la religion chrétienne.
Le Militaire philosophe.
Lettre de Thrasybule à Leucipe.
Opinions des Anciens sur les Juifs; Réflexions impartiales sur l'Évangile[1].

A côté des traductions d'ouvrages anglais qu'il publia dans le *Recueil philosophique*, Naigeon aurait publié les traductions suivantes, faites par D'Holbach :

Toland, *Lettres philosophiques.* — Gordon et Trenchard. *L'Esprit du Clergé; L'intolérance convaincue de crime et de folie.*

Barbier attribue à Naigeon deux notes aux *Lettres philosophiques*, données comme « notes de M. Fréret, trouvées sur son exemplaire anglais de ces Lettres de Toland à Serena[2] ». Leur importance est minime. Selon Naigeon le jeune, les extraits de *The Independent Wig* qui se trouvent dans l'*Esprit du Clergé* ont été traduits par D'Holbach, puis revisés par son frère qui les aurait « athéisés le plus possible ». Naigeon le jeune exagère le rôle de son frère dans la publication de ce livre, car nous avons montré que la traduction de D'Holbach est très fidèle, et qu'il garda le ton de déisme et de « christianisme raisonnable » de l'ouvrage anglais.

Selon Barbier, Naigeon édita et publia quatre ouvrages de D'Holbach :

Lettres à Eugénie; Système de la Nature; Essai sur les Préjugés; Éléments de la Morale universelle.

Barbier attribue à Naigeon l'avertissement et les notes du premier de ces ouvrages; mais, comme les notes sont tout à fait insignifiantes, son rôle dans la composition de l'ouvrage dut être sans importance. Barbier lui attribue également l'Avis de l'éditeur dans le *Système de la Nature*; cet avertissement n'a aucune importance, lui non plus, puisqu'il donne simplement quelques détails sur la vie et l'œuvre de Mirabaud pour faire croire que le *Système* est de lui.

L'*Essai sur les Préjugés* fut publié, dit Barbier » avec *des* notes de Naigeon », ce qui ne signifie pas, comme on semble le croire par-

1. Il publia également une version revisée de Crellius : « De la tolérance dans la religion, ou de la liberté de conscience ».
2. P. 81-82, p. 157.

fois, que *toutes* les notes sont de lui ; question très importante, car la plupart des ouvrages du Baron contiennent des notes souvent longues et significatives. Il est probable que la grande majorité de ces notes, sauf celles qui portent la mention « Note de l'éditeur » (*i. e.* Naigeon), sont de D'Holbach, car elles se rapportent à des points du texte qu'elles développent ou appuient par des exemples. Il ne faut pas oublier qu'avant de connaître Naigeon, d'Holbach avait publié le *Christianisme dévoilé*, contenant de nombreuses notes répétées dans des ouvrages postérieurs. Il est possible que, comme le suggère M. Brummer, beaucoup des citations classiques dont les ouvrages du Baron sont ornés, aient été ajoutées par Naigeon, qui s'était spécialisé dans l'étude des anciens. Pour terminer notre brève étude sur Naigeon, ajoutons qu'il est impossible de contrôler l'assertion de Barbier que Naigeon a « refondu et mis au jour » l'ouvrage posthume de D'Holbach : *Les Éléments de la Morale universelle* (1790).

En résumé nous avons essayé de montrer, parmi les ouvrages qu'on attribue à D'Holbach, ceux qui sont véritablement siens ; ceux qui appartiennent à la première moitié du XVIIIe siècle, ceux qui ont été traduits ou adaptés d'ouvrages anglais. Enfin, notre étude du rôle joué par Diderot et Naigeon dans la composition et la publication des œuvres de D'Holbach aboutit à la conclusion que, à en juger par les maigres documents dont nous disposons, ce rôle n'a pas été très important, et que les écrits attribués à D'Holbach dans notre bibliographie sont vraiment l'œuvre d'une seule et même personne.

J. Lough.

AUTOUR DES « ÉPÎTRES » DE LAMARTINE

Plus d'un lamartinien, même averti, ignore qu'après le *Dernier chant du Pèlerinage d'Harold* et le médiocre *Chant du Sacre*, le grand poète a aussi publié, à l'automne de cette même année 1825, un mince recueil intitulé tout simplement *Épîtres*[1]. Parus chez Urbain Canel, le romantique éditeur des *Nouvelles Méditations*, ces vingt feuillets sont même la seule de ses œuvres où le chantre d'Elvire apparaisse démocratiquement privé de toute particule : *Épîtres* par *M. Alphonse Lamartine*, dit la page de titre....

A la vérité, cet opuscule ne devait pas faire grand bruit dans le monde, et l'on s'explique que la critique ne s'y soit guère intéressée. Sa naissance fut saluée surtout par quelques sarcasmes du mordant Henri de Latouche. En en rendant compte dans le *Mercure du XIXe siècle*, il ne cachait point que ces *Épîtres* n'ajoutaient rien à la gloire du poète. Mais, notait-il avec son ironie coutumière, « elles auront peut-être le suffrage de ses ennemis, car elles ne sont pas bonnes[2] ». Le fait est qu'elles ne reparaîtront plus à part : elles seront désormais versées parmi les « Poésies diverses » qui se trouvent jointes, selon les éditions, tantôt aux *Nouvelles Méditations* et tantôt aux *Recueillements*.

La brochure de 1825 s'ouvre par une *Épître familière à M. Victor H...*, se poursuit, après les quatre quatrains du *Retour*, par une *Épître à M. Amédée de P...* et s'achève par une *Épître à M. Casimir Delavigne*, la seule qui soit datée : « Saint-Point, près Mâcon, 9 février 1824. » *Le Retour* fait assez étrange figure parmi ces lettres en vers, car ce court poème appartient nettement au genre élégiaque. *Le Mercure du XIXe siècle*, qui semble en avoir eu la primeur, le publiait, du reste, avec cette note : « Cette élégie est extraite d'un *Recueil de Poésies nouvelles*, de M. Lamartine, publiées par Urbain Canel. Prix 2 francs[3] ».

Les autres pièces vérifient davantage le titre adopté. On vient de voir que, de leurs trois destinataires, le poète des *Messéniennes* est le seul à se trouver nommé en toutes lettres. C'est qu'il n'y avait plus la moindre indiscrétion à le citer : cette pièce avait déjà paru à part

1. Il est annoncé, sous le n° 5362, dans la *Bibliographie de la France* du 24 septembre 1825.

2. Tome X, 1825, p. 531-536. Voir aussi le compte rendu peu favorable du *Globe*, n° du 24 septembre 1825.

3. Tome X, 1825, p. 481.

l'année précédente, sous le titre : *Lettre à M. Casimir Delavigne, qui lui avait envoyé son « École des Vieillards »*. Lamartine n'y était pour rien, et il avait même montré quelque humeur de cette publication faite sans son aveu. Il écrivait, en effet, de Mâcon à son éditeur, le 17 avril 1824 :

Si je ne connaissais pas, Monsieur, vos excellentes intentions, je vous reprocherais d'avoir imprimé cette bagatelle à M. Delavigne. Mais M. de Parseval me dit pourquoi et comment vous l'avez fait. Cependant j'en suis fâché et honteux. Je ne l'avais écrite qu'à lui et pour lui ; je ne sais comment elle lui a échappé. Ne trouvez donc pas mauvais que j'écrive aujourd'hui dans *L'Étoile* pour me laver de toute participation à cette indiscrète publicité donnée à une chose trop familière, et, ce devoir rempli, recevez mes remerciements du zèle que vous avez mis à me présenter plus décemment aux yeux d'un public mal disposé[1].

« Familière » aussi — l'intitulé s'empressait de l'affirmer — l'épître adressée à ce Victor H..., qu'il n'était pas bien difficile d'identifier. Inquiet, semble-t-il, de l'opinion de son grand rival sur ces rimes un peu faciles, Lamartine lui mandait, en toute humilité, le 25 juin 1825 :

J'ai reçu votre aimable lettre au retour de Rheims, mon cher Victor. Vous n'avez donc pas reçu la petite épître que je vous ai adressée, il y a un mois environ? C'est une drogue, mais ce n'est qu'en attendant mieux, et pour empêcher *l'herbe* de croître, comme nous disons en langue vulgaire.

Et dans la même lettre, datée de Chambéry, il ajoutait, à propos du recueil des *Odes et ballades*, qui allait sortir de presse l'année suivante :

J'attends avec bien de l'impatience votre volume, et vous avez senti combien je serai fier que mon nom s'y unisse au vôtre. Je n'ai pas osé mettre le vôtre en toutes lettres à ma mauvaise épître, qu'on doit imprimer dans les deuxièmes *Méditations* ; je ne veux pas que les critiques, les sottises et les injures rejaillissent de moi sur mes amis. Il y a : A Victor H...[2].

Ce scrupule le tient à cœur, car il y revient dans une lettre de juillet suivant :

Ma petite lettre rimée n'est qu'un enfantillage dont je vous demande pardon; n'y laissez pas mettre votre nom en toutes lettres; attendez quelque chose qui en vaille la peine, cela viendra un jour ou l'autre; votre caractère et votre amitié m'ont inspiré une affection égale à mon admiration pour votre génie, et tôt ou tard, ces deux sentiments m'inspireront mieux[3].

1. Cette lettre a été publiée par Paul Lafond (*L'Aube romantique*, Paris, 1910, p. 92-93). Mais était-elle, comme il le dit, adressée à Gosselin? Il faut lire, croyons-nous, Urbain Canel. Car c'est l'éditeur des *Nouvelles Méditations* qui s'était rendu coupable de cette indiscrétion, de compte à demi avec son frère Audin. (Cf. *Bibliographie de la France*, 17 avril 1824, n° 2046.) La brochure eut deux autres éditions le mois suivant, quand Delavigne eut riposté par une *Épître à M. Alphonse de Lamartine* publiée chez Ladvocat. La pièce de Lamartine avait été insérée d'abord dans *Le Feuilleton littéraire* du 7 avril 1824. A en juger par ses notes 88 et 89, Lafond ne semble pas avoir compris de quelle publication il s'agit dans cette lettre. Et il n'hésite pas à identifier le « M. de Parseval » cité — il sera parlé de lui plus loin — avec le très classique auteur de *Philippe-Auguste*, Parseval-Grandmaison.

2. Gustave Simon, *Lamartine et Victor Hugo, lettres inédites* (*Revue de Paris*, 15 avril 1904, p. 680).

3. *Ibid.*

Ces octosyllabes, aimables et coulants, étaient, de fait, d'une veine un peu bien pédestre. Lamartine s'y bornait à exhorter son « cher Victor » à quitter Paris :

... Tu t'exiles,
Des lieux par la muse habités,
Pour traîner des loisirs stériles,
Dans l'air corrompu des cités.

Et il l'invitait à revenir « à l'ombre des bois », c'est-à-dire en l'occurrence, au château de Saint-Point. De son domaine bourguignon, il lui esquissait le site, évoquait les tours jumelles, leurs « sombres créneaux » et leurs « longues ogives moulées », et il lui promettait que, dans le calme et la solitude de cette retraite, l'inspiration le visiterait à nouveau :

C'est là que la muse rêveuse,
Descendant du ciel sur tes pas,
Viendra, t'ouvrant ses chastes bras,
Comme une aile silencieuse,
T'enlever aux soins d'ici-bas!...

On sait comment Hugo ripostera magnifiquement par l'ode première du livre III des *Odes et Ballades*, datée du 17 octobre 1825. Et, pour n'être pas en reste de modestie avec son brillant rival, lui aussi se borna à l'intituler : *A M. Alphonse de L.* Mais les allusions de ce texte lyrique étaient assez claires pour que nul ne pût s'y tromper.

Reste une troisième épître, qui va nous retenir davantage, car elle soulève un curieux petit problème, qui ne paraît pas avoir jusqu'ici sollicité l'attention des critiques.

* * *

A M. Amédée de P..., ainsi était dédiée l'avant-dernière pièce du petit recueil de 1825. Elle débute tout classiquement en évoquant Tyrtée et Pindare et exalte la gloire de ces bardes dont la lyre chante les combats et magnifie « la sainte gloire du guerrier ». Lamartine, cependant, se refuse à pareil destin, dont l'écartent ses goûts paisibles et ses prédilections champêtres :

Mais mon génie obscur est loin de tant d'audace ;
Fuyant la scène des combats,
J'aime mieux, sur les pas de Virgile ou d'Horace,
Dans quelque humble Tibur, comme eux cachant ma trace,
Égarer mollement mes pas.

J'aime mieux, du penchant des collines prochaines,
Entendre au loin monter le doux chant des pasteurs,
Ou bourdonner l'abeille autour du tronc des chênes,
Ou de mes limpides fontaines
Les flots assoupissans murmurer sous les fleurs.

J'aime mieux, dans ces bois où l'oiseau seul m'écoute,
Cherchant dès le matin le silence et le frais,

D'un pas inattentif perdre et chercher ma route,
Et, soupirant mes vers dans leurs antres secrets,
Entendre mes pas seuls résonner sous leur voûte,
Ou les pleurs de la nuit distiller goutte à goutte
Du dôme tremblant des forêts.

Et ces strophes finales, du moins, ne manquent ni de fraîcheur, ni de charme dans leur mollesse cadencée.

Il paraît bien résulter de ce texte que le correspondant du poète l'avait, selon toute apparence, invité à emboucher la trompette épique.... Mais qui donc était-il au juste ?

A cette question, les éditions postérieures, où cette épître se trouve recueillie, apportent, selon leurs dates, des réponses singulièrement divergentes. Les *Œuvres* en deux volumes de 1826[1] conservent encore fidèlement, au titre de cette pièce, l'initiale suivie des sept points mystérieux. Mais voici qu'après 1830 un nom complet apparaît à cet endroit, un nom que les éditions suivantes vont répéter une vingtaine d'années durant : Amédée de Pastoret[2]. Ouvrons cependant une édition plus récente, par exemple les *Nouvelles Méditations avec commentaires et poésies diverses* de 1854[3]. Une surprise nous y attend : la même épître a maintenant pour destinataire un autre Amédée : *Amédée de Parseval*. Et jusqu'aujourd'hui c'est le même patronyme qui se lit régulièrement au titre de cette pièce[4].

Il faut pourtant choisir. Lequel des deux Amédée est l'usurpateur ? Auquel revient la gloire — si gloire il y a — d'avoir inspiré Lamartine en 1825 ?

Des deux, le second est de loin le plus connu. Ami de jeunesse du grand poète — et non simple « voisin de campagne », comme l'appelle dédaigneusement Félix Reyssié[5], — Amédée de Parseval lui était, a-t-il déclaré, cher « comme un frère ». Aussi bien cet intime avait-il failli devenir son beau-frère, une des sœurs de Lamartine, Césarine, ayant nourri pour ce parfait gentilhomme ce que les *Nouvelles Confidences* appellent « une inclination combattue et vaincue par la volonté de la famille ». Et l'on a conjecturé, non sans quelque vraisemblance, que l'auteur de *Jocelyn* avait dû se souvenir de cet amour malheureux[6]. C'était de la main fidèle de Parseval qu'il avait reçu, en 1818,

1. Paris, Boquet, Gosselin et Canel, t. I, p. 329.
2. Il en est déjà ainsi, d'après G. Vicaire, dans l'édition in-32 des *Œuvres* de 1836. Voir son *Manuel*, t. IV, p. 1064.
3. Paris, Pagnerre, V. Lecou, Furne et Cie, p. 244.
4. Voir, par exemple, l'excellente édition des *Recueillements* publiés par M. Jean des Cognets (Paris, 1925, p. 346). — Faute d'avoir pu consulter un plus grand nombre d'éditions, nous nous excusons de ne pouvoir préciser ici la date exacte à laquelle s'est opérée la substitution. Un bibliographe de métier n'aura nulle peine à nous compléter sur ce point. Mais les données que nous avons rassemblées suffisent sans doute à notre propos.
5. *La Jeunesse de Lamartine*, Paris, 1892, p. 237.
6. Voir Jean des Cognets, *La vie intérieure de Lamartine*, Paris, 1913, p. 244 et Henri Guillemin, *Le Jocelyn de Lamartine*, Paris, 1936, p. 404-405.

le crucifix de Julie Charles. En 1832, ce témoin de sa jeunesse prenait encore place avec lui sur le navire qui l'emportait vers l'Orient. Il a rendu, au début du récit de son voyage, un magnifique hommage à celui qu'il appelle « un cœur qui ne vit que du bonheur et qui ne souffre que du malheur des autres », ou encore « un de ces hommes que la Providence attache à nos pas quand elle prévoit que nous aurons besoin d'un appui qui ne fléchira pas sous le malheur ou sous le péril[1] ».

De si éclatants mérites justifiaient certes une modeste dédicace. Et cependant, en dépit des vraisemblances et malgré la lettre des éditions récentes, ce n'est pas à ce féal qu'était destinée l'épître de 1825.

* * *

Nul doute n'est possible. C'est bien à l'autre Amédée, Amédée de Pastoret, que Lamartine a dédié ces vers.

On a gardé surtout le souvenir du marquis Claude-Emmanuel de Pastoret (1756-1840), savant jurisconsulte, sénateur de l'Empire et pair de France sous la Restauration. Le comte Amédée-David était son fils. Un amusant dialogue, noté par Molé, qui l'a inséré dans ses mémoires, nous conserve sur l'un et sur l'autre l'opinion de l'empereur, qu'ils servaient alors tous deux :

Napoléon. — ... La figure de Pastoret ne me plaît pas.
Molé. — L'Empereur sait-il ce que Mirabeau en disait?
Napoléon. — Non.
Molé. — Il y a dans cette figure, disait-il, un mélange du tigre et du veau, mais heureusement le veau domine[2].
Napoléon. — *Riant aux éclats.* — Oh! certainement, le veau domine. Quant au tigre, je n'en vois pas. J'ai rencontré en Russie un fils Pastoret, qui est auditeur. Il m'a paru un jeune homme d'espérance. Il a une physionomie et un ton de candeur qui m'ont plu.
Molé. — Le jeune homme a été rattaché à mon administration et je lui porte de l'intérêt[3]....

Molé, qui n'aimait guère le père — on le voit de reste — s'intéressait au fils surtout à cause de la mère, dont il appréciait fort le caractère et la vivacité de pensée. Sous le Consulat, Mme de Pastoret avait fait les honneurs du salon de son oncle, M. de l'Étang, un de ceux où la société française avait commencé de se regrouper. A en croire le chancelier Pasquier, « elle avait beaucoup d'esprit naturel, malgré une éducation fort négligée » et « elle disait tout ce qui lui passait par la tête avec une originalité qui lui faisait tout pardonner[4] ».

1. *Voyage en Orient*, 27 juin 1832.
2. D'après d'autres, Mirabeau aurait dit : « une cervelle de renard dans une tête de veau ».
3. *Mémoires du Comte Molé*, p. p. le marquis de Noailles, Paris, 1922, t. I, p. 151.
4. *Mémoires du Chancelier Pasquier*, p. p. le duc d'Audiffret-Pasquier, Paris, 1893, t. I, p. 294. Voir aussi : Vte de Falloux, *Biographie de Mme de Pastoret*, Paris, 1846.

Né en 1791, Amédée de Pastoret avait été, sous l'Empire, intendant de la Russie blanche et auditeur au Conseil d'État. La Restauration avait fait de lui un conseiller d'État et un gentilhomme de la chambre. Il devait s'affirmer, après la révolution de Juillet, l'un des chefs du parti légitimiste, se rallier au second Empire en 1852, et mourir cinq ans plus tard.

Cet habile homme fut moins heureux dans les lettres qu'en politique. Il avait cependant brigué très tôt le vert laurier. Dès 1813, il publiait quatre chants de sa façon, intitulés *Les Troubadours*. En 1818, quatre autres sortaient des presses, formant tout un poème épique : *Les Normands en Italie, ou Salerne délivrée*. Hélas ! ces œuvres toutes classiques de facture venaient un peu bien tard, et c'était dans de tout autres voies que le succès retentissant des *Méditations* allait orienter peu après le lyrisme français.

Cependant Pastoret n'était pas homme à s'obstiner dans la défense d'une cause perdue, et le classique de la veille se réveilla un beau matin romantique, mais d'un romantisme, il est vrai, sagement modéré, et, pour tout dire, médiocrement original. Après *Le duc de Guise à Naples* (1825), férocement déchiré par *Le Globe*, il donna encore toute une série d'autres romans historiques qui n'eurent guère plus de succès[1].

Entre temps il était revenu au lyrisme : en 1824 voyait le jour un recueil anonyme, publié à petit nombre, et intitulé *Élégies*, sans plus. A n'en pas douter, ce volume attestait, chez son auteur, l'ambition de prendre discrètement rang parmi les romantiques de demi-teinte que rassemblait, en ces années, la timide *Muse française* de Guiraud et de Soumet. Aussi bien pouvait-il se prévaloir, auprès d'eux, d'un patronage imposant à leurs yeux. Il se trouvait, en effet, assez intimement lié avec Charles Nodier pour avoir été, en 1822, le parrain de son fils unique. Au dire de Marie Mennessier-Nodier, « M. le comte de Pastoret... fut alors et depuis », pour son père, « le plus dévoué et le plus sage des conseillers ». Elle ajoute même que, « sans l'intervention violemment amicale de M. de Pastoret, l'idée de frapper à la porte de l'Académie française ne lui serait probablement jamais venue[2] ».

Fort d'un tel répondant, l'auteur des *Élégies* pouvait se permettre de s'adresser à Lamartine, alors dans tout l'éclat de sa jeune gloire, et son livre III s'ouvre, en effet, par la pièce suivante :

A M. De Lamartine.

Ainsi, loin du bruit de nos villes,
Tranquille en ton espoir et calme en tes désirs,
Tu reçois de l'amour ses plus nobles plaisirs,

1. Sur l'un d'eux, *Claire Catalanzi ou la Corse en 1736* (Paris, 1838), voir notre étude : *Un Roman corse avant « Colomba »* (*Mélanges Charles Drouhet*, Bucarest, 1940).

2. *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie*, Paris, 1867, p. 25.

De l'hymen, ses vertus tranquilles,
Et quelquefois pourtant à nos muses dociles
Tu réserves quelques loisirs.

Ainsi ce fleuve aux eaux profondes,
Fils des monts, roi des lacs, à l'Océan promis,
Qui, sous la Saône oisive, et le Léman soumis,
Conserve l'orgueil de ses ondes,
Avant de s'épancher sur nos plaines fécondes
Laisse dormir ses flots amis.

Mais l'instant arrive : il s'élance
Fier, et déjà peut-être indigné du repos :
Le rivage s'écarte, et fait place à ses flots;
Un bruit sourd au loin le devance,
Il roule, il vient aux mers qui l'appellent d'avance
Mêler d'inépuisables eaux.

Tel de ce repos volontaire
Tu dois sortir un jour et plus digne de toi ;
Ta gloire est un dépôt qu'on remit à ta foi ;
Rends-nous-la, tu ne peux la taire,
Cher ami, le génie est un don tributaire
Que l'on ne reçoit pas pour soi.

Réveille ce puissant délire,
Ces fécondes douleurs dont ton âme a fait choix.
L'avenir, le présent, tout est soumis aux lois
Que donnent les fils de la lyre :
Pétrarque a créé Laure, et tu créas Elvire,
La gloire obéit à ta voix.

Le ciel brûlant de l'Italie
N'a pas seul le pouvoir d'inspirer les beaux vers;
Ovide, aux champs glacés qu'attristent les hivers
Fit aimer le nom de Julie ;
La lyre à tous les tons s'accorde, et le génie
Appartient à tout l'univers.

La Grèce, aux jours de ses miracles,
Par la voie du poëte à ses jeux invité,
Consacroit la victoire à l'immortalité.
Fais revivre ces grands spectacles :
Les beaux vers parmi nous sont encor des oracles
Tracés pour la postérité.

Les bois ont repris leur verdure
Les fleurs naissent déjà pour émailler les champs,
La beauté semble avoir des attraits plus touchants,
L'amour s'éveille, la nature
Semble, en ces jours de fête, étaler sa parure
Pour inspirer de plus beaux chants.

Et notre France que la gloire
Au milieu des dangers conduisit si long-temps,

Qui de tant de combats, honneur de ses beaux ans,
Sembloit négliger la mémoire,
Vient d'annoncer aussi, par un cri de victoire,
Qu'elle a retrouvé son printemps.

Chante donc : des parvis du temple
Détache l'instrument trop long-temps oublié :
L'honneur à la victoire est encore allié.
A l'Europe qui nous contemple,
De notre France un jour fais admirer l'exemple,
Et tes beaux vers l'auront payé.

On le voit d'emblée : c'est bien à cette élégie que répond l'épître publiée l'année suivante. Et c'est pour avoir été invité de la sorte à célébrer la gloire guerrière retrouvée grâce à l'expédition d'Espagne que Lamartine s'y refusait à traiter ces sujets épiques dont le récent *Chant du Sacre* devait suffire à le dégoûter.

En dehors même de cette utile précision, ce recueil de 1824 ne laisse pas d'offrir aujourd'hui encore un certain intérêt. Il permet assez de distinguer les actions diverses qui se combinent, et parfois se combattent, dans le lyrisme français de cette aube du romantisme. Comme il semble avoir échappé jusqu'ici à tous les historiens de ce mouvement, il vaut sans doute la peine, en dépit de sa médiocrité, de le parcourir rapidement.

* * *

A propos des *Mélanges poétiques* d'Ulric Guttinguer, *Le Globe* du 22 février 1825 accusait les jeunes poètes du temps de signer « en général, de fort mauvais vers », dont il rendait Lamartine responsable :

« Le succès des *Méditations* leur a fait perdre la tête : ils ont cru qu'on ne pouvait être poète désormais sans avoir fait aussi des méditations, et les voilà qui, depuis quatre ans, ne cessent de copier, de traduire sous toutes les formes un ouvrage plein de grandes beautés, sans doute, mais auquel on ne pouvait donner impunément un pendant.[1] »

Autant et plus qu'au futur auteur d'*Arthur*, ce reproche s'appliquait au rimeur de nos *Élégies*. Sans doute ce néophyte du romantisme avait parfois suivi d'autres modèles. Certains de ses poèmes, comme *L'Amour méconnu*, évoquaient Parny par la vivacité passionnée de leur style pseudo-classique. *Jeanne d'Arc près d'aller à la mort* se souvenait un peu trop d'une messénienne alors fameuse. D'autres pièces, *La Femme du pêcheur* ou *Le Vieux Pauvre*, n'étaient guère que des romances, toutes prêtes à être mises en musique pour émouvoir les salons du temps.

Visiblement soucieux d'actualité, Pastoret sacrifiait à des modes poétiques plus nouvelles encore. *Le Barde en délire* visait à renou-

1. Passage cité par Ch.-M. Des Granges. *La Presse littéraire sous la Restauration*, Paris, 1907, p. 298.

veler l'inspiration ossianique par des souvenirs de Walter Scott. *Le Pirate* naviguait — à quelle distance! — dans le sillage de lord Byron, auquel il était, du reste, dédié. Et si, en dépit de son titre, *La Danse macabre* ne devait rien au romantisme frénétique, *La Chauve-Souris* osait, par contre, s'essayer à un vampirisme d'ailleurs fort atténué, tandis que *La Jeune Fille de Tonga* tâchait, sans grand succès, de rivaliser d'exotisme avec *La Fille d'O Taïti*.

Mais l'influence lamartinienne n'en dominait pas moins tout le volume, qui n'offrait guère, dans l'ensemble, qu'un écho affaibli des *Méditations*. Influence d'ailleurs hautement avouée par l'auteur, qui, outre la pièce déjà citée, adressait « A.M. de La Martine » les strophes intitulées *La Faiblesse de l'homme :*

O vous dont le génie est né dans la souffrance,
Poëte des nobles amours,
Vous du vallon sacré la gloire et l'espérance,
Vous qui des muses de la France
Aux muses de Sion reportez le secours :

C'est vainement, hélas ! que l'homme à sa naissance
Trouve le monde en son pouvoir ;
O mon cher La Martine, il vit d'obéissance,
Et chaque jour son impuissance
Doit, même à son orgueil, révéler son devoir....

Et voilà des sentiments édifiants sans doute, mais un peu bien prosaïquement exprimés ! Puis on eût préféré que le disciple ne se crût pas autorisé à emprunter les titres mêmes du maître pour baptiser ses pâles imitations. Il y avait, semble-t-il, quelque indécence à intituler, comme il le fait, *L'Isolement* ou *Le Génie,* ses méditations à lui. Quelque imprudence aussi, car c'était inviter à des parallèles écrasants. Il osait même, après *Le Lac,* chanter encore *Le Lac du Bourget,* et, circonstance aggravante, sur un rythme qui rappelait étrangement des strophes gravées déjà dans toutes les mémoires :

Lieux que j'ai tant aimés, bois qui m'avez vu naître,
Lac témoin de mes premiers jeux,
Où j'essayois la vie avant de la connoître,
Je viens vous faire mes adieux....

Du moins consentait-il à intituler son *Poète mourant : La Mort du Poète.* Mais comme il évoquait aussitôt après *La Convalescence du Poète,* le lecteur apitoyé ne tardait guère à se rassurer.

Ces reprises en mineur de thèmes lamartiniens prouvent assez combien l'influence des *Méditations* avait été profonde sur Amédée de Pastoret. C'est elle, incontestablement, qui lui a dicté, je ne dirai pas les meilleurs, mais les moins médiocres de ses poèmes : *Le Départ, L'Inspiration, Il Campo Santo,* dédié à « A M. le Comte César Balbo », c'est-à-dire Cesare Balbo, l'homme d'État piémontais, qui n'avait pas encore, à pareille date, commencé sa carrière d'écrivain,

et *Minuit* offert « A Madame la Marquise de Barol », l'amie et la confidente de Lamartine [1].

*
* *

Curiosité littéraire, les *Élégies* d'Amédée de Pastoret sont aussi une rareté bibliographique. Le *Journal général de la Librairie*, qui les enregistre le 31 janvier 1824, sous le n° 519, annonce que cet ouvrage est « tiré à 100 » et qu'il « ne se vend pas ». On s'explique dès lors que l'épître à Lamartine ait pu échapper à l'attention des historiens littéraires et qu'ils n'aient pas dépisté l'erreur qui adressait à un autre Amédée la réponse du maître.

Ces *Élégies* présentent, d'autre part, une particularité assez singulière : elles sont du petit nombre des livres complètement dépourvus de toute table des matières. On est d'abord tenté de croire à une simple négligence, négligence étrange, à la vérité, en un ouvrage qui, n'étant pas destiné à être mis dans le commerce, a dû être préparé et composé tout à loisir. Mais la preuve qu'il s'agit bien là d'un oubli concerté et voulu nous a été fournie par la comparaison de l'exemplaire que nous détenons avec celui de la Bibliothèque Nationale. Ce dernier [2] s'achève avec la pièce intitulée *Les Ruines de Paris* et se termine ainsi à la page 154, laquelle porte d'ailleurs, en petites capitales, le mot *Fin*. Dans notre exemplaire, le même mot *Fin* termine bien la même page, mais celle-ci n'est nullement, pour la cause, la dernière de l'ouvrage : il en compte encore trois, correctement numérotées de 155 à 157, et qui contiennent, supplément inattendu, l'élégie que voici :

XI

Le Douze Novembre

Voici les lieux où de ma Laure,
Hier, j'ai reçu les adieux :
Elle m'a fui ; moi je l'attends encore :
Qui donc a dissipé le charme de ces lieux ?
Qui donc a dépouillé les cieux
De l'éclat promis par l'aurore ?

Auprès d'une tour qui chancelle
Et domine encor le vallon,
Je la suivois, et mon regard fidèle
Cherchant dans ses beaux yeux ma gloire ou mon pardon,
Sembloit implorer pour tout don
Le bonheur de vivre pour elle.

Le jour baissoit : le ciel plus sombre
Se couvroit d'humides vapeurs ;

1. Cf. notamment : Paolo Ponti, *Lettere inedite di A. de Lamartine alla marchesa di Barolo*, Turin, 1926.
2. Il porte la cote : Inv. Ye 21082.

De lourds oiseaux les peuplades sans nombre,
Pour saluer la nuit, unissaient leurs clameurs,
Et l'automne aux riches couleurs
Confondoit ses trésors dans l'ombre.

Vois-tu cette tour ébranlée
Qu'un rempart devoit soutenir,
Qui fut superbe, et qui tombe isolée ?
Ainsi quand on est seul on n'a plus qu'à finir,
Dût s'arrêter le souvenir
A la porte du mausolée.

Elle disoit ; et dans mon âme
Le pressentiment des douleurs
Troubloit l'amour et redoubloit sa flamme.
Que le cœur est habile à prévoir les malheurs !
Que l'on a d'angoisse et de pleurs
Pour chaque mal qui les réclame !

Je voyois Laure, et sa présence
Enchantoit tout autour de moi :
Ses yeux charmants animoient le silence ;
Et du malheur déjà je subissois la loi,
Car je sentois, à mon effroi,
Que j'avois deviné l'absence.

Tout d'un coup, du sein d'un nuage
Le soleil sortit radieux ;
La tour, les champs, le vallon, le village,
S'éclairoient, s'animoient, renaissoient à mes yeux ;
Et loin de là, bien loin, les cieux
Recéloient la nuit et l'orage.

Chaque jour, que de toi j'implore,
Près de toi devient doux et pur
Comme le ciel que ce rayon colore,
Et s'éteint loin de toi comme un ciel sans azur ;
Hélas ! voici le jour obscur :
C'est le jour où j'ai quitté Laure !

Ah ! Laure ! si ton cœur ressemble
Au cœur engagé sous ta loi,
Appelle aussi le jour qui nous rassemble,
Et, songeant à celui qui t'a donné sa foi,
Répète les vers faits pour toi
A la tour qui nous vit ensemble.

Incomplet de ces strophes, l'exemplaire de la Nationale comporte, par contre, quelques vers dont il n'y a nulle trace dans la nôtre. On y lit, sur un feuillet non paginé qui suit immédiatement le faux titre *Élégies. Livre premier* :

La Grèce antique autrefois consacra
Les vers au Dieu dont ils étoient l'ouvrage,
De nos anciens empruntant cet usage,

J'offre mes vers à qui les inspira,
Et c'est à vous que j'en dois faire hommage.

Rapprochant ces faits, il est difficile de ne pas soupçonner là quelque stratagème amoureux. Ces *Élégies* ont dû être offertes à deux femmes différentes, qui avaient l'une et l'autre quelque droit à s'en croire l'inspiratrice. Mais *Le Douze Novembre* chantait l'une de ces deux Laures — qui était sans doute la vraie — avec des détails trop précis pour que l'autre pût s'y reconnaître. Cette manière de dédicace finale a donc disparu des exemplaires qui pouvaient passer sous les yeux de la rivale, et les cinq vers qu'on vient de lire l'ont remplacée. Ainsi s'expliquent, selon nous, les deux états de cet ouvrage aujourd'hui rarissime.

L'académicien Ch. Brifaut, qui l'avait reçu de son auteur, lui adressait en réponse de vives félicitations[1]. « Vos vers, lui écrivait-il, sont d'un poète et d'un penseur. Ils sont aussi d'un amant. »

Le père du classique *Ninus II* ne croyait peut-être pas si bien dire....

GUSTAVE CHARLIER.

1. Sa lettre a été publiée par le docteur Cabanès dans son édition des *Souvenirs d'un Académicien* (Paris, 1921, t. II, p. 177). Elle n'est pas datée et ne mentionne pas le titre de l'ouvrage reçu, mais, comme les termes n'en peuvent guère s'appliquer aux *Troubadours*, ni aux *Normands en Italie*, elle paraît bien concerner nos *Élégies* et remonter à 1824.

LA COMPOSITION DE « LA DUCHESSE DE LANGEAIS »

La Duchesse de Langeais est, peut-être, le roman de Balzac dont les origines ont été connues le plus tôt et ont prêté le moins à discussion. Il était admis, depuis longtemps, qu'il lui avait été inspiré par ses malheureuses amours avec la marquise de Castries[1]. Mais, trompé par les confidences de l'auteur, et ses plaintes réitérées à ses correspondantes sur l'insensibilité de Mme de Castries, ses coquetteries éhontées, « sa nature de fer[2] », on a cru vraiment que *La Duchesse de Langeais* contenait une fidèle relation de cette aventure; on a voulu y voir, en quelque sorte, une réplique[3], si bien qu'on pensa pouvoir en utiliser certains passages pour retracer ce qui était demeuré mystérieux dans leurs relations intimes[4].

Balzac a certainement tout fait pour accréditer cette légende, et, sans doute, était-il alors de bonne foi; cependant, cette conception du roman balzacien est singulièrement erronée et appelle de sérieuses corrections.

Si les deux protagonistes sont bien, en effet, sous les noms du général de Montriveau et de la duchesse de Langeais, Balzac et la marquise de Castries[5], il s'en faut de beaucoup que cette célèbre nouvelle puisse être prise pour un récit exact de leurs rapports mondains.

M. Marcel Bouteron, dans son article sur « La véritable Duchesse de Langeais », a montré, de façon très pertinente, comment était né l'amour de Balzac, et que les griefs, qu'il croyait pouvoir invoquer contre Mme de Castries, résultaient d'un immense malentendu.

Si elle ne pouvait l'aimer à cause de la fidélité posthume qu'elle avait vouée à son amant, le jeune Victor de Metternich, mort le

1. *Revue Bleue*, n° du 17 avril 1930 : J.-H. Rosny aîné, « Un amour d'Honoré de Balzac », pp. 225-232.

2. *Revue des Deux Mondes*, t. XLVI, 1er juillet 1928 : Marcel Bouteron, « La Véritable Duchesse de Langeais », p. 164. (Cahiers Balzaciens, n° 6.)

3. A. Le Breton, *Balzac*, ch. IV, p. 163 (1905). — *Revue de Paris*, 1er février 1905 : A. Le Breton, « Les originaux de la *Comédie Humaine* », p. 589-590. — *Revue des Deux Mondes*, t. XLVI, *op. cit.*, *loc. cit.*

4. A. Bellessort, *Balzac et ses œuvres*, ch. IV, p. 110-111 (1924).

5. *Revue des Deux Mondes*, t. XLVI, *op. cit.*, p. 177.

30 novembre 1829[1], ce qui l'empêcha surtout de lui céder tint à ce qu'elle était physiquement morte à l'amour, depuis un terrible accident de cheval, éprouvé en 1827, dans lequel elle s'était brisée l'épine dorsale.

Cette beauté renommée de la Restauration ne voulut pas renoncer au charme infini des conversations amoureuses. Au cours de ses réceptions, tandis qu'elle était immobilisée sur son divan, elle s'efforça de retenir auprès d'elle un homme de lettres en renom, sans se douter de la séduction qu'elle exerçait encore sur ceux qui l'approchaient. Balzac, conquis par son charme, et, aussi surprenant que cela puisse paraître, n'ayant que peu ou pas soupçonné ses infirmités[2], aspirait, par vanité et intérêt[3], à un amour plus complet. Quand elle comprit le degré de l'illusion qu'elle avait fait naître, elle se déroba brusquement[4]; Balzac, se croyant berné[5], ne songea plus qu'à se venger.

Lorsqu'il eut quitté Genève, après sa déception amoureuse, à la fin d'octobre 1832, il ne dut guère tarder à vouloir tirer parti de ses rancunes et à faire de la littérature avec ses griefs de soupirant éconduit. Ce fut alors qu'il rédigea ce chapitre du *Médecin de Campagne*, que Spoelberch de Lovenjoul découvrit en 1897 et qui fût publié en 1914. S'il est certain qu'il ne l'y ménageait guère, ces pages offraient la confession même de Balzac. Tout y est simple, sans péripéties; Balzac y témoigne, sous le nom de Bénassis, de son ignorance au sujet de ce qui avait pu amener la rupture; on sent que c'est bien ainsi que cela a dû se passer, car il y règne un accent de profonde sincérité. C'est, peut-on dire, l'exposé complet de la passion de Balzac, sans aucune retouche[6].

Mais, quand on lit ce chapitre du *Médecin de Campagne* on s'aperçoit combien on est loin de *La Duchesse de Langeais*. Deux confidences de l'auteur aident à comprendre ce qui les sépare.

Dans une lettre à l'Étrangère, Balzac écrivait, au moment où il venait de mettre la dernière main à son roman :

« Allons, ange à moi, décidément tu tressailliras, tu palpiteras,

1. *Revue des Deux Mondes*, t. XLVI, *op. cit.*, pp. 168-177. — H. de Balzac, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, nº VII, 19 août 1833, p. 34; nº XIV, 9 octobre 1833, p. 56; nº LXIV, 15 juillet 1834, p. 174.

2. *Revue Bleue*, 1930 : J.-H. Rosny aîné, *op. cit.*, p. 226, col. 2.

3. H. de Balzac, *Correspondance*, t. I, nº LXVIII, à Mme Carraud, p. 150-151. — Nº LXXXVI, à la même, p. 194-195.

4. Balzac, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, nº XLI, janvier 1834, p. 113. — *Revue des Deux Mondes*, t. XLVI, *op. cit.*, pp. 172-186.

5. E. Preston, *Recherches sur la technique de Balzac*, ch. IV, p. 56-57 (1927).

6. *Revue des Deux Mondes*, t. XXII, 1er juillet 1914 : Vte Spoelberch de Lovenjoul, « *Le Médecin de Campagne*; Fragments inédits », pp. 124-137.

en lisant « Ne touchez pas la hache », car c'est, en fait de femme, ce que j'aurai fait jusqu'à présent de plus grand. Aucune femme de ce Faubourg ne peut ressembler à cela[1] ».

On ne saurait mieux affirmer que, si *La Duchesse de Langeais*, qui devait porter, de 1834 à 1839, le titre assez bizarre « Ne touchez pas la hache[2] », naquit d'un épisode amoureux de la vie de Balzac, elle n'en est nullement le reflet. Tout y a été remanié et surtout grossi et amplifié. Balzac y a semé le romanesque à pleines mains, et les coquetteries de l'héroïne, ses procédés hypocrites de séduction, ses échappatoires et ses stratagèmes perfides furent inventés par l'auteur de toutes pièces.

Aussi, quand, en 1836, il disait à l'énigmatique Louise : « Moi seul sais ce qu'il y a d'horrible dans *La Duchesse de Langeais*[3], il avouait, par là, qu'entre la réalité et la fiction il avait créé un abîme, et que la trame originale, très légère, n'était plus reconnaissable pour un autre que pour lui.

La Duchesse de Langeais doit donc être envisagée sous un jour tout nouveau. Roman de vengeance[4], a-t-on dit. Balzac ne l'a-t-il pas avoué lui-même. Roman d'une grande déception. Certes. Mais, aussi, roman tout court et se rattachant aux habitudes ordinaires de composition de l'écrivain.

Comme il se défendait de faire des personnalités, il a dissimulé, sous l'outrance même des caractères et des sentiments exprimés, ceux qui étaient réellement ses prototypes. Pour ne pas désigner trop clairement Mme de Castries, il s'est bien gardé de reprendre, en 1834, le portrait frappant de ressemblanee de 1832[5]. Sans doute n'a-t-il pu résister à se mettre directement en scène, en prêtant ses traits à l'amant de la duchesse de Langeais[6], car il ne s'est pas décrit seulement dans Albert Savarus[7], mais il pensait

1. Balzac, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, n° LIII, 20 février 1834, p. 132.
2. Vte Spoelberch de Lovenjoul, *Histoire des Œuvres de Balzac*, 1re partie, ch. III, p. 107-108 (2e éd., 1886).
3. H. de Balzac, *Correspondance*, t. I, n° CLXXV (IX), p. 359.
4. Marcel Barrière, *L'Œuvre de Balzac*, p. 179. — Bellessort, *op. cit.*, ch. VII, p. 136. — *Revue des Deux Mondes*, 1914, t. XXII, p. 134. — 1928, t. XLVI, *op. cit.*, pp. 173-177.
5. *Revue des Deux Mondes*, 1914, t. XXII, *op. cit.*, p. 130. — Cf. Dr Verin, *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, t. VI, ch. V, p. 244. Paris, 1853. — *Revue des Deux Mondes*, 1928, t. XLVI, *op. cit.*, p. 168.
6. Th. Gautier, *Honoré de Balzac*, p. 8 (1859). — A. Le Breton, *op. cit.*, ch. I, p. 18, n. 1, 19. — *Mercure de France*, 1909, t. LXX : Marc Deauvillé, « Le Vte Spoelbuch de Lovenjoul », p. 654. — L.-J. Arrégon, *Les Années romantiques de Balzac*, ch. I, p. 3 ; ch. VII, p. 173-174 ; ch. IX, p. 257 (1927). — *Revue des Deux Mondes*, 1924, t. XXI : M. Bouteron, « Le Culte de Balzac », pp. 447-452. — Pierre Abraham, *Balzac*, ch. I, pp. 5-9 (1929).
7. Le Breton, *op. cit.*, ch. IV, p. 168.

que personne ne le reconnaîtrait sous le nom du général de Montriveau, officier de l'armée impériale et explorateur[1]. Enfin, pour dérouter tous les soupçons, il présenta son roman au milieu d'un décor habilement maquillé, et sut l'enchâsser dans une intrigue à laquelle ils étaient, l'un et l'autre, étrangers.

*
* *

L'attention s'est toujours portée sur ce qui forme la partie principale du roman, c'est-à-dire la cour passionnée que fait Armand de Montriveau à la duchesse de Langeais. Les deux autres, le prologue et l'épilogue, ne furent traités qu'incidemment au cours des analyses.

La première édition de 1834[2], était scindée en quatre chapitres :

I. — *La sœur Thérèse.*
II. — *L'amour dans la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin.*
III. — *La femme vraie.*
IV. — *Dieu fait les dénouements.*

Le premier et le quatrième, qui sont intimement liés puisqu'ils se raccordent à quelques mois d'intervalle, posent un problème qui n'a pas encore été abordé.

Or, pourtant, au moment où l'on admettait que ce roman était autobiographique, ils ne laissaient pas d'être déconcertants.

Rien de ce qui s'était passé entre Balzac et Mme de Castries ne permettait de les justifier. Jamais la marquise ne s'était enfuie dans un couvent, ni en France, ni dans toute autre contrée, et Balzac n'eut pas plus la peine de l'y aller chercher, qu'il n'eut le souci d'ourdir, dans l'ombre, un complot d'enlèvement. Elle n'était point morte après leur brouille, d'ailleurs très momentanée, et elle ne mourut même que longtemps après lui. D'où Balzac avait-il donc tiré ces épisodes?

Si quelques sources de la *Comédie Humaine*, qui s'échelonne de 1831 à 1847, peuvent être cherchées sous la Monarchie de Juillet, lorsque Balzac écrivait, au début de 1834, *La Duchesse de*

1. Les explorations du général de Montriveau semblent avoir été suggérées par le voyage de Cailliaud de Nantes, qui visita de 1817 à 1822 les oasis d'Égypte et le royaume de Sennaar (A. Montémont, *Histoire Universelle des Voyages*, t. XXV, pp. 438-483), et celui de René Caillié qui, parti du Rio Nuñez, était parvenu à Tombouctou, d'où il regagna la France par le Maroc. La relation de son exploration avait paru en 1830. (Montémont, *op. cit.*, t. XXIX, pp. 371-434.)

2. Spoelberch de Lovenjoul, *Histoire des Œuvres de Balzac*, 1re partie, ch. III, p. 108.

Langeais, dont *L'Écho de la Jeune France* avait déjà publié le prologue dans son numéro de mars 1833[1], il faut forcément se reporter aux événements de la Restauration. A cette époque, à la fin du règne de Charles X, un homme de lettres, comme Balzac, subit les tortures d'un cruel drame de passion. Cette aventure projette une certaine lumière sur ces pages dont l'origine n'a point encore été éclaircie.

*
* *

Dans les premiers mois de 1828, un poète connu, Ulric Guttinguer, affolé par la fuite de sa maîtresse, arrivait de Rouen à Paris[2]. Veuf, depuis 1819, d'une jeune femme riche, très aimée, qui lui avait laissé deux filles, malgré ses regrets persistants[3], ce protestant[4], à la fois mystique et sensuel[5], n'avait pu s'empêcher de céder, plus d'une fois, à la tentation de faciles conquêtes féminines[6].

Sa dernière liaison datait de 1826[7]. La femme à laquelle, en 1830, il dédiait des vers dans les *Annales romantiques* en la désignant avec le prénom et l'initiale de « Rosalie A[8]. », qu'il lui donna également ailleurs[9], et qui lui sera conservé ici, qui devint, plus tard, « Mme de F.[10] » dans son roman *Arthur* ou *Religion et Solitude*, publié en 1834[11], est restée inconnue. « Elle était mariée, du meilleur monde, très répandue; tout Rouen la connaissait. Le scandale avait été retentissant, la fable, l'horreur de tout le pays. Une provocation quotidienne, tapageuse, insensée. Toute honte bue. Chez elle, une docilité étourdie, fiévreuse, plus

1. Spoelberch de Lovenjoul, *ibid.* — R. Bouvier et Ed. Maynial, *Les Comptes dramatiques de Balzac*, ch. III, p. 159 (1938).
2. Henri Bremond, *Le roman et l'histoire d'une Conversion*, ch. I, p. 11, n. 1; ch. IV, p. 50-51 (1925).
3. *Ibid.*, ch. III, p. 28, n. 1, 29, 34.
4. *Ibid.*, ch. II, pp. 16-20; ch. III, p. 33, n. 2. — Léon Séché, *Le Cénacle de Joseph Delorme*, t. II, ch. III, p. 101 (1912).
5. Michel Salomon, *Charles Nodier et le groupe romantique*, ch. II, p. 171 (1908). — Léon Séché, *Sainte-Beuve*, ch. III, p. 111-112 (1904).
6. *Revue Bleue*, t. XX, n° du 26 décembre 1903 : Léon Séché, « Un roman oublié, *Arthur*, par Ulric Guttinguer », p. 826, col. 1. — Bremond, *op. cit.*, ch. III, p. 34. — Ulric Guttinguer, « *Arthur*, publié par Henri Bremond », Introduction, p. XLV (1925).
7. *Revue de Paris*, n° du 1er mai 1931 : Henry Bidou, « Sainte-Beuve », II, p. 36. — Bremond, *op. cit.*, p. 40.
8. Bremond, *op. cit.*, Appendice I, pp. 257-260.
9. Bremond, *op. cit.*, ch. IV, p. 40; ch. V, p. 64; App. I, p. 254, n. 1.
10. Guttinguer, *op. cit.*, pp. 41, 45, 48.
11. Bremond, *op. cit.*, ch. IX, p. 134-135.

que vraiment passionnée peut-être; chez lui, une idée fixe, une monomanie, qui fut une véritable démonomanie[1]. »

Que se passa-t-il? On ne sait trop. Le séjour de Rouen était devenu intolérable à Rosalie et franchement impossible. Soit qu'elle ne voulût plus de son amant, soit que son mari fût intervenu pour faire accepter une cure d'éloignement, d'apaisement et d'oubli, Rosalie s'enfuit et vint se réfugier à Paris le 27 février 1828[2].

Ce fut un coup terrible pour Guttinguer. « On le voyait tout à coup fondre en larmes et sangloter longuement la tête dans ses mains[3]. » Enfin, il apprit le lieu de la retraite de sa maîtresse et courut aussitôt à Paris tenter de la ressaisir.

Si, comme l'abbé Bremond, l'on prend pour guide *Arthur*, le roman de Guttinguer, on voit que ce ne fut qu'après une longue enquête auprès des établissements d'enseignement féminin de tout un quartier de Paris, où il feignait d'avoir une jeune fille à mettre en pension, qu'il parvint à découvrir la maison religieuse où Rosalie se cachait et où elle était bien gardée[4].

Retirée dans un couvent de la rue Picpus, il ne pouvait apercevoir la fugitive que chaque dimanche à la chapelle, et, l'office achevé, la dame rentrait dans l'intérieur de la maison dont toutes les portes se fermaient promptement.

La première fois, quand il la reconnut, dans une chapelle latérale, tous deux furent confondus. « Rosalie, pâle, muette, interdite, ne pût s'empêcher de le regarder avec surprise, amour, effroi et douleur.[5] » Mais, à la longue, « soit que son amour déjà fatigué eût fait place, insensiblement à la compassion d'abord, puis à une indifférence ouatée de mépris, elle le jugeait, lorsqu'elle le voyait effondré sur son prie-dieu, pitoyable et ridicule plus encore qu'odieux[6] ».

« Moins infatué et plus perspicace, Ulric eût saisi plus vite, à une foule d'indices, qu'elle en avait par-dessus les yeux. » Ne le comprenant pas et aveuglé par sa passion, il osa l'impossible pour la revoir. « Pourboires par ci, stratagèmes par là, en vue d'obtenir un rendez-vous, d'organiser l'enlèvement. Elle devinait bien qu'il s'agitait, mais elle ne leva pas le petit doigt, alors que cela ne dépendait que d'elle, pour le seconder[7]. »

1. Bremond, *op. cit.*, ch. IV, pp. 41-49.
2. *Ibid.*, p. 48. — Guttinguer, *op. cit.*, ch. IV, p. 41.
3. Bremond, *op. cit.*, p. 49-50.
4. *Ibid.*, ch. IV, p. 50. — Guttinguer, *op. cit.*, p. 46-47.
5. *Ibid.*, p. 51. — Guttinguer, p. 47-48.
6. Bremond, ch. IV, p. 52.
7. *Revue de Paris*, 1931 : H. Bidou, *op. cit.*, p. 37.

Cette ardente poursuite de Rosalie par Ulric Guttinguer se termina, croit-on, le jour de Pâques 1828[1]. « Ce jour de fête, il vit entrer à l'église Rosalie, parée, riante, heureuse, et telle dans son air et dans ses manières qu'il aurait pu croire qu'il lui avait été toujours étranger. Il suivit tous ses mouvements avec un inexprimable désespoir durant une heure... Il croyait que son crâne allait éclater, sa voix s'exhaler en cris de surprise, d'horreur et de malédictions. Dieu les lui épargna; les forces lui revinrent tout à coup; au dernier chant de l'office, il se leva, jeta tout cet amour, tous ces désirs, avec un profond sourire de dédain, sur les pierres de l'église, et releva la tête vers le ciel. Le fatal amour n'était pas guéri, mais l'orgueil lui avait porté un coup terrible : un démon avait tué l'autre[2]. »

*
* *

Cette anecdote de la vie parisienne offre de nombreux points de ressemblance avec le prologue et l'épilogue du roman de Balzac. Le drame qui s'était déroulé entre Guttinguer et Rosalie peut se diviser en différentes scènes :

Une femme, amoureuse passionnée, pendant longtemps, rompt, tout à coup, sa liaison, sans explication, quitte Rouen furtivement et disparaît. — Son amant, au désespoir, entreprend des recherches pour la retrouver. — Il réussit à apprendre, enfin, qu'elle est à Paris, retirée dans un couvent. Il s'y rend en toute hâte et ce n'est qu'après avoir fouillé nombre de maisons religieuses qu'il parvient à déterminer le lieu de sa retraite. Il pénètre dans la chapelle et revoit celle qui l'avait abandonné. — Il multiplie ses efforts dans le dessein d'avoir une entrevue avec elle, et essaie de s'assurer des complicités pour un enlèvement. — Tout échoue devant l'inertie qu'elle lui oppose. — Après une attente longue et cruelle, il comprend qu'elle ne l'aime plus. Il se ressaisit alors et rejette son amour au néant.

Il n'est pas besoin d'une longue analyse de *La Duchesse de Langeais*, pour s'apercevoir que la fuite mystérieuse d'Antoinette de Navarreins, la détresse dans laquelle Montriveau est plongé, les enquêtes auxquelles il se livre, ou fait procéder, dans

1. Bremond, *op. cit.*, ch. IV, p. 53 ; ch. V, p. 57, n. 1 ; ch. VIII, p. 109-110. — La fête de Pâques tombant, en 1828, le 6 avril, le délai entre le 27 janvier et le 6 avril semble un peu court. On comprendrait mieux l'Ascension le 15 mai ou la Pentecôte le 25 mai (« Connaissance des temps », publiée par le bureau des Longitudes année 1828, p. 5, Paris, 1825).

2. Bremond, *op. cit.*, p. 53. — Guttinguer, *op. cit.*, ch. IV, p. 48.

les couvents d'Europe et d'Amérique, enfin, la découverte de la duchesse, sous le voile des Carmélites, dans un monastère espagnol, correspondent trait pour trait, à la recherche de Rosalie par Guttinguer qui parvient à retrouver sa maîtresse dans un couvent de Paris.

De pareilles coïncidences ne peuvent être l'effet du hasard, et, après une confrontation aussi probante, on peut, semble-t-il, affirmer que la phase dramatique que traversèrent les amours de Guttinguer et de Rosalie, a fourni tout le cadre de *La Duchesse de Langeais*.

Cette affaire avait fait un trop grand bruit dans le monde des lettres de la fin de la Restauration, pour n'être pas parvenue aux oreilles de Balzac, soit dès 1828, soit quand, à partir de l'automne de 1830, il était devenu un familier du salon de Nodier[1], où il ne devait pas être trop tard pour recueillir certains propos à son sujet.

Guttinguer et lui évoluaient dans le même milieu artistique et littéraire. Ce Rouennais, qui avait déjà publié des recueils poétiques estimés, comptait de nombreux amis chez les écrivains de la jeune école romantique. Il était lié avec Victor Hugo et son beau-frère Paul Foucher[2]. Hugo, chez lequel il était très intime[3], lui fit connaître, en janvier 1829, Sainte-Beuve, qui devint, dès lors, son confident attitré[4]. En outre, il fréquentait Alfred de Musset[5] et Tattet son inséparable[6], le peintre Louis Boulanger[7], Antoine de Latour[8], Dumas[9], Nodier, Mme Ménessier-Nodier, et le Cénacle de l'Arsenal[10].

Les malheurs de Guttinguer n'étaient un secret pour aucun d'eux, car, contrairement à ce qu'on aurait pu croire, « Ulric

1. Arrigon, *op. cit.*, ch. II, p. 68.

2. Bremond, *op. cit.*, ch. I, p. 2. — *Revue Bleue*, t. XX, n° du 19 décembre 1903 : Séché, *op. cit.*, p. 797, col. 1.

3. Léon Séché, *Le Cénacle de Joseph Delorme*, t. I, ch. III, p. 119 ; ch. VII, p. 311.

4. Bremond, *op. cit.*, ch. V, p. 57, n. 1. — Séché, *Sainte-Beuve*, pp. 103 ; 111-136. — *Revue de France*, 1926, t. I : Jean Bonnerot, « Sainte-Beuve et Guttinguer. Lettres inédites » (1836-1839), pp. 106-132 ; 255-279.

5. Bremond, *op. cit.*, pp. 2, 32, 99, 225, 236-241. — *Revue Bleue*, 1903 : Séché, *op. cit.*, p. 798, col. 1. — Séché, *Sainte-Beuve*, p. 112. — Manet, *Contes d'Espagne et d'Italie*, t. I : « A Ulric G.), p. 98. Paris, 1859.

6. Bremond, *op. cit.*, pp. 1, 32, 126. — Séché, *Sainte-Beuve*, t. I, App. « Correspondance de Guttinguer et de Tattet », pp. 351-380.

7. Bremond, *op. cit.*, p. 82.

8. *Ibid.*, p. 32. — Séché, *Le Cénacle de Joseph Delorme*, t. I, ch. IV, p. 144, n. 2 ; t. II, ch. II, p. 65.

9. Bremond, *ibid.*

10. Bremond, *op. cit.*, pp. 2, 217, 248. — M. Salomon, *Charles Nodier et le groupe romantique*, ch. II, p. 172. — *Revue de Paris*, 1906, t. V : Salomon, « Le Salon de l'Arsenal », pp. 640-643.

redisait à tous les échos sa sombre aventure, qui avait produit sur ses amis du Cénacle une impression extraordinaire[1] ».

Les mêmes comptaient, sinon parmi les amis, au moins les relations de Balzac, tel Sainte-Beuve, avec lequel il ne sympathisait guère[2], mais qu'il rencontra maintes fois chez Molière[3], ou ailleurs[4], avant leur brouille définitive de 1834[5]. Il y avait, en revanche, Victor Hugo, qui lui resta fidèle jusqu'à sa mort, le peintre Louis Boulanger, auteur de son portrait en 1837, Musset, Dumas, et tant d'autres dont on trouve les noms dans sa correspondance.

Balzac écrivait, en 1833, à Mme Hanska :

« Il n'y a personne que je ne connaisse à Paris comme artiste en littérature, et, depuis dix ans, j'ai su bien des choses, si tristes à savoir, que le dégoût du monde m'a pris au cœur.[6] »

A quelles choses pouvait-il alors songer, si ce n'est à ces nouvelles, menus faits plus ou moins scandaleux, qui passent de bouche en bouche, qui, un moment, sont connues de toute une société, voire de toute une ville, et parmi lesquelles rentrait si bien la liaison de Guttinguer et de Rosalie, avec ses péripéties finales qui étaient venues la compliquer et l'assombrir.

Si l'on ignore l'intermédiaire qui mit Balzac au courant, celui des membres du Cénacle qui semble le plus indiqué fut certainement Sainte-Beuve, le mieux renseigné de tous. Emmené en Normandie par Guttinguer, le 30 avril 1830, il y fit coup sur coup d'assez longs séjours[7].

Lui ouvrant la cassette, qui contenait la correspondance de Rosalie[8], Guttinguer demanda alors à son ami de l'aider à rédiger un roman par lettres[9], intitulé *Arthur*, qui devait retracer leur histoire. Sainte-Beuve se mit à cette tâche, sans grand enthousiasme, et il s'en désintéressa deux ans plus tard, pour se consacrer à son propre roman *Volupté*[10]. Guttinguer fût contraint d'achever seul *Arthur*, qui parut en deux parties en 1831 et en 1836[11].

1. Guttinguer, *op. cit.*, introd., p. IX.
2. Arrigon, *op. cit.*, ch. II, p. 41 ; ch. IV, p. 108. — Balzac, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, n° IV, p. 17.
3. Arrigon, *op. cit.*, ch. II, p. 69.
4. Arrigon, ch. I, p. 1-2 ; ch. IX, p. 259-260.
5. *Revue Bleue*, 18 mai 1929 : Maurice Serval, « Les Sources de Balzac : La Recherche de l'Absolu », p. 303, col. 2. — *Revue des Deux Mondes*, 1928, t. XLVI : M. Bouteron, *op. cit.*, p. 183-184.
6. Balzac, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, n° IV, mars 1833, p. 20.
7. Bremond, *op. cit.*, ch. VIII, p. 106.
8. *Ibid.*, ch. VIII, p. 117-118 ; ch. IX, p. 133.
9. *Ibid.*, p. 111, n. 3.
10. *Ibid.*, ch. IX, p. 124.
11. *Ibid.*, p. 135.

Nul n'était donc plus à même que Sainte-Beuve de fournir à un auditeur aussi attentif que Balzac une idée plus exacte et plus complète de la crise sentimentale de Guttinguer. Il était déjà si peu discret pour lui-même qu'il ne devait guère l'être pour les autres.

Quand Balzac se fut décidé à ne pas publier tel quel le chapitre du *Médecin de Campagne*, et à composer un roman moins autobiographique, cette trame que la chronique contemporaine lui avait ainsi offerte fut un appoint d'une inestimable valeur.

Bien terne, au fond, avait été son intrigue avec la marquise de Castries. Commencée à l'occasion de quelques visites à Paris, continuée à Aix-les-Bains, elle s'était dénouée, du soir au lendemain, à Genève, alors qu'il avait seulement connu les premiers feux d'une ardente passion.

La différence était grande avec le drame qui avait ravagé la vie de Guttinguer. L'esprit si troublé par son amour qu'il en était arrivé à oublier ses devoirs paternels, le malheureux Ulric, courant chercher sa maîtresse jusqu'au pied des autels, était, beaucoup plus que Balzac, un héros de roman.

Certaines considérations ne durent pas le laisser indifférent.

Un jour, la marquise de Castries et Rosalie avaient brisé avec leurs amants ; mais Rosalie était partie, tandis que, dans le premier cas, c'était lui-même qui s'était enfui, profondément blessé et vaincu. Dans le roman où il voulait dénoncer l'infâme conduite d'une coquette, ne fallait-il pas que le héros eût sa revanche ? Or, cette escapade de Rosalie lui procurait une scène de revirement qui lui permettrait de donner à Montriveau l'avantage sur la duchesse : celle-ci ne s'évaderait qu'après son refus de la recevoir.

Ce qui lui facilita l'assimilation fut que les sentiments de Guttinguer et les siens avaient été assez semblables.

Tout autant que Guttinguer qui, en sortant de la chapelle, ne cessait de traiter Rosalie de « monstre[1] » et « d'infâme[2] », Balzac, au lendemain de Genève, ne songeait plus qu'à stigmatiser la marquise de Castries, et « à la livrer à tous les regards, attachée à un poteau d'infamie[3] ».

Un détail est révélateur du rôle que Sainte-Beuve put jouer en l'occurrence. « Que de fois, dira le biographe de Guttinguer, ne s'était-il pas juré de poignarder Rosalie[4] ! »

1. Bremond, *op. cit.*, ch. IV, p. 42.
2. *Ibid.*, pp. 46, 47, 53 ; ch. VIII, p. 117.
3. *Revue des Deux Mondes*, 1914, t. XXII, *op. cit.*, p. 134.
4. Bremond, *op. cit.*, ch. VIII, p. 108.

Saint-Beuve le savait mieux que personne, puisqu'il y avait fait allusion dans une de ses poésies composées à Honfleur en 1830[1].

Balzac, qui avait ressenti une pareille animosité pour la marquise de Castries, s'était bien gardé de laisser perdre ce trait.

Les deux premières éditions, de 1834 et de 1839, se terminaient ainsi :

« Ta duchesse, disait de Marçay, je l'ai connue. Elle ne valait pas ma fille aux yeux d'or. Et cependant je suis sorti tranquillement un soir de chez moi pour aller lui plonger un poignard dans le cœur. Tu n'étais pas encore des nôtres.[2] »

On voit quel parti Balzac avait su tirer de toute l'histoire de Guttinguer. Pour ceux qui étaient initiés à ses relations avec la marquise, il y gagnait de laisser planer un doute sur l'identité des personnages et de brouiller les pistes. Cette aventure d'un autre lui donna le moyen de dénaturer son sujet et de dépayser le lecteur, lui fournissant, à la fois, un prologue énigmatique et une conclusion saisissante, auxquels s'ajouta un élément qui, de son côté, avait fait complètement défaut : le mystère.

*
* *

En établissant, dès 1833, la ligne générale de son roman, Balzac fixa, du même coup, la double origine de Montriveau, qui sera successivement Guttinguer et Balzac, aussi bien que la duchesse de Langeais sera Rosalie et la marquise de Castries.

Les deux amants avaient fait scandale à Rouen, tant à cause de leur rang dans la société que de la façon provocante avec laquelle Rosalie avait affiché ses amours adultères.

Pour sonder, à son histoire personnelle, celle d'Ulric Guttinguer, Balzac imagina une duchesse de Langeais, insoucieuse de perdre sa réputation aux yeux du Faubourg, se compromettant ouvertement pour le général de Montriveau, en envoyant sa voiture et sa livrée stationner à sa porte de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi; enfin, allant elle-même attendre dans la rue, sous ses fenêtres, plus d'une heure, l'homme qu'elle s'efforçait de reconquérir. La duchesse de Langeais n'avait, à ce moment, aucun rapport avec la marquise de Castries.

A la suite de ces événements, la duchesse prit la fuite, comme

1. Sainte-Beuve, *Poésies complètes : « Pour mon ami Ulric Guttinguer »*, sonnet IV, p. 242 (Paris, 1879).
2. Spoelberch de Lovenjoul, *Histoire des Œuvres de Balzac*, 1re partie, ch. III, p. 109.

celle qui lui avait servi de modèle. Son départ fut, toutefois, plus compliqué que celui de Rosalie, à moins que celle-ci ne lui eût montré la voie en se dissimulant sous le nom de sa camériste, puisque Antoinette de Langeais, pour être sûre de faire perdre sa trace, s'attacha comme femme de chambre, appelée Caroline, à lady Julia Hopwood, qu'elle accompagna jusqu'à Cadix.

A cette petite provinciale de Rosalie, Balzac va emprunter également l'idée de la retraite au couvent, mais, dans le dessein d'éviter tout rapprochement, il placera à l'étranger le lieu d'asile de la duchesse.

De quel couvent de la rue Picpus s'agissait-il? La chronique ne le dit pas. Mais entre la maison mère de la Congrégation enseignante de la Mère de Dieu, sise, depuis 1824, au n° 43[1], et celle des Dames des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration Perpétuelle, établie au n° 15 depuis 1807[2], c'est cette dernière qui paraît le plus problable. Ordre non cloîtré, célébrant les offices avec un certain faste, admettant des grandes pensionnaires, la chapelle devait être ouverte au public. Balzac le sut-il? Peu importe, au reste, puisque la duchesse de Langeais alla s'enfermer dans un couvent espagnol des Carmélites déchaussées.

L'auteur fut guidé, dans ces deux cas, par des raisons toutes personnelles. En ce qui concerne le monastère des Carmélites, la question ne souffre pas de difficultés. Depuis la fin de 1832, Balzac était installé au numéro 1 de la rue Cassini, près de l'Observatoire[3]. La rue Cassini, alors du XIIe arrondissement de Paris, qui n'avait, du côté impair, que le numéro un, et les numéros deux et quatre du côté pair, commençait aux 21 et 22 de la rue du Faubourg Saint-Jacques, et finissait au 63 de la rue d'Enfer[4], où les Carmélites avaient un établissement au numéro 65[5]. Balzac, qui avait signalé ce voisinage à Mme Hanska[6], lui conta même, une fois, que leurs chants étaient venus jusqu'à lui, et qu'il en avait été très ému. Il est inutile d'insister sur le rôle que ce couvent a pu jouer dans la destinée de la duchesse de Langeais, car une note de l'éditeur des Lettres à l'Étrangère, y a déjà fait allusion[7].

1. Migne, *Encyclopédie théologique*, t. XXIII; *Dictionnaire des Ordres religieux*, t. IV, col. 840. — *Almanach* Bottin (1851) : « Cultes à Paris. Communautés religieuses », p. 986, col. 1.
2. Migne, *Ibid.*, t. IV, col. 1213. — Bottin, *loc. cit.*
3. Balzac, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, n° I, janvier 1833, p. 5. — Julien Lemer, *Balzac*, 1re partie, ch. VI, p. 67-68 (1892).
4. Bottin, 1851, *Liste alphabétique des rues de Paris* (s. p.).
5. Bottin, *ibid.*, « Cultes », p. 986, col. 1.
6. Balzac, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, n. III, 24 février 1833, p. 13-14.
7. *Ibid.*, t. I, n° LXVII, 11 août 1834, p. 189, n. 1,

Le choix de l'île espagnole de la Méditerranée, que Balzac ne nomme pas, mais qui est, sans aucun doute, Majorque des Baléares, est un peu plus obscur. Si Balzac visita l'Italie, à aucun moment il ne fit la moindre excursion en Espagne.

La caractéristique du roman balzacien est la chose vue ou, à tout le moins, entendue. Les notions de Balzac peuvent donc provenir des conversations, et on songe alors à la famille Arago. François Arago, le célèbre physicien, fit à Majorque, en 1808, un séjour mouvementé lors d'une expédition scientifique[1]. Balzac, qui était très lié avec lui et surtout avec son frère Étienne[2] et son fils Emmanuel[3], dut entendre parler des épreuves que le savant y avait traversées, et, à cette occasion, put recueillir certains détails sur l'île, car tout ce qu'il en dit est exact à peu de chose près.

A l'époque où François Arago avait séjourné à Majorque, de même qu'il y avait à Valldemosa-la-Chartreuse, sécularisée en 1835[4], où George Sand habita avec Chopin en 1838[5], le couvent des Carmélites de Palma était encore rempli des nonnes fidèles à la règle de sainte Thérèse. On peut supposer que le couvent de la rue d'Enfer, qu'il pouvait voir de ses fenêtres, a servi de modèle à Balzac, mais sa description de l'Église « qui couronne la ville... à la façade hardie, élégante..., au magnifique portail à triglyphe gothique, à campaniles, à tours menues, à flèches découpées », est nettement celle de la cathédrale de Palma, élevée sur une terrasse et dominant le port[6]. La ressemblance est très frappante. Est-ce à dire que, du moment qu'il existait un couvent de Carmélites à l'île Majorque, ce que Balzac a rapporté sur ce point fût entièrement conforme à la réalité? Le contraire n'est pas douteux.

Le couvent de Carmélites était à Palma, dans la ville principale, tandis que Balzac l'a situé en dehors de toute agglomération, sur un point isolé devant la mer. Il suffit de se rappeler la dangereuse escalade opérée par les Treize, pour voir qu'il s'agissait de franchir la plus abrupte des falaises. On découvre, encore une fois, que Balzac n'a rien inventé. Cet aspect ressemble à celui du port de Soller, « couche minuscule et délicieuse, encaissée entre de

1. *Magasin Pittoresque*, 1854, t. XXII : « Extrait des Mémoires de François Arago », p. 338-339.
2. Le Breton, *op. cit.*, ch. I, p. 14, n. 3. — Arrigon, *op. cit.*, ch. III, pp. 76-79; ch. IV, p. 103.
3. Arrigon, *op. cit.*, ch. VII, p. 179.
4. Jousset, *L'Espagne et le Portugal illustrés*, p. 296.
5. *Guides* Joanne : « Espagne et Portugal », p. 334 (1911).
6. *Magasin Pittoresque*, 1837, t. V ; « Iles Baléares. Vue de la ville de Palma », gr., p. 281.

hautes falaises, et peu accessible du large. La falaise de droite est dominée par la chapelle de Santa Catalina, à laquelle on monte par un sentier un peu roide, et le mirador, terrasse au-dessus de la falaise à pic[1] ». Il paraît donc que Balzac situa le couvent au-dessus de la plage de Soller, sur l'emplacement de la chapelle et du mirador.

*
* *

Les raisons pour lesquelles Balzac avait transporté le couvent de Paris en Espagne sont intervenues également pour lui faire changer la situation de ses héros. Ne fallait-il pas, en effet, qu'on ne soupçonnât pas plus Guttinguer et Rosalie, que lui-même et la marquise de Castries ?

Rosalie était entrée dans la maison religieuse, à titre de grande pensionnaire, comme une personne venant suivre une retraite, en conservant sa qualité de femme du monde, libre de ses actes[2].

D'autre part, quand Guttinguer, dont le chagrin était grand, avait pu s'élancer sur ses traces, s'il savait que la ville était Paris, et peut-être qu'il s'agissait d'une communauté de la rue Picpus, ce n'était, toutefois, qu'après de longues investigations qu'il était parvenu à la découvrir.

Lorsqu'il lui fut donné, le dimanche suivant, d'assister à la messe, il reconnut sa maîtresse au fond d'une absidiole ; il la revoyait telle qu'elle était à Rouen, il pouvait la contempler et se passionner à nouveau pour sa beauté ou sa grâce séduisante.

Cette donnée va prendre avec Balzac un caractère émouvant.

Le général de Montriveau, en apprenant la fuite de la duchesse de Langeais, avait ressenti un trouble profond et, dès ce moment, il était décidé à remuer terre et ciel pour la retrouver. « La fureur passionnée » dura cinq années. Pendant tout ce temps, le dévouement de ses douze amis s'était épuisé en enquêtes infructueuses en France, en Europe et jusqu'en Amérique.

En 1823, lors de l'expédition pour la restauration de Ferdinand VII, le général de Montriveau, qui avait profité de ce qu'il était chargé de rétablir l'ordre en Espagne, pour fouiller tous les couvents de la péninsule, arriva, un jour, dans une île espagnole de la Méditerranée. La prise de possession une fois effectuée et la sécurité assurée, le général assista, à la tête des deux compa-

1. *Guides* Joanne, *op. cit.*, p. 335.
2. Guttinguer, *Arthur*, ch. IV, p. 43. — Bremond, *op. cit.*, ch. VIII, p. 117, n. 1.

gnies de débarquement, à un *Te Deum* célébré en l'honneur des vainqueurs, par les religieuses d'un couvent de carmélites.

Après avoir fait suivre à Montriveau un chemin qui n'est que la transposition de celui que Guttinguer avait parcouru à la poursuite de Rosalie, et après l'avoir conduit, de façon identique, au seuil d'un monastère, Balzac va transformer puissamment la situation, résultant du choc de deux âmes, qui avait déjà complètement bouleversé ceux qui l'avaient vécue.

D'abord, il a plongé tout le début dans une atmosphère singulièrement prenante. Puis Montriveau ne sait pas, en entrant dans la chapelle des carmélites, que là s'est ensevelie vivante celle qu'il avait aimée. Des événements imprévisibles, comme cette campagne d'Espagne, l'ont amené, sans qu'il s'en doutât, à ce couvent, auquel, lors de ses recherches antérieures, il n'avait jamais songé. La révélation sera d'autant plus forte qu'elle était inattendue. C'est l'effet voulu par Balzac : le hasard, qui dirige tout, aboutit au tragique.

Montriveau va enfin retrouver la duchesse de Langeais. Celle-ci, qui ne s'est pas seulement enfermée derrière ces murailles et ces grilles, pour se dérober à tous les regards, mais pour faire pénitence, qui a pris l'habit religieux et prononcé des vœux indissolubles, sera pour lui invisible et inaccessible.

Le récit de la reconnaissance va atteindre, de ce chef, une rare intensité dramatique.

Durant la messe d'actions de grâces, se développa largement le drame le plus secrètement intéressant qui, jamais, ait fait battre un cœur d'homme. La sœur qui touchait l'orgue excita un si vif enthousiasme qu'aucun des militaires ne regretta d'être venu à l'office... La religieuse semblait avoir plus particulièrement étudié le *Mose* de Rossini... Enfin, au Te Deum, il fut impossible de ne pas reconnaître une âme française dans le caractère que prit soudain la musique... Certes elle était française. Bientôt le sentiment de la patrie éclata, jaillit comme une gerbe de lumière dans une réplique des orgues où la sœur introduisit des motifs qui respirèrent toute la délicatesse du goût parisien, et auxquels se mêlèrent vaguement les pensées de nos plus beaux airs nationaux... Le général était sorti pendant le Te Deum, il lui avait été impossible de l'écouter. Le jeu de la musicienne lui dénonçait une femme aimée avec ivresse et qui s'était si profondément ensevelie au cœur de la religion et si soigneusement dérobée aux regards du monde qu'elle avait échappé jusqu'alors à des recherches obstinées adroitement faites par des hommes qui disposaient et d'un grand pouvoir et d'une intelligence supérieure. Le soupçon réveillé dans le cœur du général fut presque justifié par un vague

rappel d'un air délicieux de mélancolie, l'air du Fleuve du Tage[1], romance française dont souvent il avait entendu jouer le prélude dans un boudoir de Paris à la personne qu'il aimait, et dont cette religieuse venait alors de se servir pour exprimer, au milieu de la joie des triomphateurs, les regrets d'une exilée.

Cette scène est si remarquablement traitée qu'on oublie les hérésies liturgiques que l'acteur y a accumulées. L'ignorance de Balzac, au sujet des règles si rigides de l'ordre du Carmel, lui a fait commettre des erreurs d'une invraisemblance criante. La musique n'existe pas chez les Carmélites et leurs offices sont psalmodiés sur trois notes immuablement fixées[2]. On juge, par là, combien il eût été impossible à la duchesse de Langeais, devenue la sœur Thérèse, de se dévoiler au général de Montriveau, en faisant retentir les orgues de fragments du *Mose* de Rossini, de rappels de nos plus beaux airs nationaux, ou de la mélodie du Fleuve du Tage. On sait déjà combien Balzac était peu familier avec les rites de l'Église catholique[3], ce qui n'était pas surprenant vu le milieu irreligieux et superstitieux dans lequel il avait été élevé[4], et ce n'en est qu'un exemple de plus.

Mais, quand on est en possession du fil conducteur, malgré les changements apportés par l'écrivain, l'impression éprouvée par Montriveau, à cette audition musicale, de la présence d'une Française, artiste accomplie, parmi les carmélites, qui se change bientôt en certitude qu'il s'agit de la femme dont le souvenir l'obsédait toujours, apparaît calquée sur le drame secret qui se déroula, entre deux anciens amants, pendant la messe d'un couvent parisien, un matin de 1828.

Qu'importe que ce soit l'ouïe et non la vue, qui apprenne à Montriveau qu'il touche au but et qu'il vient enfin de découvrir celle qui l'avait fui, il y avait tant d'années ! Son état d'âme est le même que celui de Guttinguer en apercevant Rosalie : les deux hommes ont au cœur le même amour et le même espoir.

Le parallèle se continue encore fidèlement.

Deux jours après, étant retourné seul à la messe, Montriveau « entendit résonner près de lui la voix de la personne qu'il adorait, il en reconnut le timbre clair...

« ... Après avoir signé son amour la veille, au milieu des louanges

1. *Mélodie de Pollet.* (P. Larousse, *Le Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, t. VIII, 10 ; « Fleuve », p. 432-433.)

2. J.-B. Huysmans, *En Route*, ch. IV, p. 79-80 (Paris, 1893).

3. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1927, t. XXXIV : J. Coppin, « Quelques erreurs de fait sur le catholicisme dans les romans de Balzac », pp. 241-244.

4. Arrigon, *op. cit.*, ch. VIII, p. 211.

adressées au Seigneur, elle semblait dire à son amant : « Oui, c'est moi, je suis là, j'aime toujours, mais je suis à l'abri de l'amour. Tu m'entendras, mon âme t'enveloppera, et je resterai sous le linceul brun de ce chœur d'où nul pouvoir ne saurait m'arracher. Tu ne me verras pas. »

La duchesse de Langeais, suivant l'exemple de Rosalie à Picpus, s'était mise à l'abri de l'amour.

Plus heureux que Guttinguer, Montriveau obtint une entrevue avec Antoinette de Langeais. Ses instances furent aussi pressantes que celles qu'Ulric aurait pu formuler :

« Ah ! vous quitterez ce tombeau, vous qui êtes devenue ma vie ! Vous m'appartenez, et n'étiez pas libre de vous donner, même à Dieu. Ne m'avez-vous pas promis de sacrifier tout au moindre de mes commandements ?...

— Silence, Armand ! lui répondit la sœur... Je vis dans votre cœur, mais autrement que par un intérêt de plaisir mondain, de vanité, de jouissance égoïste ; je vis ici pour vous, pâle et flétrie dans le sein de Dieu !

Jamais plus, celle dont Montriveau apercevait le visage émacié derrière la grille de la clôture, ne consentirait à sacrifier la tranquillité de sa vie religieuse pour retomber dans les agitations et les orages du passé. De même que Rosalie regardait Guttinguer avec indifférence, effroi et douleur, Antoinette de Navarreins, duchesse de Langeais, se refusait à entendre les ardentes supplications de Montriveau, et voulait rester la sœur Thérèse du Carmel. L'apaisante sérénité des cloîtres avait transformé ces deux grandes amoureuses.

Guttinguer, qui s'était dépensé sans compter pour organiser l'enlèvement de Rosalie, renonça de plein gré à son projet, du jour où il comprit que, si l'amour n'existait plus, toute tentative pour le faire revivre serait vaine. A quoi bon cette dernière épreuve ? Rosalie était morte pour lui !

Montriveau se vouera à une tâche identique : le rapt de la sœur Thérèse. Mais « cet homme de bronze[1] », qui se croit toujours aimé, qui ne se laisse arrêter par aucun obstacle, restera sourd à tous les avertissements, et il en poursuivra l'exécution jusqu'au bout. Aussi, pour qu'il s'élève, comme Guttinguer, à cette conception d'une philosophie désabusée, à laquelle Ronquerolles donnera un ton ironique, presque cynique, il faudra qu'il ait tenu dans ses bras le cadavre de la duchesse de Langeais arraché de sa cellule par une nuit d'épouvante. GEORGES THOUVENIN.

1. Balzac, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, n° LIX, 28 avril 1834, p. 451.

NOTES ET DOCUMENTS

LE PARTAGE DE LA RECETTE PAR LES COMÉDIENS DU ROI AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE

1598-1612

Les acteurs et les actrices au commencement du XVIIe siècle avaient l'habitude de se réunir, à la fin de chaque représentation, afin de procéder au partage des ressources provenant du prix des places. De la somme encaissée à l'entrée de la salle de théâtre il fallait défalquer, pour arriver à un bénéfice net, les nombreuses dépenses occasionnées notamment par la location de la salle de théâtre, les affiches, les musiciens et leurs instruments, parfois même l'acquisition de costumes et de décors utilisés sur la scène; toutes ces déductions faites il n'y avait plus qu'à distribuer à chacun des acteurs la part à laquelle il avait droit.

Il est inutile de nous attarder à prouver cet ancien fait acquis; nous nous contenterons, en passant, de rappeler ici l'indication, fréquemment mentionnée, donnée par Corneille dans son *Illusion comique* : « Tous les comédiens paraissent avec leur portier, qui comptent de l'argent sur une table et prennent chacun leur part. » En montrant ce tableau le magicien explique au père à la recherche de son fils perdu ce qui se passe :

> Ainsi tous les acteurs d'une troupe comique
> Leur poème récité, partagent leur pratique[1].

On s'est souvent demandé quelle fut la part touchée par chaque membre de la troupe. Il avait été impossible d'y répondre jusqu'à présent, ni imprimé, ni manuscrit des premières années du XVIIe siècle ne donnant de renseignements sur cette question. Les anciens historiens du théâtre même n'en soufflent mot. Les Frères Parfaict[2], il est vrai, font mention d'un « neuvième de la recette ». Cette part ne fut cependant pas attribuée à un comédien, mais à un auteur dramatique, au jeune Quinault, pour son œuvre *Les Rivales*. Pour ce qui est des comédiens, toute donnée relative à la part des bénéfices reçue par eux fait défaut.

Actuellement nous sommes à même de lever l'incertitude régnant à

1. Acte V, scène 4.
2. *Histoire du théâtre français*, Paris, 1745-1749, t. VII, p. 429.

ce sujet. Au cours de dépouillements des minutes des notaires déposées au Minutier central des Archives Nationales nous avons mis la main sur de nombreux actes d'association des comédiens du roi et des comédiens français, datant de 1598 à 1612, où est formulée la façon dont les comédiens entendaient partager la recette et fixer la part obtenue par chacun des membres de la troupe. Nous allons passer en revue quelques exemples.

Dans l'acte d'association du 16 mars 1598[1], il s'agit de deux troupes; la première se composant de Valleran le Conte, le chef, de Gilles Godart, Jehan de Rennes, Fiacre Boucher et Savinien Bony, qui portent tous le titre de comédien du roi; la seconde bande comptant le directeur Adrien Talmy, Hugues du Mortier, Michel du Mortier, Mathieu Poffin et René Champion, tous qualifiés de comédiens français.

Ces deux compagnies s'associent pour donner des représentations tantôt ensemble, tantôt séparément. Quant au partage de la recette les camarades associés s'y prennent de la façon suivante : Lorsque la troupe de Valleran joue seule, celui-ci touche un quart de la recette totale comme dédommagement des frais engagés pour les costumes, les décors et le transport en province. Du restant Valleran, Godart, Boucher et Bony reçoivent chacun une part, Jehan de Rennes devra se contenter d'une demi-part. La troupe d'Adrien Talmy s'acquittant seule de la représentation, ce directeur avec son serviteur Mathieu Poffin obtiennent une part et demie, Hugues du Mortier avec son fils Michel également une part et demie, et René Champion une part. Finalement nous trouvons, dans le même contrat, la réglementation du partage des profits pour le cas où les deux troupes montent ensemble en scène : un quart de la somme encaissée est remise à Valleran pour « les habitz, masques, barbes et autres choses, qu'il conviendra avoir et aschepter et nécessaires pour faire lad. représentation... pour les voictures aulx champs et un jeux de violles pour servir aux actes ». De la somme restante une part revient à chacun des sept acteurs principaux, c'est-à-dire à Valleran le Conte, Gilles Godart, Fiacre Boucher, Savinien Bony, Adrien Talmy, Hugues du Mortier et René Champion et une demi-part à chacun des trois membres secondaires qui sont Jehan de Rennes, Mathieu Poffin et Michel du Mortier.

La minute susmentionnée du 16 mars 1598 est l'acte d'association le plus ancien que nous possédions actuellement. C'est à partir de cette année-là que Valleran le Conte a tenté de gagner les faveurs du public parisien pour les pièces du « théâtre nouveau », les tragédies, les tragi-comédies, les comédies et les pastorales d'Alexandre Hardy.

1. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 5. Ce document, comme tous les autres qui sont à la base de cette étude, sera publié intégralement dans notre *Vie d'Alexandre Hardy, poète du roi* dont l' « American Philosophical Society » à Philadelphie, U. S. A., achève la publication en ce moment.

Cette entreprise ayant totalement échoué[1], Valleran et Savinien Bony au désespoir s'associent, afin de sauver leur situation, à une troupe de comédiens italiens sous la direction de Ricci et Saolo Donati[2]. Par l'acte d'association du 25 février 1600[3], nous savons que les deux comédiens du roi obtiennent ensemble deux parts et demie et la troupe des Italiens six parts.

A la fin de l'année 1607 un désaccord surgit entre les acteurs qui donnent des représentations à l'Hôtel de Bourgogne sous la direction de Valleran le Conte. La troupe joue devant les banquettes et en attribue la raison au fait que son chef ne met en scène que les poèmes dramatiques d'Alexandre Hardy. Comme Valleran s'obstine à garder ce répertoire et que plusieurs membres menacent de quitter la compagnie, il constitue, le 1er décembre de la même année, une nouvelle troupe, dont les comédiens du roi, Nicolas Gasteau, Estienne de Ruffin, Hugues Guéru, Savinien Bony, Loys Nicyer, Julien Daureille et deux comédiennes françaises font partie. Notons que pour ces deux dernières seul le nom de Rachel Trépeau est mentionné. Cette fois encore la part revenant à chacun des acteurs est énoncée dans leur acte d'association[4]; avant le partage, Valleran touche, comme en 1598, un quart de la recette pour « les habitz, violles, thoilles, etc. »; de la somme restante il obtient en plus une part de comédien comme Nicolas Gasteau, Estienne de Ruffin, Hugues Guéru et Savinien Bony; une demi-part revient à chacune des deux actrices.

Les transfuges de la troupe de Valleran s'organisent à leur tour. D'après l'acte d'association du 21 février 1608[5], ils s'entendent à partager la recette comme suit : Mathieu le Febvre, dit Laporte, et Marie Venier, sa femme, reçoivent ensemble deux parts et deux tiers; les trois frères de Vautrel, François, Aubry et Claude deux parts et demie; Mangin Rubé et Robert Guérin chacun une part « que font en tout huict partz et ung sixiesme d'une part ».

La rivalité des deux chefs de troupe, qui atteignit son point culminant dans l'été de 1609, lorsque Mathieu le Febvre installé à l'Hôtel d'Argent faisait concurrence à la troupe de Valleran le Conte établie à l'Hôtel de Bourgogne, n'a été que de courte durée. Le 28 janvier 1610 ces deux chefs se présentèrent dans l'étude du notaire Cuvillyer à Paris pour y signer un acte d'association[6]. Valleran et Mathieu le Febvre règlent respectivement les affaires au nom de Pierre le Messier et de Marie Venier. Des profits financiers résultant de leur collaboration, Valleran le Conte et Pierre le Messier prennent ensemble deux parts, Laporte et sa femme deux parts et deux tiers.

1. Voir *Vie d'Alexandre Hardy*.
2. *Idem*. et notre étude sur *Les représentations bilingues à l'Hôtel de Bourgogne en 1612*. Modern Language Notes, 1947.
3. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 9.
4. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 17.
5. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 18.
6. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 20.

Environ deux mois plus tard une réorganisation de la troupe formée précédemment s'impose. Un nouveau contrat de société[1] est passé signalant les noms des autres compagnons. Une part semblable à celle formulée dans la minute du 28 janvier 1610 est allouée à Valleran le Conte, aidé de son élève Pierre le Messier, et au couple Mathieu le Febvre et Marie Venier. En outre Savinien Bony, Estienne de Ruffin, Hugues Guéru et Robert Guérin reçoivent chacun une part, François de Vautrel une part et un quart, Nicolas Gasteau et Rachel Trépeau ensemble une part et demie, et Loys Nicyer deux tiers de part.

Des documents de l'année 1612 permettent l'établissement de deux autres partages des émoluments. Le 14 février la troupe de Valleran le Conte s'est associée à une compagnie de comédiens italiens sous la direction de Jean-Paul Alfieri, chevalier de l'empereur[2]. Les deux troupes jouant à l'Hôtel de Bourgogne s'engagent à y donner chacune une représentation à la même séance et c'est ainsi que la tragédie, la tragi-comédie ou la pastorale d'Alexandre Hardy, mise sur scène par la troupe de Valleran le Conte, sera suivie immédiatement d'une comédie italienne. A la fin de cette *représentation bilingue*[3], la recette, enfermée dans une caissette à l'entrée de la salle, est partagée en deux parties égales destinées l'une à la troupe de Valleran, l'autre aux Italiens.

Le dernier partage se rapportant à la période dont nous nous occupons ici et dont la trace nous a été révélée date du 31 mars 1612[4]. Les comédiens italiens ont définitivement quitté Paris. La troupe de Valleran le Conte s'est dissociée, parce que la seconde tentative de leur directeur, faite dans le but d'obtenir les acclamations des spectateurs parisiens pour un répertoire se composant exclusivement des pièces de théâtre d'Alexandre Hardy, a totalement échoué. C'est alors que Valleran le Conte forme une nouvelle troupe constituée surtout de jeunes acteurs. La compagnie accompagnée de son poète à gages s'était mise à faire des tournées en province où leur chef avait eu tant de succès autrefois. Elle compte parmi ses membres : Valleran le Conte, Jehan Chouard, dit Maison Blanche, Jacques Mabille, Anthoine Cossart, Anthoine Thomas, dit du Mesnil, Guillaume des Gilberts, dit Montdory, Jehan Rioust, Judicq le Messier et Jehanne Crevé. Voici comment ils effectuèrent le partage des profits selon leur acte d'association du 31 mars 1612. Valleran le Conte y figure comme ayant droit à deux parts[5], Chouard, Mabille et Thomas chacun à une part, Cossart à trois quarts de part, Montdory, Rioust, Judicq le Messier et Jehanne Crevé chacun à une demi-part.

1. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 20, 29 mars 1610.
2. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 22.
3. Voir plus haut.
4. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 22.
5. Comme en 1610, ces deux portions comprennent, outre celle de Valleran, celle réservée à Pierre le Messier, bien que le nom de cet acteur ne figure pas dans l'acte.

Comment les comédiens faisaient-ils pour exécuter le payement des gages? Si l'on nous posait le problème de partager une certaine somme d'argent de la façon énoncée ci-dessus, nous commencerions avant tout par calculer quelle somme représente une part, trois quarts de part ou une demi-part de la recette totale. Nous établirions d'abord en fractions ordinaires ou décimales la part de chacun, et, après avoir résolu ce problème, nous en ferions la preuve pour éviter des erreurs. En opérant de la sorte nous arriverions à trouver avec les données de l'acte d'association du 16 mars 1598[1] que les gages de Valleran le Conte, sa troupe jouant seule, s'élèveraient à cinq douzièmes de la recette ou bien 41,66 p. 100, ceux des trois autres membres de sa compagnie chacun à un sixième ou 16,66 p. 100 et ceux d'un seul membre à un douzième ou 8,33 p. 100. Si les acteurs de la compagnie d'Adrien Talmy se chargeaient séparément de la représentation, le directeur et son serviteur recevraient trois huitièmes ou 37,5 p. 100, du Mortier et son fils un montant identique, et un membre un quart ou 25 p. 100. Au cas où les deux troupes associées rempliraient ensemble les rôles qu'exige la pièce Valleran toucherait vingt-trois soixante-huitièmes ou 33,82 p. 100, six membres chacun trois trente-quatrièmes ou 8,82 p. 100, et trois membres chacun trois soixante-huitièmes ou 4,41 p. 100.

L'acte d'association du 29 mars 1610[2] aboutit à des résultats encore plus extraordinaires. Selon ce document la part de Valleran doit être fixée à vingt-quatre cent quarante-cinquièmes ou 16,55 p. 100, de Mathieu le Febvre et Marie Venier à trente-deux cent quarante cinquièmes ou 22,07 p. 100, de quatre membres chacun à douze cent quarante-cinquièmes ou 8,27 p. 100, d'un des membres à trois vingt-neuvièmes ou 10,3 p. 100, de deux autres ensemble à dix-huit cent quarante-cinquièmes ou 12,4 p. 100, et d'un sujet à huit cent quarante-cinquièmes ou 5,5 p. 100.

Les anciens comédiens du roi eurent-ils recours aux mêmes procédés? Il nous faut bien admettre qu'ils doivent avoir réussi à donner à chacun la part des appointements à laquelle il avait droit sans se fatiguer outre mesure les méninges à faire des additions, des soustractions, des multiplications, des divisions, des transformations de fractions ordinaires en fractions décimales. La somme totale recueillie à l'entrée de la salle de théâtre était mise sur la table où avaient pris place les comédiens; les diverses dépenses faites étaient prélevées d'abord sur ce tas de deniers. Parfois la somme restante était comptée afin de pouvoir remettre par exemple à Valleran le Conte le quart accordé pour l'usage des costumes, des décors, des instruments de musique, etc.... Cependant, dans la plupart des cas, ce calcul n'avait pas lieu; personne ne se souciait de la grandeur de la somme présente, seule la part propre à chacun importait. C'est alors que le chef

1. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 5.
2. Arch. Nat., Minutier central, fonds XV, liasse 20.

de troupe se mit à faire le partage comme un chef de famille s'en acquitterait s'il avait à distribuer des gâteaux à ses enfants; chaque fois aux plus petits un seul, pour ne pas surcharger leur estomac, et aux plus âgés deux. Les gâteaux restants étaient divisés en petits morceaux pour ne pas les rendre jaloux. De même le directeur de la compagnie enlevait chaque fois dix ou vingt sous au tas d'argent afin de les donner aux ayants droit à une demi-part ou à une part entière et il poursuivait cette opération autant de fois que possible. Quand la somme restante n'était plus suffisante pour faire un tour complet, les acteurs obtenaient respectivement un ou deux sous jusqu'à l'épuisement du butin.

Les indications susmentionnées sur la grandeur de la part touchée par les comédiens ne font pas connaître la somme effective perçue par le directeur et les acteurs de la troupe; il n'y a rien de certain à ce sujet. L'importance de ces renseignements n'en est cependant pas amoindrie. Jusqu'à présent seules des suppositions étaient émises quant à l'existence probable d'une différence de rémunération entre les directeurs de compagnie et leurs comédiens, mais aucune des anciennes données ne permettait de fixer exactement la grandeur de cet écart. L'auteur du *Testament de Gaultier-Garguille* dit que Montdory « le maistre » prend « deux fois plus que les autres », ce qui semble être un reproche. Maintenant nous ne savons pas seulement que le chef de troupe touchait en effet une part plus grande de la recette, mais encore que la différence de payement entre lui et ses comédiens à gages était très minime. En 1598, le directeur Adrien Talmy ne reçoit pas davantage que son principal comédien Hugues du Mortier. Lorsque Valleran le Conte obtient deux parts pour lui-même et son jeune disciple Pierre le Messier, dans les années 1610 et 1612, sa rémunération comme directeur ne doit cependant pas être évaluée à plus d'une demi-part, étant donné qu'une part lui revient déjà comme acteur. Au cours des années 1608 et 1610 les comédiens s'engagent à donner à Mathieu le Febvre, leur chef, deux tiers de part de plus qu'aux autres.

Le fait auquel il convient d'accorder plus de valeur, c'est que la grandeur des parts de la recette permet de se rendre compte de l'importance de plusieurs acteurs dont la période d'activité se situe entre 1598 et 1612. Les noms de beaucoup d'entre eux étaient déjà connus — quant aux acteurs dont on a ignoré l'existence jusqu'à la trouvaille des documents énumérés plus haut, nous les avons traités, dans un autre travail[1] — mais nous ne savions pas quel était le rang pris par eux dans la troupe, ni l'importance qu'ils avaient dans la vie théâtrale de leur temps. A présent nous pouvons considérer comme un fait acquis que Savinien Bony, Hugues Guéru, Estienne de Ruffin, Robert Guérin, François de Vautrel et Nicolas Gasteau, considérés

1. *Vie d'Alexandre Hardy.*

comme les piliers de la vie théâtrale de Paris d'après les baux de l'Hôtel de Bourgogne[1] postérieurs à 1612, devaient être déjà des comédiens expérimentés au début du XVIIe siècle, sinon une part entière de la recette ne leur aurait pas été accordée.

En outre l'allocation de moins d'une part permet d'émettre que certains acteurs dont la célébrité est venue jusqu'à nous, tels Pierre le Messier, dit Bellerose, Anthoine Cossart et Guillaume des Gilberts, dit Montdory, en étaient à ce moment-là à l'enfance de l'art. Il est vrai que ces données importantes ne ressortent pas uniquement du partage de la recette; en effet, d'autres documents découverts aux Archives Nationales dévoilent les débuts de ces trois acteurs, appelés plus tard à exercer des fonctions directoriales. Ce qui reposait dans l'ombre depuis trois siècles a pu être mis en pleine lumière. Mais, même si nous n'avions à notre disposition que les répartitions de recettes contenues dans les divers actes d'association susmentionnés, nous serions autorisés à avancer que Pierre le Messier, ne touchant pas de part propre dans la recette, mais ayant à se contenter de la somme que Valleran le Conte voudra bien lui céder, doit être à peine sorti, à cette époque-là, des années où il était apprenti comédien. Il en est de même pour Anthoine Cossart qui ne reçoit que deux tiers de part en 1612 et pour le grand Montdory, à qui une demi-part doit suffire. Il ressort, en outre, des divers partages exposés plus haut que, tous les trois, ils ont été préparés à l'art de jouer la comédie par le chef de troupe Valleran, l'unique interprète des tragédies, tragi-comédies, comédies et pastorales d'Alexandre Hardy, poète du roi.

S. WILMA DEIERKAUF-HOLSBOER.

1. Fransen, *Documents inédits sur l'Hôtel de Bourgogne*, p. 352 sqq. R. H. L. 1927

AUTOUR D'UN ACTE SIGNÉ DE CORNEILLE ET RACINE

On n'a pas eu encore à notre connaissance occasion de trouver sur une même pièce les signatures de Corneille et de Racine. L'un et l'autre pourtant a signé au contrat de l'acteur Michel Baron : Corneille d'une main alourdie par ses soixante-neuf ans, Racine avec une élégante fermeté.

L'acte a été reçu par Douet notaire, assisté de Prieur, le 13 septembre 1675; il est conservé dans les minutes de Douet au Minutier Central des Notaires Parisiens. Comme il a été, par surcroît de prudence, soumis à cet enregistrement que constituait « l'insinuation » au Châtelet. Un texte figure au registre des insinuations et mention de l'acte est faite à la table qui est à la disposition des curieux depuis une trentaine d'années. Nous le croyons pourtant inédit et même inconnu. Sa teneur est la suivante.

« Furent présens François le Noir, sieur de la Torillière, et damoiselle Marie Petit Jean, sa fame, de luy auctorizée demeurans rue du Regard, parroisse Sainct Sauveur, stipullans pour damoiselle Charlotte Le Noir, leur fille, à ce présente de son voulloir et consentement pour elle et en son nom d'une part, et Guillaume Marcoureau, sieur de Brecourt, demeurant à Paris, rue Neufve et parroisse Sainct Sauveur, stipullant pour Michel Barron, fils de deffunts André Barron et damoiselle Jeanne Auzoux ses père et mère, à ce présent de son voulloir et consentement aussy pour luy et en son nom, d'autre part, lesquelles partyes en la présence par l'advis et conseil de leurs parens et amis cy après nommés, savoir de la part dudit futur espoux de Estienne Bezard, escuier, conseiller du roy, trésorier payeur des gendarmes de Sa Majesté, noble homme [1] Racine, conseiller du roy, trésorier de France, Jean le Pappe, Jean de la Thuillerie et Jacques Breton, sieur de Hauteroche, amys; et de celle desdits sieur Le Noir, damoiselle sa femme et leur fille, de Pierre Le Noir, sieur de la Torillière, frère, Renault Petit Jean, sieur de la Roch[e], grand oncle, Françoise Petit Jean, veuve de Jacques de la Traversse, bourgeois de Paris, tante, François de la Traversse, cousin, Pierre Corneille, escuier, Rémond Poisson et Me Charles Duchesne, procureur au Châtelet, amys, ont fait et accordé entre eux les traités et accords de mariage, dons, douaires, conventions et choses qui s'en suivent

1. Espace laissé en blanc pour l'indication du prénom qui n'a pas été ajouté.

assavoir que les dicts sieur et damoiselle de la Torillière ont promis et promettent donner ladite damoiselle leur fille de son consentement audit sieur futur espoux qui l'a promise prendre à sa fame et légitime espouse et icelluy faire et solampniser en fasse de notre mère Sainte église soubz la licence d'icelle dans le plus bref temps que faire ce pourra et qu'avizé et délibéré sera entreux leurs dits parens et amis, aux biens et droits à chacun d'eux appartenans, pour estre comme de faict ils seront uns et communs en tous biens meubles et conquets immeubles suivant la Coustume de Paris, nonobstant toutes autres ausquelles ils ont par ces presentes desrogé et renoncé, ne serons tenus aux debtes l'un de l'autre faites et créers auparavant la célébration dudit mariage, ains sy aucunes y a elles seront payées et acquittées par celuy qui les aura faites et sur ses biens sans que ceux de l'autre en soient tenus.

« Le sieur futur espoux prend ladite damoiselle future espouse aux biens et droitz qui luy appartiendront et escheront par les déceds desdits sieur et damoiselle ses père et mère, et en attendant les ouvertures de leurs successions prometent et s'obligent lesdits sieur et damoiselle de la Torillère, sollidairement l'un par l'autre, chacun d'eux seul et pour le tout sans division ni discution, renonceans aux bénéfice et exceptions desdits droits, bailler et payer ausdits sieur et damoiselle futurs espoux par chacun an aux quatre quartiers la somme de cinq cens livres de rente dont le premier de payement eschera trois mois après la sélébration de leur mariage et ainsy continuera jusques au jour du décèds dudit sieur de la Torilliere, père de ladite damoiselle future espouse, lequel arrivant, ladite rente demeurera estainte et ladite damoiselle de la Torilliere mère deschargée du cours et continuation d'icelle rente, quoy faisant les biens de la succession dudit sieur de la Torillière seront partagés entre icelle future espouse et ses frères et sœurs. Desquels biens qui escheront à ladite damoiselle future espouse tant par le décèds dudit sieur son père que par celuy de ladite damoiselle sa mère il en entrera en la communauté et en sera ameubly au futur espoux le tiers et les deux autres tiers demeureront propres à ladite damoiselle future espouse et aux siens de son costé et ligne. Le futur espoux a doué et doue ladite damoiselle future espouse de la somme de trois mil cinq[1] livres de douaire préfix pour une fois payé, à l'avoir et prendre sy tost que douaire aura lieu sur tous les biens dudit futur espoux presens et advenir et sans qu'elle soit tenue en faire demande en justice. Le survivant des futurs espoux aura et prendra par preciput et avant part des biens meubles de leur communauté tel qu'il voudra choisir réciprocquement jusques à la somme de mil livres, suivant la prisée de l'inventaire qui en sera lors fait et sans criée ou ladite somme en deniers comptans au choix dudit survivant. Sera loisible à la future espouse et aux

1. Le texte insinué porte : trois mil cinq cens. (Archives Nationales, Y 231, fol. 3 Z°).

enffans qui naistront dudit mariage de renoncer à ladite communauté, auquel cas ils reprendront franchement et quittement tout ce qu'elle aura porté audit mariage et tout ce que pendant et constant icelluy luy sera advenu et eschu par succession donnation, et encorres ladite damoiselle future espouse sesdits douaire et preciput tels que dessus, le tout franchement et quittement, sans par eux estre tenus aux debtes de ladite communauté encorres qu'elle y eust parlé s'y fut obligée ou y eust esté condannée dont ilz seront acquittez par ledit futur espoux et sur ses biens pourquoy ilz auront ypotéqué de ce jourd'huy.

« S'il est vendu allienné ou rachepté aucuns biens et rentes propres à l'un ou l'autre des futurs espoux, remploy en sera fait et en autre héritage ou rente pour sortir mesme nature de propres à celuy du costé duquel elles seront proceddées et sy au jour du décèds du premier mourant ledit remploy ne se trouvoit fait ce qui s'en défandra sera repris sur les biens de ladite communauté s'ilz sufisent, sinon a l'esgard de ladite damoiselle future espouse sur les propres et autres biens dudit futur espoux. En faveur dudit mariage et pour l'amityé que ledit sieur Renault Petit Jean, sieur de la Rocque, a pour ladite damoiselle future espouse, sa petite niepce, luy a fait don par ces présentes de la somme de trois mil livres, laquelle il a présentement baillée et fournye audit sieur futur espoux et à ladite damoiselle, sa future espouse, qui de luy la confessent avoir reccue dont ilz ce contentent, l'en quittent et remercient. Comme aussy en faveur dudit mariage et pour l'amityé particullière que ledit sieur futur espoux porte à ladite damoiselle future espouse a par ces presentes fait don entrevif irrevocable et en la meilleure forme que don peut avoir lieu a icelle future espouse ce acceptante de tous et chacuns les biens meubles acquets et conquests immeubles qui ce trouveront appartenir audit futur espoux au jour de son décèds et en quelque lieux et endroitz qu'ilz se trouveront scitués et assis, pour du tout jouir, faire et disposer par ladite damoiselle future espouse en plaine propriété ainsy qu'elle advisera bon estre et comme de choses à elle appartenant au moyen des présentes, à la réserve toutefois de la somme de mil livres dont il pourra disposer par testament donnation ou autrement ainsy qu'il jugera à propos et à condition aussy que ladite damoiselle future espouse le survive et que de leurdit mariage il n'y ayt aucuns enffans vivans ny procrée d'icelluy. Et pour ces présentes faire insinuer au greffe des insinuations du Chastellet de Paris et partout ailleurs où il appartiendra les partyes ont fait et constitué leur procureur le porteur des presentes auquel ilz en donnent pouvoir et d'en requérir acte. Car ainsy a esté accordé entre les partyes en faisant et passant ces presentes. Promettans, obligeans chacun en droit soy, lesdits sieur et damoiselle de la Torillière, sollidairement comme dit est. Fait et passé à Paris en la demeure d'iceux sieur et damoiselle de la Torilliere, l'an mil six cent soixante quinze, le treiziesme jour de septembre avant midy, et ont signé ».

Michel Baron	François Le Noir
Charlotte Le Noir	Marie Pejian
Marcoureau de Brecourt	
Petit Jean dit La Rocque	
Pierre Le Noir	Bezard
Corneille	Franccoisse Petit Jean
Racine	La Traverse
Breton de Haute Roche	Duchesne
Chevillet de Champmeslé	Raymond Poisson
Jean La Tuillerie	Jean Pittel
Jean le Pape	
Prieur	Douet

Chaque famille a fait appel pour cette occasion importante à des parents et amis, en respectant les symétries et les susceptibilités : un robin assiste la mariée et le marié n'est pas en reste ; un auteur, et d'importance, de part et d'autre. Les choses se sont pourtant passées avec une simplicité familière : point de haut personnage qu'on ait prié d'apposer une signature condescendante.

Si fragile que soit la gloire théâtrale, Me Bezard, notable personnage apparemment en 1675 puisqu'il est le premier nommé des amis du marié et assiste, avec un « Damien Bezard bourgeois de Paris » (peut-être son frère) à la cérémonie plus intime du mariage, et tiendra dans un an, compère de la grand'mère maternelle, Marie Petit Jean, le premier enfant du jeune couple, est le plus oublié. En Me Charles Duchesne, il est tentant de reconnaître le Me Duchesne, procureur au Châtelet, dont la maison sise rue St-Martin est élue comme domicile par Brécourt et sa femme le 17 mars 1664, lorsqu'ils passent contrat avec l'Hôtel de Bourgogne.

Jean Le Pape qui signe le dernier est personnage aussi obscur. Faut-il imaginer en lui un comédien? Mais aucun de ce nom n'est connu.

La famille de la mariée est représentée par Renault Petit Jean, *sieur* de la Rocque, dit l'acte ; mais il signe plus modestement Petit Jean dit La Rocque. Grand oncle de la mariée, il est oncle de Marie Petit Jean et de la Torillière et non leur père et beau-père comme le croyait Jal. Il est sans doute le doyen des assistants, à moins que ne soient aussi gens d'âge Me Bezard et Me Duchesne ; il est né vers 1595 et a déjà signé au contrat de Floridor, qui est mort, et d'André Baron et Jeanne Auzoux, le père et la mère du marié d'aujourd'hui, qui sont morts aussi. Peut-être n'est-il pas très bon comédien, mais il a été notable personnage, « orateur » du théâtre du Marais quand Floridor a passé à l'Hôtel de Bourgogne. Il a dû tenir des rôles cornéliens, et en tout cas présenter au public ses pièces par la petite allocution d'usage. Lors des grands remaniements qu'avait provoqués

Archives Nationales, Minutier central, fonds L, liasse 142 (13 septembre 1675).

la mort de Molière deux ans auparavant, il avait rejoint la troupe de la rue Mazarine. Il allait prendre sa retraite en mars 1676 avec une pension de mille livres dont il ne devait guère jouir : il mourut en juillet suivant et la Torillière assistera à son convoi. Si l'on voulait faire des hypothèses, ce doit être beaucoup à sa considération que Corneille est venu signer : ils sont de la même vieille génération du théâtre.

Le père de la fiancée, Pierre Le Noir, sieur de la Torillière, appartenait sans doute à une famille de comédiens : un Le Noir et sa femme ont été camarades de Mondory. Mais il est venu tard au théâtre : il était capitaine lorsqu'il épousa Marie Petit Jean. Cette alliance, et sans doute aussi le désœuvrement que risquait un militaire, après la Paix des Pyrénées, font qu'il entre au Marais. Il quitte le Marais, en compagnie de la Torillière, et son oncle La Rocque, en juin 1662, pour entrer chez Molière, à qui il restera fidèle. Il a créé l'Attila et le Titus de Corneille : deux rôles d'importance. A la mort de Molière, il a rejoint la troupe de l'Hôtel de Bourgogne.

Marie Petit Jean, sa femme, paraît n'avoir pas été comédienne. Elle signe d'une grosse écriture maladroite. Marie Pejian. Pierre Le Noir, le frère aîné de la mariée, a seize ans.

Françoise Petit Jean, tante maternelle de la mariée, ne semble pas avoir été comédienne. Elle est veuve d'un Jacques de la Traversse, dit notre acte ; Jean de la Traversse, dit Jal. Elle a eu au moins deux fils ; l'aîné a eu pour marraine une Charlotte Le Noir, qui pourrait bien avoir tenu sur les fonts la mariée aussi. Le plus jeune, qui signe au contrat, est né en 1656. Il est comédien et il faut sans doute aussi deviner un comédien dans le « bourgeois de Paris », son père. La mariée tiendra sur les fonts son fils. Après une carrière théâtrale obscure, François de la Traversse mourra dans une troupe de campagne.

La mariée a-t-elle déjà tenu quelque petit rôle ? A-t-elle été nymphe ou sylphide dans quelque tragédie à machines ? Il est tôt, au moins selon les usages modernes, de se marier à quatorze ans et demi ; mais non pour débuter sur les planches quand on a de qui tenir. Dans la « Liste des acteurs dont Sa Majesté veut que sa troupe soit composée » figurera en 1680 la femme de Michel Baron, avec quart de part, mais sous le prénom de Louise. Si peu scrupuleux, quant aux prénoms au moins, que paraisse avoir été le rédacteur de l'acte, ou son clerc, on peut malaisément imaginer une erreur sur celui de la mariée. La « Liste des acteurs » aurait-elle été mal éditée ?

Le marié était orphelin. Son grand-père maternel, son père, sa mère étaient comédiens, et célèbres dès le temps de Richelieu. S'il en faut croire la tradition, André Baron jouant Don Gormas dans le *Cid* repoussa du pied l'épée qu'avait laissé tomber la main débile de Don Diègue, se blessa et en mourut. La Baronne, on disait communément la belle Baronne, s'était remariée en 1658 ; Thomas Corneille dans sa lettre

à de Pure du 19 mai 1658 salue avec quelque ironie ce tardif remariage. Sa mort surprit grandement Pierre Corneille en 1663, car il écrivait tout justement pour elle un rôle plein de tendresse. Voilà au moins ce que dit Donneau de Visé dans les *Nouvelles Nouvelles* ; mais le propos est mis dans la bouche d'un « nouvelliste » fort prolixe, peu soucieux de la valeur de ses informations, et très suspect.

Michel Baron est donc un enfant de la balle. Grimarest conte comment Molière le prit sous sa protection, le traita en enfant gâté et capricieux et forma son talent. Michel Baron est ainsi l'héritier de Molière. Il a vingt-deux ans au moment de son mariage. Mort moins jeune, Molière tiendrait ce rôle de père qu'assume Brécourt.

Marcoureau de Brécourt est un bien curieux personnage. Sur sa vie, encore mal connue, ce contrat apporte une lumière nouvelle. C'est un homme qui mettait fort promptement la main à l'épée ; et cela ne l'empêche pas d'écrire contre le duel des vers qui plurent à Louis XIV. Le roi avait, dit-on, pour lui un faible et lui pardonnait bien des choses. Il pourfendit notamment un cocher sur la route de Fontainebleau et dut s'enfuir à Venise, puis en Hollande. Tous ces épisodes sont au reste fort mal connus et mal datés.

Lui aussi est fils de comédiens, mari d'une comédienne de réputation, Mlle des Urlis, qui vient de créer la Pulchérie de Corneille. De 1662 à 1664, après avoir figuré dans des troupes provinciales, puis au Marais, il joue dans la troupe de Molière et figure dans l'*Impromptu de Versailles*. En 1664, il entre à l'Hôtel de Bourgogne. Il semble y être resté jusqu'en 1674, faisant jouer des pièces de sa composition, créant le rôle d'un des fils de Mithridate dans la pièce de Racine, auteur aussi de l'*Ombre de Molière* qui se joue en mars 1674.

Vient ensuite une période incertaine de sa vie. Le « Tableau du spectacle français ou Annales théâtrales de la ville de Maestricht », cité par M. Fransen dans ses « Comédiens français en Hollande », le nomme dans une troupe qui joua à Maestricht entre 1673 et 1678. Le présent contrat ne permet pas de croire qu'il y ait été avant le dernier trimestre de 1675. Cet épisode hollandais de son existence est ainsi resserré dans les années 1675-1681. Un acte notarié le montre cette année-là chef de la troupe du Prince d'Orange. Sa participation à une opération policière, l'enlèvement d'un personnage dont Louis XIV n'avait pu obtenir l'extradition, lui fournira l'occasion de rentrer en grâce.

Jean de la Tuillerie, qui assiste aussi Baron, s'appelle de son nom de famille Juvenon. François Juvenon son père était cuisinier quand il épousa Marie Petit Jean, une parente peut-être de Renault dit Petit Jean et de demoiselle Petit Jean, la mère de la mariée. François Juvenon, abandonnant la cuisine pour l'Hôtel de Bourgogne, succéda dans les rôles de rois, sous le nom de La Fleur, au bien « entripaillé » Montfleury. Il avait avant de mourir, il y avait un an, pu voir

Jean de la Tuillerie son fils épouser une fille de Raymond Poisson. Jean de la Tuillerie, à vingt-cinq ans, est un acteur en pleine ascension. En 1666, il devait se contenter des seconds rôles dans une troupe de campagne. En 1680, il aura part entière dans la troupe royale.

Le tabellion prénomme Jacques le témoin qui signe Breton de Haute Roche. D'un Jacques Breton de Haute Roche il n'est nulle part ailleurs question, mais seulement d'un Noel Breton, ou Noël Le Breton. Noel Breton, en qualité de comédien de l'Hôtel, signe le bail de 1663 avec les confrères de la Passion, et en 1670 le contrat par lequel les Champmeslé se joignent à l'Hôtel. La signature de 1663 est trop visiblement la même que celle de 1675 pour qu'un doute soit possible : le tabellion ou son clerc a fait erreur.

Sans qu'ils soient mentionnés dans le corps de l'acte et par conséquent sans qu'on puisse savoir qui des deux familles ils entendent spécialement honorer, sont venus signer Chevillet de Champmeslé et Jean Pitel qui devaient à leurs femmes le plus clair de leur réputation. Champmeslé n'exigeait pas de sa femme trop de fidélité. Le couple avait probablement joué dans *Suréna*. La Beauval était femme de tête : elle avait épousé Jean Pitel en dépit de toutes les défenses familiales, avait fait bénir son mariage malgré l'archevêque de Lyon, et de pauvre « gagiste » Jean Pitel était devenu comédien assez médiocre à la vérité, et éclipsé par sa femme au point d'être appelé Jean Pitel-Beauval dans la « Liste des acteurs... » de 1680, avec quart de part seulement.

Il faut bien penser du reste que les messieurs en signant représentaient aussi leurs femmes ; aucune comédienne n'est venue. De signatures féminines, l'acte ne porte que celles des plus proches parentes.

Les chiffres mentionnés au contrat révèlent une fort honnête aisance. « Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes », disait Corneille voici longtemps, dès *L'Illusion Comique*. Baron, à vingt-deux ans, peut déjà assurer 3500 livres de douaire à sa femme ; il n'est pas excessif d'évaluer la somme à 350000 francs. Renault Petit Jean, dit La Rocque, agit en grand oncle généreux : l'absence de sa femme au contrat réprouve-t-elle sa prodigalité ? Les parents de la mariée ne dotent pas leur fille, mais assurent une rente aux jeunes époux ; se défient-ils de leur sens de l'économie? Un versement annuel est-il pour eux moins gênant qu'un versement définitif ?

Des liens nombreux depuis plusieurs générations unissent déjà familles et témoins : des camaraderies anciennes, des parentés, des deuils. Acteurs et auteurs au reste sont confrères : Jean de la Thuillerie, Haute Roche, Poisson, Brécourt, Champmeslé écrivent eux aussi. Racine donne des leçons de diction à la Champmeslé, sans que le mari y voie inconvénient. Pierre Corneille, écuyer, mais qui ne se dit seigneur d'aucun fief, Racine, assez peu connu chez les notaires

et garde-notes pour que la place de son prénom soit restée blanche, mais qui, — la charge conférant le titre de membre des Compagnies souveraines — est dit trésorier de France, sont un peu de la famille, et traités pourtant assez en invités pour signer après tous les parents, mais avant tous les comédiens simples invités; vieille tradition protocolaire, qui fait passer les auteurs avant leurs acteurs. En 1626, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne passaient un bail avec les Confrères de la Passion. Deux des leurs représentent les acteurs qui disent signer au nom de tous les autres, et dans la liste, le premier, vient Alexandre Hardy : on avait mis d'abord avant son nom celui de Guerin dit La Fleur, mais le nom de Guerin a été biffé et rejeté après celui de l'auteur.

Les poètes sont là avec les pères nobles, les jeunes premiers, les rois de théâtre à qui ils ont pensé en écrivant les rôles, pour qui ils ont prévu les répliques, calculant quelle portée saurait leur donner telle voix et qui saurait faire naître le « brouhaha ». Les signataires du contrat incarnent à chaque représentation leur pensée. Corneille signe avec Attila, Racine avec Mithridate, Xipharès, Pharnace. Des rancunes sont peut-être effacées. Corneille a oublié que *Tite et Bérénice* n'a pas trouvé de dignes acteurs. Le « Malevolus vetus poeta » de Britannicus devient l'aîné que Racine laisse signer avant lui. On est en famille dans la paroisse des comédiens, à l'ombre de Saint-Sauveur.

Jacques Monicat et G. Couton.

CINQ LETTRES INÉDITES DE CHATEAUBRIAND A UN GENTILHOMME BRETON

On sait combien les gens illustres sont assaillis de lettres. Chateaubriand le fut plus qu'aucun autre, au triple titre d'écrivain, d'homme politique et de breton[1]. Et toujours il se fit un devoir de répondre à ses correspondants d'occasion, même aux plus obscurs, souvent, il est vrai, d'une façon bien peu encourageante.

Aux jeunes provinciaux, soucieux de lui faire connaître leurs talents d'auteur ou de poète, il ne ménageait certes pas les éloges (avait-il au moins lu leur manuscrit?); mais il ne cessait de leur déconseiller la carrière littéraire et répétait infatigablement, sincèrement peut-être : « Quant à moi, je voudrais n'avoir jamais écrit un seul mot de ma vie. »

Catholiques et légitimistes, les Bretons se montraient plus que tous endiablés à solliciter leur illustre compatriote, en qui, toujours et exclusivement, ils voyaient le défenseur des Bourbons et l'auteur du *Génie du Christianisme*[2]. Mme de Marigny, sa « vieille sœur », incitait les gentilshommes de Fougères, de Rennes ou de Dinan à s'adresser à lui; elle envoyait à Chateaubriand des députations royalistes, elle les recommandait à la bienveillance de son cadet. Mais il ne paraît pas avoir beaucoup aimé « ces Messieurs » : leur seule origine lui rappelait trop de saignants souvenirs et, en réalité, il ne partageait plus tout à fait leurs opinions. D'ailleurs, avec le temps, il s'était fait de la Bretagne une image à lui et ne tenait pas à renouer avec sa « pauvre patrie[3] » des liens trop *réels*.

Aussi, dans ses rapports avec les Bretons, Chateaubriand semble-t-il n'avoir jamais mis grand enthousiasme ; mais jamais non plus sa courtoisie, ni son exactitude ne furent en défaut. C'est ce qui ressort des quelques billets que nous publions ici : ils furent adressés, à la

1. Cf. M.-J. Durry, *La vieillesse de Chateaubriand* (Paris, le Divan, 1933), I, p. 412-416 [Relations avec les légitimistes bretons], et p. 436-439), II, p. 301-312 [Ch. et les jeunes].

2. Par exemple, dans le catalogue de la Bibliothèque du Comte de Trobriand, dont il est question ici, — biblioth que riche de près de six cents titres (historiens anciens, tous les grands classiques des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, ainsi que nombre d'écrivains mineurs et d'ouvrages sur la Bretagne), — nous relevons seulement de Chateaubriand la brochure intitulée *Remarques sur les affaires du moment*, et une édition en cinq volumes du *Genie* (Cf. Archives Municipales de Tours. Dossier de Trobriand : Inventaire du 3 septembre 1898, pages 148-176).

3. *Vie de Rancé* (2e éd., Paris, Delloye, 1844), p. 166.

fin de la Restauration et à l'aurore de la Monarchie de Juillet, au Comte Adolphe de Trobriand.

* * *

Ce gentilhomme n'était pas tout à fait indigne de retenir un instant l'attention du grand écrivain. Joseph-Marie-Antoine-Adolphe Denis de Trobriand de Keredern[1] était issu d'une vieille famille bretonne dont le temps, semeur d'oubli, a voulu faire mentir la devise : *Trop briant pour être jamais terni*[2]. Il naît à Morlaix, le 12 juin 1800, et perd à neuf ans son père, officier de marine tué au Fort Desaix, à côté de l'Amiral Villaret de Joyeuse. Lieutenant d'artillerie de marine en 1816, puis garde du Corps en 1821, le jeune Comte de Trobriand devient lieutenant de cavalerie l'année suivante, pour passer en 1823 dans l'infanterie de la Garde Royale : c'est dans cette formation qu'il prend part à la guerre d'Espagne, le « chef-d'œuvre politique » de Chateaubriand. Blessé, cité, fait capitaine au Trocadéro, attire-t-il alors l'attention du Ministre des Affaires Étrangères? On ne saurait le dire.

En tout cas, il est à Lyon en 1826[3] (sans doute en garnison) et Chateaubriand lui écrit à deux reprises cette année-là. Puis nous le retrouvons en 1830, blessé à la prise d'Alger. Mais la Révolution de juillet vient briser une carrière déjà brillante : le capitaine de Trobriand donne sa démission, au moment où Chateaubriand renonce à la vie politique, et pour le même motif que lui.

Rendu à l'existence civile, M. de Trobriand séjourne à Orgères (Ille-et-Vilaine) et il est en relation avec l'une des sœurs de Chateaubriand, probablement Mme de Marigny, dont il fait le portrait[4]. Puis il se marie en 1832 et s'établit près de Tours, partageant désormais son temps entre Paris, la Bretagne et les bords de la Loire. Il se console dans sa retraite en cultivant les Muses. Car cet officier lettré écrit des vers (médiocres assurément!) et fait de la peinture à l'huile et au pastel[5]. C'est à l'occasion de ses poésies qu'il demanda des conseils à l'auteur de *René*. Le hasard a conservé les réponses que celui-ci lui a faites[6]. Les voici :

1. Il nous connu par une notice de René Kerviler dans sa *Bio-Bibliographie Bretonne* (art. Denis). Nous devons la connaissance de cette notice à l'obligeance de M. Georges Collas, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes : qu'il veuille trouver ici l'expression de nos très vifs remerciements.

2. V. Rolland, *Supplément à l'Armorial Général de Rietstap*. Tome III, p. 708.

3. Cf. la première lettre de Ch. citée plus loin.

4. Cf. la quatrième lettre de Ch. — Orgères, village de l'arrondissement de Rennes, à treize kilomètres au Sud-Ouest de cette ville.

5. Quelques-uns de ces tableaux (lithographies, scènes bretonnes, portraits, paysages) sont aujourd'hui au musée de Tours.

6. Bibl. Munic. de Tours-Autographe (A-036 à A-040). En 1895, la veuve du Comte de Trobriand instituait la ville de Tours sa légataire universelle et, par testament, commandait de brûler toutes ses lettres autres que celles d'affaires. Toutefois les

I

Lyon, ce 6 mai 1826[1].

Je suis parfaitement à vos ordres, Monsieur; je suis obligé de faire aujourd'hui une course à la campagne. Mais ce soir, à huit heures, si cette heure peut vous convenir, j'entendrai avec grand plaisir vos beaux vers. Un breton et un soldat françois doivent bien chanter le courage et les nobles sacrifices.

CHATEAUBRIAND[2].

II

Paris, ce 17 août 1826[3].

Je ne suis pas juge, Monsieur, et je n'oserois vous donner un conseil; mais vous prendrez ce conseil dans votre talent et dans votre propre force. Vous parlez le langage de la religion, de l'humanité, de l'honneur et de la gloire : il est impossible qu'il ne soit pas entendu des François.

Recevez, Monsieur, mes remerciments pour la confiance que vous avez bien voulu me témoigner et agréez, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

CHATEAUBRIAND[4].

III

A Monsieur —
Monsieur A. de Trobriand,
au château d'Orgères
près Rennes (Ille-et-Vilaine).

Paris, ce 30 janvier 1832[5].

J'ai été malade, Monsieur, et n'ai pu vous remercier plutôt [*sic*] de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et des dessins pleins de verve et d'effet que vous avez bien voulu m'envoyer. Un peu de goutte à la main m'empêche même encore de tenir la plume et je suis obligé de dicter

autographes de Chateaubriand échappèrent à l'autodafé; longtemps conservés aux Archives Municipales, ils ont été donnés à la Bibl. de la ville : M. Collon, bibliothécaire, nous a signalé leur existence; nous l'en remercions sincèrement.

1. Se rendant en Suisse, où il devait apprendre, le 13 juillet 1826, la mort de Mme de Custine, Ch. passa en effet par Lyon. « Mme de Chateaubriand, étant malade, fit un voyage dans le Midi de la France, ne s'en trouva pas bien, *revint à Lyon*, où le docteur Prunelle la condamna. *Je l'allai rejoindre*; je la conduisis à Lausanne... » (*Mémoires d'O. T.*, éd. Biré, IV, p. 326-327).

2. Lettre autographe signée; feuillet double, I p. recto. On ignore le sujet des *beaux vers* de M. de Trobriand.

3. Après un séjour de quelque trois mois à Lausanne, séjour qu'il consacra à rédiger des *Remarques* concernant la réédition prochaine de l'*Essai sur les Révolutions* (cf. A. Maurois, *Chateaubriand*, Grasset, p. 370), Ch. revint rue d'Enfer, à une date qu'il ne précise pas (*Mém. d'O. T.*, IV, p. 330). On peut croire; d'après la date de la présente lettre, qu'il était de retour à Paris au moins pour l'Assomption, fête que sa femme aima toujours à célébrer en la Chapelle de l'Infirmerie Marie-Thérèse (cf. M. Levaillant, *Ch., Mme Récamier et les Mém. d'O. T.*, Paris, Delagrave, 1936, p. 245).

4. Lettre autographe signée; feuillet double, 1 p. et quart, recto et verso.

5. Nous n'avons nulle part trouvé mention de cette « maladie » de Ch. et c'est vraisemblablement l'une des premières fois que, dans une lettre, il se plaint de sa goutte : on sait qu'elle revient comme un douloureux leit-motiv dans ses épîtres de vieillesse (cf. par ex. M. J. Durry, *Op. cit.* I., p. 476-478, et *passim*).

— Quand il écrivit cette lettre, Ch. était par ailleurs fort préoccupé des affaires de la duchesse de Berry et à la veille d'être nommé par elle membre de son *Gouvernement secret* (Voir *Mém. d'O. T.*, V, p. 462-468).

cette réponse. Vos réclamations me semblent très justes, Monsieur, mais c'est une raison pour qu'elles ne soient pas écoutées : le sang d'un royaliste ne compte pas et l'honneur n'a rien à attendre de la honte.

Agréez de nouveau, je vous prie, Monsieur, mes remercîments sincères, et l'assurance de la considération très distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND[1].

IV

A Monsieur —
Monsieur de Trobriand
Hôtel Gonidec
à Rennes (Ille-et-Vilaine).
[*La poste à fait suivre « à Orgères ».*]

Paris, ce 9 mai 1832[2]

Je vous remercie infiniment, Monsieur, des portraits de ma pauvre vieille sœur et de ma nièce. Je n'ai aucun rapport avec la *Gazette de France*[3] et je ne pourrois y faire insérer votre Satyre. Celle-ci, d'ailleurs, avec des vers très piquants, renferme pourtant des incorrections qu'il seroit nécessaire de faire disparoître avant de la livrer au public. Il y a des vers de quatorze pieds ou syllabes, comme celui-ci :

« L'intrigue après l'amour, par sa compagne afrabilaire[4] ».

Vous savez tout cela, Monsieur. Je vous demande mille pardons; j'ai été très malade et puis encore à peine écrire aujourd'hui.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

CHATEAUBRIAND[5].

V

Paris, 11 novembre 1833[6].

Monsieur le Comte,

L'ouvrage que vous avez entrepris pour l'illustration de la Bretagne ne

1. Lettre et adresse de la main de Pilorge, signature autographe; feuillet double, 1 p. recto, adresse au dos.

2. Cette lettre fut écrite au moment de « l'affaire des 12000 f. » envoyés par la duchesse de Berry pour le soulagement des *Cholériques*. (*Mém. d'O. T.*, V, p. 480, suiv.) Ch. lui-même fut atteint de l'épidémie. (« Une nuit, je me sentis attaqué... », p. 488.) C'est sans doute le mal auquel il fait allusion dans son billet à M. de Trobriand. Mais, alors, n'eut-il pas aussi de la goutte? Son écriture très tremblée et pénible à lire, porterait à le croire.

3. La *Gazette de France*, un des organes officiels du gouvernement sous la Restauration, devint, après 1830, sous la direction de Genoude, journal d'opposition légitimiste.

4. Sur le manuscrit que nous cotons, M. de Trobriand a crayonné dans l'interligne une version juste du vers incriminé :

« D'un crédule vieillard, par sa femme en colère » [*sic*].

5. Lettre autographe signée, feuillet double, 1 p. et demie, recto et verso. L'adresse, au dos, est de Pilorge.

6. Le 6 octobre 1833, Ch. était rentré de Butschirad, complètement déçu par son ambassade auprès de Charles X (*Mém. d'O. T.*, VI, p. 364) et bien décidé à se retirer pour toujours de la lutte menée en faveur de la légitimité. « Rien ne doit troubler désormais le colloque que, pour achever la rédaction de ses *Mémoires*, il prétend engager avec la postérité » (M. Levaillant, *Op. cit.*, p. 213). Ce désir est très sensiblement marqué dans la cinquième lettre de M. de Trobriand.

peut qu'obtenir le suffrage de tous les amis des arts : en ma qualité de Breton, je m'empresse de vous en offrir mes remercîments sincères. J'aurais été heureux de m'associer à vos travaux, si le temps ne me pressait d'achever les *Mémoires de ma Vie*. Et moi aussi, Monsieur, j'aurai l'occasion dans ces *Mémoires*, de payer un tribut d'amour filial à notre commune patrie[1], de rappeler quelques-uns des monuments et des sites que vous allez faire connaître avec talent et vérité, dans votre belle et importante collection.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la considération la plus distinguée,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND[2].

*
* *

Alors s'arrêta l'échange de lettres entre le Comte de Trobriand et le Vicomte de Chateaubriand : celui-ci devenait décourageant avec ses continuelles fins de non-recevoir... Toutefois, il ne réussit pas à détourner son compatriote de la carrière des Lettres[3]. Les Bretons ont de ces ténacités.

Mais loin du versificateur provincial! Ce qui nous intéresse, c'est Chateaubriand, c'est l'Artiste et l'Homme qui se montrent dans ces lettres, auxquelles sans doute ils n'attachaient aucune importance. On y remarque une hauteur quelque peu désinvolte et qui sent pourtant son gentilhomme, parce qu'elle est tempérée de courtoisie bienveillante et de directe simplicité (*Lettre IV*). Puis soudain, soit qu'il parle de la grande œuvre de sa vie (*Lettre V*), soit qu'il fustige un régime abhorré (*Lettre III*), soit même qu'il prodigue seulement des politesses (*Lettres I et II*), l'écrivain, dans une lettre familière, sait trouver des accents tour à tour graves ou harmonieux, que beaucoup lui envieraient dans des ouvrages importants : tellement grande et naturelle était chez lui la souveraineté de l'Art et du Style.

Fernand LETESSIER.

1. Ch. avait écrit depuis longtemps déjà cet hommage à la Bretagne : selon E. Biré, les trois premiers livres de la première partie des *Mémoires* datent respectivement de 1811-1812, 1812-1814 et 1817. D'autre part, l'ouvrage projeté par Trobriand ne paraît pas avoir jamais vu le jour.

2. Lettre autographe signée ; feuillet double, 1 p. trois quarts, recto et verso.

3. M. René Kerviler (*Notice citée*) dit qu'il laissa beaucoup de pièces manuscrites (détruites probablement en 1894) et donne les titres de quelques-unes de ses œuvres publiées : *Une aventure de Négrier* (Le Havre, 1830), *Profession de Foi et Lettres* (*Au Français de l'Ouest*, 1842), *Boutade* (Paris, Dubuisson, 1866), *Stances* (1er août 1870) [Tours, Ladevèze, 1870], strophes contre la Prusse, se terminant ainsi :

« Vétéran Africain, sous notre ancien drapeau,
A mes vieux compagnons je souhaite la gloire,
A nos vaillants guerriers la plus belle victoire,
A nos jeunes conscrits, prompt retour au hameau. »

En vain, M. de Trobriand avait tenté de se faire élire député légitimiste des Côtes-du-Nord (1842). En 1870, il offrit ses services au Gouvernement de la Défense Nationale et mourut sans enfants (1874).

COMPTES RENDUS

James Hutton, **The Greek Anthology in France and in the Latin writers of the Netherlands to the year 1800** (Cornell studies in classical philology, XXVIII). Un vol. in-8° de XIV-822 pages. Ithaca, Cornell University Press, 1946.

D'abord une introduction de 80 pages, contenant les idées générales. Puis l'énumération, dans l'ordre chronologique, de tous les écrivains français et néerlandais qui, soit en langue latine, soit en langue française, ont édité, traduit, imité, commenté les pièces de l'Anthologie; pour chacun d'eux, la notice comprend quelques lignes de biographie[1], l'examen de ses rapports avec l'Anthologie, et, pour les principaux auteurs, une conclusion. En troisième lieu, un « registre » de toutes les traductions, imitations et citations classées selon le plan de l'Anthologie palatine.

M. Hutton, qui enseigne les littératures anciennes à l'Université Cornell, a publié, pour l'Italie, un travail analogue : il prépare un troisième volume pour l'Angleterre. On admire qu'un seul savant ait assumé une tâche pareille. Les conclusions qu'il apportera sur le succès et l'influence de l'Anthologie dans trois pays pendant trois siècles seront utiles à l'histoire de la littérature générale.

La typographie est presque impeccable[2]. Les investigations de l'auteur sont si étendues qu'on se demande ce qui a pu lui échapper : peut-être le *Journal des savants*, les correspondances des érudits au temps de Grotius (entre autres, celle de Peiresc), certains recueils collectifs de poésies...; en raison des circonstances, il n'a connu quelques ouvrages que de seconde main. Sa méthode est rigoureuse : il s'efforce de découvrir non seulement l'influence de telle épigramme sur telle poésie française ou néo-latine, mais encore la filiation directe ou indirecte. A l'appui de ses thèses, il reproduit de nombreuses traductions ou imitations françaises et néo-latines; on peut ainsi comparer, pour une même épigramme, deux traductions qui appartiennent à la même époque ou à deux siècles différents, et c'est fort instructif.

Certaines notices sont très développées, et apportent des précisions nouvelles. On retiendra, p. 333-337, la comparaison des poèmes d'Angeriano, de Ronsard et de Du Bellay sur le vœu du vanneur de blé, et, p. 350-374, l'enquête sur Ronsard. Il apparaît que Ronsard ne prit une connaissance directe de l'Anthologie qu'en 1552-1553, sous l'influence de Muret et de Baïf, et qu'à la différence de celui-ci il laissa d'abord de côté les épigrammes amoureuses. Mais, en 1569, quand il revint à l'Anthologie, il en utilisa quelques-unes pour ses *Poèmes*, et il est très vraisemblable que pendant cette année il lut, avec son secrétaire Jamyn, tout le livre des épigrammes amoureuses; la plupart des sonnets qu'il en tira, parurent seulement en 1578, généralement

1. Certaines biographies ne sont pas à jour; par exemple, celles de Roillet et de Rivaudeau; mentionner le *Ch. Utenhove* de W. Janssen (Maestricht, 1939).

2. Lire, p. 104, *Noseroy*, *Lucien Febvre*, et p. 394, *amadouer*.

parmi les *Amours à Hélène*. Il ressort également de cette étude que Ronsard était capable de comprendre un texte grec assez facile. Signalons encore les notices sur Tabourot, Boileau, Voltaire, dont l'épigramme contre Fréron est habilement plagiée d'un quatrain de Bruzen de La Martinière, et Chénier. Comme pour la bucolique du jeune Alexis et l'ode d'Horace à Ligurinus, les imitateurs remplaçaient par une femme le destinataire masculin d'épigrammes érotiques (cf. p. 183 et 342).

A quelles idées générales conduisent ces vastes dépouillements ? D'abord, nous constatons l'immense succès de cette littérature alexandrine : les poètes de la Renaissance, Chénier, Hérédia, etc., se familiarisent plus aisément avec l'Anthologie qu'avec la poésie grecque de l'époque classique : elle est plus proche de l'homme moderne. Le « registre » nous révèle la vogue extraordinaire de certaines épigrammes ; par exemple, l'épigramme XI, 381, dirigée contre les femmes (elles nous procurent seulement deux bons moments : lors de la nuit de noces et lors de leur mort), a été traduite une vingtaine de fois, en particulier par Dorat, qui s'est remarié à soixante-seize ans passés ! Les variations sur la vache sculptée par Myron (IX, 713-739) ont été retournées de cent manières par Ronsard, H. Estienne, Tabourot, Fl. Chrestien, Mlle de Gournay, etc. La comparaison de la vie à une pièce de théâtre a eu un grand succès (X, 72). M. Hutton nous fait connaître la diffusion de l'épigramme IX, 49, sous sa forme latine : *Spes et Fortuna, valete*[1]....

En France, la vogue de l'Anthologie a coïncidé avec la Renaissance. Avant que ne parût l'édition de Josse Bade (1531), on se procurait à grand prix les éditions vénitiennes de l'Anthologie de Planude, — la seule qui sera connue du public jusqu'aux publications de Brunck (1772-1776). Presque tous nos philologues s'y intéressaient : Muret, H. et P. Estienne, Casaubon ; on a conservé un commentaire inédit de Turnèbe, des notes manuscrites de Dorat, des exemplaires annotés par Lambin, H. Estienne, Joseph Scaliger. Des extraits, avec traduction latine, sont publiés pour les écoles.

Le premier en France, Guillaume de la Mare publie, en 1513, des traductions latines d'épigrammes grecques. Mais c'est Nicolas Bourbon qui, en 1533, est le premier de nos poètes néo-latins à faire de nombreux emprunts à l'Anthologie. Comme les poètes italiens, les nôtres se plaisaient à donner plusieurs traductions latines ou françaises d'une même épigramme ; cet exercice était apparenté à la *parodia* qui était pratiquée dans les écoles. En France, H. Estienne battit tous les records en donnant 106 traductions latines d'un distique. Parfois on composait une réponse à une épigramme grecque, ou bien on la modernisait en remplaçant Homère par R. Garnier, Démocrite par Rabelais, Gygès ou le Grand Roi par le Turc, les divinités païennes par le Christ.

Dans la poésie française, le premier recueil d'épigrammes est celui de Michel d'Amboise (1533) ; à son tour, Marot, en 1538, donne le nom d'épigramme à plusieurs de ses pièces. Mais, à cette époque, nos épigrammatistes, sauf Saint-Gelais, s'adressent aux néo-latins d'Italie[2] et à Martial plutôt qu'à l'original grec. Ils emploient des quatrains, huitains et dizains, dont la longueur correspond à peu près à celle des *strambotti* et des *epigrammata*. Puis viennent les poètes de la Pléiade, dont les principaux sont liés avec les meilleurs philologues du temps. A l'imitation de l'Anthologie et des néo-latins, ils cultivent le vœu, l'épitaphe, la piécette amoureuse ou satirique ; mais la forme qu'ils préfèrent est le sonnet, que, d'ailleurs, les théoriciens apparentaient à l'épigramme.

Le début du XVIIe siècle marque un changement. D'abord la culture grecque va diminuant, même chez les écrivains. Si Saumaise, qui songea à publier

1. Cf. *Humanisme et Renaissance*, VII, 122 et 309.
2. P. 36, M. Hutton précise le rôle d'intermédiaire qu'ont joué les néo-latins.

le texte du manuscrit palatin, et Grotius, qui fit une belle traduction inédite, maintiennent parmi les érudits le goût de l'Anthologie[1], on n'en édita plus d'extraits après 1655. D'autre part, dès la fin du XVIe siècle, nos poètes s'appliquent à terminer leurs pièces par un trait, une antithèse, un jeu de mots. Aussi Malherbe et ses élèves méprisent-ils hautement les « épigrammes à la grecque », qui n'ont pas de pointe. A l'Anthologie on préfère Martial ; pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'épigramme satirique fleurit chez nous. Les statistiques dressées par M. Hutton, p. 64, sont significatives : la moitié des épigrammes de Maynard, les deux tiers de celles de J.-B. Rousseau et d'Écouchard-Lebrun sont satiriques. Chez Marot, il n'y en avait que 32, contre 116 amoureuses.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'Anthologie tira bénéfice du « retour à l'antique » et de la vogue de la « naïveté » rustique. Mais, à part Chénier, quels littérateurs étaient capables de lire dans l'original les textes procurés par Brunck ?

En somme, bien loin d'être une simple collection de fiches, ce gros livre nous apporte une esquisse de l'histoire de l'épigramme française et une importante contribution à cette Histoire de l'hellénisme français, qu'il faudra bien se résoudre à récrire, cent ans après Egger.

RAYMOND LEBÈGUE.

ANDRÉ VILLIERS, **Le « Dom Juan » de Molière : un problème de mise en scène.** Un vol. in-8° de 106 pages, Paris, « Masques », Revue internationale d'art dramatique, 1947.

Ce livre tient plus que ce que le sous-titre et la préface promettaient. Constatant l'extraordinaire défaveur de *Dom Juan*, — une centaine de représentations à la Comédie Française jusqu'en 1925, — M. Villiers se demande si cette pièce est bien interprétée et si l'on a raison d'y chercher surtout le séducteur, l'homme à femmes. Il remarque à juste titre que les scènes relatives à ses amours sont peu nombreuses et qu'Elvire, Charlotte et Mathurine tiennent peu de place ; par contre, D. Juan paraît d'un bout à l'autre comme un fieffé libertin de pensée.

S'appuyant sur les ouvrages de R. Pintard et de P. Hazard, M. Villiers établit des rapports entre le libertinage de D. Juan et celui des Cyrano, des Bussy-Rabutin, des Chapelle ; il évoque les relations de Molière avec Chapelle, Bernier, Guy Patin, Ninon. Il analyse minutieusement les paroles de D. Juan et de Sganarelle et la scène du pauvre. Il conclut en reprenant les thèses de Brunetière et de Souday : Molière prêche une morale antichrétienne, *Dom Juan* est un manifeste libertin, plus exactement c'est l'œuvre d'un homme qui ne reconnaît pas l'autorité de la religion et qui nous propose l'amour de l'humanité[2]. Par conséquent, l'acteur chargé du rôle ne doit pas se contenter de jouer les séducteurs mondains, mais révéler l'audace de la pensée de Molière. Suivent quelques conseils sur la mise en scène et sur le rythme qu'il convient de donner à la représentation.

Cet ouvrage se recommande non seulement par sa vigueur dialectique, mais par des remarques personnelles et judicieuses. M. Villiers énumère tous

1. Notons la persistance de ce goût dans certaines villes de province : à Dijon, la tradition léguée par Saumaise est entretenue par Lantin, Bouhier, La Monnoye, Cocquard.

2. Le mot *humanité*, désignant le genre humain, se trouve déjà dans l'*Oraison funèbre de Marguerite de Navarre* (1550) : comme un ami blâmait Aristote d'avoir donné à un méchant vicieux, le philosophe répondit qu'il avait donné non au vicieux, mais « à l'humanité ». Charles de Sainte-Marthe, auteur de cette *Oraison*, a puisé l'anecdote dans Stobée (ch. XXXV : *non homini, sed humanitati*). Les auteurs modernes de répertoires de sentences, — entre autres, J. Langius, — ont reproduit, sous la rubrique *Bonitas*, la traduction latine de l'apophtegme d'Aristote. Si Molière s'en est inspiré, il en a changé la portée.

les éléments de *Dom Juan* qui ont perdu leur actualité et leur force. Et il rapproche les intentions qu'il attribue à Molière de nos préoccupations actuelles et des vues de Camus et de Sartre sur le problème de la liberté[1]. Il fait un parallèle intéressant entre la pièce de Molière et le prudent et édifiant *Festin de pierre* de Rosimond (1670). On ne pourra pas étudier *Dom Juan* sans tenir compte du livre de M. Villiers.

Mais sa thèse est fondée sur des arguments de valeur inégale. Oui, Molière a fréquenté plus de libertins que de dévots ; oui, l'orthodoxie a un piètre apologiste en la personne de Sganarelle. Par contre, les vues de M. Villiers sur le libertinage du XVIIe siècle ont besoin d'être rectifiées. S'il avait lu la correspondance familière de Luillier, il ne le qualifierait pas d'extravagant paillard. Luillier aimait les femmes; mais il aimait aussi les livres sérieux et la conversation des savants; Gassendi, homme sage et religieux, ne crut pas se compromettre en conservant d'étroits rapports avec lui, et aucun contemporain ne l'en a blâmé[2]. Il y a, me direz-vous, l'historiette de Tallemant sur Luillier ? — Dans ses compilations d'anecdotes, Tallemant exagère la réalité scandaleuse, comme Scarron, dans son roman, exagère la réalité comique, et il passe sous silence tout le reste. Sur Gassendi, aussi, il faudrait apporter des nuances et des atténuations. Les *Précieuses ridicules* ont-elles été écrites contre le parti dévot ? La tirade de Dom Juan sur les hypocrites est-elle dirigée contre la religion? J'en doute.

Et surtout, quelles qu'aient été les pensées intimes de Molière, eût-il été assez imprudent, à une époque où le parti dévot était encore puissant, pour insinuer sur une scène parisienne la doctrine libertine ? Mieux que nous, il savait que seuls les princes et les grands seigneurs pouvaient manifester impunément leur mécréance.

D'autre part, s'il avait voulu faire agréer au public le libertinage de pensée de Dom Juan, il ne lui eût pas donné le vilain rôle dans ses rapports avec Elvire et Dom Louis, avec Pierrot et le pauvre. Quant à Sganarelle, il était aussi nécessaire que le *gracioso* de la *comedia* espagnole ; sans lui, le public risquait de prendre la pièce pour une tragédie. Mais un observateur génial ne simplifie pas la réalité au point de faire d'un valet un ridicule fantoche. Sganarelle est un poltron, un goinfre et un superstitieux ; toutefois c'est le seul personnage qui témoigne de la pitié à une femme malheureuse. Il est naturel que ce plébéien simple et honnête prenne contre le noble sans foi et débauché la défense de la morale et des croyances traditionnelles ; il le fait en homme du peuple et non en Ariste : Molière aurait peut-être apaisé les dévots, s'il avait inventé un apologiste éloquent et de noble condition[3], mais il était avant tout un dramaturge, et il lui a semblé que les tirades de D. Louis et d'Elvire suffisaient pour la morale de la pièce. De plus, une discussion régulière sur l'existence de Dieu risquait d'être à la fois ennuyeuse et scabreuse[4]. Enfin la chute farcesque de Sganarelle ne suffit pas à ruiner l'argument des causes finales.

En faisant rire le public aux dépens du valet, Molière veut-il solliciter notre admiration pour Dom Juan ? Autant dire que Cervantès, en attribuant à Sancho Pança[5] des défauts et des ridicules, nous recommande d'imiter

1. Molière n'est pas le seul écrivain du XVIIe siècle qui ait porté au théâtre le problème de la liberté humaine (cf. p. 80) : relisons l'*Œdipe* et le *Polyeucte* de Corneille !

2. Luillier était aussi l'ami de Peiresc, qui, quoi qu'en dise M. Mongrédien (*Historiettes* de Tallemant, IV, 133), était tout le contraire d'un sceptique et d'un libertin.

3. « Il devoit pour le moins susciter quelque acteur pour soutenir la cause de Dieu et défendre sérieusement ses intérêts » (Rochemont).

4. Cf. la *Lettre sur les observations...* (éd. Despois et Mesnard, V, 247).

5. Ce n'est pas par hasard que le nom du sage et comique écuyer vient sous ma plume. Les ressemblances que Martinenche, Huszar et Bardon signalent entre *Don*

Don Quichotte. Il nous est permis de penser que Molière a voulu faire coup double ou triple, en attaquant à la fois le libertinage amoral que pratiquaient de jeunes seigneurs de la Cour, la dévotion hypocrite, et la superstition populaire qui croit au loup-garou et au moine bourru plus fermement qu'au Ciel et à l'Enfer.

RAYMOND LEBÈGUE.

FRANCIS J. CROWLEY, **Voltaire's « Poème sur la Loi Naturelle », a critical edition.** Un vol. in-8° de 128 pages. (Publications of the University of California at Los Angeles in Languages and Literatures. Volume I, n° 4, p. 177-304. University of California Press, Berkeley, California, 1938).

Le monde anglo-saxon s'est toujours intéressé à notre XVIIIe siècle, dans la mesure où il y retrouvait l'origine ou la meilleure expression de quelques-unes des idées-forces qui ne cessaient de le régir. Après l'édition critique de l'*Ingénu* de Voltaire de M. WILLIAM RICHMOND JONES [1] et la remarquable édition de *Candide* donnée par M. GEORGE R. HAVENS, professeur à l'Université de l'Ohio [2], voici une réussite de méthode et de clarté avec l'édition critique du *Poème sur la Loi Naturelle*, par M. FRANCIS J. CROWLEY, qui n'est d'ailleurs que la mise au point d'une thèse soutenue quelques années plus tôt à l'Université de Princeton.

Le choix en est extrêmement heureux. Publié en 1756, le *Poème sur la Loi Naturelle*, à égale distance de la parution des *Lettres Philosophiques* et de la mort du philosophe, permet une excellente mise au point de la pensée et de la manière voltairiennes; mais surtout, par sa genèse demeurée longtemps mystérieuse, il offre à la critique historique quelques menus problèmes plaisants à résoudre. Grâce à son érudition sûre qui utilise les travaux de Horn et de Richard Fester sur la princesse de Bayreuth, sœur du grand Frédéric, grâce à la découverte d'un important manuscrit de la Bibliothèque Schloss Friedenstein de Gotha, M. Crowley n'en laisse aucun dans l'ombre, alors que l'édition Moland (t. IX, p. 433-464) nous laisse trop souvent sur notre soif.

L'intention de l'auteur n'est pas de rechercher l'origine de la notion de Loi Naturelle. Il se borne à en déceler le sens juridique et le sens moral et théologique qui seul intéresse Voltaire, puis à en décrire le développement à la fin du XVIIe siècle avec La Mothe Le Vayer, Bayle et le foisonnement des manuscrits déistes précédemment étudiés par Lanson (R. H. L. F., 1912). Une série de citations heureuses depuis Jean Bodin jusqu'à Montesquieu et Diderot permet d'en préciser le contenu : la Loi Naturelle est le fondement moral de la religion naturelle en dehors de toute révélation. Mais l'originalité de Voltaire est de dresser les deux idées principales de son poème, la religion naturelle et la doctrine sociale de la tolérance à la fois contre le matérialisme et la religion révélée.

M. Crowley établit alors pour la première fois que l'œuvre est dirigée contre le *Traité de la Vie Heureuse* de La Mettrie accompagné d'un *Antisénèque* ou le *Souverain Bien* (publié en 12 exemplaires à Potsdam en 1750), ce qui permet d'éclaircir les allusions de la préface de Voltaire (Moland, p. 440).

Quichotte et les comédies de Molière, concernent surtout les personnages de Sancho Pança et de Sganarelle. Ajoutons que tous deux ont l'âme sentimentale et la larme facile, que l'un et l'autre s'esquivent quand le maître risque sa vie dans un combat singulier. On remarque aussi que le héros de Molière intervient, comme un chevalier errant, dans la lutte de don Carlos avec les voleurs, et qu'en se disant ami intime de Don Juan, il parle comme Don Quichotte le faisait avant d'en découdre avec le chevalier des Miroirs. Entre 1659 et 1665, la troupe de Molière avait joué une trentaine de fois une pièce sur Sancho Pança.

1. Thèse de l'Université de Paris. Droz, 1936, in-8°.
2. New York, Henry Holt, s. d. in-12.

Voltaire à cette époque craint l'alliance compromettante d'un athéisme voyant et veut sauvegarder l'idée d'une morale universelle fondée sur la divinité du législateur et sur le remords des consciences individuelles. Devant le fanatisme renaissant qui en 1747-1748 accable Diderot, François-Victor Toussaint et Montesquieu, il est urgent de séparer le déisme de l'athéisme. Enfin la IVe partie du poème, par ses allusions aux luttes ridicules des jésuites et des jansénistes, est une revendication en faveur de la tolérance religieuse et de la suprématie du pouvoir civil, seul capable de maintenir l'ordre et la paix.

Mais c'est dans l'étude de la genèse de l'œuvre que M. Crowley manifeste le plus d'aisance (p. 195-204). Le poème, conçu à Berlin en 1751 était à peu près terminé en septembre 1752. Frédéric II et sa sœur, la margrave de Bayreuth, en étaient seuls avertis. La rupture de 1753 et le séjour d'un mois à Gotha chez la duchesse Sophie Dorothée jusqu'au 15 mai expliquent le changement de dédicace, l'adjonction de la pièce finale, la suppression de la IVe partie et surtout le portrait satirique de Frédéric sous le nom de Théodore. Grâce au manuscrit retrouvé de Gotha et à un manuscrit de Leningrad, M. Crowley établit les deux traditions, la version de Berlin et la version de Gotha, dont la confusion avait égaré tant de critiques depuis Laharpe. En effet, ce n'est qu'en 1756 que Voltaire, soucieux de regagner l'amitié de Frédéric ou du moins de ne pas couper les ponts, décide Sophie Dorothée à renoncer à la dédicace (lettre de mars 1756) et à garder le silence sur les dangereux écarts de sa verve satirique.

On ne saurait trop louer enfin la précision de M. Crowley dans l'établissement du texte. D'accord avec M. Ascoli, il le fonde sur la première édition reconnue par Voltaire et donnée à Genève en avril 1756 chez les frères Cramer; mais ses variantes utilisent les 38 éditions officielles ou clandestines qui précèdent l'édition générale de Kehl (p. 210-217) et les deux manuscrits précités permettent de saisir sur le vif avec quel goût et quel tact Voltaire se corrige.

Je ne ferai que deux critiques à M. Crowley. Bien que son édition relève de l'histoire littéraire plus que de l'exégèse, comment n'a-t-il été plus sensible à l'allusion faite à Spinoza au premier vers de la deuxième partie du poème? Alors que l'œuvre accumule les thèmes spinozistes (attaque contre l'anthropomorphisme divin, p. 259, III, vers 39 sqq. — suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir religieux, IV en entier), comment expliquer cette interprétation fautive de la doctrine du remords issue de l'*Éthique*? Pourquoi Voltaire refuse-t-il pour son compte une filiation qu'il semble reconnaître entre Spinoza et La Mettrie? Enfin M. Crowley aurait pu mettre davantage en relief la place du *Poème sur la Loi Naturelle* dans l'évolution de la pensée voltairienne. Le *Petit Carême*, comme le philosophe se plaisait à l'appeler, marque en effet nettement le sommet de l'optimisme voltairien, optimisme que Frédéric raillait déjà à Postdam et que la rupture de 1753 allait briser. La distance qui sépare *Zadig* et *Candide* se retrouve, violemment accusée par l'édition commune de 1756, entre la *Loi Naturelle* et le *Poème sur le Désastre de Lisbonne*.

Mais ces deux remarques ne sauraient diminuer la valeur de l'ouvrage de M. Crowley, qui offre une présentation parfaite (une seule faute : sécularisation écrit avec un Z p. 180 et 301), une érudition solide et une intelligente compréhension d'un siècle où la clarté n'est que façade.

Paul Vernière.

Abel Monnot, **Études Comtoises**, un volume in-8° de 187 pages, Besançon, Imprimerie de l'Est, 1946.

On goûtera certainement, parmi les douze chapitres qui composent ce livre, de spirituelles pages sur Rousseau à Besançon, un portrait de Théodore

Jouffroy composé à l'occasion de la publication du *Cahier Vert*, et surtout de très neuves, personnelles et pénétrantes études sur *La Slovénie et Charles Nodier* et sur « *Le Rouge et le Noir* » *et la Franche-Comté*.

Avec un esprit critique qui ne se laisse pas prendre aux beaux mensonges de Nodier, l'auteur le suit dans sa mission de Slovénie, et paraît bien déceler un double jeu de l'écrivain, qui ne serait pas sans relations avec un double jeu de Fouché. En cette année 1813 où l'Empire donne les premiers signes de son prochain écroulement, le journaliste du *Télégraphe* de Laybach, sans doute à l'instigation de son subtil patron le duc d'Otrante, serait parvenu, à la faveur de la double édition de son journal, française et slovène, à ménager les diverses chances de l'avenir.

Mais c'est le double tableau de la Franche-Comté dans *Le Rouge et le Noir* : *Verrières* et *Besançon*, qui ménage, aux historiens de la littérature, les plus suggestives perspectives. Il ne sera plus possible, nous semble-t-il, de dire, à la suite de Stendhal lui-même, que Verrières est une ville de fantaisie, ou que l'histoire de Julien Sorel ne se situe pas dans un cadre spécifiquement bisontin. Il nous sera difficile de relire *Le Rouge* sans voir les arbres de Granvelle ou l'austère façade de la rue Mégevand.

On aurait voulu trouver, en tête de ce recueil, la monographie que M. Pierre Poux a consacrée à *Abel Monnot, 1873-1944* (Société des bibliophiles comtois, 1945). On y verrait revivre cet humaniste si fin, dont la science gardait tant d'élégance et de race, l'un des hommes, assurément, qui connurent le mieux leur province. Et ce ne serait pas la moins attachante des « études comtoises ».

PIERRE MOREAU.

CHRISTIAN MARÉCHAL, **La Mennais au « Drapeau Blanc »**, un volume in-16 de 303 pages, Paris, Honoré Champion, 1946.

On connaît la série des ouvrages érudits que M. Christian Maréchal a consacrés au Lamennais de l'*Essai sur l'Indifférence*, à ses origines, à ses adversaires, à son influence, à quelques-uns des prolongements de sa pensée que l'on pouvait pressentir dès le temps de l'*Essai*. Le plus subtil historien de la sensibilité religieuse, Henri Bremond, ne cessa de les suivre d'une attention aiguë, qui se traduisait parfois en l'une de ces réactions agressives qui étaient dans la nature de cette nerveuse intelligence. Mais M. Christian Maréchal continuait patiemment à emplir ses portefeuilles. Il ouvre l'un d'eux aujourd'hui ; il promet d'en ouvrir d'autres qui nous porteront sans doute du Lamennais du *Conservateur* et du *Drapeau Blanc* à celui du *Mémorial Catholique*, puis à celui de *L'Avenir*.

Cette année 1823 au long de laquelle ce livre le suit, grâce à un dépouillement serré du *Drapeau Blanc* où il écrit et des journaux qui le combattent, soit à droite (*Quotidienne, Étoile, Oriflamme, Journal des Débats*), soit au centre et à gauche (*Tablettes Universelles, Journal de Paris, Courrier, Constitutionnel*), est une des années décisives où s'est joué le sort de la Restauration : l'année où s'est définitivement brisée l'alliance du *Conservateur*, l'apparente unité des royalistes. Aujourd'hui, c'est Lamennais qui la dénonce ; dans quelques mois, ce sera Chateaubriand, chassé du ministère. En même temps, des esprits religieux commencent cette évolution, qui, chez le futur auteur des *Paroles d'un Croyant*, peut se distribuer en trois étapes : le Trône et l'Autel, l'Autel et le Peuple, le Peuple seul. M. Maréchal, avec une minutieuse vigilance, relève dans *Le Drapeau Blanc* tout ce qui est promesse de *L'Avenir*, et même de la lointaine encyclique *De Conditione opificum ;* à travers l'« ultra » il découvre le démocrate ; ou plutôt il évoque la lutte des deux « ultras » qui sont en Lamennais, de l'ultra-royaliste et de l'ultramontain, inconciliables en face d'une France monarchique qui se confond avec la France gallicane. Toute la courbe de cette vie ne tiendrait-elle pas en trois mots : de la monarchie à la démocratie en passant par Rome ?

M. Maréchal a insisté sur ce qui reste actuel et présent, dans ce débat plus que centenaire ; ce que la pensée du « leader » du *Drapeau Blanc* annonce et provoquera de celle d'Auguste Comte (p. 83, 127, 133, 136) ; ce qu'elle dénonce et attaque d'avance dans le nietzschéisme contemporain (p. 78). Aussi met-il un accent personnel et presque passionné dans son récit. On oserait dire qu'il s'emporte à plusieurs reprises, et qu'il a des comptes à régler avec des adversaires qui s'appellent Villèle, Chateaubriand, Saint-Sulpice, les Jésuites, le « parti prêtre » (p. 222, 300, etc.). Il met une soupçonneuse habileté, que ne désavouerait pas Lamennais, à déchiffrer des intentions et des calculs, à lire entre les lignes, à discerner des collusions, des manœuvres, tout un double jeu dont il ne parvient peut-être pas toujours à nous persuader.

En veut-on quelques exemples ? Il nous annonce, à plusieurs reprises, qu'il va confondre Sarran, rédacteur en chef du *Drapeau Blanc*, convaincu de duplicité. Le péché capital de ce Sarran consiste en une attaque compromettante contre le maréchal Moncey, attaque qui doit perdre le journal et noyer l'équipage. Or il résulte du récit même de M. Maréchal que cette attaque et ses suites furent conduites avec triomphante adresse (p. 147) ; que, du reste, la dénonciation contre Moncey émanait sans doute du général Donnadieu, — Lamnenais eût-il refusé d'entrer dans le jeu du général Donnadieu ? supposera-t-on au général quelque dessein contre *Le Drapeau Blanc ?* et à qui pensera-t-on qu'il avait adressé ses renseignements ? à l'obscur Sarran ou à l'illustre Lamennais ? — enfin que la plus grave crise du *Drapeau Blanc* n'est pas sortie d'un article de Sarran, mais d'un article de Lamennais. — Autre exemple : *La Quotidienne* s'abstient de publier une lettre de Lamennais (p. 257) ; M. Maréchal en conclut que *La Quotidienne* est tombée aux mains du ministère Villèle-Chateaubriand. Or il constate aussitôt après, sans y voir nulle contradiction, que *L'Étoile*, journal de Villèle, le *Journal des Débats*, journal de Chateaubriand, publient cette même lettre.

On pourrait encore marquer plus d'un léger doute, poser plus d'une question, sur telle ou telle autre interprétation, dont l'ingéniosité nous inquiète. Mais, à vrai dire, la jungle du journalisme mérite peut-être ces défiances et ces imputations ; peut-être cache-t-elle tous ces pièges qu'y évente l'historien de Lamennais ; peut-être cette histoire de 1823 est-elle une histoire d'aujourd'hui ?... « Puisse cette histoire bien comprise, s'écrie M. Christian Maréchal avec l'indignation éloquente d'un familier de la Chesnaie et d'un ami de Monsieur Féli, servir à jamais d'avertissement à ceux qui seraient tentés de renouveler cette erreur grossière et funeste ! (p. 194)[1] »

PIERRE MOREAU.

A. BRUN, *Le romantisme et les Marseillais*, un volume in-8° de 214 pages, Aix-en-Provence, Imprimerie Universitaire E. Fourcine, 1939.

M. Brun à qui nous devons d'utiles contributions à l'étude de la préciosité et du romantisme en Provence (en particulier un petit livre sur *Chateaubriand en Provence*, Aix, 1937, et un curieux article des *Mélanges Huguet* sur *Une précieuse d'Arles*, Delphine de Sastres, marquise d'Estoublon), ajoute un chapitre à cette histoire provinciale du romantisme français, dont M. l'abbé

1. P. 22, l. 30, ne faut-il pas lire : « au 15 novembre » au lieu de « du 15 novembre » ? — P. 155, l. 31, lire : « si l'on n'a présente » au lieu de « si l'on a présente », et p. 204, l. 23 : « imputations odieuses » au lieu d' « imputations oiseuses ». — P. 74, l'auteur, résumant, il est vrai, un article de Lamennais, écrit : « ces mêmes ministres, pendant sept années, au *Conservateur*, ont combattu, etc. » L'expression ne risque-t-elle pas d'attribuer sept années d'existence au *Conservateur*, qui ne vécut que d'octobre 1818 à mars 1820 ?

Dedieu pour Toulouse, M. Barrière pour le Périgord, M. Grosclaude et M. Buche pour Lyon, M. Courteault (*Revue historique de Bordeaux,* 1927) et M. Bisson (*Mélanges Laumonier,* 1935) pour Bordeaux, Estignard, M. Jean Larat, M. Camille Aymonier, M. Van der Wal pour la Franche-Comté de Nodier, de Marmier, de Charles de Bernard, M. Sprietsma pour la Bourgogne d'Aloysius Bertrand, Camille Latreille pour un autre coin de Provence, ont écrit d'autres pages. On sait l'immense travail de patience que, de son côté, M. Duportet a entrepris pour nous doter d'une *Topobibliographie de la France* dont ont paru les volumes sur l'Allier, la Creuse, l'Indre. Il faudra qu'un jour l'esprit de synthèse ordonne et organise ce tableau littéraire des provinces, dont Gustave Lanson a tracé, dès 1902, le vaste programme, et dont on retrouve le dessein chez Auguste Dupouy avec sa *Géographie des lettres françaises*, chez Hector Talvart avec cette *Géographie littéraire de la France* dont les *Nouvelles littéraires* publiaient, à la veille de la guerre, la galerie de tourisme rétrospectif.

Quelle place revient, dans cette galerie, au Marseille des romantiques? Il ne semble pas, avouons-le, qu'elle soit beaucoup plus grande que celle de La Ferté-sous-Jouarre, où, du moins, Dupuis et Cotonet tentèrent d'originales définitions de la littérature nouvelle. Peu de figures vraiment dignes de mémoire : à peine celles de Méry, d'Autran, auxquelles on voudrait ajouter celle de Rabbe. On respire fort peu, dans toute cette poésie ou toute cette prose incolore que M. Brun est condamné à citer, l'air de la Méditerranée, l'odeur d'ail et d'huile rance dont Mérimée, un jour, sut se régaler dans les rues du vieux Marseille, ou encore ces promesses du félibrige qui auraient mis un peu de mistral dans ces lignes éphémères.

Pourtant, à y regarder de près, et à se défendre contre la thèse de M. Brun, pour qui le romantisme est incompatible avec le tempérament marseillais, et le Marseillais des histoires marseillaises une invention récente, née plus tard, de l'imagination et du prestige de Joseph Méry, — bien souvent on sent se dégager, de son récit même ou de ses citations, un savoureux mélange de Marcel Pagnol et de bataille d'*Hernani*. Les histoires marseillaises ne manquent pas entre les lignes de ce livre, ni les « galéjades ». Tout comme des Parisiens, on met en déroute les perruques, à une représentation d'*Antony*; mais il y suffit de quarante jeunes héros; si l'on accueille Mme Dorval ou Rachel, c'est dans une tempête d'émeute; si l'on hausse le style jusqu'au gothique, on écrit : *caïnique, achillique, abd-el-kadérique*; et même les classiques, pour condamner le drame, dénoncent « sa force excaléfactive ». Le midi bouge....

Peut-être regrettera-t-on de ne pas trouver, dans l'étude de M. Brun, cette vie d'une époque, qui est faite du mouvement des groupes et du décor des milieux. Les documents semblent lui avoir manqué pour nous introduire au sein de l'Académie de Marseille qui ne publie pas de bulletin durant cette période (quel pittoresque sujet ce serait, pourtant, que *les Académies de province et le Romantisme*); il ne paraît pas avoir pu reconstituer l'existence de cette Société des belles lettres qu'il cite en plusieurs endroits, ni celle des cafés, des salons, parmi lesquels je ne sais pourquoi je voudrais connaître surtout celui d'Alexis Rostand; peut-être, tout simplement, à cause de ce nom même de Rostand qui contient une promesse de poésie, et, oserons-nous le dire? d'authentique romantisme marseillais. Il me semble que je serais curieux, aussi, de pénétrer au séminaire, ou dans quelques presbytères de paroisses, pour découvrir si l'on n'y lit pas furtivement le dernier livre de Lamennais.... Mais sans doute les travaux de détail ne se sont pas encore assez multipliés pour permettre ces diverses investigations. Celles de M. Brun ouvrent les plus curieuses perspectives sur deux sujets peu connus : le romantisme vu de Marseille; les voyageurs romantiques à Marseille. Souhai-

tons qu'il y ajoute un troisième tableau, qui serait le complément naturel de son enquête : les Marseillais dans le Paris de l'époque romantique[1].

PIERRE MOREAU.

PAUL ARNOLD, **Le Dieu de Baudelaire**, Savel, 1947, 95 pp.

Il n'est pas mauvais que de temps à autre, un ouvrier venu du dehors, mais animé d'une conviction forte, donne de son pic ou de son marteau dans les constructions des spécialistes. Je ne vois aucun inconvénient, au contraire, à ce que P. Arnold s'inscrive en faux contre les tenants du catholicisme de Baudelaire, et qu'il conclue ainsi son premier chapitre (p. 22) : pour le poète des *Fleurs*, « le mal est inhérent à l'existence en tant que création, aucune religion ne peut nous relever de cette tare originelle comme elle ne peut nous relever d'aucune faute, et notre destin est de subir. » — Je serais plus réticent quant à l'idée que le nouveau critique se fait de la métaphysique baudelairienne : « La tendance au dandysme et son équivalent intellectuel, la tendance à la centralisation du moi, aident l'homme à remonter vers son unité primitive, donc à améliorer sa situation cosmique. Cette tendance ne peut devenir effective que par une attention exaspérée, par l'hyperconscience dans le mal (l'existence) » (p. 62-63). Par là l'individu se retire autant qu'il le peut du monde formel, où il est ballotté d'une existence à l'autre *(La Vie antérieure)*. Il aspire à rompre « la chaîne des renaissances dans la matière ».

Si nous pensons à l'Inde, à Pythagore et à Platon, M. P. Arnold ne s'en plaindra pas. Il s'est expressément proposé de nous remettre en mémoire « certaines propositions spirituelles plus familières à d'autres races ou à d'autres temps » (p. 11). De là une allusion au bouddhisme mahayaniste (p. 17), un ou deux rapprochements avec la Kabbale (pp. 48-49), etc. De là ces pages 25-27 sur l'Hermès Alexandrin, à propos du « Satan Trismégiste » de la *Préface* des *Fleurs*. De là enfin ce chapitre final sur *Pythagore source de Baudelaire*. — Sans nier l'intérêt de certains passages, je crains que l'auteur n'ait *objectivé* plus d'une fois des connaissances qui lui sont propres. Il faut bien d'autres précautions avant de mettre en contact deux pensées ; il y faut des signes internes et externes suffisamment nets, auxquels ne sauraient suppléer des formules comme celles-ci : « il est raisonnable de penser », « il est sensé d'en induire », « il ne saurait faire doute », « il est peu vraisemblable qu'il n'ait pas », etc. Ce *Pythagore* par exemple : à part un *Vers doré* (p. 90) que l'on pourrait mettre en épigraphe à l'*Examen de Minuit*, je ne vois rien qui force à croire que Baudelaire soit allé beaucoup au delà des notions courantes sur le Nombre et la musique. Et je doute qu'il eût contresigné ce mot de Hiéroclès : « Nous n'avons nul besoin d'admettre soit au dedans, soit au dehors de nous, un principe du mal qui soit la cause qui nous porte à mal faire (p. 87). »

Au dedans de nous, — ou au dehors : ceci encore fait question. Selon M. P. Arnold, le Satan de Baudelaire « n'est pas hétérogène, mais consubstantiel à l'homme,... [c'est] une qualité inhérente à l'âme » (p. 27-28). Qu'est-ce donc pourtant qu'écrivait le poète à Flaubert, le 26 juin 1860, sur cette « force méchante, *extérieure à l'homme* », et qui lui inspire « certaines actions ou pensées soudaines » ? N'est-il pas imprudent de spéculer de cette façon à

1. Posons quelques questions dans les marges : dans les vers cités p. 17, ne faut-il pas lire *monachisme* au lieu de *monarchisme* ? — L'article d'Albert Thibaudet mentionné p. 88 n'a pas été « écrit à l'occasion d'un centenaire », mais à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de Hugo. — On lit p. 172, d'après *Le sémaphore* de 1843 : « M. Gérard de Nerval,... auteur du drame de *Léo* » : ne serait-ce pas l'occasion de signaler que *Léo Burckart* paraît peu connu du rédacteur marseillais ? — P. 202, l. 25, lire *P. Barrière* au lieu de P. Barrère.

partir d'un nombre restreint de notes, de faire un sort à celles seulement qui vous paraissent *conduire le courant* que vous voulez faire passer? On produit ainsi une illumination qui peut éblouir son auteur, mais dont le lecteur rassis, après une minute d'attention amusée, détourne la vue[1].

Du reste, M. P. Arnold est trop sensé pour ne pas s'en être avisé lui-même : « J'ai vraisemblablement trop systématisé une pensée qui a dû se présenter à Baudelaire par fragments, enveloppée d'une gangue de contradictions, d'inquiétudes et de réminiscences de ses lectures éclectiques » (p. 75). Pour cette sorte d'*Examen de Minuit*, il serait beaucoup pardonné à l'auteur, si le défaut qu'il accuse lui-même n'était déjà plus que compensé par la vigueur de ses intuitions, par un je ne sais quoi d'impérieux qui ferait prendre facilement les aventures de sa pensée pour des conquêtes.

JEAN POMMIER.

PIERRE MOREAU, **Maurice Barrès**, un vol. in-12 de 222 p. Éditions du Sagittaire, 1946.

M. Pierre Moreau, dont la réputation n'est plus à faire, vient de publier au Sagittaire un *Maurice Barrès* qui vient à son heure. Une mise au point était indispensable sur celui qui exerça une grande influence à la fois littéraire, morale et politique dans le premier quart du siècle. L'essentiel était de montrer comment ces trois points de vue se tiennent et n'en font qu'un dans la personnalité de l'écrivain, et c'est ce que M. Pierre Moreau fait excellemment en ces deux cent vingt pages. Aussi bien, il nous offre une étude d'ensemble de Barrès que nous pouvons considérer comme une somme où rien ne manque, où tout est dit à sa place. Nous prenons la mesure de Barrès dans le fonds permanent de ses incarnations successives. M. Moreau suit l'ordre chronologique et la méthode tainienne : quelle vivante illustration des principes de la *race*, du *milieu*, du *moment !*

Le Lorrain, aux attaches auvergnates, l'enfant profondément enraciné dans le sol natal, le lycéen de Nancy, le lecteur des classiques et des romantiques qui instituent déjà en lui le dialogue invectif du moi et du non moi, jusqu'à la découverte de Baudelaire et aux premiers essais littéraires parmi les études de droit à Paris, tels sont les thèmes du chapitre initial, *un déraciné*. « Il lui semble qu'un monde s'achève, dont il a recueilli le dernier rayon », quand meurent Taine et Renan, et le *prince de la jeunesse* a hâte d'affirmer *en jeune fauve*, selon l'expression de M. Moreau, sa personnalité. Pour l'étudiant curieux des naturalistes, mais ami de Leconte de Lisle, la foi symboliste et « fin de siècle » est plus prenante. Féru d'art, préraphaëlite et wagnérien, il organise le culte du moi. Mais M. Moreau nous explique précisément comment il saura passer de l'ascèse mystique et gratuite à la culture du moi dans une volonté de puissance, à un culte de l'énergie de résonnance nietzschéenne, où se retrouvent encore Byron et Stendhal. N'est-ce pas Byron, d'ailleurs, qui lui enseigne, avec Chateaubriand, l'art de l'évasion ? Car, « dans cette *libido dominandi* à laquelle aboutit le culte du *moi*, le voyage est un des moyens de conquête que l'égaliste se ménage ». Et Barrès fait la conquête de l'Espagne et de l'Italie ; il n'y a pas seulement « tout ce qu'il a reçu d'elles, mais tout ce qu'il a imprimé de lui-même sur elles ».

Nous sommes au tournant de la pensée de Barrès. Ces expériences méridionales, auxquelles il faut joindre celles des Flandres et de la Suède, « pré-

1. Ce bref compte rendu ne comporte pas les discussions de détail. Mais il s'en faut que j'entende toujours Baudelaire comme le fait M P. Arnold ! Ainsi pour la fin de *L'Horloge* (p. 15), pour *L'Irrémédiable* (p. 49) : pourquoi vouloir que cet Ange soit un homme? Un théologien dirait s'il est satisfait de la définition des *Limbes* (p. 72), etc.

parent ou complètent celles de l'action ». Logique avec lui-même, le jeune Lorrain se devait d'aller jusque-là. Et quel moment pouvait être meilleur que celui du boulangisme et de l'*Affaire*? Ce furent ces réactifs violents, qui auraient pu permettre la personnalité dernière et définitive de Barrès. L'époque des scandales et de la Ligue de la Patrie française, l'élection de l'écrivain à la Chambre l'obligent à prendre position, à rechercher une doctrine. La doctrine n'était encore qu'intérieure. En analysant *La Terre*, M. P. Moreau nous révèle le secret « du passage de l'individualisme à la vie collective ». Il y a l'appel du sol et des morts; en somme la doctrine de Taine passant du plan scientifique au plan sentimental. Mais il y aussi la continuité de Barrès, *un* à travers les formes changeantes de la volonté de domination. M. Moreau cite avec raison la phrase d'*Amori et dolori sacrum* : « La gloire sans le pouvoir, c'est la fumée du rôti qu'un autre mange. » Sans faire de Barrès un ambitieux intéressé, son biographe littéraire et moral explique ainsi fort bien qu'il n'y a pas retournement, mais développement de personnalité. Dès lors l'élan est donné dans cette raison de vivre. Fédéraliste et nationaliste, quittant les jeux gratuits du moi pour se faire le romancier de l'énergie nationale, lancé dans la mêlée parlementaire et journalistique, Barrès s'accomplit dans l'action ou tout au moins va s'y accomplir. L'homme a trouvé son fil conducteur, et le quatrième chapitre de M. Moreau nous montrera l'équilibre de Barrès dans les *Disciplines* librement choisies. Le romantique de naguère revient aux classiques, et par le voyage de Sparte, le voici devant nos écrivains du grand siècle, en particulier Pascal. « Il vient déjà de parcourir plusieurs cycles de sa vie; le dilettante est devenu homme d'action ; le voyageur, le nationaliste, le poète ont eu de belles heures tour à tour; il a satisfait en lui-même les trois appétits immortels du cœur humain : sentir, comprendre, conquérir. Maintenant il aspire à imposer l'unité à ces puissances parvenues à l'heure grave et périlleuse de leur maturité. » Son mal du siècle est fini, comme celui de son ami d'Annunzio, mais il reste le grand problème religieux. Le chrétien de désir arrive-t-il à la foi? *La Colline inspirée* et *La Grande Pitié des Églises de France* marquent bien la recherche de Barrès, mais comme M. Moreau a raison de montrer les lacunes et les équivoques de la religion chez l'ami de Bremond. Il nous indique l'évolution intime que dénotent les *Cahiers*, mais il a raison de conclure à une angoisse devant les ténèbres, à un effroi de l'au delà. Il ne suffit point de chanter Jeanne d'Arc et sa mission pour connaître la certitude de la foi. Le dilettante subsiste en lui, qui a écrit dans *Le Voyage de Sparte* : « Une âme qui ne se nourrit pas de mots, aime accorder entre elles les diverses formules religieuses. » Syncrétisme à la sévère. « La vie religieuse de Barrès demeure inachevée », dit M. Moreau, et il ajoute : « comme son œuvre ». Et c'est bien, en effet, l'inachèvement ; le Barrès sollicité par la première guerre mondiale, celui de l'union sacrée et des missions à l'étranger, celui des *Diverses familles spirituelles de France*, n'a pas eu le temps de se recueillir pour la conclusion définitive. Même ses derniers jours seront pris par les problèmes de la paix et du Rhin ; du reste n'y a-t-il pas comme un retour du premier Barrès dans *Le Jardin sur l'Oronte*, tentation de l'Orient, ou encore expression de l'art esthète, avec un parfum de fin de siècle? L'auteur de *Colette Baudoche* et des *Déracinés* nous avait fait perdre contact avec ce Barrès-là, qui est aussi celui des *Cahiers* et du *Mystère en pleine lumière*. Et voici que la mort vient brusquement l'enlever le 4 décembre 1923.

Si l'homme ne s'est pas achevé, peut-on en dire autant de l'écrivain ?

C'est l'écrivain et son influence justement que M. Moreau définit avec un rare bonheur dans son dernier chapitre. L'art de Barrès, les prestiges du style, la musique et la couleur, voilà son point de perfection et de plénitude, mais aussi quelle diversité dans cette œuvre ! Elle obéit bien « à un rythme

intérieur. Rajeunissements successifs et continuité cohérente ; unité dans la diversité ; contradictions qui semblent illustrer, comme chez Verlaine, le thème de l'*Homo Duplex*, mais qui se résolvent dans l'unité nuancée d'une même âme ». Telle est la conclusion que nous pouvons adopter après M. Moreau. Mais, avant de quitter Barrès, il marque les voies divergentes de ceux qui l'ont plus ou moins suivi pour commencer, comme le Gide des *Poésies* d'André Walter, où le Mauriac des *Mains jointes*. Combien pourtant Montherlant a raison de parler d'un *Barrès* qui *s'éloigne* ! L'ingratitude, constate avec philosophie M. Moreau, n'est pas seulement de ce siècle. Et lui qui connaît si bien le romantisme, il nous rappelle le sort de Chateaubriand à qui la génération de 1850 ne fut pas tendre.

Pour l'historien de la littérature, il s'agit moins d'approuver que de comprendre ; M. Pierre Moreau a remarquablement compris Barrès. Non sans cette sympathie scrupuleuse, dont l'auteur des *Lundis* se fit l'apôtre, il nous a retracé un portrait intellectuel et moral de premier ordre, dans la forme aisée et si attachante que nous lui connaissons. Son livre est mieux qu'une mise au point dans la période inquiète que nous traversons, il reste le témoignage le plus valable et le plus compréhensif sur celui qui mourut il y quelque vingt-cinq ans, sans finir la page où il se serait achevé peut-être.

Charles Dédéyan.

CHRONIQUE

GÉNÉRALITES

Rousseaux (André). — La Crise spirituelle de 1700 à 1900. — *Les Cahiers de Neuilly*, 15e cahier.

XVIe SIÈCLE

Montaigne. — Fayol (Amédée). La Curiosité de M. — *Culture humaine*, octobre.

Ronsard. — Simone (Franco). Pœsia e tecnica ne *Les Amours*. — *Belfagor*, 15 Luglio.

XVIIe SIÈCLE

Corneille (Pierre). — Rousseaux (André). Situation de C. de 1636 à 1947. — *Les Cahiers de Neuilly*, 16e cahier.

La Rochefoucauld. — Marchand (Jean). Bibliographie des œuvres de La R. — *Bulletin du Bibliophile*, août-septembre.

Pascal. — Mercier (Jeanne). Actualité de P. — *Les Cahiers de Neuilly*, 16e cahier.

Racine (Jean). — Gracq (Julien). A proposito de *Bajazet*. — *Sur* (Buenos Aires), Enero-Marzo.

— Pommier (Jean). Phèdre avant R. — *Revue des sciences humaines*, janvier-mars et avril-juin 1947.

Scarron. — L'Adultère innocent, nouvelle tragi-comique. — *Saisons*, hiver 1946-1947.

XVIIIe SIÈCLE

Bayle. — Courtines (Pierre). B., Hume and Berkeley. — *Revue de Littérature comparée*, n° 83, juillet-septembre.

Chénier (André). — Dimoff (Paul). Winckelmann et A. C. — *Revue de littérature comparée*, n° 83, juillet-septembre.

Palissot. — Saintville (G.). Un chapitre des rapports entre écrivains et libraires au XVIIIe siècle. P. auteur. — *Bulletin du Bibliophile*, août-septembre.

Picard (Benoît). — Glaesener (H.). B. P., modèle de Schiller. — *Revue de littérature comparée*, n° 83, juillet-septembre.

Prévost (l'abbé). — Cocteau (Jean). Manon. — *Revue de Paris*, octobre.

Rousseau (J.-J.). — L. G.-B. Les Amours de Milord Edward Bomston. — *Bulletin du Bibliophile*, août-septembre.

— Grœthuysen (Bernard). L'Homme civil chez R. — *Cahiers du Sud*, n° 283 (1947).

Sade (Mis **de**). — Bataille (Georges). Le Secret de S. — *Critique*, n°s 15-16, août-septembre; n° 17, octobre,

— Picon (Gaëtan). S. et l'indifférence. — *Fontaine*, n° 62, octobre.

Saint-Non (**l'abbé de**). — Tuzet (Hélène). Une querelle littéraire en 1785 : l'abbé de S.-N. et ses collaborateurs. — *Revue de littérature comparée*, n° 83, juillet-septembre.

Voltaire. — Lettres inédites de V. [35 lettres à M. Fabry, maire de Gex]. — *Arts-Lettres*, revue mensuelle, 2e année, n°s 8-9, p. 29-52.

XIXe SIÈCLE

Généralités. — Revues et journaux. *La Pléiade* (1886-1889). — *Bulletin du Bibliophile*, août-septembre.

Balzac (**Honoré de**). — Nadeau (Maurice). B. et ses personnages vaincus par le Temps. — *Critique*, n°s 15-16, août-septembre.

Baudelaire. — Andry (Colette). Sur une introduction à B. — *Cahiers du Sud*, n° 284 (1947).

— Blanchot (Maurice). Échec de B. — *L'Arche*, n° 25.

Béranger. — Jaffé (Gerhard). L'influence de B. en Allemagne. — *Revue de littérature comparée*, n° 83, juillet-septembre.

Chateaubriand. — Reboul (P.). La couleur anglaise chez Ch. — *Revue des sciences humaines*, avril-juin.

— Rey (Léon). Quelques notes sur Ch. archéologue. — *Revue d'histoire diplomatique*, septembre-décembre 1946.

Darien (**Georges**). — Auriant. Le Théâtre de G. D. — *Maintenant*, n° 6 (juillet).

Flaubert. — Gérard-Gailly. Datation de lettres de F. — *Bulletin du Bibliophile*, août-septembre.

— Pommier (Jean). L'Affaire Loursel ou une source mal connue de *Madame Bovary*. — *Les Lettres françaises*, 11 avril.

Gautier (**Théo.**). — Ullmann (E. de). L'Art de la transposition dans la poésie de Th. G. — *Le français moderne*, octobre.

Hugo (**Victor**). — Une lettre politique [9 mars 1842]. — *Mercure de France*, octobre.

Lamartine. — Robert (G). *L'Histoire des Girondins*. Quelques variantes du texte. — *Revue des sciences humaines*, avril-juin.

Mürger (**Henri**). — Calot (Frantz). La Vie de Bohême. — *Le Portique*, n° 4 (novembre 1946).

Musset (**A. de**). — Moreau (Pierre). [A propos des comètes de *Rolla*.] — *Revue des sciences humaines*, janvier-mars.

Nodier. — Dictionnaire onomatopéïque des oiseaux. Extraits suivis de la traduction de *Philomèle*. — *Saisons*, hiver 1946-1947.

Rachel. — Lettres inédites [à Buloz, à Ponsard, au prince de Joinville..., etc.]. — *Revue de Paris,* octobre.

Renan. — Dubreuil (Léon). La Famille maternelle de R. — *Annales de Bretagne,* tome 53, fascicule 2, 1946.

Rimbaud (Arthur). — Une lettre inédite [12 octobre 1887] présentée et commentée par Henri Hoppenot. — *Fontaine,* n° 61, septembre.
— Matarasso (H.). A propos d'un nouveau portrait de R. — *Mercure de France,* novembre.
— Monda (Maurice). Sur un portrait inédit de R. — *La Grive,* octobre.
— Petitfils (Pierre). Actualité de R. — *La Grive,* juillet.

Staël (Mme de). — Van Tieghem (P). Pouchkine défenseur de Mme de S. — *Revue de littérature comparée,* n° 83, juillet-septembre.

Stendhal. — Michel (François). Une enfant à travers l'œuvre de S. — *Hommes et Mondes,* septembre.

XXe SIÈCLE

Alain-Fournier. — Gillet (Henri). Autour du *Grand Meaulnes.* La véritable histoire de Valentine Blondeau. — *La Vie intellectuelle,* août-septembre.

Barrès (Maurice). — Pottecher (Maurice). Portraits et souvenirs : M. B. — *Le Monde français,* octobre.

Boylesve (René). — Bourgeois (André). R. B. et la bourgeoisie provinciale. — *The French review,* vol. 20, n° 3, March.

Du Bos (Charles). — Magny (Claude-Edmonde). Impasses de la critique. A propos de Ch. du B. — *Poésie 47,* n° 38.

Giraudoux (Jean). — Belmain (France). G., Charles Perrault des adultes. — *Action et Pensée,* mai.

Jammes (Francis). — Lettres de F. J. à Léon Moulin. — *Arts-Lettres,* n° 10.

Philippe (Ch.-Louis). — Jourdain (Francis) et Léon Werth. Ch.-L. Ph. — *Maintenant,* n° 6 (juillet).

Valéry (Paul). — Charpentier (Henry). Les Premières œuvres de P. V. — *Le Portique,* n° 5, 1947.
— Hommage à P. V. Études et poèmes d'Henri Mondor, André Fontainas, Jean Hytier, Yves-Gérard Le Dantec, [etc...]. — *Eaux-Vives de Lutèce,* n° 3, septembre 1946.
— Lavaud (Guy). V. le non valéryste, avec [deux] lettres inédites de P. V. 29 février 1920 et s. d.]. — *Maintenant,* n° 5 (avril).
— Bémol (M.). Gœthe et V. — *Revue de littérature comparée,* n° 83, juillet-septembre.

Travaux en cours. — M. René Ricatte, 53, rue du Pont, Auxerre (Yonne), prépare un travail d'ensemble sur les Goncourt romanciers. Il serait très reconnaissant à toutes les personnes qui posséderaient des documents inédits émanant des Goncourt, ou relatifs à eux, et qui consentiraient à lui en donner communication.

Correspondance. — Nous recevons de M. Pierre Moreau la lettre que voici : elle se rapporte à un compte rendu paru dans notre numéro 2, avril-juin, p. 182 (C. R. du *Nerval,* de J. Richer, par J. Pommier) :

« ... Cette pratique du foulard en nœud coulant appliqué sur la nuque paraît avoir, chez Gérard, une signification mystique, et répondre, en même temps, au besoin physique de soulager une névralgie en relation probable avec son état mental. C'est ce que je crois comprendre à travers ces lignes d'*Aurélia*, 1re partie, chap. III : « Je demandai à l'un d'eux une bague orientale qu'il avait au doigt et que je regardais comme un ancien talisman, et, prenant un foulard, je le nouai autour de mon cou, en ayant soin de tourner le chaton, composé d'une turquoise, sur un point de la nuque où je sentais une douleur. Selon moi, ce point était celui par où l'âme risquerait de sortir au moment où un certain rayon, parti de l'étoile que j'avais vue la veille, coïnciderait relativement à moi avec le zénith. » Dans la voiture du voyage de Belgique ou dans la nuit de la rue de la Vieille Lanterne, Gérard n'avait-il pas senti cette douleur à la nuque, ce besoin de l'apaiser par une pression, — et cet autre besoin, de fermer, rituellement, à une minute de danger, le point « par où l'âme risquait de sortir » ? — Besoin d'appuyer, disons-nous, ou... de serrer....

« Sans doute, Gérard a eu des tentations de suicide, dont on déchiffre la confession dans *Aurélia* même. Mais le suicide me semble une action si peu « nervalienne » ! Qu'un Rabbe fasse ce geste sans nuances, soit; mais un Gérard ! »

Le Gérant : **G. Mignot.**

Imprimé en France à l'Imp. Willaume à St-Germain-lès-Corbeil en décembre 1947.
O. P. I. A. C. L. 31. 1152. — Dépôt légal effectué dans le 4e trimestre 1947.
N° d'ordre dans les travaux de la Librairie Armand Colin : 378.
N° d'ordre dans les travaux de l'Imprimerie Willaume : 229.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE
DE LA REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Articles.

	Pages
DANIEL MORNET. A nos lecteurs	1
RENÉ JASINSKI. Trois sujets raciniens avant Racine	2
ROGER LEDENT. Une source inconnue du « Jeu de l'Amour et du Hasard »	57
R. LALANDE. Les états successifs d'une nouvelle de Balzac : « Gobseck » (*fin*)	69
JACQUES SCHÉRER. Les *Satires* posthumes de Mathurin Régnier	113
E. DE SAINT-DENIS. Un développement de Cicéron utilisé par Bossuet	128
BERNARD GUYON. Une vieille question : L'authenticité des romans de jeunesse de Balzac (Essai de mise au point d'après des documents inédits)	136
GEORGES THOUVENIN. Le symbolisme chez Victor Hugo : Le « Cèdre » de la « Légende des Siècles »	147
LÉON PETIT. Autour du procès Fouquet : La Fontaine et son oncle Jannart sous la griffe de Colbert	193
GABRIELLE LELEU et JEAN POMMIER. Du nouveau sur *Madame Bovary*	214
ÉTIEMBLE. Les sources littéraires du *Bateau Ivre*	245
B. ROCHOT. Le cas Gassendi	289
J. LOUGH. Essai de bibliographie critique des publications du baron d'Holbach (*fin*)	314
GUSTAVE CHARLIER. Autour des *Épîtres* de Lamartine	319
GEORGES THOUVENIN. La composition de *La duchesse de Langeais*	331

Notes et documents.

MAURICE CAUCHIE. L'emplacement de la maison de Ronsard au faubourg Saint-Marcel	90
JACK DAUMAL. Hugo et le service militaire : deux documents	94
GEORGES BRUNET. Autour de Pascal : I. Deux remarques sur le « Discours des passions de l'Amour ». II. Une page retrouvée de Bergson	166
RENÉ JASINSKI. Une réminiscence de Marivaux dans « Le Jeu de l'Amour et du Hasard »	172
CHRISTIAN MARÉCHAL. Note critique sur les Conférences de philosophie catholique de l'abbé de La Mennais	175
MARIO ROQUES. « Un octogénaire plantoit »	257
HENRI GUILLEMIN. Le plan en prose de *La Bouteille à la mer*	263
M. LEBAILLIF. Deux lettres inédites de Vigny	266
C. WESLEY BIRD. Une lettre d'Alfred de Vigny au baron de Crouseilhes	270
HENRIETTE BIBAS. Deux notes sur le *Journal* de Vigny et sur *Volupté*	271
S. WILMA DEIERKAUF-HOLSBOER. Le partage de la recette par les Comédiens du Roi au début du XVIIIe siècle	348
J. MONICAT et G. COUTON. Autour d'un acte signé de Corneille et Racine	355
FERNAND LEBESSIER. Cinq lettres inédites de Chateaubriand à un gentilhomme breton	363

Comptes rendus.

N. N. Condéescu. *La Légende de Geneviève de Brabant et ses versions roumaines* (P. Lebègue) 97
Robert Marichal. *La Coche de Marguerite de Navarre* (P. Jourda) 99
A.-M. Schmidt. *La poésie scientifique en France au XVIe siècle* (A. Pauphilet) 99
Chr. E. Petersen. *The doctor in French Drama* (M. Fuchs) 101
Carlo Pellegrini. *Mme de Staël, con appendice di documenti* (P. Jourda) ... 103
Hommage à K.-R. Gallas (R. Lebègue) 104
André Ferré. *Géographie littéraire* (J. Pommier) 105
Marguerite de Navarre. *Théâtre profane*, édité par Verdun-L. Saulnier (P. Jourda) 179
Ehrhard Bucholz. *Blaise Pascal. Ein Lebensbild* (P. Trahard) 180
Jean Richer. *Gérard de Nerval et les doctrines ésotériques* (J. Pommier) 181
Georges Bonnefoy. *La pensée religieuse et morale d'Alfred de Vigny* (F. Baldensberger) 182
Luigi Sorrento. *Lettura e Illustrazione critica della Pœsia di Alfred de Vigny* (F. Baldensberger) 182
Société Toulousaine d'Éditions classiques : *Mélanges* (R. Lebègue) 275
Denise Métral. *Blaise de Vigenère, archéologue et critique d'art* [*1523-1596*] (R. Lebègue) 276
Jules Mouquet et W.-T. Bandy. *Baudelaire en 1848. « La Tribune Nationale »* (J. Van Den Linden) 276
Henri Klerkx. *Paul Bourget et ses idées littéraires* (J. Van Den Linden) ... 278
Paul Arnold. *Frontières du théâtre* (Henri Gouhier) 278
James Hutton. *The Greek Anthology in France and in the Latin writers of the Netherlands to the year 1800* (R. Lebègue) 368
André Villiers. *Le « Dom Juan » de Molière : un problème de mise au point* (R. Lebègue) 370
Francis J. Crowley. *Voltaire's « Poème sur la Loi Naturelle », a Critical edition* (Paul Vernière) 372
Abel Monnot. *Études comtoises* (P. Moreau) 373
Christian Maréchal. *La Mennais au « Drapeau blanc »* (P. Moreau) 374
A. Brun. *Le romantisme et les Marseillais* (P. Moreau) 375
Paul Arnold. *Le Dieu de Baudelaire* (Jean Pommier) 377
Pierre Moreau. *Maurice Barrès* (Ch. Dedeyan) 378
Chroniques 108, 185, 281, 381

47e année. N° 1. Janvier-Mars 1947.

Revue d'Histoire littéraire de la France

SOMMAIRE

Daniel Mornet. — A nos Lecteurs.
René Jasinski. — Trois sujets raciniens avant Racine.
Roger Ledent. — Une source inconnue du « Jeu de l'Amour et du Hasard ».
B. Lalande. — Les états successifs d'une nouvelle de Balzac : « Gobseck » (*fin*).

NOTES ET DOCUMENTS

Maurice Cauchie. — L'emplacement de la maison de Ronsard au faubourg Saint-Marcel.
Jack Daumal. — Hugo et le service militaire : deux documents.

COMPTES RENDUS

N. N. Condéresco : La légende de Geneviève de Brabant et ses versions roumaines (R. Lebègue). — Robert Marichal : La coche de Marguerite de Navarre (P. Jourda). — A.-M. Schmidt : La Poésie scientifique en France au XVIe siècle (A. Pauphilet). — Chr.-E. Petersen : The Doctor in French Drama (M. Fuchs). — Carlo Pellegrini : Mme de Staël, con appendice di documenti (P. Jourda). — Hommage à K.-R. Gallas (R. Lebègue). — André Ferré : Géographie littéraire (J. Pommier).

CHRONIQUE

Dépouillement des principaux hebdomadaires parisiens en 1946.

Librairie Armand Colin
103, Boulevard Saint-Michel, Paris (Ve)

Publication de la Société d'Histoire littéraire de la France.

Société d'Histoire littéraire de la France

18, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris, 5e.

BUREAU :

Président d'honneur.	M. Victor GIRAUD.
Président	M. Daniel MORNET, Professeur à la Sorbonne.
Vice-Présidents	M. Henri CHAMARD, Professeur honoraire à la Sorbonne.
—	M. Émile HENRIOT, de l'Académie française.
Secrétaires	M. Jean POMMIER, Professeur au Collège de France.
—	M. René JASINSKI, Professeur à la Sorbonne.
Trésorier	M. Jacques LECLERC, Éditeur.
Secrétaire adjoint	M. Pierre JOSSERAND, Conservateur à la Bibliothèque Nationale.

Conseil d'Administration :

MM.

Baldensperger (Fernand), Professeur honoraire à la Sorbonne.

Bonnerot (Jean), Conservateur de la Bibliothèque de la Sorbonne.

Huguet (Edmond), Professeur honoraire à la Sorbonne.

Carrington Lancaster (Henry), Professeur à l'Université John Hopkins, Baltimore.

Magne (Émile), Homme de Lettres.

Maynial (Édouard), Professeur au Lycée Henri-IV.

Morize (André), Professeur à l'Université Harvard.

Rudler (Gustave), Professeur à l'Université d'Oxford.

Billy (André), Homme de Lettres.

Bouteron (Marcel), Membre de l'Institut.

Bruneau (Charles), Professeur à la Sorbonne.

Dumesnil (René), Homme de Lettres.

Mme **Durry** (Marie-Jeanne), Maître de Conférences à la Sorbonne.

Hytier (Jean), Conseiller pour les Lettres au Ministère de l'éducation nationale.

Jourda (Pierre), Professeur à l'Université de Montpellier.

Lebègue (Raymond), Professeur à la Sorbonne.

Lefranc (Abel), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

Levaillant (Maurice), Professeur à la Sorbonne.

Martin Chauffier (Louis), Homme de Lettres.

Martino (Pierre), Inspecteur général de l'Enseignement supérieur.

Moreau (Pierre), Professeur à l'Université de Lyon.

Pintard (René), Maître de Conférences à la Sorbonne.

Prière d'adresser toute correspondance concernant LA RÉDACTION à :
M. RENÉ JASINSKI, 91, rue de Monceau, Paris VIIIe, ou à M. JEAN POMMIER, 3, rue Debourge, l'Isle Adam (S.-et O.)

CORRESPONDANTS DE LA REVUE A L'ÉTRANGER :

Angleterre	M. Green, Cambridge. M. Rudler, professeur à l'Université d'Oxford. M. Vinaver, Manchester.
Irlande	M. Chauviré, Dublin.
Belgique	M. Charlier, Bruxelles.
États-Unis	M. Carrington Lancaster, professeur à l'Université, John Hopkins, Baltimore. M. Bédé, Columbia. M. Bonno, Berkeley. M. Morize, Harvard. M. Peyre, Yale. M. Seznec, Harvard. M. Vigneron, Chicago.
Suède	M. Mouton, Stockholm.

La **Revue d'Histoire littéraire de la France,**

publiée par la *Société d'Histoire littéraire de la France,* paraît tous les trois mois.

ABONNEMENT ANNUEL :

France et Colonies . . . . . **300 fr.**
Étranger . . . . . **375 fr.**

Le numéro de l'année courante . . . . . **85 fr.**
Le numéro des années échues (prix indiqué sur demande).

Il reste quelques exemplaires des **années 1894 à 1937** de la *Revue d'Histoire littéraire de la France.* Chaque année forme un volume in-8°, broché. (Le prix de chaque année échue est indiqué sur demande.) — Les **Tables générales** de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* : 1894-1898 et 1899-1908, par M. MAURICE TOURNEUX, sont en vente.

Pour tout ce qui concerne l'Administration de la Revue (Abonnements, commandes de numéros, d'années parues, changements d'adresse, etc.), s'adresser à la **LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, Paris, 5e. — Compte de chèques postaux : *Paris, 1671.***

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

Publication de la Société d'Histoire littéraire de la France.

LES DERNIÈRES POÉSIES

de

MARGUERITE DE NAVARRE

publiées pour la première fois avec une *Introduction* et des *Notes*

par ABEL LEFRANC, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Un fort volume in-8° carré (14 × 22), avec *portrait*, broché..... **75 fr.**

COLLECTION ARMAND COLIN

LITTÉRATURE FRANÇAISE

La Pensée au moyen âge, par PAUL VIGNAUX.
La Renaissance des Lettres *en France, de Louis XII à Henri IV,* par J. PLATTARD
L'École classique française (1660-1715), par AUGUSTE BAILLY.
La Pensée française au XVIIIe siècle, par DANIEL MORNET.
Le Naturalisme français (1870-1895), par PIERRE MARTINO.
L'École romantique française, par JEAN GIRAUD.
Parnasse et Symbolisme (1850-1900), par PIERRE MARTINO.
La Littérature française contemporaine, par ANDRÉ BILLY.
Le Théâtre français contemporain, par EDMOND SÉE.
La Littérature comparée, par P. VAN TIEGHEM.
Géographie des Lettres françaises, par AUGUSTE DUPOUY.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS, 5e

Histoire de la Littérature française classique (1660-1700), ses caractères véritables, ses aspects inconnus, par DANIEL MORNET. Un volume in-8° (16 × 25), de 430 pages, broché. . . . . » »

(Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Estrade-Delcros.)

Histoire littéraire de l'Europe et de l'Amérique, de la Renaissance à nos jours, par PAUL VAN TIEGHEM. Un volume in-8° (14 × 22), de 430 pages, broché. . . . . 174 fr.

Histoire de la Langue française, des Origines à 1900, par FERDINAND BRUNOT. (8 volumes actuellement parus.) Chaque volume in-8° (16 × 25), broché. (*Demander les prix.*)

Histoire de la Langue et de la Littérature française, des Origines à 1900, ornée de *156 planches hors texte*, publiée sous la direction de L. PETIT DE JULLEVILLE. (Ouvrage complet en 8 volumes.) Chaque volume in-8° (16 × 25) est vendu broché . . . . . 500 fr.

Les Troubadours : leurs vies, leurs œuvres, leur influence, par JOSEPH ANGLADE. Un volume in-16, broché . . . . . 40 fr.

François Villon et les Thèmes poétiques du Moyen Age, par ITALO SICILIANO. Un volume in-8° (16 × 25), 600 pages, broché. 300 fr.

Le Roman sentimental avant « l'Astrée », par GUSTAVE REYNIER. Un volume in-8° (13 × 20), broché . . . . . 45 fr.

Un Gentilhomme de Lettres au XVIIe siècle : H. de Bueil, Seigneur de Racan, par LOUIS ARNOULD. Un volume in-8° (16 × 25), avec portraits, broché. . . . . 100 fr.

Molière, les Théâtres, le Public et les Comédiens de son temps, par KARL MANTZIUS. Traduit du danois par M. PELLISSON. Un volume in-8° (16 × 23), broché . . . . . 100 fr.

Correspondance générale de J.-J. Rousseau, collationnée sur les originaux, annotée et commentée par THÉOPHILE DUFOUR, publiée par PIERRE-PAUL-PLAN. (Ouvrage complet en 20 volumes.) Chaque volume in-8° (14 × 22), avec *planches hors texte*, broché . . . . . 200 fr.

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.